UNIVERSITE DE CAEN
FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

LA PRESSE SANS POLITIQUE

Etude systématique de la Presse lue dans le Calvados (1963)

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

présentée et soutenue publiquement le 24 janvier 1964

PAR

BERNARD PRUNIÈRES

MEMBRES DU JURY :

Président de Thèse : M. LADREIT DE LACHARRIERE, Professeur

Suffragants { M. PASQUIER, Professeur
M. THIERRY, Professeur

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot (V^e^)
PARIS

1966

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547014_0025

LA PRESSE SANS POLITIQUE

Cartographie et planches :
S. SOLIGNAC - LECOMTE

UNIVERSITE DE CAEN
FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

LA PRESSE SANS POLITIQUE

Etude systématique de la Presse lue dans le Calvados (1963)

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

présentée et soutenue publiquement le 24 janvier 1964

PAR

BERNARD PRUNIÈRES

MEMBRES DU JURY :

Président de Thèse : M. LADREIT DE LACHARRIERE, Professeur

Suffragants { M. PASQUIER, Professeur
M. THIERRY, Professeur

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot (V^e^)
PARIS

1966

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK
- LEIDEN -

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

INTRODUCTION

Le principe du suffrage universel n'est plus contesté. Toutes les législations nationales l'ont solennellement consacré. La Déclaration universelle des droits le proclame. La théorie politique l'a authentifié. L'homme est un citoyen. La participation individuelle à l'exercice du pouvoir emprunte des modalités définies et limitativement énumérées par la constitution. Mais la disposition de citoyenneté se manifeste autrement que par l'implication dans les consultations électives ou référendaires. Elle suppose en particulier que l'individu se tient informé. L'acquisition d'un journal est une forme de participation à la communauté politique. Le choix d'un titre est une prise de position politique.

Maints ouvrages traitent de la presse ; aucun ne la concerne vraiment. Les plus nombreux lui assignent une mission, d'autres relatent son histoire ; mais le quatrième pouvoir demeure en lui-même inconnu. Institution humaine, la presse répond à un besoin ; institution politique, elle fournit un service. Il importe, pour la connaître, de découvrir le besoin et d'apprécier le service. Nul n'étant mieux qualifié que soi pour juger, la qualité est conférée par le nombre. A défaut de l'unanimité, la vérité de la majorité s'applique à la presse, comme elle s'applique à la volonté générale. Mêmement, dans les deux cas, elle peut errer ; mais le choix du lecteur n'étant soumis à aucune contrainte, sa fidélité volontaire à un titre traduit, mieux que le vote, sa volonté particulière.

La politique est l'art des choix. La presse de l'origine était par essence politique, et par destination : offerte aux acteurs de la vie publique, elle devait fixer les opinions, assigner des buts, orienter les pressions. Une vive passion dirigeait en sa faveur les écrits de ceux qui pouvaient en user, de ceux qui, privés d'elle, ne disposaient plus du véhicule d'expression et de divulgation de leur idée. De là vient que la conception classique de la presse ait été tout entière dominée par la querelle de la liberté et du pouvoir. Les tenants de la liberté l'emportèrent en 1881. Mais une fois le statut de liberté établi, la raison d'être de la presse fut progressivement mise en

doute de diverses parts ; bien plus, maints auteurs contemporains paraissent l'ignorer (1). Tel est, quatre-vingts ans après l'adoption de la loi de liberté, vingt ans après l'épuration, l'aveu de l'un des plus durs échecs du régime républicain.

La mévente des journaux politiquement engagés est une des manifestations les plus apparentes de la crise de la presse. De cette mévente, on a pu inférer que la majorité des lecteurs n'éprouvent pas un attachement naturel et constant pour les informations d'intérêt civique. La liberté n'est pas mise en cause à la source informative, mais le droit d'expression serait tari par le désistement du citoyen. En évoquant la dépolitisation, surgit l'image attrayante aux politiciens d'un empyrée disparu, revient le temps où le journal, avant Emile de Girardin, était consacré aux joutes d'idées et accompagnait le destin public de son auteur. La conception de la presse est dénaturée dans ses fondements mêmes par le souvenir du *Père Duchesne* ou de *L'Ami du Peuple*. C'est compter sans la généralisation de la lecture, phénomène le plus influent sur l'aspect actuel de la presse. Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, le journal était réservé à une élite intellectuelle et généralement aisée ; la vente au numéro était ignorée, le journal n'était diffusé que par abonnement. Sans doute le nombre de lecteurs par exemplaires était-il alors plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, mais la faiblesse des tirages indique que peu de personnes étaient touchées. Il y a moins d'un siècle et demi, le *Journal du Calvados et Feuille d'annonces réunis*, seul titre publié à Caen, avouait cent vingt abonnés. A la même époque, les trois journaux de Paris les plus lus ne tiraient respectivement qu'à vingt mille, douze mille six cents et cinq cents exemplaires (2). Malgré le recul actuel de la presse de Paris, le tirage des trois quotidiens de la capitale les plus lus (3) dépasse deux millions et demi d'exemplaires. Ainsi désigne-t-on par les mêmes termes une institution et un organe dont l'essence s'est profondément altérée.

Jusqu'à la troisième République, le journal était une arme, « l'arme offensive de la démocratie et l'arme défensive de la monarchie » (4). Les mots eux-mêmes étaient chargés d'affectivité : relents d'anarchie, ils s'accordaient aux termes plus courants de pamphlets ou de libelles. Ne s'adonnaient alors à la lecture des gazettes que les

(1) Jusqu'au début du siècle, il n'était point d'ouvrage politique où la presse ne tînt une place importante. En 1962, Pierre MENDÈS-FRANCE publiait un recueil de propositions pour la « République moderne » : il a beau faire entendre que la démocratisation de l'économie et de la planification dépendent en grande partie de l'information (p. 242), la presse n'est jamais concernée de façon directe. Il précise qu'il ne veut point faire un « catalogue », qu'il veut se limiter aux « fondations » (pp. 9 et 241), mais l'absence de précisions propres relatives au régime et à la raison d'être du journal prouve d'évidence que, dans son esprit, celui-ci n'est plus, ou ne peut plus être, un fondement essentiel de l'édifice public (Oe19).

(2) Ocl, p. 7. V. aussi Adl.

(3) *France-Soir*, *Le Parisien libéré* et *Le Figaro*.

(4) Od4, p. 4. Opinion unanime à ce sujet ; v. par ex. Oe10-I, p. 561.

rares personnes qui en avaient les moyens (5) et le loisir, qui étaient également atteintes par une ardeur civique intéressée : le journalisme était dans son origine comme dans son aboutissement le fait d'une minorité agissante et fortunée, de la bourgeoisie libérale dont il soutenait les revendications. Activité réservée, les éléments populaires n'y avaient point de part. Jacques Kayser a intitulé l'ouvrage qu'il consacre à l'information « Mort d'une liberté », sous le prétexte que le droit de tous est devenu le privilège de quelques-uns. « Autrefois, écrit-il, l'homme qui voulait faire connaître sa pensée trouvait une tribune, réussissait à se faire entendre » (6). Il ne précise pas pour autant qui voulait faire connaître sa pensée et qui voulait l'entendre, combien ils étaient dans le jeu, à quels cénacles limités les journaux étaient adressés. « Ils s'affichaient ostensiblement organe politique, organe d'opinion » : quel parti, quelle opinion ne disposent point aujourd'hui d'une feuille ? « Trop nombreux sont ceux qui ont abandonné le service de l'idée, se consacrent à celui des masses ». Doit-on porter grief aux journaux de s'adresser aux masses, quand ils ne s'adressent plus aux élites ? L'argument est fallacieux, parce qu'il ne tient pas compte des convenances concrètes : que ceux à qui sourient les spéculations de l'esprit politique s'adonnent à l'idée et tentent de la faire partager; il se trouve toujours quelques initiés pour l'accueillir, plus nombreux sans doute aujourd'hui que jadis. Mais si l'audience du journal s'est universalisée, la fréquentation des cabinets de lecture demeure limitée. Les masses n'ont guère plus d'accès aux affaires publiques que dans les temps passés ; peu leur chaut la sophistique idéologique du moment qu'elles sont mêmement astreintes à une autorité largement anonymisée. La presse a conquis un public en réformant son usage.

La liberté n'est pas morte, elle s'est diversifiée ; elle s'est surtout étalée. Les journaux n'ont point exploité la liberté acquise conformément à l'idéalisme qui présidait à sa conquête. Tout au plus peut-on prétendre que, pour l'usage qui en est fait, la liberté est inutile; ou bien que, pour l'usage d'édification qu'on aurait pu en faire, elle n'est jamais née. La distribution généralisée de la vertu politique individuelle ne saurait précéder l'adéquation du système institutionnel à la théorie politique dont on s'inspire. La plupart des doctrinaires établissent leur raisonnement sur la fiction d'une ardeur démocratique permanente, alors même que les institutions et l'esprit des lois engagent au repliement.

Ainsi la presse, institution humaine, n'est-elle pas nécessairement une institution politique. Le besoin éprouvé par le lecteur n'inclut pas *a priori* la disposition de citoyenneté, de telle sorte que l'idéalisme des républicains de 1881, celui des épurateurs de 1944 ne pouvaient

(5) Sur le prix des journaux, v. Oc1 et Oc2, p. 31.

(6) Oa5, pp. 7 sq. Cf. aussi le titre de l'ouvrage de Bernard Féron, « Feu la presse libre ? » (Od20), celui d'un chapitre du livre de Jean-Paul Boyer, « Agonie de la presse libre » (Od6).

LE CALVADOS: REGIONS NATURELLES
GRANDCAMP
ARROMANCHES
PORT-EN-BESSIN
ISIGNY
BESSIN
LISON
BAYEUX
OUISTREHAM
DIVES/
-MER
CABOURG
HONFLEUR
TROUVILLE
PONT-
L'EVÊQUE
PLAINE
DE CAEN
CAEN
Orne
Aure
PAYS
D'AUGE
La Touque
LISIEUX
VILLERS-BOCAGE
MÉZIDON
AUNAY/ODON
THURY-
-HARCOURT
ET DE
FALAISE
La Dives
St PIERRE/DIVES
LIVAROT
ORBEC
La Vire
BOCAGE
CONDÉ/
NOIREAU
FALAISE
VIRE
CARTE Nº 1

connaître qu'une fortune précaire. Car la presse, institution politique, ne pouvait être régie par le droit public sans dévier dans le travers de quelque dirigisme d'Etat : le principe libéral qui préside à son statut écarte ce danger, mais lui assure l'impunité au cas où elle ne s'acquitte pas du service public d'information politique. Le service est éventuel ; il n'est défini par aucun critère juridique, il ne peut être soumis à l'examen d'aucun organisme public. Dès lors, la responsabilité de l'information appartient exclusivement aux journalistes, desquels seuls il dépend que la presse soit ou non politique.

Or le service d'information politique est une exigence (7), non sur le plan juridique, mais dans l'ordre de la cité. L'élection et la décision populaires impliquent une série d'obligations de résultat ; celles de la presse sont d'autant plus lourdes et nécessaires que les moyens d'information audio-visuels sont dans une large mesure détenus par des organismes publics. Telle assertion ne nuit en rien à l'objectivité, qui ressort de la cohérence républicaine. Le citoyen est effectivement actif : le journal doit présenter les options éventuelles, indiquer les progrès, signaler les retards. La rationalisation des conduites et le développement des connaissances épuisent la tendance ancienne aux diatribes ; le lecteur informé est apte au choix. Que la presse néglige ce service particulier, elle manque objectivement à cette mission dont elle s'est elle-même investie, elle est sans politique.

Le politologue prend les faits tels qu'ils sont, il les systématise s'il le peut; les lois ne résument qu'une expérience. Afin de connaître l'utilité politique de la presse, l'observation doit être limitée : on l'a volontairement réduite dans le temps, dans l'espace et dans le nombre des journaux étudiés. La presse française ayant été réorganisée en 1944, l'investigation n'a pas été menée au-delà de l'époque de la Libération. L'analyse systématique se rapporte, sauf précision explicite en sens contraire, aux mois de novembre et décembre 1961 (8). La réduction dans l'espace emprunte le cadre d'une circonscription territoriale dont les limites sembleront peut-être arbitraires, mais qui sont justifiées par plus d'un siècle et demi d'histoire, le département du Calvados (voir carte n° 1) (9). Enfin, n'ont été retenus dans cette étude que les journaux publiés en 1961, distribués dans le Calvados et consacrés en tout ou en partie à l'information politique (13).

Ces limitations affectent peu la portée générale de l'enquête. Son caractère contemporain étant admis, la restriction spatiale peut

(7) Parlant de l'information, André Siegfried écrit : « Il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'un service normal, indispensable » (Ad28, p. 3).

(8) L'étude a été définitivement arrêtée au 1er janvier 1964.

(9) Sur le Calvados, v. Ac25.

(13) Sont exclus de ce fait les journaux qui ont cessé de paraître avant 1961, ceux qui, édités à proximité du Calvados, ne pénètrent que marginalement dans le département, ceux enfin qui sont spécialisés dans une activité particulière de nature professionnelle, confessionnelle, syndicale, culturelle, etc.

seule susciter quelques réserves à une généralisation éventuelle (10). Quelques sondages dans d'autres régions de la France permettraient sans doute d'établir que les différences affectent moins les provinces entre elles que les cités en proportion de leur population. Le lien social est moins net quand le nombre s'accroît, la société de masse porte au repliement : de là vient, par exemple, que la presse de Paris, méconnue dans les campagnes, ait quelque audience à la ville. Quand le besoin individuel de situation sociale se relâche, l'esprit accueille plus largement les constructions générales dont la presse de Paris est inhibée. Mais la société de masse elle-même tend à s'organiser et à se populariser, de telle sorte que, si la curiosité se manifeste de façons diverses, l'individualisme l'emporte partout; le besoin de nouvelles localisées utilitaires n'est qu'émoussé dans les villes : il ne peut, techniquement, être assouvi (11). Ainsi la plupart des observations produites doivent-elles correspondre à une situation sensiblement congénère.

Il va sans dire que les conditions générales tenant au régime juridique de la presse et au droit d'usage de la liberté d'information sont identiques. Le choix des lecteurs entre les divers journaux qui leur sont proposés peut bien varier d'un département à l'autre, mais la différence essentielle tient partout à l'importance des unités urbaines considérées; exception faite des grandes villes, en particulier de Paris, le besoin d'information ressort surtout de la connaissance concrète de la vie locale. Les charges de la quête informative distribuée sur une échelle infinitésimale conduisent les journaux, d'une façon très générale, à négliger le service politique pour des raisons qui, on le verra, sont indépendantes du lieu de confection du journal.

Après avoir sommairement exposé les données auxquelles la presse est actuellement soumise, on voudrait distinguer successivement le besoin que le public en éprouve et le service qu'elle lui rend, partager en somme l'institution humaine et l'institution politique. En effet, face au besoin qu'il convient de définir, dont il faut connaître la portée et mesurer la contrainte, il reste le service politique, dont la presse tient la charge et que nulle institution, mieux qu'elle, ne peut remplir. On verra que, le besoin satisfait, le journal n'a cure du service; il ne répond à la disposition de citoyenneté que par l'indifférence ou par un acharnement orienté. La politique, a-t-on dit, est l'art des choix; la nature de notre régime politique convie à préciser que le choix doit être effectué par le citoyen; sa logique implique que le citoyen doit être informé. La presse est sans politique, car elle ne contribue pas à l'engagement du citoyen dans le règlement, ni

(10) On trouvera quelques généralités sur la presse de province dans son ensemble, i. Oa7, p. 54.

(11) Il est du reste peu de pays où les journaux de la capitale aient pu s'imposer hors-les-murs au détriment de la presse localisée ; il n'existe en général qu'une presse nationale de complément. La centralisation de la France eut raison, pendant un temps, de l'insertion du lecteur dans son contexte sociologique immédiat, mais cet état devait être précaire et passager.

même dans le contrôle des affaires publiques. L'histoire de la presse est communément présentée comme la conquête d'une liberté; c'est surtout celle de la conquête d'un public par une presse inasservie, usant de cette liberté; et l'engagement dans ce domaine est autrement plus grave et plus confus, car il met en cause la raison d'être de la presse et non son seul fonctionnement. Léon Blum le disait à des journalistes : « La véritable loi sur la presse, ce n'est pas à un gouvernement qu'il appartient de la décréter, de la promulguer, de l'appliquer; c'est aux masses populaires elles-mêmes » (12).

(12) Oe5, p. 265.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

LES DONNEES

« Nos pères de 1830 sont morts pour la liberté intégrale de la presse, parce qu'ils ne la connaissaient pas; mais nous, hélas, nous la connaissons. »

François Mauriac.

Bien que la presse soit libérée depuis près d'un siècle des astreintes de l'Etat, on l'imagine couramment aux prises avec quelque adversaire. Des hommes politiques suggèrent le mythe du combat; les journalistes le cultivent volontiers, dissimulant ainsi les lacunes de l'information politique sous le prétexte de menées illusoires. Or le statut de la presse est un statut de liberté. L'usage du droit d'information est partiellement limité pour des raisons d'ordre économique, mais le succès des journaux dépend exclusivement des suffrages du public. L'Etat intervient rarement, dans des circonstances exceptionnelles et d'une façon limitée. Ainsi la nature de l'information politique doit-elle être imputée au groupe lecteurs-journal, tandis que sa qualité ne peut l'être qu'aux seuls journalistes : d'eux seuls il dépend que l'information d'intérêt civique soit neutre ou orientée, complète ou apparente, utile ou vaine.

I. — Le régime juridique.

On a tant invoqué la liberté en discourant de la presse, que les deux notions semblent confondues dans un destin commun. « Le pays ne sera vraiment libre que si la presse est libre; si vous faites passer celle-ci sous les fourches caudines, son opinion s'abaissera, et l'opinion du pays s'abaissera en même temps. » Jules Favre donne à la querelle

de la presse sa dimension moderne. Il y a un siècle que le républicain parlait devant le corps législatif; les républiques se sont succédé depuis lors, la querelle demeure. Au moins, en un siècle, toutes les consciences se sont-elles accoutumées à l'égalité des suffrages, toutes admettent que la participation individuelle à l'exercice du pouvoir requiert formation et information. Mais les modalités et la notion même d'information constituent des thèmes perdurables de discussion et de controverses.

L'histoire de la presse jusqu'en 1881 est marquée par une longue lutte opposant les journalistes à l'Etat, qui usait pour les contrôler de procédés préventifs divers et réprimait sévèrement les atteintes à sa vérité et à sa politique. « Si je lâche la bride à la presse, aurait dit Napoléon, je ne resterai pas trois mois au pouvoir »; tous les souverains qui se succédèrent en France entre l'ancienne monarchie et la troisième République devaient le penser. Le fait est que le statut de la presse fut tourmenté, connut de brusques renversements, épousant tous la philosophie générale des gouvernants. Un trait commun subsistait pourtant au-delà de la mauvaise fortune des régimes : la police l'emportait sur le droit.

Des hommes voulaient parler : ils imprimaient parfois, bravant le pouvoir, des opinions antigouvernementales; ils s'élevaient contre l'arbitraire, contre la violation de la liberté proclamée. Champions de la lutte contre l'oppression, ils en furent les victimes durement touchées. Leur influence d'ailleurs était précaire, car le contrôle *ex-ante* réduisait la pratique des prises de position rigoureuses effectivement diffusées, le prix des gazettes éliminait les lecteurs populaires et les plus virulents parmi les journalistes étaient écartés ou étroitement surveillés. La presse était asservie. A la base, un obstacle contingent à l'époque réduisait la quête des nouvelles, puisque les moyens de communication et les instruments de transmission étaient peu développés; l'utilisation des nouvelles par les journalistes était neutralisée par la tutelle officielle; les lecteurs ne disposaient en fait d'aucun choix. Ce n'est pas que les gouvernants eussent la conscience tranquille, mais la presse aurait pu détourner l'affection des citoyens alors que, la contrôlant, ils évitaient les abus la dirigeant; ils l'érigeaient en fanal de leur politique : tous proclamèrent que la liberté serait garantie, les révolutionnaires, les monarques et les deux empereurs; tous pareillement ils l'asservirent.

La prise de pouvoir des républicains bouleversa en profondeur l'ordre établi; leur optimisme les porta à ménager aussitôt la promotion de l'individu. Tandis que Jules Ferry généralise l'instruction de l'enfant, celle du citoyen est assurée par la loi du 29 juillet 1881, « sur la liberté de la presse », votée à la chambre par une écrasante majorité. Le titre de cette loi traduit bien son esprit : le vice-président de la commission de la chambre des députés chargée de l'élaboration de la loi exprimait dans son rapport la rupture effectuée dans le régime de la presse par le projet qu'il présentait à ses pairs. « Il y

a eu, disait-il, autant de lois de la presse qu'il y a eu de gouvernements en France depuis cinquante ans; quelques-uns en ont même édicté plusieurs pour corriger celles de la veille par celle du lendemain; tous les ont soigneusement adaptées à leur principe et les ont subordonnées à ce qu'ils regardaient comme leur salut... C'est ainsi que le code de la presse, presque toujours rédigé sous la dictée des événements et variable comme eux, tantôt libéral, tantôt repentant et toujours retouché au hasard des crises ou des peurs du moment, représente tour à tour deux esprits contraires, qu'on a vainement tenté d'amalgamer : l'esprit de liberté et l'esprit de compression... La loi nouvelle est une loi d'affranchissement; si le principe de liberté n'est pas formulé dans une de ces déclarations qui d'ordinaire sont placées en tête, comme une sorte de programme que la loi vient ensuite plus ou moins réaliser, ce sont les dispositions pratiques de celle-ci qui tiendront lieu du programme lui-même. La liberté de la presse, vous la trouverez dans les dispositions qui abrogent, comme dans celles qui maintiennent. Les unes et les autres ne seront que l'application la plus libérale possible des règles du droit commun, en ce sens qu'elles ne refuseront au libre arbitre que la volonté de nuire. C'est rendre hommage au principe de liberté que de poser pour limite à la liberté de chacun la liberté d'autrui... Nous ne proclamons pas la liberté, nous faisons mieux, nous la réalisons » (1).

La charte de la presse de 1881 a supprimé toute mesure préventive; elle met fin au régime de police en excluant formellement l'autorisation et la censure préalables ainsi que le cautionnement; seule subsiste la formalité de déclaration au parquet. Un système de répression est institué pour sanctionner le cas échéant les abus commis dans l'usage de la liberté, mais la définition précise et limitative des délits de presse et la large compétence attribuée au jury préservent les journalistes de l'arbitraire et des pressions des gouvernants (2).

Certaines lois, postérieures à 1881, ont pu faire craindre un retour offensif de la tutelle des pouvoirs : la plupart sont justifiées par le développement d'excès qu'il était utile de réprimer, qui érigent en délits la propagande anarchiste, l'organisation ou la tentative d'organisation du refus collectif de l'impôt, la provocation au meurtre non suivie d'effets et la publication de feuilles pornographiques ou licencieuses (3). D'autres textes ont porté atteinte à la liberté, mais ils étaient conditionnés par des circonstances exceptionnelles et ne furent appliqués qu'à titre temporaire : c'est ainsi que la censure, établie officieusement pendant la première guerre mondiale, a

(1) Dalloz, 1881-IV-65. Sur la liberté de la presse et ses limites, v. Od45 et Od56.

(2) De très nombreuses études ont été consacrées aux rapports de la presse et des pouvoirs publics. Outre les ouvrages généraux, on peut nott. consulter Od32 ; Oc7 ; Od49, p. 179 ; Ad21, p. 15 ; Aa6, janvier 1956, p. 1 ; Ab18, p. 81 ; Ob7, p. 9, etc.

(3) Ces délits ont été respectivement institués par les lois dites « scélérates » des 12 décembre 1893 et 28 juillet 1894, puis par les lois du 28 février 1933 et du 10 janvier 1936 (riposte à la campagne de violence lancée par *L'Action française*).

été officiellement confiée en 1939 au commissariat de l'information, mais elle fut supprimée dès le mois de juin 1945. Rétablie en métropole en 1958 après que l'état d'urgence eût été proclamé, elle fut de nouveau supprimée par le gouvernement du général de Gaulle; elle fut appliquée en Algérie à partir du mois d'avril 1955 en raison des événements et de la tension psychologique qui en résultait. De même l'autorisation préalable, instituée au lendemain de la Libération, alors que le gouvernement arguait des nécessités économiques et en particulier de la pénurie de papier, fut rapportée au mois de février 1947.

Le principe de la liberté de la presse a connu des atteintes plus dangereuses et plus durables, mais leur portée est concrètement restreinte : il s'agit de la correctionnalisation des délits de presse et de la saisie administrative (4). Prévost-Paradol considérait que le problème essentiel quant à la libération de la presse était de décider 1882 est entamé (6) puis, avec le temps, supporte des exceptions de raissant, et aux libéraux, comme le garant de l'inasservissement des journalistes; son point de vue triomphe en 1881 (5). De nombreuses lois ultérieures ont en revanche créé des délits de presse, dont elles confiaient la connaissance aux tribunaux correctionnels, parce que le jury faisait preuve en la matière d'une mansuétude considérée comme excessive : c'était précisément dans cet esprit que le législateur libéral de 1881 avait adopté le principe, ce principe qui dès 1882 est entamé (6) puis, avec le temps, supporte des exceptions de plus en plus nombreuses, qui le vident pratiquement de son contenu. Les campagnes de presse violentes et sanguinaires qui accompagnèrent les élections de 1936 poussèrent même le gouvernement de Léon Blum à déposer un projet de loi préconisant la correctionnalisation générale des délits de presse, mais il fut repoussé par le sénat. Il fallut attendre quelques années avant que le droit ne recouvrât les pratiques effectives : la compétence du jury a été abolie en 1944, œuvre du G.P.R.F. alors établi à Alger; les infractions aux lois sur la presse étaient désormais déférées, sauf crime ou contravention, aux tribunaux correctionnels (7). Le renversement de la règle libérale était censé provisoire, sorte de contrepartie de l'abolition de la censure en attendant un statut définitif de la presse; celui-ci n'ayant pas encore été défini, l'ordonnance d'Alger continue à s'appliquer. Il ne convient pas de s'exagérer la portée de ce revirement, qui certes a prêté aux opposants l'occasion d'exprimer leur insatisfaction, mais dont les conséquences pratiques sont insignifiantes, dans la mesure bien entendu où les délits de presse conservent une définition précise et limitative (8).

(4) Il faut ajouter que le régime actuel de la diffamation conduit dans certains cas à des abus : v. Ob7, p. 11.

(5) Loi du 29 juillet 1881, art. 45.

(6) Loi du 2 août 1882 sur le délit d'outrage aux bonnes mœurs.

(7) Ord. du 6 mai 1944, art. 9.

(8) A la question : « *Les délits de presse doivent-ils ressortir de la compétence*

La saisie administrative (9), exception faite de sa pratique en temps de guerre ou lorsque l'état de siège est proclamé, a été condamnée par les tribunaux après 1881; mais l'arrêt célèbre *L'Action française* marque le revirement de la jurisprudence du tribunal des conflits : le principe que les autorités administratives n'ont pas le pouvoir de pratiquer par voie de mesures préventives la saisie d'un journal est réaffirmé; mais il est assorti d'une restriction : ces autorités peuvent la justifier en prouvant qu'elle s'avérait indispensable « pour assurer le maintien ou le rétablissement de l'ordre public » (10). Cette interprétation prétorienne est dangereuse, car elle couvrit certaines saisies contestables pratiquées par le gouvernement depuis 1948 et surtout après le déclenchement des opérations militaires en Algérie : il est vrai qu'elles furent peu fréquentes, qu'elles sanctionnaient la divulgation d'informations ou de commentaires relatifs aux problèmes coloniaux de nature à troubler les esprits et à compromettre la solution des conflits, et que l'autorité judiciaire peut contenir les interventions de l'administration en exerçant un contrôle *expost* sur leur opportunité.

Aucune saisie n'a été opérée depuis la Libération à l'encontre d'un journal régional ou local diffusé dans le Calvados, à l'exception de *L'Aurore de Basse-Normandie,* hebdomadaire communiste édité à Caen et dont la publication fut interrompue en janvier 1954 (11). En revanche, 48 ordres de saisie ou d'interdiction de vente étaient transmis aux autorités administratives départementales en 1961 et 1962; il atteignirent 28 titres : 4 quotidiens, 13 hebdomadaires, 5 mensuels et 6 revues. Ces chiffres peuvent paraître élevés. Tous les journaux qui ont été saisis sont les organes de mouvements ou de cénacles extrémistes (voir annexe I, tableau 1, p. 373) ; presque tous les articles ayant provoqué l'interdiction de la vente avaient trait au déroulement du conflit algérien et à la solution politique qui devait être adoptée (12) ; sans vouloir insinuer qu'elles étaient toutes justifiées en droit, la conjoncture politique légitimait partiellement des mesures d'exception à l'encontre de feuilles visant à animer les opinions dans leur paroxysme oppositaire.

des tribunaux correctionnels ou de la cour d'assise ? », aucun des journalistes du Calvados interrogés par nos soins ne voulut donner une réponse précise ; plusieurs ont déclaré que cette question leur apparaissait sans intérêt pratique.

(9) La saisie administrative, dont la pratique est contestable, doit être distinguée de la saisie judiciaire, ordonnée par le juge d'instruction en cas d'omission du dépôt légal et dans les hypothèses évoquées plus haut (publications anarchistes, obscènes, etc.) ; la saisie judiciaire, prévue par le Code d'instruction criminelle, présente des garanties que n'offre pas la saisie administrative.

(10) Tribunal des conflits, 8 avril 1935, « *L'Action française* contre Bonnefoy-Sibour » (D.P., III-24).

(11) En outre, *La Voie de la Paix,* organe de l'Union pacifiste de France, a été saisi une fois, en décembre 1956.

(12) « Seuls les articles traitant des problèmes algériens ont fait l'objet de poursuites. Sur tous les autres grands problèmes de l'heure, la liberté la plus complète de critique et d'expression est laissée à la presse ; le seul sujet tabou est bien l'Algérie » (Aa6, juillet 1960, M. Desinges).

Si les atteintes à la liberté établie tendent à se multiplier au cours des périodes de trouble généralisé (première et deuxième guerres mondiales) ou de conflits partiels mais graves (guerre algérienne), si des entraves sont alors portées au régime institué en 1881, le droit d'expression est intégralement recouvré dans les temps d'accalmie nationale. Une seule saisie a été ordonnée au cours du premier semestre 1963; elle touchait le numéro de mai de *L'Esprit public,* dans lequel était publié un article du capitaine Sergent relatif à l'Algérie (13). Le libéralisme n'a jamais été vraiment remis en question depuis l'adoption du statut républicain de la presse, le gouvernement ne réitère point ses anciennes pratiques. Les journalistes se sont habitués à l'idée de l'inviolabilité de la liberté qui leur était conférée; les gouvernants craignent que l'atteinte à la liberté, si minime soit-elle, provoque des réactions qui auraient de fortes chances de se retourner enfin à leur désavantage. La puissance acquise par les uns sur l'opinion publique a consolidé une indépendance que les autres dès lors sont contraints de respecter. Il a suffi d'une loi pour que l'autonomie des journalistes vis-à-vis du pouvoir fût garantie; il y a plus de quatre-vingts ans qu'ils jouissent de la liberté, d'une liberté quasi totale dont leurs anciens avaient rêvé. Mais c'est un de leurs anciens, Mirabeau, qui le disait : « La loi ne fait que protéger la liberté de la presse, elle ne la donne pas. » La loi protège la liberté et ce sont les hommes, par l'usage qu'ils en font, qui se la donnent.

II. — Le droit d'usage.

La loi de 1881 est contemporaine des paysages enfumés par l'industrie naissante; un an après qu'elle eut été promulguée, Marcel Deprez présentait à Munich une dynamo transmettant à faible distance l'énergie d'une machine à vapeur; l'année suivante, le courant est transporté de Vizille à Grenoble : l'ère de l'électricité est ouverte, les progrès de la technique désormais se bousculent. Le fil conduit la voix à des distances de plus en plus considérables, les réseaux du télégraphe et du téléphone s'étendent; Korn invente la phototélégraphie et Belin, dès avant la première guerre mondiale, met à la disposition des journaux ses appareils de transmission des images; Charles Krum invente le télescripteur, qui assure la réception directe et automatique des messages en caractères typographiques. Déjà le fil lui-même n'est plus indispensable : Branly domestique les ondes détectées par Hertz, Marconi envoie à l'aube du XX^e^ siècle le premier télégramme d'Angleterre en France, les lampes électroniques font tomber l'obstacle des distances. Il y a un siècle, les pigeons voyageurs participaient encore à l'œuvre d'information; il y a cinquante ans, les nou-

(13) A la question : « *L'éventualité d'une saisie vous empêche-t-elle de publier certaines informations ?* », tous les directeurs de journaux du Calvados ont répondu négativement.

velles ne parvenaient souvent qu'avec un long retard; de nos jours, il n'est plus guère de lieux où tout ne se sache quelques jours ou quelques heures après qu'un événement important est survenu (14).

Tandis que les moyens de transmission se perfectionnaient, l'homme rétrécissait le monde ; la loi de 1881 avait quatre ans quand Daimler et Benz lançaient à vingt kilomètres à l'heure la première voiture à essence : le sous-emploi chronique est en partie résorbé par la construction des routes et par l'établissement des voies ferrées ; l'Empire State Express dépasse le cap des cent kilomètres à l'heure quand le comte Zeppelin fonde ses chantiers de dirigeables. Aujourd'hui il ne faut plus que quelques heures au reporter d'un journal pour se trouver sur les lieux où surviennent les événements importants : de Paris, il parvient à New York en moins de sept heures et il n'est qu'à deux heures et demie de train de Caen ; la voiture pourvoit aux déplacements à faible distance ; le témoignage direct ne pose plus désormais que des problèmes d'ordre financier. « La distance est en fait supprimée : nous voici donc, le voulant ou non, citoyens du monde, solidaires de ce qui se passe n'importe où » (15).

Le développement des techniques de transmission et des transports instantanéisait la connaissance de l'actualité et la distribution des feuilles. Reste l'entre-deux, l'impression du journal : le principe de Gutenberg n'a pas été dépassé ; seuls quelques perfectionnements lui ont été apportés, assurant un tirage plus propre et plus rapide. Jusqu'au second Empire, on utilisait la presse à plat, remplacée à partir de 1867 par la rotative mise au point par Marinoni ; il n'est certes rien de commun entre l'échoppe de l'imprimeur-artisan du temps de Louis-Philippe et le dispositif d'impression de près de quatre-vingts mètres dont *Paris-Normandie*, en plein cœur de Rouen, dispose depuis peu ; les rotatives actuellement employées impriment bien soixante mille exemplaires d'une vingtaine de pages, mais les besoins s'accroissent sans cesse et l'on ne compte pas une seule invention importante depuis plus de cinquante ans : les journaux doivent donc acquérir un matériel classique, alors qu'il ne répond plus aux exigences contemporaines ; c'est le seul point où la presse, stimulée par les progrès des techniques ambiantes et de ses techniques annexes, n'ait pas encore effectué sa deuxième reconversion (16).

Les conditions nouvelles d'organisation et de fonctionnement des entreprises d'information ont nécessité des dépenses considérables d'investissement et de reconversion et ont conféré à certaines d'entre

(14) Cf. Oa6, p. 1. V. aussi Od7, p. 10 et Oc2, p. 154. La situation à la fin du XIX[e] siècle est évoquée i. Od17, p. 110.

(15) Ad28, p. 3. V. sur ce point Od64. Il faut toutefois noter que, si la circulation des nouvelles ne pose plus de problèmes d'ordre technique, elle est limitée pour des raisons d'ordre financier et se concentre pratiquement sur quelques pays et quelques grandes organisations internationales, v. Od31.

(16) Sur les techniques et leur développement, v. Oe20 et Oe18. V. aussi la série d'articles de Louis CHARLET i. Aa3, 1951.

elles l'aspect démesuré et fortement structuré de grandes entreprises industrielles et commerciales : la distribution du journal implique une bonne connaissance du marché et le contrôle permanent des dépositaires ; sa fabrication requiert des matériels perfectionnés et coûteux. Outre le personnel rédactionnel, il est fait appel à des collaborateurs techniques aux spécialités multiples. Raymond Manévy, l'un des principaux rédacteurs de *Paris-Soir*, disait à propos de ce quotidien : « Un journal moderne est une vaste usine » (17). Une vaste usine, certes, dont le fonctionnement est soumis à une organisation cellulaire, mécanique, de plus en plus anonyme. La presse avait été un art, elle devenait une technique (18).

Cette évolution fit apparaître une nouvelle conception de la liberté de la presse, dont les fondements ne seraient plus assurés par l'abstention des pouvoirs publics, mais par l'égalité économique (19). A partir de quelques exemples habilement choisis, il fut dressé une sombre image de la presse libérée. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement seraient devenues telles que le prix de vente des journaux en aurait réduit l'usage à une aristocratie financière peu ouverte. Si cette injustice avait été épargnée aux détenteurs de faibles revenus, les palliatifs qui lui furent apportés se seraient retournés contre eux en servant le conservatisme politique et social : le premier, spécifique au journalisme, la publicité, aurait inféodé la presse aux puissances d'argent ; le deuxième, commun aux principales activités économiques dans un régime capitaliste, la concentration des entreprises, aurait entraîné l'uniformisation de l'information offerte. La création d'un journal nouveau serait devenue aléatoire et sa diffusion nécessiterait des fonds que des consortiums financiers puissants peuvent seuls engager. Et, alors que la concentration de la plupart des entreprises s'arrête généralement là où les goûts individuels s'affirment et se diversifient, elle aurait, en ce qui concerne la presse, enfoncé la limite et uniformisé les intérêts. Ces critiques s'émurent aussi de la désaffection de la grande presse vis-à-vis de sa mission d'éducation et de formation politique et sociale ; le régime de 1881 leur apparaissait caduc, qui réduisait le marché du journal à une condition semblable à celui de l'automobile, dominé par l'argent, par la publicité, par l'attrait du superflu ; il leur apparaissait surtout dangereux, puisqu'il avait asservi la presse au capital et au conservatisme. La technique aurait assuré la liberté consacrée d'une façon

(17) Od38, p. 258 ; sur *Ouest-France*, v. Ac20, p. 19. V. aussi Oc8, p. 11 et Ob3, p. 42.

(18) La mutation est illustrée de façon satisfaisante par Louis Gabriel-Robinet : le rédacteur en chef du *Figaro* indique que le total des frais de rédaction, y compris les abonnements aux agences de presse, ne figure que pour 15 % dans la comptabilité d'*un grand journal* (Od24, p. 207). Marcel Stijns, pour sa part, parle de 10,41 % dans le groupe britannique *Mirror* (Ad32, p. 8).

(19) V. nott. sur ce point Oc2 ; Od46, p. 126 ; Oa7, p. 29 ; Od7, pp. 163 et 227 ; Oc8, p. 14 ; Ob7, p. 9 ; Od17, p. 174 ; Ab2, nott. p. 371 ; Ab3, p. 1734 ; Aa1, mai 1948, p. 22 ; Aa6, avril 1956, p. 1 ; Aa10, n° 10, p. 1, etc.

purement théorique, devenant une fin en soi et déviant à son propre compte les justifications et les attaques.

C'est dans cet esprit que fut opérée la deuxième révolution de la presse ; l'épuration du quatrième pouvoir fut effectuée à la Libération, à l'époque même où une nouvelle édification politique était élaborée. Par ordonnance du 30 septembre 1944 (20), la publication des journaux ayant paru sous l'occupation était interdite et les biens de toutes les entreprises de presse étaient placés sous séquestre. Les journaux de la Résistance s'installèrent aussitôt dans les lieux, usant à la faveur des événements de droits qui leur furent implicitement reconnus ultérieurement (21). Les biens corporels et incorporels de la plupart des entreprises furent transférés à l'Etat et dévolus par celui-ci à la Société nationale des entreprises de presse, chargée de les répartir et de les attribuer. Il fut décidé qu'un droit de priorité serait accordé dans cette répartition aux journaux installés dans l'entreprise dans un délai d'un an après la libération locale : c'était convenir que les bénéficiaires exclusifs de l'expropriation seraient les hommes qui avaient obtenu les locaux et les matériels en 1944.

L'objectif initial de ces mesures ressortait de la morale publique. Elles sanctionnaient sans doute les journaux qui avaient paru pendant l'occupation, mais surtout elles affranchissaient la presse des puissances d'argent : l'exercice concret de la liberté d'opinion ne devait plus être entravé. Pourtant, des difficultés immédiates affectèrent le système réformé ; des protestations nombreuses s'élevèrent contre la répartition effectuée, non seulement de la part des propriétaires des biens confisqués, mais surtout des tenants de certains courants d'opinion qui s'estimèrent lésés dans le partage. Le fait est que les trois partis au pouvoir s'étaient arrogés la quasi-exclusivité des installations et assignaient à leurs journaux une orientation politique conforme ; ils étaient en outre les maîtres du marché, puisqu'ils étaient les maîtres du gouvernement et que celui-ci contingentait le papier, accordait les subventions et décidait de la création des feuilles nouvelles (autorisation préalable). Cette situation pouvait être considérée comme un pis-aller dû aux circonstances exceptionnelles; encore fallait-il établir un statut de la presse et régulariser l'état de fait (22).

Ces réformes s'avérèrent inutiles, car les journaux politiques créés à la faveur de la Libération ne survécurent point au tripartisme ; dès 1948, des feuilles nouvelles apparaissaient, de nouveaux trusts financiers se formèrent, qui prirent le relais de ceux de l'avant-guerre. Le public, dès qu'il eut à choisir entre les feuilles politiques et les nouveaux journaux de grande information, porta préférence à ces

(20) Ord. du 30 septembre 1944, relative à la réglementation provisoire de la presse périodique en territoire métropolitain libéré (Od50, II-k-2).

(21) Loi du 11 mai 1946, portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information (Od50, II-k-9).

(22) Sur les différents projets de statut de la presse, v. Oc11.

derniers ; les autres, faute de lecteurs, dépérirent et certains disparurent. L'épuration devait être un départ, ce fut un épisode. La liberté subsiste donc, pareille à celle de l'avant-guerre; pareillement aussi subsiste la critique de l'inégalité économique. Au moins l'expérience manquée devrait-elle persuader les détracteurs de la conception classique que le problème de la répartition des moyens d'expression est aussi complexe, voire insoluble, que celui de l'égalité économique et que, si l'opinion du journal peut élever l'opinion du pays, celle-ci doit tout d'abord s'accorder à celle-là.

Au reste, leur critique, bien qu'elle ne soit pas dépourvue de fondements, pêche par l'excès. De très nombreux journaux de toutes tendances sont proposés au public (23) et les aspects commerciaux du marché n'ont pas entravé l'existence de maintes petites entreprises. Le journal est une entreprise commerciale : les dépenses affectées à la recherche des nouvelles, à la rédaction, à l'impression, etc., doivent être couvertes par des recettes suffisantes. La mission politique du journal est matériellement conditionnée par l'équilibre du budget. Et l'option politique aliène une partie de la clientèle potentielle ; dans une perspective strictement commerciale, elle se pose sans contexte en écueil au développement de la vente. La mission politique est donc subordonnée à une certaine force civique de la part des directeurs de journaux, qui doivent accepter de braver un aléa extra-commercial.

Certains acceptent le risque : ils négligent la plupart des catégories d'informations, mais consacrent l'essentiel de leurs colonnes à des préoccupations d'ordre politique, relatant les événements en leur imprimant un caractère idéologique ou partisan spécifique. D'autres évitent toute référence à une option politique déterminée et se spécialisent dans une information qui ne les expose pas à heurter les convictions personnelles : les nouvelles politiques, rapportées sans commentaire, sont subordonnées aux nouvelles propres à attirer le lecteur et à le divertir. Enfin, certains hommes de presse distillent avec prudence une substance partisane, sans renoncer pour autant à relater les événement attractifs. On peut ainsi distinguer trois orientations différentes, correspondant à trois catégories de journaux : les journaux *d'opinion*, les journaux *commerciaux* et les journaux *mixtes*. Une telle classification, imparfaite par nature, présente au moins l'avantage que le critère déterminatif repose sur le choix de l'entrepreneur, libre de définir son action ainsi que le lui dictent sa conscience civique et sa connaissance des goûts du public (24).

(23) « Le tableau actuel de la presse en France montre que, malgré toutes les difficultés, a pu être sauvegardée une diversité de publications où toutes les formes de pensée et tous les éléments de connaissance peuvent trouver place » (Fernand TERROU, « La condition de la presse en France », Aa3, 1958 [vol. X], p. 20).

(24) V. la classification adoptée par les experts de l'U.N.E.S.C.O, citée i. Od46, p. 20 et Oa6, p. 9. D'autres classifications ont été proposées ; cf. Oe13, p. 79 ; Oa7, p. 44 et Od5, p. 53.

Le grief porté par les détracteurs de la presse dans son état actuel serait justifié si tous les journaux tendaient au commerce et délaissaient l'opinion. Il n'en est rien ; au contraire, la préoccupation majeure des rédacteurs de certaines feuilles est la subordination de l'énoncé de la nouvelle à son utilisation partisane, voire missionnaire. On peut même alors accuser le manque d'objectivité qui, presque nécessairement, en découle : des événements essentiels sont passés sous silence, des nouvelles anodines prennent des proportions considérables, le dogmatisme l'emporte. C'est que chaque journal d'opinion a sa vérité et sa rigueur propres, qu'il soit le comptable de l'orthodoxie de familles idéologiques (*L'Humanité* ou *La Croix*), le bulletin de liaison entre membres d'un parti politique (*La Nation, Le Populaire de Paris, L'Humanité*) ou bien encore le champion d'une opposition progressiste (*Libération*). Parmi les milliers de titres déclarés en France (25), toutes les familles politiques peuvent se retrouver. A Villers-sur-Mer est édité *La Voie de la Paix*, journal de l'Union pacifiste de France, « organe de résistance à la guerre et à l'oppression ». La gauche publie une presse syndicale abondante et plusieurs journaux de parti (*L'Humanité-Dimanche, Démocratie, Nouvelle Gauche, Demain, Monde ouvrier*, etc.). La gauche non inféodée se rassemble autour de *L'Express, France-Observateur, Le Canard enchaîné* et *Témoignage chrétien*. La droite propose une multitude de feuilles dont les mieux connues, pour ne citer que celles-là, sont *Aux Ecoutes du monde, Aspects de la France, Rivarol, La Nation française, Nouveaux Jours, Carrefour*. Dans l'éventail ainsi ouvert, toutes les idées peuvent être accueillies : le droit d'expression est entier. Prétendre que tous les journaux doivent se conformer à la conception des organes d'opinion serait aussi vain à l'intérêt de la chose publique que prétendre à l'universalisation de l'acupuncture dans le traitement des maux humains, aussi contestable que de ne juger du talent que par l'œuvre produite.

Car le bien commun peut être servi de maintes façons ; la plus virulente n'est pas nécessairement la meilleure. Les prises de position extrêmes ne sont pas toujours appréciées dans les civilisations de confort; l'œuvre insidieusement menée par des journaux d'apparence neutre est parfois plus féconde dans les esprits que les déclarations véhémentes. L'absence même de politique étant une forme d'engagement, aucun journal n'est étranger à l'intérêt public. Mais il est certain que la direction peut refuser certaines informations ou certains commentaires, dont le caractère lui paraît tendancieux ou mal venu. Il s'établit dans chaque journal un esprit général, qui subjugue empiriquement ses collaborateurs : dans la mesure où il ne s'agit pas d'une feuille de combat, on tend à simplifier les choses en décidant que l'esprit est alors conservateur. Il faut admettre que le conservatisme est un penchant bien commun et que la pression des actionnaires

(25) Le répertoire de la presse française et des publications périodiques françaises (2e ed. 1960) dénombre 13.703 titres.

des grandes entreprises de presse y concourt. Toutefois, il convient de se garder d'une simplification excessive : le conservatisme, pas plus que l'esprit de réforme, n'est statique. D'autre part, il s'avère dans les faits que le plus modeste des rédacteurs peut donner aux événements une coloration étrangère à l'esprit du journal et que, présidant à son élaboration quotidienne, il peut influer sur sa facture concrète presque autant que le plus important des actionnaires. C'est ainsi que le quotidien de Caen, *Liberté de Normandie*, dont la tendance politique s'inspire de l'action du M.R.P., se fait parfois l'interprète des revendications socialistes par le biais de l'un de ses rédacteurs, inscrit au P.S.U. Que le journaliste ne puisse épouser l'esprit du journal auquel il collabore, si un désaccord trop vif l'oppose à la direction, il peut adhérer à une feuille où ses convictions ne seront pas mises en cause ; sa fidélité à l'idée qui l'anime suppose de la fermeté, mais il dispose toujours d'une tribune où il peut la servir.

L'accroissement des dépenses d'exploitation n'entraîne pas un processus de concentration aussi prononcé qu'on le dénonce communément. Le département de la Charente-Maritime ne possédant pas de quotidien propre, Georges Auclair a pu consacrer une étude à la recherche des causes du phénomène : ainsi que le précise l'auteur, « cette absence de quotidien dans l'histoire d'un département est tout à fait exceptionnelle » (26). Il n'existe pas encore en France, comme c'est le cas aux Etats-Unis, de véritables chaînes de journaux (27). De puissantes entreprises telles que *Ouest-France* ou *Paris-Normandie*, qui tirent respectivement à cinq cent cinquante mille et cent quarante mille exemplaires, côtoient de petits journaux qui, tels la *Presse de la Manche* ou *Le Havre*, tirent aux environs de vingt mille exempaires, mais conservent une indépendance totale. Dans le Calvados, quatre hebdomadaires, *Nos Cantons*, *Le Trait d'Union* *Les Echos* et *La Tribune des Cantons*, appartiennent en propre à un individu. Six autres sont la propriété de sociétés dont le capital ne dépasse pas cent mille francs (28) ; celui de *Liberté de Normandie* est fixé à vingt-cinq mille francs. Le tirage a beau être faible, les ressources tirées de la publicité et de la vente compensent largement les dépenses. L'examen des principaux postes du compte d'exploitation de 1961 de *La Voix du Bocage*, *Les Nouvelles de Falaise*, *Lexovien libre - Lisieux - Liberté* et *Le Bonhomme libre* met en évidence que ces petites entreprises ont une situation financière très saine (voir annexe I, tableau n° 2, p. 373) (29).

(26) Ac6, p. 415.

(27) Une exception mérite pourtant d'être signalée : l'entreprise de concentration menée par M. Hersant dans le centre de la France (v. *infra*, p. 200). On pourrait ajouter le groupe des sept quotidiens du parti communiste.

(28) *La Renaissance du Bessin* (96 000 francs), *Pays d'Auge Tribune* (58 500 francs), *Le Bonhomme libre* et *Les Nouvelles de Falaise* (30 000 francs), *La Voix du Bocage* (10 500 francs) et *Lexovien libre - Lisieux-Liberté* (10 400 francs).

(29) On trouvera trois exemples de budget de grands journaux i. Oa7, p. 311 (*France-Soir*, *Le Monde* et un régional type).

Si la plupart des entreprises en place sont prospères, il est en revanche difficile d'en créer de nouvelles. Le marché, ouvert à la Libération, s'est progressivement contracté : le lancement d'un nouveau titre exige un investissement initial important, dont l'évaluation à donné lieu à de brûlantes controverses. Le fait est que l'échec du *Temps de Paris,* lancé en 1956 et qui ne parut que pendant onze semaines, aurait coûté près de huit cents millions à ses commanditaires ; mais celui d'*Ouest-Normandie,* quotidien lancé à Caen en 1953 et qui parut six semaines, ne se serait soldé que par une perte de sept millions et demi. Les sommes investies dans *Caen 7 Jours,* hebdomadaire lancé à Caen en 1963, n'auraient pas dépassé quelques milliers de francs (nouvelle monnaie). Le succès de certains lancements ne doit pas dissimuler que maintes tentatives d'implantation ont été infructueuses; certains en déduisent que le marché est réservé aux journaux installés et que les pauvres sont réduits au silence. S'il est exact que le marché du journal est partiellement figé, c'est que les lecteurs sont fidèles aux journaux auxquels ils sont accoutumés et, par voie de conséquence, que la formule adoptée par ceux-ci est conforme au but poursuivi (30). Si, à l'inverse, de nouvelles feuilles ne parviennent pas à s'imposer, c'est qu'elles ne correspondent pas au goût du public et, par conséquent, lui sont inutiles. On objectera alors que le critère est mauvais, parce qu'il convient moins de plaire que d'élever; et chacun de proposer une assignation qu'il attribue en propre à la presse. La réalité veut pourtant que le succès de toutes les entreprises ne se vérifie concrètement que par l'adhésion populaire. La véritable formule serait non pas silence aux pauvres, mais silence à ceux qui édifient dans l'abstrait, sans se préoccuper des motivations de lecture. « Le bon sens, disait Descartes, est la chose au monde la mieux partagée » ; nul n'est mieux placé que le public pour établir ce qui lui convient. L'éventail des journaux en place est assez ouvert pour que toutes les opinions soient exprimées et pour qu'elles trouvent audience. Quant à prétendre que quiconque peut à volonté créer un journal, nul ne songerait à le faire : le problème n'est pas spécifique à la presse et l'inégalité économique ne conditionne pas davantage le marché de la presse que les autres activités économiques et humaines. Le procès de l'argent se confond ici avec le procès du libéralisme (31).

C'est à Caen qu'est édité le seul quotidien du département, *Liberté de Normandie* (32). Plusieurs départements ne comptent pas un seul quotidien, et nombre d'autres n'en comptent, tel le Calvados, qu'un seul (voir carte n° 2). *Liberté de Normandie,* créé à la Libéra-

(30) Op. contraire i. Ab3, p. 1741.

(31) « La présence de l'homme d'affaires au cœur du journal est évidente. Comment n'y aurait-il pas pénétré puisque, dans le cadre du système politico-économique, la littérature est de l'ordre du commerce, ainsi que le reste — le reste, c'est-à-dire tout » (Od46, p. 37).

(32) V. les fiches signalétiques des principaux journaux régionaux et locaux (Annexe II, p. 395).

NOMBRE DES QUOTIDIENS EDITES PAR DEPARTEMENT

CARTE N° 2

NOMBRE D'HEBDOMADAIRES ET DE BI-HEBDOMADAIRES EDITES PAR DEPARTEMENT

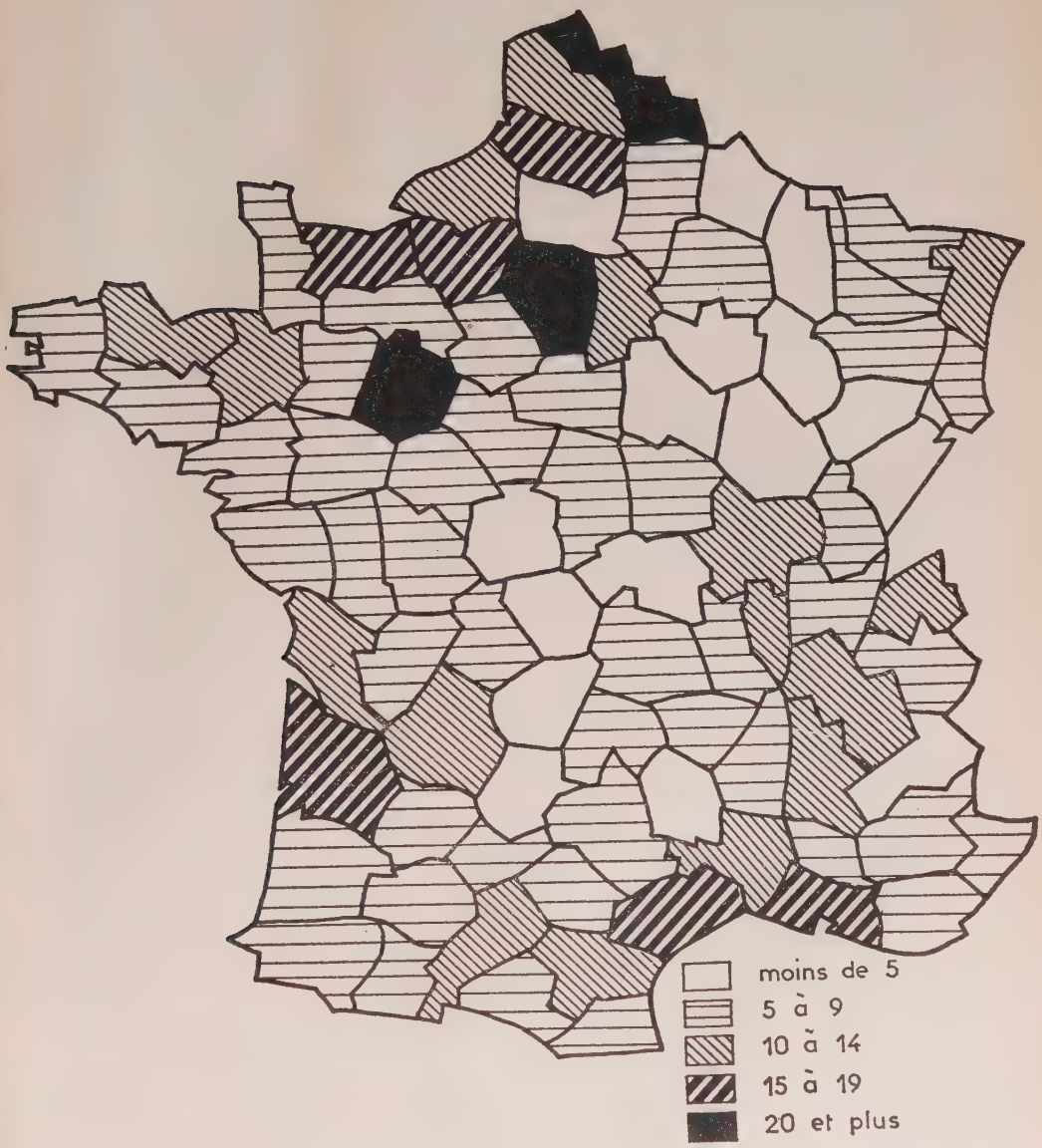

CARTE N° 3

tion, le 9 juillet 1944, est une société anonyme dont le directeur général est également le directeur régional d'*Ouest-France* ; paraissant le soir, il ne pourrait être lu hors de Caen le jour même sans que soit établi un réseau spécial et partant onéreux de distribution : reculant devant cette perspective, ses propriétaires l'ont réservé au public de l'agglomération caennaise.

Les Calvadosiens doivent donc acquérir des quotidiens édités hors du département : la proximité de Paris a évidemment facilité la pénétration des journaux de la capitale. Deux feuilles provinciales sont également offertes, qui tirent, l'une de son passé, l'autre de l'importance de son tirage, un prestige particulier dans le panorama de la presse nationale : *Paris-Normandie* succéda à la Libération au *Journal de Rouen*, qui avait fêté avec bruit, le 4 juin 1937, son cent soixante-quinzième anniversaire et se targuait d'être le doyen des journaux français ; quant à *Ouest-France*, imprimé à Rennes, c'est le premier quotidien provincial par le chiffre de tirage, lequel n'est dépassé à Paris que par un journal du soir, *France-Soir*, et un quotidien du matin, *Le Parisien libéré*. D'abord limité à Rouen et ses alentours immédiats, le *Journal de Rouen* s'était étendu progressivement dans l'ensemble du département de la Seine-Inférieure, avant de gagner ceux de l'Eure et du Calvados. *Ouest-Eclair*, le prédécesseur d'*Ouest-France*, devait, dans l'esprit de ses fondateurs, être le journal des Bretons : un système de distribution autonome remarquablement conçu fut établi à cette fin, qui mordit bientôt sur la Normandie et gagna même le Calvados (34). *Paris-Normandie* et *Ouest-France*, bénéficiant de la situation acquise par leurs prédécesseurs, perpétuèrent dans notre département la lutte que ceux-ci se livraient et qui contribue au soin particulier qu'apportent les deux feuilles concurrentes aux éditions qui le concernent (35). Il est fréquent que des journaux de province étendent leur diffusion sur plusieurs départements ; cette pratique a donné naissance à un type de journal, dit *régional*, qui, outre les nouvelles nationales et régionales communes à toutes ses éditions, apporte des nouvelles locales exclusivement destinées à un secteur de son ressort territorial de lecture; c'est ainsi que *Paris-Normandie* comporte une édition *Calvados*, qui fait état d'informations intéressant exclusivement les lecteurs de ce département et que *Ouest-France*, accusant davantage le découpage, offre cinq éditions, chacune apportant de nombreux comptes rendus de l'actualité locale. La formule présente l'avantage de conserver un tronc commun à toutes les éditions et de n'avoir à composer spécialement pour chacune que les articles concernant directement son secteur de vente; elle contraint l'entreprise à décentraliser le personnel rédactionnel chargé de recueillir les nouvelles locales et de les com-

(33) Caen est l'une des rares villes de France où soit publié un quotidien du soir (cf. Oa7, p. 289).

(34) Cf. Od15, pp. 20 (*Journal de Rouen*) et 124 (*Ouest-Eclair*).

(35) Sur la zone de diffusion générale d'*Ouest-France*, v. nott. Ac20.

muniquer à la rédaction centrale : aussi bien, *Paris-Normandie* et *Ouest-France* ont-ils établi dans le Calvados des rédactions extérieures et sont-ils en relation permanente avec de nombreux correspondants locaux.

Les périodiques parisiens (les hebdomadaires notamment) pénètrent presque tous dans le Calvados. Si celui-ci s'avère pauvre en quotidiens, il dispose par contre de douze hebdomadaires et d'un bi-hebdomadaire qui lui sont propres (36). Ce chiffre, qui le classe parmi les départements les plus riches en l'espèce (voir carte n° 3), apporte la preuve de la liberté de la presse, à l'égard des puissances d'argent d'abord, puisque ces entreprises ont résisté au courant actuel de concentration financière préludant à la disparition des plus faibles d'entre elles, à l'endroit de l'Etat aussi, puisque la multiplicité est gage de diversité et que ces feuilles locales peuvent être autant de points de rencontre entre les revendications individuelles et les intérêts communs. La plupart de ces journaux, portant dans leur titre le nom de la ville où ils sont imprimés et aux habitants de laquelle ils sont principalement destinés, illustrent l'intimité qui préside à leur destin commun (voir carte n° 4).

Le Pays d'Auge est de loin le mieux pourvu : il compte à lui seul huit hebdomadaires édités à Lisieux, chef-lieu de l'arrondissement, et Pont-l'Evêque, ancien centre administratif de l'arrondissement qui portait son nom ; puis, de part et d'autre de ces deux villes, à Saint-Pierre-sur-Dives, Livarot et Orbec au sud et à Dives-sur-Mer, Trouville-Deauville et Honfleur sur la côte. Lisieux a salué dans son histoire l'apparition de nombreux journaux locaux, dont l'existence éphémère n'inquiétait pas *Le Lexovien*, créé en 1816 et qui eût survécu à la deuxième guerre mondiale si les mesures d'interdiction de 1944 ne l'avaient touché ; il ne réapparut qu'au mois de juin 1945, accolant à son titre ancien le qualificatif *libre*. Entre-temps, au mois d'avril, avait été fondée une autre feuille, *Lisieux-Liberté* qui, bénéficiant de sa parution anticipée, concurrençait sérieusement *Le Lexovien libre* ; la coexistence fut de courte durée : les deux feuilles durent fusionner en 1951, dotant l'hebdomadaire unique nouveau du titre à rallonge qu'il porte depuis lors, *Lexovien libre - Lisieux-Liberté*. Le journal de Pont-l'Evêque est sans doute l'un des plus anciens du département : créé en 1792, *Le Pays d'Auge* est devenu après la guerre *Pays d'Auge - Information* ; un différend opposant au journal l'un de ses rédacteurs, celui-ci édita à partir de 1949 une feuille concurrente, *Tribune du Pays d'Auge*, qui, de la même veine et touchant un public identique, disparut deux ans plus tard, imposant toutefois au *Pays d'Auge - Information* le souvenir de sa courte car-

(36) Encore ne retenons-nous que les journaux d'information, à l'exclusion de toutes feuilles spécialisées ; il convient pourtant de citer deux journaux agricoles à large audience. *Le Pays d'Auge Agricole* et *Maît'Jacques*, respectivement édités à Lisieux et à Caen et destinés aux agriculteurs du Pays d'Auge pour l'un, à ceux des autres parties du département pour l'autre.

LES HEBDOMADAIRES LOCAUX
L'INDEPENDANT HONFLEURAIS
LE PROGRES DU LITTORAL (Trouville)
LE PROGRES DE DIVES-SUR-MER
LE PAYS D'AUGE TRIBUNE (Pont l'Evêque)
LA RENAISSANCE DU BESSIN (Bayeux)
LE BONHOMME LIBRE (Caen)
LE LEXOVIEN LIBRE
LISIEUX LIBERTÉ
LE TRAIT D'UNION (St Pierre/Dives)
LES ECHOS D'ORBEC
NOS CANTONS (Livarot)
LES NOUVELLES DE FALAISE
OUEST NORMANDIE (Condé/Noireau)
LA VOIX DU BOCAGE (Vire)
CARTE Nº 4

rière par adjonction à son titre d'une portion du sien : le journal de Pont-l'Evêque s'appelle ainsi, depuis 1952, *Pays d'Auge-Tribune. Les Echos du Calvados* eût fêté son centième anniversaire en 1963 si son histoire n'avait été interrompue en 1944, la Libération ayant en tous cas le mérite d'avoir réajusté son titre avec une réalité plus modeste et plus précise, *Les Echos d'Orbec.* Le *Journal de Saint-Pierre-sur-Dives* et *Quat'Cantons,* créés en 1884 et en 1914, ont réapparu en 1946 et en 1949 sous les titres de *Trait d'Union* et *Nos Cantons,* respectivement édités à Saint-Pierre-sur-Dives et Livarot ; *Le Progrès du Littoral* et *Le Progrès de Dives,* rédigés l'un à Trouville, l'autre à Dives-sur-Mer, sont imprimés tous les deux à l'Imprimerie normande du Progrès à Dives et appartiennent depuis le 1er juin 1960 à la Société anonyme havraise d'impression et d'édition, qui édite le quotidien *Le Havre* et contrôle plusieurs autres hebdomadaires locaux, dont *L'Indépendant honfleurais.*

Le Bessin, la Plaine de Caen et le Bocage sont moins bien partagés que le Pays d'Auge, le premier ne disposant que d'un bi-hebdomadaire et les deux autres de deux hebdomadaires. Le bi-hebdomadaire de Bayeux, *La Renaissance du Bessin,* a succédé en 1945 au *Journal de Bayeux.* La création en 1950, par l'un de ses anciens collaborateurs, d'un hebdomadaire concurrent, *Les Nouvelles de Bayeux et du Bessin,* n'a pas diminué son audience et il redevenait deux ans plus tard le seul journal local du Bessin. Les hebdomadaires de la Plaine sont *Les Nouvelles de Falaise* et *Le Bonhomme libre,* lequel après cinq mois et demi de silence au cours de l'été 1944, succéda au *Bonhomme normand* ; ceux du Bocage sont *La Voix du Bocage,* édité à Vire, et *Ouest-Normandie,* édité à Condé-sur-Noireau.

On voit que, malgré le développement des techniques, il est encore fait large usage de la liberté conférée en 1881 par le législateur. Des journaux de toutes tendances politiques et des journaux qui évitent de prendre parti; des journaux quotidiens et des journaux hebdomadaires; des journaux locaux, des journaux régionaux et des journaux parisiens : multiples sont les titres qui se partagent le marché. La concurrence est en principe parfaite. Mais il en est de la presse comme de toutes les productions : le droit de produire est en fait suspendu à l'adhésion volontaire de la clientèle.

III. — Le choix du lecteur.

Le choix du lecteur est assuré d'une liberté de motivation; la sélection effectuée entre les journaux n'est fondée que sur l'adéquation de la matière offerte aux goûts du public. Nulle différence dans le coût, nulle contrainte de la part des pouvoirs publics ne viennent contrarier le jeu concurrentiel. Toutefois, les mécanismes sont émoussés au niveau individuel par l'accoutumance à un titre. Le journal qui en bénéficie ne jouit point pour autant d'un privilège immuable; les autres titres demeurant à la disposition constante des lecteurs

éventuels, il ne peut conserver l'avantage que dans la mesure où il entretient sa qualité et son genre informatifs.

Le besoin de lecture est mesuré par les statistiques de vente; la ventilation des suffrages publics entre les divers titres proposés sur le marché permet de définir, en se référant au contenu des feuilles prisées, la détermination d'acquisition. L'indication est limitée, puisqu'il n'est point fait de part entre les diverses rubriques incluses dans le journal; mais, se trouve-t-on, comme c'est le cas dans le Calvados, en présence de catégories de journaux nettement différenciées, on peut inférer des résultats de la vente quel est le mobile *essentiel* de lecture. En l'absence d'une étude de marché sur le plan national (37), on se contentera de données relatives au département du Calvados : le lecteur y a le choix, comme dans tous les autres départements de France, entre les journaux de Paris et les feuilles régionales et locales. Les uns situent le lecteur au niveau de la généralité; les autres cherchent surtout à établir un lien direct entre eux, le lecteur et sa communauté sociologique immédiate. Il apparaît sans conteste que l'intimité, surtout dans les campagnes, l'emporte sur la généralité, laquelle, dans les milieux urbains, ne porte qu'une faible brèche au primat de la localisation.

Un questionnaire relatif aux statistiques de diffusion a été adressé à tous les journaux offerts au public dans le Calvados. Deux tableaux y étaient juxtaposés, l'un relatif à la répartition des abonnements et ventes au numéro par canton, l'autre par arrondissement. Certaines entreprises de presse nous ont communiqué les chiffres de diffusion par canton (38), d'autres par arrondissement (39), certaines enfin se sont refusées à nous donner aucune indication statistique précise (40).

(37) On peut toutefois se reporter à Ac2, p. 67, où on trouvera des cartes de pénétration des journaux sur le plan national. Ces cartes ont le mérite de la représentation d'un tableau général de la lecture de la presse en France ; mais leur intérêt est limité parce que, d'une part les données utilisées se rapportent à des groupes de journaux (total des quotidiens parisiens, ensemble des quotidiens de Paris et de province, groupe des périodiques), d'autre part l'unité de base retenue est le département, enfin certains chiffres de vente semblent surévalués. V. en outre le tableau général de la presse française dressé en 1958 par Jacques KAYSER (Ab11, p. 2), celui de Maurice FRANGEOT, dressé en 1962 (Ab20, p. 13). Sur la presse quotidienne de province, v. Ab5 et Ac4.

(38) Il s'agit d'un périodique mensuel, *La Voie de la Paix* ; de huit hebdomadaires locaux : *Les Echos, Lexovien libre - Lisieux-Liberté, Nos Cantons, Les Nouvelles de Falaise, Ouest-Normandie, Le Progrès de Dives, Le Progrès du Littoral* et *La Voix du Bocage* ; d'un quotidien régional, *Ouest-France* ; du quotidien de Caen, *Liberté de Normandie* ; de six quotidiens parisiens : *L'Aurore, La Croix, Le Figaro, Libération, Le Monde* et *Le Parisien libéré* ; de l'hebdomadaire *Paris-Match* enfin.

(39) Il s'agit de deux hebdomadaires locaux : *Le Bonhomme libre* et *Pays d'Auge-Tribune* ; du bi-hebdomadaire local, *La Renaissance du Bessin* ; de trois quotidiens parisiens : *France-Soir, L'Humanité* et *Paris-Presse.*

(40) Il s'agit d'un hebdomadaire local, *Le Trait d'Union* ; d'un quotidien régional, *Paris-Normandie* ; de trois quotidiens parisiens : *Combat, Paris-Jour* et *Le Populaire* ; enfin de tous les hebdomadaires politiques de Paris.

Trois des journaux du premier groupe nous ont ultérieurement autorisé à consulter leur fichier et les rapports des inspecteurs de vente; nous disposions ainsi de statistiques communales relatives non seulement à ces journaux, mais aussi aux feuilles concurrentes.

Nous avons constaté en examinant ces statistiques communales, qui nous avaient été fournies à titre confidentiel, que certains journaux avaient délibérément gonflé leur chiffre de vente. Les comparant entre elles, elles apparurent peu contestables; quelques sondages devaient nous affermir dans cette opinion. En cas de distorsion entre elles et les déclarations qui nous étaient parvenues, nous avons opté pour les premières (sauf en ce qui concerne les chiffres relatifs aux abonnements). Force nous était par ailleurs de recourir à elles lorsqu'il fallait faire état de la diffusion dans son ensemble. Il semblait dès lors inopportun de livrer les statistiques de diffusion à à l'état brut. Comme, d'autre part, leur production ne présente un intérêt qu'en fonction de l'audience touchée, la quantification de la diffusion est présentée sous forme d'*indices de lecture* (41).

Plus de la moitié des foyers font l'acquisition d'un journal quotidien : l'indice synthétique de lecture dans l'ensemble du département s'élève en effet à 0,61; le chiffre de vente nette est d'environ quatre-vingt-trois mille exemplaires journaliers. Etant entendu que l'achat n'est pas constant, il ressort de ces indications qu'une très forte proportion de la population est touchée, plus ou moins régulièrement, par la presse quotidienne (42). L'examen des indices de lecture comparés des différents journaux fait essentiellement apparaître le besoin d'une information localisée; émoussé dans les villes, celui-ci est ailleurs primordial : la généralisation de la lecture s'est accordée avec la localisation de l'information. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les journaux de Paris contribuaient pour les deux tiers de la

(41) Les *indices de lecture* sont égaux au rapport du chiffre de diffusion par celui des logements dans un secteur géographique donné. Les chiffres de base correspondent, pour la diffusion des journaux, à la vente moyenne au cours du mois de décembre 1961 ; pour les logements, aux indications fournies par l'I.N.S.E.E. d'après le sondage de 1954, pondérées en fonction de l'augmentation de la population entre 1954 et 1962. On a préféré retenir le chiffre des logements à celui de la population, parce que chaque publication est lue par toutes les personnes composant le ménage et que le nombre des lecteurs l'emporte sur celui des acheteurs (v. sur ce point Od27, p. 37).

(42) Une enquête importante, menée par la SOFRES (Société Française d'Enquêtes par Sondage) pour le compte de dix quotidiens régionaux et touchant une population de quatorze millions d'individus, a été effectuée en 1962-1963 (Od27). D'après ses résultats, il ressort que les quatre cinquièmes du public sont lecteurs de la presse de province (p. 34). Parmi ceux-ci, 64 % lisent habituellement le journal tous les jours, 16 % au moins trois fois par semaine et 20 % irrégulièrement (p. 44) ; les proportions applicables à *Ouest-France* sont toutefois inférieures à la moyenne (55 %, 16 % et 29 %). L'I.F.O.P. (Institut Français d'Opinion Publique) a, de son côté, établi en 1952 que 11 % seulement du public n'étaient atteints par aucun journal ; 64 % lisaient régulièrement un journal ; 21 % en lisaient deux ou trois (*Sondages* 1952, n° 1, p. 25). D'après les résultats d'une enquête très récente menée par le même organisme, il ressort que 80 % des agriculteurs lisent régulièrement ou épisodiquement un quotidien (*Sondages* 1964, n° 1, p. 39).

vente des quotidiens en France; la proportion s'est renversée depuis lors en faveur des quotidiens de province et elle s'est stabilisée à leur avantage : « A moins d'une innovation technique révolutionnaire, la presse parisienne n'a plus aucune chance de regagner la clientèle qu'elle a perdue en 1945. Tout au contraire, les journaux de Paris devront s'estimer satisfaits s'ils réussissent à maintenir leur position actuelle et à contrôler les départements limitrophes de l'agglomération parisienne » (43). Le choix se porte désormais, tant en Normandie que dans les autres provinces de France, sur les quotidiens régionaux ou départementaux (44). Dans le Calvados, *Ouest-France* est acquis à lui seul davantage que tous les autres titres réunis (voir planche n° 1) (45).

	Vente nette	Indices de lecture	Rapport au total des quotidiens
Ouest-France	48.200	0,36	58,5 %
Paris-Normandie	6.700	0,05	8,1 %
Quotidiens de Paris	22.600	0,17	27,4 %
Liberté de Normandie	4.900	—	5,9 %

La comparaison des représentations cartographiques par canton des indices de lecture (voir cartes n^{os} 5 à 8) fait apparaître cette domination, sur le marché, du journal de Rennes. Outre que sa pénétration est remarquablement homogène, on voit que ni *Paris-Normandie* ni l'ensemble des journaux parisiens ne l'emportent nulle part sur lui. Il n'est que les deux cantons d'Honfleur et de Trouville où l'emprise d'*Ouest-France* semble compromise par la présence des autres titres; mais il s'avère que se retirent dans ces parages nombre de retraités parisiens qui demeurent fidèles à leur journal. Quant à l'altération relative des ventes dans les trois cantons du Bocage, elle n'a pas d'origine concurrentielle, puisque *Paris-Normandie* et les journaux de Paris n'y pénètrent presque pas, mais elle résulte de la médiocre ouverture sociologique des populations qui y résident.

(43) Ac7, p. 605. Sur la régionalisation de la presse française et le recul des journaux parisiens, v. nott. Oa6, p. 15 ; Oa7, p. 52 ; Ob7, p. 40 ; Oe6, p. 64 ; Ab12, p. 330 ; Ab3, p. 1739 ; Ab7, p. 12 ; Ac27 ; Ab5, p. 6 ; Ac15, p. 8 ; Ac14, p. 56 ; Ab19, p. 3 ; Ab1, p. 20 ; Ad31.

(44) En raison de la proximité de Paris, la proportion de lecture des journaux de la capitale dans le Calvados est même sensiblement supérieure à la moyenne de pénétration dans l'ensemble de la France : 84 % des lecteurs de province ne lisent aucun autre quotidien que des journaux de province (Od27, p. 43).

(45) V. la répartition géographique et le taux de pénétration (cantonal) d'*Ouest-France* d'après l'*Opération Vérité*. Les autres journaux régionaux et locaux lus dans le Calvados ne se sont pas soumis à ce contrôle.

PLANCHE nº 1

VENTE COMPAREE DES QUOTIDIENS

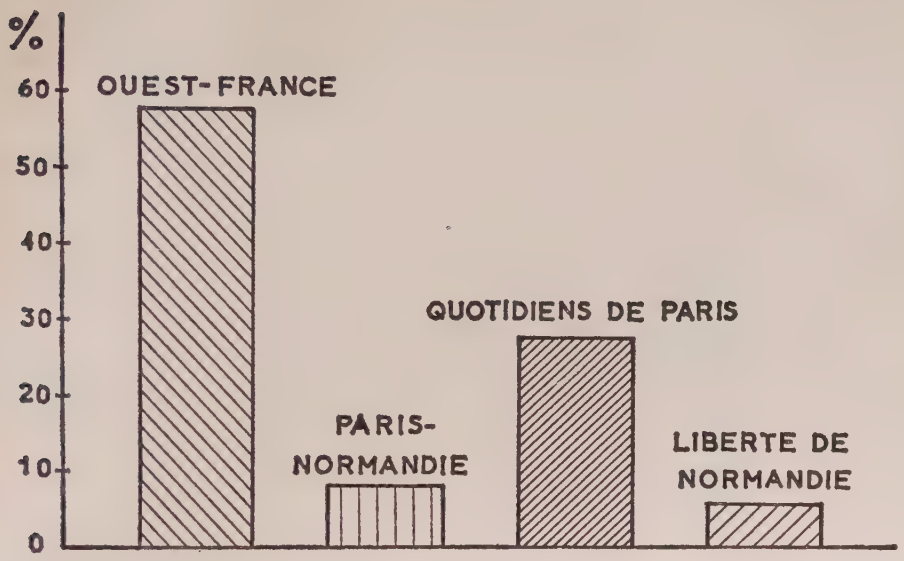

La lecture de *Paris-Normandie* est très inégale selon les cantons : le journal de Rouen dispose d'une audience assez large à Caen, ainsi que dans la région voisine de l'Eure, département où il jouit d'une position prééminente. En revanche, ses ventes sont insignifiantes dans les campagnes et presque nulles dans le Bocage, le Bessin et la région de Falaise. La diffusion de *Liberté de Normandie* est encore plus limitée, puisque le quotidien caennais ne touche quant à lui que la ville préfectorale et les cantons suburbains (46). L'état de lecture de ces deux feuilles découle de la spécialisation géographique des journaux régionaux et locaux : *Liberté de Normandie* ne cherche pas à s'étendre hors de Caen, tandis que *Paris-Normandie* se trouve dans le Calvados à la limite de la zone territoriale qu'il investigue.

Les journaux parisiens qui, au contraire des journaux régionaux et locaux, visent à obtenir une audience nationale, sont inégalement accueillis pour une autre raison. On note que leur diffusion la plus forte est effectuée dans les zones urbaines (Caen, Lisieux, Bayeux,

(46) La zone de diffusion de *Liberté de Normandie* s'est encore rétrécie depuis la période d'observation, de telle sorte que ce journal est presque exclusivement réservé à la population caennaise.

LEGENDE COMMUNE

aux cartes nº 5 à 8
9 à 12
13 à 16
17 à 28

plus de 0,5

de 0,5 à 0,33

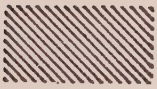
de 0,33 à 0,2

de 0,2 à 0,1

de 0,1 à 0,05

de 0,05 à 0,01

moins de 0,01

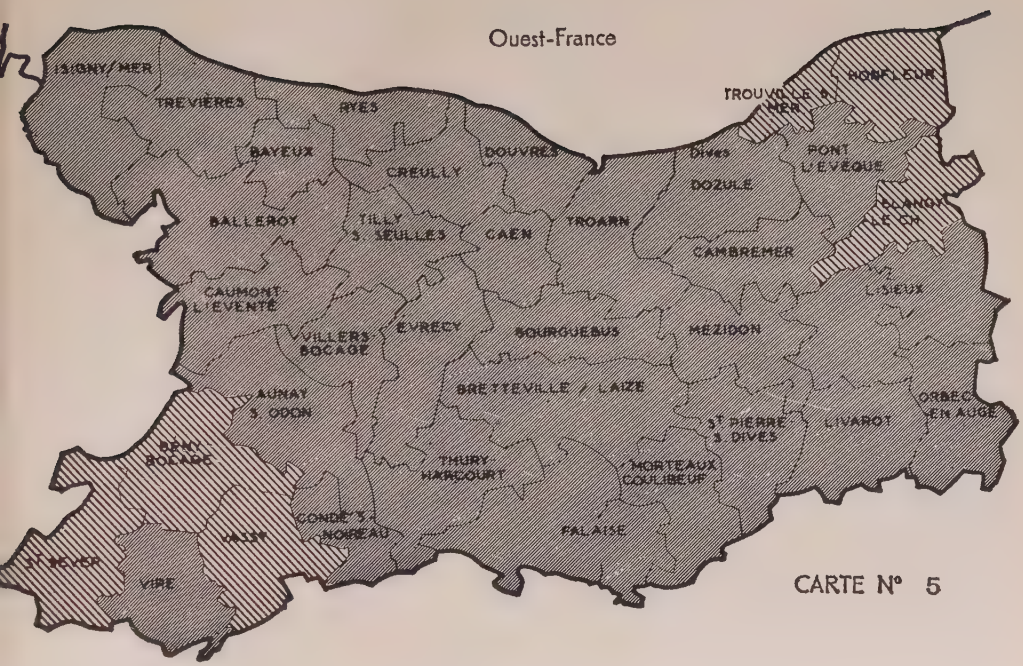

CARTE N° 5

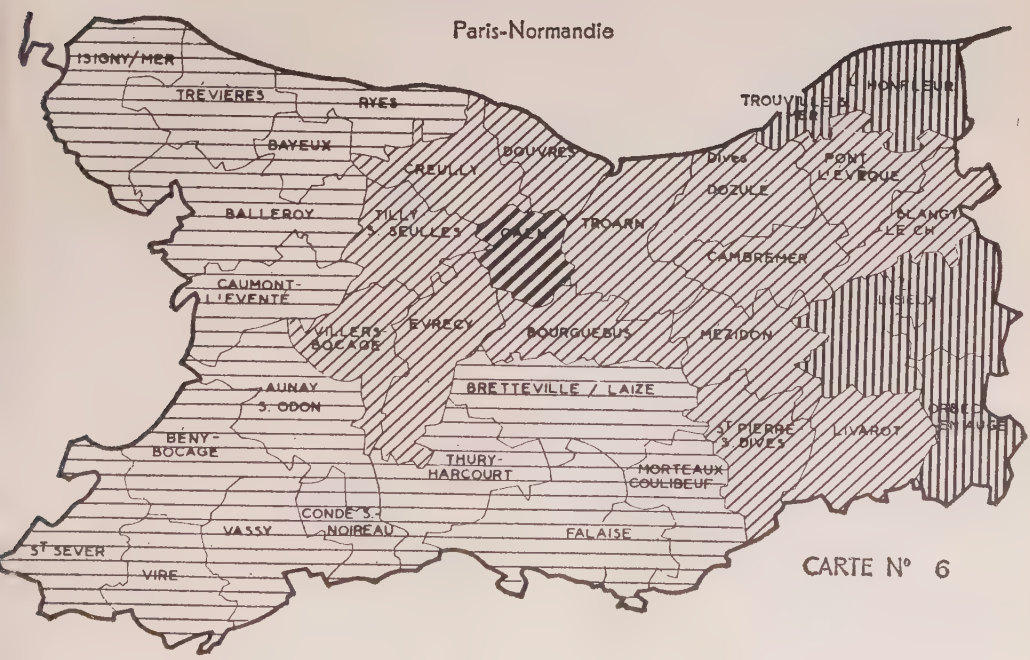

CARTE N° 6

LECTURE DES QUOTIDIENS

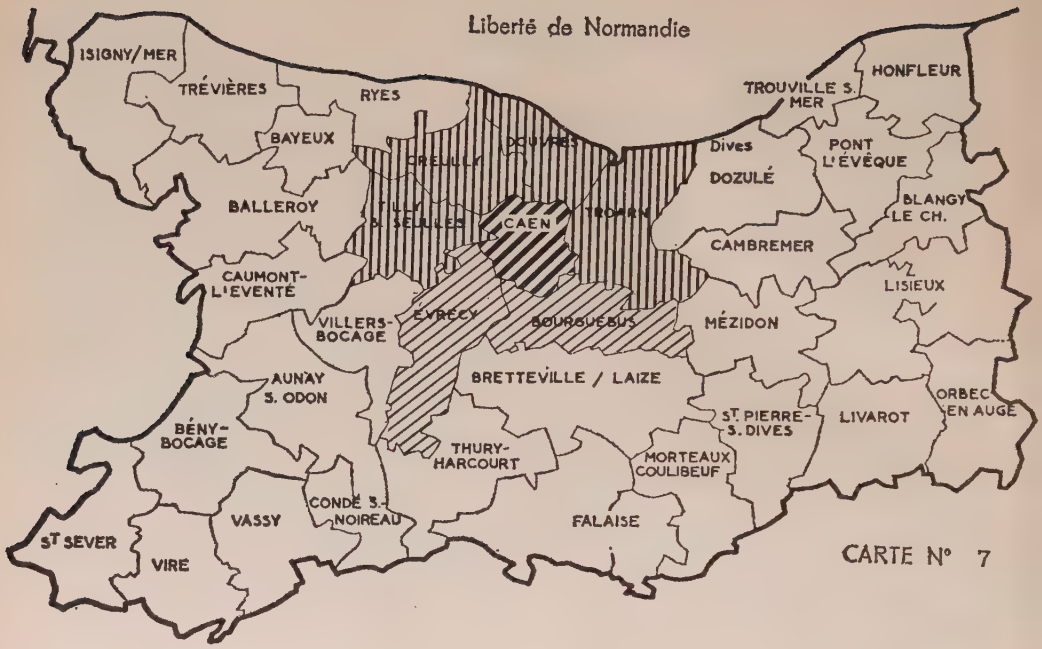

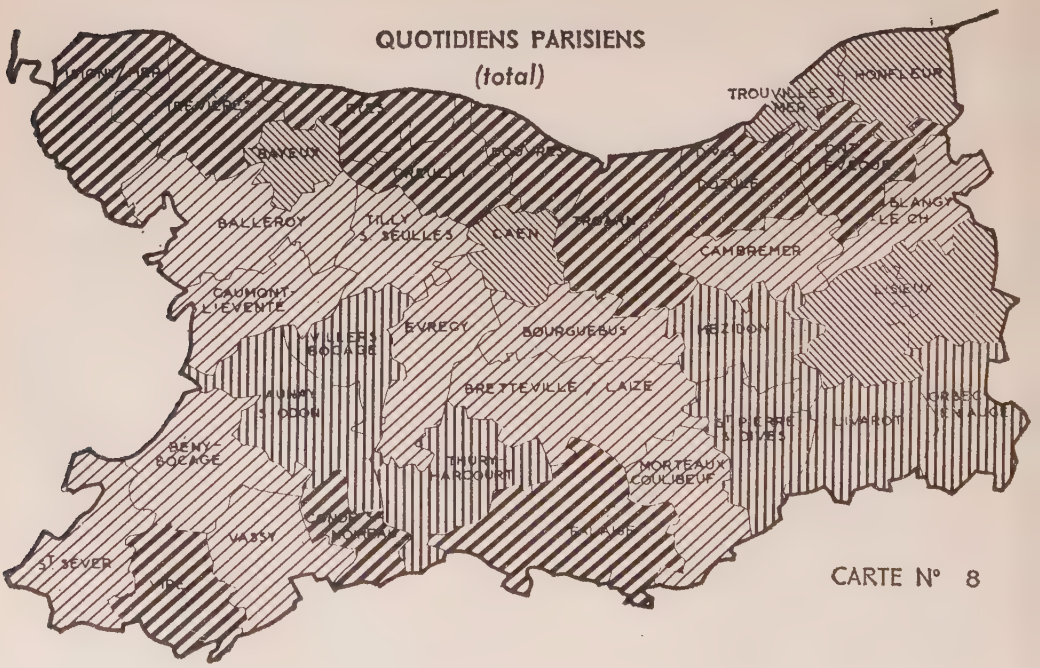

LECTURE DE QUOTIDIENS PARISIENS

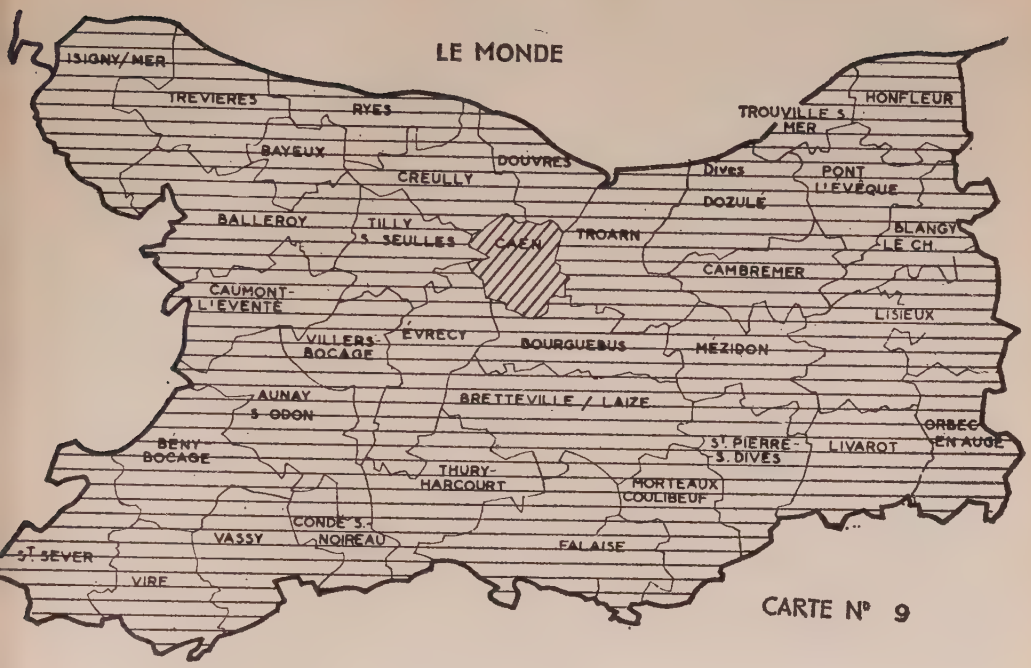

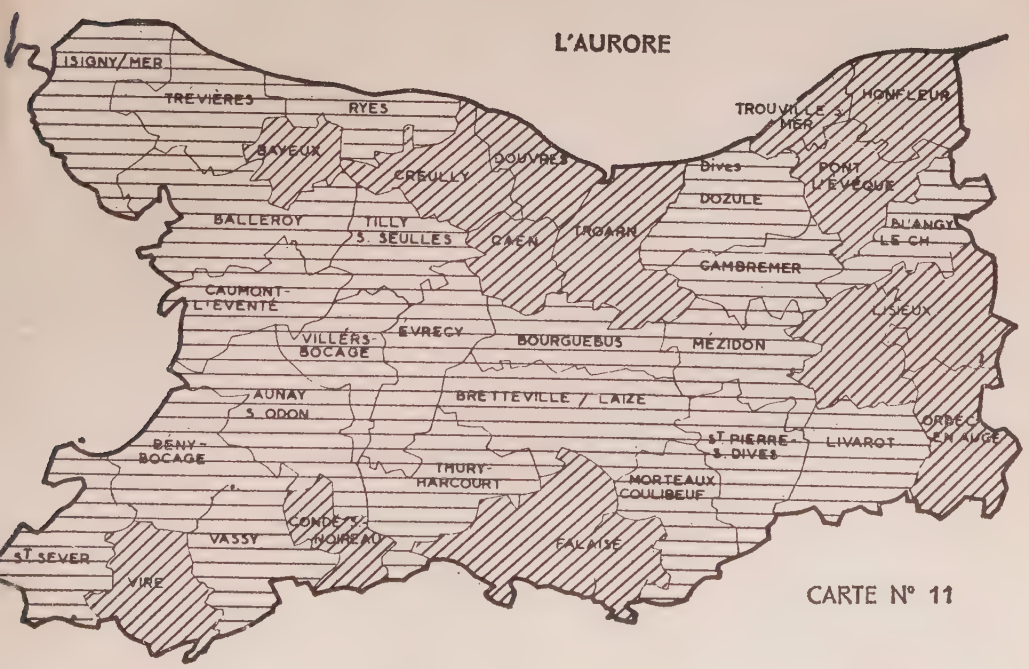

LECTURE DE QUOTIDIENS PARISIENS

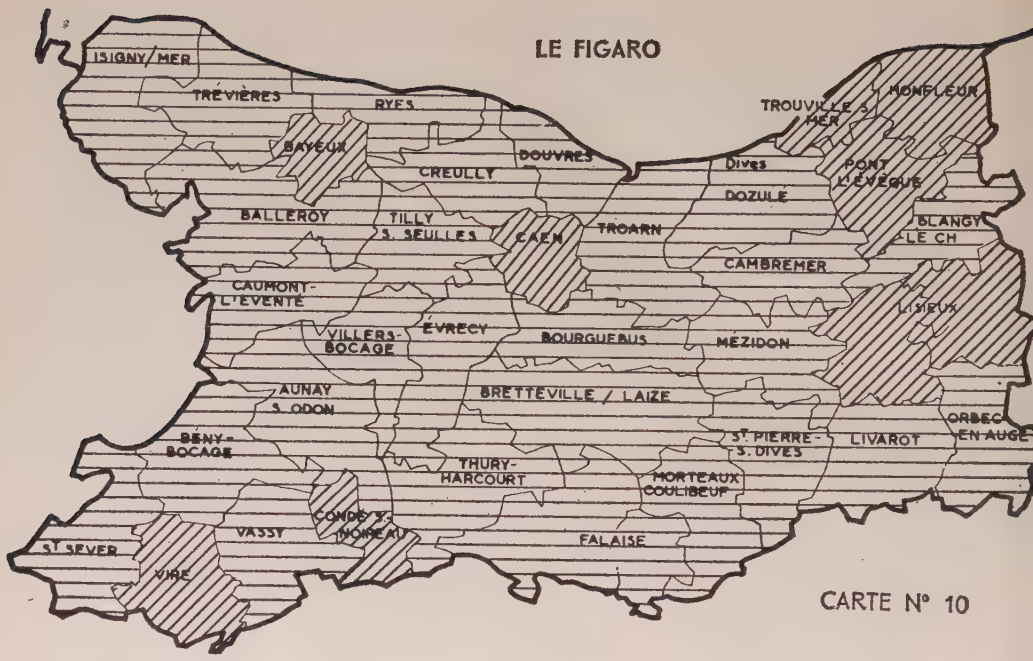

Trouville et Honfleur) et que leur présence est à l'inverse très faible dans les zones rurales. Les cantons où la vente se place à un niveau intermédiaire sont tous groupés autour d'un centre d'attraction (tel que Falaise, Vire ou Orbec) ou se situent au bord de la mer : dans le premier cas, la lecture est motivée par le rassemblement d'une élite locale assez dense ; dans le deuxième, elle est due aux effets de propagande résultant de la vente des titres parisiens pendant la période estivale. La pénétration des quotidiens de Paris est en fait directement liée à la structure démo-sociologique : le phénomène apparaît sans conteste quand on considère les *indices de vente par catégories de communes* (47). Alors que les petites communes rurales de moins de quatre cents habitants (48) ont un indice de vente inférieur à 0,01, les communes dont la population est supérieure à mille six cents personnes ont un indice supérieur à 0,07 (voir annexe I, tableau n° 3, p. 374) (49).

L'acquisition d'un quotidien de Paris suppose un certain développement intellectuel et la presse dite nationale ne touche guère en province que les élites. Ceci est vrai non seulement pour une feuille de réputation sérieuse telle que *Le Monde*, mais aussi pour des journaux de grande information qui, tels *Le Figaro* ou *l'Aurore* atteignent à Paris un public diversifié, même pour *Le Parisien libéré*, qui effectue pourtant depuis peu des offensives hors les murs dans les départements de l'Oise et de la Seine-et-Marne. *Le Monde* n'est guère lu qu'à Caen (voir carte n° 9) ; les trois autres journaux ont acquis en outre une petite clientèle dans les cantons les plus évolués du département, en particulier ceux de Vire, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Lisieux, Trouville, Honfleur et Pont-l'Evêque (voir cartes n^{os} 10, 11 et 12). Il est remarquable que ce soit précisément dans les mêmes zones que les divers titres parisiens connaissent tous un accroissement relatif de leur diffusion.

Les ruraux préfèrent quant à eux la lecture des quotidiens régionaux ou s'en remettent à celle d'un hebdomadaire. Mais, s'agissant des hebdomadaires, l'option en faveur des titres locaux est encore plus accusée. On a retenu seulement ici, en raison du très grand nombre de feuilles éditées, les douze hebdomadaires locaux d'information générale, le bi-hebdomadaire de Bayeux et *La Voie de la Paix* d'une

(47) Les communes ont été partagées en six catégories d'après les chiffres de la population fournis par le recensement de 1962. *L'indice de vente par catégorie de communes* est égal au rapport du total des ventes par le nombre d'habitants dans chacune des catégories (pour les tranches de population, v. *infra* le tableau n° 3, p. 374).

(48) Les deux premières catégories de communes (moins de quatre cents habitants) constituent, avec plus de cent mille habitants, près du quart de la population départementale.

(49) V. dans le même sens, l'enquête déjà citée du Groupement des grands régionaux. On a dit que 84 % des lecteurs ne lisent aucun autre quotidien que leur quotidien de province (p. 30, note 44) : la proportion s'élève à 92 % dans les campagnes, elle est de 82 % dans les villes de 2.000 à 10.000 habitants, de 77 % dans les villes de plus de 10.000 habitants (Od27, p. 43).

part, *Paris-Match* et les seize hebdomadaires politiques parisiens les plus caractéristiques de l'autre (50). La vente totale de ces hebdomadaires s'établit aux environs de soixante deux mille trois cents exemplaires : plus de cinquante mille concernent les feuilles locales; les tribunes politiques de Paris diffusent à peine quatre mille exemplaires, moins que le seul hebdomadaire de grande information *Paris-Match* (voir planche n° 2).

	Vente nette	Indice de lecture	Rapport du total des hebdomadaires
Hebdomadaires locaux	51.100	0,38	82 %
La Voie de la Paix	160	—	0,2 %
Hebdomadaires politiques de Paris	3.900	0,03	6,3 %
Paris-Match	7.200	0,05	11,5 %

Les hebdomadaires politiques de Paris, dont certains se targuent volontiers d'être les guides de la conscience nationale, n'atteignent pas le public de province (voir carte n° 15). Ils se refusent à fournir des renseignements sur leur diffusion (51), mais c'est que celle-ci est presque inexistante. La plupart des journaux de référence dirigent sur Caen, où pourtant les conditions de vente sont les plus favorables, moins de cent exemplaires (*France-Observateur* une vingtaine, *Aspects de la France* une trentaine, *Carrefour* et *Esprit public* une cinquantaine, *Rivarol* et *La Nation Française* une centaine) ; *Aux Ecoutes, L'Express, Le Canard Enchaîné* et *L'Humanité-Dimanche,* dont les envois sont les plus importants, ne diffusent quant à eux que quelques centaines d'exemplaires. *La Voie de la Paix,* hebdomadaire édité à Villers-sur-Mer mais diffusé dans la France entière pour le compte de l'Union pacifiste de France ne distribue dans le Calvados que cent soixante exemplaires, dont certains sont servis gratuitement (voir carte n° 14).

En revanche, plus de la moitié des foyers du Bocage, du Bessin, de la région de Falaise et d'une grande partie du Pays d'Auge reçoivent régulièrement un hebdomadaire local (voir carte n° 13). L'indice de lecture est donc particulièrement élevé dans les zones où, comme on l'a constaté par ailleurs, la lecture des quotidiens est faible. Cette indication est corroborée par les *indices de vente par catégories de communes,* dont la progression est inversement proportionnelle à

(50) Il s'agit de : *Aspects de la France, Aux Ecoutes du Monde, Avant-Garde, Le Canard enchaîné, Carrefour, Démocratie, Esprit public, L'Express, Force ouvrière, France-Observateur, L'Humanité-Dimanche, Minute, La Nation française, Rivarol, Témoignage chrétien* et *La Vie ouvrière.*

(51) V. *supra,* p. 28.

PLANCHE n° 2

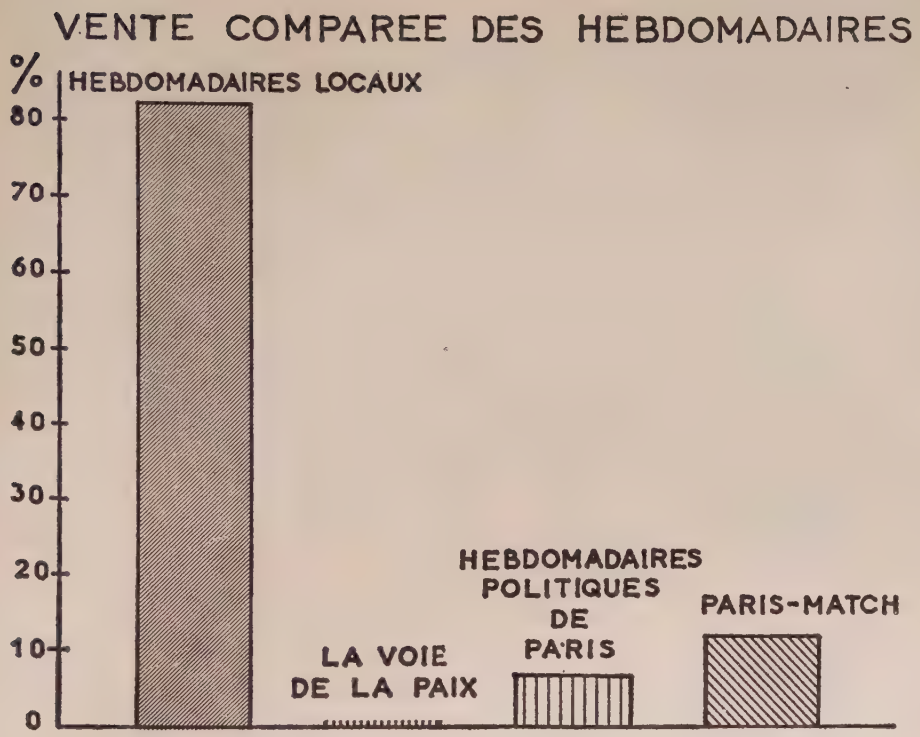

l'importance de la population et varie de moins de 0,04 pour la ville de Caen à près de 0,3 pour les communes de moins de deux cents habitants (voir annexe I, tableau n° 4, p. 374).

Dans bien des cas l'hebdomadaire local ne complète pas le quotidien, mais il le supplée (52) : il est dans maints foyers le seul lien qui fasse déboucher l'individu au sein des communautés extérieures ; c'est par lui seul que sont informés de nombreux ruraux, pour qui la lecture d'un quotidien apparaît une charge inutile. Aussi bien, puisqu'il constitue la source informative essentielle d'une large proportion de la population, il ne convient pas de sous-estimer son influence et de négliger son existence (53). Le dédain affecté à son endroit par

(52) L'accord des directeurs de journaux est unanime sur ce point.

(53) C'est ainsi que Henri Poumerol peut écrire : « Quand on sait que ces journaux sont littéralement *épluchés* par les gens de nos campagnes (qui ne parcourent jamais la presse parisienne, et souvent même jamais la presse régionale), on comprend tout de suite l'influence considérable qu'ils possèdent dans notre pays » (Ac24, p. 6). V. aussi Ac5, p. 8 et Ac8.

LECTURE DE PERIODIQUES

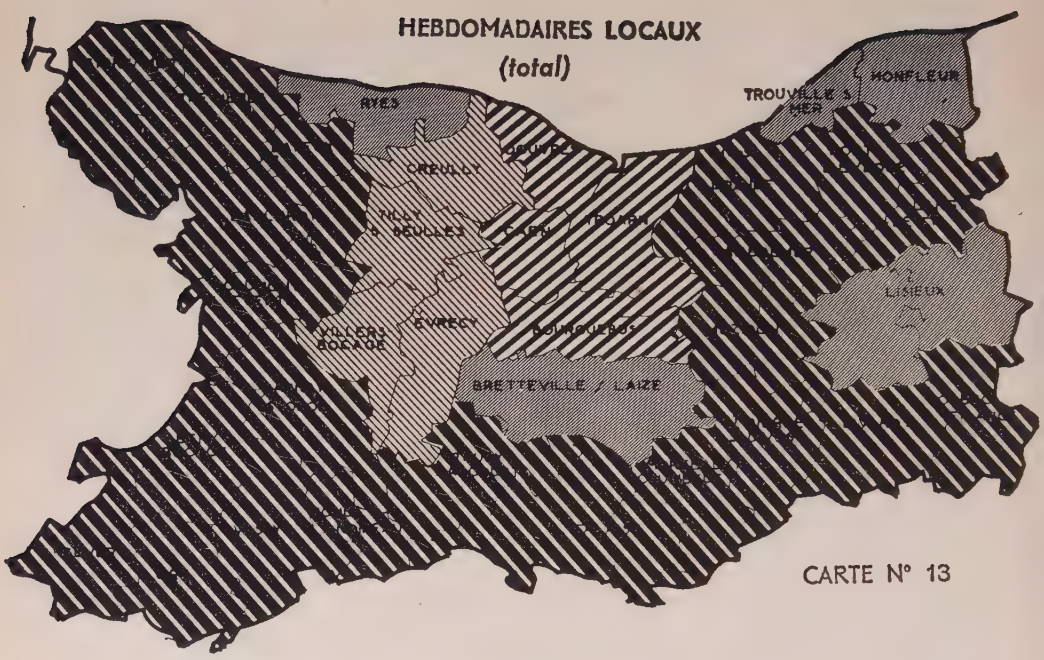

CARTE N° 13

CARTE N° 14

LECTURE DE PERIODIQUES

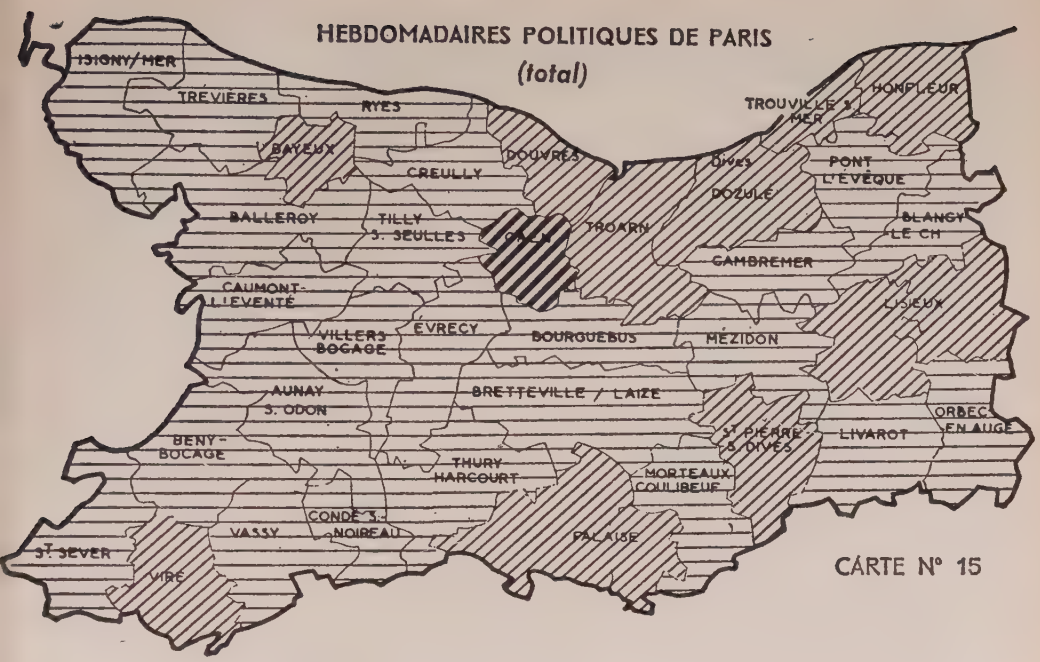

CARTE N° 15

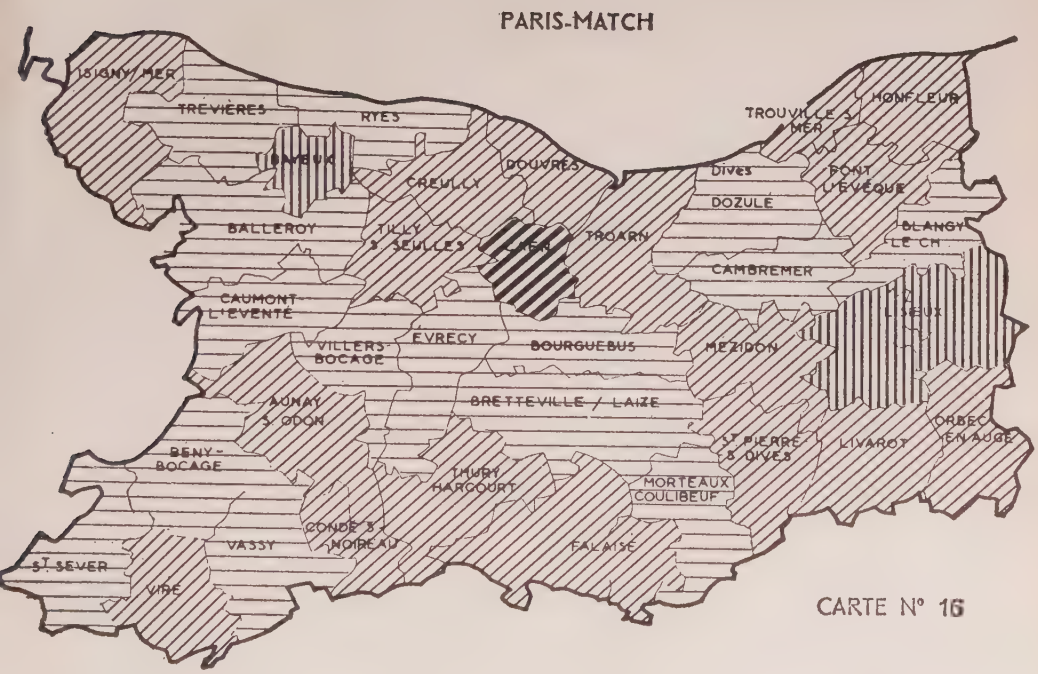

CARTE N° 16

certains est fondé sur une disparité sociologique de l'ouverture intellectuelle ; rien ne saurait l'expliquer sinon que le privilège de la connaissance est inégalement distribué. Il est possible que, progressivement, le développement de l'instruction et les progrès de notre civilisation entraîneront une substitution croissante de la lecture quotidienne à celle d'un hebdomadaire : les zones les plus évoluées du département (cantons de Lisieux, Honfleur, Trouville, région de Caen) sont déjà touchées par ce dépassement. Le succès des hebdomadaires locaux traduit à l'évidence que cette formule correspond *actuellement* à un besoin répandu et qu'il importe de satisfaire. On n'observe aucune homogénéité entre les divers hebdomadaires locaux, tant en ce qu'il s'agit de l'étendue de leur zone de diffusion, qu'en ce qui concerne les indices de lecture (voir cartes n^{os} 17 à 28) ; néanmoins on constate dès l'abord que, d'une façon générale, ils sont mieux accueillis par le public que les autres catégories de journaux.

Il serait vain de vouloir interpréter les données fournies par les indices de lecture en fonction des statistiques électorales ou des courants idéologiques. Les députés du Calvados élus en novembre 1962 étaient tous cinq candidats du parti U.N.R. ; un seul d'entre eux ne fut élu qu'au second tour. Pourtant le quotidien U.N.R. *La Nation* ne diffusait alors que quelque cent exemplaires, et la plupart demeuraient invendus. Malgré l'emprise du parti communiste sur ses adhérents, l'envoi de journaux dans les cellules et l'organisation périodique de ventes de masse, la presse communiste ne se vend pas. *L'Humanité* a cinquante-deux abonnés et diffuse 490 exemplaires dans l'ensemble du Calvados, alors que près de trente mille suffrages étaient portés en 1962 sur les candidats communistes (54). De même, *La Croix* n'est acquis que dans 940 foyers alors qu'une enquête sociologique récente révèle que, dans certaines parties du Calvados, jusqu'à 90 % des habitants effectuent leur communion pascale (55).

Bien plus, on n'observe aucune corrélation entre la lecture des journaux d'opinion et la localisation des groupes. Dans un canton très christianisé tel que Saint-Sever, un exemplaire de *La Croix* est vendu pour 260 logements, alors que dans le canton de Dozulé, où la pratique religieuse est très faible, on en trouve un exemplaire pour 140 foyers. Précisément dans le canton de Dozulé, où sont établies de nombreuses usines et où l'opinion est assez progressiste, *Libération* est trois fois moins acquis que dans le canton voisin de Trouville, où le climat est beaucoup plus modéré. Maints exemples pourraient en ramas être fournis, qui tous convergeraient vers cette constatation que l'appartenance à une famille politique ou idéologique ne constitue pas une motivation de lecture conforme.

(54) La plupart des électeurs communistes lisent donc des journaux qui constituent théoriquement autant d'adversaires désignés de leur parti (cf. *infra*, p. 257, note 57).

(55) Oe7, v. nott. pl. 10 et 11.

Le Bonhomme libre

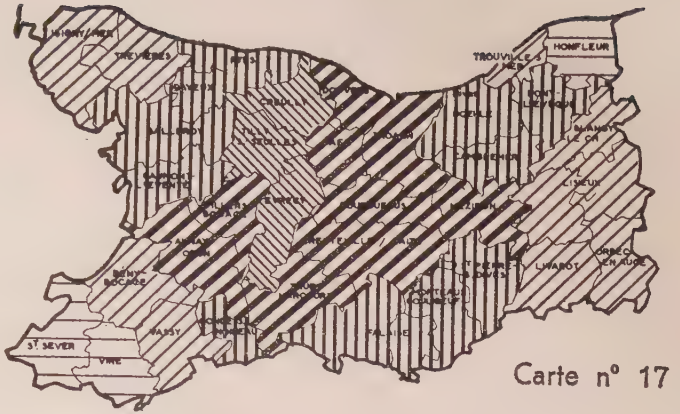

Carte n° 17

Les Echos d'Orbec

Carte n° 18

L'indépendant honfleurais

Carte n° 19

Le Lexovien libre

Carte n° 20

Nos Cantons

Carte n° 21

Les Nouvelles de Falaise

Carte n° 22

Ouest-Normandie

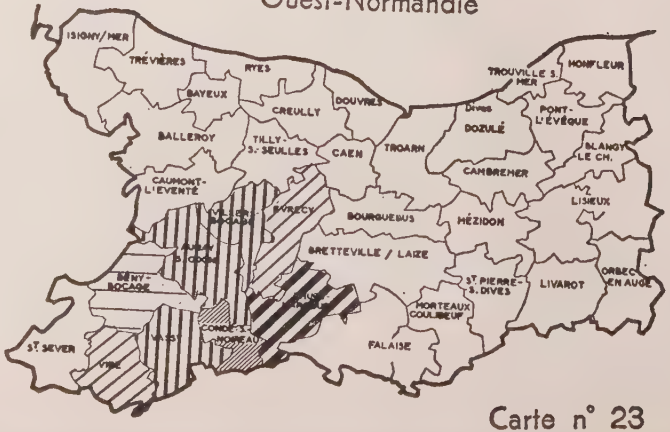

Carte n° 23

Le Pays d'Auge Tribune

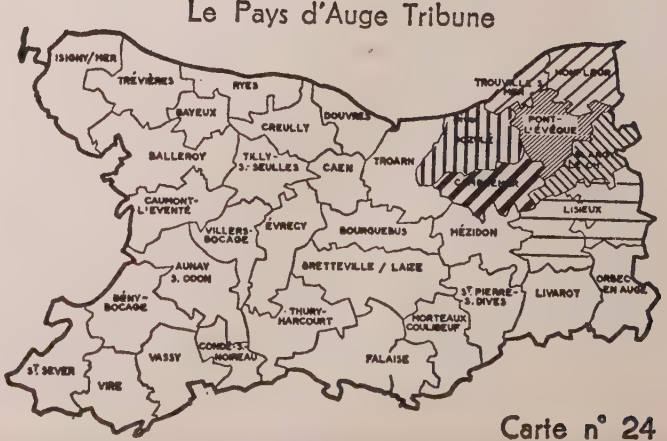

Carte n° 24

Le Progrès (2 éd.).

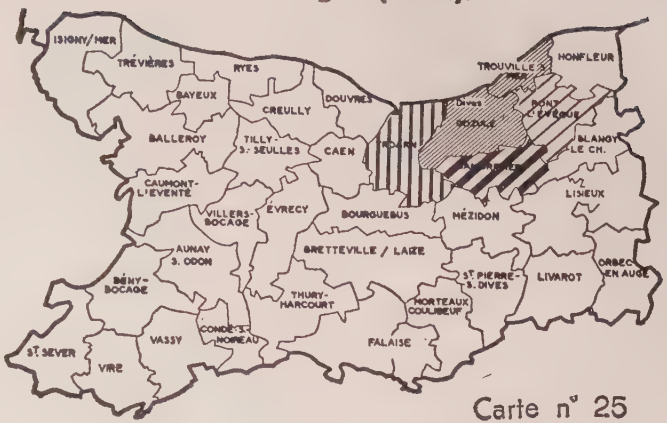

Carte n° 25

La Renaissance du Bessin

Carte n° 26

Le Trait d'Union

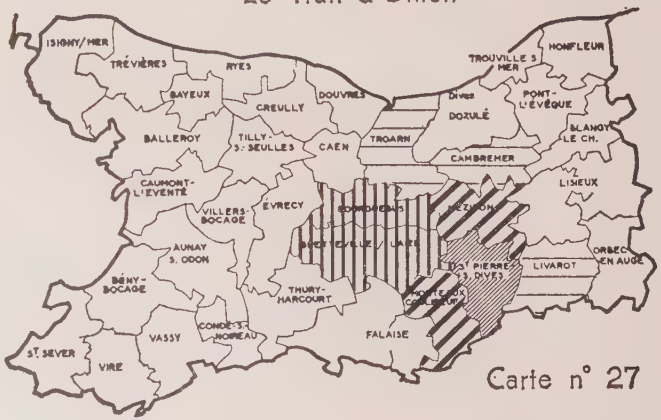

Carte n° 27

La Voix du Bocage

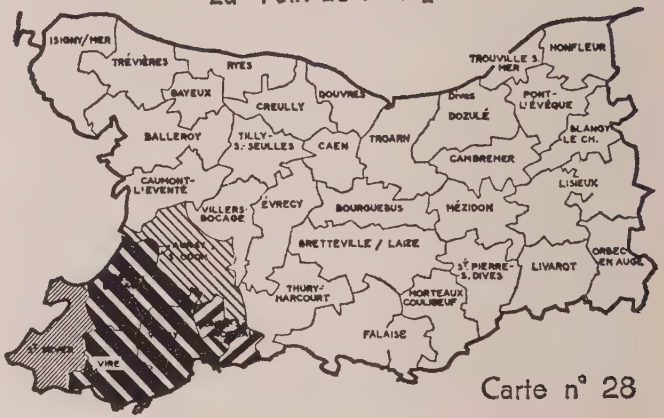

Carte n° 28

On ne peut pas davantage invoquer la puissance financière des entreprises qui éditent les journaux. S'il est vrai que la société d'édition *Ouest-France* est une entreprise géante, qui disposerait éventuellement de moyens de forte pression sur le marché, les trusts qui soutiennent les journaux parisiens, qu'ils soient personnalisés sous les traits d'un Boussac, d'un Del Duca ou d'un Prouvost, peuvent bien lutter de pair avec elle (56). Et la puissance elle-même peut apparaître vaine, quand on constate le succès populaire des petits journaux locaux.

La presse n'a pu trouver une large audience qu'en composant avec les goûts du temps. Sa reconversion était indispensable, parce qu'elle a précédé la démocratie politique. Elle a d'abord diversifié les pôles informatifs ; le pluralisme fonctionnel ainsi établi, elle a privilégié les pôles d'efficacité au détriment des activités extérieures. Il peut être exact que l'attrait du politique sur le public soit réduit, mais cette circonstance ne suffit pas à expliquer la désaffection à l'égard de la presse politique de Paris : l'obstacle fût-il en lui, *Paris-Match*, qui s'en préoccupe fort peu et tire à près d'un million et demi d'exemplaires, devrait avoir une abondante clientèle ; or, bien que sa vente soit supérieure au total des ventes des journaux politiques, elle n'atteint que 5 % des foyers. La coupure se situe là encore entre la ville et les campagnes, et la diffusion sur la seule ville de Caen contribue pour près de la moitié à la diffusion totale. C'est que *Paris-Match*, pas plus que les autres journaux de la capitale, ne se préoccupe de l'actualité locale. L'information qu'il propose se situe à un niveau de généralité nationale ou internationale, c'est-à-dire à celui de communautés où l'individu ne se situe que médiatement. Les quotidiens régionaux et les hebdomadaires locaux offrent en outre, sur leurs communautés sociologiques immédiates (le village, le canton, la région), des nouvelles dont l'intérêt objectif est moins grand mais dont l'attrait est subjectivement exhaussé par des facteurs d'intimité et d'utilité.

On pourrait longuement débattre de l'importance respective des nouvelles attractives, des faits divers ou des nouvelles politiques dans la motivation de lecture : toutes les catégories d'information sont en fait embrassées par les journaux, que, pour cette raison, on dénomme d'*information générale*. L'intérêt évoluant sur un penchant polyvalent, il y a peu de chances qu'aucune de ces catégories s'épuise ; de l'équilibre établi entre elles découle le particularisme fonctionnel de chaque feuille, en raison duquel le choix est partiellement effectué. Les suffrages populaires se portent de préférence sur les journaux dont le particularisme est fondé sur des éléments informatifs attractifs ; c'est ainsi que les quatre quotidiens parisiens les mieux répandus dans le Calvados sont, dans l'ordre, *France-Soir*, *Le Parisien libéré*, *L'Aurore* et *Le Figaro*. On a tant insisté sur cet aspect du conflit

(56) Sur les principaux trusts de presse en France, v. Ab20, p. 19 ; Oe6, p. 61 et, malgré leur caractère polémique, Ab4 et Ab9.

concurrentiel, tant déploré la dépravation des goûts du public, tant affirmé que le succès dépendait désormais de la place consacrée au fait divers (57), que passait inaperçu un aspect singulièrement plus influent, celui de la régionalisation de la presse française. Le choix entre plusieurs journaux parisiens est accessoire à l'option prise en faveur de la généralité ; le particularisme fonctionnel entendu comme facteur de vente est subordonné à l'attitude adoptée à l'endroit de la localisation.

L'information ne peut atteindre à la plénitude que si les diverses catégories d'activités sont évoquées aux différents niveaux où elles se situent. La démarche est à cet égard inverse selon le point de vue auquel on se place ; l'informé considère l'actualité en fonction de ses penchants, de son environnement immédiat, des climats pourrait-on dire ; l'informateur, tout de même d'ailleurs que le politicien, tend par inclination naturelle et aussi par commodité à l'envisager globalement. Les dispositions étant opposées, chacune des parties doit s'efforcer de les réduire, mais la position du lecteur est privilégiée puisque, sanctionnant l'œuvre produite, il contraint le journal à se conformer à ses goûts. Les journaux parisiens sont parvenus à s'imposer dans la capitale sans individualiser l'information pour deux raisons : les activités locales tendent à s'y confondre avec les activités d'intérêt national, de telle sorte que leur dissociation serait en grande partie factice ; d'autre part, le sens communautaire est à Paris, ainsi que dans les grandes villes, presque entièrement étouffé, ou bien il se manifeste sous un jour particulièrement conceptuel. Alors le particularisme fonctionnel constitue le mobile essentiel du choix. Mais ailleurs, dans tout le « désert français », là où la centralisation se découvre sous ses dehors néfastes et où les travers de la société de masse n'ont pas émoussé l'affectivité communautaire, ils n'ont pas eu de prise.

L'excessive centralisation de la France, établie et maintenue par le jeu des lois, est réprouvée en matière de presse par un verdict populaire presque unanime. La localisation de l'information est le facteur déterminant du choix effectué par le public entre les divers titres qui lui sont proposés ; les journaux n'y souscrivent-ils pas, ils perdent leur audience. 90 % des lecteurs d'*Ouest-France* « s'intéressent le plus et lisent pratiquement toujours » les nouvelles locales (58).

(57) Les auteurs parlent indifféremment de faits divers, sang à la une, sensationnalisme, etc. Sur cette tendance, maintes fois dénoncée, on peut se reporter aux ouvrages généraux et, nott., à Od24, p. 215 ; Od8, p. 33 ; Od7, p. 234 ; Ad27 ; Aa3, décembre 1946, p. 719 ; Aa10, avril 1960, p. 53, etc.

(58) Od27, p. 51. La chronique locale est, en effet, « celle qui intéresse au premier chef le public de province » (Ab1, p. 81) ; « elle nous intéresse et s'intéresse à nous » (Ac17). V. aussi, dans ce sens, la série d'enquêtes effectuées par l'I.F.O.P. : 70 % des lecteurs des journaux régionaux invoquent comme raison essentielle de leur préférence le fait que ceux-ci proposent des informations localisées ; 86 % des lecteurs lisent régulièrement les rubriques locales ; 3 % seulement ne les lisent jamais : « Sans conteste possible, les nouvelles locales se

La presse de province a enfermé les journaux de la capitale aux portes de Paris : ceux-ci sont voués à ne plus être que les organes de la région parisienne ; ou, s'ils entendent conserver le caractère national auquel la plupart d'entre eux prétendent, ils doivent utiliser hors de Paris la méthode qui a valu leur succès aux journaux provinciaux. En tout état de cause, que la presse parisienne se régionalise ou qu'elle vise à briser l'isolement où elle est actuellement confinée, la localisation est sauve, l'appartenance aux communautés sociologiques immédiates est respectée.

Or l'abstentionnisme découvre dans la localisation un excellent prétexte. Que la concurrence se règle sur la profondeur de l'investigation journalique, le journalisme évolue naturellement vers une spécialisation géographique. Au particularisme fonctionnel se substitue un particularisme spatial. Les lecteurs ne se désignent point pour leurs opinions, mais par leur lieu de résidence. Aussi, à l'intérieur de l'aire restreinte où il agit, chaque journal cherche-t-il à gagner le public dans son intégralité. Afin de ne pas heurter les opinions individuelles, il tend à adopter une neutralité rigoureuse ; et la politique n'étant conçue que sous son aspect de diatribe, il l'écarte. Ou s'il ne l'écarte pas, il en traite avec circonspection, il l'édulcore. A qui porte la critique de l'apostasie, on rétorque alors que les corps sont multiples et qu'ils sont tous respectables. A qui prétend que l'objectivité ne nuit en rien à l'information politique, on dénoue le fil des erreurs passées, comme si le blâme légitimement porté à quelques prévaricateurs devait atteindre l'ensemble de l'institution.

Ce n'est pas faute d'hommes que la presse française est sans politique ; il en est pour parler, d'autres pour les entendre. Ce n'est pas faute de courage et d'abnégation que la presse politique a échoué : c'est faute de clairvoyance, pour n'avoir pas su que le lecteur n'est pas qu'un citoyen, pour n'avoir pas compris que la citoyenneté est mieux et plus concrètement vécue sur le plan local qu'au niveau de la nation. Le choix d'un journal résulte d'une alternative dont les éléments sont successifs et non concomitants ; la localisation, en s'affirmant à l'encontre de la généralité, écarte les options ouvertes sur le plan de la généralité. La presse, véhicule d'idées et instrument politique pendant un temps, a changé de visage ; d'émanation aristocratique et spéculative, elle a tiré du siècle sa nouvelle nature, populaire et utilitaire. Au lieu de solliciter un effort, elle est une commodité.

détachent ; les informations de la région et du terroir sont celles dont le public est le plus avide » (Ab7, p. 37). Dans une enquête ultérieure, l'I.F.O.P. a montré que les agriculteurs lisent plus régulièrement les nouvelles locales que les pages d'information agricole (*Sondages*, 1964, n° 1, p. 40).

PREMIERE PARTIE

Introduction

LE BESOIN

LA LOCALISATION

« A la base du journal, il y a la curiosité du présent, du présent immédiat. Une curiosité intéressée, pratique : savoir ce qui se passe, pour profiter des circonstances avantageuses, parer aux difficultés ou aux dangers s'il y a lieu. »

HENRI BERR.

« Estimez-vous que vous pourriez vous passer d'un journal qui soit propre à votre région ?
— oui : 17 %,
— non: 77 %,
— imprécis : 6 % » (1).

Le besoin d'information le plus spontané de l'individu affecte la connaissance des événements survenus dans son entourage immédiat, et d'abord sa famille, ses voisins, ses amis ; sans doute s'insert-il délibérément ou inconsciemment dans des groupes numériquement et spatialement plus larges, il n'en conserve pas moins une prédilection assurée pour sa communauté sociologique immédiate. Le sentiment de solidarité indistinctement élaboré qui le pousse à la lecture d'un journal est une manifestation volontaire de participation à la vie collective (2), mais la nécessité de cette solidarité évolue en fonction de son intimité au sein des groupes : sur le plan spatial, elle s'avère assez ouverte au niveau de la localité de résidence, elle se resserre progressivement à mesure qu'elle s'applique à des entités plus larges, elle s'estompe en fonction de l'éloignement.

L'attachement particulier du villageois pour son bourg et du citadin pour sa ville, plus net sans doute pour le premier que pour le second, est communément admis ; il est d'autant mieux prononcé que la cité est moins populeuse et qu'ainsi les contacts personnels sont plus habituels et plus approfondis ; il est singulièrement vif en Normandie, où la société de masse n'a pas encore modifié les conditions de vie anciennes. C'est pour ne pas savoir que cet attachement au village est inébranlable que la presse parisienne, le négligeant, ne peut pas s'implanter dans la province.

Bernard Labbé, qui a consacré un petit opuscule à la mentalité des ruraux du Bocage bas-normand (3), parle d'un « attachement quasi viscéral à ce qui est nôtre » et de la « méfiance envers ce qui vient du dehors ». Rester attaché à sa terre et à sa maison, répugner

(1) Od27, p. 50.
(2) Cf. Oa7, p. 11.
(3) Oe16.

aux migrations, indiquer l'origine locale de chacun des habitants, prêter fidélité aux fournisseurs habituels, aux notables, aux institutions connues, se méfier en revanche des gens qui s'installent dans le pays ou y séjournent momentanément, tenir en suspicion les innovations proposées par les horsains, craindre l'emprise de l'Etat, exclure l'idée d'une solidarité anonyme sur le plan national : tels sont, pour ces ruraux du Bocage bas-normand, les principes sociaux les plus répandus, qu'on peut au reste appliquer plus ou moins également aux habitants des autres campagnes du Calvados et, plus largement, à la population rurale française tout entière. Et même la population traditionnelle d'une ville telle que Caen, malgré l'afflux nouveau d'éléments extérieurs et une ouverture forcée aux impulsions communautaires propres à tous les grands centres, manifeste un certain repliement sur elle-même et nomme étrangers ceux que les ruraux appellent les horsains (4).

Les journaux régionaux et locaux ont discerné la nature impérieuse d'une telle attache ; sans chercher à en apprécier le bien-fondé, ils ont entériné le fait en rapportant de nombreux événements survenus dans les localités de médiocre ou de forte étendue, de faible ou de grande population (5). Ils consacrent à cette tâche une activité d'autant plus considérable que les journaux de Paris la négligent et qu'elle est ainsi devenue le bastion de la concurrence qui mutuellement les opposent ; mais, ce faisant, ils encouragent encore cette solidarité sociale étroitement localisée qui se dégageait spontanément et qui dès lors n'a plus occasion de se relâcher (6).

Les avantages de cette formule sont solidaires des dangers qu'elle présente : le lecteur reçoit un bref aperçu de l'actualité régionale et extra-régionale, mais il est averti des détails qui marquent la vie locale sous tous ses aspects (incidents, état civil, affaires communales, etc.). Le journal se fait, dans le courant des choses, le dispensateur de nouvelles utiles et personnelles ; le lecteur, presque individuellement, est lié. La direction des journaux locaux et régionaux s'applique à maintenir ce lien, à le rendre nécessaire : elle s'appuie sur les petites sociétés locales, folkloriques, sportives ou autres, dont elle soutient le développement et encourage les efforts. La gageure est tenue qu'un journal, parfois imprimé au loin, livré à une large audience, soit considéré dans chaque village, dans les fermes, comme

(4) Olivier ADELINE rapporte ainsi que *Le Journal du Calvados et Feuille d'annonces réunis* portait en première page l'indication suivante : « Le prix de l'abonnement est de 18 francs pour la ville, de 20 pour l'étranger » (Oc1, p. 7).

(5) Il s'agit là d'un phénomène général, noté par de nombreux sociologues ; cf. par ex. Oe3, p. 304 ; Oe9, p. 149 ; Oe4, p. 253. Même observation en ce qui concerne les pays étrangers : cf. par ex. aux Etats-Unis Aa3, 1953, p. 23 ; au Japon Aa2, 1er avril 1957 ; en Suisse Od5, p. 176 ; aux Pays-Bas Aa6, mai 1957, p. 2.

(6) « Les journaux provinciaux sont destinés à des groupes réduits de lecteurs plus ou moins enclins à l'isolement » (Ac27, p. 10).

un bulletin essentiellement local, faisant état des isolements, prenant mission de les éviter, tenant lieu de rencontre (7).

Au niveau le plus bas, c'est-à-dire le plus naturel, la solidarité s'applique à la localité de résidence des lecteurs ; mais elle affecte directement aussi le canton, dont le chef-lieu est nécessairement fréquenté et connu (lieu de résidence des fonctionnaires, marché, commerçants, etc.). On dira que *les faits rapportés par la presse qui sont survenus dans les échelons humains de base que sont le bourg, le village, le canton, sont des nouvelles de localisation absolue*, car aucune entité spatiale plus tenue n'est reconnue par les journaux régionaux et locaux (8).

La localisation absolue s'applique concurremment au lieu de survenance de l'événement et à la communauté de destination de la nouvelle ; en effet, les événements survenus dans un village, dans un canton, voire dans une petite ville, sont presque exclusivement colligés à l'attention des habitants du village en question, du canton ou de la petite ville. Peut-être intéressent-ils en outre les personnes qui ont des attaches directes avec eux, celles qui, les ayant habités, résident momentanément ailleurs, celles qui, bien qu'étrangères, connaissent tels ou tels habitants, y ont de la famille ou des intérêts ; alors, le sentiment qui les lie à la collectivité doit être bien vigoureux pour que le temps et la lassitude ne l'emportent pas sur leur fidélité. Il en est cependant quelques-uns qui résistent, qui ne se résignent pas à rompre avec une communauté dont ils ne sont plus membres ou dont ils ne font pas directement partie (9) ; mais les autres, ceux qui n'ont avec le village aucune intimité, qui n'éprouvent aucun sentiment à l'égard de ses habitants, nulle impulsion ne peut les engager à se préoccuper des faits et gestes de ses résidents, des menus incidents qui marquent le cours de son histoire. La nouvelle, départie du support qui, au lieu de survenance du fait générateur, lui accorde crédit, apparaît ailleurs comme un élément d'éphémérides étrangères : l'individu n'étant plus directement concerné, il la repousse sans procès, systématiquement. On ne lit pas l'ensemble de la rubrique de localisation absolue : seules sont retenues les nouvelles de localisation relatives au lieu de résidence du lecteur, aux bourgs voisins ou aux villes-phares.

(7) C'est ainsi qu'un ancien rédacteur en chef de *Ouest-Eclair* pouvait désigner le journal régional par des expressions telles que « visiteur bien connu », « voisin qui vient bavarder un instant avec nous », etc. (Odl, p. 52).

(8) Il existe néanmoins des journaux dont les échelons premiers sont des portions de ville, des quartiers, voire une rue ; mais il s'agit toujours de feuilles spécialisées (syndicats d'habitants, feuilles professionnelles ou confessionnelles, etc.), que nous n'avons pas retenues dans cette étude.

(9) C'est ainsi que l'agence de distribution d'*Ouest-France* à Caen, outre qu'elle reçoit un certain nombre d'exemplaires des éditions autres que celle de Caen-Falaise destinées au Calvados, diffuse également les éditions de l'Orne et de la Manche. De plus, elle recevait en décembre 1961 entre deux et quinze exemplaires des éditions suivantes : Brest, Saint-Brieuc, Morlaix, Lorient, Dinan, Quimper, Saint-Malo, Châteaubriand, Vannes et Saint-Nazaire.

De là vient que la catégorisation des nouvelles est faite en fonction de leur localisation et non de leur nature ; les deux formules sont concevables, mais elles révèlent une optique tout à fait différente. La presse parisienne a consacré des rubriques de localisation extra-nationale (informations internationales et, pendant quelques années, questions algériennes), mais toutes les informations concernant des événements survenus sur le territoire métropolitain sont groupées dans des rubriques établies selon la nature du fait : rubrique politique, rubrique économique, rubrique sociale, sports, faits divers, etc. Tous les faits sont ramassés dans la rubrique appropriée, sans qu'il soit tenu compte du lieu précis de leur survenance : les incendies des Landes jouxtent le crime commis à Belfort et, de même, en rubrique politique, peuvent voisiner les comptes rendus de réunions présidées à Evreux par le président Mendès-France et à Lille par M. Delbecque. La discrimination est inverse en ce qui concerne les nouvelles de localisation absolue dans les journaux régionaux et locaux : les nouvelles sont groupées, indépendamment de la nature du fait générateur, dans des rubriques dont l'intitulé est emprunté au nom du village ou du canton où l'événement est survenu ou doit ultérieurement survenir ; et l'on compte quotidiennement autant de rubriques qu'il y a d'entités géographiques où un fait journalique est échu.

L'individu a beau être attaché d'une façon naturelle et profonde à sa commune, il participe aussi à des communautés plus larges, et il ne peut cesser d'y participer toujours davantage. Sans doute est-il d'abord membre de son village, mais il est en outre membre de son département, le Calvados, et puis de la Basse-Normandie, et de la France, membre de l'Europe qui se forme, impliqué dans le partage entre les trois grandes familles politiques contemporaines, homme enfin, lié par les lois de l'espèce à des événements multiples survenus ou devant survenir en n'importe quel point du monde. L'appartenance à ces communautés humaines de plus en plus vastes est inégalement ressentie et appréciée, mais elle est présumée et consacrée par la presse, effectivement vécue par maints de ses lecteurs (10). Seulement, alors, la localisation perd apparemment de sa force : l'événement n'est plus rapporté parce qu'il est survenu dans la localité de résidence du lecteur ; il est rapporté parce que, indépendamment

(10) L'insertion dans ces communautés sociologiques plus vastes suppose un dépassement volontaire, alors que la communauté communale est naturellement vécue. Les journaux en ont conscience et, ainsi que l'indique le journaliste suédois Bertil SVAHSTROM, « par rapport aux nouvelles locales soigneusement rapportées, les nouvelles nationales et internationales sont d'importance secondaire » (Ac27, p. 11). Une enquête effectuée par l'I.I.P. (Institut International de la Presse) auprès des directeurs de journaux fait apparaître de façon saisissante l'indifférence du public pour les informations internationales : cette indifférence est due à « l'éloignement dans lequel se situent les événements relatés ; ceux-ci se rattachent très faiblement aux préoccupations personnelles du lecteur ; si l'on veut qu'il en lise davantage, il faudrait savoir les relier plus étroitement à sa vie de tous les jours » (Od31, p. 10).

dans une large mesure de son lieu de survenance, il intéresse une collectivité humaine plus ouverte. Il peut s'agir, selon l'espèce, de la collectivité départementale, ou de la collectivité nationale, ou de la collectivité européenne, ou du monde ; et l'individu accueille la nouvelle en tant que membre de la collectivité considérée. Le conseil général ou le parlement prennent-ils une décision, celle-ci n'intéresse pas les lecteurs parce qu'elle a été élaborée à Caen ou à Paris, mais parce qu'elle se répercute dans l'ensemble du Calvados ou dans la France entière : la décision du conseil général les intéresse en tant qu'ils sont membres de la communauté départementale, celle du parlement en tant qu'ils sont membres de la communauté nationale. La rupture de la nouvelle l'emporte désormais sur le lieu d'échéance de l'événement ; la nouvelle est *illocalisée.*

L'*illocalisation* est une notion extrêmement mobile, puisqu'elle s'applique indifféremment aux diverses communautés auxquelles appartiennent les lecteurs. La décision du conseil général produit une nouvelle illocalisée sur le plan départemental et celle du parlement une nouvelle illocalisée sur le plan national; la décision du conseil général oblige tous les habitants du Calvados, celle du parlement tous les Français. L'intérêt de la nouvelle est limitée dans l'espace au département dans un cas, à la France dans le deuxième : le critère de la localisation est atténué en ce qui concerne l'échéance de l'événement, il réapparaît en ce qui concerne l'étendue de son audience. On dira qu'*une nouvelle est illocalisée lorsqu'il y a dissociation entre le lieu de survenance de l'événement et la communauté de destination de la nouvelle.*

Si, au lieu de se placer au plan individuel, on considère le processus journalique dans sa généralité, le lieu d'échéance de l'événement conserve ainsi un intérêt certain, non pas en tant que tel, mais en tant qu'il définit l'audience de destination de la nouvelle. La centralisation extrême de la France tant au point de vue politique qu'aux points de vue social, économique, culturel et humain impose à la presse un moule d'organisation calqué sur la division entre Paris et la province. Les journalistes ont entériné l'échelle communautaire en cinq paliers que sont la commune, le département, la région, la nation et l'étranger ; mais le partage essentiel est effectué au niveau de la nation. Les informations nationales et internationales sont communes à toutes les rédactions de tous les journaux de France, on les appelle générales : elles sont *objectivement illocalisées.* Les informations régionales, départementales et communales sont particularisées : elles sont *objectivement localisées.*

Cette division première s'applique du reste aux individus : pour un lecteur donné, la nouvelle est d'illocalisation départementale, régionale, nationale ou internationale si l'événement le concerne en tant qu'il est membre de la communauté correspondante ; ou bien elle est de localisation départementale, régionale, nationale ou étrangère si l'événement, ne le concernant pas personnellement, intéresse

les habitants de collectivités dont il ne fait pas partie. Une nouvelle relative à un événement survenu à Caen peut être ainsi d'illocalisation départementale pour un habitant du Calvados, alors qu'elle apparaît à un lecteur de la Manche ou de l'Orne, soit comme une nouvelle d'illocalisation régionale s'il peut être concerné, soit comme une nouvelle de localisation départementale si elle lui est extérieure. De même une décision d'un gouvernement étranger peut apparaître à un Français comme une nouvelle d'illocalisation internationale si elle provoque des répercussions dans la vie politique française, ou comme une nouvelle de localisation nationale si elle ne concerne pas le peuple français (11). La localisation et l'illocalisation s'interpénètrent donc mutuellement et se définissent en leurs divers niveaux en fonction du lieu de résidence et du degré d'ouverture sociologique de chaque lecteur au plan individuel, et, objectivement, en fonction de l'intérêt national ou particularisé de la nouvelle. La conception objective, retenue par les journaux parisiens, confine ceux-ci à un niveau de généralité volontairement élevé ; les journaux régionaux et locaux donnent au contraire préférence à la conception individuelle, c'est-à-dire à une dynamique de l'individualisme élevant le lecteur progressivement de son centre vital immédiat aux communautés humaines les plus larges. On verra plus loin comment la localisation absolue se présente dans la presse régionale et locale sous un aspect contraignant, comment la commune s'avère un élément nécessaire de l'information. Au-delà de la commune, l'illocalisation subjective se développe en empruntant des paliers correspondant aux diverses communautés déjà précisées, de telle sorte que le lecteur est progressivement amené au niveau de généralité auquel le place dès l'abord la presse parisienne.

L'exemple le plus caractéristique d'ordonnancement complet en fonction des divers échelons de l'échelle communautaire est fourni par *Ouest-France*. Ce journal, après avoir donné à la « une » quelques nouvelles d'illocalisation nationale et internationale, propose dans le corps de la publication une information établie en cinq *paliers de localisation :* outre les nouvelles de localisation absolue, on trouve des nouvelles départementales sous une rubrique intitulée *Calvados,* des nouvelles bas-normandes sous une rubrique intitulée *La région,* enfin des nouvelles nationales et internationales. Il n'y a pas de rubrique propre consacrée aux informations nationales, une autre consacrée aux informations internationales, exclusivement : certaines sont d'ailleurs présentées sans discrimination apparente. Cette catégorisation des nouvelles, fondée sur le niveau de localisation, est constante et détermine matériellement l'optique de réception de la nouvelle. La disposition d'esprit du lecteur est conditionnée *a priori* par l'aménagement de la matière journalique : au lieu que, dans un journal

(11) La raison pour laquelle le public est indifférent aux informations internationales (cf. supra, p. 53, note n° 10) résulte précisément de ce que la majorité d'entre elles apparaissent comme des nouvelles de localisation étrangère.

de Paris, il s'arrête à une page politique ou à celle des faits divers, son attention est retenue par telle page de localisation absolue ou par telle autre consacrée aux informations nationales.

Cette formule présente l'inconvénient de soumettre parfois la relation d'un fait unique à des répétitions intérieures aux parties du journal correspondant aux divers paliers de localisation. Tel événement, survenu dans une ville du département, dont l'illocalisation justifie une relation générale, peut être annoncé en première page et commenté successivement, de façon de plus en plus développée et particularisée, en informations générales, en région, en départementale, voire en locale. En 1960, lors du voyage officiel du président de la République en Normandie, *Ouest-France* publiait en première page de l'une de ses publications (12) une photographie du général de Gaulle à bord de la « Quinette de Rochemont », baliseur sur lequel il avait visité les installations du port de Rouen ; les informations générales étaient presque exclusivement consacrées au voyage (photos et texte) ; deux articles lui étaient en outre réservés en locale : l'un, sous la rubrique *Bayeux*, intitulé « Après la visite du président de la République » et agrémenté de deux photographies, l'autre, sous la rubrique *Vire*, reproduisant le discours de bienvenue du maire de la ville. Nombre de combinaisons de cette nature sont effectuées, soit qu'un fait de localisation absolue est signalé en départementale ou en région, soit qu'une nouvelle régionale est résumée dans les informations générales, appliquant ainsi à l'inverse la technique journalique américaine de la *pyramide*. Cette répétition en cascade a beau nuire à l'homogénéité du journal, elle a beau parfois être fastidieuse, la localisation l'impose, elle concilie l'individuel et le commun (13).

La hiérarchie parfaite en cinq paliers de localisation telle qu'elle est établie dans *Ouest-France* ne se retrouve pas dans tous les autres journaux régionaux et locaux ; certains opèrent une symbiose entre niveaux, soit que la dissociation ne se justifie pas pour des raisons particulières (14), soit que, à un certain niveau d'élévation, elle apparaisse inutile. On constate en effet que dans presque tous les hebdomadaires du département il existe une confusion dans la pré-

(12) *Ouest-France*, édition *Bayeux*, 11 juillet 1960.

(13) Ainsi, à l'occasion du déraillement du chemin de fer Strasbourg-Paris relaté en informations générales le 21 juin 1961 dans *Ouest-France*, un article sur quatre colonnes était consacré en départementale aux impressions d'une famille caennaise qui avait vécu la catastrophe.

(14) C'est ainsi que *Paris-Normandie* et *Liberté de Normandie* n'ont consacré que trois niveaux de localisation : localisation absolue, illocalisation nationale et illocalisation internationale. D'abord il y a confusion des nouvelles communales et départementales, parce que les journaux ne consacrent qu'une édition à l'ensemble du Calvados ; d'autre part, les nouvelles régionales sont réparties, en fonction de la rupture, soit dans la rubrique de localisation absolue, soit dans celle d'illocalisation nationale. La mise en valeur des informations dépend alors de techniques de présentation (emplacement, titre, etc.), qui incitent le lecteur d'une localité étrangère à prêter intérêt à un événement qui ne lui est pas directement destiné.

sentation des nouvelles d'illocalisation nationale et internationale et cette confusion est imputable au niveau de généralité auquel elles se placent (15). Il faut en déduire que, malgré la centralisation excessive de la France, la communauté nationale n'est pas considérée par les journaux locaux comme une entité foncièrement distincte du contexte international ; l'assimilation prend un relief saisissant dans certaines feuilles, telle *La Renaissance du Bessin,* qui, dans une rubrique intitulée *Nouvelles du Monde,* propose tout ensemble des informations nationales et des informations internationales. Une constatation opposée ressort de l'examen des journaux parisiens qui, se situant au niveau de la nation, distinguent sans ambage les nouvelles étrangères et celles de la France. Cette différence implique une diversité correspondante de l'ouverture sociologique individuelle : tel qui lit un journal parisien est supposé citoyen français alors que, lisant un journal local, il est membre de sa cité (16). La réceptivité de la nouvelle est donc conditionnée par le niveau auquel elle est placée dans le journal : il va sans dire que l'emprise sur les destinées de la nation est plus aisément perçue par ceux qui sont accoutumés à vivre dans son intimité que par ceux qui la situent à un niveau d'élévation qui la rend plus ou moins étrangère. Il n'est pas étonnant dès lors que les réactions individuelles sur les problèmes nationaux se manifestent différemment en province et à Paris : elles sont en grande partie dépendantes du processus d'entretien civique imputable à la presse.

Concrètement, en effet, la presse parisienne d'une part, la presse régionale et locale de l'autre, ont misé sur des attitudes foncièrement différentes. On pourrait même être étonné que les journaux de la capitale ne destinent pas davantage de nouvelles de localisation absolue aux Parisiens, pris en tant que tels ; mais c'est une caractéristique des communautés de masse que chacune des parties se fond anonymement en elle et éprouve moins le besoin de personnalisation qui se dégage dans les groupes restreints. Le fait est qu'aucun journal parisien ne se soucie de proposer une information de localisation absolue sérieuse relative à Paris, moins encore relative aux provinces où ils ont pourtant des lecteurs. S'agissant de la localisation parisienne, *Le Figaro,* qui lui accorde le plus fort crédit, lui consacre moins de 6 % de sa surface rédactionnelle. Quant à la localisation extra-parisienne, elle est purement et simplement écartée : des événements survenus dans les campagnes ou dans des villes de province sont certes évoqués, mais seulement parce qu'ils sont susceptibles d'intéresser la communauté nationale de lecteurs, c'est-à-dire que,

(15) C'est ainsi que *Paris-Normandie* propose une rubrique d'informations d'illocalisation objective unique, intitulée « Nouvelles de France et de l'étranger ».

(16) Un sondage d'opinion permettrait sûrement de prouver que chez un grand nombre de ruraux (pour ne pas dire la plus grande partie) le clivage entre les événements nationaux et internationaux est difficilement perceptible, au lieu qu'il est très net entre les événements nationaux et les événements infra-nationaux.

en raison de la rupture, ils sont les fondements de nouvelles d'illocalisation nationale (17).

Pourtant un hebdomadaire parisien, *L'Humanité-Dimanche*, propose une série de nouvelles de localisation départementale ou communale dans une feuille intitulée *La Page du Calvados*, encartée à l'intérieur de l'édition nationale (18). Plusieurs quotidiens ont également tenté depuis peu une expérience dans la voie de la localisation. *La Croix* et *La Croix du Nord et du Pas-de-Calais* ont fusionné en 1959, les informations générales du quotidien de Lille étant depuis lors fournies par le journal parisien : cette solution était facilitée en raison du décalage de parution entre les deux feuilles, qui laisse un temps suffisant pour faire parvenir à Lille les flans utilisés la veille après-midi à Paris. Quelques mois plus tard, le 10 mars 1960, *Le Parisien libéré* lançait trois éditions locales dans l'Oise, en ajoutant aux informations générales deux pages d'informations localisées ; cette décision avait été prise pour lutter contre l'emprise de plus en plus grande dans cette région de *L'Oise-Matin*, journal fondé en 1953 par M. Robert Hersant et qui venait d'éliminer leur principal concurrent commun, *L'Oise libérée*. Cette offensive semblait concluante, puisque le journal de M. Hersant a perdu dans l'année qui suivait cette décision près d'un tiers de sa clientèle : pour lutter de pair avec *Le Parisien libéré*, il faisait appel en septembre 1961 aux services rédactionnels de *L'Aurore* pour ses pages d'information illocalisée (19).

On ne saurait porter un jugement définitif sur de telles tentatives, car les unes s'appliquent à des journaux dont la clientèle est peu ouverte (*La Croix* et *L'Humanité-Dimanche*), tandis que les autres sont dues à un conflit concurrentiel dont les péripéties peuvent connaître des rebondissements nouveaux. Deux faits méritent toutefois d'être retenus : malgré une position dogmatique très marquée, et bien que sa zone de destination directe ne dépasse pas deux départements, *La Croix du Nord* est tiré à plus de vingt-cinq mille exemplaires : or ce journal est sans doute celui qui, de toute la presse française, effectue le découpage territorial le plus poussé, puisqu'il destine à ses deux départements seize éditions de localisation absolu-

(17) Il semble toutefois que les journaux parisiens ont une tendance assez générale à privilégier les événements survenus à Paris par rapport aux événements de même nature survenus en province. Quant à l'information localisée proposée par les journaux de la capitale, elle se rapporte exclusivement aux activités parisiennes et, ainsi que le note Abel Chatelain, « les spectacles parisiens, les annonces parisiennes ne présentent guère d'intérêt pour la population rurale » (Ac15, p. 8) ; il apparaît ainsi que la presse de Paris ne peut même pas être considérée comme la presse de la région de Paris ou, selon l'expression célèbre, comme la presse de l'Ile-de-France.

(18) V. Ac23.

(19) Le succès remporté dans l'Oise est à l'origine du lancement de deux éditions nouvelles du *Parisien libéré* dans la Seine-et-Marne (septembre 1962). En six mois, la diffusion de ce journal serait passée dans ce département de 34.000 à 50.257 exemplaires (Aa2, 24 décembre 1963, p. 3).

ment différentes. On est tenté alors d'admettre que l'effort porté sur la localisation des nouvelles permet de diffuser, sur le plan général, des informations orientées — ce que les journaux régionaux et locaux ont pris résolument le parti de nier. D'autre part, bien que l'Oise entre dans la zone d'attraction de Paris, il est caractéristique que la lutte dont elle est l'enjeu entre les groupes Hersant et Amaury soit fondée sur l'adoption d'une technique identique d'aménagement des niveaux de localisation et de leurs rapports à l'intérieur du journal. Jusqu'en 1960, l'Oise était essentiellement desservie par une presse régionale classique ; elle reçoit désormais une presse de facture parisienne. C'est là un signe précurseur de la réaction des journaux de Paris contre la fermeture du marché provincial ; il ne va pas sans inquiéter la direction des journaux régionaux des autres provinces de la France, trop longtemps convaincus que l'intérêt porté par leurs lecteurs aux nouvelles de localisation absolue les dispensait de faire porter leurs efforts rédactionnels aux niveaux de la généralité (20).

En effet, au contraire des journaux parisiens, la presse régionale et surtout la presse locale accordent une part primordiale à l'information localisée : exception faite de *Paris-Normandie* et de *Liberté de Normandie*, tous les journaux régionaux et locaux lui consacrent plus de la moitié de leur *surface rédactionnelle* (21). On trouvera plus loin un tableau indiquant les rapports de la surface rédactionnelle consacrée par chaque journal aux divers paliers de localisation (22) et leur figuration graphique par diagrammes en demi-cercle. On constatera à l'évidence le parti-pris de la presse régionale et locale pour l'information objectivement localisée, les nouvelles d'illocalisation nationale et internationale étant même reléguées dans certaines feuilles au rang d'une sorte de surplus informatif (voir annexe I, tableau n° 5, p. 374 et planche n° 3).

Il n'est certes pas vain de renseigner les lecteurs sur les faits survenus ou devant survenir dans leur contexte sociologique familier (23) ; mais ce souci ne doit pas faire perdre de vue que des événements d'une autre importance se déroulent ailleurs comme, inversement, les journaux de Paris pourraient s'étendre davantage sur les faits susceptibles d'intéresser les Parisiens en tant que tels.

(20) L'insertion d'une page de nouvelles localisées ne constitue pas un procédé nouveau : *Paris-Soir*, avant-guerre, l'utilisait déjà. Mais les entreprises de presse de Paris, convaincues de son intérêt, n'ont pas encore trouvé la formule financière propice à sa généralisation.

(21) On entendra par *surface rédactionnelle* la surface imprimée moins la surface consacrée à la publicité.

(22) On a groupé ici les nouvelles d'illocalisation départementale et régionale, de telle sorte que la catégorisation a été établie en quatre groupes : localisation absolue, illocalisation départementale et régionale, illocalisation nationale et illocalisation internationale.

(23) D'autant plus, ainsi que l'a fait remarquer Jean-Louis Boyer, que l'information localisée remplit ou peut remplir « une fonction sociale et humaine de grande valeur » (Od6, p. 88).

STRUCTURE DE LA SUBSTANCE REDACTIONNELLE

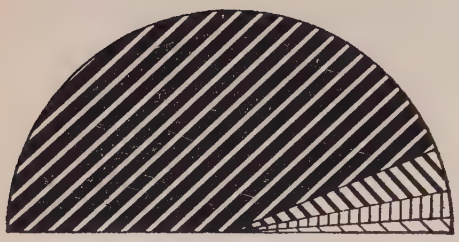

Le Lexovien libre

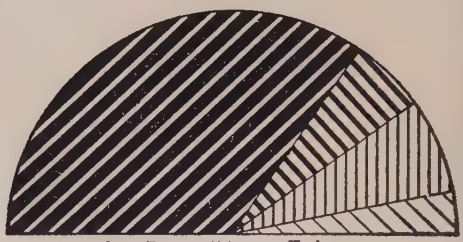

Le Pays d'Auge Tribune

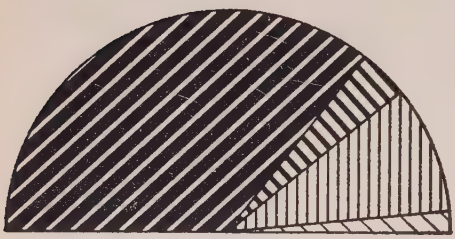

La Renaissance du Bessin

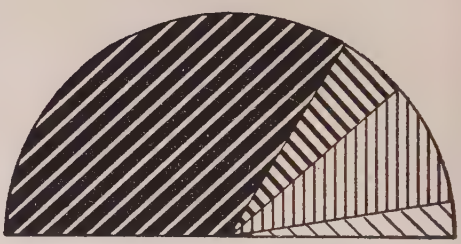

L'indépendant honfleurais

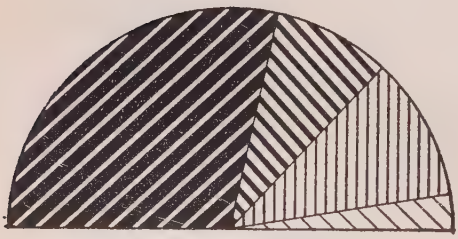

La Voix du Bocage

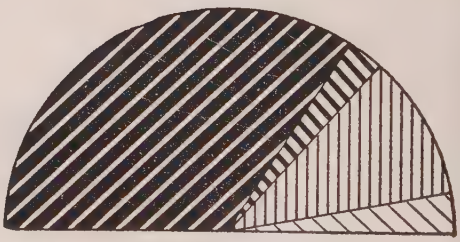

Ouest-Normandie

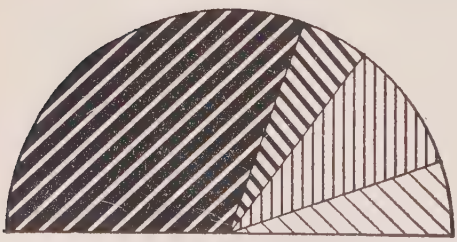

Les Nouvelles de Falaise

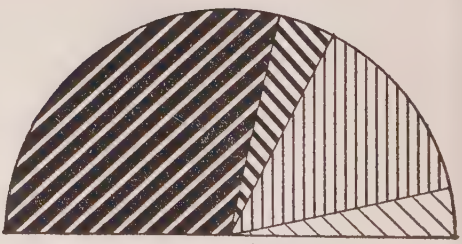

Le Progrès (2 éd.).

EN FONCTION DE LA LOCALISATION

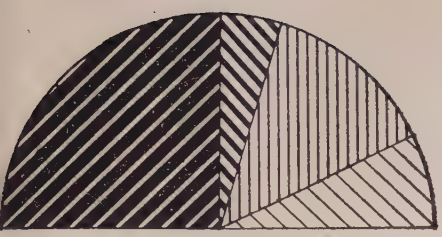

Nos Cantons

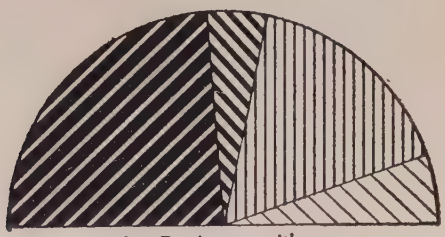

Le Bonhomme libre

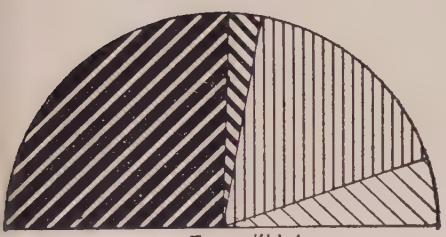

Le Trait d'Union

Les Echos d'Orbec

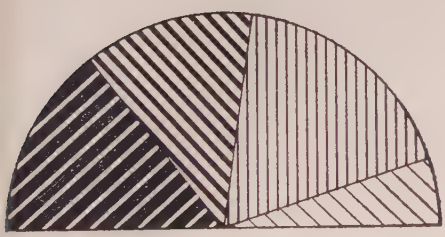

Ouest-France

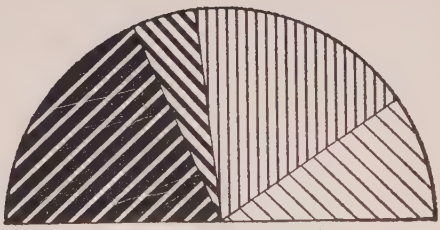

Liberté de Normandie

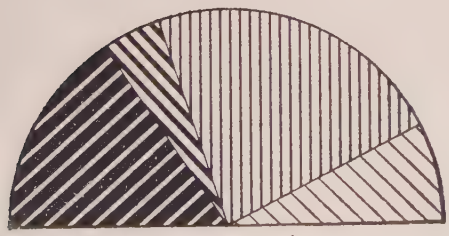

Paris-Normandie

Localisation absolue

Localisation départementale et régionale

Illocalisation nationale

Illocalisation internationale

PLANCHE N° 3

Au vrai, un déséquilibre perce de part et d'autre, celui de l'excès, celui de l'absence, et il est difficile de partager entre celui des deux qui porte le moins à la critique. Il semble toutefois que l'excès de nouvelles localisées dont se charge la presse régionale et locale est le plus néfaste, car il tend à confiner l'individu, par satisfaction de son besoin élémentaire d'information, au niveau des affaires de clocher. L'avantage incontestable de l'illocalisation objective tient à ce qu'elle place inéluctablement le lecteur au niveau de ses obligations de citoyenneté nationale, dont tout le système politique français est imbu ; elle correspond à un âge politique et sociologique évolué, au lieu que la localisation excessive engage au repliement. Le bien-fondé de l'une ou de l'autre ne peut être vraiment mis en cause, mais il convient de bien établir l'ordre de priorité, parce qu'il tend à conférer privilège. Le privilège, actuellement, devrait être acquis à la généralité.

Sur le plan pratique néanmoins, il suffit de considérer les statistiques de vente pour admettre la primauté de fait de la localisation : en cela, l'échec de la presse parisienne, et surtout de la presse politique hebdomadaire, est le signe le plus grave de la crise de l'information par voie de presse. On ne saurait exiger de celle-ci qu'elle se consacre essentiellement à la politique parce que, comme on le dira plus loin, on ne peut exiger de l'homme qu'il réagisse toujours en tant que citoyen. Au moins pourrait-elle viser à développer chez lui, dans tous les domaines, des réflexes tels qu'il lui soit aisé de se situer au niveau des affaires communes. Le succès de la localisation s'établit à leur encontre, non pas inéluctablement, mais en tant que l'ensemble de l'œuvre accompli baigne dans une ambiance d'individualisme fermé. Il aboutit à l'inversion, dans l'ordre des importances, entre une détermination purement sociale et la détermination politique.

Il est parfois délicat de débattre des liens de dépendance entre le journal et le lecteur, si l'un conditionne l'autre, ou s'il est lui-même conditionné. La rencontre en l'espèce est flagrante, puisque le crédit accordé à la presse de localisation implique le goût que lui porte le public. Ainsi que le constate Jacques Léauté, « tout se passe comme si le public de province cherchait dans les nouvelles de l'arrondissement l'image d'un univers à sa mesure, dont les journaux parisiens le privent » (24) ; le débat se ferme sur ce point au moment même où l'on songe à l'ouvrir. Le fruit de cette entente se traduit dans les faits par une conception de l'information et une organisation de la tâche informative originales, éloignées à l'infini de toutes les notions généralement admises à propos de la presse. Presque aucun des théoriciens de l'information n'a décelé l'influence contraignante de la liaison personnelle du journal et de ses lecteurs ; or tout, dans la presse adoptée par la grande majorité du public, concourt à l'intimité.

(24) Abl, p. 81.

Pour apporter une information localisée suffisamment détaillée, le journal doit réduire à quelques cantons sa zone de destination directe ; ceux-ci constituent ainsi le milieu journalique habituel des lecteurs, qui tendent naturellement à surévaluer leur importance et leurs problèmes jusqu'au point où ils ne considèrent plus que leur canton et le reste de la France. En proposant une information individualisée sur le plan local, le journal accoutume à la personnalisation qui, au niveau de la généralité, devient purement caricaturale. Pour mener à bien une tâche géographiquement dispersée, les entreprises de presse doivent concentrer leurs efforts sur les opérations de collecte et de rédaction des nouvelles localisées ; l'information générale passe presque toujours au second plan dans l'ordre de leurs préoccupations. Enfin, le lecteur, soumis par l'habitude au besoin d'information localisée, tend à choisir entre les journaux celui qui propose les nouvelles locales les plus nombreuses et les plus détaillées.

Et l'intimité ainsi établie apparaît suffisante. Il est constant de rappeler que l'énergie, si elle n'est pas dirigée, ne se détend pas d'elle-même. « Le Normand, écrivait André Siegfried, n'aime pas changer. Il aime s'accoutumer aux figures et, une fois qu'il y est parvenu, il lui déplaît d'avoir à faire de nouvelles connaissances » (25). Sans doute est-ce là le fond des êtres, jaloux d'eux au travers même de ceux qu'ils côtoient. Et qui saurait établir comme nécessaire l'attachement que la raison politique prône pour les affaires communes ? L'appétit satisfait par le particulier, on ne s'engage pas volontiers dans les voies mal connues. Faute de l'avoir imposée, la presse régionale et locale, par ses excès, a desservi, ruiné parfois la cause de la généralité.

(25) Ad29, p. 237.

CHAPITRE PREMIER

LOCALISATION ET CONCEPTION DE L'INFORMATION

Pour que la communauté d'échéance d'un événement et la communauté de destination de la nouvelle soient confondues, l'information doit être présentée de telle façon que chaque lecteur puisse prendre connaissance des nouvelles lui convenant, les rédactions doivent considérer chaque commune comme un élément journalique nécessaire. L'individualisation de l'information suppose en effet qu'en toutes circonstances, à n'importe quelle époque, le lecteur découvre dans le journal les renseignements qui lui sont utiles. La profusion d'événements qui sont ainsi exhaussés en nouvelles entraîne une dégradation du concept de nouvelle, qui affecte non seulement la relation des événements localisés, mais aussi, par similitude de pratique, celle des événements illocalisés.

Section I

LA LIMITATION DE L'AUDIENCE DE DESTINATION

La localisation n'a nul autre but, nul autre intérêt, que de créer entre le lecteur et le journal une intimité, établir un lien capable de les attacher durablement l'un l'autre. A cette fin, les journaux doivent limiter leur audience de destination. Le journal régional ou local est partagé entre le risque de sacrifier la familiarité de ses lecteurs avec leur contexte sociologique immédiat et celui de s'enfler en vaine démesure ; soumis lui-même à un impératif de généralité, il doit pourtant se situer à la rencontre des intérêts propres à chacun des lecteurs. Un compromis devait être trouvé, qui sût concilier l'individuel et le commun ; il emprunte deux techniques de réduction de

l'audience de destination directe : *la spécialisation en fonction d'une aire d'investigation étroitement définie* et *l'établissement d'éditions multiples* lorsque la zone d'investigation dépasse nettement le cadre départemental. L'adoption de l'une ou de l'autre ne dépend que de l'étendue de la zone d'investigation globale ; dans les deux cas, il s'agit d'un aménagement pratique permettant de proposer une information de localisation absolue. La communauté communale, toujours, est la cellule de l'œuvre journalique.

1. — Journaux locaux.

La première de ces techniques est la plus simple : il s'agit de limiter l'information de localisation absolue à une assise territoriale étroitement circonscrite autour de la ville où est fixé le siège du journal; elle est adoptée par toutes les publications éditées dans le Calvados. Il faut dire que le journalisme fut originairement une entreprise individuelle, limitée au point de vue territorial à la faculté matérielle d'observation de l'enquêteur ; les techniques récentes ont brisé cet obstacle et rien, théoriquement, n'empêcherait actuellement que soit édité à Caen, capitale de la Basse-Normandie, un journal destiné à la Basse-Normandie et rapportant les événements survenus dans les communes et les villes des trois départements. Le fait est pourtant que la presse publiée dans le Calvados ne déborde que marginalement dans les départements limitrophes et que l'assise territoriale des divers périodiques est, à une exception près, moins vaste que le département lui-même.

Les aires territoriales de destination des journaux locaux ne sont pas toujours fixes, soit qu'elles tendent à se modifier en raison d'une politique concertée d'expansion ou de compression, soit que des événements importants survenant dans une agglomération peu éloignée fassent apparaître épisodiquement mais régulièrement celle-ci dans le catalogue des localités de référence. Néanmoins, les frontières coutumières de l'investigation des journalistes sont aisément décelables à partir des rubriques de localisation permanentes. En utilisant les limites administratives traditionnelles, elles-mêmes consacrées dans leurs colonnes par les journalistes, on parlera de *journaux cantonaux*, de *journaux d'arrondissement* et de *journaux départementaux*, selon que les publications apportent une information localisée relative au canton, à un arrondissement ou au département entier ; il en existe des trois types, mais certains chevauchent les frontières officielles.

On trouve dans le Calvados trois journaux cantonaux (*L'Indépendant honfleurais*, *Les Echos* et *Le Progrès de Trouville*) et un journal départemental (*Le Bonhomme libre*). Cinq journaux ont une zone d'investigation correspondant aux arrondissements de Vire et de Bayeux (*La Voix du Bocage* et *La Renaissance du Bessin*) et aux

arrondissements anciens (1) de Pont-l'Evêque, Lisieux et Falaise (*Pays d'Auge-Tribune, Lexovien libre - Lisieux-Liberté* et *Les Nouvelles de Falaise*). Le Calvados compte en outre quatre feuilles, dont la zone d'investigation s'étend sur plusieurs cantons, sans participer pour autant au cadre de l'arrondissement (*Le Progrès de Dives, Le Trait d'Union, Nos cantons* et *Ouest-Normandie*) et un journal dont la zone d'investigation se limite à la seule ville de Caen (*Liberté de Normandie*). A partir des publications de novembre et de décembre 1961, nous avons établi les zones d'indifférence et les zones d'investigation respectives de chacun de ces journaux locaux (voir cartes n^{os} 29 à 40).

L'Indépendant honfleurais, Les Echos et *Le Progrès de Trouville* sont tous trois des journaux cantonaux, dont l'activité calvadosienne se rapporte à la ville et aux communes du canton d'édition (voir cartes n^{os} 29, 30 et 31). *L'Indépendant honfleurais* a une zone d'investigation principale correspondant au canton de Honfleur ; on dénote cependant quelques sorties dans des localités des cantons voisins de l'Eure et du Calvados : c'est ainsi qu'apparaissent parfois Saint-Benoît-d'Hébertot (canton de Pont-l'Evêque) ou Villerville (canton de Trouville). De même, l'investigation des *Echos* et du *Progrès de Trouville*, principalement infléchie sur les cantons d'Orbec et de Trouville, s'étend à des villages extérieurs à ces cantons. Mais il s'agit toujours de centres situés à proximité de la frontière administrative et la facture d'ensemble de ces trois hebdomadaires subit l'emprise exclusiviste de leur canton de destination directe.

Pays d'Auge-Tribune, Les Nouvelles de Falaise, La Renaissance du Bessin, La Voix du Bocage et *Lexovien libre - Lisieux-Liberté* sont tous les cinq des journaux d'arrondissement. *Pays d'Auge-Tribune* (voir carte n° 32), édité à Pont-l'Evêque, se prétend être un hebdomadaire « rayonnant sur quinze cantons du Calvados et de l'Eure ». Il est certain que ce journal rapporte des événements survenus dans le département de l'Eure, mais son investigation s'y limite à une partie seulement des cantons de Cormeilles et de Beuzeville ; quant à la zone d'investigation intérieure au Calvados, elle ne dépasse pas les six cantons de l'ancien arrondissement de Pont-l'Evêque : Pont-l'Evêque, Trouville, Dozulé, Cambremer, Blangy-le-Château, ainsi qu'une partie du canton de Honfleur ; elle déborde toutefois dans les cantons de Lisieux, mais il s'agit d'une investigation peu soutenue. Si on est loin du compte dit, on voit que la localisation

(1) Il est remarquable de constater la survivance de fait de frontières administratives abolies par la réforme territoriale de 1926 ; avant celle-ci, le Calvados se partageait en six arrondissements : Bayeux, Vire, Caen, Falaise (cantons de Falaise, Bretteville-sur-Laize, Morteaux-Coulibœuf et Thury-Harcourt, aujourd'hui englobés dans l'arrondissement de Caen), Lisieux et Pont-Lévêque (cantons de Pont-Lévêque, Blangy-le-Château, Cambremer, Dozulé, Honfleur et Trouville, aujourd'hui fondus dans l'arrondissement de Lisieux). Chacun de ces arrondissements anciens, exception faite de celui de Caen, conserve une publication idoine, bien que plus d'un quart de siècle ne justifie plus une telle assise territoriale.

ZONES D'INVESTIGATION DES JOURNAUX LOCAUX

Carte n° 29

L'indépendant honfleurais

Carte n° 30

Les Echos d'Orbec

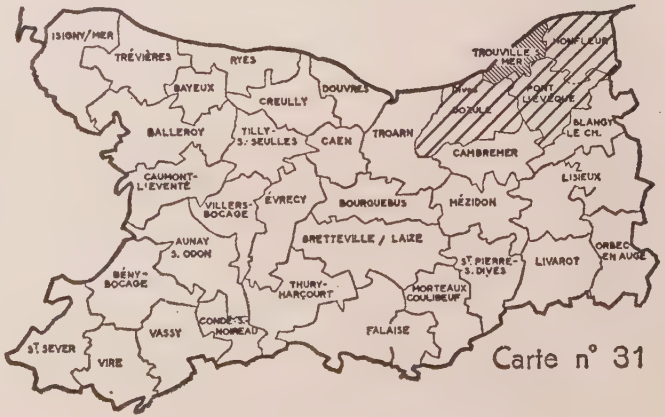

Carte n° 31

Le Progrès du Littoral

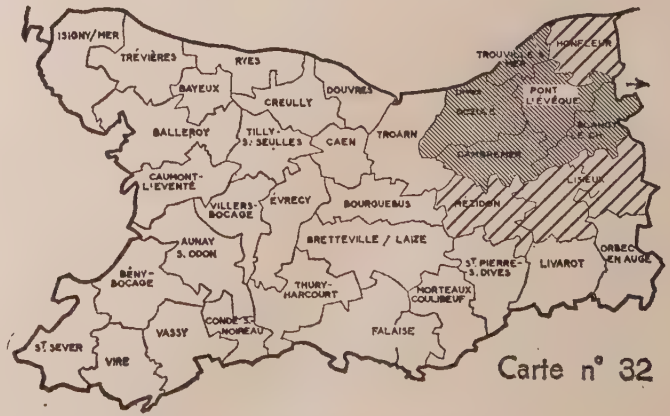

Carte n° 32

Le Pays d'Auge Tribune

ZONES D'INVESTIGATION DES JOURNAUX LOCAUX

Carte n° 33

Les Nouvelles de Falaise

Carte n° 34

La Renaissance du Bessin

Carte n° 35

La Voix du Bocage

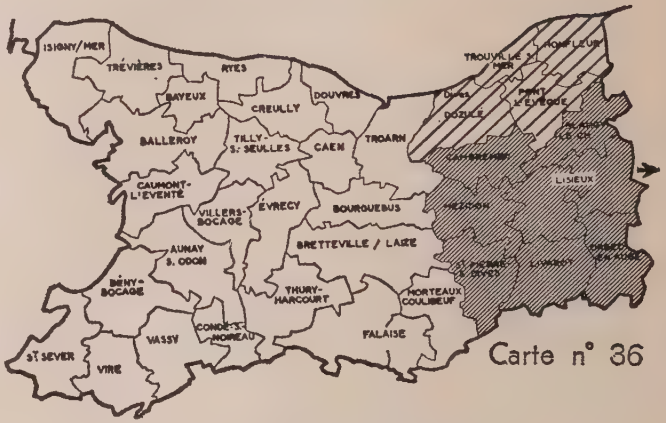

Carte n° 36

Le Lexovien libre

ZONES D'INVESTIGATION DES JOURNAUX LOCAUX

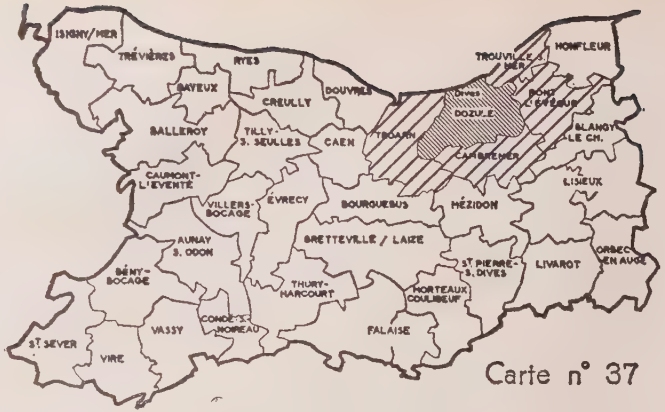

Carte n° 37

Le Progrès de Dives

Carte n° 38

Nos Cantons

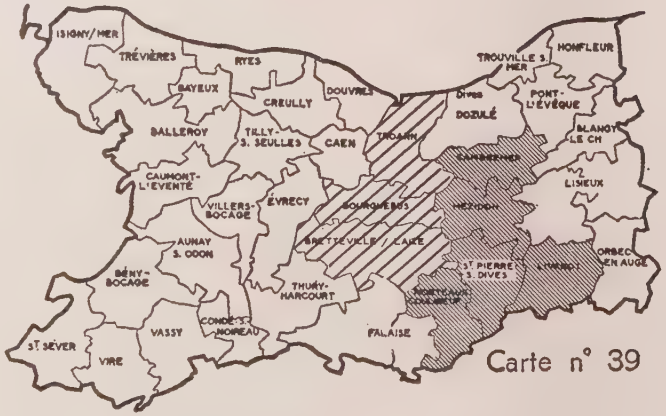

Carte n° 39

Le Trait d'Union

Carte n° 40

Ouest-Normandie

Investigation dans l'ensemble du canton

Investigation

cantonale rigide est expressément revendiquée dans la déclaration portée en exergue du titre du journal. *Les Nouvelles de Falaise* (voir carte n° 33) s'annonce le « journal des échos, bruits et nouvelles de Falaise, de l'arrondissement de Falaise et de toute la région ». Si on ôte la référence à la région, dont l'imprécision souligne la légèreté, il ne reste plus que Falaise et son arrondissement ; le fait est que la zone d'investigation des *Nouvelles de Falaise* correspond très exactement aux cinq cantons qui formaient avant 1926 l'ancien arrondissement : Falaise Nord, Falaise Sud, Morteaux-Coulibœuf, Thury-Harcourt et Bretteville-sur-Laize. *La Renaissance du Bessin* (voir carte n° 34), « bi-hebdomaire de Basse-Normandie », édité à Bayeux, constitue un exemple type de journal d'arrondissement ; il dépasse certes ce cadre, puisqu'il étend son information au canton de Tilly-sur-Seulles et à une partie de celui de Creully, mais l'essentiel de ses activités est consacré à l'arrondissement de Bayeux (cantons de Bayeux, Ryes, Caumont-l'Eventé, Balleroy, Trévières et Isigny-sur-Mer). *La Voix du Bocage* (voir carte n° 35), « hebdomadaire de Basse-Normandie », est en fait le journal de Vire et sa région : sa zone d'investigation s'étend accessoirement dans le canton de Sourdeval (Manche) et dans les cantons de Flers et de Tinchebray (Orne), mais principalement dans l'arrondissement entier de Vire (cantons de Vire, Saint-Sever, Vassy, Le Beny-Bocage, Aunay-sur-Odon et Condé-sur-Noireau. La zone d'investigation du *Lexovien libre-Lisieux-Liberté* (voir carte n° 36), « journal républicain de Lisieux et de l'arrondissement », est tout ensemble plus large et plus étroite que la devise ne l'indique. Elle est plus large, puisqu'elle déborde dans une partie de quatre cantons de l'Eure, ainsi que dans le canton de Vimoutiers (Orne), qu'elle englobe certaines communes des cantons calvadosiens de Dozulé, Bretteville-sur-Laize, Trouville et qu'enfin elle couvre les cantons limitrophes de Blangy-le-Château et de Cambremer ; elle est plus étroite, puisqu'elle néglige le canton de Mézidon. C'est un journal d'arrondissement à zone extensive accusée.

Le Progrès de Dives, Nos Cantons, Le Trait d'Union et Ouest-Normandie sont quatre journaux dont la zone d'investigation s'étend sur plusieurs cantons, sans participer pour autant au cadre de l'arrondissement. Les deux premiers ont une assise territoriale peu développée, au lieu que les deux autres couvrent une aire assez vaste. La zone d'investigation du *Progrès de Dives* (voir carte n° 37) est la moins étendue puisque, si elle englobe entièrement le canton de Dozulé, elle ne couvre qu'une partie des cantons limitrophes de Troarn, Cambremer, Trouville et Pont-l'Evêque. *Nos Cantons* (voir carte n° 38), « journal hebdomadaire du Pays d'Auge », édité à Livarot, a une zone d'investigation plus étendue, bien moindre cependant que son titre ambitieux le laisserait supposer : il consacre son information aux cantons de Livarot, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives ainsi qu'à Orbec et Lisieux ; il déborde en outre dans le canton de Vimoutiers (Orne). *Le Trait d'Union* (voir carte n° 39), édité à Saint-Pierre-sur-Dives,

se prétend être le « journal d'information des arrondissements de Lisieux, Caen et Falaise » : son information n'est certes pas étrangère à ces arrondissements, mais elle n'en embrasse qu'une partie ; surtout, la localisation communale est tellement souple que la définition de sa zone d'investigation n'est pas très significative. Cette dernière remarque s'applique également à *Ouest-Normandie* (voir carte n° 40), édité à Condé-sur-Noireau, dont l'assise territoriale réelle est dificile à fixer. Si l'on s'en tenait aux titres des rubriques de localisation de ces deux journaux, leur zone d'investigation s'étendrait chacune à huit cantons : ceux de Saint-Pierre-sur-Dives, Morteaux-Couliboeuf, Mézidon, Livarot, Cambremer, Bretteville-sur-Laize, Troarn et Bourguébus pour *Le Trait d'Union* ; ceux de Condé-sur-Noireau, Thury-Harcourt, Villers-Bocage, Vassy, Aunay-sur-Odon, Vire, Evrecy et Le Bény-Bocage pour *Ouest-Normandie*. Les zones ainsi définies semblent assez étendues, alors que les assises territoriales réelles sont en fait assez mouvantes et incertaines.

Les deux journaux publiés à Caen ont une perspective diamétralement opposée en ce qui concerne l'étendue de l'investigation journalique, puisque l'un, *Le Bonhomme libre*, est un hebdomadaire départemental, tandis que l'autre, *Liberté de Normandie*, limite son information localisée à la ville de Caen et à ses faubourgs.

La coexistence, à l'intérieur du Calvados, de journaux locaux dont l'aire d'investigation est limitée à un ou plusieurs cantons, à un arrondissement ou même au département, satisfait théoriquement d'une façon suffisante le besoin d'information localisée de l'ensemble de la population, étant entendu qu'il appartient à chaque lecteur de choisir la ou les feuilles dont la zone d'investigation couvre sa localité de résidence. Un individu quelconque, habitant une commune du département, est en mesure d'être informé sur sa communauté sociologique immédiate ; la plupart bénéficient même d'un choix entre plusieurs journaux de localisation absolue. Adoptant le cadre cantonal le nombre de feuilles appropriées évolue entre un et quatre ; le nombre réel est même dans la plupart des cas supérieur puisque plusieurs feuilles ne couvrent qu'une partie de leurs cantons d'investigation.

Le choix individuel est très large dans le Pays d'Auge et une grande partie du Bocage, il s'estompe dans le Bessin et l'Ouest du Bocage et il tend à disparaître dans la Plaine de Caen ; le canton de Douvres est seul exclu de la liste (voir annexe I, tableau n° 6, p. 375). On voit que l'information de localisation absolue est particulièrement florissante dans le Calvados ; encore convient-il d'ajouter que deux journaux régionaux y apportent leur contribution.

2. — Editions multiples des journaux régionaux.

L'Imprimerie normande du *Progrès* avait pris l'initiative de publier deux éditions différentes de son journal, *Le Progrès* ; une troisième

fut même éditée pendant quelque temps à Honfleur. La société havraise d'impression et d'édition, à laquelle *Le Progrès* fut cédé en 1960, maintient cette formule de double édition. L'originalité de la double édition appliquée au *Progrès* tient à ce que sa zone d'investigation totale ne dépasse pas le cadre de quelques cantons : on juge par là de la contrainte de la localisation, que son poids ait paru suffisant à justifier un dédoublement d'éditions, quand l'audience de destination hypothétique maximale ne dépasse pas une vingtaine de milliers d'habitants.

Cette technique s'impose par contre lorsque la rédaction d'un journal couvrant une grande étendue a le souci de proposer une information localisée sérieuse. Les journaux régionaux tels que *Ouest-France* et *Paris-Normandie,* dont l'investigation couvre respectivement douze et trois départements, ne pourraient pas rapporter les événements survenus dans les communes s'ils n'établissaient pas des éditions différentes destinées chacune à une partie de la population de leur assise territoriale globale. Le total des informations de localisation absolue dans le numéro complet d'*Ouest-France* des 27-28 février 1960 (2) atteint en effet 74 pages et seules quelques-unes d'entre elles présentent pour un lecteur donné un intérêt direct. Mais ces 74 pages se répartissent en quarante-quatre éditions différentes, certaines d'entre elles étant propres à une édition, et d'autres étant communes à plusieurs.

La délimitation des zones territoriales à partir desquelles sont établies les éditions pose des problèmes délicats : il s'avère impossible de déterminer systématiquement le lien qui régit les rapports des individus avec des communes de plus en plus éloignées et les communes situées en limite de zones ne sont pas exclusivement dépendantes de la portion de territoire à laquelle elles sont plus ou moins artificiellement attachées. Les limites sont trop floues, le partage s'en ressent. Pour éviter les inconvénients d'un morcellement trop rigide, plusieurs éditions rapportent les événements relatifs au même milieu. Ces chevauchements volontaires d'éditions destinées à des communautés voisines évitent d'isoler facticement les communes de leur contexte territorial réel.

Les deux quotidiens régionaux pénétrant dans le Calvados élaborent plusieurs éditions, mais *Ouest-France* effectue un découpage territorial plus poussé que *Paris-Normandie,* puisqu'il destine au public du département cinq éditions, au lieu que le journal de Rouen ne lui en offre qu'une. La différence est moins accusée que ces chiffres le laisseraient supposer : d'abord, l'une des éditions d'*Ouest-France* (intitulée *Caen 2*^{e}) ne paraît qu'exceptionnellement, lorsqu'un événement tardif est survenu après la parution coutumière, mais qu'il est trop important pour ne pas figurer dans les colonnes du journal.

(2) Il s'agit d'un numéro complet tiré dans un but publicitaire.

Ensuite, parmi les quatre éditions normales, un regroupement de fait est opéré entre les éditions *Caen 1 - Falaise et Bayeux - Vire* d'une part, *Lisieux* et *Calvados* 5e de l'autre (3). Deux par deux, ces éditions présentent de nombreux caractères communs, de telle sorte qu'il est plus exact de dire que le découpage d'*Ouest-France* s'effectue en deux zones, chacune subdivisée en deux parties, correspondant, elles, à chacune des éditions effectivement proposées aux lecteurs.

Le découpage territorial ainsi obtenu est apparemment très simple et correspond *grosso modo* aux divisions administratives par arrondissement partiellement regroupées. La réalité est un peu plus complexe qu'il n'apparaît d'abord en raison des chevauchements

CHEVAUCHEMENTS DES EDITIONS D'OUEST-FRANCE

CARTE Nº 41

(3) L'édition *Calvados* 5e était d'abord intitulée *Pont-l'Evêque*. L'installation d'une rédaction extérieure de *Paris-Normandie* à Deauville a amené la direction d'*Ouest-France* à transférer le centre d'édition dans cette ville. Le changement de nom de l'édition risquant de susciter des aigreurs chez les Pontépiscopiens, le qualificatif neutre de *Calvados* 5e fut adopté. Cette anecdote reflète bien la politique du journal de Rennes, qui a pris acte de l'esprit de localisation et évite de le heurter.

d'édition, particulièrement nombreux entre les éditions des deux zones définies plus haut ; elle est surtout mouvante à cause des changements qui interviennent d'une publication à l'autre. Le nombre de pages de localisation absolue offertes quotidiennement aux lecteurs est à peu près constant, au lieu que l'actualité est bien évidemment chargée d'inégale façon selon les jours : telle édition un soir est-elle peu fournie, on la comble de nouvelles relatives à des localités extérieures à la zone territoriale habituelle ; est-elle débordée au contraire, on limite la présence journalique de nombreuses localités situées en limite de zones. Concrètement, on observe toutefois que le Calvados est partagé en permanence de la façon suivante : d'un côté les arrondissement de Bayeux, Vire et Caen, plus le canton de Dozulé ; de l'autre l'arrondissement de Lisieux, plus le canton de Troarn (voir carte n° 41). Aucun canton situé dans l'une de ces zones n'échappe à une présence commune dans les deux éditions qui s'y rapportent. Par contre, les seuls cantons de chevauchement entre les quatre éditions sont ceux de Dozulé et Troarn : la rupture au sud de ces cantons est donc brutale et les communes situées en limite de zone sont artificiellement mais résolument orientées d'une façon exclusive vers la région de Falaise ou vers celle de Lisieux (4).

Les chevauchements d'éditions à l'intérieur des zones d'investigation concurrentes ont beau être fréquents, l'information localisée n'en est pas moins dans chacune orientée de façon prépondérante sur les régions qui entourent les centres d'édition. Cette orentation est traduite par les *modules de présence cantonale par édition* et par les *coefficients relatifs de présence cantonale* (5), reproduits à l'annexe I, (tableau n° 7, p. 376). La représentation cartographique fait apparaître l'unité de la zone d'investigation principale propre à chaque édition. Celle-ci correspond dans l'édition *Bayeux-Vire* aux arrondis-

(4) Il faut dire que cette rupture est accusée à la limite naturelle de la Plaine et du Pays d'Auge.

(5) L'étude a porté sur les cinquante dernières publications d'*Ouest-France* (correspondant aux mois de novembre et décembre 1961) : nous avons relevé dans les publications de chaque édition tous les cantons dont une commune au moins avait été concernée et nous avons divisé par cinq le chiffre ainsi obtenu. Le *module de présence cantonale par édition* oscille ainsi entre 1 et 10, le module 10 correspondant à une présence constante et le module 5 à une présence dans la moitié des publications de la période considérée. La comparaison entre les modules de présence cantonale dans les diverses éditions permet de déterminer quels sont, pour chaque édition, les *cantons de destination principale* et les *cantons de destination secondaire*. Les *cantons de destination principale* d'une édition sont ceux qui sont affectés, dans cette édition, du module le plus élevé ; les *cantons de destination secondaire* d'une édition sont ceux dont la présence est moins accusée que dans une autre édition. Ce caractère, plus ou moins prononcé selon les cantons, est précisé par un *coefficient relatif de présence communale*, égal au rapport des modules dans chacune des éditions. Un coefficent relatif inférieur à 0,33 signifie que le canton est presque exclusivement concerné dans son édition de destination principale ; un coefficient relatif supérieur à 0,66 signifie au contraire que le canton est concerné presque aussi fréquemment dans chacune des éditions.

DECOUPAGE PAR EDITION

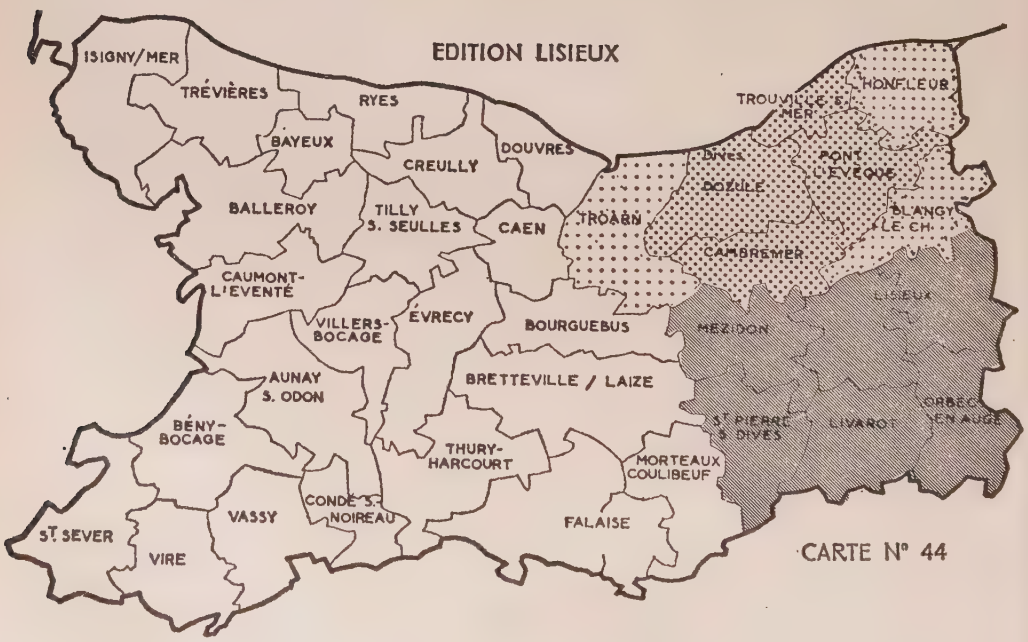

Cantons de destination principale

Cantons non investigués dans l'édition

DES ZONES D'INVESTIGATION DE « OUEST-FRANCE »

CARTE N° 43

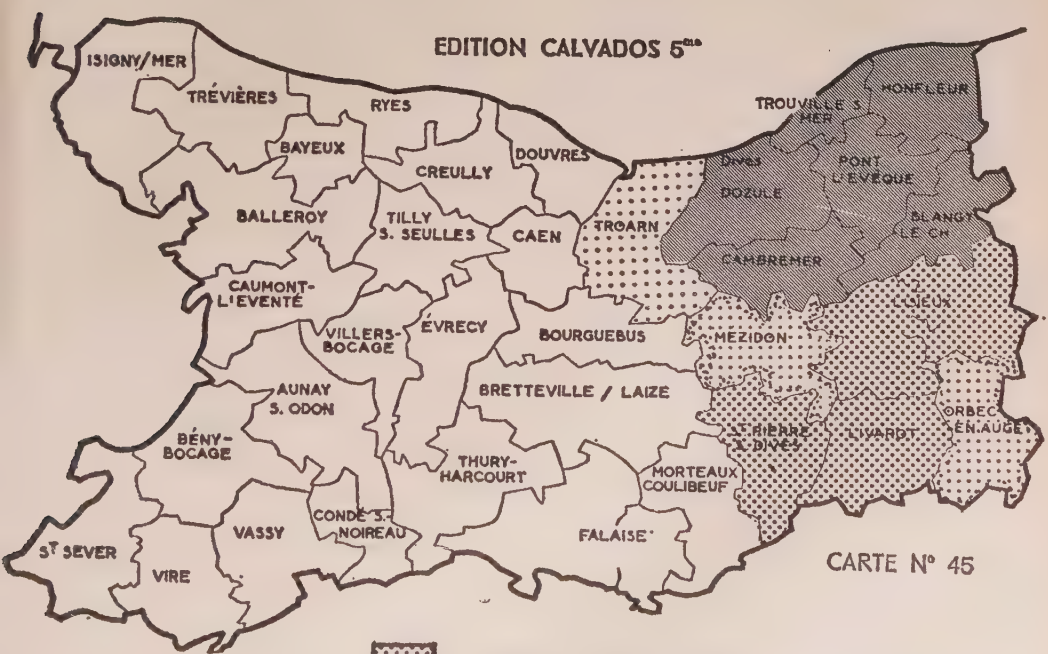

CARTE N° 45

Coefficient supérieur à 0,66

Coefficient entre 0,66 et 0,33

Coefficient inférieur à 0,33

sements de Bayeux et de Vire (voir carte n° 42), dans l'édition *Caen-Falaise* à l'arrondissement de Caen, plus le canton de Dozulé (voir carte n° 43), dans l'édition *Lisieux* à l'ancien arrondissement de Lisieux (voir carte n° 44) et dans l'édition *Calvados 5e* à l'arrondissement ancien de Pont-l'Evêque, plus le canton de Troarn (voir carte n° 45). Les cantons de destination secondaire sont concernés de façon inégale selon les éditions. C'est que le partage à l'intérieur de chaque groupe d'éditions est assez pragmatique : le secrétaire d'édition, selon l'ampleur de l'information directe, attire à lui ou rejette la matière de l'information directe de l'édition voisine. Cette formule est assez souple pour que ne se posent pas de problèmes dans la confection matérielle de chaque édition ; elle l'est trop pour qu'on puisse en tirer des conclusions générales sur la technique en soi des éditions multiples.

Il semble toutefois que l'édition *Caen-Falaise* l'emporte sur l'édition *Bayeux-Vire*, dans la mesure où un grand nombre d'événements afférents à des communes de l'arrondissement de Caen sont rapportés dans l'édition *Bayeux-Vire*, tandis que plusieurs cantons des arrondissements de Bayeux et de Vire sont négligés dans l'édition *Caen-Falaise ;* on voit ici la marque de l'attraction de la ville-préfecture sur les campagnes qui sont en liaison avec elle. De toute façon, la spécialisation territoriale est bien tranchée, puisque aucun canton de destination secondaire n'a un coefficient relatif supérieur à deux tiers. Il en va différemment des deux autres éditions : les chevauchements y sont beaucoup plus fréquents, aucun canton de destination secondaire n'a un coefficient relatif inférieur à un tiers et la plupart ont un coefficient supérieur à deux tiers ; c'est que la zone commune d'investigation de ces éditions est plus ramassée sur elle-même que celle des deux autres éditions du département. La matière étant moins fournie, les recoupements sont plus nombreux et ceux-ci sont justifiés par la faible étendue de l'assise territoriale globale ; d'autre part, le journal de Rouen étant dans cette région un concurrent sérieux pour *Ouest-France*, la direction de ce journal n'a sans doute pas voulu laisser prise aux critiques résultant d'une éventuelle coupure à l'intérieur du Pays d'Auge, alors que *Paris-Normandie* propose précisément une édition le recouvrant tout entier.

Les éditions *Lisieux*, *Calvados 5e* et *Caen-Falaise* ne débordent pratiquement pas dans les départements voisins de l'Eure et de l'Orne : il n'est que l'édition de Caen où apparaissent parfois le nom de Flers et celui de Domfront ; encore cette faible intrusion dans l'Orne est-elle due essentiellement à son chevauchement avec l'édition *Bayeux-Vire*. Cette dernière en effet accorde une assez large place à divers cantons de l'Orne et de l'Eure : le canton de Flers y apparaît le plus souvent (module de présence proche de sept), mais ceux d'Ecouché, Vimoutiers, Domfront, Tinchebray et Mortain ne sont pas toujours absents. La différence s'explique sans peine : *Ouest-France* parvenant à sa limite dans le Pays d'Auge, il n'est pas question de poursuivre l'information au-delà ; au contraire, se dirigeant

vers l'Ouest, le jeu des chevauchements d'éditions conduit naturellement du Calvados à l'Orne, la chaîne se dévidant ensuite, par progression suivie, jusqu'aux confins de l'Atlantique.

Tel est le découpage territorial effectué par *Ouest-France* dans ses éditions du Calvados : rigide à la limite du Pays d'Auge et de la Plaine, il est au contraire extrêmement souple à l'intérieur de ces deux zones. Chaque édition a un aspect particulier : elle emprunte sans doute certains de ses traits à une ou plusieurs éditions contiguës, mais elle n'en est pas moins orientée de façon décisive sur une assise territoriale principale où domine un faible nombre de cantons. Cette formule présente l'avantage de concilier la localisation absolue avec l'étendue de l'assise globale d'investigation, mais elle aboutit à une coupure malheureuse du département : sans évoquer les inconvénients évidents qui en résultent pour les habitants des cantons limitrophes de la ligne de partage, il semble fâcheux que les Caennais manquent d'informations relatives au Pays d'Auge, alors qu'ils sont abondamment pourvus en nouvelles concernant les cantons ruraux de la Plaine, et surtout que les Lexoviens et les Pontépiscopiens ne reçoivent de la ville-préfecture que les nouvelles d'illocalisation départementale. La rupture est trop brutale.

Pour éviter un tel inconvénient, la rédaction de *Paris-Normandie* destine au Calvados une édition unique, chevauchant largement sur les départements limitrophes de l'Eure et de l'Orne. Cette édition couvre théoriquement l'ensemble du département ; en fait, elle accorde une nette prééminence à l'arrondissement de Lisieux et elle néglige les arrondissements de Bayeux et Vire. La disparité est traduite par les modules de présence cantonale, obtenus selon la méthode déjà employée pour *Ouest-France* (voir annexe I, tableau n° 8, p. 378).

Les modules de présence sont faibles dans les arrondissements de Vire et Bayeux. L'investigation y est médiocre, parce que *Paris-Normandie* pénètre fort peu dans la partie orientale du Calvados : la limite extrême de son assise territoriale se situe aux alentours de Caen ; l'information relative au Bocage et au Bessin est dépourvue de ressort de lecture effectif (6). Deux cantons échappent à cette faible investigation, ceux de Bayeux et Vire : l'exception est causée par la présence des deux centres de rayonnement qui pourraient servir, le cas échéant, de centres d'expansion vers l'ouest si le journal de Rouen tenait un jour à étendre sa zone de diffusion. L'arrondissement de Caen est bien pourvu dans sa partie orientale et sur la frange côtière, tandis que les cantons de Tilly-sur-Seulles, Villers-Bocage, Evrecy et Thury-Harcourt souffrent de leur position avancée. L'arrondissement de Lisieux enfin est entièrement investigué de façon satisfaisante.

En tenant compte de cette dégressivité de l'investigation vers l'ouest, toute une partie du département étant négligée, la différence

(6) Cf. *supra*, carte n° 6, p. 33.

entre la conception d'*Ouest-France* et la conception apparente de *Paris-Normandie* s'atténue. On peut considérer que le partage véritable s'effectue entre les deux journaux, au faible profit de *Paris-Normandie* dans le Pays d'Auge, au profit assez net d'*Ouest-France* dans la Plaine de Caen et de Falaise, au profit très net de ce dernier dans le Bessin et le Bocage. La limite fondamentale coïncide ainsi avec la vallée de la Dives, frontière géographique naturelle. La dégression est confirmée par les coefficients relatifs de présence cantonale d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie*, qui sont égaux au rapport du module cantonal le plus élevé d'*Ouest-France* au module de *Paris-Normandie* dans le canton correspondant (voir annexe I, tableau n° 9, p. 379).

La carte de présence cantonale comparée établie à partir de ces coefficients (voir carte n° 46) fait clairement apparaître les zones de prédominance respective : la première, qui coïncide avec l'arrondissement de Lisieux, est caractérisée par la forte présence cantonale dans *Paris-Normandie* (dont les modules sont supérieurs ou au moins identiques à ceux d'*Ouest-France*) ; la deuxième, qui englobe les cantons de l'arrondissement de Caen sauf Evrecy, Villers-Bocage et Tilly-sur-Seulles, est caractérisée par une faible prédominance dans *Ouest-France* ; la troisième enfin correspond à une simple zone d'expansion du journal de Rouen. L'édition départementale de *Paris-Normandie* ne couvre somme toute qu'une partie du département, mais elle entretient des prolongements dans les cantons qui ne sont pas investigués de façon assidue ; elle ressemblerait à une édition d'*Ouest-France* si elle était complétée par une édition de chevauchement dans l'ouest du département. La différence entre les deux régionaux tient à ce que l'organisation journalique de l'un est plus complète que celle de l'autre et à ce que la frontière de l'assise territoriale de *Paris-Normandie* soit située à l'intérieur et non, comme c'est le cas pour *Ouest-France*, à une extrémité du département.

La plupart des journalistes considèrent que la fixation des frontières d'éditions constitue un problème à peu près insoluble ; les exemples présents paraissent le prouver, puisque *Ouest-France* doit sacrifier entièrement une partie du Calvados dans chacune de ses éditions, tandis que *Paris-Normandie*, plutôt que de se désister de la sorte, ne propose qu'une seule édition. Il est certain que la question n'est pas simple à résoudre, mais il n'est pas impossible de déroger à l'abus d'*Ouest-France* sans tomber derechef dans celui de *Paris-Normandie* (7). Un élément de solution est d'ailleurs proposé dans

(7) *Ouest-France* a du reste modifié ses éditions du Calvados dans le but de répondre aux critiques suscitées par le découpage tel qu'il a été décrit. Le nouveau découpage comprend les quatre éditions suivantes : édition *Caen*, édition *Calvados 3* (arrondissements de Caen, Vire et Bayeux), édition *Calvados 4* (arrondissement de Lisieux, y compris la région de Pont-l'Evêque) et l'édition exceptionnelle *Caen 2e*. Quant à *Paris-Normandie*, il a tenté en 1962 une expérience de morcellement : deux éditions étaient proposées aux lecteurs en fonction de leur lieu de

PRESENCE CANTONALE COMPAREE D' OUEST-FRANCE
ET DE PARIS-NORMANDIE

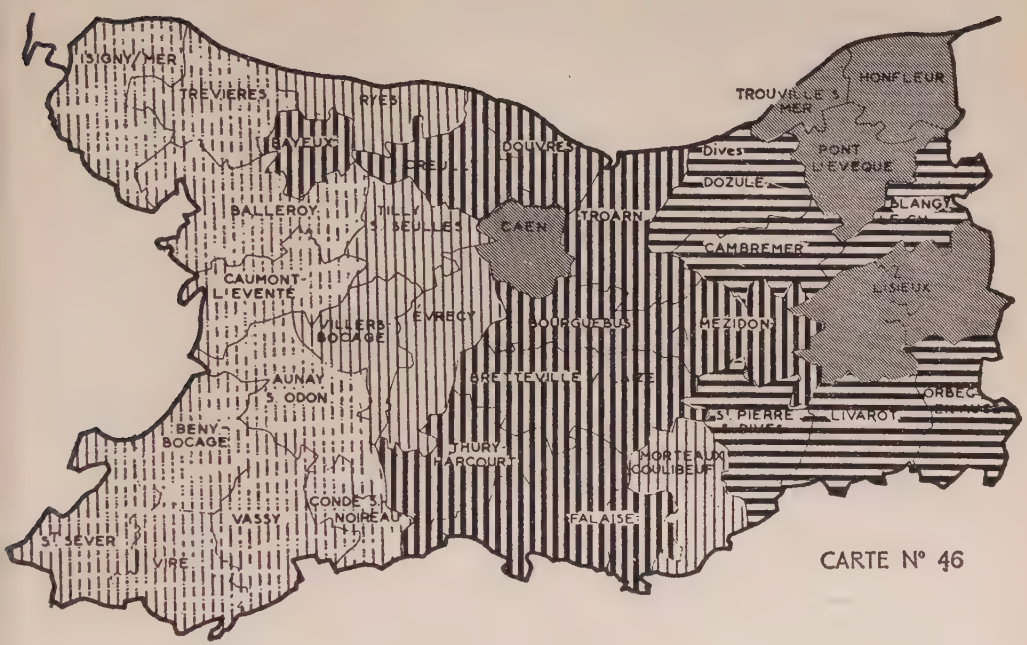

CARTE N° 46

Ouest-France lui-même, en ce qui concerne les cantons de Dozulé et de Troarn : ceux-ci, présents dans les quatre éditions, ont un module de présence différent dans chacune (voir annexe I, tableau n° 10, p. 379). L'édition proposée aux habitants des cantons de Dozulé et de Troarn doit être celle dont le module de présence est le plus élevé : l'édition *Caen-Falaise* pour les habitants du canton de Troarn, l'édition *Calvados* 5e pour ceux du canton de Dozulé. Les lecteurs des autres éditions, pour lesquels une information en profondeur n'est pas nécessaire, peuvent néanmoins trouver les nouvelles d'illocalisation relative susceptibles de les intéresser.

Il ne s'agit là cependant que d'une solution partielle, le véritable problème étant, selon certains, de savoir à partir de quelle distance un événement de localisation absolue perd son intérêt journalique. Posé de cette façon, il est certes insoluble, puisque, outre des critères généraux qui seraient sans doute établis aisément, il faudrait faire intervenir dans chaque cas l'intérêt propre de chaque lecteur en fonction de son état social, de ses activités professionnelles, du lieu de résidence de ses proches, etc. La réduction moyenne de tous ces éléments s'est heureusement concentrée sur le village, le canton et les cantons voisins. Un choix doit être effectué, la chose est certaine : pour amoindrir, sinon éliminer, les effets dommageables du choix, il conviendrait simplement de concilier les chevauchements d'éditions avec une conversion propre à chacune d'entre elles. L'édition comprendrait un noyau de quelques cantons de destination principale et une assez vaste zone de cantons d'investigation secondaire ; l'information relative à ces derniers serait d'autant plus réduite que la distance les séparant du centre d'édition serait plus grande, sous réserve qu'interviendraient pour chaque ville des éléments de correction établis en fonction de l'importance numérique de sa population, sa situation économique ou administrative, etc. L'établissement des éditions dans cette perspective a fort peu de chances d'être pratiqué, car il nécessiterait une composition différente de l'information cantonale et communale d'une édition à l'autre, c'est-à-dire un changement complet de la technique adoptée par les secrétariats d'édition.

La limitation de l'audience de destination se pose à l'encontre du désir d'expansion commerciale qui anime les directeurs des journaux locaux, à l'encontre de la tendance à l'unité d'œuvre qui pourrait instinctivement l'emporter à la rédaction des journaux régionaux. C'est incontestablement une charge, lourde dans les conséquences qu'elle implique sur l'organisation journalique dans son

résidence (*Calvados-Caen* et *Pays-d'Auge*). Les chevauchements entre ces éditions étaient multiples, parce que la rédaction se refusait à effectuer un partage qui aboutirait à une coupure du type d'*Ouest-France* ; dans ces conditions, les deux éditions étaient presque identiques et la réforme n'avait abouti qu'à supprimer parfois les informations relatives au Bessin et au Bocage dans l'édition *Pays-d'Auge*, celles relatives à l'Eure dans l'édition *Calvados-Caen*. Le corps informatif était semblable dans chacune. Les titres des deux éditions ont beau être maintenus, l'expérience de morcellement est pratiquement abandonnée.

ensemble. Elle se justifie sans peine, car il n'est pas d'autre moyen permettant aux journaux de fournir une information de localisation absolue rigide.

Section II

LA RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE

Le lien que le journal se propose d'établir et de maintenir avec ses lecteurs suppose que le village, leur communauté sociologique immédiate, tende à être une entité journalique nécessaire. Cependant, en raison du nombre élevé des communes sur l'aire même d'investigation directe, la présence de chaque village n'est pas assurée dans chaque publication : c'est pourquoi le cadre informatif permanent le plus répandu dans les journaux régionaux et locaux est le canton. Le nom des cantons compris dans leur zone d'investigation est d'ailleurs érigé en titre des diverses rubriques de localisation de la plupart des journaux étudiés : c'est une pratique sans restriction dans *La Voix du Bocage, Ouest-Normandie, Les Nouvelles de Falaise, Le Progrès de Dives, Pays d'Auge-Tribune, Lexovien libre - Lisieux-Liberté* et *Nos Cantons* qui, tous, partagent leur information de localisation absolue en autant de rubriques que leur zone d'investigation englobe de cantons. Cet usage souffre une dérogation mineure dans *La Renaissance du Bessin* et dans *Le Trait d'Union :* les informations localisées rapportées par le bi-hebdomadaire de Bayeux sont groupées en neuf rubriques, dont les titres empruntent le nom des huit cantons d'investigation, plus Littry qui, détaché du canton de Balleroy, constitue avec Le Molay une division autonome ; d'autre part, la zone d'investigation du *Trait d'Union* ne couvrant que partiellement les cantons de Troarn et de Bourgébus, la ville d'Argences est érigée en tête d'une rubrique dont dépendent certaines communes de ces deux cantons. Les trois journaux cantonaux du département ont une rubrique unique de localisation absolue correspondant précisément avec leur canton de destination. En fin de compte, il ne reste que quatre feuilles qui n'aient pas adopté la division cantonale : la chose est évidente pour *Liberté de Normandie,* quotidien de la seule agglomération caennaise ; *Le Bonhomme libre,* dont l'assise territoriale d'investigation coïncide avec le département entier, ne comporte que sept rubriques de localisation absolue, correspondant aux six arrondissements anciens, ainsi qu'à la ville de Caen. Les deux journaux régionaux enfin n'ont, exception faite des arrondissements d'investigation principale de chaque édition, aucune rubrique de localisation fixe.

Le canton est donc, dans la quasi-totalité des journaux destinés au Calvados, la circonscription territoriale qui sert de partage ou de cadre à la présentation de l'information de localisation absolue.

Cependant le canton n'est en fait qu'une circonscription territoriale ; bien qu'il constitue un milieu assez homogène, il n'a pas de personnalité propre : s'il apparaît comme un rouage essentiel de l'organisation journalique, c'est précisément parce qu'il est le cadre de la catégorisation la plus naturelle et la plus rationnelle de l'information localisée, laquelle se rapporte exclusivement aux faits survenus ou devant survenir dans les communes (8). Aucun événement n'est relaté sans qu'il soit fait mention de la commune dans laquelle il est échu ou dans laquelle il doit échoir. Généralement chaque nouvelle est ainsi pourvue de deux titres, le premier indiquant sa localité de survenance, l'autre précisant la nature du fait générateur ; ou, si plusieurs nouvelles affèrent à la même commune, le nom de celle-ci est porté en titre général. L'information de localisation absolue se répartit donc, à l'intérieur des rubriques cantonales, en autant de subdivisions que de communes concernées, chacune de celles-ci étant titrée par le nom de celles-là.

Toutes les communes situées à l'intérieur de la zone d'investigation des journaux locaux et régionaux peuvent apparaître à l'intérieur de leurs colonnes, mais toutes n'y apparaissent pas dans chacune de leurs publications et certaines n'y apparaissent que rarement. Un grand nombre d'entre elles sont certes concernées, certaines même dont la population totale est de quelques dizaines d'habitants, certaines dont la population éparse offre peu de prise à une investigation préétablie, mais leur présence journalique dépend de la disposition d'esprit des rédactions à l'égard de la localisation absolue et de facteurs extérieurs qui font nettement intervenir le phénomène concurrentiel.

En effet, la localisation communale peut tendre, selon les cas, à la *rigidité* ou à la *souplesse*. Une localisation communale *rigide* supposerait qu'à l'intérieur d'un cadre fixe on retrouve, dans l'ensemble des publications de chaque journal, toutes les communes qui y sont situées : ceci est théorique parce que la nouvelle suppose une situation de rupture ; il est évident, quelque large que puisse être l'appréciation de telles situations, que les petites communes rurales ne sont pas nécessairement, à périodicité régulière, le cadre de mouvements générateurs de nouvelles. La rigidité de la localisation communale s'entend pour cette raison d'une façon assez large; elle signifie une présence fréquente dans chaque commune, laquelle est considérée comme un élément générateur de nouvelles. Inversement, la souplesse de la localisation communale signifie que la commune a tendance à n'être considérée que comme un élément circonstanciel de la nouvelle. La commune est-elle le cadre nécessaire de l'investigation journalique, il faut apporter une information la concernant,

(8) Des remarques identiques peuvent être appliquées à l'arrondissement, circonscription territoriale de base du *Bonhomme libre*. Elles s'imposent d'elles-mêmes pour *Ouest-France* et *Paris-Normandie*, qui considèrent immédiatement la commune, sans référence préalable au canton.

la localisation est *rigide ;* qu'au contraire la commune n'apparaisse qu'à l'occasion de la survenance de telle ou telle situation de rupture plus ou moins nettement définie, l'information la concernant est fortuite, la localisation communale est *souple* (9).

Certaines rédactions accordent aux communes une situation privilégiée, érigeant en principe qu'elles doivent avoir une présence assurée ; d'autres au contraire les négligent. A l'intérieur même de chaque journal, toutes les communes ne jouissent pas d'une situation identique : certaines ont une présence stable, d'autres ne sont concernées que de façon épisodique ; surtout, la profondeur et la régularité de la présence communale sont inégales sur l'ensemble de la zone d'investigation des divers journaux. C'est que la disposition d'esprit des rédacteurs à l'égard de la localisation absolue est soumise à certains éléments indépendants de leur volonté et qui infléchissent en grande partie leur choix. Ainsi, le critère de la localisation ne tirant pas son caractère de la libre option des journalistes, l'intérêt journalique de la commune ne peut être contesté.

(9) Les tendances à la *rigidité* ou à la *souplesse* de la localisation absolue sont mesurables : on les apprécie à la lumière des *indices de rigidité,* qui sont égaux à la moyenne arithmétique des *coefficients de présence communale* et des *coefficients de régularité.* Le *coefficient de présence communale par canton,* ou plus simplement, puisque le canton est le cadre naturel de présentation des nouvelles de localisation absolue, le *coefficient de présence communale,* traduit la profondeur de l'investigation journalique ; il s'agit du rapport expérimental du nombre de communes directement concernées au cours des mois de novembre et décembre 1961 au nombre total de communes composant le canton considéré. L'étude a porté sur les mois de novembre et décembre 1961, indépendamment de la périodicité de parution des journaux : il s'agit plus exactement des cinquante dernières publications de l'année des quotidiens, des vingt dernières publications du bi-hebdomadaire et des dix dernières publications des hebdomadaires locaux. Un coefficient de présence communale de 1 signifierait que, pendant la période considérée, toutes les communes du canton ont été concernées ; un coefficient de 0,5, que la moitié seulement ont été concernées. Le sort de la commune est en outre défini par la régularité de sa présence : une présence absolument régulière supposerait que toutes les communes, une fois au moins concernées au cours de la période susdite, ont été présentes dans chacune des publications du journal ; certaines n'apparaissent en fait qu'épisodiquement. Cette diversité est traduite par le *coefficient de régularité* de présence des communes concernées : il s'agit du nombre moyen de présence des communes concernées au cours des dix semaines considérées, lequel évolue nécessairement entre 1 et 10, ce qui donne un coefficient de 1 pour 10 présences.

Pour la clarté de l'exposé, on conviendra de diviser en quatre tranches les coefficients de présence communale : la première correspond à une présence *forte* (coefficient de présence communale supérieur à 0,8), la seconde à une présence *soutenue* (coefficient de présence communale de 0,5 à 0,8), la troisième à une présence *faible* (coefficient de présence communale de 0,2 à 0,5), la quatrième à une simple *extension* de la zone d'investigation (coefficient de présence communale inférieur à 0,2). La pénétration sera considérée comme *régulière* si le coefficient de régularité est égal ou supérieur à 0,5 ; elle sera appelée *épisodique* si le coefficient de régularité est inférieur à 0,5. La localisation sera considérée comme *rigide* si l'indice de rigidité est supérieur à 0,5, *souple* s'il est compris entre 0,3 et 0,5, *très souple* enfin s'il est compris entre 0,1 et 0,3. Un indice de rigidité inférieur à 0,1 correspond à une *extension* de la zone d'investigation.

Tout d'abord, on observe que plus la zone d'investigation du journal est étendue, plus la localisation risque d'être souple. Il est aisé aux journaux cantonaux de proposer une information très détaillée sur les quelques communes situées à l'intérieur de leur canton de destination. En revanche, la présence communale forte et régulière sur une aire d'investigation étendue se heurte à une difficulté matérielle majeure : la plupart des journaux locaux ne publient chaque semaine que quatre ou six pages et ce chiffre bien souvent ne peut être augmenté pour des motifs techniques (insuffisance des presses, des plieuses, etc...) ou pour des raisons de rentabilité financière. Tenus par cet impératif, les rédacteurs sont contraints d'exercer un choix entre les événements dont ils ont connaissance et ce choix implique que certaines communes doivent être écartées.

Plus la commune est proche du centre d'édition, plus elle a de chances d'être concernée. Cette soumission aux distances résulte d'une tendance générale à favoriser les communautés les plus familières par rapport à celles qui le sont moins ; elle s'impose aux journalistes au même titre qu'elle est naturelle au lecteur. L'indice de rigidité des journaux locaux se révèle en effet plus élevé dans les cantons de la ville d'édition que dans les cantons limitrophes, plus élevé dans ceux-ci que dans les cantons éloignés (voir annexe I, tableau n° 11, p. 380).

La sélection effectuée au titre de l'éloignement de la commune au centre d'édition ou de l'étendue de l'assise territoriale d'investigation affecte essentiellement les communes les moins peuplées, celles qui présentent le moins d'intérêt de généralité (10). Le fait est que les nouvelles relatives à de très petites communautés humaines ne méritent pas d'être portées à la connaissance générale : il leur suffit d'être consignées dans leur journal de destination directe, ce qui fait apparaître l'importance des chevauchements investigatifs. Le phénomène concurrentiel se découvre ainsi à la source même du circuit journalique ; qu'un journal exerce dans un canton une investigation active, son concurrent ne peut le distancer sur ce plan qu'en menant une investigation encore plus active. L'ardeur, bien souvent, tombe d'elle-même et une espèce de *statu quo* tacite s'est instauré dans les faits, confirmant dans l'avenir la nature de l'investigation menée par le passé. La commune, alors, n'est pas objectivement déconsidérée, mais une sélection est opérée, chaque journal accordant à tel concurrent, à charge de réciprocité dans un autre canton, qu'il est mieux disposé en raison de la proximité de son centre d'édition pour exercer une investigation plus active que la sienne.

La conception de la commune considérée comme élément générateur de nouvelles peut ainsi s'appliquer dans une partie seulement

(10) La population moyenne des communes non concernées est inférieure au quart de la population moyenne des communes concernées.

de la zone d'investigation, elle domine même parfois sur l'ensemble de l'assise territoriale. En revanche, quelques feuilles ne considèrent pas que la présence de la commune est la règle, son absence l'exception ; mais elles ne constituent qu'une dérogation à la tendance à la rigidité qui prévaut à titre général ou à titre partiel dans la plupart des journaux locaux et régionaux.

I. — Journaux locaux et rigidité de la localisation communale.

La localisation communale est rigide dans le canton d'investigation des trois journaux cantonaux (voir annexe I, tableau n° 12, p. 380). *L'Indépendant honfleurais, Le Progrès de Trouville* et *Les Echos* accomplissent chacun un effort délibéré en vue de développer leur information en profondeur et cette disposition s'affirme d'autant plus nettement que les centres concernés, bien qu'ils soient nombreux, apparaissent avec régularité. On notera toutefois que la tendance est inégalement prononcée et que la localisation est plus rigide dans *Les Echos* que dans *L'Indépendant honfleurais,* plus rigide dans ce dernier que dans *Le Progrès de Trouville* : la tendance à la rigidité dans les journaux cantonaux s'explique aisément en raison de leur faible assise territoriale d'investigation ; on ne saurait cependant établir une relation de causalité absolue entre ces deux éléments puisque, tandis que la zone d'investigation du *Progrès de Dives* est également assez faible et la localisation communale souple, la rigidité l'emporte dans tous les cantons d'investigation du journal d'arrondissement *Les Nouvelles de Falaise* (voir annexe I, tableau n° 13, p. 381). La dépense communale, partout régulière, est soutenue sur l'ensemble de l'assise territoriale, mais elle présente une légère dégression affectant les trois cantons limitrophes des cantons de Falaise, celui de Bretteville-sur-Laize l'étant légèrement moins que ceux de Thury-Harcourt et Morteaux-Coulibœuf, qui sont respectivement touchés par l'investigation concurrente d'*Ouest-Normandie* et du *Trait d'Union. Pays d'Auge-Tribune, La Voix du Bocage et La Renaissance du Bessin* aménagent leur information de localisation absolue d'une façon généralement rigide, mais celle-ci apparaît moins homogène que dans *Les Nouvelles de Falaise :* d'un canton à l'autre, la présence communale, de soutenue, devient forte, ou faible au contraire, même très faible, mais ces différences s'expliquent dans une large mesure par les chevauchements investigatifs. La présence communale dans *Pays d'Auge Tribune* (voir annexe I, tableau n° 13, p. 381) est forte dans le canton du centre d'édition et dans celui de Blangy-le-Château ; elle est soutenue dans les cantons de Dozulé et de Trouville : le chef-lieu de ces cantons est certes le centre d'édition d'un journal local, mais le dédoublement investigatif est justifié d'une part par la proximité des deux cantons de Pont-l'Evêque et de l'autre par la très faible investigation du *Progrès de Dives* dans le canton de Dozulé, par le rôle attractif de Trouville-Deauville

et de quelques communes environnant le canton de Trouville. La présence communale devient faible dans le canton de Cambremer, où les chevauchements investigatifs sont particulièrement nombreux, et dans celui de Honfleur, où domine *L'Indépendant honfleurais* ; elle devient même très faible dans les cantons plus éloignés de Lisieux, où, de surcroît, est édité *Lexovien libre - Lisieux-Libéré*. Parallèlement, la présence communale dans *La Voix du Bocage*, forte dans les cantons du centre d'édition et de Bény-Bocage, est soutenue dans les cantons plus éloignés de Vassy, Saint-Sever et Aunay-sur-Odon ; elle est faible dans le canton de Condé-sur-Noireau, où est édité un journal concurrent, *Ouest-Normandie* (voir annexe I, tableau n° 13, p. 381).

La présence communale dans *La Renaissance du Bessin* n'est pas, comme c'est le fait dans les deux journaux précédents, soumise par la présence de feuilles concurrentes à des restrictions tirées des chevauchements investigatifs. Elle est néanmoins diverse en raison de l'éloignement d'une part, du rôle attractif de Caen de l'autre (voir annexe I, tableau n° 13, p. 381). En effet, la présence communale est faible ou très faible dans les cantons limitrophes de Caen (Tilly-sur-Seulles et Creully) et dans celui de Villers-Bocage, qui est éloigné du centre d'édition ; en revanche, elle est soutenue ou active dans le canton de Bayeux et dans les cantons limitrophes de Trévières, Balleroy, Ryes ainsi que dans les cantons d'Isigny et de Caumont-l'Eventé. On notera que le canton du centre d'édition ne jouit pas, comme c'est le cas dans tous les autres journaux pour le leur, d'un afflux propre d'information qui se développe au détriment des autres parties de la zone d'investigation : il apparaît au contraire que les communes du canton de Bayeux sont moins favorisées que celles des cantons de Balleroy, Isigny et Trévières : *La Renaissance du Bessin* s'avère ainsi un véritable journal d'arrondissement dans la mesure où les impératifs dérivés de l'existence d'une zone d'investigation globale l'emportent sur la tendance à multiplier les informations afférentes à la portion de l'assise territoriale la mieux connue des journalistes.

La présence communale est donc assurée d'une façon satisfaisante dans la plus grande partie de la zone d'investigation de *Pays d'Auge-Tribune*, *La Voix du Bocage* et *La Renaissance du Bessin* ; cependant, tandis qu'elle est régulière dans le premier de ces journaux, elle est épisodique dans les deux autres. Aussi, bien que les coefficients de présence communale soient généralement élevés dans *La Voix du Bocage* et dans *La Renaissance du Bessin*, la localisation s'y avère moins rigide que dans *Pays d'Auge-Tribune*. Une présence régulière signifie que, non seulement la rédaction prend la charge de s'informer elle-même sur les événements survenus dans les communes afin de pouvoir livrer le fruit de son investigation au public, mais aussi qu'elle consigne effectivement la totalité de ces informations dans les colonnes du journal. Or, dans les journaux d'arrondissement, le nombre de communes pouvant être concernées est assez élevé : selon

LEGENDE UNIQUE

pour les cartes nº 47 à 52
53 à 58
59 à 62

LOCALISATION RIGIDE

LOCALISATION SOUPLE

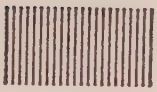
LOCALISATION TRES SOUPLE

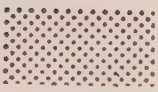
EXTENSION

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE DANS LES JOURNAUX LOCAUX

Les Echos d'Orbec

Carte n° 47

L'indépendant honfleurais

Carte n° 48

Le Progrès du Littoral

Carte n° 49

Les Nouvelles de Falaise

Carte n° 50

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE DANS LES JOURNAUX LOCAUX

Le Pays d'Auge Tribune

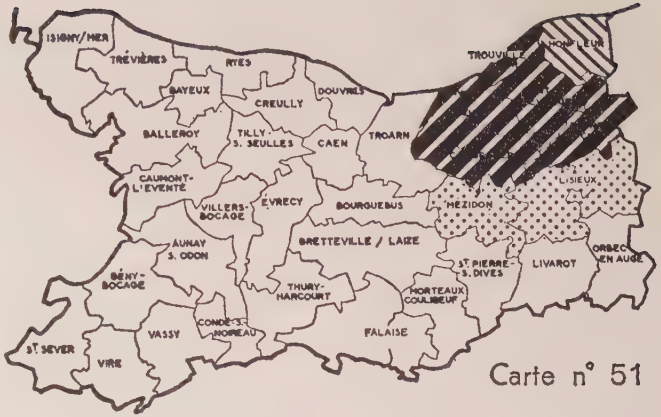

Carte n° 51

La Renaissance du Bessin

Carte n° 52

La Voix du Bocage

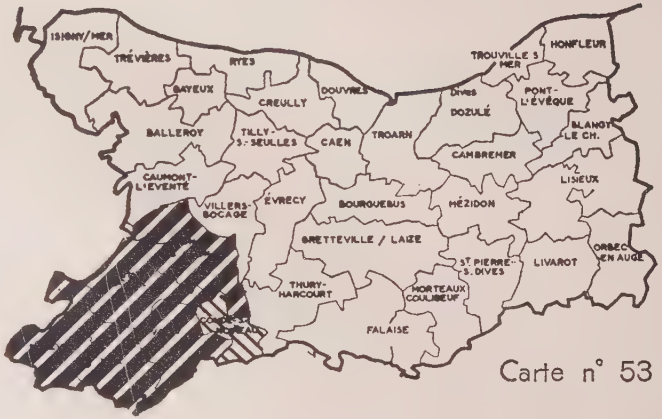

Carte n° 53

Le Lexovien libre

Carte n° 54

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE DANS LES JOURNAUX LOCAUX

Nos Cantons

Carte n° 55

Ouest-Normandie

Carte n° 56

Le Trait d'Union

Carte n° 57

Le Progrès de Dives

Carte n° 58

que la rédaction veut ou ne veut pas céder à une prolifération de nouvelles relatives aux communes contrôlées, elle opère une sélection plus ou moins stricte dans les annonces qui lui parviennent. L'essentiel demeure qu'un contact permanent lie le journal à la commune, même si celle-ci n'est pas toujours exhaussée sur la scène journalique. La sélection alors ne dépend pas d'un manque d'investigation ni d'une négligence à l'égard de la localisation absolue, mais d'une appréciation des états de rupture en fonction de la place disponible et de la contexture générale du journal.

La différence tenant à la régularité de présence des communes concernées étant signalée et réduite à sa juste valeur, on voit que l'aspect général de l'investigation des journaux cantonaux et des journaux d'arrondissement précités présente une certaine uniformité : à de rares exceptions près, la présence communale y est forte ou soutenue, aucune partie de l'assise territoriale n'est délaissée. Ainsi la plupart des communes occupent-elles sur la scène journalique une position stable ; leur présence est assurée chaque fois qu'un événement en rupture y survenant le justifie, quel que soit le nombre de leurs habitants. Et, si les communes de certains cantons semblent défavorisées par rapport à d'autres, le déséquilibre est apparent puisque, généralement situées dans une zone de chevauchements investigatifs, elles sont davantage concernées par un autre journal.

Il n'en va pas ainsi pour trois autres journaux, *Lexovien libre-Lisieux-Liberté*, *Ouest-Normandie* et *Nos Cantons*, qui limitent leur investigation active à une faible partie de leur zone de contrôle : ces hebdomadaires ont une assise territoriale assez vaste, mais ils ne dirigent leur investigation en profondeur que dans les cantons du centre d'édition (voir annexe I, tableau n° 14, p. 382). Outre la tendance déjà notée à favoriser la portion de la zone d'investigation la plus familière des rédacteurs, il convient d'invoquer ici la contrainte des chevauchements investigatifs. Presque tous les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Lisieux sont les centres d'édition d'un journal local : de là vient que certaines feuilles ont choisi une zone d'investigation très limitée dans l'espace, soit qu'elle épouse le cadre cantonal (*Les Echos, le Progrès de Trouville, L'Indépendant honfleurais*), soit qu'elle en déborde à peine (*Le Progrès de Dives*). Les journaux qui, tels *Lexovien libre - Lisieux-Liberté* et *Nos Cantons*, n'ont pas renoncé à couvrir une circonscription territoriale étendue ne peuvent utilement concurrencer les feuilles cantonales sur le plan de la présence communale et se contentent, à l'extérieur de leurs cantons d'investigation naturelle, de proposer une information limitée aux faits les plus saillants de l'actualité locale. C'est ainsi que, exception faite des cantons de Lisieux pour *Lexovien libre, Lisieux-Liberté* et du canton de Livarot pour *Nos Cantons*, où la présence communale est soutenue et régulière, les communes ont une présence faible ou très faible, toujours épisodique.

De même, la localisation dans *Ouest-Normandie* n'est rigide que dans le canton de Condé-sur-Noireau. Ailleurs, la présence communale

est dépendante des zones de chevauchements investigatifs : elle est très faible dans les cantons de Vire et de Falaise, où sont édités les journaux des arrondissements correspondants, qui enserrent littéralement la feuille de Condé-sur-Noireau de part et d'autre et l'obligent à diriger son investigation essentiellement vers le nord. En effet, la localisation communale est souple dans les cantons de Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon ; elle devient très souple dans ceux de Vassy et Thury-Harcourt qui, bien que limitrophes, sont mieux contrôlés par *La Voix du Bocage* et *Les Nouvelles de Falaise ;* la conjonction de cette attraction contraire avec l'éloignement explique enfin la très faible investigation des cantons de Bretteville-sur-Laize et de Bény-Bocage.

Au demeurant, la disposition d'esprit des rédacteurs de ce groupe de journaux est nécessairement conditionnée par le partage effectué entre les cantons du centre d'édition et les autres cantons de l'assise territoriale. Naturellement l'attention se relâche là où l'activité se raréfie : la sélection est peu objective, elle dépend grandement du hasard ; au moins le critère de la localisation absolue conserve-t-il toute sa force dans les cantons du centre d'édition. Ce n'est même pas le cas pour deux journaux, *Le Trait d'Union* et *Le Progrès de Dives* (voir annexe I, tableau n° 15, p. 382) : la localisation y est toujours souple, le plus souvent très souple ; aucun canton, fût-ce celui du centre d'édition, n'est épargné et aucune distinction ne semble présider au choix des centres évincés. La faiblesse de la présence communale n'est même pas compensée par une régularité relative : ce n'est donc pas que les villes l'emportent, tandis que la campagne serait oubliée ; certains faits survenus dans de petits hameaux et ne traduisant qu'un état de rupture ténu sont rapportés, sans qu'on puisse attribuer l'information à une raison particulière. Il s'agit là d'une manifestation de détachement des rédactions à l'égard de la localisation absolue, qui confère à ces journaux une position d'exception dans ce panorama de la presse localisée du Calvados.

Car si l'on considère la localisation absolue, non dans un journal précis, mais dans l'ensemble des journaux locaux, on voit qu'elle est rigide dans la plupart des cantons du Calvados. La carte générale de rigidité (voir carte n° 59) fait apparaître que seuls échappent à cet état les cantons de la région caennaise et ceux de Mézidon et Saint-Pierre-sur-Dives. Mais ces derniers sont les cantons de destination directe du *Trait d'Union,* dont on vient précisément de signaler la situation exceptionnelle : il n'est pas interdit de penser que quelque feuille éditée à proximité et s'y infiltrant concurremment (*Nos Cantons* ou *Le Bonhomme libre* par exemple) y établira à plus ou moins brève échéance son empreinte de façon décisive. Quant aux communes de l'ancien arrondissement de Caen, elles se trouvent sans conteste défavorisées par rapport aux autres communes du département, mais le fait est qu'aucun journal local n'exerce dans ce secteur une activité directe. Cette lacune dans l'organisation terri-

toriale de la tâche informative est fortuite : on ne peut l'attribuer ni à la présence de Caen ni à une investigation particulièrement soutenue dans cette région par l'hebdomadaire départemental *Le Bonhomme libre.* Au demeurant, il n'y a aucune raison pour qu'elle persiste à l'avenir ; c'est ainsi qu'un journal nouveau y a partiellement établi son assise depuis le début de 1961 : celui-ci, *La Tribune des Cantons,* ne paraît encore que tous les quinze jours, mais la périodicité hebdomadaire pourrait être envisagée dès qu'il se sera implanté d'une façon satisfaisante et qu'il recueillera suffisamment de publicité. Edité à Courseulles, il se consacre essentiellement à apporter une information de localisation absolue relative aux cantons de Creully, Douvres et Ryes, avec une légère prédominance pour celui de Creully qui, jusqu'au n° 13, avait été le seul canton d'investigation. Les communes, dans cette nouvelle feuille, sont concernées selon la méthode employée dans tous les journaux locaux et leur nom sert de titre aux divisions de la rubrique de localisation absolue unique intitulée *La vie de nos communes.*

On voit que les communes jouissent dans la plus grande partie du Calvados d'une situation assurée dans l'un au moins des journaux locaux. Il importe peu dans ces conditions que certaines feuilles adoptent une position assez large au regard de la rigidité car, si la disposition d'esprit des rédacteurs peut revêtir un aspect d'indépendance plus ou moins net, l'enjeu ne tend en aucune façon à incriminer le critère de la localisation : il lui assigne un caractère plus ou moins dominant.

Ainsi on pourra poser en règle générale que la commune est érigée de façon systématique sur la scène journalique dans les journaux locaux. Cette règle de la rigidité de la localisation communale ne saurait être contestée que si l'on faisait abstraction du phénomène concurrentiel ; or la concurrence existe, évoquée en termes souvent acerbes par les directeurs des journaux locaux, d'autant plus vive qu'elle fait intervenir des querelles de personnes connues, d'autant plus dure qu'elle met parfois aux prises un grand nombre de titres. Mais il convient de bien noter que cette concurrence se manifeste uniquement sous un aspect de présence territorial d'investigation; on cherche à gagner le plus grand nombre de lecteurs, c'est-à-dire à évincer le journal apportant une information de localisation absolue relative à la même portion de territoire. Quand le marché défini par la zone d'investigation est conquis, on ne songe guère à s'étendre au-delà : l'objectif pousuivi par chaque journal local est d'être le titulaire unique de la tâche informative dans un secteur donné ; le moyen d'y parvenir est de proposer l'information localisée la plus détaillée. La rigidité de la localisation absolue est donc à la fois l'arme la plus efficace dont disposent les journalistes les uns à l'encontre des autres et un élément favorisant le respect des communautés sociologiques élémentaires : elle confère par là au critère de la localisation un caractère quasiment impératif.

2. — Journaux départementaux et régionaux et rigidité de la localisation communale.

Ouest-France, *Paris-Normandie* et *Le Bonhomme libre* occupent une situation particulière en raison de l'étendue de leur assise territoriale globale. Le choix doit être plus rigoureux que dans les journaux locaux, parce que la zone d'investigation correspond au département entier et que la périodicité de parution est, en ce qui concerne *Ouest-France* et *Paris-Normandie*, quotidienne. Ces journaux sont contraints d'adopter une attitude plus souple à l'égard de la localisation et d'opérer une sélection plus sévère entre les événements.

Cette attitude paraît dès l'abord dans la disposition des rubriques générales : il est impensable que des journaux soient divisés en plusieurs dizaines de rubriques cantonales ; c'est pourquoi la catégorisation de l'information dans le cadre cantonal est écartée. *Le Bonhomme libre* lui a substitué une division par arrondissement : les rubriques empruntent leur titre aux six arrondissements antérieurs à la réforme de 1926 (11), ainsi qu'à celui de la ville de Caen : cette catégorisation en sept points permet une présentation tout ensemble claire et suffisamment précise. *Paris-Normandie* et *Ouest-France* quant à eux n'ont adopté aucune division régulière : la catégorisation est quotidiennement établie en fonction de l'importance conjuguée de la commune et des événements qui y sont survenus.

La localisation cantonale étant souple, la localisation communale l'est à l'évidence. Elle varie cependant selon les journaux et à l'intérieur de chaque journal : on remarquera en particulier que la présence communale est généralement soutenue dans *Ouest-France*, qu'elle est faible au contraire dans *Paris-Normandie* et *Le Bonhomme libre*. Les indices de rigidité, qui doivent être considérés avec prudence puisque le canton n'est pas retenu comme cadre informatif normal, s'établissent comme suit (voir annexe I, tableaux n°s 16 et 17, pp. 383 et 384) (12).

La carte de rigidité de *Paris-Normandie* (voir carte n° 60) traduit bien la nature de la pénétration de ce journal dans le Calvados : la présence communale est soutenue dans la partie du Pays d'Auge voisine du département de l'Eure, où il exerce une investigation active ; elle est faible dans la région caennaise et devient très faible dans les arrondissements de Bayeux et Vire ainsi que dans la région de Falaise (13). La carte de rigidité d'*Ouest-France* (voir carte n° 61) est peu significative : la présence communale est soutenue dans

(11) V. *supra* p. 67, note 1.

(12) Les indices de rigidité ont été établis à partir de la présence communale dans l'édition de destination principale.

(13) On notera néanmoins que la présence communale est moins faible dans les cantons de Bayeux et Vire que dans les autres cantons de la zone d'expansion, pour la raison exposée plus avant.

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE
(ensemble des journaux locaux)

CARTE N° 59

LA PRESENCE COMMUNALE DANS LE BONHOMME LIBRE

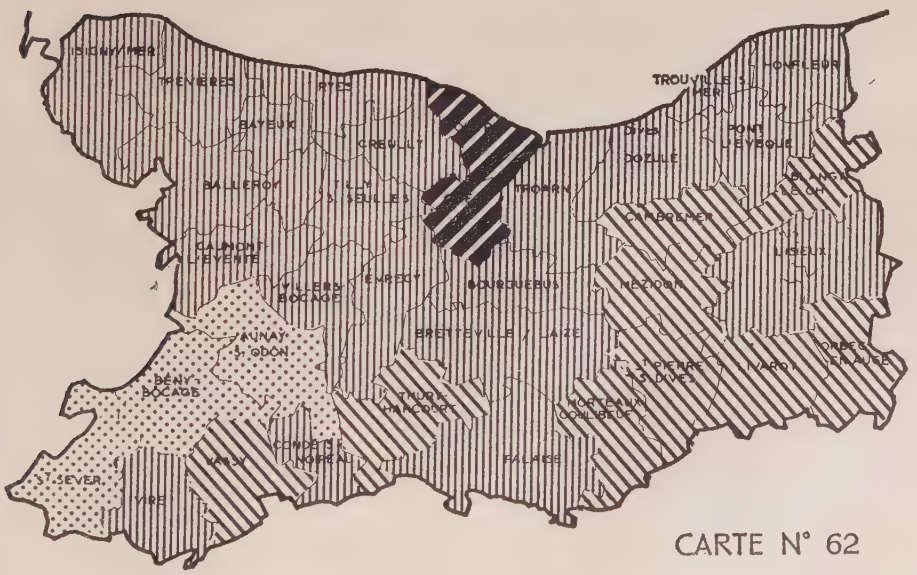

CARTE N° 62

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE DANS LES JOURNAUX REGIONAUX

Paris-Normandie

CARTE N° 60

Ouest-France

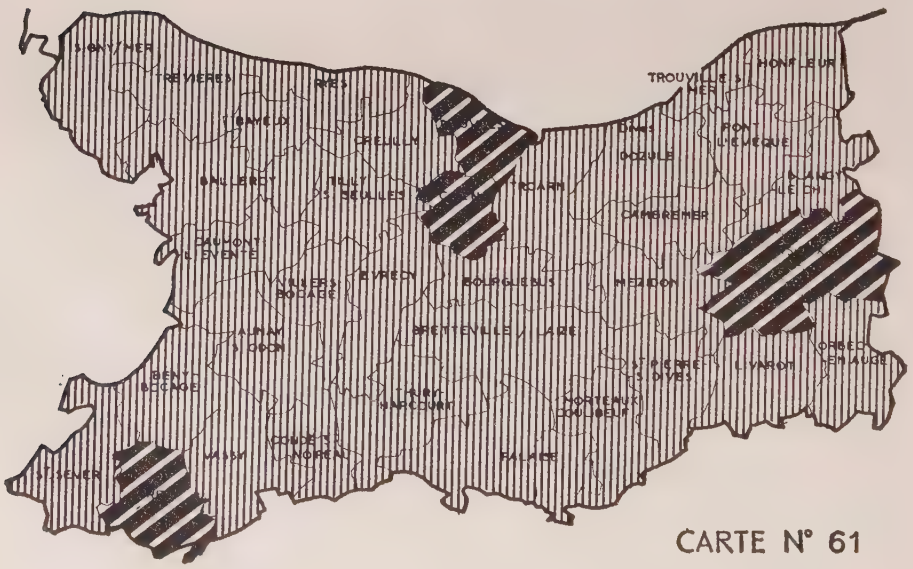

CARTE N° 61

l'ensemble sauf dans une partie de l'arrondissement de Caen où elle est faible et on ne saurait attribuer ce relâchement à une cause autre que l'attraction qu'opère sur elle la ville-préfecture. Enfin la carte de rigidité du *Bonhomme libre* (voir carte n° 62) accuse une présence généralement faible, sauf dans une partie de l'arrondissement de Lisieux où elle est soutenue.

Le nombre de communes concernées dans *Ouest-France* est plus élevé que dans *Paris-Normandie* et *Le Bonhomme libre*. Bien que les coefficients de présence communale du journal de Rennes soient nettement supérieurs à la moyenne, la localisation doit être considérée comme souple en raison de l'irrégularité de la présence des communes concernées. Le coefficient de régularité, qui s'établit aux environs de deux pour chacune des trois feuilles, traduit l'indépendance relative que celles-ci entendent ménager à l'égard de la localisation. Cette distance se manifeste toutefois de façon différente dans *Ouest-France* et *Paris-Normandie* d'une part, dans *Le Bonhomme libre* de l'autre.

La situation de la commune dans les deux quotidiens régionaux est assez semblable à celle qui lui est réservée dans les hebdomadaires locaux : elle n'est pas systématiquement concernée, mais elle l'est chaque fois que survient un événement en rupture. Alors le critère de la localisation prend toute sa force, la nouvelle est titrée par le nom de la commune d'échéance. Dans *Le Bonhomme libre*, au contraire, chacune des rubriques d'arrondissement forme un ensemble homogène, qui n'est pas nécessairement assorti de divisions intérieures liées à la localisation : les faits sont rapportés sans ordre particulier, chacun forme une nouvelle autonome, toujours titrée, mais rarement par le nom de la commune intéressée. *Le Bonhomme libre* est présent là où d'autres journaux ont établi une investigation plus poussée, non pas que la localisation absolue souple soit considérée parfois comme suffisante, mais parce qu'il apporte la quintessence de l'actualité dans l'ensemble du département. Publication locale de synthèse, il occupe une place qu'il ne tiendrait sans doute pas si d'autres journaux n'offraient une information de localisation communale rigide : c'est un journal d'appoint. Le critère de la localisation ne tend pas à disparaître, mais sa contrainte diminue nécessairement à la mesure de la communauté sociologique de destination.

Le problème de la rigidité de la localisation communale se pose d'une façon grave pour tous les journaux régionaux et départementaux. Ils sont en effet réduits à l'alternative d'une augmentation démesurée du nombre de pages ou de la multiplication des éditions. *L'Est républicain*, qui s'est particulièrement préoccupé de ce problème, a mis au point en 1948 une technique de prise en charge rationnelle des communes. Un plan théorique de citation, établi en pondérant la présence communale en fonction de l'importance humaine de chacune des unités considérées, est soumis en permanence à l'attention de chaque secrétaire d'édition. Les distorsions entre

l'information produite et les indications du plan sont constatées hebdomadairement : leur cause étant établie, la rédaction-en-chef prend les mesures qui s'imposent (14). Au cas où la distorsion résulte exclusivement des circonstances de l'actualité, les reporters sont chargés de fournir une *information provoquée*. Il s'agit là d'une création systématique de la nouvelle, déduite des exigences de la localisation. Afin de ne pas gonfler les publications de façon excessive, cette technique, dénommée *quadrillage*, se combine avec une définition *a priori* du volume de la copie. Ainsi aucune commune ne peut-elle être reléguée dans l'oubli, la longueur informative consacrée à chaque événement étant éventuellement sacrifiée à la quantité de communes concernées (15).

Il ressort de ce qui précède que la commune est l'élément journalique de base de tous les journaux, locaux et régionaux, hebdomadaires, bi-hebdomadaire et quotidiens, dont l'aire d'investigation embrasse une portion ou l'ensemble du département du Calvados. Les nouvelles de localisation absolue constituent l'assiette première de l'information journalique destinée aux habitants de ce département ; cette proposition apparaît tellement évidente que l'on peut justement s'étonner qu'elle n'ait pas été prise en considération, ni même bien souvent décelée, par les théoriciens de la presse : on conçoit dès lors la fragilité de telles constructions systématiques appliquées à la nation, parfois généreuses, mais qui, faute de considérer le destin des petites collectivités locales, le destin des communes attachées à la terre, étrangères au marché des idées, soucieuses de la vie du jour, faute de considérer que la France ne disparaît pas aux portes de Paris, ne sauraient guère recevoir d'application effective.

Mais s'il est vrai que la commune est l'élément journalique essentiel de la presse locale et régionale, on lui a vu remplir selon les feuilles un office différent, tantôt élément nécessaire et secrétant lui-même l'information, tantôt élément épisodique et plus ou moins accessoire. Il convient donc de situer la localisation dans son contexte et d'examiner d'une façon plus générale quels sont les critères de la nouvelle.

(14) La cause de distorsion la plus fréquente est la défaillance des correspondants locaux. Après une série d'avertissements et de recommandations, la rédaction peut être amenée à confier la correspondance à une personne plus qualifiée.

(15) Cette technique est assez séduisante pour que plusieurs directions en allèguent l'utilisation (cf. nott. Pierre-René Wolf, directeur de *Paris-Normandie*, Ac28, p. 4) ; en fait, le plus souvent, le processus d'insertion demeure empirique.

Section III

LA NOUVELLE

La nouvelle désignait jadis une petite anecdote, plus ou moins saillante, qui rompait avec la monotonie quotidienne, scandale de la cour ou hasard de la ville. D'abord guignée par les échotiers et transmise de bouche à bouche, elle connaît un essor soudain grâce à l'imprimerie. Les nouvellistes, gagnés par la prospérité de leur entreprise, ne se complaisent plus dans la relation des événements de cour ; ils narrent des événements récents de nature moins frivole, les grands faits de l'actualité politique notamment. Le journalisme est né ainsi, mais la nouvelle est indifférente désormais à la nature du fait d'actualité qui la soutient. En même temps, elle est devenue une sorte de bien propre, soumis aux contingences commerciales de divulgation et d'échange; on la quête, on la trouve, on la pille : toute une organisation s'est levée, le vaste édifice de la presse, partagé en équipes concurrentes.

En dépit de son caractère immatériel, réduction faite de son utilité sociale et dans une perspective commerciale, la nouvelle est de l'argent. C'est pourquoi la Cour de Cassation a reconnu, dès 1900, qu'il convenait de protéger son inventeur (16). La protection de la nouvelle a devancé le droit positif ; en l'absence de toute préoccupation réglementaire ou législative, sa définition, son régime, sa nature sont abandonnés à l'empirisme jurisprudentiel. L'absence d'un droit sur les nouvelles, malgré l'importance des intérêts pécuniaires concernés, révèle les difficultés d'application d'une législation éventuelle dans cette matière mouvante et incertaine. C'est que le concept de nouvelle s'accommode mal d'une définition rigoureuse : on le cerne mieux qu'on ne l'appréhende et c'est à partir des caractères du fait générateur qu'il appartient de le saisir (17). La nouvelle repose sur un événement d'actualité marqué d'une fortune particulière, puisqu'il est censé pouvoir intéresser le lecteur : on dira que la nouvelle est la relation d'un événement récent en rupture. Le premier élément, objectif, ne pose pas de grands problèmes, mais le deuxième, dans une large mesure subjectif, est par là-même difficilement appréhensible.

(16) Cour de cassation 23-5-1900, Alcan-Lévy c. Havas (D. 1902-I-405) : « Attendu que si les dépêches de l'agence Havas ne peuvent être considérées comme une propriété littéraire garantie par la loi du 19 juillet 1793, elles n'en constituent pas moins une propriété acquise à grands frais et conférant à elle et à ses abonnés un droit exclusif à la propriété de leur publication jusqu'au moment où, soit par son fait, soit par celui de ses abonnés, elles ont été mises en circulation et sont tombées dans le domaine public ».

(17) V. différentes définitions de la nouvelle i. Ob8, p. 99. V. aussi Ob3, p. 11 et Od6, p. 72.

1. — Localisation et moment d'échéance de l'événement générateur.

Que le fait générateur de la nouvelle doive être récent, la signification la plus usuelle du terme nouvelle l'implique et rien ne semble moins discutable. Encore convient-il de préciser la nouveauté dont il s'agit et deux conceptions s'opposent sur ce point : la conception classique du *premier avis* et la conception moderne de l'*immédiateté* (18).

Le journalisme classique s'assignait la divulgation du premier avis des événements d'actualité. Cette perspective n'était assortie d'aucun impératif rigoureux ; le décalage entre le moment d'échéance de l'événement et le moment où la gazette était offerte au public s'appréciait en fonction des possibilités matérielles de saisine et d'utilisation de l'information. Le fondement de la nouvelle était inscrit dans la prise de contact des lecteurs avec un fait, dont auparavant ils n'avaient point eu vent, la considération de la durée étant subordonnée à la qualité de l'information. Il n'en est peut-être plus de même aujoud'hui, où l'universalité des organes de renseignement et le progrès des techniques de transmission ont engagé le journalisme dans une course de vitesse de nature à réduire le délai de communication du premier avis. Ce n'est pas que le principe soit en lui-même dénaturé : un événement nouveau est rapporté ; mais le message devrait parvenir au lecteur aussitôt après la survenance de l'événement, le journalisme devient un instrument de connaissance immédiate. La nouvelle concernait un fait récent, il doit être présent : une troisième dimension serait en quelque sorte allouée au temps, la prévision de la réalité subséquente.

La réduction à l'excès du délai de mise des faits dans le domaine public est proclamée absolue et nécessaire par maints journalistes et spécialistes de la presse. C'est ainsi que Pierre Denoyer écrit que « l'émulation entre journalistes se situe sur le plan de la rapidité de l'information plus que sur tout autre » (19), tandis que Louis Gabriel-Robinet, rédacteur en chef du *Figaro*, termine son recueil de souvenirs par les propos : « La vitesse est l'impératif numéro un de la presse, on ne le dira jamais assez. Le temps ne fait rien à l'affaire ? C'est tout juste le contraire en ce qui nous concerne. Nous sommes toujours pressés et si nous ne l'étions pas, le journal chaque nuit, si j'ose dire, ne verrait pas le jour » (20). D'autre part, Jacques Kayser prétend que « en une heure, en un quart d'heure se corrompt

(18) Emile Roche, ainsi que d'autres auteurs, parle d'*instantanéité* (le fait pour la nouvelle d'un événement d'être pratiquement concomitante de l'événement lui-même) ; v. Ad24, p. 113.

(19) Oa4, p. 7.

(20) Od23, p. 126.

maintenant la nouvelle, la plus périssable des marchandises » (21) et Henri Calvet ajoute : « Le journal, que l'on peut se disputer, s'arracher aux premières heures de la journée, n'a plus de valeur quelques heures plus tard, quand d'autres feuilles ont paru » (22).

De ces témoignages et de ces déclarations, si l'on s'en tenait à eux, découlerait la règle que la qualité journalique d'un fait est suspendue à l'immédiateté de sa relation. *A contrario*, tout fait qui n'aurait pas été journaliquement utilisé après un certain laps de temps ne saurait plus constituer une nouvelle, ce laps de temps étant évalué par nos auteurs à quelques heures, à une heure, voire à un quart d'heure. Sans doute le délai ne court-il qu'à partir de la mise en vente du journal, c'est-à-dire à partir du moment initial de pénétration de la nouvelle dans le domaine public ; la règle doit néanmoins être admise indépendamment du processus de transformation matérielle du fait en nouvelle, parce que la radio répand aussitôt le bruit de l'événement survenu et que la caducité rapide des éléments d'information immédiatement produits est le corollaire nécessaire du primat de la vitesse : « Ce qui était vrai à midi ne l'est souvent plus à minuit » (23).

Techniquement, un événement peut être porté à la lecture commune deux heures après sa survenance. Des exemples pourraient en être donnés, concernant les éditions parisiennes de certains journaux de la capitale ; mais il s'agit de prouesses plutôt que de coutumes. De semblables exploits sont extraordinaires, puisqu'ils impliquent que les entreprises de presse multiplient leurs éditions spéciales et que les lecteurs acquièrent dans un seul jour plusieurs de ces éditions. Un tel effort réciproque ne peut avoir cours que dans des circonstances absolument exceptionnelles et quand il s'agit d'un événement d'illocalisation absolue ; l'ambition concrète des journalistes et l'avidité du public sont ordinairement trop modestes pour envisager de telles pratiques.

La nouveauté absolue présente sans doute un attrait que le temps naturellement estompe, mais le primat de la vitesse est un mythe inventé et cultivé par certains journalistes pour justifier les erreurs qu'ils répandent et pour masquer des luttes mercantiles sous un voile moins prosaïque (24). La presse, séduite par la passion de l'immédiat, est fatalement conduite à commettre des entorses à la vérité. Les faits complexes ne peuvent être saisis dans leur unité sans un certain recul : le refus de l'attente c'est le choix de l'hypothèse. Bien plus,

(21) Oa5, p. 174.

(22) Od7, p. 163. V. encore Od8, p. 160 ; Od62, p. 95 ; Od49, p. 65 ; Ab10, p. 75 ; Ad28, p. 3.

(23) Od23, p. 126.

(24) Dès 1929, Paul de Sury d'Aspremont remarquait que le journalisme était parfois devenu une affaire de rapidité plutôt que d'exactitude (Od54). Il ne s'agit pas d'un mal nouveau et Zola déplorait déjà cette tendance, bien avant l'apparition des techniques modernes de transmission (Ad36, p. 261).

la tentation de rapporter immédiatement le fait encourage la création anticipée de la nouvelle : l'habitude aidant, la prévision se confond aisément avec la réalité future. Un compte rendu anticipé de certaines manifestations peut être déduit, sans que l'on doive craindre l'erreur, du programme qui est officiellement précommuniqué à la presse : la rupture des plans ou un accident surviennent-ils, le journalisme s'est alors objectivement effacé derrière la fiction. De la fiction il peut même déboucher dans le jeu hasardeux des probabilités. La presse d'invention a beau jeu de se disculper en imputant à la brève caducité du fait ce qu'il convient de porter à la charge de son imprudence ou de sa témérité ; cette conduite ne procède pas d'évidence d'un sentiment blâmable, puisque le journalisme produit une information d'actualité : le mal appert de la volonté systématique de préférer l'immédiat au réel. La rapidité du processus journalique est une qualité, non un but : que l'émulation se situe sur le plan de la rapidité plus que sur celui de la vérité, le journalisme en souffre plus qu'il n'en est servi ; le service qu'on lui rend détourne l'œuvre de son objectif.

Cette dégradation est pourtant pratiquée par des hommes pleinement conscients de leur fait, affichant certains un cynisme complaisant. C'est que la nouvelle, on l'a dit, c'est de l'argent ; c'est un bien original dont le cours dévalue plus rapidement que l'intérêt inhérent. La différence profonde entre l'optique classique et l'optique moderne repose sur des mobiles d'ordre commercial : l'optique moderne a substitué la vérité du premier avis au désir de chaque feuille d'être le premier informateur. L'immédiateté du rapport, voire la prérelation de l'événement, dérivent d'une optique particulière fondée sur la priorité informative, la priorité étant étendue comme un facteur de vente : elles servent l'intérêt commercial de l'entreprise de presse bien plus qu'elles ne sont utiles à la connaissance du lecteur. A la limite, le primat de la vitesse apparaît comme une des recettes de compétition de la presse du sensationnel ; il n'en reste pas moins que le temps s'avère par là même un fondement nécessaire de la nouvelle.

Mais le facteur temps doit être ramené à sa dimension classique car l'immédiateté, outre les difficultés et les dangers qu'elle implique, ne présente plus, depuis l'apparition et le développement des sources d'information audiovisuelles, l'intérêt qu'on aurait pu jusqu'alors lui attribuer. La radio distribue naturellement une information immédiate, sans qu'aucun effort particulier ne soit requis de la part de l'informateur ni de l'auditeur ; par contre l'intérêt qu'elle éveille ne peut être assouvi que partiellement, en raison de la médiocre durée des émissions d'information. Le journal se trouve dans un état inverse : il paraît naturellement à heure fixe, une seule fois par jour en province ; mais il peut accorder à l'événement les développements qu'il semble mériter, sans être théoriquement limité par la surface de rédaction. La complémentarité des deux sources informatives engage la presse dans la voie des rapports détaillés et circons-

tanciés, du commentaire ou de l'opinion. Quant à l'avantage commercial tiré de l'immédiateté dans la concurrence entre journaux, il est certain mais non déterminant : la divulgation de nouvelles éventuelles par des feuilles qui ne cherchent pas à s'assurer de la vérité n'a pas entravé le développement des journaux qui subordonnent la divulgation du fait à l'assurance de sa survenance et à la connaissance des éléments d'ambiance.

La tentation de l'immédiateté, ne serait-ce que pour son intérêt commercial, touche certaines feuilles, mais d'inégale façon. D'une manière générale, les journaux de Paris y sont assez sensibles ; ils disposent du reste des meilleures conditions pour réduire le temps de diffusion des événements : information permanente par les agences, jeu d'étalement des éditions au cours de la journée et surtout forte densité de clientèle sur un espace limité. Toutefois, la mise en œuvre de l'immédiateté n'est déclenchée que par la survenance d'événements de très forte rupture, c'est-à-dire susceptibles de porter en eux un grand intérêt pour le lecteur, concrètement ceux qui valent un placard à la une. Et, ainsi que l'a noté Claude Bellanger, non seulement « le lecteur rural est moins perméable à la pression mouvante des événements » que le citadin, mais surtout de tels événements « n'apparaîssent pas tellement nombreux » (25). En tout état de cause, la lenteur de l'édition spéciale et les débouchés sont insuffisants pour justifier de la part des entreprises de presse un effort dans ce sens.

Quant aux journaux provinciaux vendus dans le Calvados, ils ne cèdent que très exceptionnellement à de telles pratiques ; on pourrait citer pourtant quelques exemples, où la rapidité l'emporte sur les normes de l'organisation coutumière. L'édition caennaise d'*Ouest-France* et l'édition calvadosienne de *Paris-Normandie*, bouclées d'habitude aux environs de 22 h. 30 la première, de minuit la seconde, peuvent être retardées de quelques heures si le dénouement d'un événement en cours est imminent. Il en fut ainsi dans les journaux du 21 juin 1962, qui consacraient chacun une page entière au Troisième Critérium cycliste international de Caen, alors que la course n'avait pris fin qu'après minuit. L'effort était justifié par la popularité de cette manifestation auprès de la population caennaise, qui se fût étonnée de n'en point trouver le compte rendu immédiat ; un motard avait ouvert la route à une voiture de *Paris-Normandie*, partie de Caen à 22 h. 30, chargée de porter à Rouen des photos et le premier texte : au moins les photographies étaient-elles de bonne qualité dans le journal de Rouen, alors que celles parues dans *Ouest-France*, transmises par belin et hâtivement apprêtées, contrastaient avec elles par leur médiocrité. Que l'éloignement de Caen et l'heure du tirage aient ainsi favorisé la feuille de Rouen par rapport à celle de Rennes, on constate ici la soumission persistante à la technique ; de toute

(25) Aa3, 1952, p. 188.

façon, la facture des deux comptes rendus était de qualité douteuse : les fautes de rédaction, des coquilles et, surtout, l'inexprimable désordre de la composition témoignent le trouble qu'un tel retard apporte dans la confection de ces journaux et l'incapacité de leurs artisans à en conjurer les effets.

Un sursis semblable peut être occasionné par un événement qui ne présente pas de rapport avec l'actualité locale. *Ouest-France* et *Paris-Normandie* titraient ainsi, en première page, le 24 mai 1962, respectivement : « Réclusion perpétuelle pour Salan » et « Verdict pour Salan : la détention perpétuelle ». Le fait était survenu tard, la veille, dans la nuit, puisque la sentence n'a été proclamée qu'aux abords de minuit ; mais il avait déjà pénétré le domaine public grâce à la radio et son caractère inattendu devait solliciter la curiosité des lecteurs. Faute d'information détaillée sur les péripéties finales du procès, dans l'impossibilité matérielle de gloser aussitôt la décision du Haut tribunal militaire, d'en exposer les raisons, d'en déduire les effets, aucun développement précis ne lui fut consacré ce jour-là, alors même que son intérêt et son importance étaient soulignés par le placard de la une. Bien plus, en ce qui concerne *Ouest-France*, la distribution du journal hors Caen posant des problèmes délicats à résoudre, le fait ne fut livré qu'à la clientèle caennaise (édition *Caen 2*e) : les autres éditions du journal de Rennes, expédiées à l'heure habituelle, n'en ont point fait état. Le caractère anormal de ces exemples prouve à l'évidence que l'immédiateté est étrangère aux préoccupations des journaux de province soumis, bien plus encore que les journaux de Paris, à des impératifs de distribution rigoureux.

La différence est encore plus apparente si l'on considère la relation d'événements de moyenne ou de faible rupture : la curiosité du lecteur pour le fait lui-même étant moins vigoureusement sollicitée, le journal ne s'empresse plus de le relater. A ce niveau, on observe que la plupart des journaux parisiens accusent un décalage informatif plus court que celui des journaux régionaux et locaux. Alors que les uns rapportent surtout des faits survenus la veille, les seconds relatent surtout des faits échus l'avant-veille. C'est que la masse des informations de localisation absolue, dont la rupture est insignifiante, ne charge pas les colonnes des journaux parisiens, au lieu qu'elle constitue, comme on l'a précisé plus avant, à peu près le tiers de la surface rédactionnelle des régionaux.

D'autre part, la presse de province accorde une plus grande place que les journaux parisiens aux premiers avis s'appliquant à des événements futurs. La notion de rapprochement dans le temps, comme support de l'activité journalique, ne s'applique pas seulement aux événements échus : le premier avis d'un événement futur constitue une nouvelle au même titre que le rapport d'un événement passé. Les *nouvelles-annonces* se distinguent des *nouvelles-relations* en ce que le fait générateur constitue pour les premières une donnée hypothétique, pour les autres une base certaine ; sous cette réserve, leur

principe est congénère, semblables sont leurs fondements. Le moment prévu d'échéance de l'événement s'avère ainsi un élément créateur de l'annonce ; toutefois, l'empêchement de l'immédiateté étant par hypothèse levé, la contrainte du temps apparaît moins rigoureuse pour l'annonce qu'elle ne l'est pour la relation. L'événement échu entre dans la masse du patrimoine historique, alors que l'événement prévu est modelé selon les énergies manifestées ; il en est ainsi de la décision politique, qu'elle doit être précédée par une œuvre informative progressive étendue sur une période assez longue pour que le choix soit effectivement libre. Quoi qu'il en soit, la proximité du terme prévu prend le relais journalique, quant à l'annonce, de la nouveauté de l'événement échu.

En prenant chaque lecteur individuellement dans son cadre sociologique immédiat, les journaux régionaux et locaux sont amenés à les informer dans le détail sur les situations prévisibles ou annoncées dans lesquels ils peuvent être impliqués ou même s'engager. Les informations de renseignement sont au contraire assez rares dans la presse parisienne, qui ne cherche pas à entretenir la solidarité directe de son public.

La qualité journalique d'un fait demeure liée au premier avis ou à l'avis documenté (26). Mais, quant au décalage, on observe qu'il est directement dépendant de la localisation : tandis que les nouvelles d'illocalisation absolue tendent, dans la presse parisienne, à être répandues de façon immédiate, les nouvelles illocalisées ont généralement un jour de retard sur l'événement, les nouvelles localisées accusant quant à elles un plus grand délai (voir annexe I, tableau n° 18, p. 385 et planche n° 4). Sans doute le mouvement de la vie est-il moins brusqué dans les campagnes qu'à la ville : le quotidien y tient office d'intermédiaire entre l'hebdomadaire et les sources d'information directe ; et il n'est pas vain de souligner ici la préférence que porte le public rural à la périodicité réduite adoptée par tous les journaux locaux sauf celui de Caen. La différence entre les décalages ne peut toutefois s'expliquer pour cette seule raison : c'est que la concurrence entre journaux de Paris se situant au niveau de la généralité, les mérites de leur organisation ne peuvent se manifester concrètement qu'en de rares occasions, lorsqu'un événement d'illocalisation absolue bouleverse d'une façon particulièrement grave la communauté de lecteurs et que ceux-ci sont incités à

(26) La charge concrète du temps est aisément mesurable, parce que le moment de survenance des événements est en principe précisé ; parfois l'heure elle-même est consignée, le jour l'est quant à lui presque toujours (il faut noter toutefois que les journaux postdatent fréquemment les événements de référence en utilisant de façon fallacieuse les expressions *hier, avant-hier,* etc.). On a dénombré la totalité des faits rapportés pendant deux semaines dans les deux régionaux lus dans le Calvados et, d'autre part, dans deux quotidiens parisiens du matin (*Le Figaro* et *Le Parisien libéré*) ; on a affecté chacun de ces faits, indépendamment de la surface rédactionnelle qui lui est consacrée, par catégories journalières établies en fonction du décalage entre le jour de lecture et le jour de survenance effective ou présumée du fait générateur.

I. JOURNAUX RÉGIONAUX

NOUVELLES ILLOCALISÉES

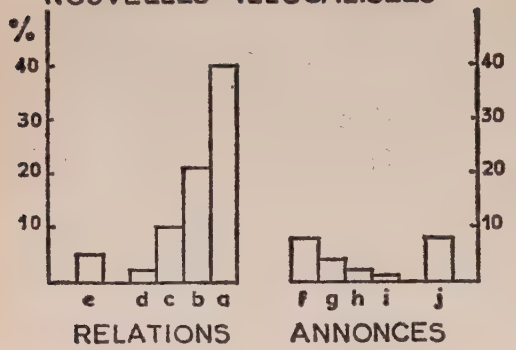

NOUVELLES LOCALISÉES

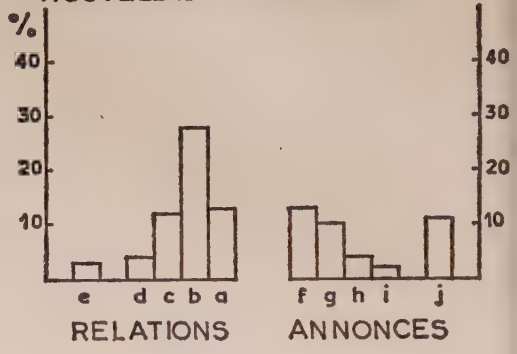

II. JOURNAUX DE PARIS

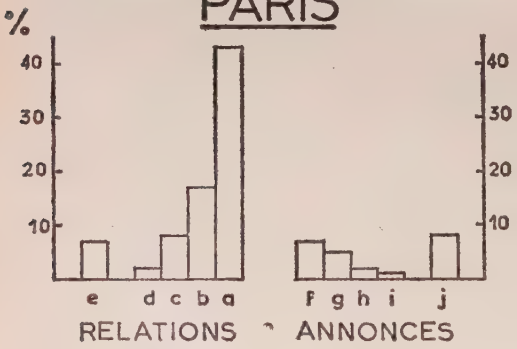

RELATION
d'un fait qui est survenu

- a la veille
- b l'avant veille
- c 3 jours plus tôt
- d 4 jours plus tôt
- e plus de 4 jours auparavant

ANNONCE
d'un fait qui doit survenir

- f le jour même
- g le lendemain
- h 2 jours après
- i 3 jours après
- j plus de 3 jours après

PLANCHE nº 4

acquérir plusieurs titres. La presse régionale et locale, au lieu de diriger ses efforts vers le haut, tend au contraire à fournir une information de localisation absolue maximale ; elle doit, dès lors, aux autres niveaux, négliger ses intrigues. En outre elle est rompue à une œuvre minutieuse et, partant, elle est mal disposée à la promptitude ; le contrôle perpétuel auquel elle est soumise sur le plan local par les auteurs ou les témoins des faits relatés ne l'autorisent pas à une autre technique (27). Le processus de création de la nouvelle n'étant pas artificiellement hâté, le journal donne sans peine une information véridique. La tendance à l'immédiateté, corollaire commercial de l'illocalisation pour la presse parisienne, pourrait bien se retourner, s'ils allaient s'en éprendre, contre les journaux régionaux et locaux : les périls de la pratique ne valent certes pas qu'elle soit risquée.

Que le fait soit relaté avec un, deux, voire trois jours de décalage, la différence en somme n'est pas très grande. Le partage en la matière s'établit davantage entre l'information écrite et l'information orale. Mais la localisation fait apparaître le caractère élaboré de la tendance à l'immédiateté, en même temps qu'elle se substitue à elle pour partie comme support journalique de l'événement. De toute façon, la nouveauté de celui-ci ne suffit pas pour qu'il soit érigé en nouvelle ; il faut encore qu'il s'établisse en rupture et l'influence de la localisation à cet égard est beaucoup plus sensible qu'en ce qui concerne le critère du temps.

2. — Localisation et rupture.

La notion d'information complète et objective, songe-t-on au nombre de faits survenant chaque jour, conduirait à l'idée d'une collaboration universelle, chacun consignant les événements dont il a été le témoin, et participant ainsi à la fixation immédiate de l'histoire. Cette perspective empruntée à l'utopie témoigne que la nouvelle repose sur un fait actuel marqué d'une fortune particulière. La chance du fait journalique ne dépend au demeurant ni de sa survenance effective ni de sa nature. Le fait peut être réel, présumé, faux, peu importe ; la nouvelle épouse sa vérité ou son erreur. La vérité du journaliste est nécessairement provisoire ; elle est, selon la formule de Danton Jobim, « une hypothèse impossible à vérifier » (28). Il est

(27) *Ouest-France,* ayant rapporté par erreur qu'un accident mortel était survenu, dément la nouvelle en invoquant « les nécessités d'une information rapide ». *L'Aurore de Basse-Normandie,* qui s'empare du fait, souligne : « Il est vrai que le pseudo-accident s'était produit dans notre région et que tout le monde était à même de vérifier que le défunt se portait bien » (*L'Aurore de Basse-Normandie,* n° 232, 16-2-1951).

(28) Ob5, p. 17. L'auteur précise qu'il n'y aurait plus de journalisme « s'il était coutume de publier un fait après l'avoir entièrement vérifié » (p. 58). V. aussi Od62. p. 112.

de fausses nouvelles : l'apparence d'authenticité conférée par l'impression suffit à faire passer comme tel l'événement dans le domaine public (29). Le rétablissement de la réalité constitue d'ailleurs à son tour une nouvelle et l'on sait comme le jeu des vérités et des contre-vérités alimente parfois les colonnes de certaines feuilles, peu scrupuleuses à l'égard du fait mais expertes dans l'art de la vente. Au demeurant, si l'on considère le nombre d'erreurs commises par la presse, on doit s'étonner moins de leur présence que de leur rareté. D'autre part, n'importe quel fait, indépendamment de sa nature, peut être exhaussé en nouvelle, qu'il s'agisse d'un événement sportif, judiciaire, politique, technique, scientifique ou autre. L'information, un temps spécialisée, est devenue une institution générale et l'intérêt porté naturellement à une catégorie de faits suscite par l'habitude intérêt pour l'ensemble.

Le rapport du fait à la nouvelle apparaît complexe et désordonné. Tout fait a sans doute vocation à devenir nouvelle, mais aucun déterminisme n'en règle le passage. Il faut imputer au hasard une lourde charge dans le destin journalique des faits: il semble néanmoins que tels d'entre eux jouissent d'une certaine prédisposition à être saisis, colligés et portés à la connaissance publique. L'imagination commune prête au journalisme, comme aux entreprises artistiques, une destinée extravagante : elle ne reconnaît souvent en eux que la marque de la grandeur, dans laquelle ils se commettent parfois. La réalité est souvent bien terne auprès de quelques exploits célèbres : le journalisme est, à l'image de la vie, une aventure ordinaire. Si la matière journalique se recrute moins dans l'extraordinaire que dans l'ordinaire, encore faut-il à l'événement, pour qu'il soit érigé en nouvelle, qu'il ne soit point banal ou inutile. La formule doit être posée de façon négative, car la condition est essentiellement négative : contrairement à ce que l'on pense parfois, le journalisme consiste moins à rechercher des informations qu'à éliminer le plus grand nombre de celles qui ont été reçues. C'est en somme une disposition sélective de l'actualité.

Ainsi les accidents de la route fournissant chaque week-end un tribut de quelques dizaines de morts, l'événement n'acquiert la qualité journalique que par les variations importantes, en plus ou en moins, qui caractérisent chaque semaine par rapport à la norme. Dans chaque domaine, de façon inconsciente le plus souvent, se sont établies des normes d'indifférence que le fait, pour être journalique, doit transgresser. On dira d'un incendie qu'il fut terriblement dévastateur ou d'une mesure administrative qu'elle est utile ; l'adjectif

(29) A un lecteur qui contestait la véracité d'une citation empruntée au Chef de l'Etat, *L'Express* répondait : « La phrase sur Shakespeare a été citée dans *France-Soir* daté du 25-4-1963, p. 6 et dans *Paris-Presse* du même jour, p. 1 ». Puis la rédaction de *L'Express*, pour confirmer l'authenticité d'autres citations, donne « référence » à tel ou tel autre quotidien parisien, ainsi qu'au journal télévisé de la R.T.F. (*L'Express*, n° 621, 9-5-1963, p. 4).

importe peu. L'essentiel est que le journaliste ne transmue les faits dont il a connaissance que s'ils présentent un caractère particulier, s'ils s'établissent en rupture de l'ordinaire ou du commun.

Pourrait-on dégager les causes de la prédisposition des faits à être transmués, on découvrirait du même coup les fondements de la nouvelle. Un recensement assez complet des situations journaliques permettrait sans doute d'établir une liste des états de rupture (en fonction de l'éminence des personnalités en cause, de l'ampleur du désastre, de l'utilité de la décision, etc.). La catégorisation serait délicate et les résultats concrets montreraient sans doute que l'imagination n'est pas mise à rude épreuve (30). Mais, outre que la distance du fait à la nouvelle dépend nécessairement de l'activité volontaire d'un journaliste, les critères ainsi établis ne fourniraient qu'un élément de solution qui ne laisserait que trop de part à leur caractère subjectif. En tous cas, il ressortirait sûrement de cette recherche que toutes les séries de rupture convergent vers la constatation essentielle que la nouvelle présente un *intérêt* ou qu'elle a de *l'importance*. En réalité, les deux termes ont la même signification, mais ils déterminent le point de vue auquel on se place pour caractériser la nouvelle, l'intérêt du fait s'établissant en fonction de l'imputation présumée des lecteurs, son importance en fonction de l'imputation propre aux journalistes.

Au niveau de la généralité, l'attention des journalistes est sollicitée par une multitude d'événements susceptibles d'intérêt (31). La rupture doit en conséquence être forte, l'événement érigé en nouvelle étant celui qui, par comparaison, l'a emporté sur d'autres du même type, considérés comme moins insolites ou moins utiles. Ici intervient sans doute l'actualité ambiante : qu'un événement de forte rupture survienne, la surface rédactionnelle demeurant égale à elle-même, nombre de faits éventuellement journaliques sont soustraits à l'édition. Au contraire, en période calme, des événements de faible rupture sont consignés dans les colonnes du journal, d'autant plus nombreux que les développements à leur égard ne s'imposent pas. L'influence du contexte informatif est toutefois réduite, car elle touche moins l'énoncé de l'événement que la longueur de l'article qui lui est consacré.

Puisque le choix s'impose, il importe de discerner les sollicitations qui le commandent. A l'intérieur de chaque catégorie, l'appréciation de la rupture est relativement aisée et, partant, le problème

(30) Walter LIPPMANN, qui examine cette question dans « Public opinion », conclut qu'il ne saurait y avoir en l'espèce que des conventions, non des règles objectives (Od37). V. aussi Ad32.

(31) D'où vient que l'objectivité du journaliste est, ainsi que l'indique Jacques BOURQUIN, « premièrement et toujours une question de priorité » (Od5, p. 177). Faute de rigueur à cet égard, l'information déforme la réalité ; cf. Denis de ROUGEMONT : « L'irréalité de ce siècle provient de ceci que la réalité à laquelle nous croyons chaque matin n'est faite que par la presse et la radio, et n'est souvent faite que pour elle » (Ad25, p. 56).

se résout de lui-même. La question est plus délicate quand il s'agit du choix entre diverses catégories : il s'agit là de cas d'espèces ; chaque feuille établit ses critères déterminatifs en fonction de la mission qu'elle s'assigne, donnant préférence aux informations politiques si la conviction civique l'emporte, ou bien aux faits divers si elle s'adresse à la curiosité des lecteurs. Quelque poussées que soient les recherches dans ce sens, seuls ressortiraient des éléments indicateurs : la liberté de la presse prémunit celle-ci de toute contrainte et partant de toute limite. L'élément subjectif tend pourtant à disparaître au fur et à mesure que la localisation est plus poussée : les facultés de choix diminuent quand la communauté intéressée se resserre, la rupture est moins forte et l'intérêt objectif de la nouvelle décroît. Plus la communauté de lecteurs est ouverte, plus nombreux sont les événements qui illustrent sa destinée ; or la surface rédactionnelle est univoque, quelle que soit l'aire de lecture : partant, la sélection entre les événements est d'autant moins rigoureuse que l'entité spatiale journalique est plus petite.

Que l'on prenne choix d'un village quelconque et que l'on observe le déroulement des affaires : la coutume règle le cours des choses avec une sorte d'inéluctabilité que tous reconnaissent et à laquelle tous se plient. L'ordre établi n'est guère troublé que par quelques menus faits divers, infléchi par quelques cérémonies ou circonstances prévisibles (réunions de groupements, séances du conseil municipal, mariages, banquets, etc.). Ceux-ci, mis en relief par le manque ordinaire des ruptures, sont saisis avec intérêt, on les commente et on les juge. Quelle que soit, le plus souvent, la médiocrité objective de leur intérêt, ce sont, sur le plan local, les événements : il a suffi qu'ils dégagent un bruit, que celui-ci ait été mis en valeur par les discussions ; ils sont entrés dans le patrimoine commun. Les journalistes pourraient avoir conscience que de telles ruptures ne prêtent pas nécessairement au fait une qualité journalique et que la qualité journalique n'est pas fonction de n'importe quelle rupture, que les unes sont trop purement anecdotiques, et que l'autre devrait servir l'intérêt bien entendu de la cité. Mais la relation de ces événements de faible rupture n'impliquant aucun effort de recherche, le public y ayant goût, l'habitude couronnant la pratique, elles sont devenues l'aliment premier de la substance rédactionnelle : les chocs émotionnels ou aléatoires l'emportent sur le jugement critique.

Or, dans le cadre d'une collectivité numériquement faible, les lecteurs sont les acteurs parfois, les témoins souvent du fait exhaussé en nouvelle : l'information est personnalisée ; des êtres connus sont élevés sur la scène journalique quand sont révélées au public les situations dans lesquelles ils sont impliqués (32). L'intimité que le journal développe ainsi avec ses lecteurs lui est propice dans la

(32) « Dans une petite ville, tous les mandataires sont de grands hommes. Dans la capitale on n'accorde d'attention qu'aux vrais dirigeants » (Ad32, p. 11).

mesure où ceux-ci, se sachant concernés presque individuellement, éprouvent à son endroit un attachement durable et solidement motivé. Mais une telle intimité oblige en retour le journal d'égale façon à l'égard de chacun des acteurs éventuels de la communauté, et cette obligation est d'autant plus rigoureuse que les susceptibilités sur ce point se révèlent très vives. La liberté de choix s'estompe devant l'égalité d'information, chaque fois que se présentent des états de rupture identiques, sans même que puisse être établie une pondération réelle en relation avec le degré de fortune ou la fonction des intéressés (33).

La nature des états de rupture étant peu variée, les nouvelles locales ne se distinguent en fin de compte les unes des autres que par les individus impliqués, mais chacun peut s'attendre à ce que soient rapportés dans la presse tous les événements où son comportement a pu paraître original. Le niveau d'originalité est soumis à des évaluations légèrement différentes selon les journaux, mais presque tous ont tendance à colliger le plus grand nombre possible de faits dans une perspective essentiellement concurrentielle ; les abus auxquels conduit une telle détermination ont poussé certaines feuilles à s'endre sur la définition du plus petit fait journalique, en décidant d'éliminer chacun certains événements trop manifestement dénués d'intérêt ou d'utilité. Ces conventions sont partielles et elles sont appliquées avec peu de conviction.

La distance du fait à la nouvelle est donc singulièrement courte au niveau du village, puisque n'importe lequel des habitants peut, dans une situation de rupture, déclencher le mécanisme journalique. L'automatisme ainsi défini apparaît de moins en moins net au fur et à mesure qu'il s'applique dans une cité plus populeuse : plus la communauté est importante, plus le lien est lâche entre les habitants, la pression sociale faiblit, plus il est indécis entre eux et le journal, les mécanismes sélectifs s'exercent plus aisément. Il fallait ménager les susceptibilités individuelles, alors que d'elles-mêmes elles s'épuisent ; il fallait saisir absolument les faits illustrant la vitalité du bourg, les ardeurs se multiplient dans l'émulation générale : le choix s'impose alors. Ces entraves à la personnalisation ne sont pourtant pas rédhibitoires car, si les contacts individuels sont moins approfondis et moins fréquents, ils sont plus diversifiés et plus ouverts et, d'autre part, la surface rédactionnelle est toujours établie en fonction de l'importance de la population et de ses activités. Ainsi le critère de la personnalisation ne disparaît pas, mais son influence contraignante décroît.

Les nouvelles de localisation absolue concourent donc avec l'observation et les discussions à la connaissance concrète et utilitaire de la vie locale : le lecteur, tout ensemble spectateur et acteur éventuel, infléchit sa conduite personnelle en fonction des événements dont il

(33) La personnalisation de l'information apparaît encore davantage aux Etats-Unis : cf. Aa3 1953, p. 28.

est informé par le journal, averti par ses proches ou avec lesquels il est mis en contact direct. Ces trois procédés de connaissance satisfont indifféremment la curiosité rarement assouvie des individus pour les nombreux échos qui peuvent les atteindre ; mais si l'information journalique localisée, au même titre que les deux autres, bénéficie d'un tel attrait, pareillement aussi, peut-être davantage, elle souffre de la médiocrité de l'intérêt objectif de leurs fondements. Si l'on écarte l'attrait de la personnalisation, l'événement ou la situation, déparés de l'écaille qui en faisait le prix, s'étiolent dans la banalité complète : qu'un accident d'automobile survienne, les circonstances du choc importent moins que le nom des victimes, tout de même que l'état d'ivresse indiffère dans sa généralité, mais suscite l'attention quand le délinquant est connu. Aussi bien le caractère collectif des décisions prises par le conseil municipal s'estompe-t-il derrière la personnalité de ceux qui en furent les champions, ou de leurs adversaires. La nouvelle localisée, le plus souvent, tient en deux mots : l'objet et la personne touchée ; rapportée par la presse, deux lignes lui suffisent. L'observateur est malhabile à tirer d'une substance aussi ténue d'amples développements ; quand il le voudrait, il ne le pourrait pas. On remarque dans certains journaux une multiplication du nombre des photographies (34) : c'est qu'elles illustrent suffisamment la plupart des événements et qu'elles les exposent mieux, dans leur simplicité, que ne saurait le faire le plus habile des reporters, le plus riche en nuances. Encore les bavardages de café conduisent-ils à des prolongements infinis : le journaliste doit les négliger, non pas que la discrétion lui soit une qualité naturelle, mais parce que son point de vue est assuré d'une publicité dont il doit supporter les effets.

Ces limites forcées sont seules à réduire l'excessive ardeur informative qui se développe sur le plan local : elles endiguent l'envahissement en ce qui concerne les développements de la nouvelle, mais elles sont inaptes à réduire le nombre des nouvelles elles-mêmes. Presque tous les directeurs et rédacteurs de journaux s'accordent à considérer que le nombre de faits retenus dans les éditions locales est abusif ; certain même, et non des moindres, se plaît à les qualifier des termes les plus grossiers : celui-ci pourtant, tout comme ses confrères se résigne à leur ouvrir, en ramas, les colonnes de son journal et objecte à ceux qui s'en étonnent qu'il ne saurait en être autrement, tant est vif à leur endroit l'appétit de la majorité des lecteurs. Résignation réelle ou parade, peu importe, le fait est là : les nouvelles de localisation absolue abondent, la matière doit être livrée à l'état brut.

La localisation conduit ainsi à une conception singulièrement simple de la nouvelle. En raison de la faveur accordée aux nouvelles

(34) Cette tendance affecte aussi les quotidiens. Ainsi *Paris-Normandie* publiait-il, sous le titre « *Paris-Normandie* Flash », une page, paraissant le lundi, exclusivement consacrée à des photographies illustrant les événements localisés les plus caractéristiques de la fin de la semaine écoulée.

localisées, le concept même d'information est inhibé par leur facture. La nouvelle en soi apparaît dès lors sous un aspect qui affecte toutes les catégories de faits et conditionne, dans les journaux régionaux et locaux, la relation des événements illocalisés eux-mêmes. Tout d'abord, la personnalisation extrême accusée sur le plan local déborde sur le plan de la généralité et confère à l'information un aspect artificiel. De plus, l'abondance fait que les nouvelles de localisation, les unes les autres, mutuellement s'annihilent. Chacune isolément pourrait bien exciter d'une façon durable la surprise ou l'attention ; mais le nombre épuise l'effet : sitôt le fait connu, un autre le supplante. La curiosité, quelque vive qu'elle puisse être, est assouvie d'un coup. Lecture faite, l'oubli vient, drainé par une autre nouvelle. Et, puisque en raison de leur nature aucun des faits n'est susceptible de développement ni de commentaire, nul n'étant mis en relief, aucun ne résiste mieux à la réflexion que les autres. Puisque la relation brute de l'événement satisfait au besoin d'information localisée, les journalistes, saisis par la tentation de la facilité, traitent de la même façon les événements illocalisés. Aucun des journaux locaux n'accorde par publication plus de trois articles de fond à l'information illocalisée ; certains n'en proposent aucun. Un grand nombre d'événements sont pourtant relatés, mais dans la forme sommaire que l'on accorde aux nouvelles localisées (35).

Les journaux régionaux eux-mêmes cèdent à cette tendance : les développements attribués aux dix nouvelles de plus forte rupture dans *Ouest-France* et *Paris-Normandie* atteignent à peine un quart de la surface rédactionnelle réelle qui leur est consacrée dans *Le Figaro* (36). La nouvelle est ainsi dépourvue d'une partie de sa substance, la plus importante au reste, puisque ce n'est point à l'énoncé qu'on renonce, ce qu'elle porte en elle de plus simple mais de plus fugitif, mais bien aux éléments d'explication et aux commentaires, sans lesquels on ne peut valablement lui donner sa dimension, sa signification et son retentissement réels. Ainsi se trouve pleinement justifiée la réserve du vicomte de Bonald à l'égard de la presse, quand il écrivait, il y a plus d'un siècle : « Les journaux, lus comme ils sont composés, sans réflexion, avec précipitation, lus et composés comme une tâche journalière qui doit paraître tous les jours à heure fixe, sous le même format toujours rempli, tuent toutes les habitudes graves et sérieuses de l'esprit qui ne peut s'arrêter à rien, et s'use à recevoir des impressions si fugitives, continuellement effacées par cette succession rapide de raisonnements contradictoires, de faits incertains, de conjonctures hasardées, avancées un jour, démenties

(35) Cf. par ex. des rubriques telles que « D'une semaine à l'autre » (*Ouest-Normandie*), « Ça s'est passé cette semaine » (*Progrès de Trouville*), « Au jour le jour » (*Pays d'Auge-Tribune*), « Le tour de la semaine » (*La Voix du Bocage*), « Le tour du monde en 80 lignes » (*Le Bonhomme libre*), etc.

(36) Publications de novembre 1961.

un autre, qui ne peuvent amuser un moment que les gens oisifs, mais n'offrent aucune instruction solide aux gens sensés » (37).

De même qu'elle élude l'information au fond, la presse régionale et locale, habituée au compte rendu d'événements localisés simples et entiers, ne s'efforce pas de présenter d'une façon compréhensible les *événements complexes*. La plupart des faits de localisation absolue peuvent être saisis d'un trait et embrassés dans leur totalité. Au contraire, nombre d'événements illocalisés sont riches en ramifications et ne s'appréhendent que par touches successives : ils se présentent alors comme la logique d'une série de faits dont l'enchaînement est plus ou moins apparent ; ils sont pourtant uniques et l'intelligence de leur développement suppose l'emprise de tous leurs éléments. Ces éléments vaquent dans le temps, soumis, au-delà de l'impact de la réalité, aux tribulations de la chance et de l'invention. L'enquête de police n'est parfaite qu'au moment de l'arrestation du coupable ; la relation journalique d'un fait est mêmement dépendante de l'accomplissement d'une série de démarches et de découvertes convergentes.

Les faits dérivés peuvent réactualiser le fait principal sur lequel ils se greffent : le jugement d'un coupable justifie la relation nouvelle des circonstances de la faute, bien que celle-ci puisse être parfaitement connue et vieille de plusieurs mois. Inversement, les faits dérivés peuvent préactualiser un événement ultérieur éventuel : c'est l'insertion de la pose artificielle de la première pierre d'un bâtiment public dans la perspective de son édification et de son utilisation ultérieures. La relation ou l'annonce des faits principaux antérieurs ou ultérieurs est fondée sur leur actualisation artificielle par un fait dérivé ; leur support journalique n'est pas tiré d'eux-mêmes, mais de celui-ci, de telle sorte que le moment de survenance des éléments d'un événement complexe invertit l'ordre objectif d'importance au profit de l'élément le plus récent.

S'il advient que la série ne soit pas perçue dans sa continuité, chacun des éléments apparaît comme un fait indépendant, détaché de son contexte. Cette tendance est encouragée par la décomposition de l'actualité en tranches hebdomadaires ou journalières : un gonflement démesuré de la substance rédactionnelle résulterait de la répétition des développements apportés dans les éditions antérieures, dont les journalistes écartent la servitude en présumant que la mémoire des lecteurs supplée à leur silence. Cette présomption est rarement fondée : outre que les lecteurs ne sont pas tous assidus, le fait principal, déconsidéré, tombe aisément dans l'oubli ; les faits dérivés s'exhaussent alors au niveau de faits premiers, au préjudice de la connaissance globale de l'événement. La série peut même atteindre un degré de

(37) Od4, p. 19. Il ressort de nombreuses enquêtes que le public est généralement informé, mais que son information est limitée à un niveau très superficiel (v. par ex. *Sondages*, 1963, n° 1, p. 11).

complexité élevée : elle n'est plus considérée dans son évolution, on l'envisage dans ses aspects successifs.

La décomposition de l'actualité en une multiplicité de faits premiers, indépendants des lignes de force qui les éclairent ou qui les justifient, nuit à la pénétration individuelle de la réalité : que la dynamique des grands événements soit restituée par l'histoire tandis que le journalisme n'en livre qu'une statique fractionnée, l'individu ne prend connaissance effective que des choses échues et ne parvient pas à embrasser les choses du présent; il est mal armé pour l'action. C'est la raison pour laquelle les journalistes doivent constamment rattacher l'événement qu'ils relatent à la série dont il dépend. Les techniques actuelles ne sont manifestement pas au point à cet égard ; encore les journaux de Paris, certains en tous cas, s'efforcent-ils de ne point trop isoler les faits dérivés et donnent parfois un tableau récapitulatif de la question dans son ensemble. La presse régionale et, surtout, la presse locale y ont renoncé, de telle sorte que l'appréciation des faits dérivés est souvent détournée de la réalité (38).

Ainsi la nouvelle, empruntant à la localisation les caractères inhérents à une faible rupture, l'information proposée par la presse régionale et locale est tout entière dominée par une conception propre, fort éloignée de celle de la presse parisienne. Toutes deux ont beau fournir une information illocalisée, le langage n'est pas identique, ni surtout l'esprit, les éléments eux-mêmes sont différents. La rigidité de la localisation communale tend à écarter l'élément intellectuel et fécond du genre. Comme la surface rédactionnelle utile est approximativement semblable dans les journaux parisiens et dans les journaux régionaux et locaux, ces derniers renoncent à traiter la nouvelle ; le nombre d'événements rapportés l'emporte sur la qualité informative.

(38) Cf. Henri Calvet : « La presse dite d'information ne distribue qu'une information fragmentaire, superficielle et sans continuité. Ce qui donne un caractère catastrophique à des incidents qui sont le résutat naturel d'une longue évolution » (Od7, p. 219).

CHAPITRE II

LOCALISATION ET ORGANISATION DE LA TACHE INFORMATIVE

L'ensemble des moyens mis en œuvre par les journaux régionaux et locaux vise à satisfaire le besoin de nouvelles localisées censé être éprouvé par le public et assure leur domination sur le plan informatif. Alors que l'activité journalique de la presse parisienne tend d'abord à favoriser la composition de l'information illocalisée, celle de la presse régionale et locale est portée sur la quantité d'informations localisées produites : la recherche informative, dirigée vers la localisation, néglige au contraire l'illocalisation ; le rapport de l'événement, transmis à l'état brut, est livré de la sorte au lecteur. Ainsi que l'a écrit Pierre-René Wolf, directeur de *Paris-Normandie*, « la presse de province obéit à d'autres normes que la presse parisienne. Le fait qu'elle est obligée de consacrer plus de la moitié de son espace aux nouvelles régionales transforme au départ la conception de ses servitudes » (1).

Section I

LA LOCALISATION DE LA RECHERCHE INFORMATIVE

L'actualité locale, pour être connue, suppose la présence constante de *reporters*, les informateurs du journal (2). L'infrastructure infor-

(1) Ac30.

(2) Le *journaliste* est entendu au sens large, comme une personne fournissant des écrits à un ou plusieurs journaux, et non au sens juridique défini par le Code du Travail (v. *infra*, p. 128). De même le *reporter* désigne-t-il ici tout individu chargé d'informer le journal et non « le journaliste expérimenté essentiellement chargé des reportages et enquêtes dont l'intérêt déborde le cadre local », ainsi que l'a défini

mative de l'entreprise de presse est établie à la mesure de la profondeur de l'investigation et de l'étendue de l'assise territoriale ; la charge du hasard dans le destin journalique des faits de localisation absolue est amenuisée par la présence sur place, à tout moment, d'un détecteur de nouvelles : qu'une commune ne soit pas contrôlée en permanence, la localisation alors est nécessairement souple. La rédaction des journaux locaux ne peut directement appréhender que les faits survenant dans sa ville de situation; les journaux régionaux ont établi des rédactions décentralisées, mais leur nombre est naturellement limité. Les événements échus ou devant échoir dans les autres localités doivent donc être communiqués à la rédaction du journal par des correspondants extérieurs. Le personnel employé à l'élaboration matérielle de la nouvelle, c'est-à-dire à la saisine du fait et à sa transmission au centre d'édition, est très nombreux, surtout dans les régionaux, moins dans les journaux locaux, car toutes les communes doivent être investiguées et l'exclusivité est parfois stipulée dans les contrats de correspondance. La presse parisienne dans son ensemble n'est guère en relation qu'avec une dizaine de correspondants, journalistes attachés à titre principal à un journal régional ou local. Elle est ainsi dispensée des charges financières très lourdes et de l'organisation complexe qui caractérisent l'établissement, par les régionaux, de leurs réseaux informatifs localisés.

1. — Les rédacteurs-reporters des journaux locaux.

Lorsqu'un événement se produit dans la localité de situation d'un journal, il est directement pris en charge par un reporter local, c'est-à-dire, dans presque toutes les entreprises de presse du Calvados, par le rédacteur-directeur-reporter du journal. Nouvelles de renseignement ou faits divers de faible rupture, il va les quérir à la gendarmerie, à la mairie, à l'hôpital, autant de têtes de piste pouvant mener jusqu'à l'intéressé (3). Ces catégories d'événements alimentent en grande part la majorité des hebdomadaires locaux du département ; c'est pourquoi le directeur du journal se livre à une tâche d'enquête ininterrompue. Il connaît les habitants du village, il est prévenu quand un incident trouble l'accoutumance, il est invité aux banquets et aux manifestations du lieu, il accompagne dans les épisodes marquants de leur vie tous ses concitoyens, témoin tour à tour de leur naissance, de leur communion et de leur mariage ; il est avec le

l'avenant à la Convention collective nationale des journalistes signée le 17 mai 1956. On se réfère ainsi à la nature de l'activité exercée, non à la qualification professionnelle du titulaire.

(3) Chaque administration tient à la disposition des représentants de la presse un état des événements survenus dans la journée : ils peuvent invoquer, pour s'assurer cette communication, le principe de la liberté de l'information constitutionnellement affirmé. La relation des événements est faite sous le couvert de la responsabilité du journal, sans qu'en aucun cas les services publics puissent être mis en cause, les rapports entre ceux-ci et les reporters étant purement officieux.

maire et le curé l'un des trois officiels de la cité, flatté ou dénigré, presque toujours présent. Il n'est point de fait qui lui paraisse trop futile ; son intérêt le porte à quérir des faits d'autant moins originaux que les régionaux rapportent davantage des événements plus anodins : l'originalité qu'il doit s'assigner est la relation du fait de localisation maximale (4).

La plupart des hebdomadaires du département ne comptent qu'une seule personne chargée de collecter les nouvelles ; le directeur-gérant de *Pays d'Auge-Tribune* était secondé par un rédacteur salarié : la charge était trop lourde, il a dû s'en séparer ; le bi-hebdomadaire de Bayeux, *La Renaissance du Bessin*, outre son rédacteur (journaliste professionnel), n'emploie qu'une seule personne, également chargée de l'impression et du tirage. Pour porter ainsi la responsabilité de la quasi-totalité de l'information, le reporter des hebdomadaires locaux fait du journal son journal ; l'information directe est nécessairement réduite à une assise géographique déterminée par sa capacité de contrôle. Le seul quotidien local, *Liberté de Normandie*, a une équipe rédactionnelle de sept journalistes, tous professionnels ; trois d'entre eux sont immobilisés la plupart du temps au siège du journal (réception et utilisation des messages de l'Agence France-Presse et des nouvelles locales). Les quatre reporters se déplacent pour constater les faits susceptibles de les intéresser à Caen-ville et dans les communes suburbaines.

Exception faite de *Liberté de Normandie* et du *Bonhomme Libre*, aucun des journaux du département ne dispose en fait d'un personnel suffisant pour recueillir les événements : le reportage ne constitue pour les journalistes des hebdomadaires du Calvados qu'une occupation accessoire, parce qu'ils pourvoient à la rédaction de leurs feuilles et qu'en outre ils sont tous propriétaires, gérants ou employés d'une imprimerie, voire en sus d'une librairie (5). Les reporters locaux se trouvent dans une situation qui garantirait, s'ils le désiraient, une grande authenticité de l'information, puisqu'ils sont intimement liés aux développements de l'actualité localisée et qu'en s'adonnant avec conscience à leur tâche, ils pourraient mieux que quiconque en constater avec lucidité tous les aspects. Il est regrettable dans ces conditions qu'ils ne tirent pas mieux profit de leur état et négligent l'information en se consacrant trop à des activités commerciales extérieures.

(4) Prenant nott. l'exemple du *Trait d'Union*, Louis Bouillé montre quelle est la nature de l'information glanée par ces journalistes locaux et comme les menus événements rapportés sont appréciés par la communauté de lecture (Ac8). V. aussi Ac5.

(5) Ainsi l'objet du commerce de M. Roze est-il « Imprimerie-papeterie-maroquinerie-bimbeloterie-articles religieux et couronnes funéraires-machines à écrire et à calculer-exploitation du journal *Les Echos* » ; on conçoit que son activité de reporter soit épisodique et limitée.

2. — Les rédactions extérieures des journaux régionaux.

Les deux régionaux qui se partagent l'information quotidienne localisée dans le Calvados étant composés et imprimés hors du département, *Paris-Normandie* à Rouen et *Ouest-France* à Rennes, l'information ne peut-être perçue sans qu'une décentralisation du personnel employé à collecter les nouvelles soit effectuée. Dans ce but, des rédactions locales ont été établies dans le Calvados, ayant mission de centraliser l'information locale et de la transmettre au siège du journal, où les nouvelles sont triées, classées et titrées. Les rédacteurs détachés se trouvent dans une situation assez semblable à celle des reporters des hebdomadaires locaux ; ils sont essentiellement en quête d'événements journaliques et ils les utilisent généralement eux-mêmes ; ils doivent en outre les communiquer rapidement à la rédaction centrale.

Trois agences, dont l'activité est géographiquement spécialisée, recueillent les nouvelles locales intéressant l'édition départementale de *Paris-Normandie*. Le directeur de l'agence caennaise porte la responsabilité générale de l'ensemble de l'information relative au département ; l'agence de Caen contrôle une partie importante de la Plaine de Caen, les agences de Lisieux et de Trouville se partagent l'information relative à la vallée et au pays d'Auge de part et d'autre de Pont-l'Evêque, cette localité étant du ressort du correspondant trouvillois. A l'intérieur des zones ainsi déterminées, la tâche impartie aux agences est triple : information directe permanente, centralisation de l'information indirecte vers le bas et information directe épisodique.

Les reporters recueillent les nouvelles de leurs ville de situation, exerçant à cet égard une activité polyvalente, encore que trois d'entre eux, détachés à l'agence de Caen, aient une spécialisation relative (sports, agriculture, histoire). Ces localiers tournent d'après un ordre du jour fixé à l'avance par le directeur de l'agence. La polyvalence ne se conçoit pas d'évidence, exception faite de l'information sportive, qui est partout traitée par un personnel spécialisé ; elle traduit la conception que la direction de Rouen assigne à la tâche incomplexe, liée à la faiblesse de rupture des nouvelles localisées, de ses reporters locaux. Tel ainsi rédige la veille le compte rendu d'une représentation théâtrale qui, le lendemain, est chargé de relater un accident de la route ou l'intervention auprès du préfet d'une délégation syndicale.

Les nouvelles relatives aux localités autres que Trouville, Lisieux et Caen, mais situées à l'intérieur de l'une des zones sus-indiquées, sont transmises par des correspondants extérieurs à l'agence de leur ressort ; les rédacteurs les reçoivent, le cas échéant les contrôlent, les regroupent pour éviter les doublons et retiennent celles qui méritent d'être transmises à Rouen. Ils exercent ainsi un premier filtrage qui tient compte du volume et de l'intérêt respectif des informations;

des nouvelles de très faible rupture sont retenues les jours creux, qui ne seraient pas publiées si l'actualité était normalement chargée. Des querelles ou des malentendus nécessairement préjudiciables à l'intérêt du journal sont évités si le rédacteur détaché a une connaissance suffisante des intérêts professionnels et communaux en présence: le journaliste homme d'action doit aussi être doué d'une certaine subtilité et avoir le sens de l'opportunité ; circonspect dans le choix de ses propres informations, il doit l'être encore davantage dans celui des informations qui lui sont communiquées.

Si les circonstances l'exigent, un reporter doit se rendre sur les lieux pour saisir le fait à vif et donner son propre témoignage. Normalement, Orbec est du ressort de l'agence de Lisieux, Ouistreham dépend de Caen, et Touques de Trouville ; mais le directeur de l'agence de Caen, coordinateur général dans le département, peut en cas d'étranglement assigner à tel journaliste une mission dans une localité extérieure à sa zone d'activité habituelle.

Les nouvelles recueillies directement ou indirectement par les rédacteurs-détachés sont transmises à Rouen : les procédés de liaison sont divers ; les plus onéreux ne sont utilisés qu'en cas d'urgence. Généralement la transmission des nouvelles est assurée entre Caen et Rouen par téléscripteur; entre Lisieux et Rouen par *hors-sac* (6), la liaison Trouville-Rouen se fait par téléscripteur pendant la période estivale, par hors-sac le reste de l'année. Les photographies sont en principe envoyées par hors-sac. Mais la presse quotidienne suit le cours de l'événement ; celui marque-t-il une forte rupture, il doit être connu rapidement à la rédaction centrale ; la nouvelle dans ce cas est transmise de Lisieux par téléphone, notamment lorsqu'elle est parvenue au siège de l'agence après le départ de l'autocar. La photographie est téléautographiée de Caen par bélinographe, tandis que le reporter lexovien peut éventuellement porter le cliché de dernière heure à Rouen en automobile.

La direction régionale d'*Ouest-France* est installée à Caen et couvre théoriquement les trois départements bas-normands ; pratiquement les localiers caennais cantonnent leur activité à l'arrondissement de Caen, voire à la seule ville préfectorale. Ailleurs, les informations sont recueillies soit par des rédacteurs extérieurs (Lisieux, Pont-l'Evêque, Trouville), soit par des correspondants particuliers attachés à *Ouest-France* (Bayeux, Vire, Falaise), soit par des correspondants ordinaires (chefs-lieux de canton et presque toutes les communes).

(6) Il s'agit d'enveloppes retirées directement par les services du journal à l'arrivée de l'autocar. Les P. et T. jouissent du monopole de transmission du courrier ; entrave est faite à ce monopole avec l'accord tacite de l'administration postale en raison de l'urgence invoquée par les entreprises de presse. La situation est irrégulière car, si les Courriers normands transportent gratuitement les plis de presse, ils ont une contrepartie en nature par l'insertion gracieuse dans les journaux des excursions, voyages, etc., organisés par eux.

Les correspondants ordinaires recueillent les informations de renseignement et les menues nouvelles localisées, qu'ils transmettent théoriquement à Caen ; en fait, il n'est pas rare qu'ils envoient directement leurs copies à Rennes par hors-sac et la plupart de celles qui parviennent à Caen sont téléscriptées sans vérification. Les correspondants particuliers attachés à *Ouest-France* et les rédacteurs extérieurs (autres que ceux de Caen) jouissent de la même autonomie ; ils sont généralement seuls à pourvoir à l'information destinée à leur ville. Il est laissé libre cours à leurs pratiques, qui sont naturellement polyvalentes puisqu'elles embrassent tous les domaines de l'actualité locale. Ils assurent également certains reportages relatifs à leur zone de contrôle (7) mais, ne disposant pas de moyens de transmission propres, ils ne centralisent pas les informations recueillies par les correspondants locaux, ce qui provoque parfois des impairs et souvent des omissions. Ils représentent dans leur circonscription le journal-corps, rédigent la copie, exceptionnellement modifiée, et la transmettent soit à Rennes par hors-sac ou par téléphone, soit à Caen qui la téléscripte.

Les quatre localiers caennais se partagent l'information selon leurs goûts et leurs compétences personnels. L'un s'adonne habituellement aux assises, tel aux sports, tel autre aux spectacles; simple tradition qui dans certains domaines s'instaure, attribut des intérêts personnels ainsi utilisés, elle n'est pas fixe, mais participe à la répartition du travail qui se fait d'un accord commun. Exception faite du sport, il s'agit d'une quête collective des nouvelles à participation indifférenciée ; les tournées à la gendarmerie, à la police, à l'hôpital, etc., ne présentant pas un grand attrait chacun subit sa *semaine de chiens,* formule rationnelle qui évite les doublons et dégage trois semaines par mois les journalistes de leur tâche la plus insignifiante. Le champ d'action normal de leurs investigations est l'agglomération caennaise ; le cas échéant, alertés par un correspondant ou par une communication officielle, ils se déplacent dans l'arrondissement, voire dans les arrondissements limitrophes. Après avoir rassemblé les nouvelles, ils rédigent des articles simples, concis, dépourvus le plus souvent de commentaires ; ils préparent en outre des chroniques historiques ou autres, qu'ils passent en période creuse ; il n'est pas de sujet qu'ils craignent d'aborder, fors la critique musicale dévolue à un collaborateur extérieur.

Les nouvelles transmises à Rennes sont prêtes à la mise en pages ; elles sont très rarement modifiées et presque toujours publiées. Cette indépendance quasi absolue résulte de la distance, ou de la spécificité régionale, ou de la personnalité du directeur général. Elle est peut-être la marque d'une communion intime des rédacteurs centraux

(7) Les correspondants de Bayeux et de Vire ont un ressort territorial calqué sur chacun des deux arrondissements ; celui de Falaise contrôle le sud de l'arrondissement de Caen ; ceux de Lisieux, Pont-l'Evêque et Trouville se partagent l'arrondissement de Lisieux.

et de leurs collègues détachés (8). Mais la décentralisation découvre aussi une organisation très lâche des services rédactionnels qui exerce une forte empreinte sur la contexture intérieure du journal et nuit à son homogénéité.

3. — Les correspondants extérieurs.

Les journaux, outre les nouvelles qui leur ont été transmises par leurs agents propres, doivent faire état des événements survenus dans les localités où ils ne disposent pas de rédaction extérieure. L'information extérieure vers le bas est assurée par des reporters qui ne sont pas attachés au journal par des liens juridiques précis ; ils peuvent être exclusifs, ils peuvent être permanents, ils ne le sont pas nécessairement. Le collaborateur extérieur est indépendant ; il ne reçoit pas de salaire fixe du journal, mais une rétribution variable selon l'importance de sa collaboration, généralement calculée d'après le nombre de lignes qu'il a transmises et qui ont été publiées (rétribution à la pige). Il communique régulièrement les informations courantes et il alerte la rédaction du journal lorsqu'un événement illocalisé survient dans son secteur de contrôle (9).

Les journaux parisiens n'ont pas d'agence départementale, mais ils sont presque tous en rapport avec des journalistes salariés d'une entreprise de presse régionale : si l'affaire ne présente pas un intérêt considérable nécessitant le déplacement d'un envoyé spécial, mais si son illocalisation est suffisante pour justifier une relation, même rapide, le collaborateur extérieur effectue le reportage, qui n'est autre souvent que le condensé de celui qu'il adresse à son employeur principal.

Les correspondances des rédacteurs détachés des régionaux aux journaux parisiens sont pratiquées à titre personnel et concernent exclusivement les informations relatives au Calvados ; quotidiennement, les principales informations locales sont communiquées au journal parisien par son correspondant-pigiste attitré, mais celui-ci est assujetti à une certaine discipline (10) — plus rigoureuse à *Ouest-France* qu'à *Paris-Normandie* — relative au moment de transmission

(8) Pourtant ils se méconnaissent, la plupart des rédacteurs du département ne sont jamais allés à Rennes et les Rennois ignorent leurs confrères éloignés.

(9) Le cas échéant, il s'efface devant un journaliste professionnel détaché sur les lieux pour effectuer le reportage à sa place, étant entendu que de toute façon l'article lui sera pigé (au moins, s'il s'agit d'une série, le premier article).

(10) Le Code du travail stipule que « le droit de faire paraître dans plus d'un journal ou périodique les articles ou œuvres littéraires ou artistiques ... sera obligatoirement subordonné à une convention expresse qui devra indiquer les conditions dans lesquelles sera autorisée la reproduction » (Code du travail, Livre I, Titre II, art. 29 *g*). « En vertu de cet article ... il est certain que le journaliste, lié par contrat avec un journal déterminé auquel il réserve ses articles, ne peut faire reproduire lesdits articles dans un autre journal sans l'accord de la direction du premier » (Aix, 22 janvier 1957, J.C.P., 1957.II.9805). La convention collective de travail des journalistes du 17 mai 1956 définit de façon détaillée, en son article 8,

de la nouvelle : le rédacteur d'*Ouest-France* peut assurer immédiatement le compte rendu de manifestations publiques ordinaires (réunions politiques et sportives, procès, cérémonies diverses), mais il ne peut faire connaître les événements insolites ou imprévus avant l'heure de mise en vente du numéro d'*Ouest-France* publiant l'information. La servitude se justifie dans un contexte concurrentiel : l'employeur principal, qui assure à ses rédacteurs une situation stable et pourvoit en partie à leur formation professionnelle, entend bénéficier du droit de première publication sur les nouvelles locales, afin que les journaux de Paris, spécialisés dans l'information illocalisée, ne l'atteignent pas dans son domaine propre. Elle est souvent théorique : l'attitude de la direction de *Paris-Normandie* étant plus libérale, ses rédacteurs correspondants de *France-Soir* et de *Paris-Presse* transmettent aussitôt nouvelles et photos ; ceux des rédacteurs d'*Ouest-France* qui correspondent avec l'A.F.P., *L'Aurore, Le Monde* ou *Paris-Jour* ne peuvent pas attendre le délai de parution de la feuille de Rennes, sous peine de perdre leur correspondance et, partant, un complément substantiel de leur salaire. En fait il suffit au correspondant d'éviter les abus, de respecter les droits du journal dont il est le salarié; il peut alors, s'il pense que le bruit s'est déjà répandu, transmettre une nouvelle dont le temps neutralise l'intérêt plus encore dans les feuilles parisiennes que dans les régionaux.

Le procédé est d'ailleurs contestable dans son application : les correspondants des journaux de Paris sont tous journalistes à Caen. Ils transmettent des copies relatives aux événements survenus dans l'ensemble du département, c'est-à-dire qu'ils utilisent à leur profit les reportages de leurs collègues détachés dans d'autres villes du Calvados ou même de leurs collègues caennais, bien que ceux-ci soient destinés à un tiers (l'entreprise donneuse de l'ouvrage). Il y a donc manque à gagner des uns, profit des autres ; il y a surtout rupture entre le rapport initial et vécu et celui qui est adressé aux journaux de la capitale.

Cette forme de collaboration est pourtant très utile à la presse parisienne. Certes, si l'événement est de faible rupture, il ne l'intéresse pas; de même, dans le cas contraire de très forte rupture, ou il était prévisible et un envoyé spécial se trouve sur place, ou il est soudain et l'entreprise régionale refuse à son collaborateur de disperser aussitôt ses comptes rendus. Mais restent toutes les situations intermédiaires, les plus nombreuses en fait : le collaborateur extérieur dispense alors de l'envoi d'un reporter spécial. De toute façon, les journaux parisiens, tous abonnés à l'Agence France-Presse, ont connaissance des faits marquants de l'actualité départementale.

Le Bureau A.F.P. de Rennes, qui couvre les douze départements de l'Ouest, centralise l'information régionale ; il est en rapport avec

le régime des correspondances ; son application s'avère fréquemment délicate. Le problème risque de s'aggraver dans un proche avenir en raison de la tendance à la localisation de l'information radiophonique et télévisée.

des correspondants locaux résidant dans les principaux centres du Calvados, qui lui transmettent par téléphone les nouvelles importantes (11). Celles qui sont jugées dignes d'intérêt sont alors retransmises à Paris, d'où elles sont diffusées par téléscripteur aux entreprises de presse abonnées. Les journaux parisiens publient généralement le texte de l'Agence France-Presse, intégral ou écourté, mais rarement modifié ; la communication d'un rédacteur extérieur a le mérite de personnaliser l'information par rapport aux feuilles concurrentes.

Les rédacteurs-détachés d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie* centralisent, on l'a dit, les informations qui leur sont fournies par des collaborateurs extérieurs résidant dans les localités dépourvues d'agence permanente. Recruté de préférence parmi le personnel municipal, le correspondant-type est l'instituteur-secrétaire de mairie ; c'est parfois le facteur ou le gendarme, souvent un retraité. Il doit exercer une profession ou avoir une position qui lui permette de connaître le plus rapidement possible tout ce qui touche à l'actualité locale : comptes rendus des conseils municipaux et des manifestations officielles, état-civil, accidents et vols, fêtes et réunions, programme des cinémas, etc. Aussitôt connue, l'information est transmise à l'agence le plus clairement et le plus brièvement possible. Souvent le correspondant local se contente de recopier un avis ou une déclaration ; parfois, il s'efface devant le rédacteur de l'agence ou un reporter spécial alerté par lui.

Tâche obscure, mais très utile au journal, elle doit être rétribuée de façon satisfaisante, proportionnellement à l'activité exercée. Sur les 129 correspondants locaux de *Paris-Normandie* dans le Calvados, 71 ont un service gratuit en échange de menus services rendus de façon épisodique ; 58 pigistes sont rémunérés en sus d'après le nombre de lignes qu'ils ont envoyées et qui ont été publiées (12). Les correspondants d'*Ouest-France* reçoivent au contraire une somme fixe, à laquelle s'ajoute un complément modique calculé à la pige (13). De toute façon, des indemnités forfaitaires compensent les frais de déplacement et des primes diverses encouragent le zèle de ces reporters locaux ; il est d'usage par exemple que l'article écrit par un rédacteur professionnel soit pigé au collaborateur local qui l'a alerté ; de même, une information de forte rupture communiquée en priorité ouvre au versement d'une prime. Ce système de rétribution indivi-

(11) Les correspondants locaux de l'Agence France-Presse sont des pigistes ; ils cumulent cette fonction avec une autre occupation journalistique professionnelle ; le correspondant caennais est rédacteur à *Ouest-France*, ceux de Vire, Bayeux, Trouville, Honfleur et Lisieux sont rédacteurs extérieurs de *Paris-Normandie* ou de *Ouest-France*. Cette formule leur permet de toucher un complément de salaire ; elle suffit à l'Agence France-Presse, pour qui l'information locale ne présente qu'un intérêt épisodique et qui, si les circonstances l'exigent, délègue sur les lieux un envoyé spécial.

(12) De 0,03 à 0,10 F la ligne, selon la nature de la communication.

(13) 0,01 F la ligne.

dualisé a une contrepartie : le collaborateur doit être exclusif à l'un des deux régionaux ; le principe d'exclusivité n'est pas toujours suivi dans les zones calmes, mais le Pays d'Auge et la Plaine de Caen étant le théâtre d'une certaine rivalité entre *Paris-Normandie* et *Ouest-France*, l'intérêt de ces journaux leur commande de ne pas coupler leurs correspondants dans l'espoir, souvent illusoire, de recevoir un papier sur un événement que le collaborateur de la feuille concurrente n'aura pas saisi. L'exclusivité tombe d'elle-même dans les petites localités, où le rôle du correspondant est limité à la communication de renseignements quasi officiels.

Les rédacteurs des hebdomadaires locaux ne sont généralement pas collaborateurs extérieurs des régionaux ; il semble pourtant que leur coopération serait utile, puisque leur activité principale est la quête de nouvelles locales. L'expérience prouve qu'ils ont tendance, malgré la périodicité hebdomadaire de leur feuille, à brûler certaines informations intéressantes en les envoyant tardivement, après les avoir eux-mêmes publiées. Le rédacteur-adjoint de *Pays d'Auge Tribune* était correspondant de *Paris-Normandie*, mais il a quitté le journal de Pont-l'Evêque. Le rédacteur de *La Renaissance du Bessin* transmet régulièrement à *Paris-Normandie* l'ensemble des nouvelles utiles à l'arrondissement de Bayeux ; il peut le faire sincèrement, parce qu'il n'est pas inquiété dans son secteur de vente par le journal de Rouen et qu'il se pose ainsi contre *Ouest-France*, leur concurrent commun (14). Le personnel rédactionnel de *Liberté de Normandie*, dont l'activité est géographiquement circonscrite autour de Caen, ne peut être d'aucun secours aux régionaux qui y ont établi une rédaction extérieure ; cependant, en cas de pénurie dans le personnel d'*Ouest-France*, il arrive que des reporters de *Liberté de Normandie* adressent leurs comptes rendus aux deux entreprises, ou inversement. Les intérêts réciproques des feuilles locales et des régionaux ne sont pas toujours antagonistes ; mais, dans la mesure où ils s'adressent à un public commun, ils ont tendance à se réserver la priorité des bonnes informations. De plus, les directeurs des feuilles locales ne seraient pas tous de bons correspondants, certains d'entre eux puisant l'essentiel de leurs informations dans les colonnes mêmes des régionaux.

La plupart des feuilles locales se dispensent d'entretenir des relations avec des collaborateurs extérieurs aussi nombreux que ceux des régionaux ; certains directeurs d'hebdomadaires ne se préoccupent même que de l'information relative à la ville de situation du siège de leur journal, soit qu'ils estiment que la coopération extérieure n'est pas rentable, soit qu'ils la tiennent pour inutile. Pourtant les hebdomadaires locaux cherchent généralement une originalité dans la relation des événements de localisation maximale : le concours

(14) Il ne serait pas étonnant que cette collaboration cesse, le jour où *Paris-Normandie* parviendrait dans sa zone de lecture.

de collaborateurs bénévoles, nécessairement limité aux rares entorses à l'uniformité de l'actualité locale, n'y suffit pas. Au besoin il est fait appel à titre exceptionnel aux informateurs des régionaux si un événement mérite des développements que les quotidiens n'ont pas cru nécessaire d'apporter. Les journaux ont également un réseau de correspondants locaux, soit parce que leur aire de lecture est étendue, soit qu'ils espèrent ainsi capter des informations de localisation dont le compte rendu n'a pas été porté dans un quotidien ; ces correspondants sont généralement différents de ceux des régionaux (tendance à l'exclusivité), moins compétents, moins bien placés et, surtout, moins bien rémunérés que ces derniers.

4. — Que l'effort porte sur la localisation et la quantité de l'information, le personnel y concourant est nombreux, les qualifications professionnelles requises sont médiocres. C'est pourquoi les quelque cinq cents reporters, dont le champ d'activité est intérieur au Calvados, ne sont pas tous, loin s'en faut, des journalistes professionnels, au sens que leur attribue le Code de Travail (15). Les *journalistes professionnels* sont ceux qui ont pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de leur profession dans une publication quotidienne ou périodique et en tirent le principal de leurs ressources. Encore faut-il distinguer entre ceux-ci les titulaires et les auxiliaires, les premiers seuls détenant la carte d'identité professionnelle (16). Les cartes professionnelles valables pour un an et renouvelables, sont délivrées et reconduites par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels aux postulants affirmant sur l'honneur que le journalisme est bien leur occupation principale, régulière et rétribuée, qu'ils en tirent une rémunération au moins égale au salaire minimum établi à l'échelon national et qu'ils s'engagent à faire connaître tout changement qui surviendrait dans leur situation, entraînant une modification de leur état. Les auxiliaires des régionaux, officiellement appelés « correspondants particuliers attachés à... » (17), sont des journalistes de profession ne disposant pas de la carte, mais ayant une activité en tous points semblable à celle des titulaires et bénéficiant de la plupart de leurs avantages (18) : traitements identiques, congés payés, prestations sociales, retraite, élection des membres du comité d'entreprise, etc. Mais leur situation n'est pas opposable aux tiers, ni même à l'égard de l'entreprise de presse donneuse de l'ouvrage ; ils ne disposent pas des garanties légales attachées à la profession, notamment en ce qui concerne le jeu d'indemnisation

(15) Code du travail, Livre I, art. 29 *b*. Cf. *infra*, p. 118, note 2.

(16) Le régime de la carte professionnelle, prévu par l'art. 29 *j* du Code du travail, est déterminé par un décret en date du 17 janvier 1936.

(17) Les correspondants d'*Ouest-France* à Bayeux, Vire, etc., par exemple ; ces journalistes sont inscrits dans la catégorie Employés de rédaction.

(18) Ils ne bénéficient pas exactement de tous leurs avantages ; en particulier, l'abattement fiscal forfaitaire de 30 % accordé aux journalistes professionnels ne leur est pas applicable.

et les préavis en cas de licenciement : seuls les titulaires de la carte professionnelle peuvent se prévaloir de la qualité de journaliste et bénéficier des dispositions spéciales prises en faveur des représentants de la presse par les diverses autorités administratives.

C'est que, si l'occupation apparente est identique, c'est-à-dire si les auxiliaires des journaux régionaux, au même titre que les reporters des journaux parisiens ou que les secrétaires de rédaction, se consacrent au journalisme, l'élément intellectuel de leur office est tellement réduit que les rédactions centrales, pour ne pas dévaluer la profession, ne tiennent pas à les inclure dans la catégorie officielle. De toute façon, la carte professionnelle n'intervient pas dans le statut social du journaliste : si les conditions énumérées à l'alinéa 2 de l'article 29 *c* du Code du Travail sont les unes et les autres rigoureusement indispensables, « elles suffisent dès qu'elles sont réunies, à donner à celui qui y satisfait la qualité de journaliste professionnel » ; l'alinéa 2 précité ne mentionne pas la carte d'identité instituée par l'article 29 *j*, « destinée à donner à celui qui la détient des avantages d'ordre administratif, mais sans action sur les rapports juridiques du journaliste avec une ou plusieurs entreprises de presse et qui ne dépendent que des conventions particulières des parties soumises à l'appréciation souveraine des tribunaux » (19). Et si, dans les grandes villes, la carte d'identité professionnelle est une sorte de laissez-passer parce que le visage du journaliste n'est pas connu, elle ne servirait de rien aux reporters des chefs-lieux de canton, qui ont une situation quasi officielle et que personne ne songerait à refouler. La plupart des reporters des hebdomadaires locaux ne peuvent d'ailleurs pas être titulaires de la carte, parce qu'ils sont presque tous directeurs de journal et que les fonctions de directeur sont exclusives de tous droits à la carte de journaliste professionnel, même si le directeur est également rédacteur en chef (20).

Il y a dans le Calvados une quarantaine de journalistes professionnels (21), dont une quinzaine seulement sont titulaires de la carte ; il y a au moins dix fois plus de reporters locaux non professionnels (22), individus qui, outre leur activité principale, ont une occupation rétribuée et régulière, mais accessoire, dans une publication quotidienne ou périodique. La rétribution est le critère différentiel distinguant le journaliste non professionnel du collaborateur bénévole ; travailleur indépendant, ce reporter est rémunéré, non d'après son temps de travail, mais selon le résultat de ses communications et l'intérêt que celles-ci présentent pour la rédaction ; n'étant pas lié au journal par un lien de subordination, il ne peut donc être considéré comme salarié de l'entreprise de presse et ne peut naturellement pas invoquer la loi du 29 mars 1935 pour préten-

(19) Trib. Paix, Paris IX[e] arrondissement, 27-9-1955 (G.P. 1955-2-379).
(20) Commission supérieure de la Carte, 5-5-1950 (G.P. 1950-2-302).
(21) Dépendant des journaux régionaux.
(22) Dépendant des journaux régionaux et locaux.

dre aux avantages que celle-ci garantit aux journalistes professionnels (23). Les reporters non professionnels ont par ailleurs une occupation principale, soit dans le secteur public (instituteurs, facteurs, secrétaires de mairie, etc.), soit dans le secteur privé ; or les salariés ne peuvent pas théoriquement effectuer des travaux rémunérés au-delà de la durée réglementaire maximale du travail. Ces travaux constituent une fraude envers la sécurité sociale et l'administration fiscale, mais le contrôle est pratiquement impossible et contredit au fond le principe de la liberté du travail. De plus, toute activité lucrative étrangère au service est interdite aux fonctionnaires et assimilés (24), exception faite des productions d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques ; l'activité exercée par les fonctionnaires-reporters locaux ne peut être comprise dans cette exception et par conséquent elle est illégale ; le cumul d'activités, étant irrégulier (25), autoriserait des sanctions administratives que la pratique cependant ignore. La régularité de la collaboration, quelle que soit sa périodicité, elle-même liée à l'actualité, crée une situation de fait conférant au reporter non professionnel l'état de journaliste par l'expérience et par l'habitude, voire une situation de droit présidant à ses rapports avec l'entreprise de presse, qui se manifeste par une tendance à l'exclusivité : chaque journal intime dans ses contrats de correspondance le désir qu'il ne soit pas lié à des feuilles concurrentes ; l'exclusivité est même parfois la condition de la collaboration.

Le correspondant est-il affilié à un journal régional ou à un journal local, ses communications sont de la même espèce et de la même facture. La nouvelle de localisation absolue, a-t-on dit, tient en deux mots : l'objet et la personne visée. La rédaction centrale n'en demande guère plus et n'engage pas ses pigistes à gloser sur lui ; ce n'est que si la rupture apparaît plus ou moins forte qu'elle sollicite des développements complémentaires ou qu'elle dépêche sur les lieux un reporter professionnel, voire un envoyé spécial. Les correspondants locaux sont donc confinés dans les rapports anodins : leur tâche, qui conditionne la localisation absolue, ne s'élève point au-delà ; leur présence est enfermée dans le concept de localisation. Cette création, en elle-même entière, est solidement assise, puisque c'est d'elle que dépend le succès commercial de l'entreprise : aussi bien, si les qualifications professionnelles requises sont médiocres, le recrutement est sévère, fondé sur le bon sens, la persévérance et la nature de l'occupation professionnelle principale. La pratique pourvoit au reste.

(23) Jp. constante ; cf. notamment arrêt Tribunal de grande instance de la Seine, 13-6-1959. Cf. aussi le rapport de M. Brachard à la chambre des députés au moment de l'adoption de la loi : « Est-ce pour cette armée innombrable et quasi anonyme que nous légiférons ? Certes non (...). Ce correspondant n'est pas un journaliste » (*J.O.*, 18-5-1935, p. 98).

(24) Art. 9 de la loi du 19 octobre 1946, relative au statut du fonctionnaire.

(25) A moins qu'il ne soit autorisé, dans les conditions réglementaires en vigueur, par le chef hiérarchique.

La mise en place de ces réseaux d'informateurs, la détermination des rapports entre eux et les rédactions extérieures, l'établissement d'un système de liaisons rapides, la masse de copie confluant vers la rédaction centrale donnent aux entreprises locales et surtout aux entreprises régionales une physionomie particulière, dont les aspects administratifs tendent à l'emporter sur l'aspect intellectuel. L'information apparaît sous un jour plus mécanique que créatif. Les nouvelles se projettent du village au marbre, comme inéluctablement, dans leur plus grande simplicité ; elles écartent les déterminations profondes : les mécanismes sélectifs et exégétiques se tarissent d'eux-mêmes. Au moins les journalistes atteignent-ils le but qu'ils se sont assigné et peuvent-ils proposer une information localisée complète. Mais, inversement, ils s'en remettent largement, quant à l'information illocalisée, à des organismes extérieurs communs.

Section II

L'ABANDON DE LA RECHERCHE INFORMATIVE ILLOCALISEE

Alors que l'infrastructure informative sur le plan local est très développée, les journaux de localisation négligent délibérément l'enquête au niveau de l'illocalisation. Les journaux régionaux sont informés par des agences de presse, tandis que les hebdomadaires locaux se contentent souvent de démarquer les quotidiens. L'attention, soutenue à l'égard des événements localisés, se détend : on ne quête plus les nouvelles, on dispense certaines de celles qui sont parvenues par le canal d'organismes extérieurs. Les correspondants locaux eux aussi sont extérieurs au journal, mais il existe entre eux et lui un lien générateur de conduites et de réflexes propres. S'agissant des agences de presse, le lien se retourne au détriment du journal, qui est à la merci d'un esprit et d'une pratique inflexibles. L'entretien de reporters particuliers dans les pays étrangers étant trop onéreux, les journaux parisiens sont eux-mêmes dépendants des agences pour leur information d'illocalisation internationale. Mais le clivage, dans les journaux régionaux, se fait au niveau inférieur, l'illocalisation nationale étant elle-même abandonnée au soin de pourvoyeurs spécialisés.

1. — Les rédactions parisiennes des journaux régionaux.

Bien que *Ouest-France* et *Paris-Normandie* ne soient pas diffusés à Paris, ces deux journaux ont établi une rédaction extérieure dans la capitale. Les reporters sont chargés de recueillir d'une part les nouvelles politiques, syndicales et judiciaires susceptibles d'intéresser les lecteurs en tant que membres de la communauté nationale ; d'autre part les nouvelles de localisation parisienne auxquelles sont

liés des personnalités ou des intérêts locaux. Si le rôle des reporters parisiens apparaît pleinement justifié dans le deuxième cas, il ne s'entend pas d'évidence dans le premier. Le nombre de ces rédacteurs étant fort restreint, ils ne peuvent pas lutter de pair avec les journaux parisiens ni avec les agences de presse dont ils reçoivent les dépêches ; mais l'établissement des rédactions parisiennes se justifie pleinement dans la mesure où le journal ne se contente pas des services fournis par les agences, mais complète et prolonge ceux-ci.

L'activité initiale des rédacteurs détachés de Paris est limitée à la saisine de quelques événements prévisibles (séances du parlement, événements politiques importants, grands procès, etc.). La majeure part de leur activité consiste à orienter l'information brute fournie par les agences conformément à l'esprit du journal. Cette orientation se manifeste d'abord dans le choix des nouvelles parvenues au siège de la rédaction, puis dans la présentation des nouvelles retenues. D'autre part les reporters, alertés par les agences au fur et à mesure du déroulement de l'actualité, se rendent éventuellement sur place si l'événement présente un caractère régional.

Cette tendance, plus ou moins apparente, est confirmée par le fait qu'aucun régional ne s'accorde pour établir une rédaction parisienne commune avec d'autres régionaux. Une telle formule présenterait pourtant l'intérêt d'une réduction proportionnelle des frais de rédaction, sans que, eu égard à la spécialité territoriale de diffusion, il soit porté préjudice à l'originalité apparente de la feuille. Une expérience dans ce sens avait d'ailleurs été tentée à la Libération par trois journaux régionaux, l'un de Lille, un de Lyon et l'autre de Marseille ; bien que la tendance politique eût été mêmement inspirée par les principes du M.R.P., la collaboration fut éphémère en raison des particularismes des diverses zones de diffusion (26). Les rédactions parisiennes, qui ne cherchent pas à appréhender l'actualité illocalisée dans son ensemble, prolongent la tâche informative à versant de localisation et ils situent les événements illocalisés dans une optique de localisation.

2. — Les envoyés spéciaux.

L'observation directe des reporters parisiens est limitée aux événements survenus dans la capitale. Les événements d'illocalisation devant échoir à l'étranger ou dans les régions non investiguées de la France ne peuvent être perçus que par des reporters spécialement dépêchés sur les lieux. Lorsqu'un événement de très forte rupture transcende l'actualité locale française ou étrangère, la rédaction parisienne des régionaux, de même que les rédactions des journaux

(26) En revanche, il est assez fréquent que plusieurs journaux se groupent pour envoyer des correspondants communs à l'étranger. V. par ex. Aa6, mai 1954, p. 5 ; Aa2, septembre 1960, p. 5.

parisiens, envoie sur place des rédacteurs exclusivement commis à sa relation. La décision des journaux dans ce sens est grandement subjective, puisqu'elle dépend de la constatation d'un certain degré d'illocalisation; elle est plus ouverte pour les journaux parisiens, qui disposent d'un personnel itinérant plus nombreux que celui des régionaux. Inversement d'ailleurs, que l'événement survienne à l'intérieur de la zone d'investigation habituelle des régionaux, ceux-ci renforcent leur effectif habituel afin de déceler tous les aspects localisés de l'événement d'intérêt général. En fait, les grands reporters des régionaux sont très peu nombreux, un à *Paris-Normandie*, deux à *Ouest-France* ; ils ne se déplacent en province et à l'étranger que très exceptionnellement ; l'ensemble de l'actualité illocalisée extérieure à Paris est fournie par les agences de presse.

De même, les événements illocalisés survenant en province et justifiant l'envoi d'un contingent de reporters parisiens, l'inauguration de l'Université de Caen, par exemple, sont rares ; généralement, le département sert de cadre à une activité qui, en fait, lui est extérieure : ce sont les mêmes journalistes qui suivent le président de la République dans tous ses voyages, quel que soit l'itinéraire poursuivi. Par contre, les quotidiens régionaux disposent d'un personnel rédactionnel itinérant qui complète le corps des rédacteurs détachés permanents non spécialisés et les supplée lorsque de telles circonstances, survenant dans la zone de lecture, justifient leur déplacement. Promus par l'expérience et doués de connaissances professionnelles plus étendues, ces reporters-spécialistes font les procès importants, les grosses expositions agricoles, etc. Parfois les circonstances exigent une mobilisation massive de tout le personnel disponible ; les voyages en province du chef de l'Etat nécessitent la mise en place de reporters des régionaux tout au long de l'itinéraire emprunté par le cortège présidentiel ; l'intérêt des journaux de Paris et des feuilles étrangères se réduit aux nouvelles illocalisées (discours prononcés par le général de Gaulle, l'accueil qui lui est réservé dans les grandes villes, etc.), tandis que *Paris-Normandie* et *Ouest-France* doivent être représentés dans toutes les petites localités. Le nombre de journalistes admis dans le cortège présidentiel étant faible et ceux-ci ne pouvant pas se dégager, même momentanément, pour transmettre leur compte rendu au siège du journal, un reporter spécial est affecté à chaque point d'arrêt.

En pratique, les déplacements d'envoyés spéciaux ne sont pourtant pas très nombreux : l'infrastructure rédactionnelle décentralisée en permanence est bien en place et les rédacteurs extérieurs éprouveraient quelque amertume à ce que certains de leurs confrères viennent sur place s'emparer de la matière de leurs reportages les plus intéressants ; en outre, les envoyés spéciaux ont une faible connaissance de la localité de situation de l'événement et ce que leur reportage peut gagner en fantaisie, en style, en humour, le journal le perd souvent par les mécontentements que tels ou tels personnages en cause en éprouvent.

3. — Les agences de presse (27).

Les communications des envoyés spéciaux et des rédacteurs parisiens sont bien évidemment insuffisantes, les unes trop fortement marquées par une rupture extrême et prévisible, les autres par la localisation exclusive au profit de la seule capitale. Les journaux régionaux et locaux pourvoient en conséquence à l'essentiel de l'information illocalisée générale en employant les services des agences de presse. En pratique, s'agissant d'information illocalisée, ils sont presque entièrement démunis de sources directes et se trouvent dans une situation de dépendance ; encore celle-ci se manifeste-t-elle d'une façon beaucoup moins flagrante dans les régionaux, qui sont abonnés aux grandes agences de presse, que dans les locaux qui, à l'exception de *Liberté de Normandie*, s'acquittent de leur tâche en démarquant les publications récentes d'autres feuilles.

Paris-Normandie et *Ouest-France* sont abonnés aux deux chaînes de l'Agence France-Presse et à l'Associated Press ; *Ouest-France* reçoit en outre les informations de l'United Press et *Paris-Normandie* celles de Reuter. Les dépêches sont reçues au centre d'œuvre en même temps que dans les rédactions des journaux parisiens, ce qui explique, sous réserve de l'horaire fixé pour le bouclage des éditions, que les régionaux n'ont pas de retard sur les journaux parisiens aux niveaux de l'illocalisation. Et le retard, qui handicapait la presse de province jusqu'à la deuxième guerre mondiale, se justifierait d'autant moins désormais que les rédacteurs, avertis de la survenance de l'événement au moment même où leurs confrères parisiens en sont avisés, cherchent moins que ceux-ci à composer l'information ; ils choisissent, parmi les dépêches qu'ils reçoivent, celle qui leur paraît la meilleure, éventuellement ils amalgament les dépêches de plusieurs agences ; souvent ils ne font guère que relever le titre. Les directeurs de journaux veulent justifier cet abandon à la merci des agences de presse par de nombreuses raisons : la tâche d'investigation extra-régionale serait hors de proportion avec les moyens financiers dont ils disposent ; l'établissement de réseaux informatifs extérieurs à la France défierait le sens commun ; la surface rédactionnelle consacrée à l'information illocalisée est trop resserrée ; surtout les régionaux ne peuvent pas lutter au niveau de l'illocalisation objective avec les journaux de Paris. La raison suffisante tient en fait à ce que la qualité principale requise de la copie livrée au public est d'être sommaire et accessible à tous : il serait vain dès lors de procéder à un travail de composition. S'en tenant à

(27) Une très abondante littérature est consacrée aux agences de presse. V. nott. Od22 ; Aa2, nos 321, 393 et 425 ; Ob1, p. 253. V. aussi Oa7, p. 65 ; Oa3, p. 70 ; Od7, p. 122 ; Ob3, p. 21.

l'épitomé de l'actualité illocalisée, le relevé des dépêches d'agence suffit, un relevé de préférence succinct (28).

Il est vrai que, si l'on conçoit concrètement l'industrie de la presse, on ne saurait exiger des journaux qu'ils mutiplient à l'infini les réseaux informatifs particuliers. Il faut même se féliciter que l'information internationale soit appréhendée par des organismes spécialisés (29), dont les moyens financiers leur permettent une investigation à laquelle chaque journal abonné ne pourrait isolément pourvoir. Il n'en va pas de même en ce qui concerne l'illocalisation nationale, en particulier pour les questions politiques. La coupure s'effectuant en-deçà du palier national, la liaison des problèmes régionaux et locaux d'une part, ceux de la nation de l'autre ne prend pas sa juste dimension ; elle inférerait logiquement un système politique, économique et administratif décentralisé et se pose donc en contradiction avec la conception unitaire qui domine en France.

Puisque les entreprises régionales ne peuvent pas disperser des reporters hors de leur zone d'investigation, les entreprises locales sont *a fortiori* contraintes de négliger la recherche informative illocalisée. Mais l'étroitesse de leurs visées se mesure au fait que, de toutes les feuilles du département, une seule, *Liberté de Normandie*, est abonnée à l'Agence France-Presse. La plupart sont toutefois abonnées à des agences qui leur fournissent des articles composés, ayant un rapport plus ou moins étroit avec l'actualité. Outre qu'elles se placent ainsi dans une situation de dépendance quasiment totale, l'information qu'elles proposent est dans une large mesure atemporalisée. Plusieurs journaux sont clients de la même agence et publient chaque semaine des chroniques identiques ; mais cette analogie est sans conséquences, eu égard à leur diffusion strictement locale.

4. — Le démarquage.

Cette lacune est compensée dans les faits par le démarquage, technique inavouée mais largement pratiquée. Les directeurs des journaux locaux sont des lecteurs assidus d'une feuille parisienne, où

(28) De là vient l'expression, courante dans certains milieux de presse : *travailler aux ciseaux*. Emile Zola, évoquant en 1877 la transformation de la presse depuis le règne de Louis-Philippe, déplorait déjà cet état de choses : « Le journal cessa d'être l'organe d'une certaine opinion pour raconter, avant tout, les faits divers et les détails de la vie quotidienne. La chronique s'étala et inonda toutes les colonnes. Il va de soi que les articles de fond eurent à s'effacer devant cette vague envahissante et le jour arriva où les faits devinrent les maîtres du journal. Dès lors, deux colonnes suffirent à l'interprétation des événements importants ; souvent même elle était supprimée faute de place. Tout le problème consistait à répartir les nouvelles, les journaux n'avaient plus besoin que de ciseaux » (Ad36, p. 262).

(29) La plupart des directeurs de journaux de tous les pays admettent que jusqu'à 95 % de leur information d'illocalisation internationale sont fournis par les grandes agences de presse (Od31).

ils relèvent les nouvelles illocalisées, et d'un régional, généralement *Ouest-France*, où ils puisent l'essentiel de leur information localisée. L'habitude du plagiat est devenue si naturelle que les rédacteurs des journaux locaux ne se préoccupent plus ni de la véracité du fait, ni de l'esprit dans lequel il est présenté (30).

Tous les journaux s'informent volontiers dans les colonnes de leurs confrères, car les ratages sont inévitables qui, le lendemain, sont les premiers éléments de la publication. Les rédacteurs ont généralement la pudeur de camoufler les emprunts : les journalistes locaux s'en dispensent. Ils ne sont aucunement inquiétés par d'éventuelles poursuites, parce que l'information n'est pas individualisée (31) et que le fait, non commenté, ne saurait être protégé comme une œuvre littéraire. La nouvelle plagiée reproduite dans un hebdomadaire ne peut au reste causer un préjudice réel aux quotidiens puisque, déjà répandue, elle ne présente plus qu'un intérêt journalique médiocre. Une sorte d'accord tacite, fondé sur l'habitude, officialise cette pratique.

S'agissant des nouvelles illocalisées relatives à des événements survenus hors de leur zone d'investigation directe, les journaux régionaux et locaux dépendent donc d'organes de renseignement extérieurs, sous réserve que les rédactions parisiennes des régionaux s'emploient à infléchir dans une ambiance de localisation les informations générales dont elles sont averties par les agences de presse. A ce train, on pourrait craindre une dégradation progressive vers un monolytisme informatif au niveau des informations générales. La pluralité des agences de presse et l'éventualité constante d'intervention des envoyés spéciaux écartent ce risque : un équilibre s'est ainsi établi entre l'impossibilité matérielle de tout appréhender et la négligence absolue dont font preuve les hebdomadaires locaux. Le soin porté à l'information localisée n'exclut pas, de la part des journaux régionaux, un certain souci de contrôle et de particularisation de l'information illocalisée ; il est au reste inévitable, s'ils ne veulent pas perdre une partie de leur clientèle, jadis acquise à la presse parisienne. Mais, s'il est inévitable, il ne s'exerce pas en profondeur (32) et ne peut placer l'information qu'ils proposent sur le même pied que celle produite par les journaux de Paris.

(30) C'est ainsi que l'on peut lire dans *Le Trait d'Union*, publication du 18 juillet 1962, l'information suivante, tirée d'un hebdomadaire satirique antigouvernemental : « L'arrestation de plusieurs membres de l'O.A.S. (parmi lesquels un gardien de la paix !) a permis d'apprendre que l'on visait d'enlever le ministre des anciens combattants, M. Triboulet, ainsi que plusieurs personnalités politiques. On les aurait conduits dans un endroit désert de la région parisienne, ficelés à un arbre et photographiés avec une pancarte « O.A.S. » sur la poitrine. Les clichés auraient été distribués pour publication dans le cadre de l'action psychologique ». Il va sans dire qu'aucune autre feuille ne s'était fait l'écho d'une invention aussi fantasmagorique.

(31) Il est remarquable que les articles signés dans les régionaux sont très rares.

(32) La relation approfondie de l'actualité illocalisée supposerait que les régionaux trouvent une formule d'association au niveau de la quête des nouvelles et qu'ils augmentent le nombre de pages de leurs publications.

Section III

LA REDACTION (33)

L'information recueillie sur place par un reporter extérieur ou par un rédacteur salarié de l'entreprise parvient sous une forme plus ou moins élaborée à la rédaction du journal. L'organisation des rédactions centrales, aussi bien que la tâche dévolue à leurs membres, traduisent encore la contrainte de la localisation dans les journaux régionaux et locaux.

L'aspect organique des grandes rédactions parisiennes est bien connu (voir planche n° 5). La réception, la composition et le traitement des nouvelles sont effectués par trois services généraux établis en fonction de la nature des événements : le service politique, le service étranger et le service des informations générales. La facture extérieure en serait donc peu complexe, n'était l'extrême diversité des services spécialisés dans les multiples branches d'activités contrôlées par le journal. *Le Figaro*, pour ne citer que lui, en compte plus de vingt (34). L'activité de toutes les parties est coordonnée, sous l'autorité du rédacteur en chef, par un secrétariat de direction.

La structure des rédactions des journaux régionaux (voir planche n° 5) est fondée au contraire sur une spécialisation par paliers de localisation. Le service des informations d'illocalisation objective, qui correspond *grosso modo* aux services généraux des journaux parisiens, n'a plus de ce fait qu'une situation parcellaire, tandis que manquent la plupart des services spécialisés. Les informations illocalisées sont complémentairement traitées par la rédaction détachée de Paris et par les secrétaires de rédaction centraux. L'organisation des rédactions centrales des journaux régionaux est semblable à celle des journaux de la capitale : on retrouve à *Ouest-France* et à *Paris-Normandie* la même division entre politique intérieure, affaires étrangères et faits divers. Les choses diffèrent pourtant en raison de la réduction à l'excès du personnel affecté à cet office dans les régionaux, confinant celui-ci dans un rôle purement réceptif (35). Une compression aussi sensible touche l'effectif des services spécialisés : à l'exception du service des sports, que les régionaux, comme la plupart des journaux

(33) V. Obl, nott. les articles de A. Blanck, Raymond Aron et Pierre-Jean Launay. V. aussi Oa7, p. 86 et Ob3, p. 69.

(34) Sports - Justice - Nouvelles religieuses - Bourse - Etudiants - Agriculture - Arts, spectacles, radio - Armée, marine - Automobile, aviation - Sciences et techniques - Tourisme, courses, chasse et pêche, hippisme - Pages féminines - Courrier des lettres et questions de langage - Jeux (bridge, échecs, mots croisés). Enfin deux services de nouvelles localisées : Aux quatre coins de Paris - Ile de France.

(35) Alors que plus de cinquante journalistes collaborent à la confection du journal à la rédaction du *Figaro*, le nombre tombe à quatre à la rédaction centrale d'*Ouest-France* (services généraux exclusivement).

LE FIGARO

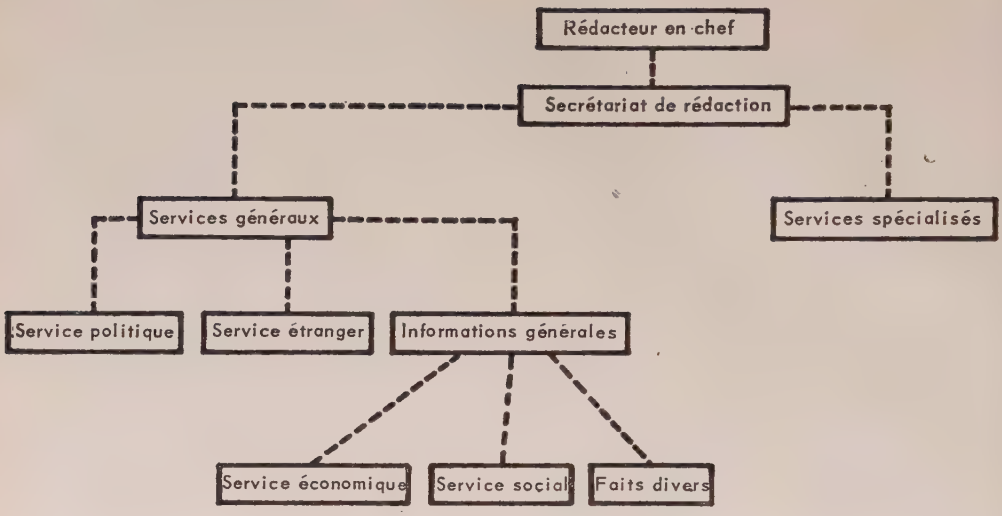

OUEST - FRANCE

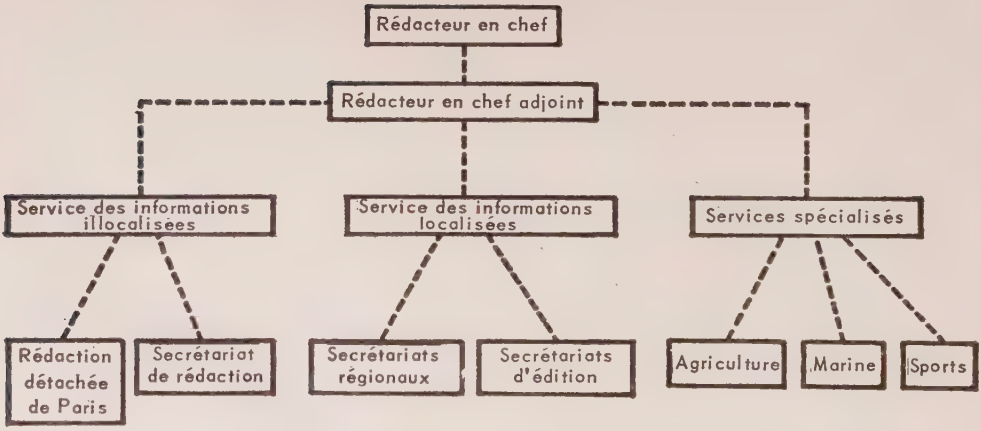

PLANCHE N° 5 - Organigramme de la rédaction du Figaro et d'Ouest-France

parisiens, possèdent tous, les entreprises de province négligent la plupart des activités particulières auxquelles souscrit la presse de Paris. Les informations agricoles et maritimes s'y substituent dans une large mesure, gonflant ainsi la part relative consacrée à l'information localisée. *Paris-Normandie* consacre des pages hebdomadaires aux activités spécialisées les plus importantes ; seules les « grandes rubriques », selon l'expression de Pierre-René Wolf, ont une présence assurée dans chaque publication (36).

Le pilier essentiel, tant par la complexité de la tâche et l'abondance de la copie que par la quantité du personnel employé, est le service des informations localisées, lui-même divisé en services régionaux et en secrétariats d'édition. Chacune des éditions est mise au point par deux ou plusieurs régionaliers (37) ; le Calvados est considéré comme un département important en raison du volume de la vente, de la masse de la matière reçue et surtout de sa situation limite dans l'aire de diffusion des deux quotidiens. L'information régionale, quintessence de l'actualité localisée contenue dans plusieurs éditions, est composée par un service autonome, chargé d'apprécier le degré d'illocalisation des événements traités par les secrétaires d'édition. Cette organisation n'est pas propre au Calvados et à la Basse-Normandie : chaque département, chaque région sont mêmement pourvus de rédacteurs centraux exclusivement commis à l'un ou l'autre d'entre eux.

Le rédacteur en chef et ses adjoints coordonnent les divers services rédactionnels. Leur intervention est cependant limitée, car la localisation ou l'illocalisation déterminent d'elles-mêmes le service de traitement et chaque édition constitue à elle seule une petite gazette. Ils ne sont guère consultés que lorsqu'une nouvelle présente un caractère d'outrance politique ou d'atteinte à la morale. Ainsi l'aspect extérieur des rédactions épouse-t-il et traduit-il concrètement l'ordre des préoccupations qui animent les dirigeants de l'entreprise : les rédactions parisiennes présentent une structure établie à partir de la nature des informations, alors que les rédactions des régionaux accusent par leur organisation l'importance conférée à la localisation ; et cette différenciation se conjugue dans tous les régionaux avec une hypertrophie du personnel rédactionnel chargé de l'information illocalisée.

Le traitement de la nouvelle pourrait susciter de longs développements car il met en cause le problème de la délimitation de la

(36) « La place réservée à chacune des grandes rubriques — informations générales, sports, informations locales et régionales — est à peu de chose près déterminée, et chacun de nos chefs de rubrique se voit décerner chaque jour un lignage qui tient compte de l'espace brut attribué une fois pour toutes à sa rubrique, sous déduction du lignage publicitaire » (Ac28).

(37) Le terme *régionalier* désigne à *Ouest-France* tous les rédacteurs du service des informations de localisation objective ; le terme syndical est *secrétaire d'édition*. On ne pratique pas la distinction, usuelle dans de nombreux journaux, entre régionaliers et localiers.

notion de journalisme (38) et suppose que soient définies la part qui doit être consacrée à l'exposé du fait et la part de l'exégèse. Le fait est que la presse est davantage qu'une technique : il ne suffit pas au journaliste qu'il s'enquière des événements survenus ou devant survenir, puis qu'il les relate dans leur intitulé sommaire. Il explique de surcroît, il déduit les effets, il réfléchit et devrait faire appel à la réflexion, toutes démarches qui, se déroulant à peu près simultanément, nécessitent des qualités de vivacité, de style, de jugement et d'esprit. On déplore parfois le tarissement de la veine des hommes de presse en évoquant la plume alerte de quelque Mirabeau ou de quelque Daudet ; mais le siècle n'engage plus aux grandes polémiques qui servaient de prétexte aux inspirations passionnées des grands esprits. La généralisation de la lecture du journal assigne à celui-ci des desseins plus concrets et aisément perceptibles. Encore ne convient-il pas de tomber d'un excès dans l'autre et ne voir plus dans le journalisme qu'un service de relation brute des faits. C'est pourtant dans cette voie que s'est engagée la presse de province ; le rédacteur politique, jadis le plus influent, est moins utile désormais que le secrétaire d'édition.

Les nouvelles parviennent généralement à la rédaction dans un état peu élaboré. Le fait est un : il est certes subjectivisé par l'observateur, volontairement parfois, inconsciemment le plus souvent ; mais ses contours sont à tous mêmement perceptibles. La tâche du reporter n'est pas celle de l'articlier, ni celle du chroniqueur, encore moins celle du critique : elle suppose une transcription précise et sincère de l'événement, sans commentaire ni soulignement. La relation objective peut alors être utilisée et commentée sans risque de déformation par le personnel qualifié. L'originalité du journal ne se mesure pas uniquement à l'information, plus ou moins complète, mais congénère ; elle tient surtout à l'utilisation qui en est faite. Le rédacteur, intermédiaire entre le reporter et le lecteur, utilise les éléments informatifs que lui fournit le premier conformément à l'appétence de l'autre. Sa tâche procède de ce double contact : il appréhende l'actualité en faisant ressortir un particularisme susceptible de plaire.

Tout l'art des journalistes consiste donc à traiter l'information (39). Les rédacteurs des journaux régionaux et locaux la transcrivent plutôt. Les diverses opérations sont effectuées en cumul par le même individu ; ou plutôt celui-ci, censé les produire toutes, se limite aux plus élémentaires. La chose s'explique aisément en ce qui concerne les nouvelles localisées : elle s'est inopinément étendue à l'information illocalisée, par similitude de pratique et en raison de la faiblesse de la surface rédactionnelle qui lui est consacrée. Les informations

(38) Sur les limites du journalisme, v. Ob5.

(39) Op. contraire sous de nombreuses plumes ; v. par ex. Ob5, p. 69 : « Le journal, le quotidien doit être plus information que débat. Son centre de gravité doit être la nouvelle et non le commentaire ».

localisées, composées à la hâte ou revues par les rédacteurs détachés, sont transcrites sans modification par les secrétaires d'édition : la matière se prêtant mal à l'exégèse, le traitement apparaît vain. Les informations illocalisées fournies par les agences de presse parviennent à la rédaction sous une forme neutre, afin que soit respectée la diversité des tendances représentées par chaque journal abonné. Certaines sont recomposées et adaptées à l'esprit propre de la feuille par les rédacteurs détachés à Paris. Mais la majeure partie des dépêches ne sont pas traitées : remises aux rédacteurs centraux au fur et à mesure de leur arrivée, elles sont sélectionnées, la meilleure est retenue. Souvent les secrétaires de rédaction se contentent d'élaguer la copie reçue et de relever le titre. Le seul directeur, dans chacun des deux régionaux, compose un article personnel ; mais son intervention est généralement limitée à la question politique marquante du jour. Parfois aussi paraissent des reportages écrits par un envoyé spécial. Mais il s'agit là d'exceptions et la quasi-totalité des articles sont dus à la collaboration anonyme de plusieurs organes extérieurs.

Les forces de persuasion et d'action contenues dans le journal sont pourtant mises en branle dans certaines activités. C'est le cas, pour *Ouest-France*, des secteurs maritime et surtout agricole. Les fondateurs d'*Ouest-Eclair*, Emmanuel Desgrées du Lou et l'abbé Trochu, surent attirer leurs lecteurs, agriculteurs et pêcheurs pour la plupart, en relatant des informations répondant à leurs préoccupations essentielles. Les débuts furent modestes : comptes rendus de foires et de marchés, mouvements de navires de fort tonnage, etc., toutes nouvelles individualisées d'intérêt professionnel. L'idée plut, les rubriques furent développées : les mouvements des caboteurs bientôt furent signalés, ceux des navires de guerre, les mouvements de personnel ; des techniciens vulgarisèrent les inventions ; un réseau de correspondants fut mis en place. Tous les faits intéressant la vie du marin et de sa famille étaient publiés. *Ouest-France* bénéficia de l'infrastructure rédactionnelle disséminée que son prédécesseur lui léguait, il persévéra dans la même voie. Aujourd'hui une ou deux pages journalières ne suffisent plus à consigner les informations maritimes utiles : le marin connaît par *Ouest-France* sa mutation ou sa promotion avant d'en recevoir officiellement la notification; les moindres renseignements relatifs aux mouvements de navires et à la vie du bord sont transmis par le ministère de la Marine, par les grandes compagnies, par le Lloyd (40), par les stations de radio maritime de tout le littoral français et de Saint-Lys, par les bureaux du port et par les correspondants locaux du journal. Aucun navire de commerce, aucun navire de guerre ne peut échapper à ces réseaux d'information. Les messages sont brefs ; ils sont classés analytiquement pour permettre une lecture

(40) Le Lloyd, la plus grande des compagnies de réassurance maritime, est en relation avec toutes les grandes compagnies de navigation et dispose de bureaux ou de correspondants dans tous les pays du monde. L'abonnement d'*Ouest-France* avec lui est exclusif en France.

facile. Des comptes rendus des marchés-pilote du poisson complètent la rubrique maritime ; des spécialistes des questions de contentieux maritime et militaire publient des articles de fond sur tous les sujets intéressant la marine. Les pages maritimes d'*Ouest-France* constituent un véritable bulletin spécialisé de la vie des gens de mer, sérieux, complet et quasi officiel (41) ; le service rédactionnel maritime d'*Ouest-France* est désormais un élément essentiel, nécessaire de la charpente de ce journal.

Le service agricole a connu un développement parallèle. Il appréhende l'actualité agricole, tant sur le plan national (mercuriales de la Villette, halles de Paris, notes d'information et commentaires sur les textes votés par les assemblées, etc.), que sur le plan régional et local (réunions, foires, comices, concours, etc.) (42). L'orientation actuelle de la rédaction rennaise pousse à dépasser le niveau de l'information pure et à envisager les grands problèmes de la reconversion nécessaire des exploitations agricoles ; les rédacteurs d'*Ouest-France* soutiennent les cultivateurs évolutifs désireux de se grouper, d'établir des programmes, de commercialiser leur production sur des bases nouvelles : ils se penchent sur leurs problèmes, ils répondent à leurs sollicitations, ils provoquent des rencontres. Le journal élargit ainsi ses assises : conseiller technique, élément dynamique d'un mouvement paysan en pleine effervescence, *Ouest-France*, organe financier puissant, peut aider à la mise en place de cadres agricoles nouveaux et justifier les revendications des ruraux auprès de l'opinion publique. Mais, pour demeurer un puissant organe financier, le journal se doit de composer avec les cultivateurs conservateurs, dont le ressort est le gain immédiat, ceux-là mêmes qui furent longtemps les artisans de son succès. De là vient que, écartelé entre une tendance et un impératif contraire, *Ouest-France* n'a pas trouvé une formule absolument satisfaisante ; il n'en joue pas moins un rôle social utile, qui transcende largement sa mission informative.

Cette action, l'intimité et la confiance qui en découlent, unissant pour un long terme le journal et les agriculteurs, ont une importance extrême. La politisation du problème agricole n'a été perçue dans sa soudaineté que par l'opinion publique de la ville, insuffisamment informée par les journaux de Paris; la plupart d'entre eux ne l'ont d'ailleurs présentée sous son aspect soudain que parce qu'ils n'en avaient pas eu cure avant que des manifestations extrêmes n'en soulignent l'importance. *Ouest-France* au contraire, s'il n'a pas précédé le mouvement, s'est aligné sur lui, à leur mutuel profit. Sans doute est-ce là un des symptômes les plus caractéristiques de la mutation

(41) C'est la raison pour laquelle *Ouest-France* est vendu dans tous les grands ports français, jusqu'à ceux de la mer Méditerranée. La Société d'édition *Ouest-France* publie d'ailleurs une revue hebdomadaire exclusivement destinée aux gens de mer, *Le Marin*.

(42) En particulier, tout ce qui touche à l'élevage dans la région normande est rapporté et commenté.

de la vie et de l'action politique modernes, que les contestations et les aménagements concrets ont pris le pas sur les déclarations et les pétitions de principe. La démarche est moins vigoureuse et moins spectaculaire, les raisonnements subtils sont jetés bas; et la prise en charge des intérêts immédiats implique une considération minutieuse de l'évolution dans chacun de ses éléments, où qu'ils se manifestent, jusque dans les bourgs les plus reculés, qu'ils soient le fait d'un groupuscule ou d'un vaste rassemblement.

On conçoit ainsi que les journaux régionaux soient moins disposés que les journaux parisiens à gloser sur les événements illocalisés : ils leur en abandonnent le soin plutôt qu'ils ne cherchent à s'aligner sur eux. La tendance à se satisfaire alors du simple exposé des faits est renforcée, imposée même dans une large mesure, par la contexture du journal : la mise en œuvre de l'illocalisation par paliers contraint les régionaux, à moins qu'ils ne proposent un nombre de pages beaucoup plus élevé que les feuilles de Paris, à sacrifier certains éléments informatifs. Ce sont les informations spécialisées culturelles et intellectuelles qui sont le plus touchées, mais les informations illocalisées de toute nature souffrent également de l'obligation discriminatoire, celles qui correspondent le moins à l'appétit du public. Dès lors que cette option est prise, rien ne justifie plus l'effort de composition ou de traitement de la nouvelle au niveau de l'illocalisation objective : il suffit que l'épitomé soit assez général pour que les lecteurs ne soient pas tentés d'acquérir un titre parisien. Cette exigence se traduit par une abondance d'information et non par une perspective d'élaboration.

Les rédacteurs des journaux locaux sont animés par une disposition d'esprit identique ; mais elle s'impose à eux plutôt qu'ils n'y penchent après en avoir délibéré : la limitation du personnel ne permettrait pas qu'il en fût autrement. La distinction entre la rédaction et le reportage est ici sans objet, puisque les deux activités sont exercées conjointement par les mêmes individus. La confusion des tâches dévolues aux journalistes de *Liberté de Normandie* apparente leur emploi à celui joint des rédacteurs détachés de Caen et des régionaliers d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie* ; ils se répartissent entre eux, selon les goûts et les talents de chacun, le démarquage des journaux du matin et le relevé des dépêches de l'Agence France-Presse ou la composition d'articles sur des événements localisés dont ils ont eu vent ou qu'ils ont observés eux-mêmes. Cette confusion des activités journaliques est encore plus poussée dans les hebdomadaires, dont le sort est lié à la faculté de saisine et de composition d'une ou deux personnes. Il est vrai que les auteurs de ces feuilles ne pourvoient qu'à une édition par semaine et qu'ils peuvent répartir sur son tout les diverses activités auxquelles ils se livrent ; mais ils ne disposent ni des moyens ni du temps nécessaires pour s'adonner à un travail de composition.

Section IV

LA SPECIALISATION INFORMATIVE INITIALE

Il serait délicat de faire participer le lecteur à la quête des nouvelles et à l'élaboration de l'information : il est d'ailleurs écarté au nom de la sauvegarde du journalisme professionnel. Les rédactions sont persuadées que le renseignement intéressant ne peut leur parvenir que par le canal de collaborateurs permanents ; les nouvelles doivent être trouvées, le hasard est banni. Les progrès de la technique, l'élargissement des sphères de vie, le développement des transports et des échanges, la frénésie de la connaissance ont provoqué des spécialisations qui, dans le domaine de la presse, peuvent paraître nécessaires. L'information, bien qu'elle soit liée au progrès démocratique, a été appréhendée par une profession qui livre un front commun contre l'extérieur, mais est secouée dans chacune de ses parties par le désir de conserver l'exclusivité des bonnes nouvelles. Ce système était peut-être nécessaire, mais *chaque journal porte dès lors, individuellement, la responsabilité de l'information dont il a pris la charge pour le compte des collectivités auxquelles il la destine ;* et c'est de propos délibéré que la presse française s'est initialement spécialisée, au stade de la collecte des nouvelles puis de leur traitement, de telle sorte que la localisation apparaît inconciliable avec la réflexion.

Parmi le grand nombre de faits qui marquent la vie quotidienne, un premier choix est indûment effectué au niveau de la recherche informative. Les journaux de Paris sont en quête de nouvelles illocalisées, accordant à l'événement une valeur intrinsèque, indépendante de son lieu d'échéance ; les journaux régionaux sont en quête de nouvelles localisées et, subsidiairement seulement, de nouvelles illocalisées ; les hebdomadaires locaux dépendent quant à eux de la presse quotidienne. Exception faite des régionaux, qui contrôlent les communautés successives, la presse offerte dans le Calvados opère volontairement une sélection qui la prive soit d'informations localisées, soit d'informations illocalisées. La spécialisation ainsi édifiée à la base entre la presse de localisation et la presse d'illocalisation serait théoriquement sans gravité si le public achetait des journaux de chaque catégorie; mais, alors que c'est la pratique courante dans de nombreux pays étrangers, la chose est très rare dans nos régions.

Les lecteurs qui ne sont informés que par une feuille parisienne, sont pratiquement privés de nouvelles localisées. Ceux à l'inverse, la grande majorité, qui sont exclusivement attachés à la presse régionale ou locale, n'ont de l'actualité illocalisée qu'une vue incomplète. Ainsi la presse parisienne, disposée par nature à devenir nationale, susceptible de contenir le tout et ses parties, faute d'avoir composé fût-ce médiocrement avec la localisation, se cantonne dans une infor-

mation illocalisée mais partialisée. D'autre part, les journaux régionaux et locaux, renonçant à traiter les nouvelles locales aussi bien que les nouvelles illocalisées, les unes par la faiblesse de leur rupture et la complexité du processus d'élaboration, les autres pour leur généralité, proposent une information édulcorée. Le paradoxe tient à ce que la quantité ne se concilie pas avec la composition : l'effort de composition tend à resserrer les mécanismes sélectifs au lieu que, sont-ils ouverts, la schématisation l'emporte.

Ainsi s'explique d'abord qu'il n'y ait pas en France de presse nationale. Les journaux parisiens délèguent parfois des envoyés spéciaux, mais les reportages consacrés à Deauville par exemple sont écrits par des chroniqueurs parisiens, pour un public parisien, sur une communauté parisienne momentanément détachée. Le fait, dépourvu de ses coordonnées géographiques, est constaté par un personnage qui ne tient pas compte de ses répercussions dans un milieu humain dont les réactions sont différentes des siennes : c'est une des raisons pour lesquelles les Parisiens, sous-évaluant les forces vives des provinces, persuadés que l'opinion publique nationale fait bloc derrière ses positions, s'étonnent quand se manifestent des réalités divergentes. La presse parisienne ne peut être actuellement entendue comme une presse nationale, car elle entretient un sentiment d'uniformité contredit par la réalité ; le problème de l'école dans les villages, celui des bouilleurs de cru, etc., ne pourront être posés, sinon compris, que lorsque des journaux véritablement nationaux entretiendront en province des correspondants capables de saisir le sens profond de leurs incidences quotidiennes au travers de manifestations locales souvent anodines. Il n'y a pas en France de presse nationale, parce que les rédactions parisiennes ne disposent pas d'un personnel décentralisé suffisant ; il n'y en aura pas tant qu'elles ne prendront pas conscience de leur isolement. *France-Soir*, par exemple, dont l'audience régionale est sensible, qui dispose de ressources financières considérables, ne compte qu'un correspondant permanent chargé de l'information dans plusieurs départements de l'Ouest — et il réside à Bernay. Les journaux de Paris se complaisent ainsi dans des perspectives, parfois théoriquement valables, mais le plus souvent irréelles et figées.

Les hebdomadaires politiques de Paris croient avec présomption que la France entière est regroupée derrière eux ; comment pourraient-ils exprimer ses ambitions quand ils ne tentent pas de la connaître et ne se penchent sur ses difficultés qu'au jour où la crise éclate, lorsque quelques exaltés affirment au nom de tous des principes qui n'avaient jamais été avancés que par une minorité ?

L'information des journaux régionaux et locaux est sans doute plus complète mais, dans les domaines qu'elle embrasse, elle est très souvent imparfaite. Le corps des reporters, outre les professionnels qui tendent à fermer toujours davantage leurs rangs et qui ont argué de leurs compétences pour se faire accorder des privilèges dont la

violation est aussitôt dénoncée, comprend aussi des correspondants locaux non professionnels; mais ceux-ci, ouvertement revendiqués par les entreprises donneuses de l'ouvrage, qui leur interdisent avec plus ou moins de rigueur toute collaboration avec d'autres feuilles, font donc implicitement partie de l'équipe rédactionnelle. Ces reporters, certes, n'ont pas la tâche facile ; ils doivent avoir une bonne culture de base, de l'imagination, de la fantaisie, de la chance ; ils doivent être disponibles et ne pas différer lorsqu'ils sont alertés ; ils doivent être capables d'écrire rapidement et clairement, de transmettre aussitôt ce qu'ils viennent de surprendre (43). Mais cette profession, ils l'ont choisie en connaissance de cause et ils doivent être capables de l'exercer ; c'est-à-dire fournir avec compétence une information objective.

L'objectivité du journaliste ne peut évidemment être entendue qu'avec souplesse ; les rédacteurs extérieurs de *Paris-Normandie* et de *Ouest-France* peuvent bien envoyer à Rouen et à Rennes une photographie identique, leur reportage est toujours différent, même si la relation est brève. Il serait utopique d'exiger du journaliste une version exacte de l'événement qu'il relate quand les historiens, après que le temps a éclairci les choses et alors qu'ils disposent de documents sérieux et variés, ne parviennent que rarement à la certitude; il travaille à chaud, enfermé dans les passions que le moment suscite, et il est pressé par le temps. Il doit pourtant transmettre clairement ce qu'il a appris... L'absence de mensonge est en l'occurence la qualité requise qui, jointe à la pondération que l'expérience lui fait acquérir, doit suffire (44). On dénonce parfois la partialité de la presse au stade de la collecte des nouvelles : appliquée au Calvados, cette imputation serait absolument fausse ; les communications sont presque toujours objectives et s'il est possible, parfois, que des entorses à la vérité soient commises, on peut les imputer à l'erreur. Il est exceptionnel, même pour les faits divers, que le reporter transforme la réalité pour originaliser la nouvelle ; un soin extrême le pousse à la précision et à la vérité, parce que le contrôle des nouvelles localisées est aisément et sévèrement effectué par les lecteurs intéressés qui n'accepteraient pas une déformation de l'actualité (45).

(43) L'astreinte est certainement lourde et se mesure concrètement au fait qu'une seule femme exerce cette activité dans le Calvados alors que, sur le plan national, le nombre de femmes détentrices de la carte de journaliste professionnel constitue environ un cinquième de l'effectif total. Dans une enquête réalisée par le Centre de formation des journalistes, plus de la moitié des directeurs de journaux régionaux interrogés ont déclaré refuser catégoriquement toute candidature féminine (Ac11, p. 2).

(44) « La fausse nouvelle à l'état pur n'existe pour ainsi dire plus et ne serait d'ailleurs pas efficace parce qu'elle se détruit elle-même » (Oa7, p. 190).

(45) On cite à *Ouest-France* un accident de voiture dont la victime, unijambiste, portait dans sa jambe de bois une somme de quatre-vingt-trois mille francs ; une erreur de transmission fit imprimer quatre cent quatre-vingt-trois mille francs. La famille de l'intéressé accusa aussitôt les gendarmes d'avoir détourné quatre cent mille francs.

La localisation des nouvelles apparaît donc, grâce à l'engagement direct de certains lecteurs, comme une garantie implicite d'authenticité.

En outre, la nature même de la tâche de reportage telle qu'elle est pratiquée dans le département ne prédispose pas à l'erreur ; le journal ne peut pas avoir la prétention que son corps de reporters soit toujours présent quand survient un événement intéressant ; les faits divers sont quéris dans les administrations publiques, dont les communications, sans être officielles, ont une très faible marge d'erreur ; les nouvelles de renseignement sont généralement fournies directement au reporter (46), qui se contente de les transmettre à la rédaction centrale ou de les publier telles quelles. Les comptes rendus des manifestations prévues peuvent par contre prêter à une partialité relative ; le nombre des participants à une manifestation de rue supporte évidemment des évaluations différentes selon les sympathies que le reporter éprouve à l'égard du mouvement et il est derechef contestable ; les écarts à la réalité, en tout état de cause, sont faibles. L'information localisée fournie par les reporters à leurs rédactions est généralement authentique, très rarement inexacte.

La tâche des journalistes locaux est polyvalente ; elle requiert donc une expérience leur permettant d'affronter, de sélectionner et de commenter les événements marquants de l'actualité. C'est là que le bât blesse ; les reporters ont tendance à recueillir le plus grand nombre possible de faits localisés ou illocalisés et à les transmettre à l'état brut, sans les replacer dans leur contexte ni les commenter ni, *a fortiori*, élaborer quelque jugement que ce soit à leur sujet. A leur décharge, il faut admettre qu'ils subissent une pression constante du milieu où ils exercent leur activité et qu'ils ne peuvent émettre aucune opinion sans heurter un certain nombre de lecteurs éventuels ; l'intérêt du journal nuit nécessairement aux optiques critiques. Mais, répugnant au jugement, les journalistes répudient en outre l'analyse. Le fait, dépourvu de ses coordonnées, livré en lui-même, ne peut être suggestif. Alors que les journalistes, vivant au cœur même de la région que chaque jour ils photographient, pourraient faciliter l'évolution locale en dénonçant les abus et les lacunes, en proposant des remèdes, etc., ils sont absolument paralysés par les impératifs du système et renoncent délibérément à aborder les problèmes importants (expansion économique, bouilleurs de cru, dimension des exploitations agricoles, problème scolaire, etc.) ; consolidant cet état de chose, ils ne pensent même plus à la mission que légitimement on pouvait requérir de leur part. L'authenticité est directement payée, qui fait des reporters locaux de simples organes de transmission, n'ayant aucun souci des problèmes de fond qui se posent dans leurs localités d'exercice.

(46) Il est même d'usage que les articles à insérer soient rédigés dans leur forme de publication par l'organisme ou l'individu intéressé.

De plus, les reporters portent un intérêt identique ou contestable aux nouvelles, sans établir entre elles une échelle de valeurs ou en l'élevant d'une façon contestable : l'intérêt subjectif qu'ils prêtent aux événements dont ils prennent connaissance est indifférencié ou altéré eu égard à leur intérêt objectif. Or les événements qui surviennent dans une communauté la touchent plus ou moins directement et revêtent à son endroit une importance inégale selon leur nature. Les élections communales engagent pour plusieurs années les habitants d'un village, qui, en quelques instants, entrevoient dans leurs rues les coureurs du tour de France; les deux événements sont relatés avec la même objectivité et dans les mêmes proportions; et si, par malheur, les élections avaient lieu le même jour que le passage des coureurs, il y aurait de fortes chances que les informateurs des journaux envoient un long papier sur les coureurs et un bref compte rendu des élections. Quand, par hasard, les développements seraient aussi copieux, il y aurait néanmoins dépréciation implicite de l'intérêt objectif de la participation électorale par rapport à l'intérêt subjectif que le le reporter a prêté à la course cycliste.

Cette situation est d'autant plus grave que les rédactions centrales, qui reçoivent les copies de leurs correspondants, se contentent généralement de les classer, sans, faute de temps ou intentionnellement, les utiliser dans une optique définie ni opérer une sélection et que les reporters des hebdomadaires locaux sont tous rédacteurs et presque tous directeurs du journal. Le recrutement des journalistes interdit tout espoir immédiat de reconversion : la plupart des reporters des régionaux et de *Liberté de Normandie* sont d'anciens étudiants qui ont fait un remplacement pendant les mois d'été et qui sont restés par la suite; certains ont commencé comme garçons de courses et ont gravi peu à peu les échelons de la rédaction (47). Le passé les attache inconditionnellement à l'entreprise qui les emploie, mais ne les prédispose pas à une profession qui fait appel à une solide formation de base ; ils acquièrent les automatismes en vigueur par la fréquentation et l'exemple de leurs collègues en place et à leur tour s'en font une loi, entrant avec les autres dans le cycle du conformisme auquel les astreint l'entreprise dont ils sont salariés (48). Les reporters des journaux

(47) Les directeurs de journaux semblent être indifférents aux diplômes. D'après l'enquête réalisée par le Centre de formation des journalistes auprès de trente-sept directeurs, il ressort que vingt d'entre eux n'exigent aucun titre ; six souhaitent que leurs rédacteurs soient bacheliers, les neuf autres qu'ils aient en outre un diplôme d'enseignement supérieur (Acll, p. 3).

(48) La formation des journalistes est assurée de deux façons : théoriquement par les deux écoles de journalisme existant en France, pratiquement dans les journaux eux-mêmes. La proportion des journalistes formés dans les écoles est faible ; plusieurs entreprises répugnent à employer les jeunes diplômés. Ainsi la plupart des rédacteurs reçoivent-ils une formation purement empirique, sans que les journalistes chevronnés, pressés par leurs occupations, leur soient d'un grand secours. Un projet syndical est actuellement à l'étude, selon lequel une partie du temps de travail des stagiaires serait consacrée à un apprentissage effectif dirigé par deux journalistes professionnels confirmés.

locaux, quoique indépendants, ne tirent pas meilleur parti des moyens d'expression dont ils sont les bénéficiaires : anciens typographes, libraires, petits imprimeurs, ils ne ressentent pas la nécessité de transcender l'actualité et étouffent systématiquement les nouvelles qui comportent un risque, si minime soit-il.

Le manque de discernement imputable aux journalistes locaux provoque un afflux de communications anonymes aux rédactions, sans aucun respect d'une hiérarchie de valeurs, valeurs pourtant inhérentes à la moralité des groupes; la généralisation de cet état annihile l'émulation qualitative d'une feuille à l'autre. La compétition entre reporters de journaux différents s'inscrit autour du volume des nouvelles fournies, la concurrence est purement quantitative. Les journaux parisiens, qui disposent pourtant d'un personnel rédactionnel plus engagé et souvent plus qualifié, se sont désintéressés pour leur part de la collecte des nouvelles localisées. La presse offerte dans le Calvados ne peut donc répondre à l'intégralité des besoins ressentis, parce que l'infrastructure rédactionnelle est soit incomplète ou, quand elle ne l'est pas, défectueuse. Paradoxalement, malgré le nombre et la variété des titres proposés, la France ne dispose ni d'une presse nationale ni d'une presse socialement active sur le plan local.

CHAPITRE III

LA CONCURRENCE

Le journal terminé est offert au public, soit directement (abonnement et vente à la criée), soit dans des points de vente fixes. L'achat d'un journal est un choix du lecteur parmi les divers titres qui lui sont proposés. Ce choix n'est pas arbitraire. Le marché est concurrentiel : puisque le prix est uniforme (1), la décision est fondée sur la différenciation des produits offerts et les techniques de vente de chaque entreprise. On serait tenté de placer dès l'abord, parmi les critères du choix, l'option politique des journaux; mais, comme on le verra plus loin, l'engagement politique conduit à la désaffection des lecteurs, il ne constitue pas un élément positif de la joute commerciale.

En pratique, tous les hommes de presse s'accordent pour prétendre que le choix du lecteur est soumis à l'habitude (2) ; certains y voient une sorte de fatalité, la plupart n'envisagent nullement l'éventualité de trouver des moyens capables de la briser. Sans doute l'option concurrentielle n'était-elle pleinement ouverte qu'à l'origine, c'est-à-dire à la Libération, alors que le marché du journal avait été assaini. Il est vrai aussi qu'elle s'est ensuite contractée sous le poids de l'habitude. Mais, l'habitude s'est-elle instaurée, il fallait que les journaux qui en bénéficient présentent des caractères spécifiques emportant l'adhésion du public. Par contre, dans une perspective statique, il faut admettre que le maintien du *statu quo*, auquel se sont résignés les directeurs de journaux, l'emporte, sous réserve de certaines altérations exceptionnellement provoquées et qui ont toutes été vouées à l'échec.

(1) Exception faite du *Monde* et des hebdomadaires parisiens.

(2) Plus d'un tiers des lecteurs réagissent intuitivement de cette façon ; cf. Ab7, p. 36. Le fait est que 79 % des lecteurs d'*Ouest-France* ont déclaré être lecteurs de ce journal depuis plus de dix ans, alors même que l'enquête portait sur le public à partir de quinze ans (Od27, p. 38).

Section I

LES CRITERES DU CHOIX

Depuis la Libération et avant que le marché du journal ne se soit en quelque sorte figé, l'acquisition d'un titre était conditionnée par des techniques de vente et par le particularisme interne de chaque feuille. L'habitude ne suscite qu'un préjugé favorable : il suffirait aux journaux qui dominent le marché que leur attention se relâche pour que, le choix restant ouvert, ils perdent leurs lecteurs au profit d'une feuille concurrente. C'est dire que le journal qui jouit de la confiance du public doit présenter les caractères mêmes qui sont à l'origine de son succès. Les critères du choix, passés comme actuels, sont assez divers, mais les plus influents sont directement liés à la localisation : s'agissant des techniques de vente, le journal qui l'emporte est celui dont la diffusion est la plus profonde et la plus rapide; s'agissant du particularisme interne, le journal favori est celui qui propose le plus grand nombre de nouvelles localisées.

1. — Les conditions de vente.

Les techniques de vente manquent d'originalité, ce qui confère aux journaux lus une position quasi inexpugnable (3). Les moyens de propagande sont assez médiocres, les conditions de vente varient peu d'une feuille à l'autre, mais un effort très important est effectué en ce qui concerne la distribution; cet effort, plus poussé par *Ouest-France* que par les feuilles concurrentes, a créé au profit de la feuille de Rennes une situation monopolistique dans les petites bourgades et dans les hameaux isolés.

La propagande revêt de nos jours une grande importance; appliquée au journalisme elle devrait engager les lecteurs d'une feuille à la fidélité, aussi bien qu'elle devrait permettre des mouvements à l'intérieur du marché au profit de titres nouveaux ou entre les feuilles existantes. La meilleure propagande directe, intérieure à la clientèle établie, consiste à offrir un journal bien fait, qui arrive à temps et qui répond au désir qu'elle en a. Le lecteur a beau prendre pour le journaliste figure de roi, ce roi est mal connu ou, tout au moins, on confond volontiers ses goûts avec l'idée qu'on se forge du journal bien fait, celui qui offre le maximum de nouvelles, un bon texte, de bonnes photographies. Cette propagande interne est nécessaire mais elle est insuffisante, puisqu'elle ne touche que les lecteurs acquis.

Lors d'un événement de forte rupture, les journaux apportent un soin tout particulier à sa relation dans l'espoir, souvent illusoire, que

(3) Elles ne semblent guère plus poussées aux Etats-Unis : v. Aal, mai 1959, p. 30.

des lecteurs occasionnels pourront acquérir la feuille et porter à leur avantage un jugement de valeur qui déciderait à l'avenir de leur fidélité. Mais, outre que de tels événements sont rares, tous les journaux, poussés par le même mobile, dirigent leurs efforts dans le même sens : le niveau informatif général est exhaussé sans que, le plus souvent, aucun succès particulier ne s'en dégage. Dans ces conditions, les journaux désireux de développer leur vente sont amenés à user de procédés indirects.

Le lancement d'un titre nouveau est précédé et accompagné par une campagne publicitaire par voie d'affiches, par distribution d'avis et circulaires, etc.; parfois les premiers numéros sont distribués gratuitement. Les résultats sont presque toujours décevants. Les journaux déjà établis utilisent des moyens de propagande plus modestes : des voitures à l'enseigne du journal et munies de haut-parleurs sont prêtées aux organisateurs des courses cyclistes, des fêtes et des autres manifestations locales; des séances publicitaires sont données le jeudi après-midi à l'intention des enfants (4) : les films de court métrage sont entrecoupés par des bandes illustrant l'activité du journal; des cadeaux à la marque du titre sont parfois distribués; l'imprimerie du journal édite gracieusement des affiches annonçant des réunions diverses. Outre *Paris-Normandie* et *Ouest-France*, qui usent de toutes ces formules, certains journaux de Paris organisent des jeux de plage, mais il s'agit davantage de toucher des vacanciers parisiens que les habitants du département. Ces activités visent toutes à faire connaître un titre; elles y parviennent sans doute, mais le lecteur n'est pas poussé pour autant à prendre contact directement avec le journal. C'est pourquoi une forme de propagande plus récente s'est établie, le concours, qui rencontre un succès certain. Le lecteur est obligé d'acquérir le journal pendant plusieurs semaines (collection nécessaire des bons de participation quotidiens) et les dirigeants espèrent que pendant ce temps un lien s'établira, débouchant sur l'habitude. Les résultats à longue échéance sont peu convaincants, malgré les hausses spectaculaires enregistrées pendant la période même du concours (5). Le système des services gratuits est de moins en moins pratiqué, parce qu'il s'est toujours avéré peu rentable; toutefois il subsiste partiellement dans certaines feuilles (6). Enfin, un procédé curieux mais employé par presque tous les journaux consiste à surévaluer le chiffre de vente (7).

(4) On sait que des enquêtes récentes ont démontré le caractère déterminant, dans certains secteurs économiques, du choix effectué par les enfants.

(5) Jusqu'à cent cinquante mille exemplaires d'*Ouest-France* supplémentaires par jour lors du concours de 1961. La vente est retombée aux chiffres antérieurs après la publication des résultats.

(6) C'est ainsi que plusieurs hebdomadaires locaux, *Le Bonhomme libre* notamment, font un service gratuit du journal à tous les militaires du contingent.

(7) V. *supra*, p. 29. Les journaux jouissant d'une forte position l'allèguent volontiers comme mobile publicitaire ; cf. le slogan de *France-Soir* : « Faites comme tout le monde, lisez *France-Soir* » ; celui d'*Ouest-France* : « Le premier des quotidiens régionaux », etc.

Ces procédés, qui provoquent parfois des heurts entre les entreprises de presse (8), ne sont finalement guère efficaces parce que, exception faite des concours, ils n'obligent pas à une intimité durable. Or, même si la clientèle de chaque journal était vraiment fixe, il devrait être possible de conquérir la partie du public qui n'est encore acquise à aucun titre ou qui pourrait acquérir plusieurs feuilles; il n'y a aucune raison pour que la presse échappe à cette ambiance. Il est peu de pays européens, hormis la France, où l'indice de lecture soit inférieur à un (9) : le marché est loin d'être saturé. Les journaux, qui vivent de la publicité, n'en méconnaissent ni les avantages ni le profit : presque toutes les entreprises commerciales y ont recours, certaines y consacrent une partie importante de leur budget. Les entreprises de presse n'ont pas trouvé de formule adéquate; le lecteur peut bien être encouragé à l'achat d'une feuille différente de celle qu'il a coutume de lire, il n'y est pas contraint et se satisfait naturellement de ce qu'il a. Si le choix semble fermé, c'est que les facultés d'option, faute de connaissance, ne sont pas mises en branle : les services de propagande seraient-ils plus dynamiques et plus inventifs, des mutations pourraient peut-être intervenir à l'intérieur du marché.

Le quotidien doit arriver *à temps*, c'est-à-dire quand le pays s'éveille : une livraison tardive fait automatiquement tomber la vente. Si l'instantanéité de la diffusion de la nouvelle n'est pas nécessaire, il faut que le journal parvienne dans les points de vente avant le départ des lecteurs vers leur lieu de travail. Or les quotidiens lus dans le Calvados sont imprimés à Paris, à Rennes et à Rouen : des dispositifs rapides et réguliers de distribution ont dû être établis en tenant compte des activités locales (10). Les inspecteurs de ventes dressent des rapports périodiques sur les heures d'arrivée et les problèmes propres à chaque circonscription territoriale de vente. La distribution des journaux ne pose pas de grandes difficultés dans le Calvados, parce qu'il n'y a pas de complexes industriels importants, mais elle nécessite une organisation très minutieuse. Le transport des quotidiens est assuré par la route (de Rennes et de Rouen) ou par le rail (de Paris). Des voitures-relais fournissent alors les gros dépositaires, lesquels servent des sous-dépôts. Les revendeurs des petites communes

(8) Les automobiles utilisées par les rédacteurs détachés de *Paris-Normandie* dans le Calvados étaient peintes à titre publicitaire en couleurs voyantes, sur lesquelles se détachaient le titre du journal de Rouen. *Ouest-France* s'employa à ce que cette pratique ne soit pas perpétuée. D'autre part, un accord passé entre plusieurs journaux de l'Ouest de la France, notamment *Ouest-France* et *Paris-Normandie*, vise à enrayer l'inflation de cadeaux que chacun, isolément, distribuait à titre publicitaire.

(9) La France, selon des statistiques établies par l'U.N.E.S.C.O., ne vient qu'au seizième rang des grands Etats quant au taux de diffusion de journaux par habitant (Od61).

(10) Sur le problème de la distribution en général, v. Oa7, p. 101 ; sur la distribution d'*Ouest-France*, v. Ac20, p. 20.

qui ne se trouvent pas sur leur route sont desservis par la poste (11). L'heure de départ est fixée avec précision, car tout retard provoque des réactions en chaîne : toute la fièvre imputée à la presse est contenue dans les derniers instants précédant le chargement des publications.

Le succès d'*Ouest-France* est dû en grande partie au génie commercial de l'abbé Trochu qui, le premier, eut l'idée de faire distribuer partout et régulièrement *Ouest-Eclair*, même, quitte à un fort bouillonnage, dans les endroits où une feuille concurrente avait déjà la confiance des lecteurs. A la Libération, *Ouest-France* fut exploité selon la même méthode : un parc automobile considérable fut rapidement reconstitué, qui libérait le journal de recourir aux services de messagerie extérieurs. Les différentes éditions sont imprimées dans un ordre commandé par l'éloignement. Dès qu'une édition est terminée, elle est chargée sur un camion qui, chaque jour, exactement à la même heure, quitte la rue du Pré-Botté. Peu d'entreprises de presse parviennent à cette ponctualité, servitude commune, qui exige une perfection absolue de l'organisation et le sacrifice, parfois, de certaines informations de dernière heure. L'un des camions, parti à l'heure fixée, décharge à Vire une provision de journaux, parvient à Caen vers quatre heures du matin, avant le passage du train qui s'achemine vers Bayeux et y transporte les exemplaires destinés au Bessin. A Vire et à Bayeux, une voiture prend le relais et répartit le journal alentour. A Caen, centre d'éclatement le plus important, plusieurs automobiles assurent la distribution dans le reste du département, l'une vers Trouville et Honfleur par la côte est de l'Orne, une autre par Ouistreham le long de la côte ouest, l'une vers Lisieux, l'autre vers Falaise et Livarot, la dernière vers Tilly et sa région. Ces voitures livrent les paquets destinés aux divers centres à des dépositaires qui, à leur tour, répartissent les feuilles à un échelon inférieur, parfois lui-même centre d'éclatement. De cette façon, *Ouest-France* est mis à la disposition du public entre quatre et six heures du matin, sauf dans les localités isolées, qui sont servies par les P. et T.; mais celles-là mêmes sont toujours pourvues : quand elles ne comprennent pas de café, une ferme peut servir de dépôt (12). Ce système très onéreux a sans doute exigé de ses promoteurs qu'ils aient le goût du risque, il assure désormais au journal de Rennes une omniprésence dans les provinces qu'il couvre : il parvient assez tôt pour que les travailleurs le trouvent avant leur départ, assez près pour qu'ils n'aient point à allonger leur route.

(11) Ce système de distribution est peu onéreux, mais la livraison est tardive. Les taxes postales en vigueur sont inférieures pour les journaux au tarif appliqué aux imprimés ; une réduction de 50 % est en outre consentie si le paquet est adressé à proximité du lieu de destination. C'est la raison pour laquelle les exemplaires servis par les P. et T. en sont rapprochés le plus possible par les véhicules servant les gros dépositaires.

(12) Le service des ventes d'*Ouest-France* considère qu'un dépôt mérite d'être ouvert pour trois maisons ou deux lecteurs certains.

Les quotidiens de Paris, dont la diffusion est trop faible pour justifier l'installation de réseaux de distribution autonomes, s'en remettent à des organismes coopératifs de messagerie : les N.M.P.P. et Transport-presse (*Le Figaro* et *L'Aurore*). Certes, Caen est plus éloigné de Paris que de Rennes, mais les communications sont plus aisées; pour la presse parisienne, qui se veut nationale, Caen n'est pas un problème, quand Bordeaux est atteint, et Nice par l'avion. Les dépositaires messageries sont servis par chemin de fer, voitures et mêmes motocyclettes. Au niveau local, la distribution des journaux de Paris et de *Paris-Normandie* est commune : leurs dépositaires généraux sont connus sous le nom de Maisons de la presse.

Les exemplaires de *Paris-Normandie* à destination du Calvados sont pris en charge à Rouen peu avant 2 heures du matin (13) par un transporteur particulier (et non par un parc appartenant à la société d'édition du journal). Une voiture se dirige sur Caen, servant au passage les gros dépositaires de l'Eure et du Calvados, elle touche à Caen l'ambulant de Cherbourg, se déleste des colis ultérieurement répartis dans la région et s'en retourne vers Rouen en desservant les principaux points de vente de la côte est de l'Orne. Une deuxième voiture se dirige sur Lisieux en passant par le département de l'Orne. De Caen et de Lisieux, des camionnettes répartissent les journaux dans la région alentour, fournissant les Maisons de la presse dans les villes et les bourgs importants. Ces dépositaires sont les points d'éclatement secondaires des journaux de Paris et de *Paris-Normandie* vers chaque point de vente local : ainsi le dépositaire central de Caen (Hachette) assure-t-il la répartition dans plus de quatre-vingts dépôts de la ville et des localités suburbaines.

Les Maisons de la presse centralisent donc la réception des journaux dans chaque commune et elles répartissent tous les titres sauf *Ouest-France* qui, le plus souvent, faisait cavalier seul. Cependant, la Maison de la presse et le dépôt central d'*Ouest-France* tendent de plus en plus à se confondre : l'isolationnisme voulu d'abord se perd. Les inspecteurs de ventes d'*Ouest-France* cherchent des dépositaires jouissant d'un bon emplacement et acceptant si possible d'effectuer le port du journal à domicile : si le dépositaire des journaux de Paris et de *Paris-Normandie* répond aux exigences requises, le service d'*Ouest-France* lui est également confié. Toutefois la distribution exclusive subsiste dans les centres importants tels que Caen, Vire, Falaise, Isigny, etc., ainsi que, par nécessité, puisque les messageries ne les desservent pas, dans les très petites localités.

Les périodiques hebdomadaires, mensuels et autres de Paris sont distribués par les Maisons de la presse le jour de leur arrivée, en même temps et de la même façon que les quotidiens. Les journaux locaux ont établi des systèmes de distribution variés, tous autonomes.

(13) Le décalage par rapport à *Ouest-France* étant voisin de trois heures, on voit que *Paris-Normandie* jouit d'un avantage pratique important pour les informations de dernière heure accusant une forte rupture.

La majeure partie des exemplaires sont routés par les Courriers normands, très rarement par une voiture attachée au journal, ce qui, eu égard à la faible assise territoriale mais à la profondeur de l'investigation localisée, semblerait être le meilleur système. Les dépôts campagnards sont servis par la poste; certains dépositaires enfin viennent quérir eux-mêmes leur paquet au siège social.

La distribution des périodiques présente moins d'intérêt concurrentiel que celle des quotidiens : il est moins grave que des retards surviennent, puisque le facteur temps n'intervient qu'à titre incident. Pourtant les directeurs des journaux locaux attachent une grande importance à ce que leur feuille arrive avec régularité dans les points de vente : cette subordination au temps n'est pas totalement factice, dans la mesure où le jour de sortie correspond souvent avec le jour de marché et où le public ne doit pas être troublé dans ses habitudes; elle est faible néanmoins, puisque le journal ne suit pas le cours des événements de très forte rupture et n'anticipe jamais le jour de parution. L'autonomie du système de distribution des journaux locaux accorde une grande latitude quant à la profondeur et au nombre des dépôts ruraux : ceux-ci sont dans l'ensemble presque aussi nombreux que les dépôts d'*Ouest-France*. A l'inverse, les périodiques parisiens ne sont distribués que dans les communes assez peuplées.

Le marché, oligopolistique dans les centres urbains, s'amenuise au fur et à mesure lorsque l'habitat est plus dispersé; il devient monopolistique dans les zones rurales au profit d'*Ouest-France* pour les quotidiens et d'un titre local pour les périodiques. Ainsi, pour prendre un exemple parmi de très nombreux cas de même nature, le village de Croisilles, qui compte une cinquantaine de foyers, dispose de deux dépôts totalisant une vente d'une quinzaine d'*Ouest-France* par jour et d'une vingtaine de *Bonhomme libre* par semaine; pas un quotidien de Paris, ni *Paris-Normandie*, aucun hebdomadaire autre que *Le Bonhomme libre* n'y sont proposés au public : le choix disparaît; la presse, à Croisilles, c'est *Ouest-France*.

Sans rival dans les campagnes, *Ouest-France* jouit d'une situation privilégiée dans les bourgs, voire même à la ville. Son organisation, acquise lentement et entretenue au prix d'efforts toujours soutenus, devient entre ses mains une arme redoutable et recouvre une situation dangereuse pour la liberté de la presse, bien plus dangereuse en fait que la plupart des entraves théoriques généralement avancées. Le dépositaire d'*Ouest-France*, même s'il n'est pas juridiquement lié à la société de Rennes, a naturellement tendance à lui accorder sa préférence, parce qu'il est introduit dans l'appareil le plus influent; il entre de lui-même dans le jeu du vainqueur, lui réservant la meilleure exposition aux yeux du public, affichant les placards publicitaires en bonne place, etc. C'est la raison pour laquelle *Ouest-France* ne répugne plus à confier la distribution de ses journaux à certaines Maisons de la presse; l'habitude étant acquise, elle s'entretient d'elle-même. L'intérêt du revendeur se confond avec l'intérêt de l'organe le mieux répandu.

Si les dépositaires favorisent naturellement la vente du quotidien de Rennes, ils peuvent aussi handicaper celle des journaux qui le concurrencent, soit en limitant de façon excessive le nombre des commandes, soit même en négligeant de distribuer les exemplaires livrés. La collaboration du dépositaire dans ce sens étant volontaire et contestable, elle est plus rare; toutefois, dans certains cas, des pressions sont exercées et certains revendeurs y répondent. C'est ainsi que *Ouest-Normandie*, lancé dans le Calvados en 1953, n'a pu déboulonner le réseau de distribution, certains paquets étant retournés chez l'imprimeur sans que la ficelle ait été détachée; de même, avant que *Paris-Normandie* n'ait installé à Lisieux une agence spéciale, le journal de Rouen manquait chez certains dépositaires, alors que le bouillonnage était régulièrement très important dans d'autres points de vente. Le lecteur décidé à lire un journal déterminé peut certes souscrire un abonnement; mais, soit que la somme à verser d'un coup rebute, soit que la distribution par voie postale soit trop tardive, il apparaît que la proportion d'abonnés par rapport à la totalité des exemplaires répandus est faible, inférieure à un cinquième pour tous les journaux sauf *La Croix* et *Le Monde* (voir annexe I, tableau n° 19, p. 385) (14).

Si, dans la période d'implantation des titres au lendemain de la Libération, on peut imputer aux responsables de la vente et de la distribution de *Paris-Normandie* et des journaux de Paris l'erreur de ne pas avoir multiplié le nombre de leurs dépôts, leur attitude se justifie au contraire pleinement dans la situation actuelle du marché. Dans une perspective à brève échéance, un petit dépôt ne peut pas être rentable : les frais d'organisation et de routage pèsent trop lourdement si le nombre d'exemplaires offerts est insignifiant et, d'autre part, le bouillonnage est proportionnellement beaucoup plus fort sur les petits dépôts que sur les gros. Que le bouillonnage atteigne des proportions considérables (15), tandis que les opérations d'expé-

(14) Moyenne générale pour les quotidiens de province : 9 % (Od27).

(15) Ainsi *Paris-Normandie*, dont le bouillonnage moyen est de l'ordre de 8,5 %, sert de petits dépôts extérieurs à sa zone d'investigation principale : la proportion d'invendus approche souvent, dépasse parfois la moitié des exemplaires reçus. Quelque infime que soit la quantité d'exemplaires en jeu, la somme de ces forts bouillons constitue une lourde charge. A titre d'exemples, on citera les chiffres suivants :

Dépositaires	Nombre d'exemplaires déposés	Nombre d'invendus	Pourcentage d'invendus
Balleroy	3	1	33 %
Vire	10	4	40 %
Ryes-Trévières	2	1	50 %
Bayeux	38	18	53 %
Aunay-sur-Odon	14	6	57 %

dition sont identiques, voire plus complexes et même plus onéreuses puisque le routage définitif est effectué par l'administration des P. et T., on conçoit que les rares lecteurs éventuels soient sacrifiés aux exigences immédiates de la rentabilité. Toute modification de cet état de choses supposerait une politique d'expansion à long terme, coûteuse et aléatoire : les titres concurrents d'*Ouest-France* ne semblent pas considérer que l'enjeu soit suffisant.

Le succès concurrentiel d'*Ouest-France* est également servi par la ponctualité de livraison : celle-ci décide en partie du volume de la vente et on cite communément le cas de *L'Action française* d'avant-guerre qui, faute de régularité, enregistrait de forts bouillons et ne pouvait malgré ses qualités augmenter son chiffre de tirage. Lorsque, dans un dépôt donné, un titre est servi avant les autres, il jouit d'une position préférentielle : la concurrence, pendant un laps de temps, disparaît; que la situation se consolide, que ce titre régulièrement prenne de l'avance, l'habitude est créée, le lecteur devient fidèle, même s'il était naturellement enclin à porter préférence au fond à une autre feuille. Les distributeurs s'efforcent donc de livrer le journal le plus tôt possible, c'est-à-dire avant les titres concurrents. A quatre heures environ, la première étape est terminée : les hors-sacs sont à Caen et dans les principaux centres de triage du Calvados situés sur les axes routiers Rennes-Caen, Rouen-Caen et la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg. Les retards sont rares à ce stade : *Paris-Normandie* suit *Ouest-France* de près; il arrive cependant que tel journal de Paris, dont le tirage a été retardé, assure lui-même sa distribution différée, parce que les messageries n'ont pu attendre la livraison en gare au-delà de l'horaire régulièrement imparti. Les gros dépôts ne posent pas non plus de problèmes.

Mais les petits dépôts sont servis de façon irrégulière ou tardive. A ce stade, la concurrence n'oppose plus que *Ouest-France* et l'ensemble des autres titres. Il faut ici faire une distinction : dans les communes où *Ouest-France* jouit d'un monopole de présence, l'heure d'arrivée importe peu et la distribution est abandonnée aux soins des P. et T. Ainsi le dépôt d'Epron, petite commune de moins de deux cents habitants située à cinq kilomètres de Caen, n'est servi qu'à 11 h 30, parce qu'il ne reçoit que la feuille de Rennes. De même, dans l'ensemble du canton de Saint-Sever, où *Ouest-France* n'est pas concurrencé, l'acheminement est tardif. Le problème est autre quand plusieurs titres sont proposés au public : puisque le premier arrivé jouit d'une position privilégiée, chaque journal désire être présent d'abord; l'organisation autonome et poussée d'*Ouest-France* assure la victoire du journal de Rennes; l'acheminement y est moins régulier qu'à la ville, puisque la vente est moins nombreuse, partant moins intéressante, et que les facteurs de retard sont plus nombreux (mauvais classement des hors-sacs, état des routes, intempéries, etc.), mais *Ouest-France* s'efforce de parvenir le premier. La tactique manque peut-être d'élégance : le marché est-il monopolistique, les frais de distribution sont limités; est-il concurrentiel, ils ne sont pas ménagés.

Contestable dans son principe, elle a le mérite de l'efficacité. Le journal se destine volontairement aux lecteurs ruraux : le système de distribution lui-même doit le faire comprendre.

L'effort porté sur la profondeur de la pénétration du journal et sur l'horaire de livraison dépend exclusivement de l'entreprise de presse. Mais, le public considéré globalement, la vente résulte d'un certain nombre d'actes volontaires individuels à peine conditionnés par la propagande. Le journal, au temps ultime de la diffusion, peut néanmoins provoquer l'achat; les techniques sur ce point sont peu développées, mais certains journaux aménagent des situations où les personnes sont engagées. Sans parler de la diffusion militante de la presse d'extrême-gauche et de la presse religieuse, on pratique d'une façon limitée la *proposition de vente,* qui est efficace dans la mesure où elle substitue au désir d'achat un refus volontaire : elle est parfois opérée à domicile, essentiellement pendant les vacances et dans les stations balnéaires, au profit de la plupart des titres; elle se fait plus souvent dans les lieux publics des grandes villes au profit des journaux du soir (*France-Soir* et *Liberté de Normandie*). Cependant, au contraire de Paris où la clientèle potentielle est nombreuse et concentrée, la disposition éparse de la population de province se prête mal à une telle forme de vente. Le *port à domicile* connaît en France une fortune diverse selon les régions (16). *Ouest-France* a tenté depuis octobre 1961 de l'intensifier dans l'agglomération caennaise en recourant aux services de quatorze salariés exclusifs (17). Les lecteurs ont le choix entre une adhésion hebdomadaire ou mensuelle. Cette formule de consommation forcée, qui présente sur celle de l'abonnement par voie postale l'avantage d'une livraison plus matinale, semble donner d'excellents résultats.

Les conditions de vente influent donc matériellement sur son volume : elles engendrent des situations inégalitaires au profit de certains titres, et surtout d'*Ouest-France,* qui sont progressivement consolidées par l'habitude. Les entreprises qui en bénéficient sont celles qui sont animées par le souci de présence approfondie sur le plan local, pendant, dans le domaine de l'organisation, et corollaire de la localisation informative.

2. — Le particularisme matériel.

Le personnel chargé de la mise en page apporte une très grande attention à la présentation du journal et, en particulier, à la compo-

(16) Il s'est considérablement développé depuis la Libération, surtout dans les régions de l'Est. Près d'un tiers du public des journaux régionaux reçoit le journal par abonnement-porteur (Od27, p. 35).

(17) Le salaire est partiellement fondé sur l'engagement au sein de l'entreprise (fixe mensuel de cent francs et allocation quotidienne de transport de un franc), mais surtout sur le rendement de la tâche accomplie (commission de quatre centimes et demi par exemplaire vendu). L'agglomération caennaise est divisée en quatorze secteurs, où chacun des employés exerce une activité exclusive.

sition de la une : grandeur et dimension des titres, variété des caractères, emplacement des photographies, disposition des articles, proportion de la matière rédactionnelle sont autant de préoccupations, à chaque parution, nouvelles (18). Les journaux de Paris ont bien compris l'importance de la présentation qui, pour attirer les lecteurs, font de leur feuille un ensemble bien ordonnancé de titres, de photos et de légendes. Certains ont tendance à négliger la substance rédactionnelle au profit de quelques artifices de mise en page et le titre, isolé de son contexte, prend une valeur intrinsèque, sur laquelle s'appuie aussitôt l'opinion commune (19) ; d'autres, tout en aérant la une, offrent un choix de titres et de textes assez large; les journaux d'opinion enfin, plus *Le Monde*, ont une devanture plus compacte et plus complète, soit qu'ils y soient financièrement contraints, soit qu'ils bannissent le sensationnel en système. Au delà de cette diversité, que le journal poursuive des buts idéologiques ou lucratifs, chacun a trouvé une formule de présentation qui lui est propre et à l'intérieur de laquelle il se fixe. Le corps de la feuille est lui-même original : les informations sont classées dans un ordre connu, auquel le public s'est accoutumé, dont il réprouve les modifications et grâce auquel s'établit un lien.

La mise en pages des deux quotidiens régionaux lus dans le Calvados pose des problèmes plus délicats : un certain déséquilibre se manifeste, parce que le fonds commun à toutes les éditions est constitué par les informations illocalisées alors que le lecteur accorde un intérêt supérieur aux nouvelles localisées relatives à sa communauté de lecture. Les nouvelles illocalisées sont condensées à la une, sans égard à leur nature ; la devanture d'*Ouest-France* est très aérée, presque toujours dépourvue de texte : les rédacteurs de la feuille de Rennes se flattent de battre en cela, sur leur propre terrain, les artifices de présentation des journaux à fort tirage de la capitale; celle de *Paris-Normandie* est à l'inverse beaucoup plus substantielle, consacrée en grande partie à des articles de fond. Les différences dans la présentation de l'information se retrouvent dans le corps de la feuille : certes *Ouest-France* et *Paris-Normandie* sont tous deux contraints d'opérer une catégorisation respectant les divers niveaux de localisation, mais, tandis que *Paris-Normandie* dirige son effort sur la mise en page de l'information générale et néglige la présentation des nouvelles du Calvados, *Ouest-France* est une mine de nouvelles localisées, plaquées sans relief, et de nouvelles illocalisées, qui tendent à subir une présentation voisine. *Paris-Normandie* est sans conteste d'une facture plus relevée que *Ouest-France;* on dirait, pour s'accorder à l'opinion commune, qu'il est plus intellectuel, non pas qu'il s'adresse

(18) V. l'opinion de plusieurs directeurs de journaux sur le meilleur usage de la une i. Aa6, novembre 1952, p. 13. V. aussi Ob6.

(19) Les journaux de province puisant l'essentiel de leur information illocalisée dans les dépêches d'agence, leur originalité ne tient souvent qu'au libellé et à la dimension des titres ; cf. dans ce sens Aa6, mars 1953, p. 1.

à une catégorie particulière de lecteurs, mais par parti pris délibéré d'élévation.

La mise en page des hebdomadaires locaux devrait être d'autant plus soignée que la surface rédactionnelle est faible et le délai de préparation étendu. En fait, fors le titre, on observe peu de différences de l'un à l'autre et, dans l'ensemble, un faible souci de la présentation. Les nouvelles sont toujours mêmement disposées, de façon parfaitement commune et impersonnelle. Les articles sont arbitrairement découpés et poursuivent leur destinée à une page ultérieure. Informations illocalisées et rapports localisés sont imbriqués les uns dans les autres, parfois noyés dans un ramas d'annonces publicitaires. Doit-on invoquer la négligence, ou l'incapacité, ou le cumul d'activités, ou la spécialisation géographique qui tend à réduire la contrainte concurrentielle : le fait est surtout que, nul ne dirigeant d'effort dans ce sens, nul n'y prend plus garde, le besoin est sommaire.

Les procédés d'impression utilisés par les entreprises locales *(tirage à plat)* sont différents de ceux employés par les journaux parisiens et régionaux *(tirage sur rotative)*. Les journaux de faible tirage ne justifient pas les investissements importants que suppose l'impression sur rotatives et sautent ainsi le stade de la stéréotypie. Le tirage à plat présente d'ailleurs un avantage certain : bien que le procédé soit ancien, les caractères sont généralement plus propres et plus nets que ceux reproduits par les rotatives. La différence est trop subtile pour constituer un réel profit, alors que la vitesse de tirage est un obstacle déterminant à l'augmentation du tirage et, partant, au développement de la vente.

Les journaux parisiens et les régionaux peuvent obtenir au contraire un chiffre de tirage élevé, mais la facture est identique à tous et la qualité d'impression est parfois médiocre. Aucune invention importante n'a été faite dans ce domaine depuis que, en 1867, Marinoni a construit la rotative de type moderne; or les besoins se sont accrus, posant à la presse contemporaine une alternative embarrassante : acheter un matériel classique nouveau ou attendre une innovation qui pourrait ne pas tarder. Période de transition où les machines anciennes s'épuisent et où les entreprises de presse hésitent à investir des capitaux importants pour l'acquisition de machines traditionnelles. Ainsi la S.N.P.R., société éditrice de *Paris-Normandie*, qui utilisait les deux Marinoni de l'ex-*Journal de Rouen*, dut modifier ses installations techniques : le tirage atteint était un tirage de plafonnement, le débit horaire était de trente mille exemplaires pour une publication de seize pages, la couleur ne pouvait être obtenue qu'en remplaçant le groupe noir par un groupe couleur; les machines utilisées en suractivité pouvaient d'un jour à l'autre tomber hors d'usage; l'impression d'un certain nombre de publications était de plus en plus défectueuse. Les nouvelles installations permettent une impression horaire trois fois plus importante, en quatre couleurs au lieu d'une. Le progrès est sans doute important quant à la quantité d'exemplaires

débités, mais cette rotative de type classique risque à tel point d'être rapidement dépassée qu'une place vacante a été disposée auprès d'elle, afin de rendre possibles les aménagements rendus nécessaires par une invention éventuelle (20).

Plus importante sans doute est la place accordée aux photographies (21). Malgré le parti pris hostile à leur endroit de certaines feuilles, il semble qu'elles tendent à prendre une place toujours plus importante, voire, dans certains cas, à se substituer largement à l'exposé et au commentaire du fait (voir annexe I, tableau n° 20, p. 385). L'usage qui est fait de l'illustration est variable d'un journal à l'autre, mais on observe avec étonnement que certains journaux locaux publient peu de photos, que certains même n'en publient aucune. C'est qu'ils ne disposent pas, pour des raisons financières, du matériel nécessaire à la photogravure ni du personnel qualifié (22). Certains directeurs y renoncent purement et simplement, mais ils s'exposent à une certaine désaffection des lecteurs, explicitement manifestée par les courriers parvenant à la rédaction; c'est pourquoi la plupart des entreprises ont passé des contrats avec l'un ou l'autre des journaux régionaux, afin que ceux-ci leur fournissent des clichés déjà utilisés par eux (23). Les trois quotidiens accordent aux photographies un cinquième environ de leur surface rédactionnelle, mais la proportion varie selon les rubriques; elles sont particulièrement nombreuses dans les pages d'informations localisées, car l'illustration, mieux encore que le texte, favorise l'intimité du journal et de ses lecteurs. Il semble à cet égard que *Paris-Normandie* propose surtout des photos de groupe, où maints lecteurs ont l'occasion de se reconnaître, tandis que *Ouest-France*, accusant la personnalisation de façon plus sensible, adjoint volontiers le portrait de toutes les personnes concernées, le sont-elles dans des situations de très faible rupture.

La surface rédactionnelle doit être suffisante pour que le journal puisse proposer un panorama assez complet de l'actualité et pour que la publicité n'écrase pas l'information. Plus le tirage d'un journal est important, plus il reçoit de publicité : pour que celle-ci ne noie pas la substance rédactionnelle il faut accroître la surface, c'est-à-dire le nombre de pages. Le nombre de pages varie naturellement avec l'actualité; il peut, si tant est que les journaux sont susceptibles

(20) Offset, par exemple, si on pouvait pallier la lenteur de la préparation ; héliogravure, si le prix de revient était moins élevé.

(21) Sur les photographies, v. l'opinion de Pierre LAZAREFF, directeur de *France-Soir* (Aa6, février 1957, p. 1) et l'article de Jean LAURENT i. Aal0, janvier 1960, p. 22.

(22) Un seul journal a fait l'acquisition d'un tel matériel, *La Renaissance du Bessin*. La décision a été entourée de nombreuses hésitations et les dirigeants du hebdomadaire de Bayeux ne sont pas certains que cette opération est rentable.

(23) Ainsi *Lexovien libre - Lisieux-Liberté* avec *Ouest-France* et *Le Bonhomme libre* avec *Paris-Normandie* ; *Le Progrès*, du temps où il était autonome, paraissait sans photographie : il est abondamment illustré depuis qu'il a été acheté par *Le Havre*.

d'ouvrir leurs colonnes à des événements de rupture de plus en plus faible, atteindre des chiffres très importants; à l'inverse, en période de restriction de papier, notamment à la Libération, le nombre de feuilles peut tomber jusqu'à une, recto-verso. Actuellement, le nombre de pages dépend en grande partie des possibilités financières de l'entreprise de presse : exception faite de quelques feuilles politiques, tous les quotidiens de Paris ont trouvé sur ce point un équilibre satisfaisant. Les variations d'une publication à l'autre n'ont pas de répercussion apparente sur le plan concurrentiel, nul besoin ne se fait sentir de modifier la situation présente. Un problème se pose au contraire pour les journaux régionaux et locaux.

S'agissant des régionaux, la place importante consacrée aux informations localisées limite automatiquement la substance rédactionnelle consacrée à l'information illocalisée, comparativement à celle qui lui est attribuée dans la presse parisienne. Pour qu'il en soit autrement, il conviendrait d'augmenter de façon démesurée le nombre de pages, ce que les entreprises de presse régionale ne songent pas à faire, non seulement parce que l'opération ne serait pas rentable, mais aussi parce que le public ne semble pas le souhaiter. Les régionaux prennent parti pour la localisation et se sont résignés à ne pas lutter au niveau de l'illocalisation avec leurs confrères parisiens. Cependant, entre eux, les régionaux s'efforcent de proposer une information aussi diverse et documentée que possible et c'est là une des raisons qui ont poussé la direction de *Paris-Normandie* à moderniser les installations techniques : alors que le journal de Rouen devait plafonner à seize pages, il peut désormais atteindre le chiffre auquel *Ouest-France* a habitué ses lecteurs.

Quant aux journaux locaux, la question est plus complexe; les ressources financières étant peu abondantes, le nombre de pages est limité à l'extrême. La plupart des directeurs estiment qu'une augmentation serait souhaitable, mais ils sont arrêtés, certains par la capacité technique des plieuses, presque tous par le prix du papier. Les presses à plat utilisées pour l'impression sont presque toutes complétées par une plieuse mécanique fixée à la sortie, qui ne peut normalement fonctionner au delà de six pages. Le prix du papier a des conséquences imprévues sur l'aspect extérieur des publications : il n'est pas rare que le journal paraisse sur quatre pages, plus une demi-feuille coupée en deux dans le sens de la hauteur. L'envahissement de la publicité est tel dans certains de ces journaux que leurs directeurs font ainsi la part entre les exigences de la substance rédactionnelle et celles de la rentabilité. Si le nombre de pages ne constitue pas un élément du choix entre les titres parisiens, il intervient au contraire en ce qui concerne les journaux locaux : ce nombre étant faible, le lecteur qui a le choix entre deux journaux de même nature et destinés à la même aire territoriale opte de préférence pour celui qui lui

semble le plus complet; et le nombre de pages fournies est la consécration extérieure de l'abondance de documentation (24).

L'intérêt concurrentiel de la présentation du journal s'avère somme toute mineur, trop partiel : des feuilles de même catégorie ou de même tendance peuvent sans doute attirer quelques lecteurs par ce biais, mais ceux-ci ne leur restent attachés que si des raisons plus profondes emportent leur adhésion. A l'inverse il faut admettre que les lecteurs peuvent se détacher d'un journal au cas où celui-ci néglige sa tenue ou diminue en substance (25) : les qualités de présentation, qui peuvent être différentes d'un journal à l'autre et qui confèrent un particularisme extérieur incontestable, sont davantage considérées comme une exigence impartie aux responsables de l'information, qu'elles ne sont un élément déterminant de l'option concurrentielle.

3. — La période de parution.

La fréquence de lecture étant hebdomadaire ou quotidienne selon le type de journaux, on pourrait déduire de la périodicité de parution un élément du choix en fonction de deux âges de lecteurs, plus ou moins soucieux du collectif. La carte de lecture relative des quotidiens et des hebdomadaires semble assez significative : les zones urbaines accusent une pénétration dominante des quotidiens, alors que les campagnes peu évoluées du Bocage et du Bessin paraissent attachées davantage à la périodicité hebdomadaire (voir carte n° 63). Toutefois, s'il est vrai que bien souvent la lecture d'un hebdomadaire dispense de celle des quotidiens, dont il est le sommaire, il faudrait dissocier les interférences et les cumuls. Les résultats seraient ici d'un intérêt restreint, parce qu'ils renseigneraient sur le degré de maturité sociologique des lecteurs et non sur les éléments de la concurrence : la périodicité de parution étant une donnée initiale et inflexible, la concurrence entre feuilles de diverses fréquences est indirecte.

4. — Le particularisme fonctionnel (26).

Sous réserve des remarques formulées plus haut, étant entendu d'autre part que l'habitude a grandement figé le marché, les éléments

(24) Ainsi *La Voix du Bocage* qui, proposant deux fois plus de pages que *Ouest-Normandie*, a conquis une partie de la clientèle de la zone d'investigation naturelle de l'hebdomadaire condéen.

(25) Le quotidien socialiste *Le Populaire de Paris* dut, pour des raisons financières, diminuer le nombre de ses pages : cette diminution entraîna une désaffection croissante du public, jusqu'à ce que, aucune stabilisation ne s'étant opérée, il cesse de paraître journellement. Il en fut ainsi pour l'hebdomadaire communiste régional, *L'Aurore de Basse-Normandie*.

(26) On se reportera utilement, pour comparer les résultats de nos observations avec ceux d'études plus générales, portant sur l'ensemble de la France, d'une part à Oa6, p. 79 (étude morphologique des journaux), d'autre part à Ab7, p. 19 et

essentiels du choix tiennent au particularisme fonctionnel des journaux. Des études innombrables ont été consacrées aux fonctions de la presse (27) : presque toutes versent dans l'utopie, parce qu'elles font dériver les buts poursuivis de conceptions philosophiques ou politiques attachées à la notion de liberté. Ce travers a été accentué par des justifications apparentes tirées de quelques expériences historiques récentes et de la division idéologique qui régit aujourd'hui les rapports entre les Etats capitalistes et socialistes. Il est certain que

PENETRATION RELATIVE DES QUOTIDIENS (Q) ET DES HEBDOMADAIRES LOCAUX (H)

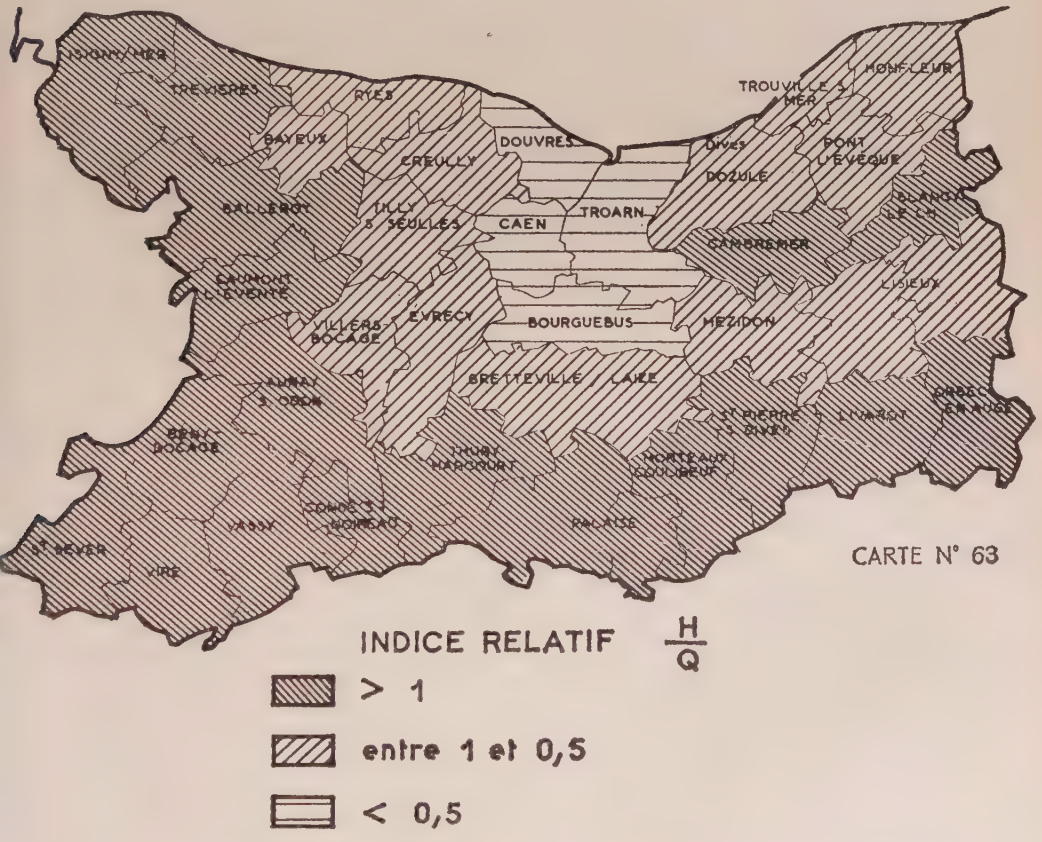

Sondages, 1964, n° 1, p. 40 (goût du public). Od27 ne fournit pas de renseignements très précieux à cet égard ; v. néanmoins p. 51.

(27) V. par ex. Od45, p. 32 ; Od8, p. 17 ; Oa7, p. 24 ; Oa5, p. 71 ; Od5, p. 168 ; Od1, p. 27 ; Ad33, p. 37 ; Aa6, juin 1952 ; Ad21, p 7 ; Ab18, p. 63 ; Aa9, juillet 1959, p. 60, etc.

dans l'Italie fasciste et dans l'Allemagne national-socialiste le journal a été intégré dans l'Etat, instrument de la sauvegarde et du progrès de l'idéologie officielle; qu'il est encore dans plusieurs pays, notamment dans les démocraties populaires et dans certains Etats ayant récemment accédé à l'indépendance, un rouage du gouvernement; que le rôle qui lui est assigné en U.R.S.S. est de pourvoir à l'éducation de la masse et d'entretenir la lutte des classes; qu'à l'inverse, aux Etats-Unis, c'est une marchandise lancée sur le marché par une entreprise commerciale devant surtout plaire au public; que de grandes chaînes s'y étant emparées du marché les initiatives privées disparaissent et que son contenu est dans une large mesure indifférencié. En schématisant les choses de la sorte, on parvient à la conclusion que la presse se trouve de toute façon opprimée : par le parti dominant quand les puissances d'argent sont écartées, par les puissances d'argent quand elle n'est pas soumise au contrôle de l'Etat; qu'en tout état de cause elle ne saurait tenir la mission qui devrait lui être assignée. Et chacun, alors, de proposer une panacée personnelle.

Les fonctions de la presse ne s'imposent pas de l'extérieur, elles s'établissent d'elles-mêmes, comme dans toutes les institutions humaines. Les excès de la presse dominée sont eux-mêmes limités; on aura beau soutenir que « le journalisme est libre parce qu'il sert une cause et un régime » (28), que les pouvoirs publics doivent exercer sur lui une tutelle rigoureuse « conformément aux intérêts des travailleurs et afin d'affermir le régime » (29), ou que les fonctions de base de l'industrie capitaliste de la presse sont le profit de l'entrepreneur et le délassement de l'acquéreur : le dogmatisme aussi bien que le sang à la une lasseraient vite, s'ils étaient réellement appliqués en système, la vertu ou l'insouciance des lecteurs. Les capacités de pression, quelque influent que puisse être l'environnement, s'étiolent si un accord n'est pas établi. Au fond de la notion de journal se trouve toujours le goût du public : on doit l'honorer d'abord, il peut ensuite être infléchi; mais quand il évolue, c'est encore à lui que l'on s'adresse.

On ne saurait détacher les fonctions de la presse de l'individu-lecteur auquel elle s'adresse. Celui-ci jouit en France d'un choix très largement ouvert (30) : il n'est pas de famille politique qui ne dispose d'un journal, au moins hebdomadaire; tous les groupements peuvent éditer une feuille, qu'ils soient confessionnels, professionnels, syndicaux, sportifs ou autres; la presse distractive et la presse de cœur multiplient leurs titres; les écoles elles-mêmes publient leur bulletin. C'est à partir du goût manifesté par le public que doivent être définies les véritables fonctions de la presse : nul n'est mieux que soi-même compétent pour en juger et, comme le faisait remarquer Prévost-Paradol, il s'avère que les caractères les plus importants de la presse

(28) Statut de la presse italienne de 1928.

(29) Constitution de l'U.R.S.S. de 1936, art. 125.

(30) Cf. *supra*, p. 19.

s'accordent avec les dispositions naturelles de son public, qu'elle lui convient d'autant mieux qu'elle est faite à son image (31). De nos jours, l'expression « plaire au public » a pris sous certaines plumes un sens excessivement péjoratif (32), qui se justifie parfois, mais constitue surtout un dédommagement moral à l'usage des responsables de l'échec de certaines tentatives dépourvues de bon sens. Et quand certains détracteurs de la presse proclament que le journal est, comme le savon ou les primeurs, une marchandise commerciale soumise aux tribulations du marché, ils ne songent peut-être point que le choix est porté sur le meilleur pain ou sur les meilleurs fruits et que le journal dont la progression a été la plus constante depuis la Libération est *Le Monde*.

La motivation de lecture est la curiosité et, plus généralement, l'intérêt. Il serait absurde de prétendre que la curiosité et l'intérêt du public sont systématiquement tendus vers le scandale et la morbidité; il serait illusoire à l'inverse d'affirmer qu'ils n'y trébuchent jamais. La rupture est indifférente aux catégories d'événements générateurs de nouvelles : le journal entretient et peut développer le sentiment de solidarité qui s'exprime sur le plan spatial, mais aussi au sein des groupes où le lecteur s'inclut, aussi bien qu'il peut jouer sur certains mobiles avilissants. Mais l'intérêt essentiel, l'ouverture sociale individuelle, est fondé sur les interactions, sur un état de coopération plus ou moins permanente, souvent tacite, parfois expresse, volontaire. Les fonctions de la presse correspondent à la satisfaction de l'intérêt porté par le lecteur aux institutions et aux activités auxquelles il est lié : au niveau individuel elle donne les renseignements qui influent sur son action ou sur sa situation personnelles; au point de vue professionnel elle propose des informations touchant à son activité économique propre, c'est-à-dire essentiellement, dans la région, aux activités agricoles et maritimes; au point de vue civique et au point de vue confessionnel elle se fait l'écho, en leurs divers niveaux, des communautés politiques et religieuses; elle délasse aussi en relatant des faits divers, en proposant des rubriques distractives, etc. On pourrait énumérer longuement les pôles d'intérêt naturels ou factices que la presse s'emploie à honorer; ce n'est pas l'un de ses moindres mérites que celui de briser la zone d'indifférence en diversifiant la nature de ses chroniques. Il suffit que la lecture du journal s'impose pour une raison particulière et les lecteurs, peu à peu, débouchent dans le général : ils ne sont pas tous naturellement touchés par chacune des activités commentées, mais leur fréquentation coutumière les lient progressivement à certaines d'entre elles, qui leur semblent bientôt familières et entrent dans leur vie (34).

(31) Cf. Oe22, p. 21.

(32) Cf. nott. Oa5, p. 95.

(34) On sait l'importance prise dans la vie de la nation par le Tour de France cycliste depuis qu'il a été créé par un journal sportif.

L'intérêt n'étant pas indifférencié, les informations touchent inégalement le goût du public en fonction de leur nature. On peut écarter du nombre de celles qui sont le plus prisées les rubriques spécialisées, pôles d'intérêt secondaires, qui font par ailleurs l'objet de substance principale dans des journaux de spécialisation correspondante (rubriques sportives, financières, judiciaires; critique scientifique, littéraire, artistique, etc.) (35). Les informations propres à un pôle d'intérêt dominant ont été classées, d'après un sondage pratiqué sur un nombre restreint de lecteurs (36), de la façon suivante :

1° Information d'intérêt *individuel* (nouvelles de renseignement) : 31 %.

2° Information d'intérêt *civique* (nouvelles politiques) : 20 %.

3° Information d'intérêt *professionnel* (nouvelles agricoles, maritimes, etc.) : 19 %.

4° *Faits divers* : 13 %.

5° Rubriques *distractives* (feuilletons, bandes dessinées, mots croisés, etc.) : 9 %.

6° Informations d'intérêt *confessionnel* (nouvelles religieuses) : 2 %.

Au premier rang, loin devant les autres catégories d'informations, on trouve les *nouvelles d'intérêt individuel*, c'est-à-dire celles

(35) Les informations diverses (autres que celles retenues dans la catégorisation adoptée) sont très peu nombreuses dans les journaux locaux (entre 4 %, dans *Les Nouvelles de Falaise*, et 15 %, dans *Le Progrès*, de la surface rédactionnelle). Au contraire, les journaux parisiens, les hebdomadaires en particulier, consacrent une large part de leur substance rédactionnelle aux activités culturelles, judiciaires, financières, etc. Seuls les sports tiennent une place respectable dans les feuilles locales. Les quotidiens régionaux se trouvent dans une situation intermédiaire (*Ouest-France* : 19 % ; *Paris-Normandie* : 20 %).

(36) Le questionnaire était rédigé de la façon suivante : « *Veuillez classer, dans l'ordre d'importance que vous leur attribuez quand vous achetez un journal, les différents types d'informations suivants (par ordre alphabétique)* :
— informations *attractives* (faits divers),
— informations d'intérêt *civique* (nouvelles politiques),
— informations d'intérêt *confessionnel* (nouvelles religieuses),
— rubriques *distractives* (mots croisés, bandes dessinées, feuilleton, etc.),
— informations d'intérêt *individuel* (nouvelles de renseignement),
— informations d'intérêt *professionnel* (nouvelles agricoles, maritimes, etc.),
— (éventuellement) autres informations. »
Le sondage a été opéré directement par des enquêteurs bénévoles groupés par deux, le premier donnant des renseignements, tandis que le deuxième consignait les résultats. 114 personnes ont été touchées ; les réponses utilisables sont au nombre de 106. Seules deux personnes interrogées ont prétendu ne pas lire de façon suffisante un journal quotidien ou hebdomadaire. Chaque élément de réponse a été affecté d'un coefficient proportionnel au rang qui lui avait été attribué dans la liste ; ces coefficients évoluent de 6 (premier rang) à 1 (dernier rang). Les résultats produits ont été obtenus en faisant le rapport du chiffre correspondant à chaque catégorie d'informations au chiffre total obtenu pour l'ensemble des catégories. Parmi les catégories d'informations non prévues dans le questionnaire et que les personnes consultées pouvaient signaler, les informations sportives tenaient la plus large place.

qui épargnent aux lecteurs la charge d'une documentation personnelle et facilitent leur conduite quotidienne. L'agriculteur apprend ainsi quand et où sont organisés les foires et les marchés, les pêcheurs et leurs familles sont avertis des mouvements de navires, les candidats aux examens relèvent leur résultat (37), les programmes de cinéma, théâtre, conférences sont précisés en temps utile, les candidats aux élections exposent leur programme, les faire-parts de naissance, de mariage, de décès sont insérés dans les carnets du jour, etc. On a pu noter, s'agissant des quotidiens, qu'une certaine hausse de la vente se produit régulièrement le jeudi : c'est que les publications de ce jour donnent les résultats du tirage de la Loterie nationale. Il faut ajouter (38) que la publicité met en rapport direct le consommateur et le producteur, que les offres d'emploi érigent le journal en intermédiaire entre les entreprises et les salariés, qu'enfin les annonces judiciaires et légales exigées par la loi pour la validité de certains contrats ou procédures constituent à la fois une garantie de sécurité pour les personnes intéressées et une incitation à des démarches éventuelles.

Le journal satisfait ainsi, d'abord, ce besoin primaire, inhérent à notre nature, de savoir; il complète dans nos sociétés de masse ce que les conversations et les missives accordaient à la curiosité de nos anciens. Il pourvoit aux besoins individuels forgés par la vie commune. Or, puisqu'il s'agit de renseignements individualisés, il est évident que le nombre d'informations localisées doit l'emporter sur celui des informations d'illocalisation objective. L'impulsion première du lecteur, quand il reçoit le journal, est de l'ouvrir à la page locale : le village reste bien lié à la vie de chacun de ses habitants. C'est à combler ce besoin que s'emploie la presse; c'est sa fonction fondamentale dans l'esprit du public : toutes les autres en découlent. Le critère déterminant du choix étant l'abondance de la documentation de renseignement sur le plan local, on comprend pourquoi la vente de l'ensemble de la presse quotidienne de Paris atteint à peine le quart du montant total des ventes dans le Calvados, au profit de *Ouest-France,* qui consacre aux nouvelles de renseignement près du tiers de sa substance rédactionnelle, de *Paris-Normandie,* qui leur en alloue environ un cinquième et, à Caen, de *Liberté de Normandie.* Et le succès d'*Ouest-France* sur son concurrent rouennais s'explique essentiellement par le fait qu'il s'attache davantage que celui-là à

(37) A plusieurs reprises, les centres d'examen n'adressant pas de convocation individuelle aux candidats, ceux-ci ne pouvaient connaître leurs résultats que par la voie de la presse.

(38) Les éléments qui suivent n'entrent pas dans la catégorie des nouvelles de renseignement, mais dans la publicité. Elles occupent de ce fait une place à part puisque, comme nous l'avons précisé par ailleurs, nous considérons que la surface rédactionnelle est formée par la surface totale, moins celle consacrée à la publicité. On ne saurait toutefois méconnaître entièrement le caractère informatif de ces annonces.

proposer une information de renseignement individualisée (voir annexe I, tableau n° 21, p. 386).

Le succès des hebdomadaires locaux s'explique de la même façon que celui des régionaux entre eux : l'importance des nouvelles de renseignement est même gonflée à tel point dans certains d'entre eux que les autres fonctions du journal sont en contrepartie dévaluées. L'exemple le plus caractéristique est celui de *Lexovien libre - Lisieux-Liberté*, qui consacre plus de la moitié de sa surface rédactionnelle aux informations d'intérêt individuel ; la feuille de Lisieux est suivie de près par d'autres journaux et presque aucun d'entre eux ne leur accorde moins d'un tiers de leur surface. Le nombre de pages étant faible, il est certain que de telles proportions sont en quelque sorte surévaluées ; si le choix doit être strict, il est caractéristique qu'il soit précisément porté sur les nouvelles de renseignement et, parmi celles-ci, sur les informations localisées (voir annexe I, tableau n° 22, p. 386).

On observe donc une parfaite corrélation, quant aux nouvelles de renseignement, entre le goût du public et la place qui leur est consacrée dans les journaux qui ont gagné sa confiance. Le besoin individuel immédiat étant satisfait, le journal opère la liaison entre le lecteur et les groupes dont il se sent partie; il respecte ainsi et contribue à l'interdépendance où celui-ci aime à se fondre, conquérant par le nombre un sentiment de sécurité et de confiance. En constatant la permanence et la concordance des aspirations particulières, l'ouvrier ne se sent plus isolé et suit avec attention l'action de ses représentants, les agriculteurs savent que leurs revendications sont rendues publiques. Le journal devient l'expression des revendications collectives du groupe social dans lequel, spontanément, chaque lecteur se range, celle aussi des autres groupes et la confrontation des opinions divergentes facilite les prises de position personnelles, contribue à l'émulation et entretient la conscience collective.

La communauté politique est le premier groupe auquel les lecteurs semblent donner leur adhésion. Il est curieux, au moment où les hommes politiques se plaisent à diagnostiquer que l'opinion publique française est dépolitisée, de constater que *les informations de citoyenneté* sont placées au second rang des préoccupations des lecteurs interrogés : il est possible que certains d'entre eux aient inconsciemment surévalué leur intérêt ou qu'ils aient porté un jugement d'apparence. Les indications fournies ne peuvent pas être considérées comme une donnée rigoureuse, mais l'apparence elle-même constitue une présomption d'engagement. On en reparlera plus loin. Après la communauté politique, c'est le groupement *professionnel* dans lequel le lecteur aime à se reconnaître ; cette tendance est d'autant plus marquée dans la région normande qu'une grande partie de la population travaille à la terre : le journal unit ainsi des individus dont les intérêts communs sont difficilement pris en charge par une organisation que bride la dispersion. Deux feuilles spécialisées, *Mait'Jacques* et *Le Pays d'Auge Agricole*, sont éditées dans le département, la

première à Caen et destinée aux agriculteurs de la Plaine, du Bessin et du Bocage, l'autre à Lisieux et destinée à ceux du Pays d'Auge. Ces journaux sont adressés gratuitement à tous les adhérents du syndicat qui les édite ; cependant, leur périodicité étant hebdomadaire et leur assise territoriale étant assez vaste, les informations professionnelles les plus récentes sont fournies par les quotidiens régionaux, les plus localisées par les hebdomadaires locaux d'information générale. Certains d'entre ces journaux tendent à prendre en main et à guider le mouvement paysan, se substituant partiellement à tels organes qui, dans d'autres professions, se consacrent à la sauvegarde de leurs intérêts. L'attention soutenue qui est prêtée aux groupements locaux, la façon dont ils sont appuyés par ces feuilles, constituent en retour un mobile suffisant pour leur assurer la fidélité du public rural. Les professions qui ne sont pas liées à la terre sont moins abondamment et moins régulièrement informées par la presse, exception faite pour *Ouest-France* des professions liées à la mer ; les intérêts sont moins dispersés, la solidarité est mieux vécue, une organisation est levée : le rôle du journal est amoindri. Pour être comprimée, l'attention n'en est pas moins constante. Il n'en va pas de même quand il s'agit des relations entre l'individu et sa communauté *confessionnelle :* il ne semble pas que les lecteurs attendent du journal qu'il présente l'actualité sous l'aspect de sa spiritualité, non plus qu'il propose de nombreuses nouvelles religieuses. Il est vrai, en ce qui concerne les relations entre le dogme et l'événement, qu'outre le journal quotidien *La Croix*, il existe des feuilles hebdomadaires de toutes confessions qui s'y consacrent. L'insouciance des lecteurs à cet égard tend en tout cas à confirmer que, dans le Calvados, la querelle religieuse est oubliée et que les intérêts spirituels sont placés à un niveau différent des préoccupations immédiates.

Les *informations d'intérêt communautaire* sont inégalement soumises à la localisation. Il semble à première vue que les nouvelles religieuses devraient échapper à sa contrainte : le particulier débouche nécessairement dans le général, chaque manifestation prend sa signification au contact de la vérité révélée et le dogme implique l'unité au niveau de la généralité. Sur le plan pratique pourtant, l'individu appartient d'abord à sa paroisse, cellule première de l'Eglise, communauté animée d'une destinée propre et plus vivante à ses membres que les circonscriptions extérieures. Les problèmes concernant la conduite des affaires communales sont plus concrètement perçus et suivis que ceux relatifs à la politique de la nation ; ceux qui concernent les communes étrangères laissent indifférent. L'intérêt particulier porté dans la région aux questions agricoles au détriment des autres activités économiques témoigne qu'au point de vue professionnel aussi la localisation a une influence déterminante dans le mobile de lecture.

La part consacrée dans les journaux régionaux et locaux aux informations d'intérêt communautaire épouse dans l'ensemble l'ordre des

STRUCTURE DE LA SUBSTANCE REDACTIONNELLE EN FONCTION DE LA NATURE DE LA NOUVELLE

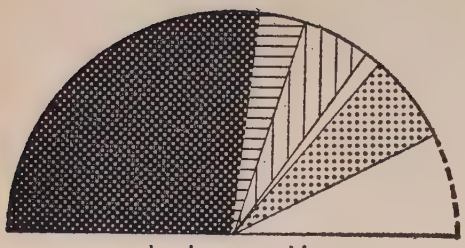

Le Lexovien libre

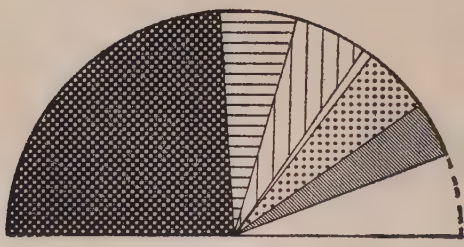

La Renaissance du Bessin

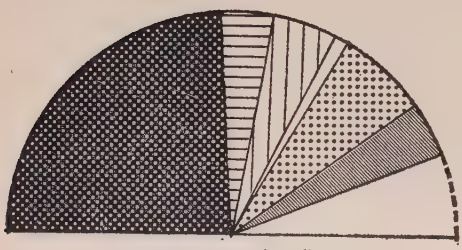

L'indépendant honfleurais

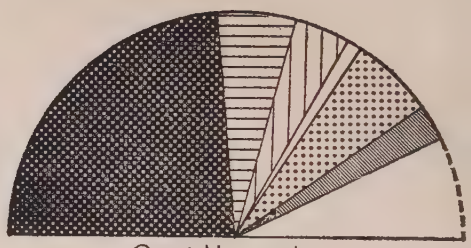

Ouest-Normandie

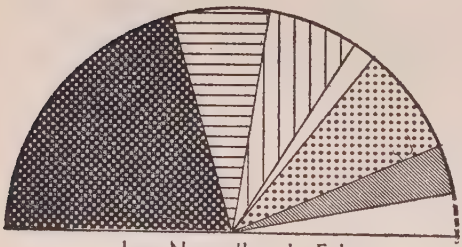

Les Nouvelles de Falaise

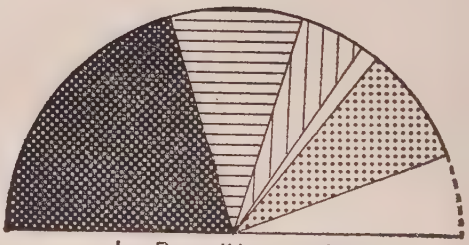

Le Pays d'Auge Tribune

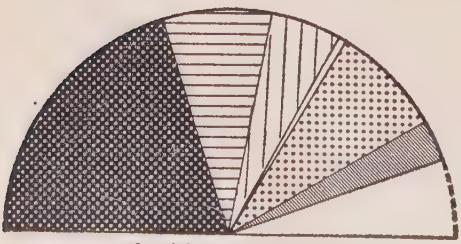

La Voix du Bocage

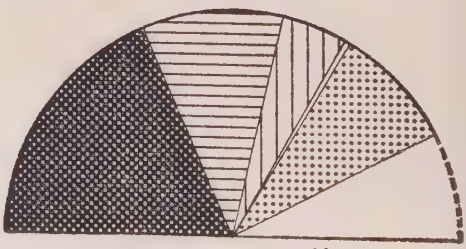

Le Progrès (2 éd.)

STRUCTURE DE LA SUBSTANCE REDACTIONNELLE EN FONCTION DE LA NATURE DE LA NOUVELLE

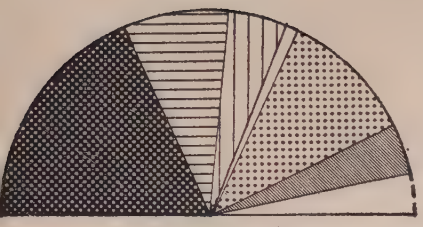

Le Bonhomme libre

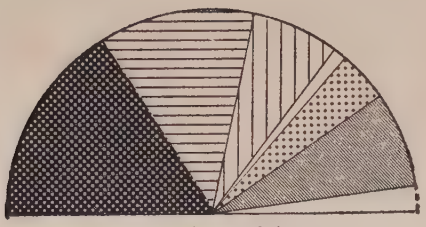

Les Echos d'Orbec

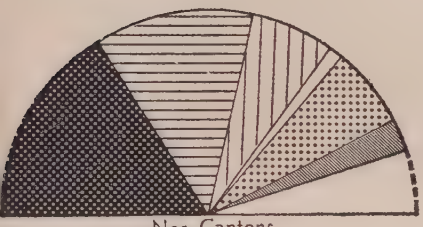

Nos Cantons

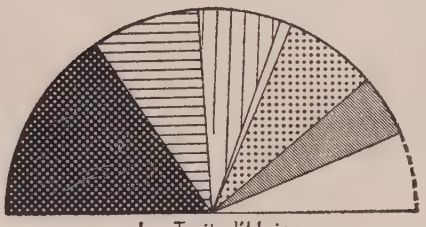

Le Trait d'Union

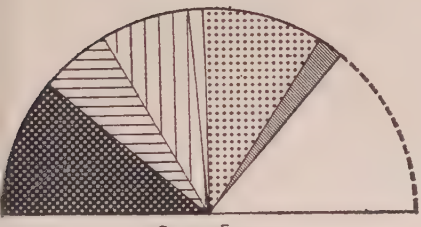

Ouest-France

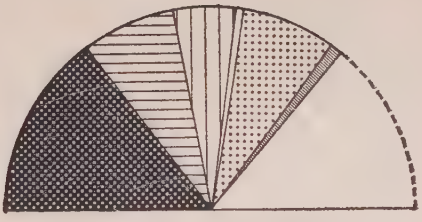

Liberté de Normandie

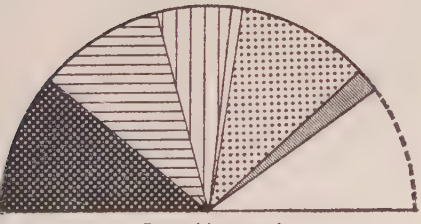

Paris-Normandie

INFORMATIONS DE RENSEIGNEMENT

– " – D'INTERET CIVIQUE

– " – D'INTERET PROFESSIONNEL

– " – D'INTERET CONFESSIONNEL

FAITS DIVERS

RUBRIQUES DISTRACTIVES

PLANCHE nº 6

motivations des lecteurs (voir annexe I, tableau n° 23, p. 387). Les informations d'intérêt confessionnel occupent une très faible place (à peine 2 % de la surface rédactionnelle), tandis que les nouvelles d'intérêt professionnel constituent environ un dixième de l'information. On notera que les proportions sont très voisines d'un journal à l'autre et que la place consacrée aux nouvelles localisées est nettement plus importante que celle consacrée aux rubriques illocalisées : un équilibre général s'est ainsi établi, à l'encontre duquel aucune feuille ne semble se singulariser. Les informations d'intérêt civique, les plus importantes au point de vue quantitatif, se présentent sous un aspect opposé : la place qui leur est allouée est diverse selon les feuilles, allant d'un quart à un peu moins d'un dixième de la surface rédactionnelle. D'autre part, les nouvelles illocalisées sont plus abondantes que les nouvelles localisées : c'est là l'exception unique marquée dans la presse régionale et locale au profit de l'illocalisation objective et on ne saurait la prétendre fortuite si on examine les rapports qui les affectent dans tous les journaux. C'est que la décision politique est presque toujours prise au niveau de la nation. Et la brèche ainsi portée au goût du public s'avère moins être l'effet d'une option délibérée des journalistes prise en faveur, à cet égard, de l'illocalisation, que celui, plus simplement, d'un défaut de substance aux niveaux de la localisation.

Les *faits divers* et les *rubriques distractives* ne paraissent pas tenir dans les motivations de lecture la place primordiale que maints hommes de presse affectent de leur attribuer. Bien que leur finalité soit d'apparence concurrente, il convient de les dissocier, car elles ne présentent pas le même caractère et ne font pas appel aux mêmes instincts. Les rubriques distractives correspondent à ce qu'on pourrait appeler la fonction de détente du journal. La lecture du journal est en elle-même une détente, puisqu'elle distrait l'esprit des obligations et des occupations communes (39) ; plus concrètement, il est loisible au journal d'organiser systématiquement des instants distractifs en proposant des rubriques de loisir (problèmes d'échec ou de bridge, mots croisés, jeux divers), des romans feuilletons, des bandes dessinées, des dessins pour rire. Cette fonction récréative ne saurait être décriée : elle s'applique à l'ambition légitime du lecteur de ne pas se laisser enfermer dans une institution rébarbative ; elle fonde la confiance et préside à un commerce habituel et facile. L'adhésion du public étant acquise, le journal participe plus aisément à des missions plus élevées. L'intelligence et la gravité s'accommodent volontiers d'un bref relâchement : celui-ci est même utile, dans la mesure où il concourt à l'intimité que les feuilles, par la localisation, s'efforcent d'établir et de maintenir avec leur public (40).

(39) Neuf dixièmes des lecteurs considèrent que la lecture du journal est « un moment de détente » (Od27, p. 49).

(40) Plusieurs auteurs insistent sur le rôle récréatif de la presse. V. surtout Jean Stoetzel, pour qui la lecture de la presse est « une activité de loisir » (Ad33, p. 37). V. aussi Od45, p. 32 et Ob3, p. 94.

Plus contestables dans leur principe, voire nuisibles à l'ouverture sociologique, sont les faits divers. S'ils ne sont pas toujours nuisibles (41), la curiosité qui anime les lecteurs à leur endroit est essentiellement individualiste et le spectacle porté à leur connaissance est sans conteste, le plus souvent, fondé sur des mobiles d'un goût douteux. La description d'un enlèvement ou l'irruption de malfaiteurs dans une banque ont beau se présenter généralement d'une façon fort banale, l'imagination de l'assassin ne déborde guère sur celle de ses prédécesseurs, les circonstances de tels incidents sont bien de l'un à l'autre pareilles, le sang à la une n'en jouit pas moins d'un certain attrait auprès du public. Cependant le nombre là aussi épuisant l'effet, les réserves de morbidité tendent à se contracter ; en supposant même qu'elles soient inépuisables, le journal ne peut les satisfaire qu'avec mesure. En plaçant les faits divers après les nouvelles de renseignement, les nouvelles politiques et les nouvelles professionnelles les lecteurs interrogés ont peut-être, comme ils l'auraient fait pour les nouvelles d'intérêt civique, donné un jugement d'apparence, sous-évaluant le goût réel qu'ils leur accordent; nous ne sommes pas éloignés de penser pourtant que leurs réponses ont une portée plus exacte que tels aphorismes, répandus dans les milieux de presse, qui tendent avant tout à justifier l'excès. S'agissant des faits divers, comme des autres catégories de nouvelles, la curiosité du public n'est véritablement aiguisée que par des événements de très forte rupture ou de profonde intimité : la nouvelle dès lors est indifférente à la nature de l'événement.

Que le journal propose en abondance les faits divers, il ne le fait en somme que pour attirer des lecteurs ; le mobile est purement commercial. Si tant était vrai que le succès s'ensuive, la proportion de ces informations dans l'ensemble de la publication serait considérable et, parmi elles, le choix serait porté de préférence sur les événements les plus exceptionnels, c'est-à-dire, eu égard à leur nature, les plus scabreux. Or il se trouve que *Ouest-France*, le journal le plus prisé des lecteurs, a établi en principe que tous les événements scabreux seraient précisément éliminés du nombre de ceux qui sont érigés en nouvelles ; quand tels d'entre eux ont un grand retentissement, comme on ne peut les ignorer, ils sont signalés, mais d'une façon sommaire, sans titre voyant et sous réserve que les détails malsains soient écartés. C'est là une règle que le journal de Rennes ne transgresse jamais. Au reste, elle n'est pas le fait de cette seule feuille : elle s'applique d'une façon plus ou moins rigoureuse dans tous les autres journaux régionaux et locaux qui, au même titre que *Ouest-France* et pour les mêmes raisons, se gardent de l'excès. A la limite en effet le sang à la une s'établit à l'encontre de la moralité

(41) Ne serait-ce qu'en raison des précautions qu'ils font prendre, de l'aide que la publication de certaines nouvelles peut donner aux services publics, etc.

LE PARTICULARISME FONCTIONNEL DES JOURNAUX REGIONAUX ET LOCAUX

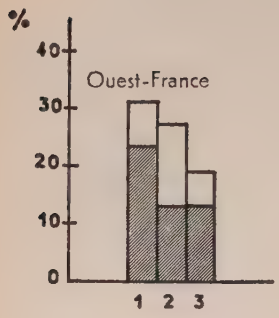

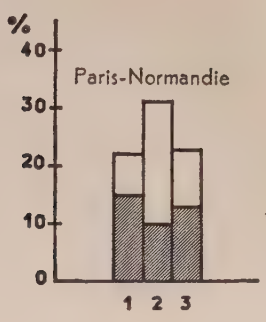

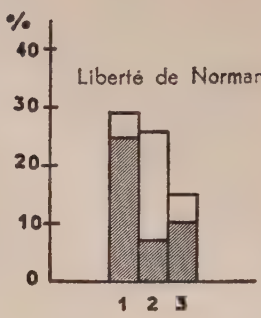

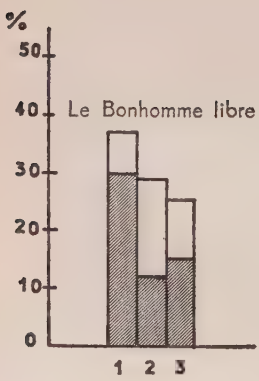

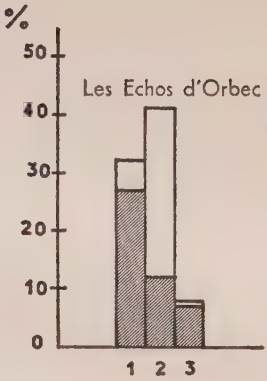

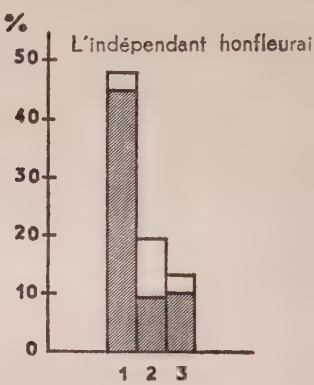

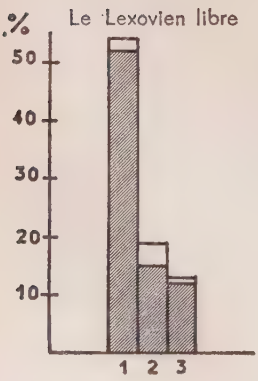

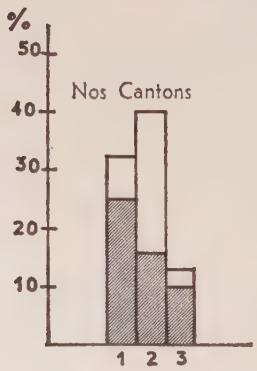

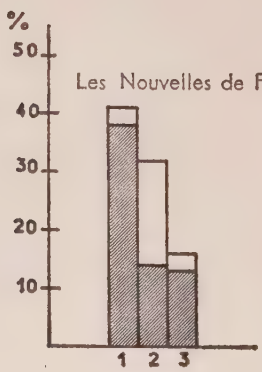

LE PARTICULARISME FONCTIONNEL DES JOURNAUX REGIONAUX ET LOCAUX

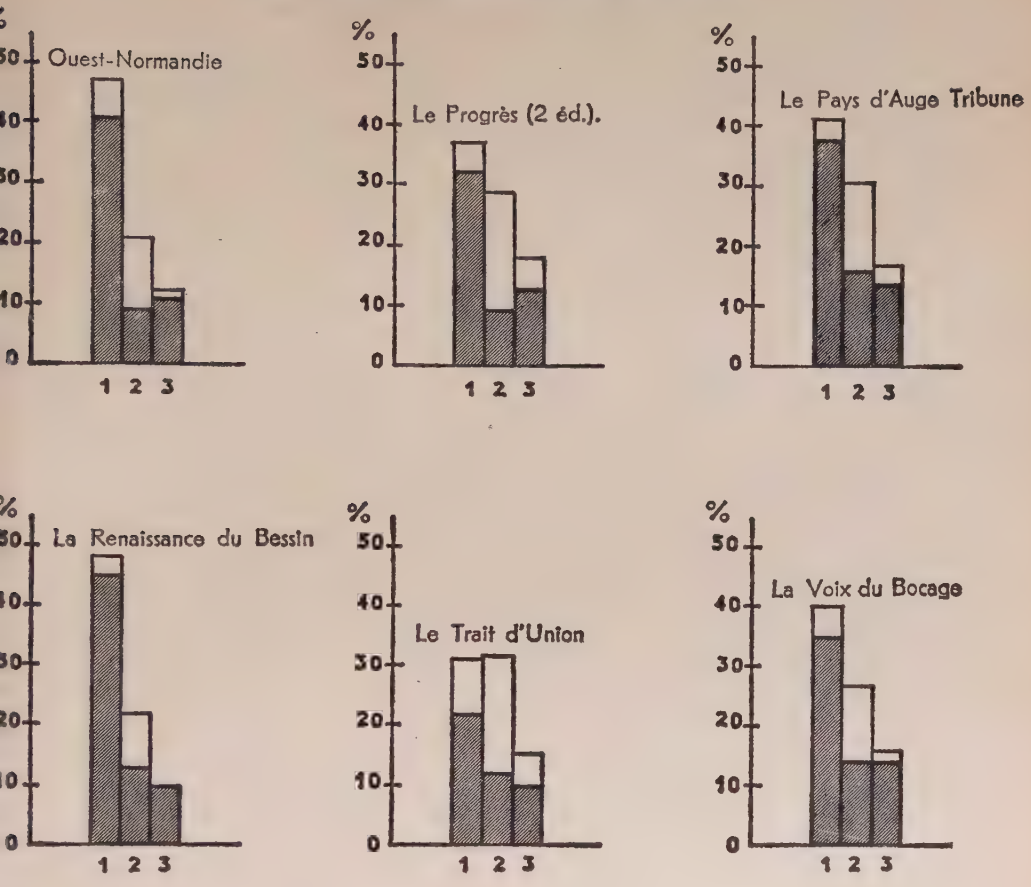

1 : Informations de renseignement

2 : Informations d'intérêt communautaire

3 : Faits divers

En clair : Informations d'illocalisation objective

En foncé : Informations de localisation objective

PLANCHE nº 7

et risque fort de se retourner contre les intérêts du journal en lui aliénant une partie de sa clientèle (42).

La plupart des grands faits divers étant ainsi écartés ou réduits à une mesure anodine, la place qui leur est allouée dans le journal est infime (6 % au plus de la surface rédactionnelle des hebdomadaires locaux), alors que celle consacrée aux menus événements de rupture locale est assez importante (plus d'un dixième de la surface de tous ces journaux). Le mobile de lecture n'est pas dans ces conditions la nature de l'événement, mais bien sa localisation, c'est-à-dire, le plus souvent, son individualisation. Quant aux rubriques distractives, qui n'ont pas de rapport avec l'actualité et en conséquence ne s'imposent pas, la plupart des journaux leur ouvrent leurs colonnes ; bien que la surface rédactionnelle des journaux locaux soit faible, ceux-ci proposent presque tous un roman-feuilleton, dont la lecture sert de succédané à la partie du public inaccoutumée à la fréquentation des ouvrages imprimés. Toutefois la place accordée aux rubriques distractives est assez modeste ; trois journaux les écartent même totalement et aucun d'entre eux, sauf *Les Echos*, ne leur accorde plus d'un dixième de sa surface (voir annexe I, tableau n° 24, p. 388).

En rapprochant les uns des autres les éléments fondant le particularisme fonctionnel des journaux lus dans la région, on définit les fonctions de la presse, telles que le public les lui assigne et telles qu'elle s'emploie à les honorer (voir planche n° 7). Le verdict populaire est d'ailleurs marqué par le bon sens et, si l'on s'en tient au point de vue quantitatif, il semble établir une juste balance : on comprend sans mal que les informations d'intérêt individuel tiennent la première place ; les nouvelles d'intérêt communautaire (politiques, professionnelles et religieuses) sont socialement positives et, occupant la deuxième place, marquent un état assez évolué des préoccupations collectives; les faits divers, que l'on peut qualifier socialement d'informations négatives, jouent un rôle mineur. La part réservée à ces différentes catégories d'informations est intimement confondue avec la localisation, la condition du succès étant suspendue à l'adéquation des catégories informatives privilégiées avec le goût du public pour les nouvelles localisées. La mévente de la presse parisienne tient précisément au fait qu'elle ne puisse pas les concilier (43).

Mais si la presse régionale et locale a pu conquérir à la Libération une partie du marché acquise avant la guerre aux journaux

(42) Jacques Léauté note d'ailleurs que « les goûts déréglés d'une partie de l'opinion ne sont pas ceux de la majorité provinciale de celle-ci (Ab1, p. 81).

(43) On mesurera la diversité des conceptions du public au sujet de la presse en consultant l'étude de Michel Drancourt sur *Le Monde* ; l'auteur prétend que les trois pôles d'intérêt principaux sont, dans l'ordre : les rubriques politiques, la vie culturelle et la vie économique. L'auteur conclut d'ailleurs en notant que *Le Monde* « ne cherche pas à s'adapter à une société de masse », mais « s'adresse à un public cultivé et relativement bourgeois » (Ad11). V. aussi Ab7.

de Paris, c'est qu'elle a porté un soin suffisant à l'information illocalisée. Pierre-René Wolf écrivait dans le premier numéro de son journal qu'il serait intitulé *Paris-Normandie* parce que « il fait effort pour présenter au public à la fois tous les aspects de la vie nationale et internationale à l'image des meilleurs journaux de Paris, à la fois le compte rendu de toutes nos activités provinciales » (44). Ce programme, *Paris-Normandie* l'a bien tenu, offrant au public une feuille où la proportion entre l'information localisée et l'information illocalisée penche plutôt en faveur de cette dernière. *Ouest-France* l'emporte commercialement, parce que la proportion y est établie au contraire en faveur de l'information localisée ; mais dans la feuille de Rennes, depuis la Libération, tous les grands événements nationaux et internationaux sont relatés, plus brièvement sans doute que dans les journaux de Paris, sans la même recherche, mais en même temps qu'eux.

Il convenait non seulement que l'individu fût lié au journal dans son intérêt personnel immédiat, mais que celui-ci garantisse son attache avec les divers groupes auxquels il appartient et ce aux divers niveaux de localisation. Le tort de la presse régionale, avant-guerre, était de ne pas élever assez le lecteur jusqu'au niveau de la communauté nationale ; celui de certaines feuilles actuelles est de pousser trop avant le lien qu'il éprouve pour elle. Car, si l'équilibre entre la localisation et l'illocalisation est délicat à établir, il est certain que l'attachement aux communautés immédiates est plus naturel et que, sur le plan de l'illocalisation, les journaux régionaux et locaux ne peuvent lutter avec leurs confrères parisiens. La presse de province est en quelque sorte spécialisée dans la localisation et elle tient à sa spécialisation. Quand l'aspect des journaux de province devrait être modifié, il le serait dans le sens de la rigidité : la spécialisation est consciente et raisonnée ; elle est fondée sur les besoins exprimés par une population dispersée, plus ou moins isolée, de culture moyenne. Elle se justifie quand, observant la corrélation entre les indices de rigidité et les indices de lecture (45), on constate qu'entre plusieurs journaux régionaux ou locaux celui qui triomphe de ses concurrents est celui qui propose l'information de localisation la plus rigide.

Section II

L'IMMUTABILITE DU MARCHE DU JOURNAL

Les mobiles du choix effectué par le public entre les titres qui lui sont proposés ne présentent pas un intérêt purement historique ; que les journaux favoris infléchissent brutalement leur présentation ou

(44) *Paris-Normandie*, 25-7-1947.
(45) V. cartes 5 à 28 et 47 à 62.

qu'ils modifient leur substance, le public met en cause sa fidélité, acquiert éventuellement un autre titre et peut ensuite lui accorder préférence. Les journalistes en ayant évidemment conscience s'efforcent de ne pas déroger à l'esprit auquel est accoutumé le public et la contrainte de l'habitude assure ainsi à chaque titre une situation de permanence. Cette situation est variable selon le secteur géographique de lecture : *Paris-Normandie* n'a aucun concurrent direct en Seine-Maritime, sauf au Havre ; dans le Calvados il s'efface devant *Ouest-France ;* à l'Ouest du département sa vente est pratiquement nulle. Il va sans dire qu'aucun journal, quotidien ou hebdomadaire, ne peut être vendu hors de sa zone d'investigation ; à l'intérieur de celle-ci, le succès dépend de la profondeur de l'investigation.

En période de concurrence ouverte, les divers journaux pouvaient chacun s'efforcer de proposer une information de localisation rigide ; mais une fois qu'un titre est implanté, les autres tendent à se retirer, parce que les charges financières incombant à l'entreprise du fait de l'entretien de l'infrastructure rédactionnelle sur le plan local sont disproportionnées par rapport aux recettes. Il s'ensuit un fléchissement de la vente, qui décourage l'entreprise de maintenir en place le reste du réseau informatif : le secteur est définitivement acquis à la feuille concurrente. Ainsi s'est établi, par à-coups, de façon souvent heurtée, un marché réservé à des journaux jouissant d'une quasi-exclusivité informative dans un secteur géographique limité. A l'exception des campagnes entourant Caen, l'ensemble du Calvados est partagé de la sorte en une dizaine de zones de lecture, fermées à la vente de titres étrangers. Quant aux quotidiens, *Ouest-France* jouit d'une sorte de monopole, que la présence de *Paris-Normandie* inquiète peu. La modification de la structure établie supposerait un long travail d'infiltration, auquel le journal concurrencé pourrait répliquer en projetant une extension réciproque de sa zone d'investigation : le *statu quo* est en fait instauré au profit de la feuille actuellement la mieux répandue. Les journaux parisiens, qui ne composent pas avec la localisation et dont la vente est de ce fait restreinte, n'adoptent aucune technique susceptible d'en favoriser l'accroissement. Une espèce de pessimisme semble ainsi régler le cours des rapports entre les feuilles qui se partagent le marché du journal. Les fondements du *statu quo* sont en effet assez fermes pour que presque toutes les tentatives destinées à le rompre soient *a priori* vouées à l'échec. L'illustration la plus frappante de cet état d'immutabilité est l'impossiblité d'implanter à Caen, capitale de la Basse-Normandie, un journal destiné à la population bas-normande.

1. — Les fondements de l'immutabilité.

Aucun journal ne semble pouvoir accroître sa clientèle au détriment d'une feuille concurrente ; les régionaux et les locaux l'emportent nécessairement, en raison de la formule qu'ils ont adoptée, sur

les journaux parisiens et la concurrence entre les régionaux et les locaux entre eux se résout automatiquement par la profondeur de la localisation. La spécialisation géographique des feuilles proposant une information localisée est sans aucun doute irréversible, elle entraîne l'élimination des journaux de localisation concurrents. Mais l'immutabilité du marché pourrait être mise en brèche par un élargissement éventuel de l'ouverture sociologique individuelle selon un double mouvement : de l'hebdomadaire local au quotidien régional et du quotidien régional au quotidien de Paris.

Dans l'immédiat, le goût du lecteur confère un succès assuré aux journaux de localisation et, entre eux, à celui qui, dans un secteur donné, propose une information de localisation absolue rigide. Chacun des hebdomadaires locaux dispose d'une zone de lecture dans laquelle il est confiné par la présence, en ses limites, de plusieurs journaux dont l'investigation est plus profonde que la sienne. Deux possibilités s'offrent à lui pour accroître son audience : étendre l'investigation hors du secteur de vente principal et utiliser alors des procédés de présentation de nature à persuader le public qu'il s'agit d'un journal de destination directe.

Plusieurs journaux étendent leur investigation en dehors de leur zone de lecture principale. Ainsi *Ouest-Normandie*, dont la zone d'investigation principale est le canton de Condé-sur-Noireau, publie des informations relatives à des localités situées dans les huit cantons voisins de Thury-Harcourt, Falaise, Evrecy, Villers-Bocage, Aunay-sur-Odon, Le Bény-Bocage, Vassy et Vire, où sont lus *Les Nouvelles de Falaise*, *La Voix du Bocage* ou *La Renaissance du Bessin*. De nombreux autres journaux, de la même façon qu'*Ouest-Normandie* prolongent l'aire de destination dans une région où domine déjà un concurrent. Mais leur extension éventuelle se trouve toujours enrayée par l'habitude qui lie le public à celui-ci. C'est pourquoi, prolongeant l'expérience, ils tentent de localiser leur titre en fonction de l'aire de lecture nouvelle. Cette forme complémentaire de la politique d'expansion a été maintes fois pratiquée. Ainsi *Le Bonhomme libre*, qui désirait augmenter ses ventes dans la région de Lisieux, a établi un double titre : au titre premier s'ajoutait celui de *Bonhomme Lexovien* ; ce dernier, porté en haut de la page centrale du journal dans sa zone de lecture principale, se trouvait à la une dans la région de Lisieux, la publication étant simplement pliée à l'envers. De même *Le Progrès*, songeant à gagner des lecteurs dans le canton de Honfleur, mit sur pieds en 1956 une troisième édition intitulée *Le Progrès de Honfleur*. Bien plus, un hebdomadaire de Lisieux, *Lisieux-Liberté*, indiquait qu'il paraissait sur sept éditions respectivement intitulées : *Lisieux*, *Cambremer*, *Livarot*, *Saint-Pierre-sur-Dives*, *Pont-l'Evêque*, *Honfleur* et *Pont-Audemer* ; en réalité ces multiples éditions n'en faisaient qu'une.

Les résultats de telles pratiques sont tous médiocres. Le plus apparent est sans doute l'irritation qui anime de ce fait les journaux

concurrents, et qu'ils rendent même parfois publique : c'est ainsi que *Le Lexovien libre*, concurrent de *Lisieux-Liberté*, mettait en garde ses lecteurs des régions de Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives et Cambremer « contre certains artifices spécieux et déloyaux utilisés par certains confrères, masquant sous des titres d'éditions différentes des informations absolument identiques » (46). L'âpreté des qualificatifs employés mérite d'être soulignée, surtout si l'on songe à l'ingénuité du procédé de propagande : c'est que la localisation est l'élément concurrentiel le plus influent et son apparence même est redoutée. La mise en garde n'était au reste qu'une parade, s'adressant moins en fait au public qu'aux dirigeants de l'entreprise incriminée, car la fidélité ne peut être assurée par une localisation fictive.

La localisation, comme on l'a dit plus haut, suppose une infrastructure rédactionnelle très développée ; l'accroissement de la zone d'investigation implique par ailleurs une augmentation parallèle de la surface rédactionnelle. Or le journal hésite à augmenter le nombre de pages de ses publications avant que ses ventes aient elles-mêmes augmenté ; quant à l'accroissement de la vente, il ne devient sensible qu'après l'implantation réelle du journal. C'est pourquoi l'information localisée proposée par le journal en expansion est moins abondante, moins profonde et moins détaillée que celle produite par le journal en place. Qu'un lecteur habitué à ce dernier fasse d'aventure l'acquisition de la feuille nouvelle, la comparaison l'engage à demeurer fidèle à son titre coutumier. La localisation du titre se retourne même contre l'entreprise si la substance ne confirme pas l'annonce et elle prend en fait état de contre-propagande. Ainsi, les expériences tentées par *Le Bonhomme libre* et *Le Progrès* n'ont duré que quelques mois; quant à *Lisieux-Liberté*, il disparut en 1951.

Malgré ces échecs, l'expansion territoriale ne s'avère pas impossible, mais elle suppose que pendant une période assez longue, l'entreprise vende à perte dans la région visée. Elle doit être fondée en effet sur une localisation plus rigide que celle du journal concurrent : traduite sur le plan financier cette condition implique, sans contrepartie immédiate, un accroissement des frais de rédaction (correspondants locaux), de distribution, de matière première et d'impression (augmentation du nombre de pages), ainsi qu'une augmentation momentanée mais sensible du bouillonnage. Si le journal a une présence prolongée dans les dépôts, s'il fait une propagande habile pour faire connaître son titre, il est acheté; le lecteur constatant que la localisation est plus rigide que dans le journal concurrent l'acquiert à nouveau et l'habitude se fonde à son profit. Les annonceurs, une fois convaincus que sa pénétration est réelle, passent des contrats de publicité : l'opération alors devient rentable.

Cette période d'adaptation s'avérant assez longue, les directeurs des journaux locaux renoncent à mener une politique d'expansion

(46) *Lexovien libre*, 28-5-1948.

systématique et visent de préférence à augmenter la vente à l'intérieur de leur secteur géographique privilégié. Pour ce faire, se heurtant au niveau de l'illocalisation aux quotidiens régionaux, ils tendent à proposer une information localisée de plus en plus rigide. Du même coup, ils ôtent aux journaux qui voudraient tenter de s'étendre dans leur secteur tout espoir de s'y infiltrer jamais.

La concurrence entre les quotidiens régionaux se résout d'une façon très voisine. La multiplicité des éditions établies par *Ouest-France* et l'abondance des informations localisées qui en découle assure au journal de Rennes une situation dominante ; la présence de *Paris-Normandie* ne l'inquiète pas. Le comité départemental de la Libération de Seine-Inférieure avait assumé à partir du 1er septembre 1944 la publication d'un journal devant remplacer le *Journal de Rouen*, interdit pour avoir paru sous l'Occupation. Le titre adopté, *Normandie* (47), traduisait le dessein de fonder un journal destiné à la population normande dans son ensemble ; mais des difficultés matérielles gênèrent la pénétration de *Normandie* dans le Calvados : lorsqu'elles furent levées, *Ouest-France* était déjà installé. Des rédactions locales furent néanmoins mises en place, le journal fut répandu ; il n'atteignit que médiocrement le public.

En fait, le Calvados est à *Paris-Normandie* ce que le canton de Thury-Harcourt est à *Ouest-Normandie* : une zone d'expansion. La différence entre *Paris-Normandie* et les journaux locaux du département tient à ce que le journal de Rouen n'a épargné aucun sacrifice financier pour établir sa présence à l'Est du département. Les rédactions détachées de Caen et de Lisieux sont plus opulentes que celles d'*Ouest-France* ; en en établissant une troisième à Trouville au début de 1960, *Paris-Normandie* obligeait *Ouest-France* à déplacer dans cette ville celle qu'il avait à Pont-l'Evêque.

Sa propagande est plus active que celle de *Ouest-France*. Certains dépôts, où les ventes sont faibles, sont néanmoins servis. Il est certain, encore qu'il ne soit pas possible de vérifier cette assertion, que pendant plusieurs années, les activités du journal de Rouen dans le Calvados ont été déficitaires ; les effets de ce manège se révèlent positifs à longue échéance : *Paris-Normandie* a acquis la fidélité d'une partie du public citadin cultivé, qui répugnait aux excès de la localisation, sans pouvoir renoncer à la localisation elle-même. Le journal de Rouen, dont la tenue est plus sévère, dont les articles sont mieux composés, qui propose aussi les informations de renseignement les plus utiles sur le plan local, devait recevoir leur adhésion. Cependant, la clientèle demeure recrutée dans l'élite et son nombre serait insuffisant pour que le journal persévère dans le département, s'il n'avait pas fait accroire par sa présence qu'il couvre l'ensemble de la Normandie. Il tire de cette présomption une situation très favorable

(47) Le journal de Rouen ne s'est intitulé *Paris-Normandie* que le 25 juillet 1947, à la suite de l'éviction du directeur-gérant nommé par le C.D.L.N.

au point de vue publicitaire : d'une part, puisqu'il est censé couvrir tous les départements normands, ses tarifs publicitaires sont élevés ; d'autre part, il recueille de nombreuses insertions de la part de ses lecteurs, c'est-à-dire, puisqu'ils appartiennent à l'élite locale, des meilleurs annonceurs. La plus-value tirée de la hausse générale des tarifs et des recettes effectuées dans le Calvados doit combler le déficit de l'exploitation proprement dite.

La présence de *Paris-Normandie* dans le Calvados s'explique donc moins par l'attachement d'un public nombreux que par une raison de prestige et les conséquences publicitaires qui en découlent. Bien établi à Caen, à Lisieux et dans les principales communes de la frange orientale du département, il a vainement tenté de conquérir les campagnes. *Ouest-France*, par sagesse ou par nécessité, adopte à son égard une attitude conciliante (48). D'ailleurs cet état de choses ne nuit guère aux intérêts de la feuille de Rennes ; en s'attachant l'élite, *Paris-Normandie* s'arroge une clientèle que les goûts portaient davantage vers la presse parisienne que vers la presse localisée ; et, puisque le journal de Rouen la lui ôte, *Ouest-France* peut, sans se soucier d'elle, se consacrer délibérément à une information de destination populaire.

La coexistence des deux journaux dans le département n'en présente pas moins le caractère d'une anomalie que, si les intérêts mis en jeu venaient à se heurter, l'entreprise dominante pourrait tenter de réduire, puis de supprimer. L'aboutissement monopolistique de la localisation est aussi naturel s'agissant des régionaux que lorsqu'il s'agit des journaux locaux ; le principe est identique, pareilles en sont les dépendances : et le choix que le public porte presque sans partage à *Ouest-France* n'en est que la confirmation.

La concurrence qui oppose entre eux les journaux parisiens se situe au niveau de la généralité et ne prend pas de ce fait l'aspect défini ci-dessus. Les critères du choix participent alors bien davantage des qualités de la présentation, de l'exceptionnalité du reportage et des prises de position politiques. L'attitude de tous ces journaux au regard de la localisation est en général l'indifférence : l'indifférence du public en est la réplique rigoureuse. Certains journaux composent pourtant avec elle, tel *Le Figaro* qui publie des enquêtes régionales ; mais il s'agit d'un intérêt purement temporaire et extrêmement restreint. La parution de telles enquêtes se traduit par un accroissement de la vente sur le plan local, mais le flux n'épouse que la période limitée au cours de laquelle la région est concernée (49). La plupart des journaux adoptent au contraire une attitude de méconnaissance systématique ; considérant qu'il ne serait pas rentable

(48) On parle d'une sorte de *gentleman-agreement* établi entre les deux feuilles et présidant à leurs rapports.

(49) Ces enquêtes sont menées dans la région par le correspondant permanent en Normandie du *Figaro*, qui réside habituellement à Cherbourg. Leur parution est accompagnée d'une campagne de publicité en faveur du journal dont les résultats, au terme de l'enquête, s'avèrent peu convaincants.

d'établir des éditions locales, ils veulent conférer à leur publication un aspect essentiellement parisien, sinon national. Cette position leur permet au reste de prendre une attitude neutre ou même de passer sous silence certains problèmes qui, tel celui de l'agriculture, risqueraient de leur faire perdre une partie de leur clientèle.

La désaffection de la province à l'égard de la presse parisienne n'a pas encore provoqué de réactions en retour de la part de celle-ci. En effet, à la Libération, elle s'est d'abord occupée à restaurer les installations matérielles et à recomposer les équipes rédactionnelles. Le problème se pose, maintenant que les journaux sont en pleine possession de leurs moyens et que le marché parisien s'avère saturé. Une distinction doit toutefois être faite entre les journaux selon la puissance financière qui les soutient. Ceux qui disposent de faibles ressources et ne peuvent songer à livrer un conflit de longue haleine avec les journaux de localisation se résignent de toutes façons au *statu quo ;* ainsi *France-Observateur,* dont la vente est pratiquement nulle, ne cherche pas à forcer le marché : convaincu que le terrain est peu favorable dans la région et qu'une politique d'expansion supposerait un effort sur une trop longue période, sans que le succès en soit pour autant assuré, il tente plutôt d'augmenter ses ventes dans les endroits où l'accueil est plus propice. Il en va autrement pour les journaux qui disposent de grands moyens financiers, tels *France-Soir* ou *Le Parisien libéré* par exemple. Précisément en ce qui concerne *Le Parisien libéré,* on a vu plus haut qu'il avait tenté une expérience d'expansion dans la région de l'Oise (50) : cette politique a vivement inquiété les dirigeants de toutes les entreprises de presse régionale, qui demeurent actuellement sur l'expectative. Il apparaît en effet que la seule arme que les journaux de province redoutent vraiment est l'utilisation de la localisation, par le biais de laquelle les journaux parisiens pourraient faire déboucher leurs lecteurs sur une conception de l'information, à laquelle ils ne sont pas accoutumés.

La région normande n'est pas atteinte encore par la menace d'un tel heurt ; mais, que l'expérience tentée par *Le Parisien libéré* soit couronnée de succès, le marché du journal tout entier risque d'en subir les effets. Poursuivant son expansion, il aurait bientôt des émules. Les journaux régionaux ne sauraient plus bénéficier de la situation acquise qu'en ajustant leur information illocalisée à l'exemple de la presse parisienne. La réorganisation des entreprises régionales ne serait pas moins réalisable que celle des entreprises parisiennes ; dans l'état actuel des choses, les premières, en jouissant du bénéfice tiré de l'habitude, de la confiance et de la présence, ont l'avantage sur les autres. Si, comme c'est probable, les journaux parisiens ne s'engagent pas dans la voie de la localisation, peu de brèches seront portées à l'immutabilité. L'expansion est entravée par de nombreux obstacles qui, outre l'absence d'information localisée, font douter du succès : les frais engagés dans une telle entreprise

(50) V. *supra,* p. 58.

ne pourraient être couverts qu'après une période d'implantation d'autant plus longue qu'elle suppose une modification de l'ouverture sociologique individuelle ; elle serait trop aléatoire pour que les journaux s'y risquent.

Liberté de Normandie tient une place particulière dans cet ensemble. Journal de localisation, il atteint une partie de la clientèle des régionaux ; journal du soir, il ôte à *France-Soir* une partie de son public. Les rapports entre *Liberté de Normandie* et *Ouest-France* sont régis par des liens de dépendance directe : les actionnaires de *Liberté de Normandie* sont presque tous actionnaires d'*Ouest-France*, tandis que le directeur de *Liberté de Normandie* est le directeur régional d'*Ouest-France*. L'action est ainsi concertée, les entreprises sont complémentaires. En revanche, la présence de *Liberté de Normandie* est un obstacle sérieux à la pénétration de *France-Soir :* Caen est la seule ville française ou le grand quotidien du soir n'ait pas une vente supérieure au total de tous les autres quotidiens de Paris.

Fort du soutien d'*Ouest-France*, ou sur l'injonction de celui-ci, *Liberté de Normandie* a strictement confiné sa zone de lecture à la ville de Caen et à ses faubourgs, c'est-à-dire dans la partie du Calvados la moins propice à la lecture de la presse localisée. Arguant que les difficultés de distribution d'un journal du soir sont rédhibitoires, ses dirigeants ont progressivement restreint leurs dépôts hors ville et n'ont entrepris aucune tentative de prospection. Assurés de l'appui qui leur serait donné par *Ouest-France*, ils ont négligé la concurrence et ne se sont pas souciés du marché. Aussi bien, les ventes ne cessant pas de diminuer et le renouvellement du public ne s'effectuant plus, le journal de Caen se trouve aujourd'hui dans une situation assez grave (51) : le redressement de la situation ne pouvant pas être opéré au détriment d'*Ouest-France*, les efforts devraient être portés à l'encontre de *France-Soir*, par l'intensification de la vente sur Caen et l'extension éventuelle de l'aire de diffusion. Un projet de réorganisation visant à la réalisation de ce programme semble en voie d'élaboration. Son application dans l'état actuel du marché ne s'impose pas, mais pourrait être mise en branle sur l'initiative d'*Ouest-France* au cas où des éléments imprévus viendraient le bouleverser. Car, dans l'immédiat, la localisation est un élément assez affermi pour écarter toute éventualité de mutation à l'intérieur du marché. Mais, dans la longue période, il faut compter avec l'hypothèse, peu probable il est vrai, d'une modification profonde du goût des lecteurs : elle suppose l'ouverture du public à la généralité et ne saurait de ce fait s'établir qu'après une lente et longue progression. Elle avantagerait d'ailleurs la presse régionale plutôt qu'elle ne l'inquiéterait car, avant de passer à la presse parisienne, le public actuellement attaché aux journaux locaux, s'adresserait d'abord à elle.

(51) La situation financière ayant été nettement déficitaire en 1961, des compressions de dépenses ont été opérées en 1962 (en particulier par la réduction du personnel rédactionnel).

Si l'on ne tient pas compte des interférences, on pourrait énoncer en règle générale que tout individu souscrivant un abonnement à un journal régional est un lecteur perdu pour les journaux locaux. En voulant ériger un particularisme à l'encontre de celui des journaux parisiens, les feuilles régionales ont résolu de donner le détail de l'actualité localisée ; dès lors *Ouest-France*, dont le soin à cet égard est particulièrement prononcé, propose une information de localisation absolue presque aussi abondante que celle des hebdomadaires locaux, plus abondante sans doute si l'on considère qu'il distribue six publications hebdomadaires au lieu d'une. La clientèle des journaux locaux se partage en deux catégories nettement différenciées : d'une part, l'élite locale qui reçoit en général *Le Figaro* ou un autre titre parisien, mais acquiert en outre un hebdomadaire local afin d'être informée sur les événements locaux ; d'autre part, la portion de la population qui ne peut se passer de l'acquisition d'un journal mais recule devant l'achat d'un quotidien, soit pour des raisons financières, soit, ce qui est le plus fréquent, parce qu'une lecture quotidienne les rebute.

Le destin des hebdomadaires locaux, journaux d'appoint pour quelques-uns, succédanés de quotidiens pour la plupart, est lié à la fidélité de la deuxième catégorie de lecteurs. Il suffirait que ceux-ci éprouvent un attachement plus vif aux intérêts communautaires, portent leur choix sur un quotidien, la vente des hebdomadaires diminuerait. Qu'alors un journal régional publie les annonces des officiers ministériels, la seule originalité des feuilles locales est perdue. Si le transfert au profit des quotidiens se confirme, les hebdomadaires doivent cesser de paraître. Or les seuls quotidiens dévolutaires seraient les régionaux, parce que leur formule est seule proche de celle des journaux locaux ; et, parmi les régionaux, c'est en fin de compte *Ouest-France* qui en tirerait profit, parce que l'information localisée qu'il propose, étant plus rigide que celle de *Paris-Normandie*, se substituerait sans peine à celle que les lecteurs étaient accoutumés à recevoir. La disparition des journaux locaux aurait pour conséquence connexe un surcroît de vente des régionaux auprès de l'élite qui, départie de l'organe de renseignement localisé hebdomadaire, serait contrainte de s'adresser à eux.

Sans aller jusqu'à l'absorption entière de la presse locale par les journaux régionaux, on peut prévoir raisonnablement un transfert partiel : le développement de la culture individuelle y conduit. Et cette mutation renforcerait encore la position de la presse régionale au détriment relatif de la presse parisienne, à moins qu'un autre transfert ne se manifeste de l'une à l'autre.

Dans la mesure où les journaux parisiens conserveront leur facture actuelle d'illocalisation exclusive, cette hypothèse se présente sous un aspect assez fictif. Il faudrait, pour s'y résoudre, admettre que le public négligera un jour les nouvelles localisées; alors, tous les journaux se réduisant au niveau de la généralité, il est possible que la

presse parisienne l'emporte. Mais la condition est telle que l'hypothèse doit être écartée d'emblée. Une évolution moins brutale pourrait néanmoins se produire : en admettant que les goûts s'affineront progressivement, tandis que la conscience collective deviendra plus vive, un transfert partiel pourrait s'opérer au profit des journaux parisiens. La nécessité d'une information localisée subsistant de toute façon, les lecteurs acquis à la presse parisienne feraient de surcroît l'acquisition d'un journal local hebdomadaire. Cette éventualité est moins probable que celle précédemment décrite au profit des journaux régionaux : ceux-ci sont en effet doués de facultés très souples d'adaptation au goût du public, alors que les directeurs des journaux locaux s'en soucient peu et seraient malhabiles à modifier leurs conceptions; d'autre part, elle suppose une véritable réforme de l'esprit de lecture, alors que l'autre se suffirait d'un plus grand éveil. L'une comme l'autre, en tout état de cause, sont très peu vraisemblables, parce que l'accroissement de l'ouverture sociologique présuppose un entraînement, alors qu'il est à l'inverse inhibé par la matière journalique actuellement distribuée.

Si forte que soit la contrainte de la localisation au bénéfice de l'immutabilité du marché, un autre élément y concourt et la renforce : l'inégalité entre les journaux concurrents. L'histoire enseigne que la modération des conquérants est la plus sûre garantie de leur succès; la présence dominante d'*Ouest-France* fausse les règles de la concurrence, alors même que le journal de Rennes se contente du *statu quo* et ne cherche pas à réduire l'activité des entreprises moins prospères. La puissance ainsi contenue n'en est pas moins considérable; débandée, elle viendrait à bout de toutes les épreuves. Les petits journaux sont au contraire enfermés dans le cycle de leur pauvreté et la crainte de représailles les distrait de s'aventurer dans des initiatives trop hardies. L'option prise par *Ouest-France* en faveur du maintien du *statu quo*, ne nuisant en fait à aucune situation acquise, suscite une collusion d'ensemble à son endroit.

L'habitude, qui régit les déterminations du public, a prise aussi sur celles des hommes de presse : chaque entreprise agit dans la zone de lecture qui lui est réservée; les journaux de complément, conscients de l'état de lecture, se contentent d'une situation de complément. Peu se risquent à provoquer des mutations dont l'issue est incertaine.

2. — Les exceptions.

Certains journaux affrontent pourtant le péril et portent atteinte au *statu quo* dans le dessein d'augmenter le nombre de leurs lecteurs. Ces tentatives s'exercent, les unes hors de leur zone de destination initiale : le conflit est alors ouvert; les autres, par une tactique plus insidieuse, se développent à l'intérieur de celle-ci et peuvent, si l'affaire est bien menée, passer inaperçues. La plupart des premières avortent rapidement; quant aux secondes, leur caractère subreptice

interdit avant leur dénouement qu'on porte sur elles un jugement décisif.

La ville du Havre est le centre d'édition de deux quotidiens locaux: *Le Havre* et *Le Havre libre*. La diffusion de ces feuilles est cantonnée dans la ville de destination directe par *Paris-Normandie*, qui occupe dans le département de la Seine-Maritime la situation dominante tenue dans celui du Calvados par *Ouest-France*. Pour accroître leur vente, les deux journaux ont tenté à plusieurs reprises de pénétrer dans le Calvados, en particulier dans le canton de Honfleur, où la vente d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie* est assez faible et où résident un certain nombre de personnes ayant des affinités professionnelles avec Le Havre. La construction du pont de Tancarville, justifiée par le désir de réunir économiquement les deux rives de la Seine, suscita de la part de ces journaux l'espoir d'une implantation décisive dans la partie nord-est du département; une automobile desservit les dépôts de la rive gauche de la Seine entre Tancarville et Honfleur et ceux des stations balnéaires jusqu'à Trouville. Après un bref succès de curiosité, la vente ne cessa point de décroître, se stabilisant autour de quinze numéros pour *Le Havre* et soixante pour *Le Havre libre*. Les opérations de routage (et en particulier le péage élevé prescrit pour traverser le pont) obligèrent les deux entreprises à poser un terme rapide à leur projet d'expansion.

En revanche, le quotidien parisien *Paris-Jour* est parvenu à s'imposer dans la région. Ce journal, lancé le 24 octobre 1959, a trouvé son originalité en adoptant la formule du *tabloïd*, qui a fait le succès de plusieurs feuilles anglo-saxonnes : le format est plus petit que celui des autres journaux, les textes sont concis et les illustrations très abondantes, les nouvelles attractives sont l'élément essentiel de l'information; la une est un placard exclusivement consacré à un titre et à une photographie. Tout est mis en œuvre pour flatter les instincts d'indolence du lecteur. La propagande fut habilement menée et soutenue par des efforts considérables dans la présentation matérielle (52). Seul un groupe financier puissant pouvait, en pratiquant, pendant sa période d'implantation, un déficit d'exploitation systématique, forcer l'attention du public et imposer son titre sur le marché. Le quotidien U.N.R. *La Nation*, qui n'était pas soutenu de cette façon, ne put en revanche se faire connaître, même dans les villes importantes. *Paris-Jour* lui-même, quelle que soit la progression de sa vente, n'atteint pas une large audience.

Cette exception réduite à sa juste valeur, il apparaît difficile qu'un journal ait la possibilité de briser le *statu quo* établi au profit des feuilles en place : aucun journal quotidien ne peut trouver une meilleure formule que celle élaborée par *Ouest-France;* le plafonnement de la diffusion de *Paris-Jour* prouve par ailleurs qu'un journal d'illocalisation, quelque attractif qu'il puisse être et quelle que soit

(52) Ainsi, la publication périodique de très belles photographies en couleur.

l'importance des moyens mis en œuvre pour l'implanter, ne saurait trouver une vaste audience. Quant aux hebdomadaires locaux, ils ne pourraient s'établir que dans un secteur où aucun autre journal n'a établi en profondeur ses assises, c'est-à-dire dans les cantons suburbains de Caen (cf. carte n° 59, p. 98) ; c'est le cas de *La Tribune des Cantons*, dont la zone d'investigation s'étend sur les cantons de Ryes, Creully et Douvres (53). Ailleurs, ou bien ils empruntent la technique de la localisation et ils ont peu de chances de supplanter le journal en place; ou bien, désireux de divulguer des idées, ils négligent la localisation : ils subissent alors la concurrence des hebdomadaires parisiens dont, bien que leurs ressources soient plus importantes et leurs rédacteurs mieux placés, la mévente devrait leur inspirer prudence.

Au moins les journaux en place devraient-ils tenter d'augmenter leur clientèle à l'intérieur de la zone de destination directe (54) ; un certain nombre s'y emploient en adoptant une tactique, que l'on qualifie de la *tache d'huile*. Il s'agit de conquérir des fiefs urbains de plus en plus avancés, à partir desquels le journal connaîtra un développement presque naturel. Il est certain que, logiquement, l'audience pourrait se gonfler d'elle-même autour des points d'appui acquis à un titre, mais la réalité ne répond pas à cette attente. *Paris-Normandie*, qui semble agir de la sorte dans le Calvados, a purement et simplement déserté le marché dans le Bessin, le Bocage et la région de Falaise (cf. carte n° 6, p. 33), tout en prenant la précaution de conserver des correspondants permanents à Bayeux, Vire et Falaise, tremplins éventuels d'une expansion future. Dans la partie du département où il veut d'abord s'implanter, il a porté un soin particulier à l'information destinée aux villes de Caen, Lisieux, Trouville, Honfleur et Orbec, en même temps qu'il développait dans ces centres une propagande intense. Le goût des citadins pour la localisation étant plus émoussé que dans les campagnes, le journal de Rouen a pu effectivement trouver un public fidèle dans ces villes. Cependant il néglige les communes rurales, un certain nombre d'entre elles n'étant pas même desservies. Il en résulte qu'actuellement *Paris-Normandie*, lu dans les villes, est ignoré dans les campagnes : l'étalement n'est pas spontané. Il est peut-être trop tôt pour se prononcer sur les effets d'une telle stratégie, dont le dénouement se doit par prudence d'être précédé d'une lente approche. Il semble toutefois peu vraisemblable que le constat de présence puisse se substituer, dans la motivation de lecture, à la profondeur de la localisation informative.

Or, il convient de le rappeler, la localisation primant sur tous les autres facteurs de succès, elle seule peut efficacement armer les entreprises dans leurs menées concurrentielles : peu importe celle qui les livre. Le jugement est porté sur pièces. Après qu'il eut renoncé à

(53) C'est le cas aussi de *Caen Sept Jours*, hebdomadaire paraissant depuis le mois de novembre 1963, exclusivement destiné à l'agglomération caennaise.

(54) V. *supra*, p. 153, note 9.

s'établir dans le Calvados, *Le Havre* acquit la propriété du *Progrès* et de *L'Indépendant honfleurais;* cette modification passa inaperçue dans le public. Les lecteurs, accoutumés au titre ancien et trouvant dans leur journal l'information localisée à laquelle ils étaient habitués ne se sont pas souciés de savoir que leur nouveau fournisseur était celui-là même qui, sous un titre différent, avait été quelques mois plus tôt et par eux refoulé. Quelle que soit la stratégie établie par l'entreprise, ses moyens d'action ont moins d'autorité auprès des lecteurs que la substance qui leur est proposée et l'ordre de valeurs retenu. Si le catalogue des exceptions portées au *statu quo* est inconsistant, il faut en imputer l'état à l'irrésolution où sont les entreprises de presse désireuses d'étendre leur marché à opter sans équivoque pour la localisation.

Cette indécision semble devoir se perpétuer à l'avenir, car elle repose sur des fondements sérieux : aucune entreprise ne se sent assez vigoureuse pour se mesurer sur le plan de la localisation avec *Ouest-France,* dont la puissance résulte de longues années de présence, au cours desquelles il a monté une infrastructure rédactionnelle et un système de distribution inégalables. Pour cette raison, et aussi parce qu'elle est portée à considérer que la localisation ne mérite pas un effort disproportionné avec son intérêt objectif, l'entreprise nouvelle ou en expansion cherche à trouver son originalité ailleurs que dans la localisation : inversant l'ordre des mobiles, elle peut certes acquérir une audience, mais celle-ci restera limitée.

3. — L'implantation à Caen d'un quotidien bas-normand.

Il peut paraître singulier que le marché du journal soit dominé dans le Calvados par un journal breton et que son concurrent principal soit une feuille éditée en Haute-Normandie. L'avantage essentiel tiré de la localisation tient à ce que le journal s'adresse en particulier à une population dont elle embrasse l'état d'esprit et qu'elle côtoie sans relâche dans son avenir. Or, fors le nom, la haute et la basse Normandie ont peu de choses en commun et il va sans dire que la collectivité bretonne est nettement coupée de la collectivité bas-normande. Les points communs, s'il en est de nombreux entre les trois régions, se trouveraient aussi entre chacune et d'autres provinces de France, aussi bien que de terres étrangères. Caen, ville autour de laquelle pourraient s'ordonner les trois départements bas-normands, avait une prédestination naturelle à devenir le centre d'édition d'un quotidien bas-normand. Le *Journal de Rouen* l'avait avant-guerre bien compris qui, plutôt que d'imposer son titre dans la région, avait créé une entreprise filiale publiant le *Journal de Normandie,* exclusivement destiné à la communauté bas-normande.

En 1952, Robert Hersant, alors directeur du bi-mensuel *L'Auto-Journal* et qui désirait se lancer dans la presse régionale, fit une étude de marché; il ressortait de son enquête que deux régions pour-

raient s'ouvrir à une feuille nouvelle : la basse Normandie d'abord, l'Oise ensuite. Le lancement d'un quotidien bas-normand, *Ouest-Normandie*, étant alors imminent, il renonça à Caen et porta son choix sur Beauvais. La fortune lui sourit davantage qu'aux instigateurs du journal caennais, lancé en 1953 et dont la brève destinée constitue l'une des illustrations les plus caractéristiques de l'échec dans l'histoire de la presse d'après-guerre. Cet échec était dû en grande partie à la présence d'*Ouest-France*, qui a imposé son titre dès 1944 et qui a entravé l'implantation d'un quotidien spécifiquement bas-normand en prenant le contrôle de *Liberté de Normandie* d'abord, puis en s'opposant à la création de feuilles nouvelles.

Jusqu'à la déclaration de la guerre de 1939, deux quotidiens du soir paraissaient à Caen : *Le Moniteur du Calvados* et *Le Journal de Caen*. L'engagement des hostilités compromit l'existence des deux feuilles, dont les rédacteurs en chef respectifs passèrent un accord, aux termes duquel il fut convenu de les remplacer par une édition commune ayant pour titre *La Presse Caennaise* et pour sous-titre : *Edition commune de guerre du Journal de Caen et du Moniteur du Calvados*. La première publication sortit le 12 septembre 1939; la dernière à la Libération. Ayant paru pendant l'Occupation, le journal fut en effet suspendu; la cour de justice de Caen prononça la dissolution de la société qui l'exploitait et des condamnations à l'égard des personnes qui l'avaient dirigée.

Entre-temps, sous l'impulsion du président du comité de Libération, Léonard Gilles, la société anonyme des Editions de basse-Normandie avait été fondée et avait entrepris l'édition d'un nouveau journal intitulé *Liberté de Normandie*. Cette feuille, qui remplaçait *La Presse Caennaise*, fut le premier quotidien de localisation édité dans la France libérée; c'était le 13 juillet 1944. A l'euphorie des premiers jours devaient se substituer progressivement des oppositions touchant à la conception de l'information; elles entraînèrent le départ de certains membres du conseil d'administration en novembre 1945, ainsi que du directeur du journal, M. Moisy.

Ceux-ci fondèrent une feuille concurrente, qui vit le jour le 15 avril 1946 : *La Presse du Calvados*. Edité par une S.A.R.L., dont M. Moisy fut nommé gérant, le nouveau journal était placé d'emblée sous l'influence d'*Ouest-France* : plusieurs actionnaires étaient en effet des membres de la société d'édition de la feuille de Rennes, le directeur-gérant était le directeur régional d'*Ouest-France*, l'équipe rédactionnelle était constituée en majeure partie par des rédacteurs détachés du quotidien rennais. L'exploitation, qui semble avoir été déficitaire, fut soutenue financièrement par *Ouest-France*.

Les difficultés n'étaient pas non plus épargnées à *Liberté de Normandie*. En un an, après le départ de M. Moisy, trois directeurs se succédèrent à la tête du journal, jusqu'à ce que, le 1er janvier 1947, le poste fût supprimé par mesure d'économie. L'exploitation rencontra néanmoins des difficultés financières de plus en plus graves sans que,

le journal n'étant pas soutenu comme son concurrent par un commanditaire puissant, la situation puisse être redressée. C'est pourquoi le gérant de la société éditrice, M. Gilles proposa un accord de fusion avec *La Presse du Calvados :* les pourparlers traînèrent pendant près de dix-huit mois, car les exigences posées par M. Moisy furent tout d'abord jugées inacceptables.

Le directeur de *La Presse du Calvados* avait en effet exigé le départ de deux des membres-fondateurs les plus importants et leur remplacement par de gros actionnaires d'*Ouest-France.* Cette condition, destinée à assurer la majorité des parts sociales à des représentants de la feuille de Rennes, fut repoussée par le conseil d'administration de la société des Editions de basse Normandie. Toutefois la situation financière devenait alarmante et les responsables de *Liberté de Normandie* ne voyaient d'autre issue que l'alternative de la disparition ou de la concession. Ils optèrent pour la seconde solution.

La fusion fut réalisée le 15 juillet 1948 : la société exploitant *La Presse du Calvados* ne cessait pas d'exister mais abandonnait toute activité. La commutation d'actions exigée fut effectuée. De ce fait, les représentants du journal de Rennes obtinrent la présidence, ainsi que deux des trois sièges du conseil d'administration; M. Moisy, qui apporta à la société près de deux millions à lui prêtés par *Ouest-France,* fut nommé directeur de *Liberté de Normandie - La Presse du Calvados réunis.* La position des actionnaires de fondation étant désormais minoritaire, leur présence devenait vaine : trois d'entre eux se retirèrent en 1949, tandis que leur représentant au conseil d'administration donnait sa démission au mois de novembre de la même année. L'emprise d'*Ouest-France* était devenue quasiment exclusive.

Cette prise en main par *Ouest-France* de la presse caennaise est riche d'enseignements. Le grand quotidien de l'Ouest a beau adopter une attitude conciliante d'une façon générale, il prend des mesures résolues quand le danger s'avère grave. Abandonner Caen à un journal indépendant, c'était admettre le risque de le voir prospérer, s'étendre et gagner progressivement les trois départements bas-normands. *Paris-Normandie,* qui domine le marché en haute Normandie, n'a pas dans la région caennaise la combativité qui animerait, faute de débouchés extérieurs, des journalistes caennais. Or, à la Libération, la concurrence étant ouverte, n'importe quel titre pouvait aisément s'implanter: que *Liberté de Normandie* s'inscrive sur le marché dans le même temps que *Ouest-France,* les deux journaux se trouvent dans une situation d'égalité, prêts chacun à un effort d'adaptation dans le sens prescrit par les goûts des lecteurs. En termes concurrentiels, un lecteur de *Liberté de Normandie* était un lecteur perdu pour *Ouest-France.* La scission effectuée en novembre 1945 et la création d'un journal concurrent palliaient le danger : le marché ne permettant pas la coexistence de trois feuilles, chacune d'entre elles devait vendre à perte et la moins puissante devait céder la première.

Si le procédé manque d'élévation, il faut admettre que le climat ne favorisait pas alors les concessions. L'efficacité du résultat dépassait même toute attente : le journal satellite établi à Caen est un bastion avancé en limite de la zone de lecture, qui permet de faire front, le cas échéant, contre les tentatives ultérieures d'implantation de journaux concurrents. On comprend aisément que *Liberté de Normandie* ne cherche pas à augmenter son tirage : ses ventes se développeraient aux dépens partiels d'*Ouest-France*. Mais qu'un journal tente de s'établir à Caen, *Ouest-France* dispose sur place, par personnes interposées, d'un personnel rédactionnel, d'installations techniques et de réseaux informatifs. Au moment où le nouveau titre est lancé, *Liberté de Normandie* sort de sa léthargie, découvre une formule nouvelle, accroît ses moyens de propagande : le marché découvre d'un coup non pas une mais deux feuilles nouvelles dont personne, à aucune, ne saurait récuser le caractère bas-normand. La virulence ainsi déchaînée ne saurait porter seule ses fruits : elle ne fait que précéder le choix du public; elle est critiquable dans la mesure où, matériellement, elle l'altère. Au vrai, elle a peu d'occasion de se manifester en raison de la rareté des brèches portées au *statu quo*. Le cas s'est néanmoins présenté une fois.

Dans sa publication du 9 octobre 1953, *Liberté de Normandie* faisait paraître, sans signature, l'article suivant : « Un confrère nous est né. Sa parenté nous est connue puisqu'il a pris un nom commun, *Ouest-Normandie*, déjà porté par des confrères qui courent les rues tous les matins. Nous-mêmes qui avons choisi *La Liberté*, sommes aussi de Normandie. Si le dépositaire est sourd, il pourra aisément et de bonne foi servir de travers, mais si le lecteur n'est pas aveugle, il aura tôt fait de voir qu'il y a entre chacun de ceux du matin plus qu'une nuance. Il nous est d'autant plus loisible de faire ce constat que nous ne nous levons qu'après-midi avec la seule ambition de donner à ceux qui travaillent les plaisirs du soir. La parenté du nouveau-né est, dit-on, capable de le bien nourrir, si bien qu'il n'y a aucune raison qu'il ne grandisse pas. En cet heureux climat de naissance, les vœux d'un humble confrère caennais n'ont pas beaucoup de prix. Il n'eût pas été élégant de les taire. »

Les propos peu amènes par lesquels *Liberté de Normandie* salua la parution du premier numéro du « nouveau-né » traduisent l'ambiance qui entoura son apparition. C'est que *Ouest-Normandie*, lancé le 8 octobre 1953, tentait de s'introduire sur le marché aux dépens évidents des journaux installés. Moins de deux mois plus tard, le 1er décembre, on pouvait lire dans ce journal : « A partir de ce numéro, nous cessons de paraître. Ou plutôt nous suspendons notre publication. Que ceux qui s'en réjouiraient le fassent avec discrétion : l'avenir dira seul son dernier mot. » Cette épigraphe en forme de réponse laisse entendre que le dénouement de l'entreprise a été influencé par des mains peu secourables. On laissera aux protagonistes le soin d'examiner les détails de l'affaire. Il est certain que quarante-six publications étaient insuffisantes pour forcer l'attention du public

et il est vraisemblable que des pressions extérieures sont intervenues pour interrompre la tentative de lancement.

Dans une lettre adressée en dix mille exemplaires à des habitants de la région, une quinzaine de jours avant la parution du premier numéro d'*Ouest-Normandie,* ses fondateurs donnaient les raisons qui les avaient poussés à réaliser ce projet : « Il est apparu à un certain nombre de personnalités du Calvados qu'il était anormal de voir ce département dépourvu d'un quotidien, rédigé et imprimé à Caen, publiant, chaque matin, les dernières nouvelles de la nuit. Elles ont donc, afin de combler cette lacune, décidé l'édition d'un journal quotidien qui contiendra, chaque jour, tous les renseignements susceptibles d'intéresser les lecteurs ainsi que toutes les informations internationales, nationales et régionales qui lui seront transmises jusqu'à 3 heures du matin. Ce quotidien, fait pour vous, doit devenir votre journal. Il tiendra compte des suggestions que vous voudrez bien lui transmettre et s'efforcera de vous donner satisfaction à tous égards. C'est de vous que dépend son succès. C'est sur vous que comptent ses animateurs calvadosiens pour assurer le fonctionnement normal d'une entreprise destinée à soutenir vos intérêts comme ceux de la région tout entière. Nous approvisionnerons suffisamment les dépositaires chez lesquels vous pourrez trouver *Ouest-Normandie* chaque matin, mais si, par suite de votre éloignement de tout poste de vente au numéro, vous ne pouvez vous procurer le journal régulièrement, nous vous proposons un abonnement à votre choix et consentons bien volontiers à vous servir un abonnement d'essai ... »

La tentative, présentée de cette façon, n'était pas dépourvue de bon sens et avait de sérieuses chances de succès. En localisant plus étroitement que ne le fait *Ouest-France* l'esprit de l'information, *Ouest-Normandie* devait flatter le goût du public; en approvisionnant les dépôts isolés, il se mesurait seul avec *Ouest-France;* en s'engageant à défendre les intérêts régionaux, le journal breton n'avait pas de réplique; en prenant appui sur le particularisme bas-normand, la feuille de Rennes était confondue. *Ouest-France* avait pour lui la puissance et l'habitude; *Ouest-Normandie* le caractère spécifiquement régional. L'équilibre penchait en faveur d'*Ouest-France* d'abord, il pouvait fort bien se retourner en faveur d'*Ouest-Normandie* si ce dernier parvenait à briser l'indifférence du public. Il convenait donc d'agir prestement, escomptant que les difficultés financières inhérentes à la période de lancement ne pourraient pas être contenues.

C'est bien ce qu'il advint et on comprend mal comment les responsables du lancement se sont engagés dans cette entreprise sans disposer des fonds suffisants pour la soutenir au bout de six semaines. Le projet semblait pourtant élaboré d'une façon réfléchie, mais le début de l'entreprise a été trop hâtif. L'origine lointaine remontait quatre ans plus tôt lorsque, en décembre 1949, fut constituée sur l'instigation d'un imprimeur caennais, M. Ozanne, une S.A.R.L. dénommée Les Nouvelles éditions de basse Normandie. La raison de cette création

était l'achat à Lisieux de l'hebdomadaire *Lisieux-Liberté,* qui se trouvait en difficultés du fait de la concurrence exercée par l'autre hebdomadaire, édité dans la même ville, *Le Lexovien libre.* L'exploitation de ce journal local n'ayant pu être redressée, elle fut abandonnée le 31 juillet 1951 et la feuille fut reprise par *Le Lexovien libre.*

Cet échec ne découragea pas M. Ozanne, qui émit alors le désir de créer à Caen un quotidien du matin. Il contacta un certain nombre de personnalités locales, en particulier MM. Laniel, député de Lisieux et Boivin-Champeaux, président du conseil général du Calvados, qui appuyèrent son projet. Il convenait alors de trouver les capitaux nécessaires au lancement du journal et à son exploitation, dans le département d'abord, puis dans l'ensemble de la basse Normandie. Un accord intervint avec M. Lafond, autre imprimeur caennais, ancien directeur du *Journal de Normandie :* il occuperait les fonctions de directeur, tandis que M. Ozanne assurerait l'impression du journal. Le projet, ébruité au cours de l'été 1952, fut accueilli avec scepticisme dans les milieux de presse. Dès cette époque se manifesta la réticence des journaux en place; c'est ainsi que les sociétaires du *Bonhomme libre,* hebdomadaire dont l'impression était confiée à l'imprimerie de M. Ozanne, firent savoir à celui-ci qu'ils la lui retireraient au cas où il donnerait suite à ses visées. De plus, il semble que des démarches furent faites auprès de nombreuses personnalités locales par les directeurs régionaux d'*Ouest-France et de Paris-Normandie,* qui ne manquèrent pas à cette occasion d'évoquer la proximité des élections municipales (qui devaient avoir lieu en avril 1953).

Nonobstant, les préparatifs se poursuivaient et M. Ozanne s'assura la collaboration future d'un ancien rédacteur de *La Presse du Calvados* et d'un journaliste exerçant alors sa profession à Paris. Le 22 février 1953, les actionnaires de la société des Nouvelles Editions de basse Normandie se réunissaient en assemblée générale et prenaient trois décisions importantes : transformer la S.A.R.L. en S.A., procéder à une augmentation du capital de la société par l'émission au pair d'actions de dix mille francs et faire appel à un industriel susceptible de fournir une forte somme. Ce dernier, le comte de Breteuil, directeur de *Paris-Dakar* et de plusieurs périodiques, consentit à un apport de quinze millions de francs : cinq en son nom propre, dix au nom de deux sociétés qu'il contrôlait. Une société de valeurs mobilières promit un concours de six millions de francs. Le capital fut alors fixé à trente millions de francs (trois mille actions de dix mille francs) : outre le comte de Breteuil, qui contrôlait la moitié du capital social, et la société de valeurs mobilières, M. Ozanne possédait 77 actions, M. Lafond 73 et quarante-huit personnes physiques ou morales appartenant à la région se partageaient les sept cent cinquante autres parts. Un quart du capital, soit sept millions et demi de francs, devait être versé à la sortie du journal. Les biens du journal dissous, dont M. Lafond avait été directeur, étaient évalués à soixante millions; tou-

jours placés sous séquestre, ils ne pouvaient pas être libérés dans l'immédiat.

L'équipe rédactionnelle fut alors constituée : Félix du Bief, qui avait été dans sa jeunesse directeur d'un journal local de Bayeux, avait ensuite fait carrière dans le journalisme parisien et était devenu chef des informations du grand quotidien *Le Matin*, était nommé rédacteur en chef. Il devait avoir sous son autorité plusieurs rédacteurs formés au journalisme dans des entreprises locales, l'un à *Liberté de Normandie*, un autre à *La Presse du Calvados*, deux à la *Presse du Bocage*, un autre à *La Dépêche du Bessin*, tous ayant une connaissance approfondie de la région, de ses problèmes et des techniques de la localisation. Le directeur administratif devait être l'ancien directeur du *Progrès de la Somme*. D'autre part, M. Ozanne s'était assuré le concours, dans tous les centres importants du Calvados, de personnalités bien placées et compétentes : à Lisieux, Trouville, Condé-sur-Noireau et Vire, les correspondants étaient des rédacteurs de journaux locaux; ailleurs c'étaient des secrétaires de mairie (Bayeux), un ancien greffier (Falaise), des employés municipaux, etc. Tout était mis en œuvre pour que la localisation fût rigide.

Au début du mois de septembre, des affiches furent apposées à Caen, puis dans les principales localités du département. Le texte en était bref, mais traduisait bien l'esprit qui devait animer le journal : « Bientôt, *Ouest-Normandie*, le quotidien bas-normand du matin ». La date de parution était fixée au 1er octobre 1953. Elle dut être reculée d'une semaine, ce qui tend à prouver que les choses n'étaient pas au point. Le journal ne disposait pas de local particulier, mais était établi dans l'imprimerie de M. Ozanne; les membres de l'équipe rédactionnelle se connaissaient mal et n'avaient pas eu le temps de se concerter; l'organisation des divers services n'était pas réglée (55). Enfin, le 8 octobre, le journal parut. Les événements qui accompagnèrent sa venue sont la pesante préfiguration de sa brève destinée. Les dirigeants avaient d'abord envisagé de faire distribuer gratuitement les deux premiers numéros : cette mesure était amplement justifiée si l'on voulait forcer l'intérêt des lecteurs (56). Ils durent pourtant y renoncer par mesure d'économie; pour la même raison le tirage, qui avait été prévu en vingt mille exemplaires, fut restreint d'emblée à dix-huit mille. Les embarras financiers surgissaient avant même que le premier numéro fût sorti. Ils décidèrent ensuite de faire vendre le journal dans les rues; mais, fortuitement, il s'est trouvé qu'aucun colporteur ne fût, ce jour-là, disponible. Ils

(55) La hâte des derniers jours contraste avec la préparation minutieuse qui précéda le lancement d'un journal tel que *Paris-Jour*, dont on dit que pendant trois mois un numéro zéro fut quotidiennement établi.

(56) C'est ainsi que *Le Parisien libéré*, lançant en 1962 de nouvelles éditions dans les départements de la Seine-et-Marne et de la Marne, fit distribuer gratuitement le journal les 3 et 4 septembre ; la vente effective ne commença que le troisième jour.

éprouvèrent alors concrètement que *Ouest-Normandie* n'était pas le seul journal offert dans le département. L'impression fut confirmée par les premiers résultats de vente connus : après le succès de curiosité initiale escompté, les bouillonnages furent considérables : ils s'élevaient le 10 octobre aux environs de 90 % à Lisieux, Bayeux et Vire, de 80 % à Trouville, Deauville et Dives, de 75 % à Honfleur et à Caen.

Alors la débâcle fut rapide : le tirage fut restreint, il tombait le 24 octobre à six mille exemplaires et le nombre des invendus restait pourtant important. Le service du journal effectué par voie postale fut abandonné dans certaines localités. Le 26, le tirage diminuait encore de moitié; de moitié aussi était réduit le nombre des dépositaires. Le 27, le rédacteur en chef, Félix du Bief, remet sa démission. Dans la première semaine de novembre, le bouillonnage semble se stabiliser aux environs de 30 %, mais le tirage n'a pas augmenté et demeure ainsi à trois mille exemplaires. En vue de pallier ces difficultés, le conseil d'administration décide le 18 novembre d'approvisionner le fonds d'exploitation par le versement d'un deuxième quart du capital. Cette opération devait permettre de faire face aux engagements immédiats, d'acquérir du matériel d'imprimerie et surtout d'augmenter le nombre de pages. Tous les actionnaires opèrent un versement à l'exception du commanditaire principal, le comte de Breteuil. Les membres du conseil d'administration convoquent alors en assemblée extraordinaire les actionnaires de la société : le représentant du comte de Breteuil insiste sur l'échec du journal et demande d'arrêter immédiatement sa parution. Une résolution est finalement adoptée dans ce sens et le lendemain, 2 décembre, paraissait le dernier numéro d'*Ouest-Normandie*.

La cause essentielle de cette déroute est incontestablement d'ordre financier; nul ne peut songer mener une vaste entreprise sans disposer des fonds utiles. Cela est vrai du journal comme de toutes les activités économiques. La société des Nouvelles éditions de basse-Normandie, constituée à l'origine dans le dessein de reprendre l'édition d'un journal local, avait abandonné sans dommage une exploitation qui ne s'avérait pas rentable; une certaine insouciance pouvait alors se justifier, eu égard à la médiocrité des intérêts mis en jeu : appliquée au lancement d'un quotidien départemental visant à s'étendre ensuite à l'ensemble de la région, cette attitude est inconcevable. L'immutabilité théorique du marché suppose, pour qu'on la brise, une propagande coûteuse et une longue période d'acclimatation, donc des ressources suffisantes pour pallier le déficit initial : *Ouest-Normandie* ne pouvait au départ faire face ni à l'un ni à l'autre de ces impératifs. Les fonds dont il disposait avaient d'ailleurs été jugés nettement insuffisants par de nombreux observateurs et même par des membres du conseil d'administration. La prudence aurait exigé que de nouveaux commanditaires fussent recherchés. Les données sont trop incertaines pour porter à la direction de la société le grief de la légèreté : certains spécialistes considèrent que l'habitude ne peut prendre effet au profit

d'un journal que deux ans après son apparition sur le marché, mais d'autres allongent ou rétrécissent le délai; les estimations concernant le déficit initial ne sauraient être que des approches supposées. Néanmoins, bien que la quantification du coût de lancement soit nécessairement approximative, le seul jugement en raison laisse penser que les sept millions et demi de liquidités dont disposait le journal étaient trop faibles pour qu'il s'engage dans cette entreprise.

Se mesurant à *Ouest-France*, le journal caennais devait présenter des avantages supérieurs à celui-ci. Or l'équipe rédactionnelle était mal rodée et la qualité de l'information s'en ressentait. L'entreprise avait beau être fondée sur la localisation, le journal n'avait pas trouvé de correspondants dans toutes les communes. Surtout, les ressources publicitaires faisaient défaut à l'origine; les liquidités étant faibles, *Ouest-Normandie* ne paraissait que sur six pages, alors que le journal rennais en proposait trois fois plus. La disparité était trop accusée : *Ouest-Normandie* ne supportait pas la comparaison. Les avantages tirés par le journal caennais de sa situation propre ont eux-mêmes été neutralisés : *Ouest-Normandie* disposait de plusieurs heures supplémentaires par rapport à *Ouest-France* avant de boucler son édition (57) ; il aurait dû bénéficier, de ce fait, de l'exclusivité d'annonce des événements tardifs. Mais, pour prévenir cette disparité, le journal de Rennes comprima ses horaires et recula le délai de parution de l'édition de Caen.

En outre, les entreprises en place levèrent un front commun contre le nouveau venu (58). Il semble que des pressions aient été dirigées à l'encontre d'*Ouest-Normandie*, tant auprès des actionnaires éventuels, qu'auprès des agents de publicité et des diffuseurs.

L'assise du journal étant localisée, il convenait à leur mutuel profit que les personnalités de basse Normandie fussent intéressées à son sort : maintes d'entre elles furent contactées par les instigateurs du projet, dans le but qu'elles participent à la constitution du capital social. Or, malgré les efforts déployés dans ce sens, moins d'une cinquantaine devinrent actionnaires de la société, et dix seulement firent un apport de plus de cent mille francs. Plusieurs, bien qu'ayant poussé initialement à la réalisation du projet et donné leur accord pour entrer dans la société, manifestèrent ensuite des réticences, et, le moment venu de passer aux actes, réduisirent l'apport prévu ou même renoncèrent à entrer dans l'affaire. La publicité, dont le marché est appréhendé par des agents spécialisés, se règle en principe sur le succès populaire des journaux; le nombre des contrats passés avec

(57) On a dit en effet que *Ouest-France*, en raison de l'éloignement, devait boucler ses éditions du Calvados à 22 h. 30. *Ouest-Normandie* quant à lui, pouvait recueillir des nouvelles jusqu'à trois heures du matin.

(58) *Le Bonhomme libre*, dont la périodicité le mettait pourtant à l'abri de la concurrence directe d'*Ouest-Normandie*, retira effectivement l'impression de ses publications à l'imprimerie de M. Ozanne et la confia à l'imprimeur de *Liberté de Normandie*.

Ouest-Normandie dépassa tout d'abord les prévisions, mais, brusquement, il décrut. Certaines entreprises de clientèle nationale et même des établissements publics suspendirent leurs engagements, tandis que l'Agence Havas ne recevait plus d'annonces sur le plan local. Enfin, les messageries, qui avaient pris en main la distribution d'*Ouest-Normandie* (et qui se chargeaient par ailleurs de la distribution de *Paris-Normandie* et des journaux de Paris), auraient retourné au siège du journal des paquets d'invendus que des diffuseurs n'auraient pas déliés.

On ne saurait mesurer la portée réelle de certaines pressions ni définir la part respective incombant à *Ouest-Normandie* et aux influences extérieures dans l'échec de cette tentative d'implantation d'un quotidien bas-normand. Mais, au delà de l'échec, se dégagent les conditions imparties à une feuille désireuse de s'introduire sur le marché; même quand les conjonctures sont favorables, elles s'avèrent rigoureuses et confirment ainsi le principe de l'immutabilité. D'abord, la substance proposée par le nouveau journal doit être comparable à celle qui est fournie par les feuilles en place; à cet égard, la localisation, condition nécessaire de la concurrence, ne semble pas être suffisante : les éléments de comparaison participent plus ou moins de tous les critères du choix rappelés plus haut. Que l'un de ces éléments vienne à manquer, la propagande elle-même se retourne contre le nouveau journal. La localisation, seul de ces éléments susceptibles de compenser la défaillance, ne peut s'y substituer que si la conception informative des journaux concurrents tend vers l'illocalisation (ce qui, en présence d'*Ouest-France*, rendait la chose difficile dans le Calvados).

D'autre part, l'immutabilité ne peut être brisée que si les initiateurs du projet disposent de ressources financières assez importantes pour lutter d'égalité avec les journaux en place et combler le déficit initial. Une vertu est ici requise, la patience, qui, mieux que l'argent et par un lent cheminement, conduit à l'adhésion du public. Les sommes initialement investies pour le lancement d'*Ouest-Normandie* s'élevaient aux abords de cinq millions de francs; le déficit mensuel de départ était évalué à environ un million et demi de francs; il devait se contracter progressivement. Le deuxième quart de capital eût-il été versé, le journal aurait pu paraître au moins pendant six mois. L'habitude n'est pas le seul fait des lecteurs : les entreprises concurrentes en sont aussi atteintes. A la longue, un compromis s'établit, un nouveau *statu quo*. M. Hersant, à qui l'échec du journal caennais servit utilement de mise en garde, agit avec plus de circonspection. Au lieu de créer à Beauvais une feuille nouvelle, il fit l'acquisition de l'hebdomadaire qui y était édité depuis 1944 : le premier numéro de *L'Oise-Matin* paraissait le 31 octobre 1953 ; cinq mois plus tard ce journal devenait tri-hebdomadaire; en septembre 1954 il était publié quatre fois par semaine. Ce n'est que le 15 décembre 1954 que *L'Oise-Matin* était transformé en quotidien. Cette progression présen-

tait l'avantage d'une corrélation directe entre le gonflement des dépenses et la conquête du public; la périodicité seule changeait, tandis que les lecteurs s'accoutumaient à la présentation et à l'esprit de la feuille, en même temps aussi que les rédacteurs s'adaptaient à leur tâche et que l'organisation générale était levée et mise au point. Le succès remporté par *L'Oise-Matin* annonçait le début d'une des aventures les plus captivantes du journalisme contemporain : la société Edition-Diffusion Presse, contrôlée par M. Hersant, allait en moins de dix ans absorber onze quotidiens publiés dans le centre de la France et en reprendre l'édition sous le titre commun de *Centre-Presse*. Les mutations ainsi introduites dans le marché du journal sont d'autant plus surprenantes que nulle autre entreprise française ne semble songer à en modifier la structure (59).

Les conditions d'implantation sont assez éprouvantes pour constituer une entrave de fait au régime de liberté. A propros d'autres exemples, on a longuement glosé sur ce sujet. Mais le fait qu'aucune entreprise de presse ne puisse s'implanter là où les journaux en place ont accoutumé leurs lecteurs à une méthode informative particulière prouve que la méthode adoptée correspond au besoin ressenti. Le public répugnerait-il au catalogue de nouvelles de renseignement proposées par *Ouest-France*, il peut porter son choix sur *Paris-Normandie*, qui insiste davantage sur l'information illocalisée. Considère-t-il que la localisation est vaine, il porte son choix sur quelque journal parisien. En tout état de cause, nul ne peut prétendre, en quelque domaine que ce soit, monter une vaste entreprise quand il ne dispose pas des moyens techniques, intellectuels et financiers adéquats.

La critique n'a de portée qu'en ce qui concerne la contribution apportée par la presse à l'exercice du droit de citoyenneté. Le besoin éprouvé par le lecteur dépend-il essentiellement de la rigidité de la localisation communale, la spécialisation géographique qui en résulte fait obstacle à la distribution des idées politiques. Le quasi-monopole de fait exercé par une feuille se traduit sur le plan politique par le privilège d'une tendance, l'éviction des tendances étrangères. Le grief est partiellement fondé, car le journal dominant use de sa position pour agencer l'information politique de telle façon que ses intérêts ne soient pas contrariés. Il est pourtant limité parce que, ainsi qu'on voudrait le montrer maintenant, les journaux ne contribuent pas à l'exercice individuel de la citoyenneté, soit que, certains, ils se servent de leur état pour défendre une opinion particulière, soit que, la plupart, ils évitent de prendre position, afin de ne pas heurter leurs lecteurs, puis, par négligence plutôt que par système, ils écartent la matière politique. La presse est-elle sans politique, la critique ne peut émaner que de groupements déplorant de ne pas avoir à leur dispo-

(59) Sur la difficulté de créer un quotidien à Paris, v. nott. Aa6, novembre 1957, p. 1.

sition une tribune où exprimer leur opinion. Mais la discussion se situe à un autre niveau. S'agissant de la concurrence, il importe de reconnaître qu'elle ne se règle pas sur la qualité ou la nature de l'information politique, mais sur la profondeur de la localisation; la matière politique ne constitue plus dans le journalisme qu'une activité dérivée, un service éventuel.

DEUXIEME PARTIE

Introduction

LE SERVICE

LA POLITIQUE

« Le plein fonctionnement du régime démocratique exige la compétence du corps électoral. »

PAUL-LOUIS BRET.

L'engagement combatif des premiers journaux et la riposte oppressive des pouvoirs publics ont assuré à la presse un prestige politique sans égal. Entendue comme une arme, tous voulurent en user, les dirigés comme les dirigeants, qui pour contrarier le régime, qui pour le consolider. Pendant plus de deux siècles, tant que sous des formes diverses la monarchie vécut, l'opposition fut l'objet de mesures comminatoires. Dans les rares périodes où les mouvements populaires l'emportaient sur la contrainte aristocratique, les républicains eux-mêmes, alarmés par l'excessive ardeur des gazetiers, ne purent maintenir une liberté dont ils avaient précédemment requis la mise en œuvre, ceux de 93 comme ceux de 48, Brissot et Cavaignac, Brissot qui, le 1er avril 1789, avait publié sans autorisation le *Patriote français*, ouvrant la voie à la profusion des feuilles révolutionnaires (1).

Le journal, par la puissance qu'il contenait à l'encontre de la police, apparut comme un élément essentiel des joutes politiques; que tous disposent du droit d'informer, l'oppression est définitivement écartée. Les républicains étaient convaincus que la presse, dégagée de la contrainte, serait la garante inébranlable de la liberté conquise, comme elle avait été pendant deux siècles celle de l'asservissement. On a noté que la loi sur la liberté de la presse avait été adoptée l'année même où la liberté de réunion fut garantie par la suppression de l'autorisation préalable et où l'enseignement primaire fut décrété gratuit; l'année où Jules Ferry disait à Epinal : « Les élections prochaines ne seront pas seulement libres, elles seront pures ». Le même optimisme présidait à l'élaboration de la société moderne : les affaires seraient désormais tranchées par le tribunal populaire; sa compétence était assurée par l'enseignement obligatoire, tandis que ses arrêts seraient préservés de l'arbitraire grâce aux plaidoyers contradictoires soutenus dans les réunions publiques et dans les journaux.

Malgré les polémiques qui ont marqué l'histoire de la presse libérée, l'optimisme des républicains n'a pas résisté à l'épreuve du temps. Le penchant politique des journalistes s'est relâché ou, quand il conserve sa fougue, le public se lasse : « Ce n'est pas du côté du

(1) Il se targuait alors de son acte d'insoumission : « Mon journal, écrivait-il, paraîtra périodiquement du 10 au 20 avril, sans autorisation » (Prospectus du *Patriote français*, 1er avril 1789).

pouvoir qu'est le danger le plus redoutable pour la presse; il est dans l'indifférence du public » (2). Les causes du détachement sont simples. Il faut invoquer tout d'abord la démocratisation de lecture. Jadis étaient lecteurs ceux qui avaient un intérêt direct et personnel à la conduite des affaires communes; on peut dire qu'à peu de personnes près, il y avait confusion des lecteurs et des acteurs; le journalisme était d'essence et de destination aristocratiques; comme le disait Zola, « les journaux ne traînaient pas sur les places publiques » (3). Il n'est plus aujourd'hui de foyers où n'entre quelque catégorie de journal, épisodiquement ou régulièrement. La motivation de lecture étant libre, le rôle tenu par la politique dépend pour partie de l'attrait que lui porte le public.

Or l'information civique est actuellement touchée par la crise communément désignée sous le nom de dépolitisation.

La dépolitisation ne vise pas seulement le désintéressement du public vis-à-vis de la presse politique; elle concerne aussi l'abstentionnisme électoral et la désaffection généralisée à l'endroit de toutes les activités de participation à la comunauté politique nationale, notamment l'affiliation et la fidélité aux partis. Faute d'adhérents et de militants, les partis de masse prennent l'aspect des partis de droite traditionnels, de la même façon que, faute de lecteurs, l'éventail des journaux politiques créés à la Libération s'est progressivement rétréci. Les tenants du régime parlementaire analysèrent la dépolitisation comme une crise de la conscience politique des citoyens, temporairement inintéressés à la chose publique. Ils justifiaient et moralisaient ainsi l'emprise de la souveraineté nationale par le parlement et celle de la conduite des partis par leurs états-majors, se félicitant même de ces palliatifs propres à résoudre le problème de l'absentéisme du corps social. Quant à la presse d'opinion, ils se résignaient d'autant plus aisément à la voir disparaître qu'elle leur était devenue inutile.

Il reste pourtant à déterminer la cause de la désaffection du peuple pour ses affaires : on a tôt fait d'accuser l'égoïsme et la négligence naturels à l'homme et de pérorer sur le médiocre destin des peuples heureux. Ce serait admettre que les Français entérinent le sort qui leur est fait. L'hypothèse du suicide collectif ne saurait *a priori* être écartée; elle n'en est pas moins aberrante et semble contredite par l'unanimité avec laquelle le peuple confia, en 1940 et en 1958, la totalité des pouvoirs de la nation à des hommes prestigieux. Ce n'est pas sans raison que deux fois il ratifia le pouvoir personnel : il ne se serait point exposé à négliger ses libertés s'il avait légitimé le régime établi. L'enthousiasme avec lequel les Français plébiscitèrent le général de Gaulle, leur faible participation aux élections de la

(2) Od28, T. VIII, p. 637.

(3) Ad36, p. 262. V. aussi l'éditorial de Abl : « Jusqu'à la Révolution française, ne s'occupaient des choses publiques que ceux à qui leur naissance conférait le devoir de s'en occuper » ; jusqu'au XIX[e] siècle, les journaux « n'atteignaient que quelques initiés ». Cf. Od8, p. 83, Ac14, p. 55, etc.

première législature de la cinquième République prouvent que l'absentéisme n'est pas toujours volontaire. Aucune étude ne permet actuellement d'établir, quant à la dépolitisation, la part de la négligence et celle de la fatalité.

La dépolitisation n'est pas un phénomène naturel; elle procède de l'indifférence morbide d'une société dépravée. Il serait vain d'attendre de chaque citoyen qu'il éprouve un attachement constant et désintéressé à la chose publique; il est tout aussi inutile de vouloir discerner un attachement dépourvu de moyens d'action. A qui objecte que le peuple n'entend rien aux affaires publiques, on répond sans mal que le développement de la culture et l'acheminement progressif de l'idée démocratique depuis deux siècles suffisent à investir n'importe quel homme de la capacité d'opter sur un grand problème politique, que la capacité s'induit de l'exercice. Ou, si le peuple doit garder le silence dans l'entre-temps des consultations électorales, il faut au moins que l'institution chargée de l'autorité de décision agisse comme si le peuple lui-même devait statuer. La fiction ne saurait être purement formelle : le génie propre à la représentation est d'abstractiser la personne à qui elle s'applique, jusqu'à en faire le symbole d'une idée; et l'idée se traduit par un programme politique. Dès lors qu'il y a programme, la responsabilité peut être envisagée objectivement : le représentant doit adapter sa politique à la recette de gouvernement qui a été approuvée. Il n'y a pas d'obstacle institutionnel à ce qu'il ne s'y conforme pas, mais la règle est alors objectivement contrevenue. La déviation, pour politiquement illégitime qu'elle soit, ne peut être sanctionnée que si le corps des citoyens la réprouve. Encore doit-il en prendre connaissance et rien n'atteste qu'il en ait actuellement le pouvoir.

Le remède tiré de la mise en œuvre d'une démocratie réelle, outre que la plupart des déclarations faites dans ce sens sont d'une sincérité douteuse, suppose que le problème déjà est résolu, que les institutions se sont ouvertes et décentralisées, que l'individu a pris conscience de sa participation immédiate aux communautés politiques. Il faudrait, comme le disait le philosophe, forcer les hommes à être libres; les hommes qui, ajoutait le poète, ne sont guère citoyens qu'en dehors des heures de bureau. Ou doivent-ils rester heureux dans leur prison? Ils peuvent en décider. Il ne convient pas d'attendre que toute la vertu se concentre du côté des journalistes; ce sont eux pourtant qui disposent des moyens d'intervention et de formation les plus efficaces pour briser le désintéressement civique prétendu.

On a vu que la conquête d'un public aussi large que celui dont disposent aujourd'hui les journaux locaux et régionaux n'a pas été opérée en fonction de l'appartenance à une famille politique ni même en considération de la satisfaction nécessaire d'un besoin de citoyenneté. L'intérêt porté à la chose publique doit être avivé par quelque événement sortant de l'ordinaire. La politique, comme toutes les autres activités, se heurte à une zone d'indifférence dans la mesure

où l'homme, privé de facultés d'exercice du pouvoir, n'est pas concerné de façon utilitaire. Une crise grave éclate-t-elle, toutes les feuilles augmentent leur tirage, mais c'est sa rupture plutôt que sa nature qui éveille la curiosité. L'intérêt porté aux communautés sociologiques immédiates étant polyvalent, l'actualité politique serait suivie avec attention, ne s'élevaient alors les entraves institutionnelles dérivant de la centralisation. Là où la citoyenneté pourrait être fixée par un journal, la disposition du pouvoir écarte les mécanismes de la décision. La localisation entraînant d'autre part une structuration géographique et monopolistique du marché, les journalistes évitent de prendre parti et d'animer la relation des événements politiques, afin de ne pas heurter les opinions. Leur situation est exactement à l'inverse de celle des anciens gazetiers : alors que ceux-ci voulaient atteindre des partisans, ceux-là ne veulent point soulever les antagonismes. Qui décourage les passions répand bientôt l'indifférence : la raison politique appliquée dans le commun des affaires n'a pas encore pris le relais, en France, des grandes querelles passées. Aussi bien, le constat de détachement politique établi, les journalistes étaient-ils fondés, pour assurer le succès de leur feuille, à minimiser l'information politique et à développer en abondance les informations de renseignement ou les nouvelles attractives.

Cette justification a beau être confirmée par l'échec de certains journaux d'opinion ou de partis, elle repose sur des prémices erronées. S'il est vrai que la diatribe connaît désormais une faible vogue, le désintéressement du public pour la chose publique n'apparaît pas pour autant comme une certitude et il est hasardeux de faire le partage entre l'indifférence et la rationalisation des conduites. Ainsi les informations d'intérêt civique venaient-elles en deuxième position dans le sondage effectué par nos soins (4).

D'après une série d'enquêtes effectuées pendant six années consécutives et portant sur le public de quatre quotidiens de province et de deux quotidiens de Paris, l'I.F.O.P. a pu établir que les nouvelles politiques occupent le quatrième rang dans l'échelle d'intérêt des lecteurs; considérant le public masculin seul, elles parviennent au deuxième rang, immédiatement après les nouvelles locales (5). Sans vouloir conférer à ces indications une valeur irrécusable, elles traduisent une présomption d'attache dont les manifestations, en ce siècle où la République est définitivement assise et où le progrès des techniques a provoqué des mutations psychologiques mal sondées, sont nécessairement différentes. Ignorant ou niant l'évolution, les entreprises de presse ont écarté l'information politique active.

(4) Cf. *supra*, p. 168.

(5) D'après ces enquêtes, la moitié des lecteurs (mais 66 % des hommes) lisent régulièrement les rubriques politiques ; 21 % (13 % des hommes) seulement ne les lisent jamais. Il convient de noter que l'éditorial, dissocié des nouvelles politiques proprement dites, vient en cinquième position (Ab7, p. 46).

Le journal n'est plus un instrument politique d'action, ni même de formation. En niant l'intérêt public pour les affaires communes, le journalisme est devenu un ferment efficace du conservatisme oligarchique de la république. Qu'on lui en inflige le reproche, le journaliste peut bien rétorquer qu'il fait son métier; et il serait inconvenant de n'insister que sur le grief qu'il ait renié la mission et choisi le métier : c'est le siècle qui l'y portait, et l'inadaptation des institutions aux conditions nouvelles, et la centralisation de la France, et le vieillissement des formes de participation. L'acharnement à se libérer n'a pas été relayé, la liberté conquise, par l'ardeur nécessaire à son exercice. Elle apparaît vaine l'attente de la vertu, quand chacun refuse de se faire violence; l'intérêt l'emporte sans peine sur l'idéal.

Le journalisme, sacrifiant au goût du public pour la localisation, en tire lui-même profit. L'excès politique de certaines feuilles se traduisant par leur mévente, voire par leur disparition, le journalisme évolue vers un objectivisme évasif. Toutefois, dans les limites assignées par la prudence, le journal mène souvent une action insidieuse; il sort parfois de sa réserve, soit pour empêcher l'implantation de quelque parti adverse, soit pour constituer un tremplin d'action éventuelle. Ces menées diffuses sont unilatérales et ne servent que la cause du journal : l'aspect missionnaire des anciens libelles a disparu et nulle entreprise de grande envergure n'est plus dirigée en vue de favoriser la participation individuelle.

La presse, institution politique, devrait pourtant servir la communauté nationale. L'hypothèse ne nuit en rien à l'objectivité de l'étude, et elle la justifie. La description ne se dissocie pas de la théorie, celle-ci étant entendue comme la vérité, non prise comme un fait. « La démocratie, écrit le professeur de Lacharrière, ne peut pas ériger objectivement ses maximes en impératifs catégoriques. Elle sous-entend, dans ses prescriptions, que les citoyens voudront la liberté et la sauvegarde de leurs intérêts généraux. S'ils préfèrent rester dans la servitude et faire prospérer une oligarchie à leurs dépens, il n'existe en effet aucun moyen de leur dicter une autre attitude sans manquer à l'objectivité de la science. Le médecin, de même, n'a aucune raison scientifique de prendre parti entre le microbe et le malade. On ne s'attend pas, néanmoins, qu'il reste neutre à raison de ce scrupule honorable » (6). A la limite, on peut d'ailleurs prétendre que la confrontation de la presse à la théorie démocratique équivaut à une confrontation à son essence même, puisqu'il est de l'essence de la presse de permettre la participation du citoyen.

Le besoin de la presse ayant été défini, il convient désormais de mesurer le service. Deux attitudes doivent être distinguées à cet égard. Ainsi qu'il a été dit plus haut (7), certains journaux songent à guider l'opinion, d'autres évitent de se référer à un particularisme idéolo-

(6) Oel7, p. 210.
(7) V. *supra*, p. 18.

gique. Les journaux d'opinion consacrent généralement une place importante à l'information politique, mais ils lui impriment un caractère spécifique débouchant dans l'excès. La modération tirée de la civilisation de confort conduit à leur isolement : l'esprit de révolution est lui aussi un souvenir historique. La majorité des journaux préfèrent pour cette raison renoncer aux engagements formels, mais ils négligent alors le service politique, prenant prétexte contre toute critique de l'échec des organes d'opinion. Il s'agit bien là d'un prétexte : tout comme on désigne par le terme dépolitisation le refus de recourir à des modalités surannées de l'action politique, on peut constater que l'échec de la presse d'opinion résulte de ce que celle-ci demeure attachée à ces modalités. Entre l'excès de la presse d'opinion et l'inutilité des journaux commerciaux, il existe une méthode informative rationnelle et utile, fondée sur l'objectivité, dont il conviendra de préciser les caractères : la presse ne doit pas être considérée comme une arme politique, mais comme un moyen d'exercice du pouvoir.

CHAPITRE PREMIER

L'EXCES POLITIQUE

Evoquant l'importance de la *presse de gauche,* Louis Bodin écrivait que celle-ci « se mesure davantage à la profusion et à la diversité des publications qu'à leur solidité et à l'ampleur de leur diffusion (1). Cette remarque peut s'appliquer d'une façon générale à la presse engagée, quelle que soit sa tendance exacte. Les titres sont nombreux, mais l'excès des journalistes écarte d'eux les vastes publics. Les journaux d'opinion, où l'énoncé et le commentaire des événements sont assortis de jugements conformes à une doctrine ou à une action spécifiques, sont animés par des militants et destinés à des militants. Leur audience ne s'est pas sensiblement accrue depuis que, à l'origine du temps de la presse, des hommes se regroupent autour d'une feuille afin d'assurer à leurs idées ou à leurs menées une efficacité accrue. Non seulement les journaux d'opinion de Paris ne pénètrent pas dans le Calvados, mais la plupart de ceux qui ont été édités dans ce département ont dû, faute de lecteurs, cesser de paraître ; ceux qui poursuivent leur carrière ne touchent qu'un cénacle restreint de citoyens engagés. Le système institutionnel ne conviant pas les citoyens à une intervention directe, la majorité du public aspire moins à être guidée qu'à être informée et elle répugne à s'associer à telles entreprises dont l'outrance et le particularisme ne s'adaptent pas aux intérêts concrets et immédiats.

(1) Ad6, p. 459.

Section I

LA PENETRATION DES JOURNAUX PARISIENS

« Non seulement la presse parisienne s'égare, mais cet égarement n'évite pas la désaffection. »

Jacques Léauté.

La presse parisienne, considérée globalement jusqu'ici parce que son attitude à l'égard de la localisation est univoque, constitue en fait un bloc hétérogène, dont il convient de dissocier les parties si l'on veut déterminer les facteurs du succès ou de l'échec des journaux que la localisation rebute. En tout état de cause, le succès tout autant que l'échec doivent être entendus de façon relative : la pénétration de l'ensemble des titres est faible, à plus forte raison celle de chacun d'entre eux. L'option prise en faveur des journaux régionaux et locaux s'accentue toujours davantage, tandis que l'audience de la presse parisienne tend à se rétracter; dans l'agglomération caennaise elle-même, où sa diffusion est pourtant relativement élevée et où les conditions sociologiques de réceptivité sont particulièrement favorables, la vente nette n'a progressé entre 1947 et 1960 que de 28 % (2), alors que l'augmentation de la population était au cours de cette période de l'ordre de 80 % (3). Le jeu du partage entre les journaux parisiens est donc caractérisé par l'intervention d'éléments nettement minoritaires.

A la Libération, presque tous les journaux étaient des organes d'opinion : l'exaltation de la Résistance, la fièvre de la paix recouvrée, constituaient une ambiance favorable à l'ardeur patriotique des hommes de presse ; celle des lecteurs y répondait. Mais surtout, les journaux qui s'étaient établis n'étaient pas embarrassés par des préoccupations d'ordre financier. Parlant du *Petit Parisien*, un député de l'assemblée consultative proclamait : « Nous l'avons pris les armes à la main » (4). Aux termes de l'ordonnance d'Alger du 22 juin 1944,

(2) Les indications suivantes sont produites à partir de statistiques relatives à la vente des journaux au cours du mois de décembre. L'année de référence retenue est 1947. La recherche historique a été limitée à l'agglomération caennaise. On a dit ailleurs que la diffusion des journaux parisiens dans le reste du département est du reste extrêmement faible (cf. *supra*, p. 37).

(3) La capitale bas-normande, pour l'importance de sa progression, se place au second rang des agglomérations de plus de cent mille habitants (après Grenoble). La population s'est accrue entre 1954 et 1962 de 31.103 unités, soit 35,2 % en huit ans ; elle atteint en 1962 le chiffre de 119.411 personnes. Elle était en 1946 inférieure à 70.000 habitants (cf. Ad22, p. 22).

(4) Cf. le débat sur la presse à l'assemblée consultative en date du 30 juillet 1945 (*J.O.*, 1945, p. 1668).

« la publication de tous les journaux et périodiques ayant appliqué les consignes de l'autorité occupante et de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français est suspendue. Les biens et éléments actifs de tous ordres servant à leur exploitation sont placés à la requête du commissaire à l'information sous séquestre judiciaire » (5). Les organes de la clandestinité, ou même des équipes « n'ayant pas de titres acquis dans le journalisme clandestin » (6), avaient pris possession des immeubles, installations et stocks de papier, avant même que le législateur eût défini le régime de leur dévolution. La passion politique avait libre cours, la raison commerciale était sans objet.

Rapidement pourtant l'enthousiasme civique allait décroître. L'accoutumance à la paix fut prompte, drainant l'oubli des privations passées. La « révolution sans précédent » effectuée dans la presse ne fut pas durable : après une période d'euphorie, qui se maintint pendant moins de quatre années et atteignit en 1947 son point culminant, le public se lassa des menées doctrinales ; en s'opposant aux forces d'engagement, les lecteurs récusaient l'expérience politique à peine élaborée. Entre 1947 et 1948 les quotidiens parisiens perdaient 18 % de leurs lecteurs dans l'agglomération caennaise (voir annexe I, tableau n° 25, p. 388, et planche n° 8). Ce que voyant, certaines entreprises estompèrent le caractère partisan de leur feuille et penchèrent vers les procédés commerciaux, qui avaient assuré le succès des grands journaux d'avant-guerre (7). La reconversion fut rapide, mais le public s'était habitué entre-temps à la presse provinciale. En 1955, le niveau des ventes rejoignait le chiffre de 1947, alors que la population accusait un excédent de plus de vingt mille personnes sur le chiffre de 1947. Simultanément, la désaffection du public affaiblissait la diffusion des feuilles qui n'avaient pas renié leur aspect engagé. Certains journaux, faute de lecteurs, avaient même dû cesser de paraître. L'échec de la presse d'opinion était alors incontestable ; il était assez prononcé pour que la position des lecteurs apparaisse sans ambiguïté, traduisant ainsi la répulsion générale éprouvée dans notre pays à l'endroit de toute forme d'embrigadement. La diffusion des quotidiens de Paris parvint en 1956 à un chiffre de cent cinquante mille exemplaires mensuels, qu'elle ne devait plus ultérieurement dépasser (8).

Tandis que la pénétration globale de la presse parisienne tendait à se rétracter, les mutations de marché au profit des titres non

(5) Ordonnance du 22 juin 1944, art. 1er (*J.O.*, 1944, p. 550).

(6) Cf. le débat sur la presse à l'assemblée consultative en date du 9 mars 1945 (*J.O.*, 1945, p. 405).

(7) Sur la dépolitisation de la presse de Paris, v. Oa7, p. 52 ; Ob7, p. 37 ; Od49, p. 77 ; Ab12, p. 329 ; Ab3, p. 1768 ; Ab7, p. 15 ; Ab19, p. 6.

(8) Eût-elle progressé parallèlement à l'accroissement démographique, la diffusion des quotidiens parisiens aurait dû dépasser en 1960 le chiffre de deux cent mille exemplaires mensuels. On trouvera un graphique représentant l'évolution des tirages globaux des quotidiens de Paris entre 1945 et 1961 i. Oa6, p. 32.

EVOLUTION DE LA VENTE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE DE PARIS ENTRE 1947 et 1960 DANS L' AGGLOMERATION CAENNAISE

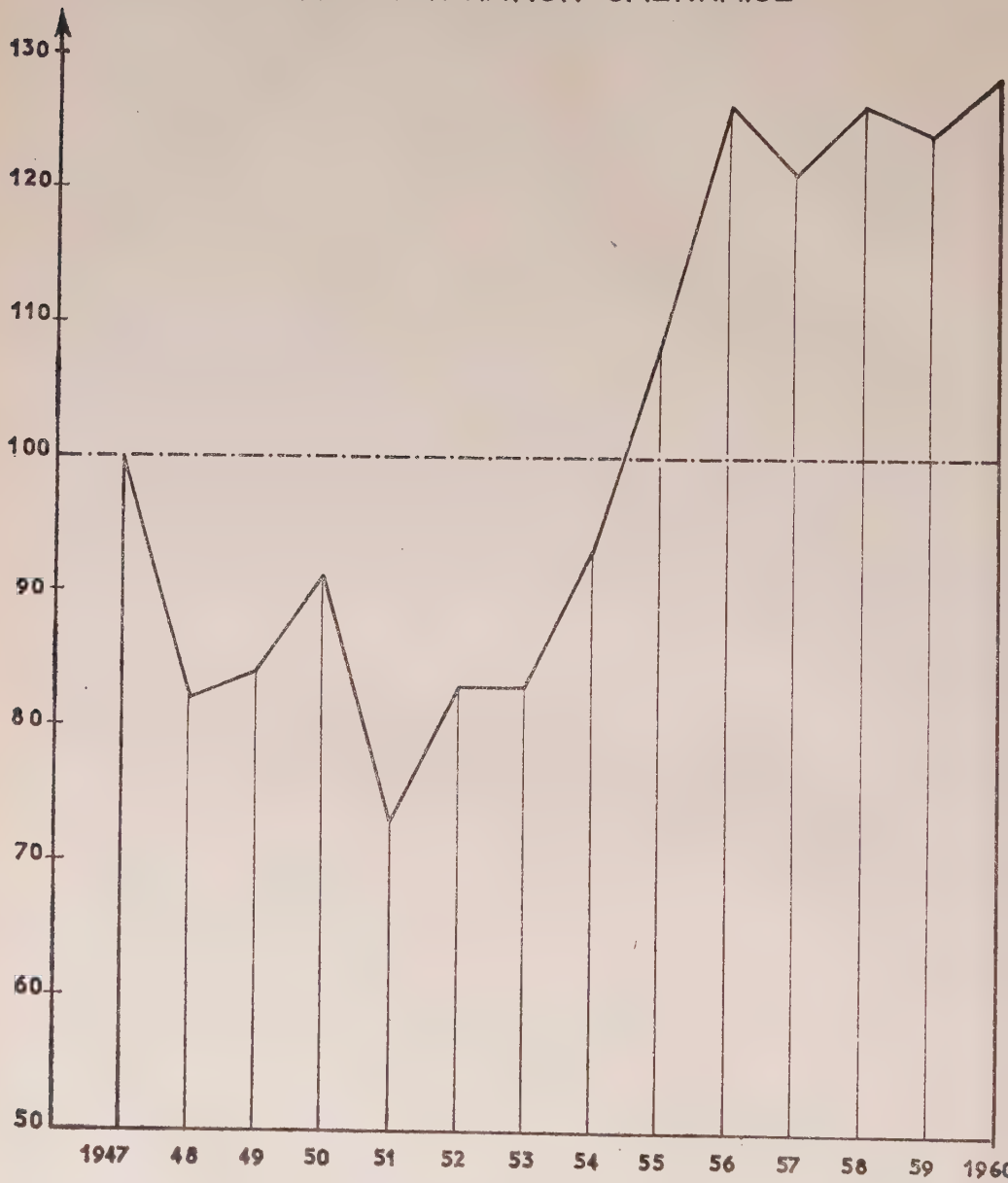

PLANCHE nº 8

engagés s'accentuaient sans relâche. Alors qu'en 1947, le journalisme était encore une « industrie saine », le tableau actuel de la vente met au jour une singulière altération de son état. En 1960 en effet 80 % des journaux vendus entrent dans la catégorie de la presse commerciale ; moins de 5 % d'entre eux sont des organes d'opinion (voir annexe I, tableau n° 26, p. 389) (9).

En 1947, près de la moitié de la presse lue à Caen était d'obédience communiste : outre *L'Humanité* et *Ce Soir*, qui étaient officiellement les organes du parti communiste, *Libération* et *Franc-Tireur* se ralliaient avec peu de réserves aux solutions que celui-ci prônait. Une deuxième tranche, comptant environ 40 % des publications diffusées, comprenait le quotidien catholique *La Croix* et trois journaux de parti (*Le Populaire, l'Aube* et *Ce Matin*) ; on peut y ranger au surplus six journaux qui, sans être véritablement engagés au service d'un parti ou d'une doctrine, prenaient des positions assez contrastées, soit à gauche (*Combat, L'Aurore* et *Le Monde*), soit à droite (*L'Epoque, Paris-Presse* et *Le Figaro*). Il ne restait plus, comme journaux d'information politique évitant dès cette époque de prendre une coloration partisane, que *Le Parisien libéré* et *France-Soir :* la vente de ces deux quotidiens n'atteignait pas 17 % de la diffusion totale. En revanche les tendances étaient inversées en 1960 au profit de la presse commerciale (voir planche n° 14).

La commercialisation interne de la presse quotidienne de Paris, traduite par les *indices d'évolution particuliers de la vente*, n'a pas connu de cesse dans son développement. Après un rapide déclin, quatre journaux disparurent : le quotidien communiste *Ce Soir*, dont la diffusion fut à l'origine assez importante (plus de vingt mille exemplaires en 1947) mais qui faisait double emploi avec le journal du matin *L'Humanité ; L'Aube*, organe du Mouvement républicain populaire, dont la direction était pourtant confiée à Francisque Gay, qui assuma à la Libération les fonctions de directeur de la presse au Secrétariat général à l'information et exerça une influence considérable sur la dévolution des biens de presse ; *Ce Matin*, également de tendance M.R.P. ; *L'Epoque* enfin, quotidien de droite fondé peu avant la guerre par Henri de Kérillis et qui s'était sabordé en juin 1940 (voir planche n° 9). Encore ne retenons-nous point ici les quelque quinze quotidiens de toutes tendances ayant paru à la Libération et dont l'existence éphémère ne leur permit pas de s'implanter dans le département (10).

En 1960, il ne reste plus de la presse engagée que quatre titres, comptables de l'orthodoxie de familles idéologiques (*L'Humanité* et *La Croix*), bulletins de liaison entre membres de partis politiques (*L'Humanité* et *Le Populaire*), ou champion d'une opposition pro-

(9) Il s'agit d'un phénomène général ; cf. nott. Aa3, 1954, p. 204.

(10) Nott. *La Dépêche de Paris*, organe du parti radical ; *Le Pays*, autre journal M.R.P. ; *Libé-Soir*, de tendance socialiste.

PLANCHE nº 9

CE SOIR

base 100 = 20600 exemplaires

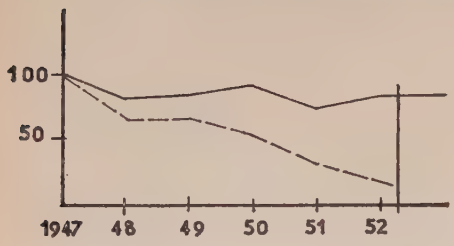

L'AUBE

base 100 = 1900 ex.

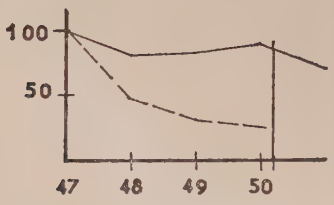

CE MATIN

base 100 = 2000 ex.

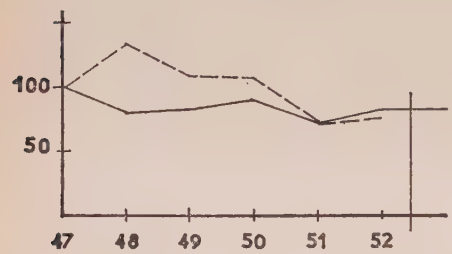

L'EPOQUE

base 100 = 7 100 ex.

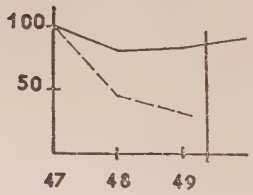

L'HUMANITE

base 100 = 19.000 ex

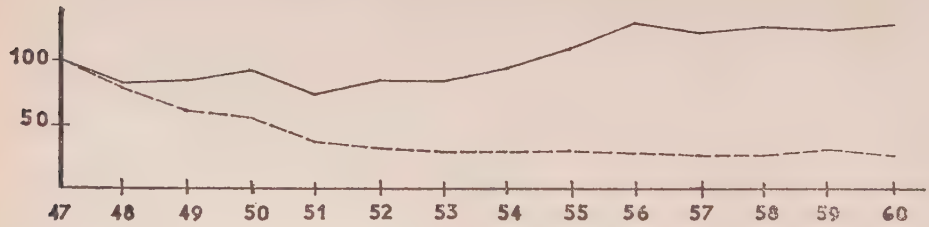

LE POPULAIRE

base 100 = 2600 ex.

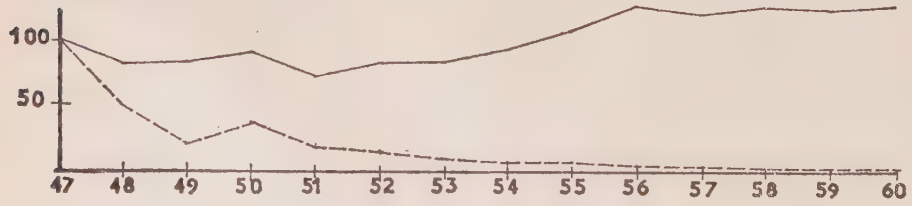

PLANCHE nº 10

PARIS-PRESSE

base 100 = 16700 ex

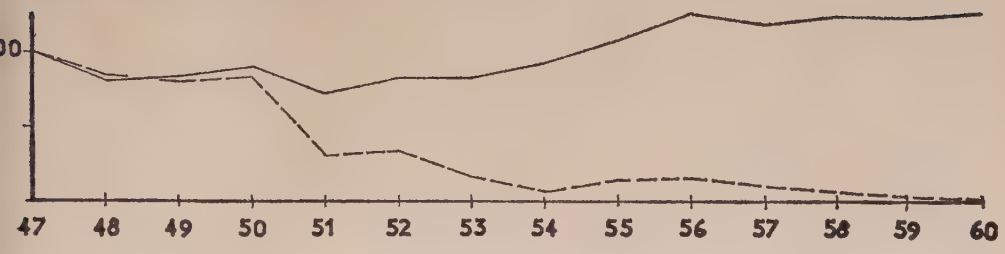

COMBAT

base 100 = 3500 ex

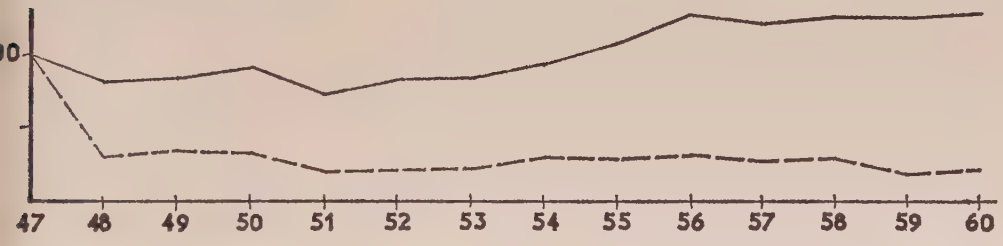

FRANC-TIREUR

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOUR

base 100 = 7100 ex

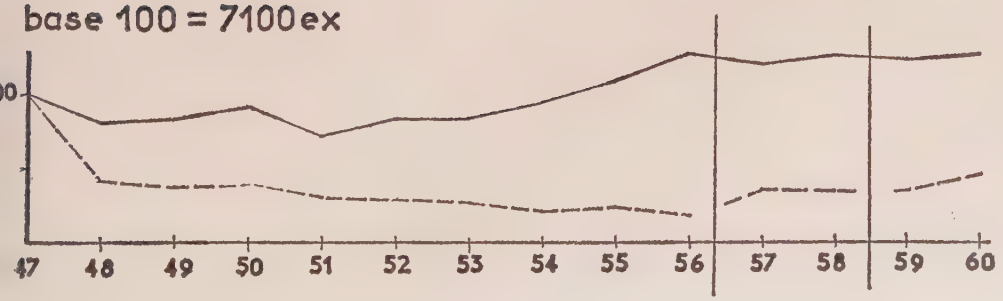

PLANCHE nº 11

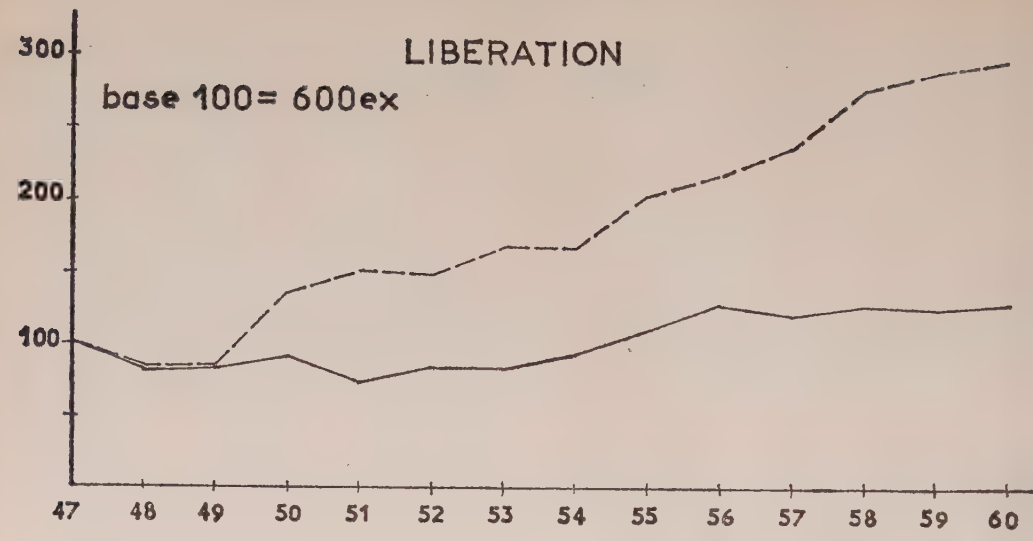

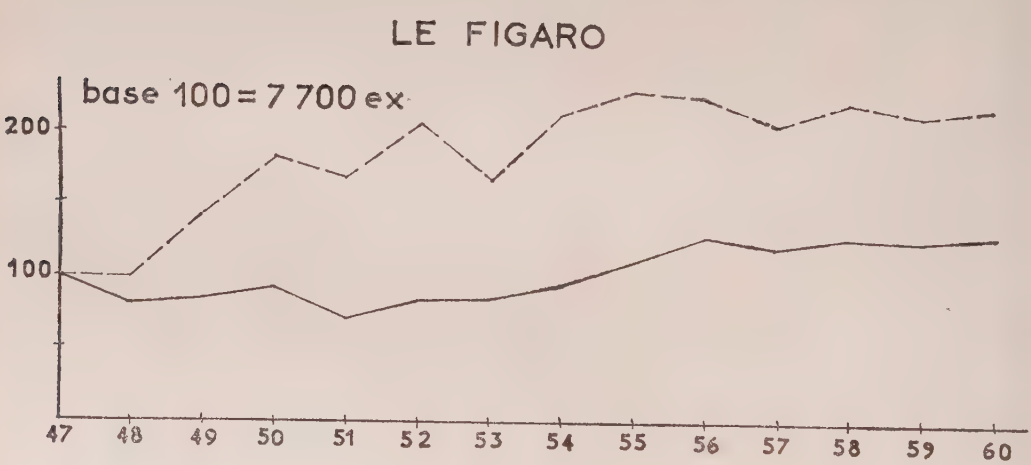

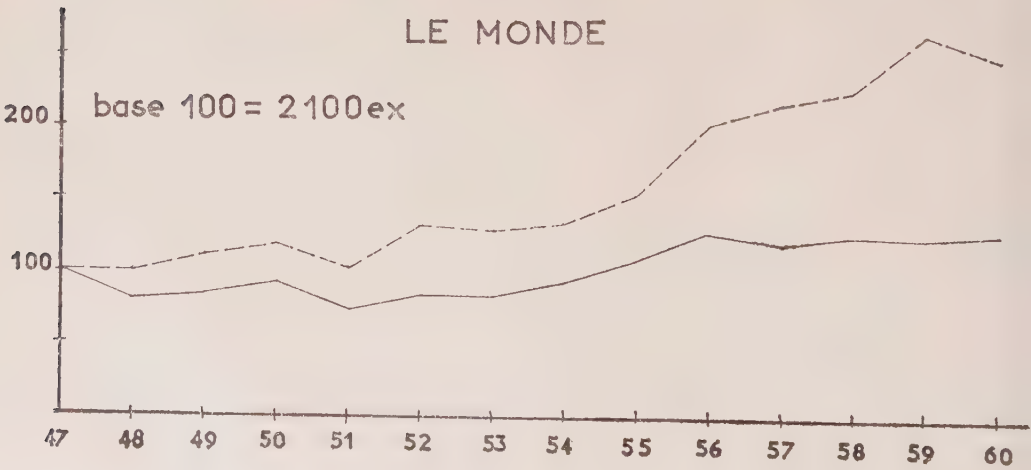

PLANCHE nº 12

L'AURORE

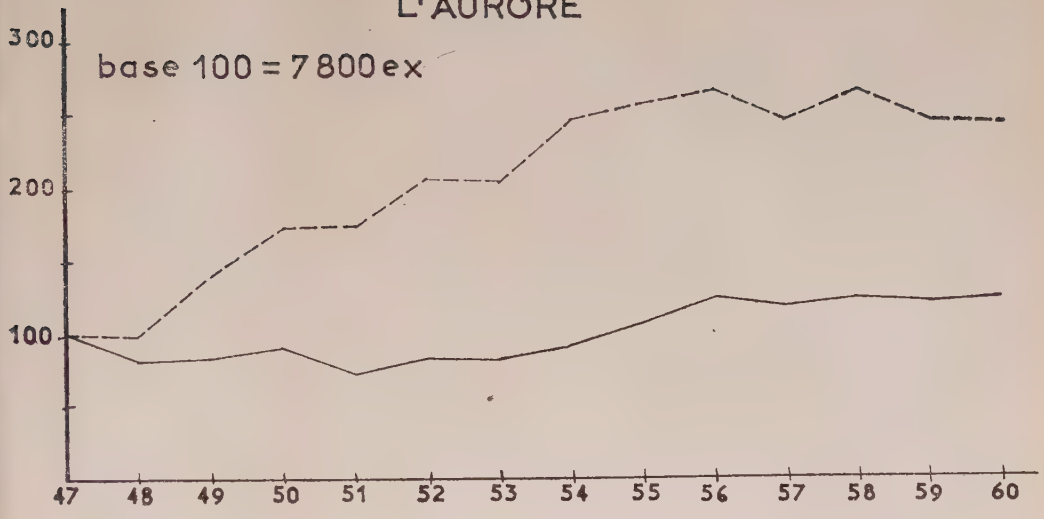

FRANCE SOIR

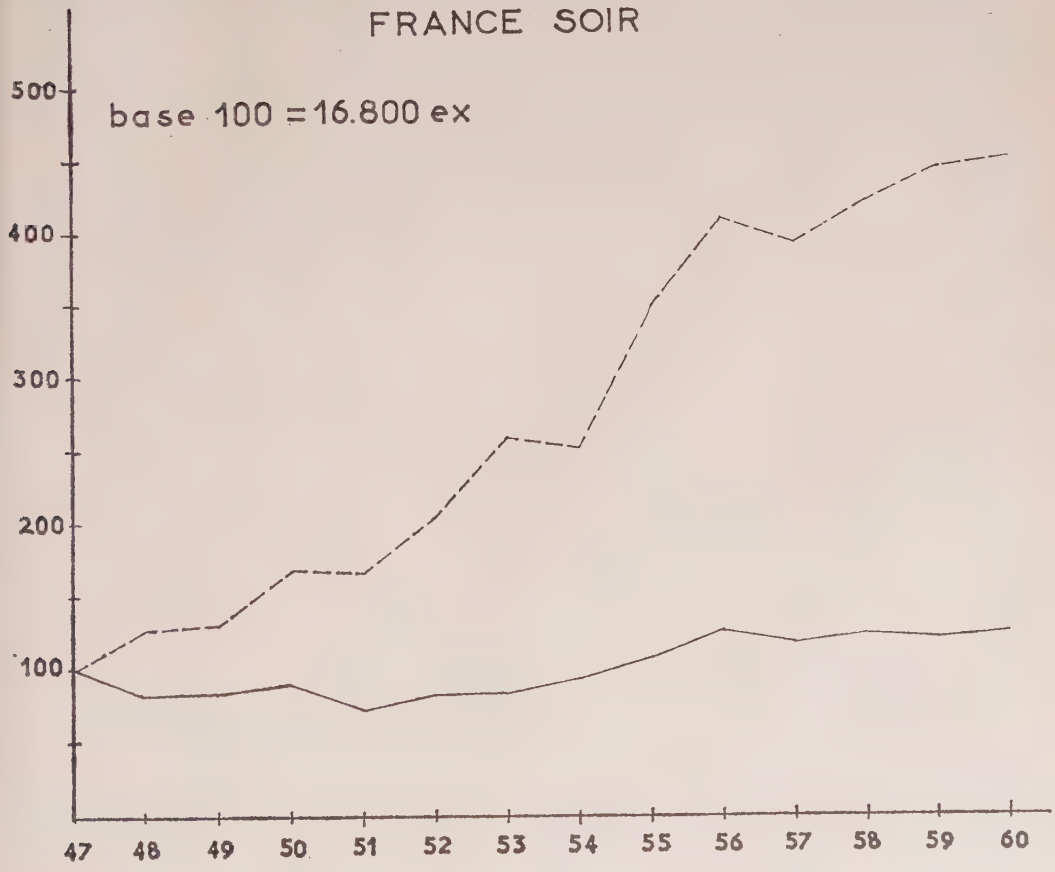

PLANCHE nº 13

LE PARISIEN LIBERE

base 100= 3 200 ex.

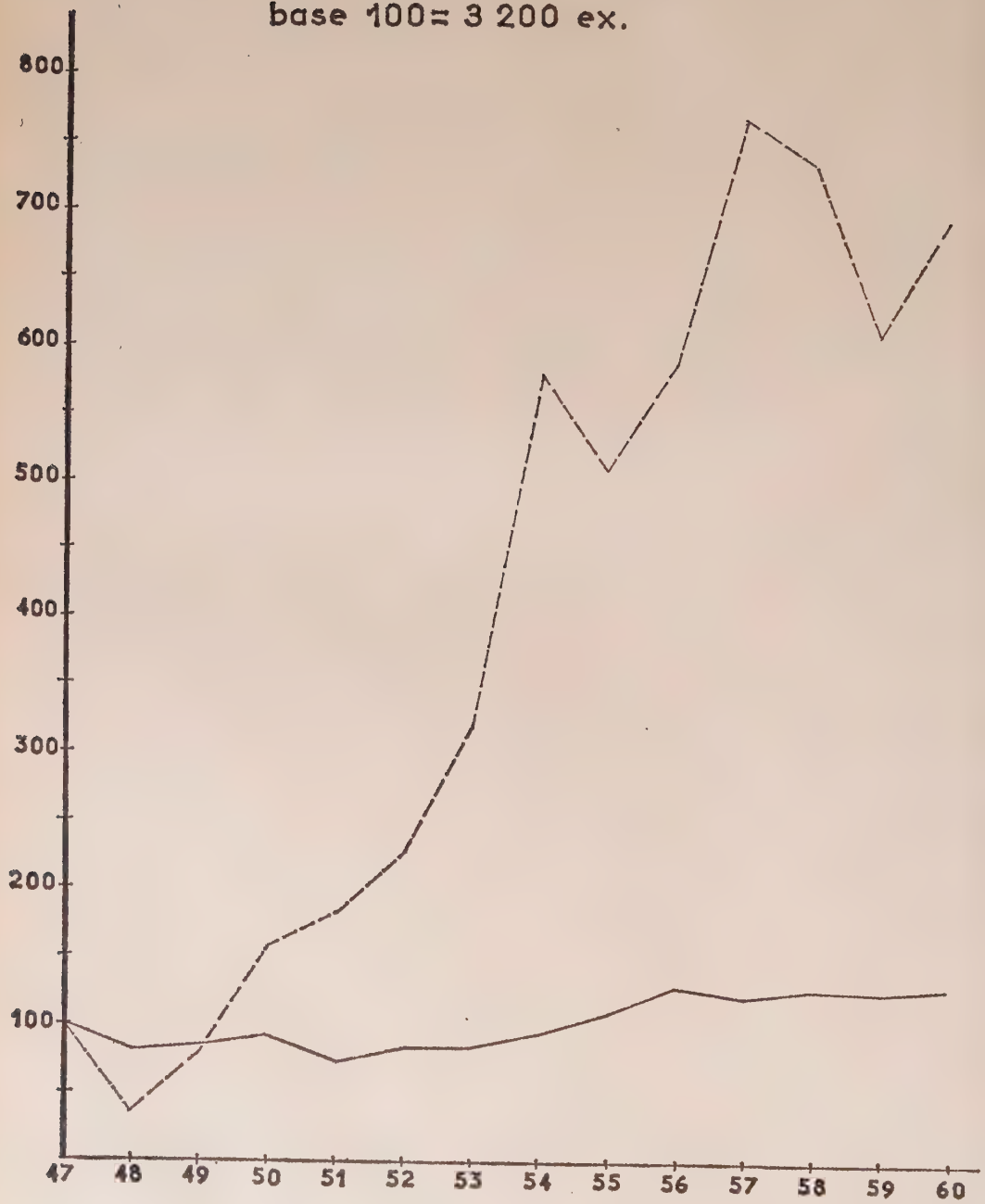

gressiste (*Libération*). La préoccupation essentielle de ces journaux est la subordination de l'énoncé du fait à son utilisation partisane ou missionnaire. Chacun est animé par sa vérité et sa rigueur propres, une vérité que les lecteurs doivent partager, une rigueur vers laquelle ils doivent tendre (11). La diffusion, de ce fait, ne saurait être générale ; mais elle pourrait être beaucoup plus étoffée qu'elle ne l'est actuellement si l'on considère les suffrages emportés par les communistes aux élections ou les statistiques de pratique religieuse.

La Croix adopte à cet égard une attitude réservée : le quotidien catholique ne cherche pas à devenir un organe de masse et réserve sa lecture à un public d'abonnés, ce qui lui épargne les transactions avec les goûts du public. La presse communiste, qui doit agir sur les masses et vit davantage dans le siècle, prétend au contraire à une audience très ouverte (12). La vente conjointe de *L'Humanité* et de *Ce Soir* atteignait en 1947 près de quarante mille exemplaires mensuels ; celle de *L'Humanité* est tombée à moins de cinq mille exemplaires (voir planche n° 9). La disparition de *Ce Soir* n'a pas provoqué un report de clientèle au profit du quotidien communiste du matin, dont la vente tombait au contraire de neuf cents exemplaires entre 1951 et 1952. La désaffection des membres du parti à l'égard des journaux qui leur étaient destinés ne fut pas sans inquiéter les responsables. La formule adoptée rebutant toujours davantage la clientèle de masse, *L'Humanité* s'orienta à plusieurs reprises vers une tactique de concessions à l'égard de l'information attractive. Ces tentatives se sont avérées vaines et, depuis 1953, la vente plafonne aux environs de cinq mille exemplaires mensuels. On pourrait invoquer, dans le dessein de justifier la mévente progressive, le départ de Caen d'un fort contingent de manœuvres employés après la guerre à la reconstruction de la ville et qui constituaient un noyau de lecteurs fidèles ; elle résulte surtout de l'impossibilité où se trouvent les journalistes de concilier les éléments de formation idéologique et militante avec les appétits des lecteurs.

Encore le journal communiste obtient-il un réel succès si on le compare avec les deux autres quotidiens de parti. L'action des partis et celle de leurs journaux semblent théoriquement complémentaires : tandis que les uns agissent, les autres assurent la cohésion entre leurs membres, pourvoient à leur éducation, entretiennent leur civisme et vulgarisent les options et les prises de position. Le journal, affir-

(11) De nombreux ouvrages ont été consacrés à la conception et au rôle de la presse catholique : v. nott. Od42, Od30, et Od21 (v. aussi Ab14). En revanche, les ouvrages relatifs à la presse communiste sont assez rares ; v. pourtant Od53 (v. aussi Ac10). Sur la position politique des quotidiens de Paris en général, v. nott. la série d'articles parus i. Aa2 entre le 15 décembre 1957 et le 1er juin 1958.

(12) Cf. la façon emphatique et quasiment hégélienne dont use Marx pour dépeindre la grandeur de la presse libre : « C'est l'œil toujours et partout ouvert de l'esprit populaire, l'expression de la confiance qu'un peuple a en lui-même, la culture personnifiée qui transfigure les luttes matérielles en luttes spirituelles et en idéalise la forme grossière et concrète, etc. » (Od40, p. 61).

mant publiquement les menées du groupe, devient un instrument de contrôle effectif. Quels qu'en soient les avantages, la presse de parti connaît les difficultés qui ont provoqué le déclin des partis eux-mêmes. La création récente du quotidien U.N.R. *La Nation* s'est traduite par un complet échec. Quant au *Populaire de Paris* (voir planche n° 9), son audience déjà faible à l'origine (2.600 exemplaires en 1947) ne cessa point de décroître après la mort de Léon Blum, son directeur politique. Réduite à sa plus simple expression, la page de la S.F.I.O. ne rapporte plus que les principaux événements politiques et renonce à proposer des informations ne touchant pas à la politique. L'atmosphère du journal est alourdie par l'insertion de communications officielles, de convocations de section, des résolutions des fédérations ou du congrès national, etc. Tel qu'il se présente désormais, *Le Populaire* n'est plus qu'une feuille confidentielle à l'usage des délégués fédéraux et des dirigeants de sections ; aussi bien la vente publique a-t-elle pratiquement cessé depuis 1956.

« La pénalité la plus dure qui puisse frapper un journal, nous la connaissons bien : c'est de perdre ses lecteurs ; en réalité les véritables sanctions, c'est le peuple des travailleurs de ce pays qui est en mesure de les appliquer » (13). On ne sait si Léon Blum, qui prononçait ces mots à l'issue d'un banquet de la presse socialiste en 1936, pouvait augurer du sort qui devait affecter son journal. Le fait est que, bien qu'ils aient pris, « les armes à la main », le contrôle de la presse, la prospérité qu'en ont tiré les partis de la Libération fut de courte durée ; le tribunal populaire a explicitement condamné une forme d'action trop coûteuse pour un profit moral et stratégique médiocre. Dès 1951, l'expérience politique consécutive à la deuxième guerre mondiale avait avorté.

Pendant ce temps, deux journaux connaissaient un prodigieux essor ; *Le Parisien libéré* septuplait ses ventes en quatorze ans, *France-Soir* les quintuplait (voir planches n°s 12 et 13). Tous deux avaient rapidement adopté une attitude réservée à l'endroit de la politique ; non seulement les prises de position étaient extérieurement bannies, mais la place accordée à l'information de citoyenneté était comprimée au bénéfice de nouvelles attractives et de faits divers (14). La diffusion de *France-Soir*, qui atteint presque quatre-vingt mille exemplaires mensuels en 1960, entre pour près de la moitié dans le total des ventes des journaux de Paris. Quotidien du soir, une bonne partie de sa clientèle en fait l'acquisition pour compléter l'information fournie par les régionaux. *Le Parisien libéré*, qui a drainé une large audience communiste, occupe depuis 1957 la première place dans la presse quotidienne du matin. Le succès de ces journaux tient assurément à ce qu'ils sont d'une lecture facile et distrayante ; on ajoute volontiers qu'il consacre le désistement civique de la majorité

(13) Oe5, p. 265.

(14) Ce terme dissimule sous une apparence trop neutre la catégorie de nouvelles répondant à l'expression imagée et plus exacte de « sang à la une ».

des lecteurs : le fait est que l'examen des pourcentages indiquant la place accordée aux informations politiques par rapport à l'ensemble de la surface rédactionnelle semble appuyer cette proposition (15).

Pour la confirmer, on pourrait invoquer l'exemple de *Franc-Tireur* (voir planche n° 10). Ce journal, édité à partir de 1941 par le mouvement clandestin du même nom, parut au grand jour dans les rangs de la presse crypto-communiste. Le déclin rapide de la presse d'opinion présida à une reconversion interne, à laquelle les difficultés financières n'étaient pas non plus étrangères. Les dirigeants de l'entreprise ne parvinrent pas à redresser la situation et durent faire appel au groupe financier animé par M. Del Duca : la feuille adoptait un titre nouveau, *Paris-Journal*, mais l'équipe rédactionnelle demeurait inchangée. Malgré la mise en œuvre de procédés commerciaux et l'éviction progressive des anciens rédacteurs, *Paris-Journal* ne put s'imposer sur le marché. M. Del Duca résolut alors, en 1959, de reprendre l'affaire sur des bases nouvelles, correspondant davantage aux goûts présumés du public. Le quotidien fut affublé d'un troisième titre, *Paris-Jour*, présenté sous la forme des tabloïds anglo-saxons et départi de toute nuance politique : la vente augmenta derechef, passant entre 1959 et 1960 de 3 653 à 4 768 exemplaires mensuels. Le succès semble s'être confirmé depuis lors, mais plus rien ne saurait faire retrouver dans *Paris-Jour* une image de la feuille extrémiste disparue.

La progression de *L'Aurore* et du *Figaro* (voir planches n°s 11 et 12) est moins nette que celle du *Parisien libéré*, mais l'audience réelle de ces trois journaux est à peu près similaire. Le penchant commercial, aussi accusé dans *L'Aurore* que dans *Le Parisien libéré*, est beaucoup moins prononcé dans *Le Figaro*. A l'inverse, la place consacrée à la politique est deux fois plus importante dans *Le Figaro* que dans *L'Aurore* (33 % de la surface rédactionnelle dans le premier, 16 % dans le second). En dépit de ces différences, la corrélation des deux courbes d'évolution est à peu près parfaite. Il faut en déduire que le manquement politique n'est pas indispensable pour assurer le succès d'un journal. La prise en considération de la répartition socio-professionnelle des lecteurs ne serait pas d'un grand secours, car la relation entre le degré d'aisance et la sensibilité aux affaires publiques devrait se retourner contre le phénomène observé. *Le Figaro* peut consacrer un tiers de sa surface rédactionnelle sans courir le risque de heurter la clientèle, parce que l'information produite est neutre d'apparence ; la prudence des prises de position et un certain opportunisme gouvernemental lui assurent l'impunité.

(15) Place accordée à l'information politique :

Le Populaire	89 %	*Le Parisien libéré*	16 %
L'Humanité	50 %	*France-Soir*	15 %
La Croix	43 %		

La neutralité n'est pas du reste la condition inéluctable de l'information politique ; on oppose parfois *Le Monde* au *Figaro*, comme l'un adopterait des positions systématiquement anti-gouvernementales, alors que l'autre serait un organe inconditionnel de soutien. *Le Monde* est sans conteste plus prompt à dénoncer l'inertie, moins amène dans la comparaison des programmes et des réalisations, plus acerbe dans la critique. Il a pourtant connu une progression très régulière, au même titre que le quotidien d'opposition *Libération*. Ces deux journaux, qui consacrent respectivement 52 et 41 % de leur surface rédactionnelle aux informations politiques, ont presque triplé leur vente entre 1947 et 1960 (voir planche n° 11). Cette relative prospérité est due tant à la qualité informative qu'à la gravité du commentaire. Malgré l'austérité de sa présentation, *Le Monde* a su attirer un public dont les opinions politiques sont diverses, mais dont le souci principal est de trouver une information complète et objective : c'est la raison pour laquelle il ne répugne pas à reproduire *in extenso* certains textes officiels, les déclarations d'hommes politiques, etc. *Libération* est à la presse de gauche ce que le *Le Monde* est à la presse nationale : l'engagement politique n'exclut pas l'objectivité. Le réalisme de la feuille progressiste contraste avec le dogmatisme de *L'Humanité :* l'événement peut bien être le support d'un jugement curatif et orienté, le journal accorde au lecteur un droit d'incertitude. Quel que soit l'intérêt théorique de ce double succès, la portée en est réduite, parce que l'audience réelle est extrêmement faible : la diffusion mensuelle du *Monde* et de *Libération* dépassait à peine sept mille exemplaires en 1960 et ils ne représentaient à eux deux que 4,5 % de la vente totale de la presse quotidienne de Paris.

L'aspect global des mutations internes du marché entre 1947 et 1960 fait ressortir d'abord et surtout la désaffection du public à l'endroit des organes idéologiques et partisans ; ensuite la reconversion de la plupart des journaux en fonction des goûts présumés des lecteurs. Non seulement les rubriques distractives se sont multipliées, la présentation extérieure s'est allégée, mais aussi, dans plusieurs feuilles, les faits divers prennent une partie de la place impartie à l'origine à l'information politique. Si la substitution de l'une par les autres n'est pas absolue, on peut néanmoins observer que le succès emporté grâce au désengagement politique consacre presque toujours et simultanément celui des faits divers. On trouvera dans un tableau récapitulatif (voir annexe I, tableau n° 27, p. 389), le pourcentage des informations politiques par rapport à la surface rédactionnelle totale d'une part (première colonne), puis par rapport à la somme de la surface consacrée aux informations d'intérêt civique et aux faits divers (deuxième colonne), enfin l'indice d'évolution moyen (troisième colonne) (16). On remarquera que, si la tendance à la substitution est le plus souvent confirmée, certains chiffres de vente ne s'établissent

(16) Indice d'évolution moyen général : 101,5.

REPARTITION PAR JOURNAL DE LA VENTE DES QUOTIDIENS PARISIENS EN 1947 ET EN 1960

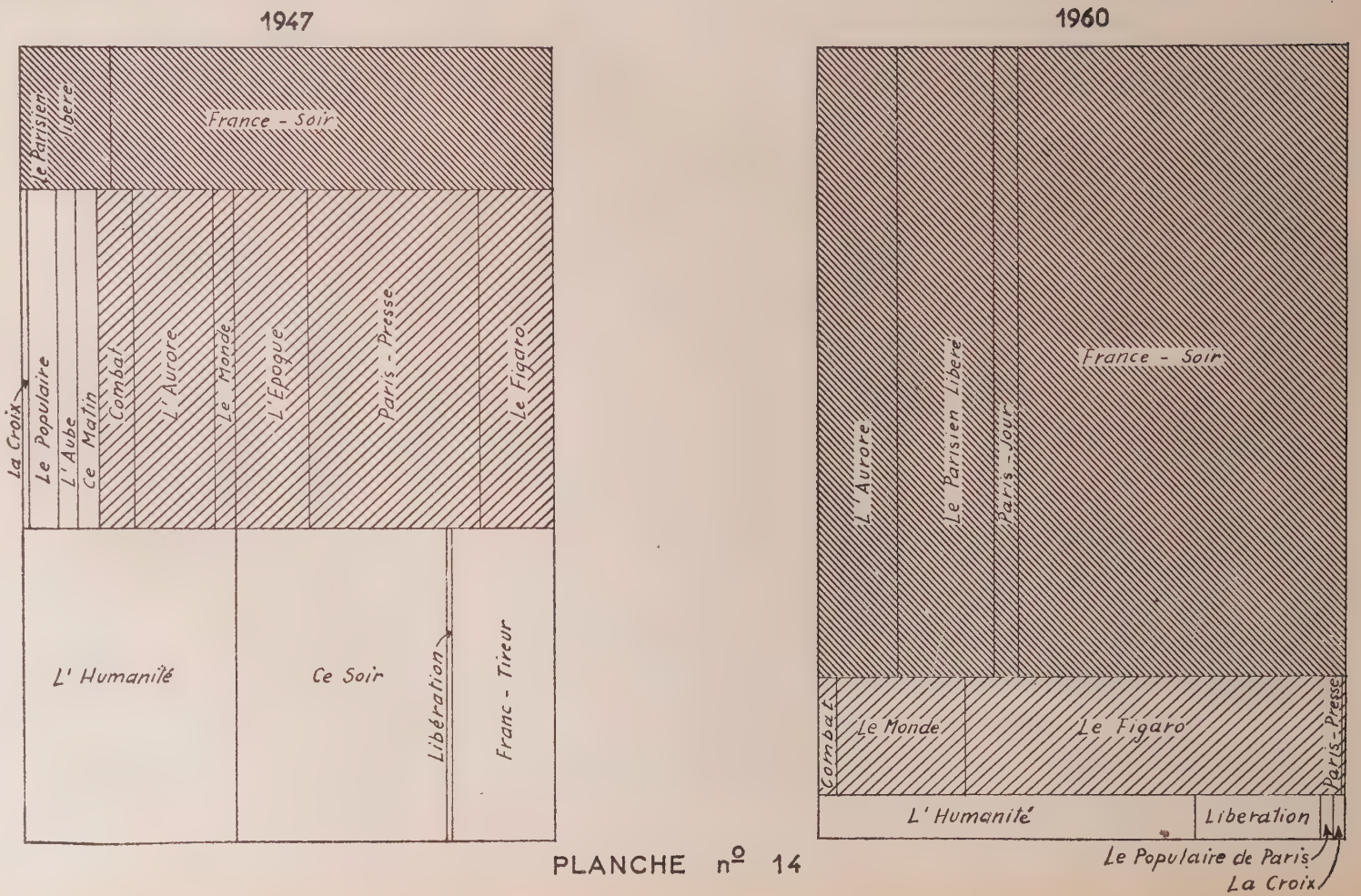

PLANCHE n° 14

pas en conformité avec l'emploi fait des nouvelles substituées : ainsi de *L'Aurore*, qui ne le cède pourtant point, quant aux faits divers, au *Parisien libéré* ; de *Paris-Jour*, qui en exploite les ressources avec une technique tout aussi efficace ; ou du *Figaro*, qui en revanche ne compose avec eux que d'une façon limitée.

Les quotidiens politiques ont disparu ou se sont reconvertis, mais la presse d'opinion existe toujours. Les hebdomadaires et les périodiques de partis, de mouvements ou de familles idéologiques ont pris le relais de la presse quotidienne. Mais on pourrait aisément démontrer à partir d'un sondage d'opinion que maints de leurs lecteurs, la majorité peut-être, les acquièrent moins en raison de l'idée qu'en raison de la veine avec laquelle elle est défendue, ou même que les motivations de l'achat sont purement étrangères à la politique. Qu'ainsi, pour de nombreux lecteurs, *Le Canard enchaîné* serait moins un organe politique qu'un journal de divertissement sur des thèmes politiques ; que *L'Express* ou *Aux Ecoutes* seraient moins des organes d'opinion que des journaux d'intérêt indifférencié, où les caricatures politiques d'un Tim ou d'un Padry sont utilement complétées par des rubriques culturelles et artistiques de haute tenue ; que *L'Humanité-Dimanche* serait moins un instrument du parti communiste qu'un magazine de type commercial. Il suffit pour s'en convaincre de considérer le désintéressement total du public à l'égard des périodiques engagés qui ne composent pas avec des expédients extra-politiques : ils ne sont plus édités qu'à l'usage de chercheurs ou de militants et ils ne peuvent nullement se targuer d'avoir une audience populaire. Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cette étude, d'insister sur ce point. Mais le processus de désaffection étant universel, on pourra en suivre les causes et les péripéties en relatant l'échec des organes d'opinion publiés dans le Calvados.

Section II

LES JOURNAUX D'OPINION DANS LE CALVADOS

Quatre journaux ont été édités dans le Calvados : *L'Aurore de basse-Normandie*, organe régional du parti communiste, *La Voie de la paix*, organe de l'Union pacifiste de France, *Calvados libre*, organe départemental du Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France, et *La Croix du Calvados*, hebdomadaire catholique. Il convient d'ajouter à cette liste *La République de Normandie*, organe régional du parti socialiste S.F.I.O. et *Le Rassemblement de Normandie*, organe régional du R.P.F. De ces six journaux, un seul, *La Voie de la paix*, continue de paraître; les cinq autres ont disparu dans l'indifférence générale.

Le Rassemblement de Normandie ne se présentait pas sous la forme normale d'un journal, mais comme une édition encartée à

l'intérieur de l'hebdomadaire national du R.P.F., *Le Rassemblement*. La création de cette édition fut décidée au mois d'août 1948, à la suite d'un accord passé entre les comités départementaux du R.P.F. de la Seine Inférieure, de l'Eure et du Calvados. Un journaliste de *Liberté de Normandie* était responsable de l'information localisée afférente au Calvados, mais la feuille était éditée et imprimée à Rouen. L'audience étant nettement insuffisante, la publication fut interrompue moins de trois ans plus tard, le 27 janvier 1961. Egalement édité à Rouen, *La République de Normandie*, qui s'intitulait « hebdomadaire régional de la démocratie sociale », était l'organe de la S.F.I.O. destiné à l'ensemble des départements normands. Son premier numéro, qui sortit le 11 mars 1949, n'était destiné qu'aux membres du parti socialiste. La vente, d'abord intensifiée en période électorale, se développa progressivement; à la suite d'une modification de sa présentation (17), les animateurs du journal prétendirent à une vaste audience. La feuille comprenait alors une vingtaine de pages petit format, dont bon nombre était consacré à la relation d'événements localisés, les informations illocalisées étant quant à elles empruntées à l'hebdomadaire national du parti socialiste, *Populaire-Dimanche*. En dépit de sa haute tenue et du soin apporté à la rédaction et à la présentation, cet organe ne put atteindre un vaste public ; il dut en conséquence réduire le montant de ses dépenses, puis restreindre son aire d'investigation. Il cessa de paraître au mois de juin 1960.

La Croix du Calvados, créé en octobre 1946, succédait à l'hebdomadaire catholique publié dans le département depuis 1892; l'accalmie advenue dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat ne justifiant plus le soutien délibéré des catholiques pour un tel organe, celui-ci ne put s'imposer et disparut en octobre 1950. L'un des journaux d'opinion les plus caractéristiques proposés dans le département fut sans doute *Calvados libre*, fondé en 1941 dans la clandestinité et dont le premier numéro parut au grand jour le 24 septembre 1944. Bien qu'il fut avec *L'Aurore de basse Normandie* le seul organe ayant paru clandestinement dans le département pendant l'occupation, sa carrière fut de courte durée : édité par le comité directeur du Front national, il exaltait la cause de la résistance à une époque où la consolidation de la paix éloignait rapidement des esprits le souvenir de l'occupation. De plus, indirectement et en raison des tendances politiques de ses dirigeants, *Calvados libre* secondait le journal communiste, *L'Aurore de basse Normandie*, et faisait double emploi avec lui : l'insuffisance de l'audience devait amener ses animateurs à décider, dès le mois de décembre 1947, la suspension de sa publication.

L'activité de ces journaux d'opinion fut éphémère, parce qu'ils ne convenaient pas au goût du public. Que tous aient, en dépit de l'acharnement et du désintéressement de leurs animateurs, connu une médiocre fortune populaire, ceci tend à prouver que l'action

(17) Voir *La République de Normandie*, n° 43 (7-1-1950).

directe ne saurait être le fait que d'une minorité résolue de militants. Car l'ambition de ces organes est moins de fournir au public des satisfactions immédiates, que de lui assigner un but à la réalisation duquel son concours est sollicité. Ils visent moins à proposer une information, qu'à répandre une doctrine et à susciter l'action au sein de mouvements inspirés et animés par celle-ci ; les événements marquant l'actualité sont rarement produits à l'état brut : ils servent à justifier une idée. L'échec populaire indique que la majorité des lecteurs rejettent les forces d'engagement et donnent préférence à une conception moins absorbante du journalisme.

On vérifiera l'exactitude de ces assertions en se référant aux deux autres journaux d'opinion publiés dans le Calvados, *L'Aurore de basse Normandie* et *La Voie de la Paix*. En dépit des différences qui les singularisent, l'un étant destiné aux membres du parti populaire français le plus étoffé, l'autre à un groupement de quelques milliers d'individus, l'un s'inspirant largement des techniques de la localisation tandis que l'autre les néglige, on verra qu'il se dégage des caractéristiques communes, correspondant précisément à la notion d'organe d'opinion. *L'Aurore du Calvados*, fondé dans la clandestinité, apparut au grand jour le 21 octobre 1944 ; une S.A.R.L. fut créée le 4 décembre 1945 pour en assurer l'exploitation : les douze associés et le gérant appartenaient tous au parti communiste et, parmi eux, se trouvait André Lenormand, député du Calvados. Il fut décidé en septembre 1946 d'étendre l'aire de diffusion du journal dans le département de l'Orne, puis, en avril 1948, de gagner celui de la Manche : *L'Aurore du Calvados* changeait de titre et devenait *L'Aurore de basse Normandie*. La feuille communiste reçut d'abord un bon accueil, mais elle connut à partir de 1947 un déclin comparable à celui de *L'Humanité*. Elle dut cesser de paraître en 1954 et fut remplacée par une page encartée dans *L'Humanité-Dimanche*, intitulée d'abord *Echos et Luttes du Calvados*, puis *La Page du Calvados*.

La Voie de la Paix présente un intérêt particulier dans le panorama de la presse éditée dans la région, parce qu'il se rattache à la tradition du journal d'idée, dont le sort est lié à la personnalité de son fondateur. Celui-ci, Emile Bauchet, avait été membre, entre les deux guerres, de la Ligue internationale des Combattants de la paix, dont il avait exercé pendant quelque temps les fonctions de secrétaire général. Maraîcher à Auberville-sur-Mer, il n'est pas un journaliste professionnel : « Homme parmi le hommes, sentant le poids de lourdes responsabilités, il sort de sa retraite pour combattre la guerre et l'oppression » (18). Considérant qu'il n'exerce ainsi que le droit d'expression inhérent à sa qualité de citoyen, il se définit

(18) *La Voie Nouvelle*, n° 1. Le titre *La Voie Nouvelle* étant déjà pris par un hebdomadaire sportif régional, le journal parut à partir de son deuxième numéro sous le titre définitif, *La Voie de la paix*.

dans une lettre qu'il adresse aux gouvernants du monde de la façon suivante : « L'homme du peuple qui vous écrit n'a aucune prétention littéraire et ne veut nullement se faire remarquer. C'est un homme simple, un travailleur manuel qui a à son actif vingt années de travail dans les villes et quinze ans aux travaux de la terre. Un homme qui ne se croit pas dépourvu de bon sens ni du sens de la justice, qui se penche depuis trente-cinq ans sur le problème jamais résolu de la guerre et de la paix, qui aime la France comme Français et le monde entier comme citoyen du monde » (19).

Animé par le bon sens et une profonde conviction pacifique, il s'engagea dans une entreprise dont il ne méconnaissait ni l'aléa, ni la besogne. Le premier numéro, entièrement rédigé par lui, parut le 1er janvier 1951 ; outre une adresse aux gouvernants du monde, il comprenait un appel aux consciences libres et une charte de rassemblement. Par la suite, Emile Bauchet s'assura la collaboration de plusieurs membres fondateurs, et en particulier celle du philosophe Félicien Challaye. Il dut pourtant avancer seul les fonds nécessaires au lancement du journal ; or les frais initiaux furent importants, puisque *La Voie nouvelle*, tiré à près de cinquante mille exemplaires, fut envoyé à titre de propagande non seulement à un public nombreux, mais aussi aux parlementaires, aux préfets, à quantité de maires, aux ambassadeurs accrédités en France et aux chefs de gouvernement des Etats étrangers. Le zèle du fondateur de *La Voie de la Paix* n'aura pas été vain : il groupa autour de son organe un cénacle de sympathisants actifs et la carrière de son journal ne saurait plus être mise en péril ; l'audience demeure néanmoins limitée à un petit cercle de convaincus.

A. — Doctrine et mouvement.

La réalisation de l'idée, traduite dans le domaine de la pensée par l'édification d'une théorie, implique le groupement d'individus s'assignant de participer personnellement à une action conforme. La doctrine et le mouvement sont indissolublement liés ; et s'il advient que l'un des ferments de l'idée se répande isolément, l'autre le rejoint bientôt. Ainsi du national-socialisme, dont la justification suivit de peu l'accession au pouvoir de Hitler. Ainsi de la substitution à la nécessité mécanique de la disparition du capitalisme d'une nécessité simplement dialectique conviant à l'action politique, dans le but d'accélérer le sens de l'histoire. L'idée engage à l'action ; et celle-ci s'inspire dans son développement de la doctrine exprimée (20).

(19) *La Voie nouvelle*, n° 1.

(20) On ne retiendra dans ce paragraphe que la doctrine prônée par *La Voie de la paix* et le mouvement suscité par cet organe. *L'Aurore de Basse-Normandie*, journal du parti communiste, se conformait naturellement à la doctrine et à l'action propres à ce parti. Sur le parti communiste à Caen, v. Oc3. Sur la conception communiste de la presse, v. Oa5, p. 38 et *supra*, p. 221, note 11.

La doctrine prônée par *La Voie de la Paix* est fondée sur l'idée que la guerre, crime contre l'humanité, doit être proscrite en droit et en fait. La justification et surtout les implications du pacifisme intégral débordent largement le fait de guerre et constituent ainsi le support d'une théorie politique générale (21). Les causes de conflit sont diverses, est-il dit dans *La Voie de la Paix,* mais la guerre n'apporte aucune solution durable aux problèmes qui sont à son origine. Elle résulte uniquement de la volonté des dirigeants étatiques, animés par la poursuite de quelque dessein de prestige ou d'avantage, et assurés qu'en raison de leur situation ils ne subiront pas directement l'effet des hostilités. Or les peuples ne sauraient avoir à l'égard d'autres peuples qu'une haine artificielle, car l'aspiration élémentaire de tout individu est de vivre dans la paix.

Le christianisme, dont l'esprit et les traditions de la France sont empreints, enjoint tout ensemble le devoir d'aimer et le refus du meurtre. La prescription, entière sous ses deux aspects, est générale ; l'universalisation du forfait ne saurait en altérer le caractère. Les violations de fait qui lui sont portées ont amené Félicien Challaye à distinguer le christianisme de l'intelligence et le christianisme du cœur. S'adressant à l'intelligence, le christianisme se présente comme la Vérité : la persuasion intime est-elle insuffisante, l'Eglise use alors de la contrainte et trouve dans les Etats des alliés puissants et nécessaires. Les exigences de l'amour se maintiennent néanmoins au niveau du cœur et il s'est trouvé de tous temps des chrétiens se refusant d'employer la force ou de recourir à l'appui des puissances temporelles ; ainsi Benoît XV, qui ne cessa de protester contre le déclenchement de la première guerre mondiale, établit un programme de paix et condamna les prêtres français s'étant soumis à la conscription à faire pénitence dans un couvent. La prescription ne joue pas pour les principes, quand bien même il ne seraient pas honorés.

Sur un plan moins élevé, l'intuitionnisme moral concourt à une fin identique. La guerre représente en effet le renversement des normes de la morale humaine la plus élémentaire quand elle justifie le meurtre, le vol, l'intransigeance et la peine. L'inversion des valeurs révolte la conscience des hommes et doit susciter une position de refus de la guerre, en tant qu'elle apparaît comme un crime contre l'humanité. Dans tous les pays, même dans ceux où l'objection de conscience n'est pas reconnue légalement, l'homme a un droit naturel de refus ou de résistance à une collaboration personnelle au crime de guerre. Une intuition particulière, inspirée d'antiques conceptions indiennes et dont Jean Jaurès fut l'un des théoriciens modernes les plus éminents, veut que l'individu découvre au fond de lui-même

(21) Sources. Sur l'idée : *La Voie nouvelle,* n° 1 ; statuts de l'Union pacifiste de France ; Félicien Challaye, « La philosophie du pacifisme » (opuscule en supplément de *La Voie de la paix,* n° 74) ; voir aussi J. Molimart, « Petit exposé de dialectique pacifiste » (opuscule en supplément de *La Voie de la paix,* avril 1956). Sur la théorie politique générale : *La Voie de la paix,* nos 1 à 132.

quelque liaison avec l'Etre infini. L'amour de tous les aspects de la vie universelle exclut la destruction impie de l'être; la guerre est condamnée, parce que le but de l'univers est « l'universelle joie par l'universelle harmonie ». Il n'en serait autrement que si la guerre était une loi de la nature ; or ses manifestations historiques la font apparaître sous l'aspect d'un fait de psychologie collective. Les données politiques, économiques et démographiques ne constituent qu'une incitation : la décision et la participation impliquent l'intervention consentante des gouvernants et des nations.

L'utilitarisme lui-même, bien qu'il n'engage qu'aux libres mouvements de l'intérêt personnel, conduit à l'idée formulée par Bertrand Russel, selon laquelle « pas un seul des maux qu'on veut éviter par la guerre n'est un mal aussi grand que la guerre elle-même ». Que l'homme cherche empiriquement son intérêt, il veut d'abord sauvegarder sa vie ou ne la sacrifier qu'à une cause expressément perçue dans sa nécessité et son utilité. Les suicides collectifs, auxquels ont prêté les deux grandes guerres du XX^e^ siècle, ont été partiellement justifiés au nom de l'utilitarisme par l'invocation de la légitime défense ; mais il n'y a rien de commun entre la « soi-disant défense nationale », qui a pour conséquence la destruction d'innombrables existences anonymes, et la défense individuelle, familiale ou amicale, qui a pour résultat le salut d'une personne violentée. Le terme, pour identique qu'il soit, recouvre deux situations opposées. L'utilitarisme s'applique en outre à la défense des biens matériels. Les composantes d'une nation sont trop hétérogènes pour que les intérêts effectivement défendus soient perçus dans leur utilité par les personnes appelées à les défendre. Les individus concernés eux-mêmes n'ont pas lieu, eu égard à l'ampleur des moyens mis en œuvre, de répliquer par les armes : la défense impliquant la destruction, la seule façon de sauver une cité est de renoncer à la défendre, de la proclamer ville ouverte. De même, la défense de la nation impliquant sa destruction, le salut de la patrie ne peut être assuré que par une neutralité désarmée. Ainsi la cause de la paix serait-elle déjà servie par l'impossibilité de fait des provocations de la part des Etats pacifiques. Ceux-ci seraient-ils attaqués et envahis, l'occupation étrangère serait moins dure que si elle avait suivi une défaite; fût-elle aussi tyrannique, les citoyens disposent de facultés insidieuses de résistance (désobéissance civile, refus de collaboration, fraternisation avec les soldats occupants, etc.), dont l'efficacité serait sans doute supérieure aux joutes armées et dont les conséquences seraient en tout cas moins désastreuses. La résistance se situe alors au niveau individuel ; il ne s'agit plus d'une guerre « faite par ceux qui ne la veulent pas, et voulue par ceux qui ne la font pas ».

Au fond de toutes ces philosophies, quelles qu'en puissent être les argumentations et les différences, au fond de la philosophie, on retrouve un principe commun, celui de la valeur de l'être. Pour toutes les philosophies, la guerre apparaît, selon la formule imagée de Léonard de Vinci, comme « la plus bestiale de toutes les bêtises ».

La négation de la guerre est l'affirmation de la valeur humaine ; c'est le refus de la négation de l'existence et des droits de l'homme. L'opposition à un ordre négatif s'impose pour des considérations morales ou métaphysiques ; l'opposition à la guerre se suffit même de considérations purement utilitaires. La persistance des conflits militaires résulte donc bien uniquement de la volonté unilatérale et contraignante des gouvernants. S'il aboutit ainsi à la constatation que le volontarisme règle le cours du droit, le doctrinaire ne s'y résigne pas et, arguant du droit naturel, il rejoint l'école objectiviste en légitimant la rébellion ouverte des sujets.

Le concensus populaire à la guerre n'est pas acquis que par le biais d'une préparation psychologique. Les gouvernants répandent l'idée de la légitime défense, tandis que les forces de résistance sont résorbées par le jeu des lois. Le pacifisme doit être conquis par le refus individuel de participation à la guerre et aux circonstances de sa préparation. L'opinion doit être alertée afin que la guerre ne puisse pas être déclenchée, faute de combattants. Il ne s'agit pas pour autant de réformer les humains, d'escompter une vertu sans partage. Il suffit de « remuer l'opinion de fond en comble », de dénoncer l'imposture, de faire comprendre à chacun que, par l'union, les résistances isolées contraindront à leur tour les gouvernants : le bon sens populaire serait alors le garant de la paix. Dans l'immédiat, tant que tous les citoyens ne sont pas encore sensibilisés et convaincus par l'idée, il convient de définir les objectifs concrets à la réalisation desquels sont conviés les membres actifs du mouvement.

Certains de ces objectifs sont attachés à la consécration directe du pacifisme intégral, tant sur le plan national que sur le plan international. L'Etat doit accorder des moyens de propagande tels que les pacifistes puissent librement critiquer l'attitude des gouvernants et répondre aux allégations mensongères des partisans de la guerre ; la nation, alors gagnée à l'évidence, doit obtenir que soit solennellement proclamée la mise hors la loi de la guerre. Sur le plan international, les Nations Unies doivent prendre un engagement réciproque de même nature, procéder à un désarmement complet et convoquer une assemblée mondiale aux fins de définir un statut international du droit et de la justice. Auparavant, les pacifistes doivent s'efforcer de provoquer la suppression des moyens et des procédures menant à la guerre, de défendre les objecteurs de conscience et toutes les personnes sanctionnées pour s'être dressées contre la guerre et ses préparatifs, d'obtenir enfin qu'aucun conflit ne puisse être déclenché sans consultation référendaire préalable.

Le mouvement pacifiste pose également des objectifs dérivés, assignant à la politique des solutions dictées par l'impératif général de la paix. Ainsi prend-il position pour l'émancipation des peuples colonisés ou asservis et se prononça-t-il sans relâche en faveur de la cessation immédiate des conflits survenus en Indochine, en Tunisie et en Algérie. Au point de vue culturel, il préconise l'adoption d'une

langue internationale et la mise au point d'un programme national et international visant à faciliter la compréhension mutuelle entre les peuples. Au point de vue démographique, il recherche un équilibre entre la population et ses ressources. Il revendique une répartition plus équitable des richesses, une libre circulation des produits et une égalisation sociale progressives. Au point de vue politique enfin, il veut favoriser la participation des citoyens au processus de décision et éliminer les oligarchies dirigeantes.

Ainsi l'idée de paix, considérée certes comme élément prioritaire, ne constituant néanmoins que l'un des aspects du bien public, est devenue le fondement d'une doctrine générale et, en particulier, d'une théorie politique spécifique. La résistance à l'oppression étant admise, l'édification politique se confond avec un système juridique parfaitement cohérent. La valeur de l'être étant le principe du gouvernement, une conviction démocratique sans illusion mais vivace s'affirme à la base même de la théorie. L'individu, membre immédiat de la communauté internationale, n'est soumis au droit que dans la mesure où la société mondiale établit et maintient la paix ; il n'est astreint aux normes élaborées par le législateur national que si celles-ci sont conformes à la nécessité sociale. Au point de vue politique, que l'on transpose la théorie du plan collectif au plan individuel, les effets sont identiques : il suffit pour cela qu'on substitue l'interdit de l'anarchie à l'interdit de la guerre. Les fondements sont également semblables : l'intérêt, ou la morale, ou la vertu, mais l'intérêt suffit (22).

L'extension de la défense du pacifisme à la théorie politique était nécessaire, afin que l'argumentation ne soit pas exclusivement fondée sur une série de refus. Le pacifisme est un état d'âme; générateur d'action, il est politique. La doctrine de la paix (23) doit obligatoirement comporter un certain nombre de prises de position positives, parce qu'elle est universelle dans son principe et doit présider à une action constructive. Aussi bien, la fin du politique est-elle l'homme : « Le problème de la personne humaine, consciente et responsable, domine tous les autres ». L'individu, la part étant faite de son égoïsme et de sa négligence, « sent » néanmoins sa responsabilité dans les drames qui se jouent ; il réagirait avec plus de bon sens que les autorités instituées, pour peu que les problèmes soient dépouillés de toutes les fioritures technocratiques dont on les entoure à dessein. Le pouvoir étant exercé par des autorités extérieures, le peuple est berné, trahi et oppressé, alors même que, par sa multitude, il peut tout et que la décision lui appartient légitimement à titre exclusif. Tout est venu, tout vient en effet du peuple ; lui seul a

(22) Cf. Félicien CHALLAYE : Les Etats sont plus ou moins pacifistes, « de même que les individus sont plus ou moins bons, plus ou moins mauvais, aucun d'eux n'étant ni tout à fait mauvais, ni tout à fait bon » (*La Voie de la paix*, n° 89).

(23) C. Paul RASSINIER, « Le discours de la dernière chance » et ses articles dans *La Voie de la paix*, n°s 108 et 112.

mission d'appliquer le régime de son choix et d'en réformer les assises quand s'en exprime le besoin.

Dans l'état actuel des choses, la politique de tous les gouvernements du monde est néfaste à l'individu. « Avec Alain et La Fontaine nous dirons : le pouvoir, voilà l'ennemi ; notre ennemi, c'est notre maître ». Appliqué à la France, ce postulat conduit à une critique constante du régime représentatif tel qu'il était établi sous les troisième et quatrième Républiques, aussi bien que du régime personnalisé de la cinquième République. Les lois votées et appliquées au nom du peuple français sont le fait de quelques blocs partisans qui, sans les combinaisons d'apparentements et les marchandages de voix, ne pourraient pas gouverner. Or, si le mal est sans importance quand sont débattus des problèmes secondaires, la direction oligarchique des affaires publiques devient intolérable quand sont engagés les biens, l'avenir, la conscience, la liberté et la vie des hommes. Car les parlements, « champs de foire des intérêts », usurpent la volonté des électeurs et leur refusent la possibilité de s'exprimer, afin de légiférer contre la nation et le bien commun ; voudraient-ils même les servir, ils en seraient incapables. Dès lors, les décisions prises en contradiction avec les impératifs de paix et de liberté sont « humainement » nulles en droit. La Charte adoptée à l'issue de son congrès du 2 novembre 1952 par le Rassemblement universel pour la paix du monde conteste d'une façon générale la légitimité de telles décisions. Se fondant sur certaines décisions jurisprudentielles, notamment les jugements du tribunal international de Nuremberg, il est inféré que l'individu doit se dresser contre les injonctions gouvernementales chaque fois qu'elles lui commandent un acte contraire à la morale humaine universelle. Le véritable critère, est-il dit par ailleurs, n'est pas d'ordre constitutionnel : il doit se confondre avec le concept de la souveraineté populaire. L'imposture du régime représentatif est accentuée par le régime institué en 1958 ; la légitimité des décisions adoptées n'en est que davantage soumise à la fin de l'action politique, fussent-elles entérinées par les suffrages populaires quand ceux-ci, dirigés par une propagande unilatérale, se prononcent pour un homme et non pour une solution.

Au delà de la critique des organes, l'Etat lui-même est mis en cause. Celui-ci apparaît moins la personnalisation juridique de la nation qu'un « organisme figé et mécaniquement centralisé », « un appareil de coercition », « un engin d'exploitation ». L'Etat ne craint qu'un rival, l'homme libre et capable de s'imposer sa propre discipline. Pour asseoir son privilège, il argue volontiers de l'idée de patrie, qui a longtemps provoqué une sorte de vertige collectif et persiste même chez les peuples évolués. Or le concept de patrie constitue depuis plusieurs siècles l'excuse de la tyrannie et de l'injustice exercées par les dirigeants et les spéculateurs. Son véritable culte, fait de solidarité, d'unité et de traditions s'accommoderait mieux avec le mondialisme qu'avec l'hypocrisie de la souveraineté nationale, laquelle

est souvent un mythe, mais toujours le prétexte de menées douteuses. Cette analyse implique la nécessité de deux séries de réformes fondamentales, touchant l'une à l'organisation politique, l'autre à la dévolution du pouvoir.

Les aspects juridiques de la société nouvelle sont peu élaborés; aussi bien, la consécration normative ne présenterait-elle d'intérêt que le jour où l'idée se serait imposée dans le monde. Au reste, ces problèmes ressortent davantage du domaine d'action du mouvement complémentaire qu'est le mondialisme, dont l'activité est essentiellement orientée vers l'édification d'institutions supranationales de grande envergure (24). Il ressort d'indications éparses que l'organisation souhaitée comprendrait surtout une assemblée mondiale des peuples chargée d'édifier une charte des droits et de consacrer les normes reconnues par les populations ainsi qu'une cour de justice internationale, chargée de faire respecter les libertés individuelles. Des organes fédérés régleraient d'autre part les questions nationales intérieures d'importance secondaire; l'opposition très vive qui répondit à la thèse gouvernementale de l'Europe des Etats fait ressortir que la réforme supposerait un abandon complet au profit de la communauté internationale des prérogatives liées à la souveraineté nationale : les individus ne doivent point être des confédérés, mais des citoyens. Une conception plus systématique est déterminée par référence à l'édification éventuelle d'une fédération pacifiste démocratique.

Si l'organisation politique est abandonnée dans une large mesure à l'attention d'un groupement connexe, le problème de la dévolution du pouvoir est évoqué sans cesse dans les colonnes de *La Voie de la paix*. La solution adoptée, qu'il s'agisse de la citoyenneté nationale ou de la citoyenneté internationale, est empruntée à la théorie démocratique traditionnelle. « Qu'on le veuille ou non, qu'il ait été aidé ou qu'il se lève, le géant brisera ses chaînes » : le peuple imposera nécessairement la volonté générale, en dépit des obstacles extérieurs qui le limitent et malgré son asservissement volontaire. L'homme a beau être égoïste, faible et inconscient, il peut être animé et les gouvernants ne peuvent plus contrarier la conscience populaire exprimée. Dans un contexte de contrainte, les masses populaires ne risquent pas leur liberté dans des menées dont le caractère est aléatoire et souvent vain. Emile Bauchet compare le Français à un opprimé jeté dans un cul de basse fosse : est-il énergique et téméraire, toutes les chances d'évasion lui sont néanmoins fermées; il n'est pas veule pour autant, ni indifférent. Que s'en offre l'occasion, qu'elles disposent des moyens appropriés, les masses cesseront d'être indifférentes. Le bonheur politique doit être conquis, il est mérité; encore faut-il, pour l'atteindre, que l'homme dispose de l'occasion et des moyens.

(24) Sur le Mondialisme, voir par exemple le numéro spécial de février-mars 1960 de la revue *Monde uni*, où l'Union fédéraliste fait le point de sa doctrine et de son action.

La cause essentielle des maux, la raison du complexe d'impuissance, tiennent au mythe de la souveraineté populaire dans les régimes représentatifs. Il convient donc de flétrir celui-ci, en persuadant les électeurs que la démocratie parlementaire ou présidentielle excluent le peuple et qu'une réforme constitutionnelle s'impose. La solution préconisée est la démocratie directe : l'exécutif n'est plus l'inspirateur de la politique, mais le commis de la volonté générale; le peuple désigne des députés et non des représentants; les citoyens prennent eux-mêmes les décisions portant sur des problèmes importants. Le référendum doit faire préalablement l'objet de deux ou de plusieurs rapports contradictoires établis, sur justification de leur compétence, par les membres de commissions techniques élues au suffrage universel. La généralisation du procédé référendaire, prônée sans relâche par *La Voie de la paix* depuis les débuts de sa parution, n'est pas considérée comme un remède subit de toutes les misères passées; le recours à cette technique présente moins d'intérêt quant aux résultats obtenus qu'en raison de la mise en mouvement des forces de pensée et de la prise de conscience effective de la citoyenneté. Le fonctionnement d'institutions du type helvétique est incomplet, parce que l'opinion est façonnée par les forces dirigeantes, alors que les minorités clairvoyantes ne disposent pas de moyens de propagande suffisants. Néanmoins, même battue, la minorité a posé devant la conscience des hommes la responsabilité de leur destin et il demeure loisible de revenir ultérieurement sur une décision dont les effets s'avèrent néfastes. Ainsi la doctrine de la paix rejoint-elle empiriquement les conceptions de la souveraineté et de l'organisation politique que Rousseau avait formulées avant l'instauration de la république, et s'élève-t-elle avec véhémence contre l'aliénation de la représentation, dont l'auteur du *Contrat social* avait souligné le caractère usurpatoire.

Animés par leur idéal pacifique et soucieux de répandre leur doctrine, les fondateurs de *La Voie de la paix* suscitèrent l'union de tous leurs sympathisants au sein d'une association, créée le 2 septembre 1952 sous le nom de Comité national de résistance à la guerre et à l'oppression. Cette association fut dissoute à la suite du congrès des Forces libres de la paix, tenu à Paris les 18 et 19 février 1961 et au cours duquel fusionnèrent plusieurs mouvements pacifistes au sein de l'Union pacifiste de France. Emile Bauchet fit don à la nouvelle association de son journal, afin que celui-ci dispose aussitôt d'un moyen de recrutement et de propagande. Le but du mouvement est double en effet : il veut d'abord regrouper toutes les « puissances isolées » susceptibles de concourir activement à l'idéal pacifique et, grâce au concours de ces adhérents, il entend invectiver les gouvernants et alerter la conscience populaire.

Des appels fréquents sont adressés dans le journal en vue de décider les lecteurs à devenir membres actifs du mouvement et à

participer directement à l'action entreprise (25) ; afin que le cercle ne se ferme pas, une prospection systématique est opérée par l'envoi gracieux de quelques exemplaires à des personnes nouvelles. Le mouvement, par souci d'efficacité, cherche donc à atteindre une vaste audience et à mobiliser celle-ci. A cet effet, il met en garde les adhérents éventuels contre la tendance « déplorable » et « trop courante » qui consiste à entrer dans une organisation sans prendre le ferme engagement d'une participation active (26) ; il les invite à animer une section locale ou une union départementale, à servir la cause commune par la parole ou par l'écrit, à assurer des tâches matérielles de propagande (distribution de tracts, collage d'affiches, diffusion du journal, etc.). Les dirigeants de l'Union sont convaincus que, si aucune action d'envergure n'est possible sans le concours des adhérents de base, leur participation active est à l'inverse génératrice d'une force réelle et progressivement contraignante. Le nombre importe moins que la foi; ainsi Emile Bauchet pouvait-il écrire, après qu'il eut déploré le silence de la grande presse à propos de certaine manifestation organisée par le Comité national de résistance à la guerre et à l'oppression : « Personne n'empêchera plus l'idée que nous avons lancée de faire son chemin. Les quelques deux cent cinquante personnes effectivement présentes qui ont répondu à notre appel, qui se sont séparées dans l'enthousiasme de l'espoir retrouvé, la véhiculeront et la feront triompher envers et contre tout. Il n'est pas au pouvoir d'une conspiration de mettre en échec deux cent cinquante personnes qui ont la foi et qui sont des militants ». Le journal, organe d'un mouvement spécifique, est bien destiné à un « petit cercle de convaincus ».

Les militants sont chargés de répandre l'idée, de gagner les sympathisants à leur cause et d'ébranler la passivité du commun des citoyens. Ils doivent guider l'opinion, combattre son complexe d'impuissance, lui faire apparaître que l'opression n'est ni innée, ni fatale. Ils doivent faire progresser l'idée en participant aux congrès organisés par le mouvement, en prenant la parole dans des conférences publiques. Ils envoient et font envoyer des pétitions aux autorités instituées. Le fondateur du journal adresse quant à lui des lettres ouvertes aux gouvernants du monde ou aux délégués de l'O.N.U., dans lesquelles il expose les principaux griefs du mouvement; au moment de la crise de Suez, il préconise la grève générale; il recommande de boycotter les élections en substituant aux bulletins officiels des pétitions en faveur de la démocratie directe. Le journal, en liaison avec le mouvement, est un instrument d'agitation visant à la concrétisation d'un idéal proclamé.

(25) *L'Aurore de Basse-Normandie* convie de même ses lecteurs à devenir membres du parti communiste. Des bulletins d'adhésion sont à cet effet insérés périodiquement dans le journal.

(26) Supplément à la *Voie de la paix*, n° 105, adressé aux nouveaux adhérents de l'Union pacifiste de France.

En douze années d'existence, le mouvement a réuni plus de trois mille adhérents et s'est implanté dans tous les départements français. Néanmoins, il ne constitue sur le plan national qu'un groupuscule dont l'action, pour être efficace, devrait être menée conjointement avec des organisations plus vastes. Or, si l'Union pacifiste de France entend agir de concert avec un certain nombre de groupements œuvrant pour la paix (27), elle met en garde ses adhérents contre certains courants pacifistes dont elle estime la sincérité douteuse : elle rejette les « pseudo-pacifismes ». En particulier, elle dénonce le Mouvement de la paix, dont les adhérents peuvent être dévoués, mais dont les meneurs, communistes ou crypto-communistes, sont guidés par une inspiration soviétique. Les prises de position sont souvent identiques, mais les Partisans de la paix ne sont pas de véritables pacifistes et ont l'hypocrisie de présenter l'U.R.S.S. comme le rempart de la paix, alors que cet Etat entretient une armée, développe ses instruments de destruction et colonise une partie de l'Europe : « La paix des tueurs de l'armée rouge n'est pas notre paix ». C'est que le pacifisme authentique doit être intégral (28) : il condamne toute guerre quel qu'en soit le prétexte, tout préparatif de guerre, toute organisation militaire, toute alliance visant à grouper les pays pour une guerre possible. Il n'admet aucune exception à cette règle et refuse la qualité de pacifiste à toute nation admettant la guerre et entretenant une armée, à tout mouvement lié à une telle nation par des affinités quelconques. Il déplore la coupure du monde et souhaite le rapprochement entre l'est et l'ouest (29), mais il considère que, dans l'état actuel des choses, l'Europe ne peut échapper aux destructions qu'en s'opposant d'une égale façon aux Etats-Unis et à l'U.R.S.S. La position du journal à l'égard du communisme avait été affirmée sans ambiguïté dès le premier numéro : « Même si les Soviets, y était-il écrit, symbolisaient encore la justice sociale et la liberté, ce qui n'est pas le cas, il serait juste de s'opposer à leur conquête du monde ».

Sur le plan interne, l'action se situe en dehors et au-dessus des partis, en dehors et au-delà des doctrines ou confessions, en pleine indépendance : « L'Union pacifiste de France est indépendante de tous groupements politiques, philosophiques ou religieux » (Statuts, art. 2). L'accord avec d'autres associations en vue d'une action d'ensemble est limité à certaines circonstances et sous réserve que l'Union conserve sa pleine autonomie (Statuts, art. 4). Les adhérents peuvent donc venir des horizons les plus divers : ils ne sont fondamentalement d'accord que sur le principe de la paix inconditionnelle et intégrale,

(27) *La Voie de la paix* en donne, à l'usage de ses lecteurs, des listes périodiques (cf. par exemple dans le n° 2).

(28) Charte de l'Union pacifiste de France, II, 2.

(29) Cf. dans ce sens la motion CHALLAYE au congrès du C.N.R.G.O. des 11 et 12 avril 1953 (*La Voie de la paix*, n° 22) et l'article du même dans *La Voie de la paix*, n° 36.

considérée par chacun comme le problème majeur. En conséquence, « ils s'interdiront la discussion de toutes autres doctrines » dans les sections, unions et congrès du mouvement (Statuts, art. 3). Cette attitude, inconciliable avec les implications politiques de la doctrine de la paix, ôterait, si l'on s'en tenait rigoureusement à elle, toute possibilité d'édification constructive. Elle doit donc être interprétée largement, en tant que l'Union ne doit entretenir de rapports durables avec aucun mouvement, mais qu'il lui est loisible d'avoir des rapports occasionnels avec tous ceux qui, à une époque déterminée, concourent à ses propres visées. De même, sur le plan individuel, les opinions étrangères au mouvement peuvent être émises, dans la mesure où elles se rapportent à l'idéal poursuivi. L'autonomie de l'Union pacifiste de France confère à *La Voie de la paix* un rôle primordial, puisqu'il apparaît comme l'instrument unique de liaison entre les adhérents, l'organe de formation doctrinale et l'incitateur à l'action (30).

B. — Evénements et idee.

L'information n'est pas considérée dans les organes d'opinion comme une fin en soi, mais comme le support de l'idée ou comme un élément de la doctrine. Elle n'est que médiocrement soumise à la contrainte du temps (31) et elle se suffit d'une faible rupture, mais elle doit concerner un événement ayant un rapport direct avec le but poursuivi, qu'il s'agisse de la paix dans le journal de l'Union pacifiste de France, de la victoire du prolétariat dans *L'Aurore de basse Normandie*. Il est rare que l'événement ne soit pas assorti d'un commentaire et d'un jugement critique, car l'événement sert à justifier la thèse; l'infirme-t-il au contraire, le rédacteur en donne les raisons en se référant à la doctrine générale. Il en fut ainsi du référendum, invoqué à maintes reprises dans *La Voie de la paix*, et dont les récentes applications ne furent pas conformes à l'usage préconisé : le journal du mouvement pacifiste souligne avec minutie le caractère ambigu des questions posées et il invite ses lecteurs à ne pas jeter le discrédit sur l'institution, quand le fonctionnement doit être seul mis en cause.

L'attitude de *La Voie de la paix* à l'égard de l'événement est très large en raison d'une part de sa périodicité, d'autre part de son option délibérée en faveur de l'illocalisation. L'ambition du journal

(30) Une importance analogue ressort des déclarations des animateurs de *L'Aurore de Basse-Normandie*. Cf. la citation de Marx portée dans le numéro 196 (9-6-1950) : « Une presse ayant un niveau idéologique élevé est, entre les mains des partis communistes, l'arme la plus puissante et la plus acérée à l'aide de laquelle le parti s'adresse à la classe ouvrière dans un langage qui lui est propre, qui lui est utile. Il n'y a pas d'autre moyen pour établir des liens spirituels entre le parti et la classe, il n'y a pas d'autre appareil aussi souple. »

(31) « C'est une information vieille de plus d'un an ; mais je viens seulement d'en avoir connaissance ; elle me paraît si satisfaisante que je ne puis m'empêcher de la commenter pour nos lecteurs » (*La Voie de la paix*, n° 30).

étant d'assurer la paix universelle, il ne retient que les nouvelles illocalisées ayant un rapport avec la paix, la guerre ou leurs dépendances. Tous les événements, indépendamment de leur nature, peuvent être exhaussés en nouvelles à condition qu'ils présentent ce caractère; les faits divers, à la relation desquels la conception informative ne prédispose pas, sont néanmoins retenus s'ils illustrent concrètement l'idée ou la doctrine : c'est ainsi que sont rapportés la mort d'une fillette atteinte de la maladie de la bombe atomique, l'écrasement au sol d'un prototype d'interception léger, l'accident de voiture de quelque « enfant du demi-siècle », etc. Mais la relation de ces faits divers est l'occasion de commentaires ou de remarques sur les effets de l'armement atomique ou des engins de guerre, sur la turpitude d'une certaine jeunesse, etc.

Ni le mouvement ni son journal ne se proposent de suivre les fluctuations de la politique intérieure sur le plan parlementaire et gouvernemental, puisqu'ils contestent la légitimité de ces institutions; mais les événements caractéristiques sont retenus, les personnalités politiques sont soutenues ou critiquées (32). Les articles de fond relatifs à la doctrine et à l'action du mouvement sont plus nombreux et plus denses que les articles consacrés à l'observation et à l'analyse de l'actualité (33) : les uns et les autres se présentent presque tous sous l'aspect de chroniques composées. Les événements générateurs de nouvelles au mois de novembre 1961 (34) sont au nombre de dix. Quatre d'entre eux ont un rapport direct avec le pacifisme : il s'agit de l'arrestation à Londres de deux mille non-violents, de l'autorisation accordée par le gouvernement soviétique à des marcheurs américains de la paix de circuler et de distribuer des tracts réclamant le désarmement, du procès tenu le 22 novembre devant le tribunal de Carpentras où comparaissaient quatre responsables de l'Action civique non violente inculpés d'excitation des militaires à la désobéissance, enfin des cérémonies du 11 novembre.

Le discours final de M. Khrouchtchev au vingt-deuxième Congrès du parti communiste a inspiré trois articles brefs et un long compte rendu critique. L'intérêt suscité par ce discours est dû au fait qu'il « contient nombre de passages qui concernent directement la paix »; il convenait dès lors de l'examiner de près « objectivement, à l'abri des passions partisanes ». Le chroniqueur se félicite du succès remporté par la thèse de la coexistence pacifique, aboutissant à une proposition concrète de désarmement, sur la thèse de l'intransigeance soutenue en coulisses par les représentants de la Chine populaire; il se réjouit d'autre part du fait que M. Moukhitninov ait été évincé à la fois du praesidium et du secrétariat du parti. Néanmoins, son attitude

(32) Cf. par exemple l'espoir suscité par les prises de position du président MENDÈS-FRANCE (*La Voie de la paix*, n° 23).

(33) Respectivement 59 % et 41 % du total des deux dans les publications afférentes au mois de novembre 1961 (n°s 112 et 113).

(34) Sur les principaux événements survenus en novembre 1961, v. *infra*, p. 322.

est réservée quant à la portée pratique des déclarations faites par M. Khrouchtchev; il ajoute que la satisfaction provoquée par le discours du président du conseil de l'U.R.S.S. ne saurait constituer de la part des pacifistes les prémices d'une approbation générale de la politique de l'U.R.S.S. et qu'il convient de dénoncer par ailleurs les initiatives critiquables des dirigeants communistes.

Le discours, prononcé le 23 novembre à Strasbourg par le général de Gaulle devant les cadres de l'armée, fut beaucoup moins bien accueilli. Prétexte d'un article intitulé « Coûteuse mégalomanie », il permet à Félicien Challaye de critiquer la politique militariste et le programme nucléaire de la France, dont il dénonce le caractère insensé et, au surplus, inutile. Le septième anniversaire de la rébellion algérienne a suscité du même auteur un article en faveur de la paix immédiate et de la décolonisation : le pacifisme défendu dans *La Voie de la paix* a toujours présidé à une hostilité de principe à tous les conflits dans lesquels la France s'est engagée du fait de son impérialisme politique ou économique. C'est ainsi que le journal fut saisi en décembre 1956 à la suite de la parution d'un article où Félicien Challaye dénonçait « les criminels de guerre Guy Mollet et Christian Pineau » (35). « La constatation des crimes commis par les armées soviétiques contre le peuple hongrois, précisait l'auteur de cet article, n'atténue en rien la culpabilité des dirigeants français; les seuls Français qui aient moralement le droit de protester contre l'intervention de l'armée rouge en Hongrie sont ceux qui, préalablement, se sont opposés à l'agression de notre pays contre l'Egypte et à la guerre menée contre le peuple d'Algérie ». De même, chaque fois que la conjoncture nationale ou internationale traverse des périodes de tension, les rédacteurs de *La Voie de la paix* sortent de leur réserve et stigmatisent l'ardeur des gouvernants.

Les manifestations du Tyrol du Sud constituent l'un des autres événements générateurs de nouvelle retenus dans les publications de novembre 1961. Le chroniqueur retrace un historique objectif de la question et rappelle qu'à la fin de la première guerre mondiale le Tyrol du Sud fut attribué à l'Italie, puis qu'il fut « italianisé » sous le régime fasciste. Il s'élève alors contre la violation par les dirigeants du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, contre leur mépris des réalités ethniques et contre l'incapacité du droit interna-

(35) *La Voie de la paix,* n° 57. Cf. à ce sujet l'écho paru dans *Le Canard enchaîné* du 27-2-1957. « Le socialisme de M. Guy Mollet n'est pas à l'eau de rose. Il est à l'eau de Vichy. Sous d'autres gouvernements, la liberté, souvent, fut en peau de toutou. Sous M. Guy Mollet, elle est en peau de chagrin. Elle rétrécit à l'usage. M. Mollet use à l'égard de la presse de tous les procédés qui déshonorent un socialiste digne de ce nom : la répression, l'intimidation, le chantage (...) C'est M. Mollet-France, socialiste, ou quelqu'un des siens, qui fait saisir *La Voie de la paix,* où Félicien Challaye, président du Comité national de résistance à la guerre et à l'oppression, s'est permis de souhaiter que MM. Mollet et Pineau fussent traduits en Haute Cour pour le mal causé par eux à la France et à l'humanité... »

tional à venir à bout de tels problèmes. Le projet de loi de finances adopté le 13 novembre par l'Assemblée nationale est critiqué en raison de l'importance de l'impasse prévue. La politique de M. Misoffe est l'occasion de reproches adressés à l'intégrité personnelle des dirigeants et le prétexte d'un appel à la réforme générale des structures économiques. Enfin l'adoption du quatrième plan a justifié une étude de Paul Rassinier sur la planification en général, sur les trois premiers plans indicatifs français et sur le nouveau document; l'auteur conclut son article en mettant en doute l'efficacité de la planification dans un régime libéral.

Ce bref examen des informations retenues dans *La Voie de la paix* en novembre 1961 doit être assorti des précisions suivantes : moins de 3 % de la surface qui leur est consacrée est imparti à l'énoncé du fait, 34 % l'est au jugement et 63 % au commentaire. La proportion considérable accordée au commentaire manifeste le souci des rédacteurs d'élever leurs lecteurs et le soin qu'ils prennent pour ne point les abuser; néanmoins, la motivation du choix des événements exhaussés en nouvelles est dictée par des considérations d'opportunité. De tous les articles publiés, un seul est véritablement neutre, celui qui concerne le quatrième plan. Les autres se présentent, tels comme des plaidoyers (en faveur des non-violents britanniques, des marcheurs américains de la paix, des responsables de l'Action civique non violente, de certains éléments du discours de M. Khrouchtchev, des Autrichiens du haut Adige, etc.), tels comme des diatribes (contre le discours du général de Gaulle, le projet de loi de finances, la volonté de domination du gouvernement italien dans le haut Adige, etc.). L'exposé et le commentaire des problèmes évoqués aboutissent presque toujours à une prise de position, celle-ci justifiant au reste le choix de l'événement. La méthode adoptée s'établit en harmonie avec l'objectif poursuivi, mais elle suppose que la mission assignée au journal est volontairement partialisée. Dès lors les activités étrangères à l'idée défendue ne sont retenues que fortuitement et le public, pour en être informé, doit avoir recours à un journal d'informations générales. L'ordre de priorité favorise l'intérêt du journal, non celui du lecteur. Les journaux d'opinion du type de *La Voie de la paix* apparaissent donc comme des instruments d'action destinés à un public restreint, en vue d'atteindre un objectif spécifique.

D'autres organes d'opinion visent à concilier l'engagement individuel et l'information générale; ce fut le cas de *L'Aurore de Basse-Normandie*. Journal hebdomadaire, il se soumet davantage à la contrainte du temps. Organe visant à toucher un vaste public, il compose partiellement avec les goûts instinctifs des lecteurs. Dans un rapport consacré au journal, l'un des responsables écrivait en effet : « En dehors des faits divers qui, de toute évidence, intéressent la population, nous tenons, quand cela est possible, une rubrique sportive, qui intéresse les jeunes ». Il poursuit pourtant aussitôt : « Mais nous tenons surtout la population au courant de notre action, qui est rattachée à

un point central, la lutte pour la paix et les revendications » (36). *L'Aurore de Basse-Normandie* compose largement avec la localisation (37), mais le traitement informatif, quel que soit le palier de situation de l'événement, est toujours identique : l'événement est le support de l'idée.

Lénine assignait au journal une triple mission d'organisation, de propagande et d'agitation. Ainsi que nous l'indiquait un rédacteur de la *Pravda*, cet objectif ne doit être strictement entendu que dans les pays où le socialisme est instauré; le rôle d'agitation doit l'emporter sur les deux autres dans les Etats capitalistes, comme il tend au contraire à se résorber dans les Etats communistes. Le journal, instrument d'action, « arme de la classe ouvrière », se conforme aux principes d'action dictés par l'opportunité aux mouvements qui œuvrent au sein des sociétés dites bourgeoises. Le marxisme étant une méthode globale, les animateurs de *L'Aurore de Basse-Normandie* l'ont réduit à quatre thèmes de vulgarisation essentiels, maintes fois définis dans le journal (38) : la défense des revendications de la classe ouvrière, la dénonciation des privilèges et des abus, la lutte pour la paix et l'unité dans l'action. La relation des événements actuels localisés ou illocalisés est presque toujours assortie d'un jugement de valeur, qui se réfère directement à ces lignes de force, elles-mêmes déduites de la doctrine marxiste-léniniste (39).

Le premier thème auquel est attachée la relation des événements est la défense des revendications de la classe ouvrière. Il fut affirmé d'emblée, dans l'un des premiers numéros : « *L'Aurore de Basse-Normandie*, organe hebdomadaire de la Fédération, a la légitime ambition de lutter pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, que d'aucuns rêvent encore d'opprimer socialement et économiquement; pour la défense des petits et moyens paysans face aux hoberaux, tructeurs de la terre au travers du cumul de fermage; pour la défense des classes moyennes, des vieux travailleurs, de ces petits rentiers intéressés au premier chef à la solidité du franc si ardemment soutenue par la politique d'économies préconisée par notre parti. *L'Aurore de Basse-Normandie* sera votre journal et il vous demande à tous, républicains normands, de l'aider » (40). Chaque catégorie professionnelle, chaque travailleur, chaque individu, est invité à faire connaître ses revendications et à les exposer dans le journal, qu'elles soient d'intérêt personnel, collectif ou populaire. Les plus courantes concernent le droit au travail, les conditions de son exécution et le niveau des salaires, puis le problème du logement et les constructions scolaires.

(36) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 176 (20-1-1950).

(37) Les nouvelles localisées contribuent pour plus de moitié à la surface rédactionnelle totale.

(38) Cf. par exemple, *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 176 (20-1-1950).

(39) Sauf précision contraire, les développements qui suivent se rapportent aux publications de novembre 1952 (nos 321 à 325).

(40) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 6 (11-10-1946).

Le journal, outre qu'il répand les revendications définies à l'échelon national, se fait ainsi l'écho de multiples réclamations afférentes à la vie locale (41). D'ailleurs l'information emprunte dans son ensemble les techniques de la localisation et la personnalisation est fréquemment utilisée pour illustrer la relation d'événements illocalisés. Ainsi les allégations de M. Pinay selon lesquelles aucun impôt nouveau n'avait été établi au cours de l'exercice échu furent-elles réfutées par la production des doléances de six agriculteurs, nommément désignés, relatives à l'augmentation de leurs impositions : « Nous pourrions, conclut le rédacteur, multiplier ces exemples, ils sont édifiants; ils prouvent que la politique de préparation à la guerre de M. Pinay ruine les petits et les moyens agriculteurs de notre basse Normandie ».

Chaque revendication particulière, rattachée au principe de l'exploitation des masses laborieuses, doit entretenir un état d'opposition permanent. Les améliorations apparentes ne doivent point émousser l'ardeur revendicative; un objectif est-il atteint, il doit être aussitôt dépassé. Une importante entreprise des environs de Caen avait, à la suite d'un mouvement de grève, donné satisfaction à son personnel; pour ébranler l'accalmie sociale qui en résultait, *L'Aurore de Basse-Normandie* tenta de relancer l'action revendicative : « La vie, avec l'augmentation des denrées substantielles, le blocage des salaires, est toujours difficile; la classe ouvrière est mécontente et, comme partout, la colère gronde chez Paimbœuf; comme dans toutes les entreprises, l'union dans l'action est le gage certain de la victoire chez Paimbœuf, une entreprise qui peut payer ». Lorsque l'initiative du progrès est le fait des employeurs, l'invective n'en est que plus aiguë : « Un chat ça griffe, et ça a beau faire parfois patte de velours, un chat c'est toujours un chat. Un patron c'est toujours un patron... Ceci dit pour avertir les mineurs de Saint-Clair que le leur n'en vaut pas deux. S'il y a eu certaines améliorations dans les conditions d'existence des mineurs ces temps derniers, qu'ils le sachent bien, ils le doivent uniquement à leur action unie et vigoureuse pour les faire aboutir. Le nouveau patron n'y est pour rien; ne pas le combattre comme un ennemi des travailleurs serait une grossière erreur ». Il serait également « naïf » de croire qu'un travailleur peut être lié à une entreprise, qu'il la considère comme son usine : quand les dirigeants du complexe sidérurgique normand remettent aux nouveaux venus un Livret d'accueil dont le premier chapitre est intitulé « Notre usine », ceux-ci doivent être persuadés qu'il ne s'agit en fait que de « l'usine du baron Walkener et de ses amis ». L'autosuggestion s'avère-t-elle insuffisante, le journal pourvoit donc à la perpétuation d'un climat d'agitation.

Car les réformes partielles ne doivent pas dissimuler la paupérisation objective du prolétariat. La psychologie révolutionnaire et la

(41) Ainsi, au cours de la période indiquée, le chauffage de la Cité administrative, la pose d'une boîte aux lettres, l'installation de panneaux indicateurs, l'aménagement de pelouses et de squares pour les enfants, etc.

combativité de la classe ouvrière impliquent l'énonciation des revendications, mais l'énoncé doit l'emporter sur les réalisations. Au moins les améliorations sont-elles portées au crédit des responsables du parti communiste, la population laborieuse doit être « reconnaissante envers les multiples réalisations du parti communiste français ». L'ensemble des décisions adoptées par les assemblées politiques est couramment présenté comme le « bilan de l'action des élus communistes ». Du reste le député communiste est seul à répondre aux obligations publiques de sa charge, les autres parlementaires « ayant tous des occupations majeures à remplir par ailleurs ». L'activité des membres du parti investis de fonctions électives, tant sur le plan national que sur le plan départemental et dans les communes, fait l'objet de rapports détaillés et se trouve de ce fait placée sous le contrôle permanent de ses électeurs : seuls aussi les « élus communistes tiennent leurs engagements ». Mais leur rôle, précisément, ne se limite pas à la mécanique des réalisations : ils contribuent à la définition des revendications nouvelles, à leur divulgation et à la mobilisation individuelle en vue de les faire aboutir; ils doivent « organiser et diriger l'action unie des masses dans la lutte effective » (n° 297). Le cycle est ainsi complet. La contradiction entre la nécessité de réformes partielles et l'exigence d'une permanence revendicative ne serait réelle que si une valeur absolue devait être attribuée aux principes de la démocratie libérale; celle-ci étant « purement formelle », le parti n'est pas tenu de s'y conformer. Les réformes assurent au mouvement la fidélité des masses, tandis que les revendications perpétuent la réalité oppressive et justifient la contestation globale des structures établies.

En effet, si tels événements servent à illustrer la défense des intérêts de la classe ouvrière, nombre d'autres sont utilisés pour dénoncer les privilèges et les abus. Ce thème constitue le deuxième volet de la mission d'agitation assignée à la presse communiste et il va sans dire que le même événement peut simultanément prêter à la revendication et à l'invective. Les privilèges et les abus les plus fréquemment dénoncés sont liés à l'exploitation de la classe ouvrière. On citera, parmi maints commentaires d'événements de même nature, celui qui accueillit le licenciement de quelques employés des établissements Nestlé : « Est-ce que l'usine a moins de travail? Non, seulement il faut signaler que toute la semaine dernière un technicien des établissements Nestlé est descendu spécialement à l'usine de Lisieux pour réorganiser le travail par atelier, chronométrage des différentes opérations, suppression à certains postes d'un ouvrier ou d'une ouvrière. En fait instaurer la fameuse productivité à l'américaine, laquelle se traduit pour les uns par un surcroît de travail, pour les autres le chômage. En ce qui concerne les actionnaires des établissements Nestlé, cela se traduit par l'augmentation des bénéfices déjà scandaleux du fameux trust blanc ». Bien qu'il ne soit pas fait expressément allusion à la théorie de la plus-value, le profit du capitaliste, la restriction des salaires et les

« cadences infernales » (42) sont incessamment dénoncés. Il en va de même en ce qui concerne la concentration croissante du marché et la disparition des petites et moyennes entreprises. La simple éventualité de la création d'un grand magasin à Dives-sur-Mer amenait le commentateur à donner les précisions suivantes : « Les Uniprix et autres magasins du même genre sont entre les mains des grosses sociétés capitalistes qui, ayant les moyens de s'approvisionner en quantités énormes et directement à la production, bénéficient de conditions d'achat bien inférieures à celles obtenues par le petit détaillant. De plus ces Uniprix ont un pourcentage d'impôts bien moins élevé que celui des petits (cadeau du gouvernement). D'où prix de revient et prix de vente moins élevés. Au bout du compte c'est la mort du petit boutiquier. » L'hebdomadaire communiste présente « sous leur jour véritable » les grands capitaines d'industrie, stigmatisant leurs méthodes et leurs privilèges. C'est ainsi que, dans une série d'articles intitulée « Voici le vrai visage de Boussac », il indique quelle est l'origine de la fortune du « roi du turf et du coton », dénoue le réseau des affaires qu'il contrôle et montre comment, ne donnant à ses employés qu'un salaire de nature à les « nourrir chichement », il peut « acheter avec les bénéfices une autre usine, d'autres chevaux », « vivre dans un palace du bois de Boulogne », « prendre son avion personnel pour tous déplacements à plus d'une heure de Paris », etc. A l'inverse, il s'élève avec véhémence contre le licenciement, qualifié « scandaleux », d'une employée auxiliaire de mairie, mesure qui n'avait pourtant pas été prise à titre de sanction, mais constituait une opération d'ordre intérieur intervenant dans le cadre d'une compression de personnel (n° 149).

Les institutions capitalistes dérivées de la situation économique inégalitaire sont également dénoncées, qu'il s'agisse de « la justice de classe de la bourgeoisie », de l'armée, des administrations, etc. Les institutions politiques sont particulièrement visées, non pas en tant que telles le plus souvent, mais en tant qu'elles servent les intérêts de la classe dominante : « C'est seulement en luttant en alliance avec la classe ouvrière contre leurs ennemis communs, les exploiteurs capitalistes et leur ruineuse politique de guerre, que les paysans peuvent espérer faire triompher une autre politique, répondant à leurs intérêts et à ceux de l'agriculture française et du pays ». Alors que la classe ouvrière « s'identifie aujourd'hui à la nation », l'intérêt des gouvernements bourgeois les porte à n'accorder aucun avantage que le mécontement populaire n'ait emporté lui-même et auquel ils ne se résolvent

(42) Les cadences infernales constituent un thème de propagande particulièrement renouvelé. Au mois de novembre 1951, par exemple, toutes les publications contenaient un article de protestation les concernant : « Pour intensifier la production de guerre, ils veulent américaniser l'usine CEGEDUR » ; « Unis, ouvriers et cadres diront non » ; « Cadences infernales ! Insécurité ! » ; « Non ! Les travailleurs de la CEGEDUR n'accepteront pas les cadences infernales » ; « Contre les chronométrages : faites vos valises, MM. de l'E.C.A. ; les métallos ne veulent pas de chronos » (*L'Aurore de Basse-Normandie*, nos 270 à 274).

que pour reculer l'échéance de la révolte ouverte : « Le seul souci des élites est de préserver leurs privilèges » (n° 247). La publication des chiffres provisoires concernant les crédits de construction et de reconstruction fut commentée comme suit : « En raison de la colère que ces chiffres suscitèrent parmi les sinistrés et les mal logés, la presse et la radio s'empressent d'affirmer que ces chiffres ne sont que provisoires, que rien n'est définitivement réglé en haut lieu. En somme, il s'agit d'un ballon d'essai; il s'agit pour le gouvernement Pinay de sonder les milieux intéressés, afin de savoir jusqu'où l'on peut aller. De cette attitude des Pinay, Louvel et Claudius Petit ainsi que de leur presse et radio servile, il y a à retenir qu'en haut lieu on est obligé de compter avec le mécontentement populaire. A tous les sinistrés et mal logés à faire connaître ces chiffres autour d'eux afin que le mécontentement déjà existant prenne une telle ampleur que le gouvernement soit obligé de reculer ».

En deçà des institutions, les hommes sont accusés, du chef de service immédiat aux « dirigeants du monde ». Les cheminots, qui assurent leur service au profit de la collectivité à toutes les périodes de l'année, travaillaient la veille de la Toussaint : « La sueur a coulé : en guise de félicitations, ils furent traités de fainéants par le chef de gare principal; les cheminots n'entendent pas être considérés comme des bêtes, ils demandent à M. le chef de gare d'être un peu moins roquet et un peu plus humain ». Dans la même publication, toujours à la gare de Caen, la cellule des cheminots demande à l'inspecteur-comptable « un peu de correction ». Les personnalités politiques locales sont fréquemment visées : ainsi le maire de Caen à propos du discours qu'il prononça à l'occasion des cérémonies du 11 novembre. Les membres du gouvernement et les parlementaires sont sévèrement pris à partie, ainsi que les hommes politiques étrangers, surtout les Américains, dès lors que leurs activités ou leurs décisions contrarient les intérêts de la classe ouvrière (43). *L'Aurore de Basse-Normandie* entend particulièrement « rafraîchir la mémoire des « laissés pour compte de Vichy ». Les manifestations de son hostilité pour les « profiteurs du régime » sont souvent très vives, qu'il s'agisse par exemple du président du conseil général du Calvados, traité de « fossoyeur de la troisième République » (n° 247), ou de tel député, qualifié entre autres expressions de « paysan aux mains blanches » et de « filou impénitent » (44). Aucune catégorie d'individus n'est épargnée, pas même les simples citoyens, contre qui de véritables campagnes de dénigrement peuvent être organisées; une série d'articles fut ainsi consacrée à un notaire et destinée à « le faire rentrer dans sa coquille, l'obliger à abandonner les postes qu'il occupe ». En post scriptum à

(43) V. par exemple, sur Guy Mollet : *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 222 (8-12-1950).

(44) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 252. On trouvera une critique systématique de tous les candidats aux élections législatives de 1951 dans le n° 247 (1-6-1951).

l'un de ces articles, la rédaction de *L'Aurore de Basse-Normandie* priait les lecteurs, qui auraient éventuellement été en prison dans le même stalag que ce notaire, de lui indiquer « ce qu'ils connaissent de son activité dans les camps » (45).

L'agitation entretenue en suscitant les revendications et en dénonçant les abus est directement dérivée des enseignements de la doctrine. L'opportunité a inspiré à l'hebdomadaire communiste un autre thème de propagande, qui transparait en filigrane au travers de la relation du plus grand nombre d'événements, celui de la lutte pour la paix. « Toutes les luttes doivent être menées sans jamais oublier que l'on ne peut défendre effectivement ses intérêts sans lutter contre la politique de guerre » (n° 298). Les attaques portées aux « Vichyssois » sont l'occasion de rappeler la participation massive des communistes aux groupements de la Résistance, les lourdes pertes subies par l'Union soviétique et la volonté inaltérable de paix des socialistes. Se référant à la loi du devenir qui condamne le capitalisme, *L'Aurore de Basse-Normandie* met en évidence les intentions pacifistes de l'U.R.S.S. et leur contraste avec les politiques oppressives et impérialistes des Etats bourgeois. La paix, invoquée à tous propos, est présentée comme le remède immédiat à la plupart des abus dénoncés. *Ouest-France* ayant fait appel au public pour l'hébergement de cent vingt-cinq étudiants, la feuille communiste reprend : « Cent vingt-cinq chambres à trouver, alors qu'il existe plus de cinq mille ménages prioritaires à reloger, qu'il existe des familles dans les ruines, dans de véritables cabanes à lapin ! Oui, il faut des chambres; mais *Ouest-France* qui, sans réserve, approuve la politique du Vichyste Pinay oublie d'indiquer à ses lecteurs que la préparation à la guerre ne coûte rien et que l'on peut à la fois construire et fabriquer pour détruire. De plus en plus, heureusement, ses lecteurs ne prennent plus des vessies pour des lanternes, de plus en plus une idée grandit, celle d'un changement de politique où le problème du logement deviendrait le problème numéro un. » Le problème numéro un qui, selon les cas, peut être aussi la revalorisation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, l'émancipation intellectuelle, les constructions scolaires, la démocratisation de l'enseignement, etc. L'importance de la paix apparaît telle, en conséquence, qu'elle prête à des déclarations singulières, prenant figure de véritables articles de foi : « Proclamons en ce trente-cinquième anniversaire de la Révolution socialiste d'octobre notre foi inébranlable en la volonté pacifique du camp du socialisme ».

La concrétisation de cette volonté de paix s'est traduite par une hostilité absolue aux menées impérialistes, au réarmement allemand et surtout à « l'occupation américaine en France ». Les rédacteurs redoublent de violence quand ils commentent des événements liés à l'un de ces sujets : « L'occupation de la France se poursuit à un rythme

(45) Cf. L'ensemble des publications de *L'Aurore de Basse-Normandie* de décembre 1949 et spécialement le n° 169 (2-12-1949).

accéléré, les nouveaux occupants considèrent notre pays comme une colonie; chaque jour, sur nos routes, les gangsters américains tuent, se livrent aux excentricités les plus odieuses, n'ayant rien à envier aux hitlériens. Les Laniel, les Louvel devraient avoir honte de venir parader en notre Normandie, qu'ils ont vendue aux dirigeants américains » (n° 279). Les pétitions se multiplient, des manifestations de protestation sont organisées; au cours de l'une de celles-ci, un militant communiste fut tué. L'événement, rapporté sous le titre « Crime américain à Melun », est relaté de telle façon que l'accident peut apparaître prémédité : « Provocants, deux camions militaires s'avancent, leurs passagers brandissant matraques et câbles de fer. Les travailleurs les accueillent aux cris de *go home !* Les occupants alors foncent à toute vitesse dans le cortège, montent sur les trottoirs, bousculent les voitures particulières. Le second camion écrase volontairement contre un mur Alfred Gadois, qui devait décéder peu après à l'hôpital » (n° 289). Le contenu émotionnel de tels articles se transmet aux lecteurs, qui s'emportent à leur tour, tel ce jeune homme qui répondait au chauffeur d'une voiture américaine : « Je ne renseigne pas les occupants américains » (n° 263) ; tel aussi ce militant qui provoqua un esclandre dans une réunion électorale en déclarant notamment que les membres du corps expéditionnaire d'Indochine étaient tous « des salopards, des voyous, des repris de justice sortis de prison, des fainéants incapables de gagner leur croûte, etc. » (46).

L'emportement individuel est soutenu par le journal, qui prend la défense de l'accusé et proclame la solidarité de tous les membres du mouvement. Parlant du militant qui s'était élevé contre les troupes françaises d'Indochine et avait sur ces entrefaites été interrogé pour atteinte au moral de l'armée, le rédacteur de l'hebdomadaire écrit que celui-ci « n'a fait que développer le programme du parti communiste, il n'a fait que se faire l'interprète d'une population qui veut vivre dans la paix ». Le journal se félicite même des prises de position spectaculaires des membres du parti, car elles relèvent de l'action et, c'est le dernier des grands thèmes de référence des événements rapportés dans *L'Aurore de Basse-Normandie*, celle-ci s'impose à la classe ouvrière si elle veut s'affranchir et faire aboutir ses revendications. L'action de ses représentants est nécessairement limitée, en raison de l'aliénation des institutions politiques; les élus non communistes sont quant à eux presque tous conservateurs ou incapables. Lors d'une réunion du conseil municipal de Caen, le maire allégua que, malgré ses démarches auprès de la direction régionale du Gaz de France, aucune suite n'avait été donnée à ses réclamations concernant une diminution prévue des tarifs : « La preuve est faite, conclut-on, que seule l'action des usagers peut faire diminuer le prix abusif du gaz ». L'action individuelle est d'autre part vouée à l'échec. C'est pourquoi, « pour que ça change, il faut s'unir ». L'expression, constamment em-

(46) Cf. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 257 (10-8-1951).

ployée et reprise, doit pénétrer les consciences et traduit l'étroite liaison qui unit le lecteur, son journal et le parti.

La nécessité et le profit de l'union dans l'action sont invoqués à propos des affaires les plus graves, comme à l'occasion des événements les plus ténus. Le chauffage de la cité administrative de Caen étant défectueux, une délégation du personnel exprima ses doléances à la préfecture et les installations furent remises en état : « La conclusion est simple et tous les fonctionnaires peuvent la tirer d'eux-mêmes : s'ils savent s'unir pour défendre leurs salaires, comme ils l'ont fait pour la question du chauffage, il leur sera possible d'obtenir l'application de leur statut, ce qui signifierait la revalorisation de leurs salaires ». L'arrestation du secrétaire général de la C.G.T., Alain Le Léap, ainsi que de plusieurs membres du parti communiste, suscita dans le mouvement des réactions profondes; *L'Aurore de Basse-Normandie* adresse à ses lecteurs ses consignes habituelles : « La réussite des manœuvres du gouvernement laisserait le champ libre au fascisme; rien n'est donc plus important que de les déjouer. Les déjouer, c'est travailler à l'union la plus large des masses populaires dans les justes luttes nationales qui nous sont imputées à crime; mais c'est en même temps multiplier par cent l'action de toutes les forces démocratiques, sous toutes les formes, contre la répression fasciste ». Dans un autre article, consacré dans la même publication au même événement, le journal reprend : « A l'action dans l'union pour relever ce nouvel outrage à notre pays ». Puis dans un autre, toujours publié dans le même numéro : « N'y a-t-il pas dans cette menace renaissante de quoi faire lever autour des Français menacés de mort une formidable barricade de conscience ? » Dans un quatrième enfin : « Comprenez-vous le sens de l'arrestation d'Alain Le Léap ? Décapiter les organes syndicaux et politiques de la classe ouvrière, mettre celle-ci hors la loi afin de mieux tenir à merci les bras, les jambes, l'estomac et la tête de millions de travailleurs, afin d'implanter la misère et la servitude, pour jeter la nation dans la guerre : il faut s'unir, s'unir plus que jamais afin de briser le carcan et libérer Le Léap ».

L'union du prolétariat, particulièrement ressentie dans le cadre de l'entreprise, s'applique à des communautés de plus en plus vastes, et jusqu'à la communauté mondiale. La chronique consacrée au trente-cinquième anniversaire de la Révolution d'octobre est titrée : « Solidarité internationale des travailleurs du monde entier avec les pays du socialisme triomphant ». Certains exemples sont-ils proposés à l'attention des travailleurs à partir des réalisations soviétiques, l'action n'en est pas moins particularisée selon les pays et définie par les responsables du mouvement en fonction des circonstances. *L'Aurore de Basse-Normandie* cite notamment Staline qui, s'adressant aux représentants des partis communistes réunis en congrès, disait : « Le drapeau des libertés démocratiques bourgeoises est jeté par-dessus bord. Je pense que c'est vous qui devez relever ce drapeau et le porter en avant, si vous voulez rassembler autour de vous la majorité du peuple;

nul autre que vous ne peut le relever. » Aussi bien, les rapports des communistes avec les organisations politiques ou confessionnelles ne sont-ils encouragés qu'avec modération. Sans doute les parlementaires et les élus locaux sont-ils invités parfois aux réunions organisées par le parti; *L'Aurore de Basse-Normandie* convie socialistes et catholiques à participer à une discussion sur le problème allemand; il invite les représentants des « organisations politiques, syndicales, religieuses, et particulièrement les catholiques » à se joindre aux membres du parti communiste dans le but de préparer le Congrès des peuples pour la paix, qui devait se tenir à Vienne le mois suivant : « Ces assises constituent l'offre d'une rencontre départementale où, bien sûr, fort de ses succès remportés, de l'autorité qu'il a pu acquérir au cours de l'action, notre mouvement apportera ses solutions, mais en plus, dans le respect mutuel des opinions, toutes les organisations, quelles qu'elles soient, pourront défendre leur point de vue ». Cette ouverture aux mouvements extérieurs est cependant circonstantielle; l'attitude générale à leur endroit est réservée et, tandis que la « brigade des gaz du gouvernement » désigne les dirigeants de la S.F.I.O., les menées politiques des partis font généralement l'objet de critiques globales. Le parti communiste « n'est pas un parti comme les autres; seul il n'est pas soumis aux intérêts de la classe de la bourgeoisie ».

Les événements exhaussés en nouvelles constituent les supports de la théorie et de l'action, en même temps qu'ils sont interprétés par référence aux principes dictés par la praxis. Les faits divers eux-mêmes se rattachent à l'idée; ainsi d'un accident survenu à un ouvrier agricole : « Un accident banal, verra-t-on dans la grande presse; mais combien illustre-t-il la rude vie des gens de la terre à qui le gouvernement refuse des salaires décents. » Tandis que la localisation est utilisée pour authentifier l'information produite, l'événement illustre l'idée, il doit être utile à la cause; la presse est « le porte-voix le plus puissant de la politique du parti » (n° 274). *L'Aurore de Basse-Normandie* est l'instrument d'un parti dont les objectifs sont globaux; *La Voie de la paix,* celui d'un mouvement dont la finalité est contractée au profit d'un problème considéré comme prioritaire : le domaine embrassé est apparemment différent, mais l'événement sert à un même usage, la méthode informative est analogue. Les deux journaux, pareillement, exploitent l'actualité d'une façon intéressée; tous deux visent à entraîner le lecteur, non à suivre ses goûts. Mais alors, en dépit de la généralité informative de la feuille communiste, son succès dépend, tout comme celui de *La Voie de la paix,* d'une adhésion volontairement conforme du public.

C. — L'échec populaire.

Le succès des journaux se mesure concrètement à l'adhésion du public. L'audience se développe-t-elle, l'entreprise dispose d'un surcroît de ressources, qu'elle peut utiliser à l'amélioration de la présentation, à l'augmentation du nombre de pages, à une diversification des

rubriques informatives, etc. Se rétracte-t-elle au contraire, le journal est en proie à des difficultés financières, qui ne lui permettent pas de réformer sa formule. La situation financière est donc directement liée aux fluctuations de l'audience de destination. On a dit que nombre d'entreprises de presse sont prospères et que les bénéfices d'exploitation sont souvent élevés (47). La plupart des journaux d'opinion connaissent pourtant des embarras d'ordre pécuniaire en raison du déséquilibre entre les frais fixes de l'entreprise et la médiocrité du chiffre de leur vente.

La Voie de la paix n'éprouve guère de difficultés de cet ordre, parce qu'il est exclusivement destiné à un public d'abonnés et qu'il est soutenu de plusieurs manières par les adhérents du mouvement dont il est l'organe. En renonçant à servir le journal dans les dépôts, celui-ci perd une partie de sa clientèle potentielle; mais il est assuré par le système des abonnements d'un nombre constant de lecteurs. Pour une feuille qui regroupe dans l'ensemble de la France un petit nombre de militants, la diffusion publique générale supposerait un engagement de fonds trop important et ne laisserait pas de se solder par un fort bouillonnage. De nombreux hebdomadaires d'opinion de Paris ont adopté une semblable pratique. *La Croix* lui-même a renoncé pratiquement à toute vente par l'intermédiaire des dépositaires, *Le Populaire* et *La Nation* également. Emile Bauchet a mis au point une formule originale, qui compense partiellement l'inconvénient du service par abonnements; afin de faire connaître *La Voie de la paix*, celui-ci est tiré à raison d'un excédent moyen de deux mille exemplaires sur le nombre des abonnés. Ces publications sont adressées gratuitement soit à des personnes dont le nom est indiqué par les adhérents du mouvement, soit de façon systématique aux membres de certaines professions ou aux habitants de certaines régions. Les envois sont généralement renouvelés deux ou trois fois et assortis d'une lettre invitant le récipiendaire à s'abonner. Les résultats sont inégaux, mais cette formule est plus efficace et moins coûteuse que la diffusion directe (48).

L'accroissement des dépenses effectuées au titre de la propagande est partiellement compensé par le bénéfice d'exploitation; le solde provient d'une souscription volontaire permanente, instituée dans le but d'élargir l'action du mouvement. Mais surtout les dépenses sont réduites à l'extrême, car la collaboration des rédacteurs est bénévole, tandis que les travaux administratifs, la confection du journal, le pliage des numéros, le collage des bandes sont effectués par des équipes volontaires. Il ne subsiste de ce fait que les frais d'impression et de routage des exemplaires. L'examen du compte rendu financier afférent

(47) V. *supra*, p. 20.

(48) Ainsi l'envoi systématique d'un exemplaire de *La Voie de la paix* à tous les secrétaires de mairie du département de la Dordogne a permis de recueillir trois adhésions nouvelles.

à l'exercice 1959 (49) fait apparaître que le montant des abonnements couvre à peu près le coût de l'impression; les autres catégories de dépenses, qui sont, comme on peut en juger, insignifiantes, sont couvertes par les dons. On notera que, à l'inverse des journaux d'information, cet organe d'opinion ne dispose d'aucune ressource publicitaire (voir annexe I, tableau n° 28, p. 390).

Silence aux pauvres, dit-on communément quand on parle de la presse. Le dynamisme et la conviction d'un homme sans fortune sont pourtant venus à bout du lancement d'un journal d'opinion, auquel collaborent désormais des rédacteurs compétents et dont l'audience s'est progressivement développée. Comme il l'est dit de la paix dans ce journal, la liberté de la presse ne se donne pas, elle se mérite : le fait est qu'un organe d'idée peut être édité, alors même que le chiffre d'affaires annuel est inférieur à un million de francs anciens, dès lors que s'effectue la rencontre d'un animateur sincère avec un groupe d'adhérents convaincus (50). Mais il est dans la nature des choses que l'audience demeure restreinte : l'exigence de conviction et l'appel à l'action ne conviennent qu'à une minorité d'esprits, acquis au service de la communauté. La vente serait-elle instituée dans les dépôts, l'audience ne connaîtrait pas un accroissement sensible; elle se heurterait, au même titre que les hebdomadaires politiques parisiens, à l'indifférence du grand public pour un jeu d'idée qui se situe au-delà de ses préoccupations courantes. Ainsi que l'écrit Jacques Kayser, les lecteurs politiques « ne forment pas une base suffisante pour un journal important »; le journal politique est presque un « anachronisme » (51).

La désaffection du public pour les feuilles d'opinion est illustrée d'une façon plus symptomatique par l'histoire de *L'Aurore de Basse-Normandie.* Cet hebdomadaire était soumis à des entraves identiques à celles de *La Voie de la paix,* tant en ce qui concerne l'absence de ressources publicitaires, qu'en raison de la limitation, pour un motif idéologique, de l'audience de destination. Deux sources de difficultés le grevaient en outre : la limitation de l'aire géographique de lecture à quelques départements d'une part, les frais et l'aléa de la vente publique de l'autre. Inversement, il disposait de l'avantage sur l'organe de l'Union pacifiste que le nombre de militants du mouvement était nettement plus étoffé. Quoi qu'il en soit, jamais *L'Aurore de Basse-Normandie* ne put atteindre l'audience à laquelle il prétendait; celle-ci se rétractant sans relâche, le journal était soumis à des embarras financiers toujours aggravés et se trouvait dans l'impossibilité de porter remède à la situation. Le déclin du journal est traduit par la diminution constante du chiffre de tirage (voir planche n° 15) ; il est

(49) Voir *La Voie de la paix,* n° 95. Il est remarquable que, au contraire de la quasi-totalité des organes de presse, *La Voie de la paix* publie régulièrement un compte rendu financier relatif à sa gestion.

(50) On notera que le montant des dons est supérieur au quart du montant des abonnements.

(51) Oa5, p. 98.

EVOLUTION DU TIRAGE DE L'AURORE
DE BASSE-NORMANDIE DE SEPTEMBRE 1946
A DECEMBRE 1953 (MOYENNE MENSUELLE)

PLANCHE n° 15

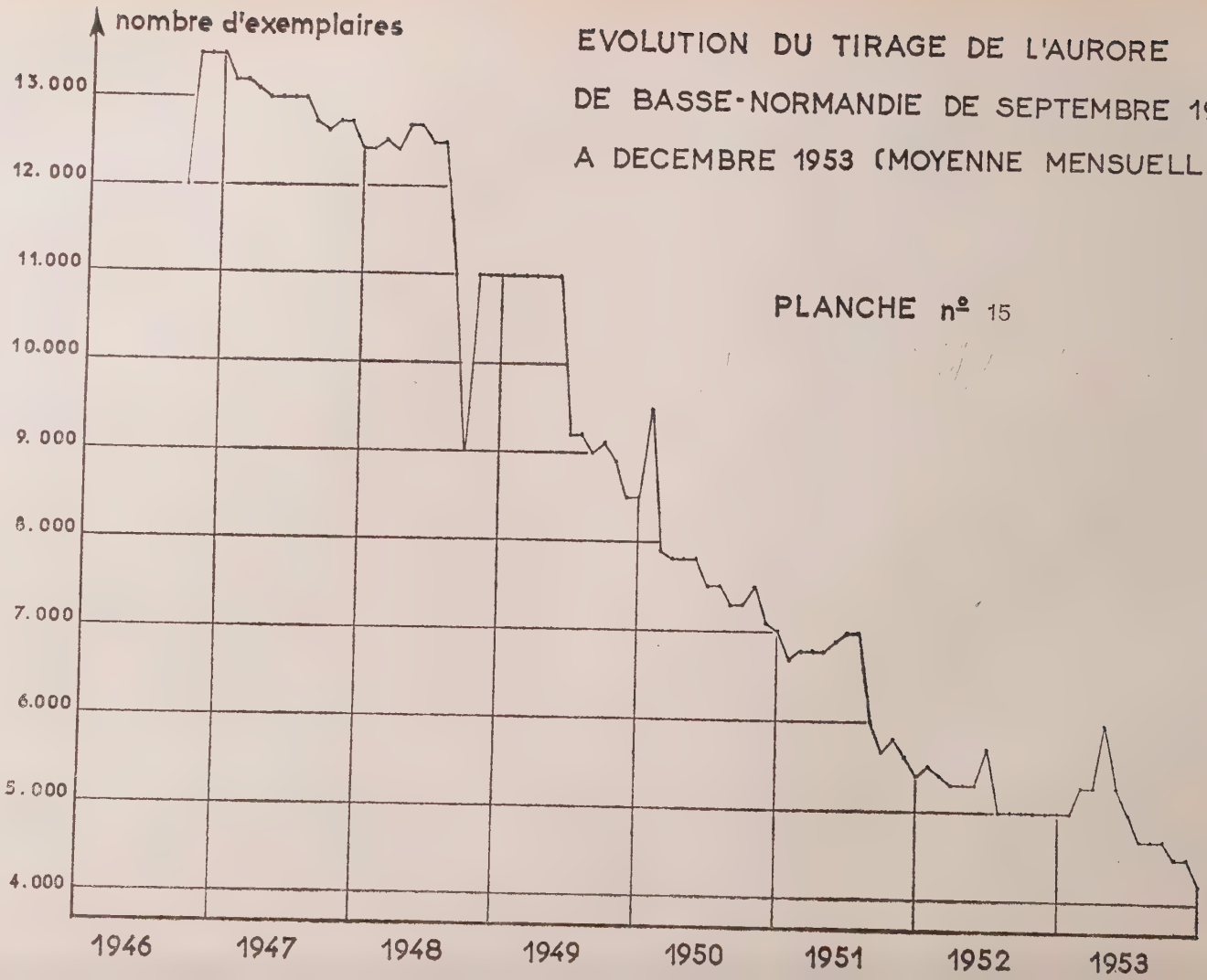

illustré par quelques redressements éphémères et par une longue succession d'épreuves rédhibitoires.

Dès l'origine, les animateurs de la feuille communiste, d'abord destinée au seul département du Calvados, estimèrent que leur audience était insuffisante. C'est pourquoi la fédération communiste du Calvados fit appel en septembre 1946 à la fédération de l'Orne et proposa à celle-ci d'étendre l'investigation dans ce département. Une fois l'accord conclu, le tirage fut augmenté de mille cinq cents exemplaires, passant ainsi de douze mille à treize mille cinq cents publications hebdomadaires. Malgré cette extension géographique, la vente ne s'accrut point et, comme le bouillonnage s'accentuait, le tirage fut progressivement restreint jusqu'à ce que, au début de 1948, il retrouve à peu près son niveau de septembre 1946. La fédération du Calvados convint alors avec la fédération de la Manche un nouvel élargissement de l'aire de diffusion dans ce département : le journal servit ainsi à partir d'avril 1948 d'organe de propagande aux trois départements bas-normands (52).

Pendant ce temps, l'hebdomadaire communiste avait contracté des dettes dont il n'était pas en mesure de se libérer. A plusieurs reprises des appels furent lancés auprès des lecteurs, afin qu'ils contribuent par leurs dons au financement de l'entreprise; des cartes d'ami, instituées à cet effet, étaient distribuées par l'intermédiaire des cellules et des sections. A la fin du mois de juin 1950, plusieurs décisions importantes furent en outre adoptées (53) : le prix de vente serait porté de cinq à six francs, tandis que le tirage serait provisoirement diminué de quinze cents exemplaires. Mais surtout, les animateurs de *L'Aurore de Basse-Normandie* voulaient susciter un nouvel élargissement de l'audience de destination, non plus au niveau spatial, mais sur le plan de l'idée. Jusqu'alors l'hebdomadaire avait été l'organe exclusif des fédérations du parti communiste : il allait désormais ouvrir « largement et habituellement » ses colonnes aux milieux progressistes. « Ce faisant, précise la rédaction, nous avons conscience de répondre au vœu d'un grand nombre de démocrates que sépare seule de nous la volonté de rester loin de tout parti ». Parallèlement à l'ouverture sur un public non partisan, les dirigeants du journal se résignèrent à prendre une mesure destinée à retenir la clientèle communiste, en atténuant le caractère engagé de la feuille et en se rapprochant de la formule adoptée par les journaux d'information localisée. Cette reconversion fut concrétisée par la suppression de l'insigne communiste de la faucille et du marteau, qui figurait auparavant dans le titre, et par la substitution au sous-titre ancien, « organe régional du parti communiste français », du sous-titre nouveau : « organe

(52) Le changement de titre avait précédé la mise en œuvre de ces réformes. Le journal ne parut sous le titre *L'Aurore du Calvados* que du 21 octobre 1944 au 30 août 1946 (n^{os} 1 à 98) ; il s'intitula *L'Aurore de Basse-Normandie* dès le 6 septembre 1946 (nouvelle série, n° 1).

(53) V. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 94 (24-6-1948).

d'informations politiques, régionales et locales pour le Calvados, l'Orne et la Manche ».

La double concession à laquelle se résolvaient les animateurs de *L'Aurore de Basse-Normandie* devait être compensée par un accroissement sensible de l'audience; elle n'avait d'intérêt que si un front démocratique allait prendre le relais du mouvement partisan : « Tous unis, communistes, socialistes fidèles à la tradition de Guesde et de Jaurès, démocrates, nous pourrons défendre tout ce que nous avons en commun ». Pour compléter ces réformes et assainir la situation, un appel au public invita les lecteurs à souscrire et à faire souscrire pour le journal, enjoignit aux communistes de se mobiliser afin de permettre une augmentation progressive de la vente d'au moins cinq mille exemplaires. Ainsi *L'Aurore de Basse-Normandie* était-il contraint, pour pallier l'insuffisance des ressources financières, d'augmenter son prix de vente, et pour toucher de nouveaux lecteurs, de transgresser l'esprit contraignant de la doctrine. Les rapports du journal et de ses lecteurs sont ainsi faits que l'un ne peut agir sur l'autre qu'en se conformant d'abord aux appétences les plus répandues.

Le déficit fut, grâce à cette série de réformes, partiellement résorbé. Cependant, *L'Aurore de Basse-Normandie* ne pouvait réellement rompre avec l'orthodoxie communiste et les modifications annoncées s'avérèrent purement formelles. Le public non communiste ne prêta du reste aucun crédit à la nouvelle formule et la vente de masse organisée à l'occasion de la sortie du premier numéro réformé (54) se solda par un bouillonnage sensiblement identique aux bouillons habituels. « L'union fait la force, avait-on proclamé; nous le prouverons dès notre prochain numéro qui sera, le 4 juillet, l'objet d'une grande vente de masse »; le profit de l'union n'étant pas consacré dans les faits, le particularisme fonctionnel demeura inchangé. Bien que le tirage ait été stationnaire pendant près d'un an, l'audience ne cessait point en fait de s'étrécir et, consécutivement, la situation financière connut une nouvelle détérioration. Le bouillonnage atteignant en juin la proportion limite d'un quart du tirage, celui-ci fut comprimé au cours du semestre suivant et tomba aux environs de neuf mille exemplaires (55). Afin de regagner des lecteurs, le journal fut distribué gratuitement à l'occasion de la fête populaire organisée à Caen par le parti communiste les 17 et 18 septembre. Au début du mois d'octobre, il fut décidé d'ajouter deux pages supplémentaires. A la même époque, des représentants de la fédération départementale du parti se présentèrent chez les commerçants pour leur proposer des contrats de publicité et leur demander des souscriptions. Toutes ces tentatives de redressement devaient s'avérer infructueuses.

(54) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 95 (4-7-1948).

(55) Le titre indiquait toujours à cette époque le chiffre de quinze mille exemplaires.

Devant la gravité de la situation, la fédération du Calvados organisa le 15 janvier 1950 une conférence sur les problèmes de la presse (56). Après avoir évoqué le déclin des journaux du parti, qu'il s'agisse de *L'Aurore de Basse-Normandie* ou de « sa grande sœur » *L'Humanité*, l'attention des militants est attirée sur l'importance de la presse dans ses rapports avec l'action du mouvement. La conférence fédérale constate la nécessité absolue d'assurer une diffusion beaucoup plus large des journaux communistes nationaux et « elle invite particulièrement la direction fédérale à prendre toutes décisions utiles pour que son arme de presse particulière, *L'Aurore de Basse-Normandie*, devienne rapidement un journal populaire, largement accueilli dans tous les foyers, combatif et attrayant à la fois, et assuré d'une situation financière solide ». Plusieurs mesures sont préconisées pour atteindre ce but : au point de vue financier, la conférence recommande de lancer une campagne d'abonnements, d'élargir la publicité et de mettre en œuvre les moyens politiques qui assureront la rentrée des sommes dues à l'hebdomadaire par les dépositaires et les vendeurs. Au point de vue de l'organisation, elle engage la direction de *L'Aurore de Basse-Normandie* à constituer une commission fédérale de la presse et à élargir le comité de rédaction. Il restait alors à définir les mesures propres à favoriser l'accroissement de l'audience de destination, qui seules, à longue échéance, eussent été véritablement efficaces.

Or, bien que la référence à l'attrait ait été portée dans l'énoncé même de l'objectif, la résolution ne s'étend pas sur ce point, pas plus qu'elle ne précise la mesure respective qu'il convient d'assigner, au sein du journal, aux éléments combatifs et aux éléments attractifs. Il est vrai qu'en posant le problème d'une façon concrète, les solutions conformes n'auraient pas pu être retenues. L'alternative véritable se rapportait moins au contenu de la feuille qu'en la consistance du public : elle devait être définie en se référant aux impulsions combatives individuelles et non à leurs implications. La conférence en inverse donc les termes quand « elle demande à la direction fédérale de mettre tout en œuvre pour assurer la prise de conscience et la mobilisation des communistes du Calvados » : l'activité du journal y tend précisément, mais celui-ci ne peut y concourir qu'autant qu'il jouit d'un consentement initial, concrétisé par l'acquisition qu'en fait le public. Pour porter obstacle au choix effectué par nombre de communistes en faveur de la presse non engagée, la conférence dénonce alors comme « organes du camp de guerre » tous les journaux, régionaux et locaux, édités et diffusés dans la région, qu'ils soient quotidiens, bi-hebdomadaires ou hebdomadaires (57). Elle appelle les

(56) V. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 176 (20-1-1950).

(57) La liste des journaux ainsi dénoncés comprend les dix-neuf titres suivants : *Ouest-France, Paris-Normandie et Liberté* de *Normandie ; La Renaissance du Bessin, Pays d'Auge-Informations, Le Bonhomme libre, Reconstruire, La République de Normandie* (organe régional du parti socialiste, édité à Rouen), *Les*

membres du parti « à boycotter énergiquement par les moyens en leur pouvoir ces organes qui, par la préparation idéologique qu'ils assurent, font authentiquement partie du matériel de guerre et dont l'information, la manipulation et le transport constituent un danger pour le pays ». Cette invitation ne pouvait être efficiente que dans le cadre de menées révolutionnaires effectives; le processus de destruction des institutions capitalistes n'étant pas ouvert, elle se traduit en fait par un interdit posé aux membres du parti communiste de se procurer les feuilles qui ne sont pas contrôlées par leur mouvement. C'est une tentation commune que celle d'établir à son profit le monopole d'exercice des moyens de propagande et d'action; justifié par la mission éducative des institutions militantes, il accompagne la dictature prolétarienne dans les pays d'obédience communiste. Mais le libéralisme n'assigne pas de fin particulière à la presse : ne sont de ce fait éduqués et encadrés que les militants volontaires. La conférence fédérale agissait comme si la morale idéologique individuelle pouvait se substituer à la discrimination effectuée dans les Etats communistes.

En l'absence de sanction coercitive, la résolution n'eut aucune prise sur les individus et ne fut suivie d'aucun effet. Au contraire, la vente décrut encore et le tirage dut être abaissé. Au mois de juin suivant, René Radiguet, l'un des administrateurs du journal, lance un nouvel appel aux communistes dans un article intitulé : « Défendons et sauvons notre *Aurore de Basse-Normandie* » (58). Après avoir publiquement renouvelé les indications relatives aux difficultés de trésorerie rencontrées par le journal, l'administrateur en vient à invectiver ceux des membres du parti qui négligent leur responsabilité personnelle de diffuseurs ou de propagandistes : « Devant cette situation, que tous nos camarades doivent avoir constamment à l'esprit, écrit-il, il n'est pas possible de tolérer de graves négligences qui, il faut le dire, existent. Il est inconcevable de constater des retards de trois, quatre mois dans le règlement des journaux. Il est inadmissible que des camarades se servent de l'argent du journal à d'autres tâches que celles du journal. Dans le domaine de la diffusion, des négligences non moins graves doivent cesser; il n'est pas admissible que la section de Douvres ne sache pas, par exemple, que la vente dans son canton a baissé de plus de deux cent cinquante exemplaires, que la direction de cette section ne se préoccupe pas de visiter les cellules où la vente est en régression ».

Pour remédier aux négligences ainsi dénoncées, il est fait appel à la critique et à l'autocritique qui, seules, pourront aider au redressement de la situation financière et à l'accroissement de la diffusion : « Cette situation devra se redresser; la tribune de discussion sera ouverte : chaque semaine il faudra faire le point. A travers nos trois

Nouvelles de Falaise, La Dépêche du Bessin, Le Lexovien libre, Lisieux-Liberté, Le Progrès du Littoral, L'Indépendant honfleurais, Les Echos d'Orbec, Le Trait d'Union, Le Bocage Normand, Le Foyer du Bocage et *La Voix du Bocage.*

(58) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 197 (16-6-1950).

départements, les militants de nos sections et de nos cellules auront à cœur de constater leurs faiblesses et d'apporter les décisions prises pour y remédier ». Les injonctions n'eurent pas plus d'effet que les recommandations. Faute de gagner des lecteurs, les dirigeants du journal durent comprimer les frais d'exploitation : les deux pages supplémentaires, qui avaient été ajoutées depuis le mois d'octobre 1949, furent supprimées à la fin du mois de juin 1950; une édition commune fut substituée aux éditions départementales; un accord fut passé avec les dirigeants nationaux du parti, aux termes duquel les informations illocalisées seraient composées à Paris et n'auraient plus qu'à être imprimées sur place.

Une nouvelle conférence fédérale sur les problèmes de la presse se réunit le 26 janvier 1951 (59). Elle prit acte de l'échec complet des mesures préconisées l'année précédente et mit au point une vaste campagne de solidarité. Les lecteurs furent invités à acheter chacun deux exemplaires de l'hebdomadaire, afin d'en remettre un à quelqu'un de leurs amis; la diffusion autoritaire fut assignée aux militants et devait être organisée au niveau des cellules; plusieurs ventes de masse furent projetées. En outre, la conférence fédérale décida de faire établir des Cartes de solidarité devant être remises aux personnes contribuant par leurs dons à l'assainissement de la situation financière (60). Le fait est que, pendant deux mois, une propagande intense eut cours, spécialement dans les centres ouvriers tels que Mondeville ou Dives-sur-Mer : les militants faisaient du porte à porte et plusieurs distributions de masse furent effectuées. L'arriéré fut réduit, mais le tirage ne put être stabilisé et tomba progressivement en deux ans jusqu'aux environs de cinq mille exemplaires.

Au mois de juin 1953, les dirigeants locaux du parti communiste adressent aux responsables des sections et des cellules des trois départements bas-normands un appel pressant en faveur d'une souscription permanente destinée à redresser la situation financière de *L'Aurore de Basse-Normandie*. « Notre situation est très grave, y est-il dit; il nous faut d'urgence collecter cent mille francs pour le paiement de nos dettes à la sécurité sociale et aux allocations familiales. » Les résultats de cette souscription furent médiocres et la situation continua de s'aggraver. Puis, alors que l'imprimeur menaçait de suspendre ses travaux si les sommes lui étant dues n'étaient pas réglées, la fédération départementale décida une nouvelle campagne de souscription; mais elle se borna à faire circuler des listes parmi les cellules et les sections : les résultats n'atteignirent pas le dixième de la somme nécessaire. Les responsables avaient agi sans conviction, car ils n'avaient plus l'espoir de résoudre la question au fond; la situation financière

(59) V. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 230 (2-2-1951).

(60) Les Cartes de solidarité portaient le texte suivant : « Pour aider notre *Aurore de Basse-Normandie*, poursuivi pour sa lutte en faveur de la paix et contre le réarmement allemand. Pour que notre Basse-Normandie ne devienne pas un glacis atomique, je verse ... »

eût-elle été redressée, le problème de l'audience se fût toujours posé d'une façon analogue. C'est faute de lecteurs que *L'Aurore de Basse-Normandie* connut des difficultés financières perpétuelles; c'est faute d'ardeur partisane chez les militants que le journal perdit son audience. Le parti politique le mieux organisé et le plus nombreux de France ne pouvait prétendre à disposer d'un organe d'action sur le plan régional.

Dans sa publication du 8 janvier 1954, *L'Aurore de Basse-Normandie* apprend à ses lecteurs qu'il paraît pour la dernière fois. Le bureau fédéral du parti communiste fait l'éloge de la presse du parti dans un éditorial intitulé : « Vive la presse communiste et démocratique ». Il n'est point fait allusion à la responsabilité individuelle des militants dans l'échec du journal, mais on y stigmatise « le régime d'exploitation et d'oppression de la classe capitaliste ». La déroute n'est présentée que sous ses dehors économiques, comme le fait des augmentations constantes du papier, des impôts et des charges sociales « écrasantes », celui du manque de publicité, celui encore des pénalisations infligées « par les tribunaux de la classe de la bourgeoisie ». Il n'y est pas fait mention de la perte, en huit ans, de plus des deux tiers des lecteurs, ni de l'échec des ventes de masse et des campagnes de propagande, ni des convenances du public. Le bureau fédéral a beau espérer que, « avec des jours meilleurs, reparaîtra *L'Aurore de Basse-Normandie* », la perspective en est purement illusoire.

La disparition de l'hebdomadaire communiste ne suscita aucune réaction, nul étonnement, aucun regret. Il n'est plus depuis lors à se partager le marché que les journaux qui proposent une information non orientée, ceux que *L'Aurore de Basse-Normandie* qualifiait organes du camp de guerre. L'édition locale afférente au Calvados, qui paraît depuis 1954 dans *L'Humanité-Dimanche*, est tirée à un faible nombre d'exemplaires : le grand hebdomadaire communiste a pu faire face à la désaffection du public populaire en diversifiant ses rubriques et en accordant une très large place aux éléments attractifs. Bien que son audience soit faible sur le plan local, il subsiste sans heurt grâce à l'étendue de sa zone d'investigation globale. Comme c'était le cas pour *L'Aurore de Basse-Normandie*, de même aussi que pour *La Voie de la paix*, *L'Humanité-Dimanche* est destiné à un public spécifique et fermé. Les ventes de masse organisées périodiquement ont peu d'influence sur le tirage et ne président pas à un accroissement ultérieur de la diffusion. Quelles que soient sa tendance ou son idée, le journal d'opinion ne trouve de lecteurs que parmi la minorité la plus active du mouvement dont il est le support.

Section III

L'AFFRONTEMENT

L'échec de la presse d'opinion est dû au fait qu'elle ne correspond pas aux convenances les plus répandues. Au lieu de se conformer au goût du public, elle s'emploie à l'attirer à elle, elle l'engage à se faire violence. Elle ne s'accorde pas à son état, elle affronte les dispositions d'indolence. Les forces d'inertie se retournent alors à son endroit et elle ne trouve plus, pour répondre à ses tentatives de mobilisation, ni pour accueillir ses diatribes et ses menées, que des cercles restreints de militants. Ainsi qu'a pu le dire le journaliste américain Danton Jobim, le journal d'opinion est nécessaire, mais à titre subsidiaire (61).

A. — La démesure.

Depuis 1881, l'informateur peut impunément se faire le champion d'une idée ou d'une opinion, être l'avocat du pacifisme intégral, le zélateur d'un mouvement ou l'artisan d'un parti. Il peut librement édifier ou critiquer; hormis les quelques interdits posés par le législateur (62), il lui est loisible d'invectiver. Mais l'apostolat politique par la voie de la presse suppose une ardeur civique peu commune. Il expose ceux qui s'y consacrent aux ripostes davantage qu'au soutien, à l'incompréhension plutôt qu'à la sollicitude, il lie la mission au jeu hasardeux de la fortune. Quand éclate la Révolution, Le Peltier, fondateur du *Journal du Calvados,* doit renier ses convictions monarchistes; jusqu'en 1814, son tempérament est bridé par les vicissitudes politiques : à peine se félicitait-il du retour des Bourbons, Napoléon débarque au golfe Juan; celui-ci est accueilli par les apostrophes de « Tibère moderne » et de « bourreau de Toulon », mais quelques jours plus tard Le Peltier publie, sans les commenter, les décrets impériaux (63). Pendant ce temps, nombre de gazetiers, qui n'étaient pas arrêtés par une même prudence, s'attiraient la haine implacable de leurs ennemis et connurent certains une fin prématurée. L'émulation entre partis contraires débouche sur l'exaltation et, plus les talents sont vigoureux, moins la raison conserve de prise. Il y a moins d'apôtres que d'écrivains; mais, quand la logique de l'idée est menée à son terme, elle conduit au refus des concessions : la vie tout entière, au-delà de l'œuvre en est animée. Quand l'action ne se dissocie pas de l'esprit, la liberté individuelle est mise en jeu, non plus seule la liberté d'expression (64).

(61) Cf. Ob5, p. 68.
(62) Sur les limites de la liberté d'opinion, cf. Od45, p. 47.
(63) Cf. Oc1.
(64) C'est ainsi qu'Emile Bauchet, fondateur de *La Voie de la paix,* prit le parti de ses convictions et déserta en juin 1919. Pendant dix ans, sous des noms

Il se trouve, aujourd'hui comme hier, des hommes qui vouent leur existence à la divulgation d'un message. Encore que la faillite de la plupart des entreprises politiques passées ait altéré les enthousiasmes, il en est qui s'élèvent contre l'ordre établi et dirigent leurs efforts en vue de sa réforme. Il est équitable qu'ils disposent des moyens de propagande, grâce auxquels, quand bien même leur parole n'est pas aussitôt entendue, la postérité pourra, le moment venu, tirer profit de leur contribution au bien commun. Et si le journal est éphémère, l'idée peut connaître un cheminement inattendu, connaître une brusque vulgarisation. Parlant de Marx, René-Louis Cauchard écrivait ainsi dans *L'Aurore de Basse-Normandie* : « Notre fierté peut être légitime de le prendre pour exemple, mais légitime aussi notre modestie devant tant de grandeur malheureuse, la grandeur des hommes de génie jetant les bases d'un bonheur qu'ils ne verront pas » (65).

L'histoire épuise le plus souvent les succès immédiats et ne se reconnaît que dans l'œuvre d'approche. L'opinion du pays est tout entière élevée dans son devenir quand œuvrent dans leur apparente solitude les édificateurs de la société nouvelle. Ils justifient pleinement la liberté dont ils usent : c'est François Suleau qui, peu de temps avant d'être décapité prédisait, l'âme sereine, qu'il serait « tumultuairement torturé par la rage de la multitude » (66). Le discernement de la presse d'opinion dirige mieux l'avenir que la grande presse commerciale; l'audience est-elle médiocre, le débat est instauré et les complices s'empressent. Mais l'ardeur personnelle que les journalistes transmettent à leurs écrits se traduit souvent par des outrances, qui leur valent moins d'émules que d'adversaires et qui constituent pour la majorité, habituellement neutre, un motif de défiance ou, en tout cas, de réserve.

La première des outrances de la presse d'opinion consiste en ce que le cours des affaires lui importe moins que les joutes d'idées. Les journalistes tendent à délaisser les problèmes concrets et se situent de préférence au niveau de l'idée. On édifie des systèmes de gouvernement, des régimes, on flatte les passions. L'ampleur de la tâche entreprise explique le lyrisme qui anime la plume de quelques écrivains venus déverser épisodiquement leur faconde civique dans le journalisme, enrichir le genre, mais détacher l'activité des préoccupations concrètes. Le développement des idées et la subtilité des argumentations ne sont pas sans conférer à la presse d'opinion grandeur et prestige; ce sont aussi les sources de sa faiblesse, car les édifi-

d'emprunt, il vécut hors la loi et participa clandestinement à divers mouvements « d'émancipation ». Arrêté en 1929, il fut déféré devant un conseil de guerre, revendiqua l'objection de conscience et fut condamné à un an de prison. Quelques années plus tard, il fut de nouveau condamné, pour avoir refusé de remplir les formalités concernant les réquisitions éventuelles des véhicules en cas de guerre (cf. *La Voie de la paix*, n° 1).

(65) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 74.

(66) *Les Actes des apôtres*, n° 114.

cations théoriques creusent entre le parti et la réalité de véritables abîmes. Signalés par leur aspect intellectuel, les journaux d'opinion ne touchent qu'une élite intellectuelle.

On sait que le marxisme conteste le principe même des institutions capitalistes. Mais on a vu que la doctrine élaborée dans *La Voie de la paix* à l'usage de quelques milliers de militants est également fondée sur une série de refus, tandis que son aspect constructif requiert une refonte complète des constitutions étatiques et même des rapports internationaux. L'ambition, si elle n'est pas toujours poussée à un niveau aussi élevé, atteint la plupart des journaux d'opinion. L'histoire constitutionnelle de la France peut bien apparaître d'une extrême richesse, telles de ses étapes ont bien été marquées à la convenance d'un homme et sous la pression des circonstances, la légalité connaît une emprise trop forte et s'établit sur des assises assez insidieuses pour que les éléments minoritaires parviennent à convaincre la population de la nécessité d'une édification normative entièrement nouvelle. Ceux même à qui la révolution sourirait davantage que les réformes de structure ne peuvent énoncer directement leurs brigues sans qu'aussitôt le régime n'en contienne le cours. C'est pourquoi *La Voie de la paix* énonce d'abord les objectifs généraux du mouvement, mais propose en outre des éléments d'action immédiate. Le marxisme aussi convie à l'opportunité, et la plupart des mouvements sont contraints de composer avec elle, faute pour eux de sombrer dans un idéalisme sans issue. La lutte menée au sein du régime emprunte à la légalité les conditions favorables à son développement; elle la renie ensuite, quand ses intérêts sont entravés. Aucune entente durable ne peut être établie, la cosmogonie est essentiellement négative. La globalité de la contestation ne laisse pas de relâche au train des revendications et, chaque résultat apparaissant comme un épisode, aucun ne peut apaiser l'ardeur contradictoire; les objectifs primordiaux quant à eux, comme ils ne sauraient être atteints, engendrent au sein du mouvement, quand la foi militante faiblit ou quand elle ne s'exprime point, une ambiance de frustration. Or la foi, comme le sentiment d'asservissement, ont été contrariés par la progression constante, depuis plus d'un siècle, du confort et du niveau de vie : à l'esprit de soulèvement s'est substitué dans le commun des citoyens un esprit de réforme, sur lequel le principe d'une contestation globale n'a plus qu'une prise précaire. A l'apostolat du journaliste doit répondre l'apostolat des lecteurs, faute duquel le premier est inharmonique et, partant, sans effet.

La démesure de la presse d'opinion tient également au défaut d'objectivité, auquel conduit presque inéluctablement la défense de l'idée. Cet excès bien plus que le précédent, touche la quasi-totalité des feuilles politiques et, si certaines s'efforcent de le comprimer, elles n'en sont pas moins affectées par la réputation que d'autres ont conférée au genre tout entier. Le manque d'objectivité est d'abord marqué par le choix des événements exhaussés en nouvelles, dont le critère n'est pas tant la rupture que l'utilité idéologique ou partisane. On ne saurait prétendre que l'actualité peut être restituée dans son

intégralité, mais les modalités du partage ne devraient pas être exclusivement déduites de la motivation politique. De même, le principe d'une observation rigoureusement impartiale s'avère-t-il illusoire, la déformation de la réalité ne devrait pas pour autant être érigée en technique d'action. Le droit ne sanctionne pas les atteintes à l'intégralité et à l'impartialité de l'information, mais le public se lasse des menées unilatérales. Le lecteur se persuade que l'information est toujours orientée : à moins qu'il s'astreigne à la lecture de plusieurs journaux ou que l'orientation adoptée soit conforme à ses propres opinions, il préfère être informé par un journal non engagé, qui lui fournit des éléments d'appréciation et non une appréciation préalable.

On conçoit que *La Voie de la paix*, en raison de sa périodicité et de sa formule, néglige l'actualité en tant que telle. *L'Aurore de Basse-Normandie*, bien que ses animateurs l'aient intitulé « Organe d'informations politiques, régionales et locales », adopte une attitude identique, sous réserve de quelques concessions accordées aux nouvelles de renseignement et à quelques faits divers. L'hebdomadaire communiste interprète nombre d'événements d'une façon tendancieuse : rendant compte de l'élection au conseil général du Calvados en vue d'élire un représentant pour le canton de Saint-Sever, il insinue que « les résultats montrent un net progrès des forces démocratiques dans le canton » (67). Or le candidat communiste, qui avait obtenu au scrutin précédent trois cent soixante et un suffrages, n'en recueillait plus alors que cent trente-neuf (sur plus de six mille électeurs inscrits). Ces chiffres n'étant pas à l'évidence de nature à illustrer la progression du parti et les « gains démocratiques », le chroniqueur de l'*Aurore de Basse-Normandie* imagina l'apparentement du communiste avec un candidat ayant obtenu sept cent vingt voix : « Aujourd'hui notre camarade Hilliou et M. Martel totalisent huit cent cinquante-neuf suffrages. » L'association est pour le moins paradoxale puisque, M. Martel se présentant sous l'étiquette Indépendant, les suffrages qui s'étaient portés sur lui étaient nettement anti-communistes. Mais le journal pouvait tirer de cette falsification un enseignement utile à la cause du mouvement : « Les gains remportés par les forces démocratiques doivent encourager tous les républicains sincères à poursuivre leurs efforts en vue de gagner à eux la sympathie des petits paysans, qui forment en grande partie la population de ce secteur, et détruire la légende qui consiste à dire que seules les forces réactionnaires peuvent remporter des victoires dans la région de Saint-Sever. » *L'Aurore de Basse-Normandie* ne lançait pas de fausses nouvelles, mais il relatait fréquemment les événements d'une façon inexacte. Rapportant une manifestation organisée à Caen par la fédération départementale du parti communiste (68), le rédacteur affublait les gardiens de la paix de matraques, alors qu'ils n'en portaient pas, évaluait la foule à plus d'un millier de manifestants, alors que *Paris-Normandie* l'estimait à

(67) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 86 (30-4-1948).
(68) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 299 (30-5-1952).

une soixantaine et qu'elle ne devait pas, en tout état de cause, dépasser le dixième du chiffre porté. Les transports de style contribuent aussi à l'altération de la vérité : « Au pas de course, est-il écrit à propos de cette manifestation, hideux sous leurs casques noirs, mousquetons, bombes lacrymogènes, voici les C.R.S. Tout à coup, Le Flem s'avance seul, comme pour parlementer. En vérité la provocation était préparée; comme une furie les C.R.S. se ruent, des scènes d'une sauvagerie inouïe se déroulent : manifestants ou simples curieux sont assommés à coups de matraque, des femmes et des enfants tombent à terre. Une voiture de bébé est renversée, la maman est folle de douleur. Qu'importe, les brutes matraquent, matraquent toujours. » Renseignement pris auprès d'un témoin, il semble qu'aucune violence sérieuse n'ait été perpétrée; une certaine confusion troubla pendant un temps le déroulement de la manifestation, mais les « scènes d'une sauvagerie inouïe » se limitèrent en fait à quelques bousculades. La partialité est consommée dans l'intitulé du titre, qui indique : « A Caen, la population manifeste et riposte fermement aux provocations de la police, aux charges des C.R.S., aux cris de : Ridgway à la porte, Libérez André Still. »

De tels procédés ne laissent pas de se retourner contre le journal lui-même. En admettant qu'une partie du public puisse être convaincue par cet exposé, les témoins ne pouvaient être dupes, non plus que la population caennaise, qui apprit par le journal qu'elle avait été concernée. La généralisation de cette méthode implique des catégories toujours plus nombreuses d'individus; tous en découvrent progressivement le caractère tendancieux. La localisation s'affirme comme un moyen de contrôle efficace de la véracité de l'information; le parti pris constaté sur un point particulier donne lieu à une contestation d'ensemble, l'information n'est plus accueillie qu'avec réserve (69). L'attitude des feuilles d'opinion est interprétée comme un procédé d'enrôlement psychologique, violant la liberté individuelle de conscience ; elles ne conviennent ainsi qu'à des personnes dont les prises de position subjectives sont *a priori* de nature à s'accorder avec les leurs. L'élargissement de l'audience suppose un élargissement préalable du mouvement.

Or, comme la participation aux mouvements se raréfie sans cesse, la presse d'opinion prend délibérément le parti conforme aux idéaux de la minorité qu'elle représente. Ainsi, négligeant la leçon qui aurait pu être tirée de la disparition de *L'Aurore de Basse-Normandie*, la page encartée dans *L'Humanité-Dimanche*, qui lui succéda, perpétua ses pratiques. Elle fait état d'une action engagée contre la fermeture d'une usine, alors que celle-ci n'a pas eu lieu (70) ; elle annonce qu'un

(69) Au contraire, les journaux commerciaux tels que *Ouest-France* et *Paris-Normandie* s'appliquent à relater les événements localisés d'une façon très exacte, condition indispensable à la confiance devant régir leurs rapports avec le public.

(70) Fermeture de l'usine de textiles Laniel ; Cf. *Echos et luttes du Calvados*, 19-9-1954.

cahier de revendications a été déposé auprès de la direction d'une entreprise, alors que celle-ci n'en avait pas eu vent (71) ; elle insinue que des licenciements sont sur le point d'être effectués dans un établissement industriel, alors que les travaux en cours ne permettaient pas d'envisager des mesures de débauche dans un délai d'au moins une année (72). Un débrayage avait eu lieu le 2 décembre 1954 dans une importante entreprise; il n'avait été suivi que par une quarantaine d'ouvriers du service d'étirage et n'avait donné aucun résultat. La feuille communiste en imagina un second, celui-ci efficace : « Deux débrayages ont eu lieu; le premier groupait une quarantaine d'ouvriers : si la direction croyait qu'elle pourrait feindre d'ignorer cette revendication, le deuxième débrayage, plus puissant que le premier, a dû lui faire comprendre que cela ne serait pas possible. Les travailleurs continueront la lutte jusqu'à satisfaction » (73). Un article fait état de succès obtenus ou de revendications présentées par les syndicats ouvriers dans plusieurs établissements de la région de Lisieux (74) : parmi les indications fournies, les unes sont inexactes, les autres avaient perdu tout caractère d'actualité. Cet article, publié à la fin du mois d'août, s'expliquait peut-être par le désir de voir s'amorcer, après la période des vacances, une reprise de l'agitation sociale; on ne conçoit point en effet l'intérêt de cette propagande, sinon qu'elle entretient et développe un climat revendicatif propre à mobiliser les énergies individuelles. Elle suppose en tous cas, pour être efficace, que les lecteurs aient la volonté positive de lui faire écho.

La volonté de persuasion des rédacteurs des journaux d'opinion conduit à une autre outrance, celle de fournir une information systématiquement orientée au service de l'idée ou du mouvement et, partant, une information schématisée. Le succès du général Eisenhower aux élections présidentielles est annoncé aux lecteurs de *L'Aurore de Basse-Normandie* par un simple entrefilet ainsi rédigé : « Le général atlantique triomphe et, avec lui, un représentant authentique de l'impérialisme américain, assoiffé de profits maxima, de domination mondiale, d'espace vital à tout prix — fût-ce au prix du sang — prend le pouvoir. Il entend poursuivre et aggraver la politique de préparation à la guerre » (75). Ainsi le portrait des hommes politiques est-il dressé, dans l'hebdomadaire communiste, sans aucun souci des nuances, à grands traits, en se référant uniquement au service ou au désaccord qui les caractérisent par rapport à l'idée et à l'action. A l'hostilité de principe opposée aux « agents de la réaction », se substitue un soutien inconditionnel à l'égard des dirigeants du parti communiste, et tout particulièrement à l'égard de Maurice Thorez. Evoquant les

(71) Usine CEGEDUR de Dives-sur-mer ; cf. *Echos et luttes du Calvados* 23-9-1956.

(72) Usine de la Société des Forges et Aciéries de Cormelles-le-Royal ; cf. *Echos et luttes du Calvados*, 20-1-1957.

(73) Usine CEGEDUR ; cf. *Echos et luttes du Calvados*, 11-12-1954.

(74) Cf. *Echos et luttes du Calvados*, 26-8-1956.

(75) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 321, (7-11-1952).

attaques dont celui-ci était la cible de la part de maints politiciens et journalistes, *L'Aurore de Basse-Normandie* en expose ainsi les raisons : « Comment s'en étonner, puisqu'il est le meilleur d'entre nous, le plus clairvoyant, le plus ferme, celui qui a le mieux assimilé la théorie de Marx, Engels, Lénine, Staline et l'a le mieux traduite dans la pratique. »

Il en est des événements, comme il en est des hommes, tous également soumis à des jugements de valeur indépendants, dans une large mesure, de leurs circonstances ou de leurs intentions. Le rapport est moins fondé sur la nature de l'événement générateur que sur son utilité théorique ou immédiate. L'insistance déployée pour inculquer l'idée emprunte en outre des procédés de répétition et d'inférences, qui tendent à subjuguer l'esprit plutôt qu'à la convaincre. Ou bien, comme c'est le cas dans *La Voie de la paix*, le rapport de l'événement est artificiellement utilisé pour servir de support à l'idée. On en donnera deux exemples, toujours empruntés à *L'Aurore de Basse-Normandie*. L'hebdomadaire communiste rapporte dans l'une de ses publications (76) le verdict du procès intenté à un ancien collaborateur, accusé d'avoir fait déporter plusieurs résistants; la culpabilité du prévenu avait été reconnue, mais celui-ci avait, en raison de sa conduite en Indochine, bénéficié des circonstances atténuantes et n'était condamné qu'à cinq ans de travaux forcés. Après avoir déploré que la peine n'eût point été plus sévère et contesté la bienveillance du tribunal (77), *L'Aurore de Basse-Normandie* s'élève contre les dirigeants, « les Pinay et autres Louvel qui, bravant la colère de tout un peuple », font emprisonner au même moment Alain Le Léap : « Non et non! la revanche de Vichy n'aura pas lieu; de partout des usines, des chantiers, des bureaux, jaillissent et continueront encore à jaillir plus puissantes les protestations indignées des honnêtes gens. A l'action dans l'union pour relever ce nouvel outrage à notre pays. C'est à cette seule condition que l'ennemi reculera, que son complot s'effondrera. » Dans le même numéro est signalée l'interruption apportée à la construction d'une école; le rédacteur infère : « Pas de crédits pour les écoles, mais on en trouve pour payer les frais de l'occupation américaine, pour continuer au Vietnam une guerre contraire aux intérêts de la France, pour la renaissance de l'armée nazie... » Tous les événements relatés dans le journal communiste sont ainsi l'occasion de ressasser les objectifs de paix et de révolution; il n'est pas question de juger au fond la valeur de ces principes, mais on peut mettre en doute l'efficacité de l'usage qui en est fait, car il conduit, de la part des lecteurs, à une alternative globale d'assentiment ou de refus. Ceux qui tiennent la critique pour exacte, le remède pour salutaire, n'éprouvent plus le besoin d'être convaincus et il serait simpliste de considérer qu'en les leur rappelant sans relâche leur

(76) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 320 (31-10-1952), affaire David.

(77) « On peut se demander les crimes que cet individu a pu commettre sous les plis du drapeau français. »

conviction débouchera dans l'action; quant à ceux, les plus nombreux, qui en suspectent le bien-fondé ou en contestent l'universalité, le journal ne peut plus les atteindre.

La presse d'opinion, ne s'adressant donc qu'à des adeptes, est conduite, pour soutenir leurs revendications, à prendre des positions agressives contre les hommes et les idées adverses. Le principe de la critique, ici non plus, n'est pas mis en cause, mais son dérèglement. Traiter le chef du gouvernement et le ministre des Affaires étrangères de « criminels de guerre » (78), considérer que « le bonhomme qui nous sert de chef d'Etat » est « une baudruche démesurément gonflée par les puissances d'argent » (79), jeter un égal discrédit sur toutes les institutions de la République, contester par principe l'utilité et l'intégrité des hommes publics, l'accumulation des critiques ainsi portées, leur multiplicité et leur permanence, en épuisent les effets, même psychologiques. Cette démesure n'avantage en rien le lecteur, tandis qu'elle dessert les intérêts du journal : si les pouvoirs publics et les hommes politiques se sont accoutumés à cet état de choses, la diffamation à l'égard des personnes privées provoque des actions en justice, dont le déroulement fait apparaître la partialité des investives et dont les conséquences contribuent à ébranler la réputation publique du journal et la situation financière de l'entreprise.

L'Aurore de Basse-Normandie dénonçait dans son manifeste de disparition les condamnations que lui avaient infligées « les tribunaux de la classe de la bourgeoisie », qui grevèrent son budget de plus de deux millions de francs en neuf ans. L'examen des affaires dans lesquelles l'hebdomadaire communiste fut impliqué, fait apparaître qu'en réalité, si les rédacteurs n'usent parfois que d'une « prose méchante et lourdement ironique » (80), leurs propos sont fréquemment « de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération », tant de personnes privées (81) que de personnalités ou d'institutions publiques (82) : « La gravité de certaines allégations faites, leur inexactitude manifeste, empêchent de considérer que les inculpés se sont maintenus dans les limites de la liberté de la presse » (83). La liberté n'étant pas conçue pour un usage entendu, ce sont deux conceptions qui s'opposent; la propagande révolutionnaire ne peut s'adapter aux exigences de l'ordre. Le différend se situe sur le plan des principes,

(78) V. *supra*, p. 241.

(79) *La Voie de la paix*, n° 133 (thème constant dans ce journal).

(80) Cour d'appel de Caen, Fortier contre Locret, 19-4-1951 (non publié).

(81) Cf. notamment tribunal correctionnel de Saint-Lô, Lemazurier contre Locret, 22-12-1948 et cour d'appel de Caen, id. 5-10-1949 (non publiés) ; ou tribunal correctionnel d'Alençon, Société Le Moulin Légumes contre Locret, 21-2-1951 (« Attendu... que le prévenu ne démontra donc pas la véracité des faits relatés dans l'article, que le délit de diffamation se trouve donc établi à son encontre... »).

(82) Tribunal correctionnel de Caen, ministère public contre Locret, 2-3-1951 (non publié) (« Attendu que l'emploi, pour désigner les membres de Compagnies républicaines de sécurité, de l'expression S.S... constitue incontestablement une injure particulièrement grave... »)

(83) Tribunal correctionnel de Caen, ministère public contre Locret et Margerie, 2-3-1951 (non publié).

ce qui explique que l'avocat de *L'Aurore de Basse-Normandie* ait pu s'écrier, au cours d'une audience consacrée à l'examen d'une affaire de diffamation : « Nous combattons pour que le gouvernement change de politique ou d'hommes » (84). L'affaire ne constituait en elle-même qu'un épisode de la lutte menée par le parti contre les institutions de la République.

B. — L'action.

La démesure du journal d'opinion implique la limitation de l'audience de destination à un public caractérisé par une opinion initiale conforme. Cette condition n'est pas suffisante : la fidélité au journal suppose que le lecteur est positivement animé par une volonté propre de participation, qu'il n'y a pas de dissociation entre sa qualité de lecteur et sa qualité de militant, que son union avec le journal se transmue en action. L'union dans l'action, l'un des thèmes fondamentaux développés dans *L'Aurore de Basse-Normandie,* est également commandée par la doctrine élaborée dans *La Voie de la paix.* Le journal institue une communauté d'êtres solidaires, dont l'intérêt général doit être servi par les initiatives constamment renouvelées de chacune de ses parties. L'action est la manifestation extérieure de la conviction, sa mise en œuvre effective; elle suppose que l'individu, pleinement conscient de sa responsabilité d'adhérent, a la ferme intention d'exercer les prérogatives qui sont attachées à cette qualité. La conviction ne diffère en somme de la vertu politique qu'en ce qu'elle se réfère à une doctrine et emprunte une tactique spécifiques. Si l'émulation du nombre lui est propre, elle requiert nécessairement la participation, alors que la citoyenneté lui fait appel sans illusion; le fonctionnement des institutions étatiques n'est du reste point ébranlé par la démission du corps des gouvernés, au lieu que l'existence des mouvements est directement compromise par l'abstention de ses adeptes.

La lecture d'un journal d'opinion est une forme élémentaire de la participation au destin du groupe : le journal conviant inlassablement à l'action, la fidélité du lecteur ne lui est acquise que s'il répond effectivement à ses injonctions. Il consent à œuvrer dans l'intérêt du mouvement, alors même que son intérêt personnel immédiat ne suffirait pas à l'engager dans cette voie. Il lui faut donc être altruiste; et l'objectif poursuivi s'identifiant au bien commun du groupe, l'altruisme est synonyme de la bonté et de sa justice. Dans les dures batailles où le mouvement s'engage, « les communistes luttent pour être les meilleurs » (85). Chacun des adeptes, au sein du corps, livre son combat; le néglige-t-il, on l'exclut du mouvement; ou il s'exclut lui-même de la communauté de lecture. La conviction, pour être aussi

(84) Id.

(85) *L'Aurore de Basse-Normandie,* n° 293 (18-4-1952).

astreignante que la vertu politique, présente par rapport à celle-ci les gênes inhérentes à une situation oppositaire. La conviction peut bien se concilier avec l'exercice normal de la citoyenneté; mais elle s'affirme souvent à partir d'un refus de l'ordre actuel. L'action suscitée par *L'Aurore de Basse-Normandie* ou *La Voie de la paix* n'emprunte pas uniquement les modalités constitutionnelles de participation, considérées par eux comme insuffisantes ou pernicieuses; elle s'inspire dans une large mesure de procédés revendicatifs extra-légaux, dont l'efficience est rarement immédiate. La solidarité nationale peut être contestée, l'union au sein du mouvement la transcende. La conviction individuelle doit être alors fermement établie, que son principe soit identique à celui de la vertu, alors que ses effets, n'étant pas reconnus par le droit, relèvent de la force.

Parmi les modalités de l'action invoquées par les deux feuilles, les unes sont expressément consacrées par le législateur, d'autres correspondent à l'exercice des libertés publiques d'opinion et de réunion, certaines enfin constituent une atteinte à la légalité. Il est peu fait appel aux deux groupes extrêmes, soit que le premier apparaisse entendu, soit que l'autre implique en temps normal des conséquences trop graves pour l'individu. Le régime reconnaît au citoyen une participation directe à l'exercice du pouvoir par les voies élective et référendaire; ces procédés sont critiqués en raison de l'injustice du système électoral (86) ou de la personnalisation des choix (87). L'hebdomadaire communiste prépare néanmoins avec le plus grand soin les consultations populaires et se félicite des succès remportés par les candidats communistes. Le mouvement pacifiste de *La Voie de la paix*, ne pouvant quant à lui prétendre à une représentation au sein du Parlement, conteste le principe de l'élection et engage ses adeptes à lui dénier toute valeur tant qu'il ne sera pas épuré. Au point de vue professionnel, *L'Aurore de Basse-Normandie* incite ses lecteurs à suivre massivement les ordres de grève et il appuie avec ardeur l'action de leurs promoteurs. Mais là se limite l'activité légale de coopération au pouvoir; c'est la raison pour laquelle *La Voie de la paix* est amené à revendiquer l'initiative populaire et le mandat impératif. Les deux journaux contestant la légitimité du régime politique établi, ils évoquent l'éventualité d'un soulèvement généralisé. On sait le rôle dévolu à la révolution prolétarienne dans le marxisme; *La Voie de la paix* préconise quant à lui la révolte ouverte, au cas où les dirigeants s'apprêteraient à déclencher un nouveau conflit. Exception faite de ces situations extrêmes, ces organes s'abstiennent de prôner ouvertement l'insoumission, car ils tomberaient sous le coup de la législation répressive de la presse et répugnent à se lancer dans les campagnes

(86) Cf. par exemple le commentaire des élections législatives de 1951 dans *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 250 (22-1-1951) ; le caractère formel de la démocratie bourgeoise y est dénoncé à partir de l'argument suivant : « En Normandie, il faut 195.766 voix pour un élu communiste, 22.785 voix pour un élu M.R.P. »

(87) V. *supra*, p. 234.

que les conditions politiques présentes abandonneraient à un échec assuré. Mais ils prennent la défense de tous ceux qui, au nom de l'idée, se sont placés en marge de la légalité. Ainsi d'un cheminot, suspendu après avoir refusé de convoyer un train de munitions destinées au réarmement de l'Allemagne occidentale (88), des ouvriers licenciés en raison ou à propos de leurs fonctions syndicales, d'Henri Martin qui, pour s'être élevé contre la guerre d'Indochine et « les crimes qui s'y commettent au nom de la France et que le peuple de France réprouve », avait été condamné à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire (89), des objecteurs de conscience, etc. Ces hommes, présentés comme les apôtres de la cause, sont cités en exemple et tous les membres du mouvement sont invités, solidairement, à manifester en leur faveur. S'agissant, par exemple d'Henri Martin, dont l'attitude et les circonstances ont fait un véritable « héros national », chaque jour doit « lui gagner des amis en foule, une foule qui doit lui rendre la liberté » : une souscription fut ouverte à son profit, puis les lecteurs, pendant plusieurs mois, furent invités à adresser au président de la République une pétition, aux termes de laquelle les signataires protestaient contre « le honteux verdict condamnant le second-maître Henri Martin à cinq ans de réclusion ».

L'insoumission ne peut toutefois se généraliser, la participation individuelle à l'action emprunte des modalités non prohibées. Il est remarquable que deux journaux aussi différents que *La Voie de la paix* et *L'Aurore de Basse-Normandie* proposent à leurs adhérents des procédés d'intervention identiques, dont l'absence d'originalité traduit, puisque ces organes ne se soumettent pas à la stricte discipline de la légitimité présente, la complexité du problème de l'exercice individuel de la souveraineté. La première forme d'action, celle à laquelle il est fait le plus fréquemment allusion, est le contact direct, sous forme de discussions entre militants et avec les personnes non engagées; la propagande du journal ne peut être efficace que dans la mesure où elle se prolonge par l'apostolat individuel auprès des masses. Chacun des membres du mouvement est invité à faire connaître l'idée, à expliquer à sa lumière les événements de l'actualité, à donner ses éclaircissements politiques, à faire prendre conscience de la responsabilité individuelle dans le destin commun et de la puissance contenue dans le groupe. La discussion est naturellement dirigée en vue de convaincre l'interlocuteur et l'amener à se joindre au mouvement ou, au moins, à partager l'idée. Les échanges personnels peuvent bien être encouragés, ils correspondent en vérité à un mouvement spontané des convictions et leur concours à la cause est sans doute le plus fructueux. Leur efficacité est pourtant relative; les forces de persuasion ne peuvent atteindre que les consciences éveillées et disponi-

(88) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 242 (6-4-1951).
(89) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 256 (3-8-1951).

bles (90) : il est peu commun que les tempéraments généreux soient restés isolés, illusoire de prétendre convaincre les indifférents. Le contact direct présente en tout cas l'avantage d'éveiller, sinon les adhésions, du moins les sympathies, celui aussi de faire progresser l'idée dans le corps de la cité et de participer au développement de la conscience commune.

Pour compléter les échanges individuels, les membres du mouvement sont conviés à l'exécution d'opérations matérielles diverses : distribution de Cartes de solidarité, diffusion du journal et de tracts, collage d'affiches, etc. Les journaux d'opinion comprennent parfois une page présentée sous forme d'affichette, qui doit être exposée par les lecteurs dans un endroit propice (91) ; des tracts peuvent être joints à la publication (92) ; *La Voie de la paix* adresse à ses abonnés des feuillets composés chacun de huit papillons gommés « à découper suivant le pointillé et à coller au mieux » (93), où sont résumés les thèmes principaux de la propagande du mouvement. Dans le même but, des conférences et des réunions publiques sont organisées ; mais elles sont de moins en moins nombreuses car, les cas exceptés où une personnalité marquante doit prendre la parole et obtient un succès de curiosité, la plupart de ces manifestations sont peu fréquentées. A l'époque de la création de *La Voie de la paix*, le fondateur de ce journal organisa plusieurs réunions dans le Calvados, ainsi que dans d'autres départements. Au mois de février 1951, il prit la parole à la mairie de Dives-sur-Mer : moins de quarante personnes y assistaient ; le mois suivant, il allait à Vire, où le public était évalué aux environs de cinquante personnes. Au mois de novembre, il participa à un meeting tenu au Palais de la Mutualité à Paris, où se rencontraient les principaux dirigeants des mouvements pacifistes ; cette réunion n'eut pas d'écho. Nonobstant, il donnait une conférence à Saint-Dizier en décembre, une autre à Nice en janvier 1952, etc. Ces séances furent progressivement espacées et raréfiées, car elles n'avaient pas de prise réelle sur le public.

Outre l'action dirigée en vue du recrutement d'adhérents nouveaux, les journaux d'opinion exhortent leurs lecteurs à assurer la cohésion et la pérennité du mouvement. Les adhérents sont appelés à délibérer entre eux au sein de formations locales, départementales et régionales. *L'Aurore de Basse-Normandie* souligne fréquemment

(90) De là vient le développement récent et considérable de la presse enfantine et des journaux destinés aux « jeunes », contrôlés par les organisations politiques et confessionnelles.

(91) V. par exemple *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 262 (14-9-1951) : proclamation du Comité central du parti communiste français, « à afficher après avoir rayé d'un trait de couleur en diagonale ». Pratique également fréquente dans *La Voie de la paix* ; v. par exemple, n°s 53 et 55 (impression en couleur verte).

(92) V. par exemple le tract en supplément à *La Voie de la paix*, n° 110, intitulé : « La guerre n'est jamais fatale » ; ou celui joint au n° 109 : « Algérie ! Berlin ! Bizerte ! ».

(93) V. par exemple le supplément à *La Voie de la paix*, n° 128.

« le caractère indispensable de la présence de tous les camarades » aux réunions de cellule. Les adhérents de l'Union pacifiste sont chargés d'organiser, à l'intérieur des sections locales et des unions départementales, l'action propre à leur rayon d'action, conformément aux décisions prises au cours des congrès et traduisant la volonté générale (94) ; le journal rapporte les consignes définies par ces formations à l'usage de ceux de leurs membres qui n'auraient pu assister aux réunions et il publie les divers avis relatifs à leur fonctionnement. Une autre question importante est celle du financement des activités du mouvement ; de nombreux appels sont adressés à la générosité du lecteur, soit en faveur du journal lui-même, soit en faveur du mouvement. En 1951, alors que *L'Aurore de Basse-Normandie* traversait une crise financière particulièrement grave, il était sans relâche fait état des difficultés d'ordre pécuniaire (95) ; pendant plusieurs mois, un bulletin de souscription fut inséré dans le journal (96). A la fin de l'année, les lecteurs étaient conviés à offrir des étrennes à l'hebdomadaire : « Pour la victoire en 1952 de la presse de la vérité ; pour garantir la paix et reconquérir l'indépendance nationale ; j'offre à *L'Aurore de Basse-Normandie* ces étrennes, représentées par la somme de .... francs » (97). Le système de la souscription permanente adopté par *La Voie de la paix* donne quant à lui de bons résultats, puisque, on l'a vu, le montant des dons correspond environ au cinquième des dépenses d'exploitation de ce journal. Simultanément, des souscriptions destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement ou, plus généralement, les dépenses extraordinaires (98), sont ouvertes au profit du parti communiste dans *L'Aurore de Basse-Normandie*, de l'Union pacifiste dans *La Voie de la paix*. La publication régulière des résultats permet un contrôle public de l'emploi des ressources, qui sont presque toujours affectées à une opération particulière. La fréquence des appels et l'ampleur des besoins conduisent à faire procéder à des prospections systématiques de nature à toucher les sympathisants qui n'adhèrent pas au mouvement. L'émulation entre les collecteurs est favorisée par le journal qui vilipende l'insouciance et donne l'exemple des militants les plus actifs : « Ils n'étaient que deux ; et pourtant ils ont, par un porte à porte méthodique, réussi à passer leur vente de 55 à 91 exemplaires. De plus, ils ont collecté deux mille trente francs pour l'Aide à *L'Aurore*. Et ils ont de surcroît fait un nouvel adhérent » (99).

Quelle que soit l'importance de ces intrigues, l'action essentielle se rapporte à la pression exercée par le mouvement sur l'opinion

(94) Statuts de l'Union pacifiste de France, art. 7.

(95) V. par exemple *L'Aurore de Basse-Normandie*, n°s 228, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 239, 240, etc.

(96) V. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 227 et suivants.

(97) V. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 276 (21-12-1951).

(98) Ainsi le financement des élections législatives ; cf. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 245 (18-5-1951).

(99) V. *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 233 (23-2-1951).

et sur les pouvoirs publics. On organise des rassemblements et des cortèges, auxquels les travailleurs se doivent d'assister « en masse »; on envoie des responsables en délégation auprès des représentants étatiques locaux ; on adresse des motions de protestation ou de soutien aux autorités compétentes, etc. Outre ces procédures, dont l'usage s'est généralisé et qui ne présentent pas une grande originalité, *L'Aurore de Basse-Normandie* et *La Voie de la paix* montent des campagnes de signature de pétitions ou de consultations. Ces campagnes, qui correspondraient à l'exercice du droit d'initiative populaire dans une démocratie directe, revêtent les modalités du veto et de la proposition législative, devant être ultérieurement consacrés par la procédure référendaire. Les lecteurs sont invités à répandre le plus grand nombre de bulletins et ceux-ci, dûment remplis et signés, doivent être adressés, soit au siège du journal, soit, selon le cas, au président de la République, au chef du gouvernement, ou à quelque autre autorité publique, voire aux chefs d'Etat étrangers et aux délégués nationaux à l'O.N.U. Ces consultations populaires privées, pour particulières qu'elles soient, sont assez fréquentes ; on en donnera trois exemples, empruntés l'un à la technique du veto, les deux autres à celle de la proposition de loi.

Alors que les Etats membres du Pacte atlantique venaient de s'accorder sur le principe de la contribution de l'Allemagne à la défense commune, *L'Aurore de Basse-Normandie* diffusa les consignes de protestation définies par la fédération départementale du parti communiste : « La décision des douze à Bruxelles d'accepter le réarmement allemand, de reformer à notre frontière une nouvelle armée nazie, est une violation de la volonté du peuple français et du traité d'alliance entre les alliés. La fédération du Calvados du parti communiste français appelle tous les communistes, tous les travailleurs, tous les républicains, tous les partisans de la paix, à faire du 29 décembre une grande journée de protestation pour dire : non au réarmement allemand ! Par des débrayages, des pétitions, des résolutions, montrez la volonté de la population à fleurir les monuments et les stèles des fusillés et à envoyer à partir de 18 heures des délégations à la préfecture ; ces délégations viendront s'incliner devant le monument aux morts de Caen » (100). Il ne s'agit point là d'un appel ordinaire à quelque manifestation : le texte de l'invite doit en effet être découpé par le lecteur, collé sur une feuille, puis transmis pour signature « sur les chantiers, dans les usines, à la ville, au village ». La protestation est officialisée par l'adhésion explicite des membres de la communauté nationale. La procédure consultative proprement dite débutait peu après : à partir de la publication suivante et pendant plusieurs mois, un bulletin, que les lecteurs devaient signer, faire signer et retourner au siège du journal, fut inséré à la une de la feuille communiste. Chaque individu engageait sa qualité

(100) *L'Aurore de Basse-Normandie,* n° 224 (22-12-1950).

de citoyen, en proclamant son opposition à la politique gouvernementale : « Le réarmement de l'Allemagne, auquel le gouvernement consent, aggrave considérablement les dangers de guerre et menace la sécurité de la France. Tous les Français ont le droit et le devoir de se prononcer. JE M'OPPOSE au réarmement de l'Allemagne » (101).

Un droit identique est invoqué en ce qui concerne l'initiative populaire en matière de proposition législative. A l'époque de l'affaire du canal de Suez, les animateurs de *La Voie de la paix* stigmatisèrent plus que jamais la tendance des gouvernants à recourir à la force ; ils conseillent à « tous ceux qui veulent se libérer » d'adresser au président de la République une pétition, exigeant l'organisation d'un référendum destiné à mettre la guerre hors la loi : « Les soussignés, considérant que pas un des maux que l'on voudrait éviter par la guerre n'est un mal aussi grand que la guerre elle-même, contestent aux pouvoirs législatif et exécutif le droit de décider la guerre. Ils demandent qu'un référendum soit organisé dans les plus brefs délais pour obtenir que la nation proclame solennellement la mise hors la loi de la guerre, étant entendu que les moyens de propagande pour ou contre cette solution seraient accordés également à tous » (102).

Cette procédure, revendiquée sur le plan national, est également mise en œuvre sur le plan international, le texte des consultations populaires étant cette fois adressé aux membres des instances supranationales. C'est ainsi que *La Voie de la paix* fait envoyer des listes de pétition aux délégués de l'O.N.U. (103) et que *L'Aurore de Basse-Normandie* exige notamment l'élaboration d'un pacte mondial de paix : « En vue de répondre aux aspirations de millions d'hommes du monde entier, quel que soit le jugement porté par eux sur les causes qui engendrent les dangers de guerre mondiale. Pour que la paix soit affermie et que soit assurée la sécurité internationale. Nous réclamons la conclusion d'un pacte de la paix entre les cinq grandes puissances : Etats-Unis d'Amérique, Union soviétique, République populaire chinoise, Grande-Bretagne, France. Nous considérerions le refus de se rencontrer à cet effet comme la preuve des desseins agressifs de n'importe laquelle de ces grandes puissances qui s'en rendrait responsable. Nous appelons toutes les nations attachées à la paix à soutenir la revendication d'un pacte de paix ouvert à tous les Etats. Nous apposons nos signatures à cet appel et nous invitons à signer tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté, toutes les organisations qui aspirent à la consolidation de la paix » (104).

Les lecteurs, invités à signer eux-mêmes de telles pétitions, ont en outre la charge de les faire signer « par leurs amis, connaissances

(101) *L'Aurore de Basse-Normandie,* n° 226 et suivants.
(102) *La Voie de la Paix,* n° 56.
(103) Cf. *La Voie de la paix,* n° 94.
(104) *L'Aurore de Basse-Normandie,* n° 258 (17-8-1951).

et toutes personnes de rencontre ». La loi du nombre se substitue à la non-reconnaissance normative du procédé ; la sanction inorganisée doit, pour être efficace, procéder d'une multitude, qui lui confère tout ensemble la légitimité politique et l'obligation de la force. En cela, elle apparaît comme une manifestation de conflit entre deux idées de droit et ne peut se résoudre que par l'absorption du droit en vigueur dans un système juridique rénové. La fortune de ce procédé, qui s'accorde à la nature révolutionnaire de l'idée, est conditionnée par la fortune même de l'idée. Que celle-ci se répande dans le corps social et s'impose à l'encontre du régime, l'activité des gouvernants est récusée et un système normatif s'établit à l'instar de la théorie politique nouvelle. Mais, tant que le régime n'est pas contesté par une coalition suffisamment puissante, les prétentions de ses détracteurs restent sans effet. Quant aux procédés légaux d'intervention politique, ils sont réduits et eux-mêmes peu efficaces. L'examen des pétitions par l'assemblée nationale est entourée de procédures paralysantes ; celles qui sont adressées au gouvernement sont purement gracieuses ; les autorités administratives sont généralement incompétentes pour s'en saisir. La liberté de réunion et de manifestation est altérée à la base par l'indifférence de la plupart des citoyens. Il ne reste plus que la grève, dont on s'explique ainsi que le caractère tende progressivement à déborder le cadre professionnel et syndical.

Or, malgré la précarité des modalités légales de participation, les journaux d'opinion invoquent incessamment l'action et la présentent comme un véritable « devoir » imparti aux lecteurs. Au cours du seul mois de novembre 1952, ceux de *L'Aurore de Basse-Normandie* étaient invités à diffuser la carte du Congrès des peuples, à participer à un meeting pour la libération d'Alain Le Léap et à une réunion contre le réarmement allemand ; à adresser au juge d'instruction du tribunal militaire de Paris une pétition pour la libération d'Alain Le Léap et les dirigeants de l'U.S.R.F., une autre au président du tribunal correctionnel de Caen pour le non-lieu en faveur de combattants de la paix, une troisième au président de l'assemblée nationale contre la demande de levée de l'immunité parlementaire déposée par le gouvernement contre plusieurs députés communistes, etc. ; sans compter, bien entendu, les activités régulières imparties aux membres du mouvement. Les sollicitations sont trop nombreuses ; l'inefficacité des campagnes organisées décourage les militants de renouveler leurs efforts si ces efforts sont vains.

L'échec de l'action est généralement attribué aux structures existantes. Mais il provient aussi « du fait que tout le parti n'a pas pleinement conscience de la bataille de destruction engagée par les fauteurs de guerre et qu'il ne lutte pas avec opiniâtreté » (105). L'esprit de routine est parfois dénoncé, ainsi que l'insouciance et l'incompré-

(105) *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 262 (14-9-1951).

hension de certains militants (106). *Calvados libre* admettait dans son manifeste de disparition que ce n'est pas « avec de bonnes paroles que l'on vit en ce moment » (107). Pour pallier l'indolence, on offre bien des prix aux meilleurs, des « concours d'émulation » sont organisés (108) ; mais ces expédients sont évidemment impropres à suppléer l'esprit d'apostolat. En vérité, le problème tient uniquement à l'ardeur des forces individuelles d'engagement ; le journal communiste en convenait d'ailleurs, qui déclarait déjà dans l'une de ses toutes premières publications : « Le bon travail des communistes permettra de combler les insuffisances s'ils agissent en véritables communistes, c'est-à-dire s'ils sont les militants les plus actifs, les meilleurs défenseurs des revendications et des aspirations du peuple. » Ou, *a contrario* : « Un communiste n'est pas un véritable communiste s'il ne travaille pas effectivement au milieu de ses camarades, là où il y a des intérêts à défendre » (109).

Si l'idéalisme de la presse d'opinion stimule l'ardeur des militants, la grandeur du dessein n'est pas à l'échelle des réalités et des ambitions concrètes. Maints adeptes sont rebutés par une activité parcellaire, quand ils considèrent la démesure des objectifs et l'inassouvissement des revendications. Plus simplement, la participation aux communautés politiques suppose un dépassement, dont la manifestation assurerait, si elle était effective, le bonheur politique. Appliquée aux mouvements partiels, l'ardeur doit être plus vive qu'appliquée aux communautés politiques diverses, puisque l'appartenance n'y est pas naturelle, mais adjointe et volontaire. La confusion du journal et du mouvement, l'épuisement des groupements de masse et l'échec populaire des journaux d'opinion sont de même origine et tiennent à ce que la politique, selon l'expression d'André Philip, s'est relativisée : « Elle reste reconnue nécessaire, mais ne présente plus le caractère d'un absolu ; elle est un à-côté, bien qu'important, de la vie du citoyen et l'homme prend ailleurs ses responsabilités essentielles » (110).

Les rares périodes où le journal politique a eu prise sur les masses correspondent aux crises de régime : alors l'homme, sous la pression des événements, rejoint le citoyen. Le calme retrouvé, la passion est tarie : « Les journaux politiques naissent dans les révolutions et ne peuvent vivre que dans la guerre » (111). La presse d'opinion n'a jamais été destinée qu'à des cénacles réduits (112) ; elle ne se trouve pas dans une situation déflationniste, mais sa progression n'a pas suivi celle de la culture moyenne de la population.

(106) Cf. par exemple *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 228 (19-1-1951).
(107) *Calvados libre*, 5-12-1947.
(108) Cf. par exemple *L'Aurore de Basse-Normandie*, n° 285 (22-2-1952).
(109) *L'Aurore du Calvados*, n° 37 (29-6-1945).
(110) Oe21, p. 224.
(111) Od4, p. 2.
(112) Cf. *supra*, p. 3.

L'intérêt journalique de l'événement politique est, au même titre que celui du fait divers ou de l'exploit sportif, dépendant de la rupture ; une nouvelle politique de très forte rupture provoque une variation de tirage au même titre que l'annonce d'un cataclysme. Pareillement, dans les deux cas, les énergies se mobilisent spontanément ; l'accalmie recouvrée, l'attention se détourne. La minorité active qui se groupe autour d'un organe d'opinion assure à celui-ci une influence relative beaucoup plus considérable que celle des grandes feuilles commerciales. Mais l'audience ne peut connaître un élargissement sensible. La presse d'opinion, qui poursuit la tradition de la grande presse classique, doit vivre dans son état accoutumé de service et de servitudes et ne peut prétendre, faute de déroger à l'esprit qui l'anime, à atteindre une vaste audience.

C. — Le particularisme.

La plupart des journaux politiques disparus ont été relayés par une feuille d'information illocalisée, animée par une opinion ou une idée conforme. Lorsque, dans sa dernière publication, *La République de Normandie* annonçait qu'il ne paraîtrait plus, il était aussitôt ajouté que la liaison avec le mouvement serait assurée désormais par l'hebdomadaire socialiste national : « Allons-nous laisser nos fidèles lecteurs qui, depuis des années, nous manifestent leur solidarité, à l'abandon ? Certes non ; c'est ainsi qu'après accord avec la direction du *Populaire-Dimanche*, l'hebdomadaire national du parti socialiste S.F.I.O., tous nos abonnés recevront celui-ci à compter du 1er juillet » (113). De même, les lecteurs de *Rassemblement de Normandie* furent invités à reporter leur choix sur *Rassemblement*, ceux de *L'Aurore de Basse-Normandie* sur *L'Humanité-Dimanche*, ceux de *La Croix du Calvados* sur *La Croix du Dimanche*. Le seul journal d'opinion édité dans la région dont l'existence ne soit pas compromise, *La Voie de la paix*, est le seul aussi à ne pas avoir utilisé les techniques de réduction de l'aire d'investigation. La presse d'opinion, qui se soumet du fait de sa mission à une réduction importante de l'audience potentielle, ne peut pas composer avec une limitation spatiale complémentaire.

La localisation, dont la raison d'être tient à l'utilité concrète de l'information proposée, ne convient pas aux journaux d'idée. La presse commerciale limite la zone d'investigation de chacune de ses éditions à quelques cantons, de telle sorte que chaque commune est concernée et, partant, chaque lecteur. Les journaux d'opinion ne proposent pas quant à eux une information de localisation rigide. La zone d'investigation embrassée par *L'Aurore de Basse-Normandie* comprenait les trois départements bas-normands, celle du *Rassemblement de Normandie* et de *La République de Normandie* l'ensemble

(113) *La République de Normandie*, n° 602 (17-6-1960).

de la Normandie : leur étendue est telle que la localisation est nécessairement souple. Le critère de la sélection tient au rapport des événements avec l'idée; les événements sont exhaussés en nouvelle, non point en raison de leur lieu de survenance, mais en fonction de leur utilité tactique. Au particularisme spatial, érigé enfin par la presse commerciale, se substitue un particularisme idéologique, dont la localisation n'est plus qu'un instrument. L'échec des journaux d'opinion ne démentit pas la nécessité de la localisation, mais contribue à la définition de son principe.

La presse commerciale utilise la localisation, parce qu'elle s'adresse à l'homme. La presse d'opinion peut atteindre l'homme de la même façon, mais il est d'abord un militant. Le partage est antérieur au contenu informatif, il s'inspire de la globalité initiale de l'attitude à l'égard de l'idée. Or celle-ci est plus ou moins contraignante et plus ou moins entière. De même que le danger stimule l'intérêt pour la chose publique, il estompe les divisions ; mais, dans le courant des temps, le repliement s'accorde à une multiplicité d'opinions particulières : les divisions, plus apparentes que réelles, se démultiplient et s'entrecoupent. Les consultations électorales sont l'occasion de substituer une querelle nouvelle à une querelle éteinte ; quand une personnalité publique n'est pas atteinte, une activité prend le relais dans le corps des débats. L'impéritie du système des partis dans la conduite des affaires nationales n'est qu'une pâle illustration des embarras provoqués par l'impossibilité des regroupements. Cet état de choses peut être déploré quand on considère l'esthétique gouvernementale mais, induit de la passion d'égalité, il constitue la garantie la plus assurée dressée à l'encontre de l'asservissement. Appliqué à la presse, il produit un effet conforme de liberté et de multiplicité. Les opinions les plus extrêmes trouvent une tribune, chaque citoyen peut se faire entendre, mais l'accord acquis sur un point se détériore quand on passe à un autre domaine. Les tribunes se diversifient, mais aucune n'est plus susceptible de s'accorder aux positions d'un vaste public (114).

La structuration démultipliée des organes d'opinion est parfaitement illustrée par *La Voie de la paix*. Cette feuille, qui regroupe à peine quelques milliers de lecteurs, s'astreint à élaborer une doctrine spécifique, alors que la paix n'est qu'artificiellement dissociée des autres préoccupations humaines, et elle se refuse à intégrer le mouvement dans des formations plus étoffées, alors qu'il en est de voisines et que le nombre seul peut rendre l'action efficace. Encore la

(114) En raison de cet effet et par réaction contre ce particularisme, les journaux d'information se cantonnent généralement dans une neutralité prudente. C'est ainsi que Léon Chadé, directeur de *L'Est républicain*, put écrire : « Nous ne pouvons nous offrir le luxe de choisir nos lecteurs en fonction d'une doctrine (...) ; nous devons en accepter et en rechercher le plus grand nombre possible » (Ac13, p. 24). Une des conséquences de l'excès de la presse d'opinion, ainsi qu'on le verra plus loin, est l'apolitisme de la presse d'information.

doctrine de la paix est-elle assez générale pour fixer durablement et profondément l'attention des lecteurs. Nombre de journaux poursuivent en revanche un dessein précis et circonstanciel ; tel *Calvados libre* dont la ligne de conduite, « sa seule raison d'être », était de son propre aveu « le droit de dire la vérité aux trafiquants éhontés enrichis pendant l'occupation, aux collaborateurs, aux traîtres, qui s'étaient mis bassement au service du boche. Dire la vérité également à tous ceux qu'une presse servile n'osait pas toucher, parce que personnages influents de ce département » (115). On conçoit que les animateurs de ce journal, qui avait servi avec héroïsme la cause de la Résistance, aient voulu perpétuer l'action et le souvenir de ceux qui en avaient assuré la rédaction clandestine et « payèrent de leur vie cette audace » ; on conçoit qu'ils aient éprouvé de la rancœur en considérant l'éclipse de telles valeurs dans le monde de l'argent. Mais il était illusoire de prétendre conjurer l'oubli, quand il n'est pas même loisible de forcer l'homme, pour son bien, à être libre.

L'affrontement du public et du journal est d'autant plus vif que ce dernier, affecté par son isolement, adopte une intransigeance renforçant son particularisme à l'excès. Appliqué à l'idée, cet affermissement réduit encore la masse des affinités. Le véritable journal d'opinion verse par penchant, comme par nécessité, dans le « terrorisme » ; il rencontre de ce fait « dévouement absolu chez quelques uns, très rares, neutralité bienveillante chez certains, haine farouche chez beaucoup » (116). On dirait plus exactement que la haine est aussi limitée, mais que l'indifférence est grande. En refusant de composer avec le goût du public, le journal n'est pas haï, on l'ignore. Et c'est dans l'isolement que, fièrement, il disparaît : « S'il avait voulu abdiquer, trahir sa cause et celle de son fondateur, celle de la Résistance, comme tant d'autres l'ont fait, il vivrait et peut-être même serait-il riche. Mais non, il a voulu rester honnête jusqu'au bout, fidèle à sa conduite, à sa seule raison d'être. Il tombe donc, au combat, mais a au moins la fierté de n'avoir pas connu les compromissions et d'avoir toujours tenu haut et ferme le drapeau » (117).

Les journaux d'opinion, dont le destin est lié à la personnalité d'un animateur essentiel, apparaissent d'évidence comme des tribunes d'expression individualisée ; c'est le cas de *La Voie de la paix*. C'était aussi celui de *La Croix du Calvados :* malgré l'importance de la communauté catholique dans le département, il ne s'est trouvé personne pour prendre en charge la responsabilité du journal, lorsque son directeur fut empêché de poursuivre sa tâche : « Le médecin m'oblige, mes yeux s'étant usés par un travail de jour et de nuit, à ne plus continuer la direction de *La Croix du Calvados* (...). Puisque les circonstances de mon état de santé nous obligent à cesser de

(115) *Calvados libre*, 5-12-1947.
(116) *Calvados libre*, 5-12-1947.
(117) *Calvados libre*, 5-12-1947.

paraître, il faut en prendre son parti » (118). En de telles occurrences, le caractère partialisé de l'entreprise transparaît pleinement : l'idée est déduite des convictions personnelles d'un homme dont, quels que soient son bon sens et sa générosité, l'intelligence ne peut seule accéder à la définition de l'intérêt général. Qu'une équipe, et non plus un seul homme, contribue à la rédaction de la feuille et qu'il ne se présente aucun obstacle intérieur compromettant sa publication, la partialité peut être moins accusée ; néanmoins, cette équipe devient victime de son idée et, poussant celle-ci jusqu'à son terme logique, elle refuse les concessions et s'isole nécessairement de la masse.

Car, si chacune des hypothèses servant de fondement à l'action des journaux d'opinion peut être admise en soi, aucune ne fut jamais de nature à rallier autour d'elle l'unanimité ni même la majorité ; la qualité prioritaire dévolue à un principe peut être toujours contestée également. Il est dès lors inutile, et il devient factice, de vouloir systématiquement interpréter les événements en se référant à un dogme ou à une attitude. C'est aussi un danger, parce que, chaque groupe étant épris des siens propres, les divisions se consolident au détriment de la solidarité générale et sans profit réel pour aucune des parties. L'union établie à partir de l'idée forme un cercle hétérogène aux points de vue social et professionnel ; la cohésion est limitée et demeure toujours précaire. Mais aussi, les organes d'opinion sont excessifs en cela qu'ils considèrent moins l'intérêt général que celui de leur société particulière. Leur concours aux menées politiques encourage la stratification de l'opinion publique en groupements formés, hostiles les uns aux autres, sans communication, et dont la volonté d'ensemble s'établit sans se référer à celle des communautés politiques globales : « La volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'Etat » (119).

L'inconvénient tiré du morcellement est au reste limité en raison du faible nombre de citoyens actifs. La presse d'opinion remplit ainsi sa mission d'édification et d'agitation, sans avoir de prise immédiate sur le public; traduit-elle un besoin pronfondément ressenti par la population, l'opinion s'en saisit et l'exprime. Mais les sujets neutres, les plus nombreux, ceux dont le rôle, conformément à ce que leur impartit le régime, se borne à apprécier et à sanctionner l'activité de leurs mandataires ou à se prononcer sur quelque problème particulier, seraient mal armés pour porter leur jugement s'ils ne disposaient que des journaux d'idée ou des organes de parti. La valeur de leur verdict est conditionnée par une connaissance objective de la situation.

Le directeur-fondateur de *Calvados libre* écrivait dans l'éditorial de la dernière publication de cette feuille : « Pour vivre aujourd'hui,

(118) *La Croix du Calvados*, 29-10-1950.
(119) J.-J. Rousseau, « Du contrat social », II, 3.

un journal de moyen ou faible tirage doit se faire commanditer ou, pour le moins, veiller à ne pas critiquer les puissants du jour ; il en est même qui cumulent ces deux formes de servilité. Le drame, c'est que la grande masse du public français n'y prend point garde et fait confiance à une presse vénale ou timorée. Ainsi disparaissent, l'un après l'autre, des journaux créés en un temps où, pour ce faire, il ne fallait que du courage et point de capitaux, des journaux qui, depuis 1944, dans l'étrange climat de la Libération trahie, étaient demeurés fidèles à l'idéal des jours de lutte » (120). Le cas de *Calvados libre* n'est pas exceptionnel; tous les journaux d'opinion ont dû faire face à de semblables difficultés et beaucoup, pour n'avoir pas voulu réformer leur position, ont disparu. La raison invoquée par les animateurs des feuilles en déroute est généralement tirée de l'importance des charges financières et de l'insuffisance des ressources (121) ; s'il est exact que les charges peuvent être lourdes et que certains journaux d'opinion reçoivent peu de contrats de publicité, il est faux de prétendre que, pour subsister, l'entreprise doit être commanditée. La vénalité directe de la presse est presque entièrement contenue dans ses rapports avec le public; les intrigues privées ne peuvent certes être connues qu'accidentellement, mais la compromission des journalistes apparaît inutile, puisque la simple mécanique des chiffres démontre qu'un hebdomadaire cantonal est rentable à partir d'un millier de lecteurs environ, un hebdomadaire départemental à partir de cinq mille (122).

Encore faut-il que le journal ait acquis cette audience limite. Les journaux commerciaux de localisation l'atteignent sans peine, parce qu'ils se conforment au goût du public pour les nouvelles utilitaires ; les journaux d'opinion ont pu l'atteindre temporairement, quand la passion politique était attisée par les circonstances. Mais, nés dans la guerre, maints d'entre eux n'ont vécu que le temps d'une réforme. La Résistance avait été « trahie », la révolution morale avait échoué, l'idéal s'atténue. Si l'expérience politique de la presse a rapidement périclité, la faute en revient uniquement à la « grande masse du public ». Il s'agit d'un drame pour ceux qui avaient escompté une épuration des mœurs publiques; le verdict populaire leur a fait connaître que la presse doit servir l'information et non la diriger. Le goût du public entre seul en considération, non la qualité intrinsèque de la feuille (123). Or un mal assez répandu pour que tous

(120) *Calvados libre*, 5-12-1947.

(121) Cf. aussi *La République de Normandie*, n° 602 (17-6-1960) : « Ce n'est un secret pour personne de reconnaître que la presse d'opinion, non seulement la nôtre, mais toute la presse politique, éprouve de plus en plus de difficultés à équilibrer son budget. »

(122) L'importance de la progression est due à l'accroissement relatif de certaines dépenses (correspondance, routage et distribution et surtout invendus) par rapport au total des charges.

(123) « Un journal n'existe et ne prospère que parce qu'il répond à une demande ou qu'il a *trouvé* son public. D'excellents journaux ont disparu ces

les organes de la catégorie en soient affectés ne peut être tenu pour tel qu'autant que la mission est définie à partir de critères extérieurs à la communauté de destination ; on peut le déplorer, mais nul n'est qualifié pour se substituer à l'appétence commune. La presse, soumise au goût du public, peut s'inspirer d'une idée, exalter des valeurs, mais elle ne saurait les imposer. Le journalisme peut constituer l'exercice d'un apostolat ; il est surtout devenu un métier.

dernières années en dépit de leur qualité pour la simple raison qu'ils n'avaient pas *trouvé ce public* » (Ad20, p. 36).

CHAPITRE II

L'INFORMATION POLITIQUE

« Comment oser encore être journaliste ? »
(Hubert BEUVE-MÉRY.)

Les journaux d'opinion étant réservés aux membres actifs de mouvements de réforme ou d'action, les journaux commerciaux et, dans une moindre mesure, les journaux mixtes, ont seuls tiré profit de l'universalisation de la lecture. L'exercice de la tâche informative a été appréhendé de la sorte par une catégorie de travailleurs, pour qui l'aspect matériel de l'entreprise devait rapidement l'emporter sur les aspects intellectuel et instructif. Alors que, pendant un temps, les journalistes désiraient transmettre un message, ils sont presque tous désormais les commis d'une industrie particulière, dont l'activité est dépendante des convenances du public. Mais cette industrie, ayant revendiqué et obtenu le monopole d'exercice de la tâche informative, est soumise, collectivement et en chacun de ses membres, à l'obligation politique d'assurer de façon objective le *service public* dont elle a pris la charge (1). Paul-Louis Bret parle, dans l'ouvrage qu'il a consacré à la presse, de « service d'intérêt public »; l'une et l'autre de ces expressions recouvrent la même réalité. La théorie positive de l'information ayant été formulée de façon remarquable par cet homme de presse, on se contentera dans le présent chapitre de donner quelques précisions complémentaires, renvoyant quant au principal à l'analyse contenue dans *Information et démocratie* (2).

(1) Cf. Fernand TERROU : « On veut dire par là, non que la presse constitue un service public au sens formel, ce qui impliquerait une direction gouvernementale, mais qu'elle remplit une fonction d'intérêt général, qui se situe au premier rang des fonctions sociales » (Aa3, 1958, p. 15).

(2) Oal, v. nott. chapitres I et IV. V. aussi Ad28 et Ad30.

1. — Du journalisme professionnel.

L'animation politique n'a jamais été suscitée que par des minorités actives et cohérentes : avant que l'adhésion des masses soit acquise, le programme doit être élaboré. La chance historique des grandes théories politiques dépend moins du chiffre de tirage des opuscules où elles sont exposées que de leur adéquation aux nécessités du moment. Et c'est par quelques slogans habilement distribués que l'œuvre pénètre dans le public et préside à l'action. Mêmement, les journalistes peuvent cristalliser par leurs polémiques l'ardeur des réformateurs, diriger leurs visées et compromettre l'immobilisme et l'injustice.

Encore faut-il qu'ils aient un message à transmettre ou une opinion à défendre, et tous les hommes de presse ne sont pas des doctrinaires, ni des avocats ; peu même sont des hommes d'action. Qu'y a-t-il de commun entre un secrétaire d'édition, chargé de recevoir la copie des agences, d'en réduire la substance, de relever le titre et de suivre jusqu'au marbre le texte ainsi « composé », et un sectateur, résolu à faire connaître ses revendications ou à faire partager son idéal ? La création cède le pas à une compilation mécanique ; à l'œuvre individuelle se substitue une collaboration anonyme, à la chaîne. Auprès des hommes d'idée se sont incorporés dans le monde de la presse des hommes d'industrie (4), dont le nombre croissant a rapidement subjugué l'influence relative de leurs prédécesseurs (5). Les deux types coexistent toujours, mais la loi du nombre écrase les anciens.

Un pas important, entre l'art et l'industrie, fut théoriquement franchi quand, le 14 mars 1935, la chambre des députés adopta la loi relative au statut professionnel des journalistes (6). Dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, M. Guernut soulignait le caractère mixte de la situation des journalistes : « Tout à la fois écrivains ou artistes et employés salariés, liés aux entreprises de journaux par des contrats de louages de services, ils auraient dû, semble-t-il, béné-

(3) Sur ce point, v. Od36. V. en outre Od17, p. 87 ; Oc8, p. 45 ; Od3, p. 245 ; Ab1, p. 91 ; Ac12 ; Ac13 ; Ac29 ; Aa9, n° 5. 20 (« Le journaliste de la presse périodique ») et 22 (« La morale du métier »).

(4) Danton Jobim les appelle des « travailleurs spécialisés » (Ob5, p. 87). Il ressort de l'enquête effectuée par le Centre de formation des journalistes que la plupart des directeurs de journaux souhaitent moins chez leurs collaborateurs le talent que l'habitude. A la question : « Exigez-vous seulement (de vos journalistes) une langue correcte et un style clair ou souhaitez-vous des qualités proprement littéraires, un véritable talent ? », trente des trente-six directeurs interrogés ont répondu « une langue correcte ». Quant à la qualité essentielle souhaitée, la majorité des directeurs de journaux régionaux ont répondu : la clarté d'esprit (Ac11, p. 3).

(5) On comprend l'amertume que les premiers en conçoivent ; cf. les lignes acerbes adressées par Léon Daudet au fondateur de la presse moderne : « Avec une cervelle à dix centimes, Girardin eut l'idée de la presse à un sou. Grand bien fasse à sa mémoire » (Od14, p. 45). V. Od7, p. 103.

(6) Celle-ci, promulguée le 29 mars, fut incorporée dans le Code de travail (Livre I, art. 29*b* à 29*j*). Cf. sur ce point Od36, p. 21.

ficier de la double protection sociale qu'accordent, d'une part aux auteurs d'œuvres littéraires et artistiques, la législation nationale et les accords internationaux concernant le droit d'auteur, et, d'autre part, aux salariés, le vaste ensemble des textes, constamment amplifiés au cours du XIX[e] siècle et du présent siècle, en faveur des travailleurs de toutes catégories, et qui se trouvent aujourd'hui réunis et classés dans le Code du Travail. Mais, par une conséquence assez paradoxale de sa personnalité professionnelle en quelque sorte mixte, le journaliste se trouve, à l'heure actuelle, encore privé, dans une très large mesure, de cette double protection » (7).

Le syndicat des journalistes français, qui avait préparé ce texte et provoqué l'intervention de M. Guernut, formulait donc une double revendication : la reconnaissance et la protection des éléments intellectuels de l'activité journalique d'une part ; l'octroi d'avantages professionnels liés à la législation du travail de l'autre. Sans contester l'utilité de telles mesures, on conviendra qu'elles s'apparentent médiocrement à l'esprit d'apostolat. La contradiction se révèle surtout sur le plan des principes : à qui veut divulguer une opinion, l'emprunt apparaît moins une offense qu'un succès, le pillage n'étant qu'un élément de la poursuite de l'idée, un élément indispensable pour que celle-ci pénètre dans le domaine public. Mais aussi, l'engagement au service du bien commun s'accommode mal des limites assignées par le salariat et, quand il résulte d'une impulsion réellement convaincue, ne s'embarrasse pas de conditions intéressées (8). En vérité, les revendications du syndicat des journalistes traduisent une mutation altérant dans son ensemble l'esprit de l'activité exercée.

La catégorie professionnelle officiellement instituée en 1935 n'avait plus que des rapports éloignés avec les artisans d'une édification politique réformée. D'ailleurs, la loi s'applique moins aux conditions morales d'exercice de l'activité journalique, qu'elle ne pose un statut particulier dérogatoire au droit commun, conférant aux journalistes de profession des privilèges alors exorbitants. La loi accorde d'abord aux journalistes un congé annuel payé (Code du Travail, art. 29 *i*), alors même qu'aucune autre catégorie de travailleurs ne jouissait à cette époque d'un tel droit ; elle institue à leur profit un préavis en cas de résiliation du contrat de louage de services (Code du Travail, art. 29 *c*) ; bien que l'exercice de leur profession soit soumis aux fluctuations de l'activité et ne puisse par nature s'accommoder d'aucune condition de régularité, elle reproduit expressément le principe de droit commun, selon lequel tout travail non prévu dans le contrat de louage de service doit comporter une rémunération spéciale ; elle leur reconnaît enfin une indemnité de congédiement, si celui-ci provient du fait de l'employeur (Code du Travail, art. 29 *d*).

(7) *J.O.*, 12 octobre 1933, p. 748.

(8) C'est ainsi que tous les collaborateurs de *La Voie de la paix* participent bénévolement à la rédaction du journal.

Vainement peut-on chercher dans ces dispositions quelque allusion à la mission civique des hommes de presse, quelque devoir de nature à compenser les garanties qui leur sont accordées. Le seul point à propos duquel il soit fait allusion à l'aspect moral de la profession concerne le cas où un changement notable interviendrait dans le caractère ou l'orientation du journal (Code du Travail, art. 29 *e*) : le journaliste considère-t-il que ce changement porte préjudice à ses intérêts moraux, il peut rompre immédiatement le contrat de louage de services, sans être tenu d'observer la durée du préavis, et son employeur doit lui verser une indemnité qui ne peut être inférieure à la somme représentant un mois par année de collaboration de ses derniers appointements. On voit que l'intérêt moral est légalement réduit à une proportion fort modeste !

La loi se cantonnerait-elle dans cette énumération de garanties, elle ne marquerait somme toute qu'une étape importante dans le progrès de la législation sociale. Sa portée théorique est beaucoup plus grande, car elle a résolu le problème, apparemment insoluble, de la définition du journaliste professionnel : « Le journaliste professionnel, établit-elle, est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession (...) et qui en tire le principal des ressources nécessaires à son existence » (Code du Travail, art. 29 *b*). Le critère est donc purement économique. Il ne se réfère nullement à la nature de l'activité exercée. A ce compte, aucun des gazetiers des première et deuxième Républiques n'aurait sans doute été inclus dans la catégorie des journalistes professionnels, pas plus Mirabeau que Brissot, pas plus Lamartine que Proudhon. Aucun des hommes ayant monté une tribune individuelle, aucun de ceux qui collaborent bénévolement à une œuvre qu'ils jugent utile, aucun de ceux qui se refusent à grever le budget d'une entreprise peu prospère (9) ne répondent à la qualité légale de journaliste professionnel (10). La notion est assez ambiguë pour que le secrétaire d'Etat à l'information ait cru devoir demander au Conseil d'Etat s'il était d'avis qu'une personne tirant le principal de ses ressources de la production régulière d'articles à diverses entreprises de presse, sans être attachée à aucune à titre pricipal, répond à la définition légale (11). Autrement dit, la qualité de fond est-elle acquise, s'avère-t-il concrètement que l'individu fournit ses œuvres à des journaux, on s'en remet, pour déterminer sa qualité à des considérations étrangères à la nature de son occupation.

(9) Et c'est, comme on l'a dit ailleurs, le sort commun de tous les organes d'opinion, que les difficultées financières éprouvent leurs animateurs.

(10) Ainsi Jean Guéhenno, s'adressant à un auditoire de jeunes journalistes, a-t-il pu dire : « Je n'ai jamais été qu'un journaliste d'occasion. Il est vrai l'occasion fut parfois fréquente et il m'est arrivé d'être le rédacteur en chef d'une revue, le codirecteur d'un hebdomadaire. J'ai eu part aux plaisirs, aux batailles, aux difficultés, aux grandeurs du journalisme, mais enfin, je ne suis pas un journaliste, puisque ce n'est pas comme journaliste que j'ai gagné ma vie » (Oe14, p. 223).

(11) Cf. Od50, III-C-1.

A l'inverse, on peut se demander quelles catégories de salariés des entreprises de presse ne doivent pas être incluses dans le champ de cette définition. La modification apportée à la proposition Guernut, selon laquelle la loi serait exclusivement applicable aux individus exécutant « un travail intellectuel ou artistique », convie aux interprétations les plus larges. Le législateur étend la qualité de journaliste professionnel à tous les « collaborateurs directs de la rédaction » (Code du Travail, art. 29 *b*) ; mais dans l'énumération énonciative qui illustre cette disposition, il inclut non seulement les photographes et les dessinateurs, mais aussi les traducteurs et même les sténographes. L'interdépendance fonctionnelle qui a cours dans la plupart des entreprises interdit de fixer quelque limite ferme à la notion ainsi définie. Le *Petit Larousse* porte en lui plus de bon sens, quand il indique succinctement que le journaliste est « celui qui écrit dans un journal ». Que les sténo-presse soient membres de la profession, il est évident que doivent en faire également partie les secrétaires de rédaction et les secrétaires d'édition, dont on a dit par ailleurs quelle activité ils exercent, et on ne comprend point pour quelle raison en sont exclus les auxiliaires détachés dans les villes de moyenne importance, qui remplissent pourtant toutes les conditions requises.

Les difficultés d'interprétation de la loi du 29 mars 1935 présentent ici peu d'intérêt, mais l'esprit qui a présidé à son élaboration est significatif de l'évolution des notions de journaliste et de journal. Le journaliste est moins celui qui écrit que celui qui est employé ; le journal est moins un instrument de divulgation et d'échange qu'un centre d'œuvre matériel. L'occupation est-elle identique, l'employé est journaliste ou sténographe, journaliste ou photographe, journaliste ou secrétaire, selon que l'entreprise à laquelle il est lié par un contrat de louage de service est une entreprise de presse ou non. La qualité de journaliste n'est liée à aucune condition de formation ou de recrutement ; elle n'implique aucune ardeur civique particulière, elle ne requiert nullement un état d'esprit dirigé vers le service de la communauté.

En revanche, elle s'associe avec une idée de dépendance. Elle écarte de son moule les tempéraments vigoureux, qui avaient fait l'éclat du journalisme d'opinion, et ne s'accommode que des équipes salariées. Le journaliste professionnel est un membre d'une équipe rédactionnelle, celle-ci entendue *stricto sensu*, une équipe au sein de laquelle les tâches sont réparties fonctionnellement, moins en raison de l'intérêt éprouvé à titre individuel qu'au profit de la productivité. Le même événement suit un détour de plusieurs mains avant d'être livré à la connaissance commune : rapporté au niveau du lieu de survenance par un correspondant local, il est repris par un rédacteur détaché, attribué par un répartiteur à quelque secrétaire d'édition, lequel lui donne sa dernière forme. A quel passage la relation peut-elle être composée ? Qui doit en tirer la leçon, dévoiler la portée

des événements illocalisés ? L'observateur est presque toujours extérieur à l'entreprise. Et quand un quelconque rédacteur a des velléités de composition, il est plus ou moins soumis aux injonctions de la direction et son action est limitée, hors les cas bien entendu où il s'agit d'un journal d'opinion et où son opinion doit être conforme.

En salariant le journalisme professionnel, le législateur a grandement contribué à l'épuisement de la veine apostolique. La dépendance des journalistes est largement compensée par les avantages multiples qui leur sont accordés et par les garanties attachées à l'exercice de leur profession. La loi de 1935 n'avait point omis du reste de poser des conditions d'emploi très favorables aux salariés (12). Elle stipule en effet (art. 3) que seules pourront bénéficier de contrats de publicité passés par les collectivités publiques ou semi-publiques les entreprises de presse qui prennent l'engagement de payer à leurs employés des salaires non inférieurs à ceux qui sont fixés par une commission mixte composée de représentants des directeurs et des journalistes. Les barèmes établis par les organisations syndicales compétentes sont partout respectés, quand ils ne sont pas dépassés. Il est tenu compte dans l'évaluation du salaire, non seulement de l'activité exercée par l'intéressé, mais aussi de la catégorie du journal employeur (journaux parisiens, grands régionaux, petits régionaux, journaux locaux, etc.). Le montant des salaires versés aux journalistes est en fait nettement plus élevé que dans les ordres professionnels voisins (13) ce qui prouve que, si l'organisation de la profession est récente, elle s'est révélée très efficace.

(12) Bernard VOYENNE indique à ce sujet que, si les journalistes ont été pendant longtemps méprisés, « la raison principale en était qu'ils étaient mal payés, ou même ne l'étaient pas du tout » (Oa7, p. 90). Cf. aussi le journaliste allemand Friedrich SIEGBURG : « On sait parfaitement que le niveau du journaliste s'élève dans la mesure même où son traitement augmente » (Od8, p. 218).

(13) Voici, à titre d'exemple, le barème des traitements versés en 1960 aux journalistes d'*Ouest-France* et *Liberté de Normandie :*

Fonction	*Ouest-France*	*Liberté*
Directeur régional	1 328,00	—
Rédacteur-reporter (1er échelon)	1 225,80	756,00
Rédacteur-reporter	1 174,75	684,00
Rédacteur détaché isolé	1 072,60	—
Stagiaire, 1er au 6e mois	618,85	456,00
Stagiaire, 7e au 12e mois	705,85	533,00
Stagiaire, 12e au 18e mois	775,55	572,00
Rédacteur, 18e mois à 3 ans	939,75	609,00

Ce barème ne tient pas compte des primes et avantages divers, automatiques ou occasionnels, alloués aux salariés (prime d'ancienneté dans la profession et dans

Le fait que le législateur ait pu céder aux pressions d'une organisation syndicale particulièrement influente n'est pas de nature à surprendre. Les conséquences pourtant en sont graves. L'édifice ainsi levé tend en effet à s'arroger le bénéfice exclusif des dispositions régissant le journalisme dans son ensemble (14). L'exercice de l'activité est destiné à ceux qui correspondent le moins au concept classique et le journalisme, du fait de certains journalistes, est considéré comme un office réservé. Or rien ne justifie le privilège public qu'ils se sont octroyés puisque aucune condition n'est requise pour qu'ils en jouissent. C'est une prérogative sans contrepartie : le journaliste est-il un travailleur ordinaire employé dans une entreprise particulière, il ne devrait pas pouvoir disposer mieux que les autres catégories de travailleurs des moyens de pression politique inhérents à la nature de l'ouvrage produit. Ou bien le profit est unilatéral, celui du seul journaliste ; il résulte de la mise en œuvre de l'intérêt particulier et non de l'intérêt général ; et il est injuste, parce qu'il dépend d'une situation de fait, à la constitution de laquelle le journaliste n'a pas personnellement contribué. Au surplus, l'anonymat croissant de l'œuvre journalique écarte la responsabilité individuelle de chacun de ses artisans. L'impunité s'est développée à tel point que le législateur a décidé que les directeurs de publication seraient passibles comme auteurs principaux des peines constituant les crimes et délits commis par la voie de la presse, avant les auteurs eux-mêmes des articles incriminés (15).

Quelle que soit l'excessive dénaturation de l'occupation légale des journalistes, sa définition n'est en somme que la consécration juridique d'un état de fait découlant de l'invention et des progrès du journal à un sou. Le journaliste fut considéré en 1935 comme un salarié ordinaire, parce que le journalisme était lui-même devenu une industrie ordinaire, soumise d'abord aux convenances des acquéreurs. L'échec des journaux d'opinion a permis de constater que la vérité usuelle, utile, est mieux accueillie que les abstractions et l'esprit de combat. Cette constatation a conduit certaines feuilles à se désintéresser de la politique, comme si le verdict populaire devait être étendu de l'opinion à la politique, des partis à la communauté nationale, de l'esprit de groupe à la citoyenneté : alors se pose la question des rapports véritables entre le journal et les lecteurs, et si l'on peut inférer de la mévente des organes engagés un comportement politiquement définissable.

l'entreprise, « prime mensuelle compensatrice fonctionnelle », mois double au 31 décembre, primes d'activité, etc.). Il convient en outre d'ajouter les compléments reçus au titre des collaborations extérieures, etc.

(14) Seules peuvent se prévaloir de la qualité de journalistes les personnes répondant aux conditions définies ci-dessus (cf. Code de travail, art. 29 *j*). Le texte porte bien « journalistes » et non « journalistes professionnels » ; d'où l'on peut déduire qu'aux termes de la loi, les deux expressions sont synonymes.

(15) Art. 42 réformé de la loi du 29-7-1881.

2. — Les convenances du public (16).

On a maintes fois noté la contribution de la presse à la formation de l'opinion publique (17), point assez l'influence du public sur la formation de l'esprit du journal. Prévost-Paradol notait déjà, dans un temps où pourtant le journal commercial ne s'était pas développé, que « ce serait exiger de la presse une preuve trop funeste d'indépendance que de vouloir que la presse et le public fussent en guerre » (18). Le journal répond à un besoin auquel, pour l'assouvir, il doit s'adapter. Les conditions d'adaptation sont inégalement rigoureuses selon la catégorie à laquelle appartient l'organe : s'agissant des organes d'opinion, il suffit que l'action soit menée en conformité avec l'idéal poursuivi, que le lecteur découvre les moyens qui s'accordent avec son éthique. L'homogénéité du groupe limite les impératifs d'ajustement extérieurs à la moyenne des adhésions individuelles au mouvement ; et encore, la part de propagande ne constituant pas dans un milieu conforme un obstacle de diffusion, les journalistes peuvent impunément entraîner leurs lecteurs. Il en va différemment en ce qui concerne la presse commerciale.

Le mobile essentiel qui anime les collaborateurs des journaux commerciaux est de se conformer, non pas aux goûts d'un public défini par ses opinions politiques, mais aux convenances du public le plus large, sans considération de milieu social ou professionnel, sans référence aux options politiques, confessionnelles ou idéologiques. Or le goût du public est difficilement décelable et les entreprises se soucient fort peu de venir concrètement à bout de l'énigme (19). Les lettres parvenant aux rédactions sont presque toujours le fait d'initiatives particulières et ne sont pas significatives des préoccupations générales. Les résultats des enquêtes effectuées à propos de la lecture d'autres journaux (20), prouvent que celle-ci est très sélective et qu'il n'est pas « un seul des éléments contenus dans le journal qui retienne ou même intéresse l'ensemble des lecteurs » (21).

(16) V. Ab7 ; Od27 ; Oa7, p. 121 ; Oa5, p. 98 ; Od46 ; Ob3, p. 266 ; Ob8, p. 85 ; Od8, p. 154 ; Ab3, p. 1759.

(17) Cf. Oa7, p. 179.

(18) Oe22, p. 21.

(19) François Crucy, ex-directeur de l'A.F.P., en convenait lui-même : « Nos moyens de sondage de l'opinion sont inexistants » (Aa3, mars 1947, p. 35). On ajouterait volontiers que les résultats des sondages risqueraient en maintes occasions de gêner des situations ou des habitudes acquises. Certains sondages ont pourtant été effectués, notamment aux Etats-Unis (v. par ex. Ad14 : l'enquête comportait un échantillonnage de probabilités à l'échelle nationale comprenant plus de six mille interviews individuels, un supplément de mille interviews en profondeur, ainsi que des entretiens avec de nombreux auditoires). En France l'I.F.O.P. s'est livré à une série d'enquêtes dont les résultats ont été publiés dans la revue *Sondages* : outre une étude générale, mais déjà ancienne (Ab7), deux études particulières ont été publiées, l'une relative aux ouvriers (1956, n° 2), l'autre aux paysans (1964, n° 1). La première enquête effectuée pour le compte de journaux régionaux a été réalisée en 1963 (Od27).

(20) V. par ex. Ab1, p. 150.

(21) Sidney S. Goldish, cité i. Oa7, p. 149.

Dès lors que les goûts sont variés et puisque les journaux renoncent à en définir scientifiquement les approches, l'adaptation aux convenances du public se fait d'une façon purement empirique; elle n'est sanctionnée par aucun élément de contrôle. On peut certes déduire des statistiques de vente des indications; mais celles-ci ne sont valables que globalement. Ainsi peut-on assurer que la presse d'opinion ne convient pas à la plus large portion du public; mais on ne saurait inférer du succès remporté par la presse commerciale qu'il consacre celui de quelqu'une des catégories de nouvelles rapportées, ou celui d'une attitude particulière à l'égard de la chose publique. La réussite des journaux régionaux et locaux traduit l'adhésion des lecteurs à une formule fondée sur la localisation; celle de *France-Soir* sur ses concurrents parisiens, l'adhésion des lecteurs à un particularisme fondé sur le divertissement. Mais ces données sont inopérantes quant à connaître l'intérêt que les lecteurs portent à la politique, la nature du traitement des nouvelles et les ordres de priorité.

Pour compenser leur privilège d'informateurs, il serait équitable que les journaux tiennent compte périodiquement des désirs et des goûts du public, qu'un véritable dialogue s'instaure entre eux, à leur mutuel profit. L'établissement d'un service de sondage de l'opinion publique au sein de l'administration centrale ne constituerait pas une lourde charge pour des entreprises aussi prospères qu'*Ouest-France* ou *Paris-Normandie;* l'insertion échelonnée, à l'intérieur du journal lui-même, de questionnaires simples sur des problèmes divers entraînerait sans doute un intérêt plus vif relativement à l'organisation et au fonctionnement du journal. Le dépouillement des réponses (22) permettrait d'avoir une connaissance plus claire des réactions des lecteurs; la publication des résultats engagerait à des nouveaux contacts, suscitant eux-mêmes de nouvelles réactions. Les dépenses occasionnées par le fonctionnement d'un tel service seraient largement compensées par le surcroît de fidélité qui résulterait de la prise en considération des griefs et des incitations (23). Surtout, l'orientation du journal serait dictée par des considérations positives et non par de simples conjectures. La presse se contente dans l'immédiat de multiplier les rubriques de nouvelles, portant l'effort sur la diversité et sur le volume, négligeant le fond et présumant que le lecteur aura le loisir de choisir les catégories informatives correspondant à son goût.

Que le journal cherche à plaire au public, ceci est conforme à sa nature commerciale; l'adéquation de l'institution à la volonté commune est même bonne en soi. Mais il ne convient pas qu'au nom de de ce principe, il puisse justifier tous ses excès et user de son influence

(22) Auquel pourrait collaborer quelque institut universitaire correspondant de l'Institut français de presse ou quelque institut de recherches régionales.

(23) En liaison avec le service de la propagande, le service de sondage pourrait également rechercher les raisons pour lesquelles certaines personnes n'acquièrent aucun journal et envisager par quels moyens on pourrait les atteindre.

pour entretenir et développer les penchants les moins élevés des lecteurs. En particulier, il serait abusif de se rallier à cette opinion, communément partagée dans toutes les salles de rédaction, que l'échec de la presse d'opinion signifie que la politique ne plaît pas au public; qu'en conséquence il faut, pour lui plaire, réduire et édulcorer la matière journalique consacrée aux communautés publiques. La préférence des lecteurs pour *France-Soir* est très relative, puisque moins de 8 % des lecteurs urbains portent leur choix sur un journal de Paris. S'agissant précisément de *France-Soir*, rien ne permet de prétendre que ses lecteurs, accoutumés à une certaine facilité, rejettent pour autant les nouvelles d'intérêt civique; l'ordre d'importance des événements de très forte rupture ayant justifié des augmentations de tirage fait même présumer le contraire (24). L'intérêt porté aux nouvelles politiques est difficilement appréciable, puisque *Le Figaro* et *L'Aurore* ont connu une évolution parallèle, alors que le premier consacre aux informations politiques une place deux fois plus importante que le second. Une observation fondée sur le jeu d'éléments minoritaires ne peut fournir que des indications partielles.

La disparition de *L'Aurore de Basse-Normandie* n'est pas plus significative : étant entendu que tout organe d'opinion ou de parti est réservé à un cénacle limité, il ne peut composer avec une limitation complémentaire d'ordre géographique. La presse d'opinion ne peut être qu'une presse illocalisée, à laquelle il est cependant loisible de greffer en prolongement des éléments de localisation (25). Il en est ainsi de *La Voie de la paix* qui, pour connaître une faible audience locale dans le Calvados, n'en tire pas moins à plusieurs milliers d'exemplaires, destinés aux adhérents du mouvement dont il est le bulletin.

L'échec populaire de la presse d'opinion notifie seulement un refus d'engagement; il est fallacieux d'y reconnaître un refus civique. La qualification adoptée à propos de la presse populaire n'est nullement péjorative; elle peut le devenir si celle-ci verse dans ce que l'on pourrait appeler le commercialisme. La perversion de la presse commerciale consiste à tirer parti de la mévente des journaux d'opinion, pour se disculper de la négligence systématique portée à l'information politique et de la recherche délibérée de l'information de scandale. Il est sans conteste aberrant que les feuilles apolitiques exclusivement vouées à la satisfaction de penchants sentimentaux ou dépravés bénéficient des allègements fiscaux, postaux et douaniers théoriquement réservés aux journaux « publiés dans un but d'intérêt général pour

(24) Pierre Lazareff, directeur de *France-Soir*, a établi la liste, citée i. Od46, p. 38, des dix-sept événements survenus entre la Libération et 1955 ayant provoqué les plus fortes augmentations de tirage. Parmi les quatorze premiers, deux seulement n'ont aucun rapport avec la chose publique (le couronnement d'Elisabeth I, premier, et la mort de Marcel Cerdan, treizième) ; le déclenchement de la guerre de Corée arrive en deuxième position, le résultat des élections législatives de 1951 à la cinquième place, celui des élections américaines de la même année à la douzième, la chute de Béria à la sixième, etc.

(25) Cf. *La Page du Calvados.*

l'instruction, l'éducation, l'information du public » (26). Inversement, l'information peut être avantagée, au même titre que l'instruction ou l'éducation; la diminution des frais évite ainsi d'élever le prix de vente d'un produit justement considéré comme nécessaire.

Or le journal, qu'il soit commercial ou non, est utile, dès lors qu'il suscite la participation à la chose publique. Le sens civique n'est pas toujours instinctif; il suppose une prise de conscience, une volonté délibérée de transcender l'individualisme. L'appartenance à une communauté, souhaitée et vécue par les sujets actifs, s'accommode, on l'a dit, des organes d'opinion. Pour la grande majorité des lecteurs, l'appartenance aux communautés est acceptée plus qu'elle n'est vécue : le journal commercial, qui s'adapte aux goûts plutôt qu'il ne les contraint, est l'instrument le plus efficace pour entretenir et développer la conscience politique. Le sujet est neutre, parce que ses préoccupations les plus communes ne sont pas dirigées vers le règlement des affaires publiques; l'intérêt n'est pas pour autant étouffé : il est affermi par la fréquentation quotidienne du journal.

Mais le jugement se situe au niveau individuel, de la même façon que le suffrage universel convie à exprimer un sentiment personnel. Mêmement aussi que dans les consultations publiques, la question doit pouvoir être réduite à une sentence. Le cheminement de l'idée conduite par les journaux d'opinion débouche toujours sur des nuances et des exceptions, que le sens commun réprouve. L'opinion publique simplifie toujours, faute de temps sans doute, plutôt que par manquement dans le goût. L'événement succinctement rapporté, à l'intérieur de rubriques telles que « Nouvelles brèves », « Le Tour du monde en 80 lignes », « Ça s'est passé cette semaine », etc., est mieux perçu dans son énoncé que s'il est l'objet de longs commentaires. « La valeur du journalisme se mesure à son degré de dépouillement » (27).

Le désir du public est sommaire, tout autant que l'objet auquel il s'applique; il lui suffit que les événements soient portés à sa connaissance. Ainsi doit être définie l'information, terme générique englobant toutes les nouvelles rapportées : c'est la relation brute des faits journaliques. La nouvelle n'est pas utilisée; elle n'est pas, comme c'est le cas, dans les journaux d'opinion, le support concret de la doctrine prônée ou du but poursuivi. L'information est accomplie, parfaite, dès lors que le renseignement est porté à la connaissance publique. En ce sens, les journaux apparaissent comme de simples

(26) Loi budgétaire du 16-4-1930, art. 90. Le décret du 13-7-1934, relatif aux allégements fiscaux, ajoute, il est vrai, à cette énumération « la récréation du public » (Code général des impôts, annexe III, art. 70). La presse bénéficie actuellement d'avantages économiques exorbitants, qu'il s'agisse d'exonérations fiscales (exemption des taxes sur le chiffre d'affaire, des taxes locales sur les ventes des produits d'impression, exonération de patente, constitution de provisions en franchise d'impôt), de tarifs préférentiels (expédition des journaux par les P. et T., télégrammes de presse, certaines communications téléphoniques interurbaines), de subventions (pour frais de transport, pour l'achat du papier), etc.

(27) Oa3, p. 64.

organes de transmission : le rapport fourni par l'observateur, du correspondant local aux agences de presse internationales, est simplement retranscrit à l'usage des lecteurs.

Ainsi s'explique l'organisation de la tâche informative, telle qu'elle est conçue dans les journaux régionaux, puisque les différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle sont toutes matérielles. Ainsi se justifient également la conception nouvelle du journalisme et les garanties conférées à ses artisans, comme il en fut conféré aux membres de toutes les industries. Mais, quant à se satisfaire de l'énoncé des faits, ceux-ci ne doivent pas être présentés de façon tendancieuse; l'information doit être objective.

3. — L'objectivité (28).

L'objectivité est à la presse ce qu'est la vertu à la politique, presque une perfection, ou plus exactement un mouvement de perfection. C'est une disposition plutôt qu'un état, une disposition de contrainte qui, telle la vertu, ne connaît pas de sanction immanente. Le service public de l'information étant monopolisé par une organisation professionnelle, celle-ci devrait s'acquitter de la charge en considération de l'intérêt public, sans faire intervenir son intérêt propre, sans user de sa situation privilégiée et particulièrement influente. Réprouvée par les régimes de minorité, en tant qu'elle est susceptible de contrarier leur principe, l'objectivité est en revanche imposée par la logique démocratique, parce qu'elle s'établit au profit de chacun des citoyens. En cela, elle apparaît comme un élément qualitatif et non constitutif de la nouvelle. Si l'on se réfère au droit et à l'éthique de participation des citoyens au sein de la république, la finalité de l'information doit être soumise à un triple impératif d'authenticité, d'intégralité et d'impartialité. Que l'une de ces qualités vienne à manquer, la volonté générale ne peut se former et s'exprimer que d'une façon viciée.

Des trois aspects de l'objectivité, l'authenticité est celui que l'on invoque le plus généralement et que l'on présente, bien plus que les deux autres, sous les traits d'une impérieuse nécessité (29). Le journaliste doit évoquer des événements survenus et non des événements supposés, des événements qui doivent effectivement survenir et non des prévisions éventuelles. Il suffit pour cela que le rédacteur ne cherche pas à abuser le lecteur de propos délibéré. Les coups d'éclat dont peuvent se flatter les rares journalistes employés aux grands reportages sont parfois fondés sur des présomptions; la matière politique se prête rarement au jeu des supputations ou, quand un événe-

(28) V. sur ce point Oa5, p. 90 ; Od6, p. 75 ; Od5, p. 172 ; Od8, p. 144 ; Oe14, p. 222 ; Ac19 ; Ad30, p. 45 ; Ab13, p. 36 ; Ab3, p. 1755, etc.

(29) Ainsi Robert Chapuis titre-t-il l'un des chapitres de son ouvrage consacré à l'information : « Vérité d'abord » (Oa3, p. 142). Sur l'idée que les principes du journalisme relèvent de la vérité, v. Od1, p. 8. Sur la conception erronée selon laquelle la vérité serait un élément constitutif de la nouvelle, v. Od44, p. 32.

ment y invite, il confine presque toujours au fait divers, et c'est en raison de son caractère attractif qu'il sollicite l'invention. Il est dans la nature de la politique d'être médiocrement soumise à l'impact du temps, parce que chaque événement survient en général à l'issue de débats et préside à des développements nouveaux. Le bien commun transcende les contingences immédiates en raison de la continuité infinie des réalisations.

L'intégralité est une qualité plus délicate à tenir. Elle suppose d'abord que la sélection entre les événements connus est fondée sur une hiérarchisation intègre et ne prête pas à des exclusions systématiques. Mais elle requiert davantage qu'une simple probité professionnelle : à qui veut s'y tenir, elle impose une double œuvre de recherche anticipée et de documentation générale. L'information politique s'accorde mieux en effet à l'annonce qu'à la relation des faits : le processus de décision politique suit un cheminement peu empressé, au long duquel chaque étape fixe l'attention publique. Contrairement aux autres catégories de nouvelles, l'information politique est un aboutissement, ou un élément contribuant à l'aboutissement prochain d'un événement principal. Si la participation individuelle n'est pas toujours requise, il importe que l'opinion publique puisse manifester son sentiment à propos des réformes en cours. Les progrès accomplis depuis quelques années par la science politique laissent à penser que, dans un proche avenir, l'opinion commune pourra être définie avec une très faible marge d'erreur, sans qu'il soit besoin de recourir aux opérations amples et coûteuses du suffrage universel (30) ; la personnalisation actuelle du pouvoir reposant dans une large mesure sur l'adhésion populaire, il est probable que les dirigeants s'inspireront toujours davantage des réactions et des incitations de l'opinion publique. Encore la presse doit-elle subvenir à la formation de la décision collective et, à cette fin, elle doit privilégier les nouvelles-annonces et ne pas considérer sa tâche faite quand elle rend compte des événements échus. Dans le même but, l'énoncé des faits devrait être complété par des études de fond sur les grands problèmes de l'actualité, non seulement par la production des textes originaux les plus importants, mais aussi par des commentaires de nature à faciliter la compréhension globale des événements et à opérer une symbiose entre le particulier et le général.

L'explication ne se confond pas avec le jugement. L'impartialité implique que l'information est considérée comme une fin en soi, non comme le support d'une démonstration. Le lecteur est seulement mis au courant du déroulement des choses; la liberté n'est entière que dans la mesure où son sentiment n'est pas originellement orienté par le parti-pris de l'informateur. Ou, si l'opinion jouit d'un droit acquis dans la feuille, il convient qu'elle soit nettement dissociée du fait,

(30) Cf. les prévisions de l'I.F.O.P. à propos des dernières consultations électorales et référendaires.

afin que l'une et l'autre soient perçus en tant que tels par le public. A cet effet, les Américains ont mis au point un système de partage matériel, en consacrant certaines pages à l'exposé des faits, d'autres aux jugements critiques (31).

Les qualités théoriquement imparties à l'information politique en vue de permettre le fonctionnement effectif des institutions démocratiques ne s'accordent guère avec la finalité propagandiste de la presse d'opinion, qui oriente ses estimations en fonction de l'idée, qui altère ou écarte les événements peu propices, où la vérité s'estompe devant le but poursuivi. Mais si la presse d'opinion, en vertu de son rôle d'animation et d'édification, n'est pas tenue à l'objectivité, la presse commerciale a le devoir de s'y conformer. Peu d'années avant qu'il ait fait adopter la loi du 29 mars 1935, le Syndicat national des journalistes avait établi une charte des devoirs professionnels : l'altération des documents, la déformation des faits et le mensonge y sont tenus pour « les plus graves fautes professionnelles » (32). Les journalistes s'interdisent ainsi toute atteinte volontairement portée à l'authenticité; par contre, on chercherait en vain dans la charte quelque obligation positive, indiquant que la profession est animée par un souci d'objectivité générale. Ce sont les mêmes hommes pourtant qui revendiquèrent l'exclusivité d'exercice de l'activité journalique; leur point de vue fut entendu, mais ils prenaient alors, en contrepartie des avantages qui leur étaient concédés, la responsabilité pleine et entière du service public de l'information.

Car l'information politique n'est pas facultative; solidaire du droit de citoyenneté, toute lacune et toute déformation l'atteignant constituent une atteinte à la liberté individuelle, une fraude. Le journalisme est un ordre professionnel de fait (33), institué en vue de pourvoir au fonctionnement régulier et désintéressé du processus informatif (34). De l'ordre professionnel il présente les caractéristiques essentielles, puisque non seulement ses membres jouissent d'un monopole d'exercice public de la profession (35), mais aussi qu'ils sont chargés de l'accomplissement d'un service requérant des dispositions particulières et que, pour exercer celui-ci, ils doivent être agréés par leurs pairs. La loi de 1935 a porté en effet que ne pourront se prévaloir de la qualité de journalistes que les titulaires de la carte d'identité professionnelle, laquelle est délivrée par une commission

(31) Cf. Odl2, p. 22.

(32) Charte des devoirs professionnels.

(33) Ou, au sens de l'école sociologique française, un « groupe professionnel ».

(34) Le journalisme italien, constitué en ordre professionnel, est soumis à un code de déontologie propre. L'organisation professionnelle des journalistes suédois (Publicistklubben) a codifié un système de restrictions volontaires à l'usage de la liberté de la presse. L'A.G.P.B. (Association Générale de la Presse Belge) a élaboré un Code de morale et de conduite professionnelles ; un Conseil de discipline statue sur les agissements contraires à la dignité professionnelle, etc.

(35) Code du Travail, art. 29 *j* ; v. *supra,* p. 290.

paritaire composée de représentants des directeurs de journaux et de représentants des journalistes professionnels (36). La circonstance que le législateur n'ait pas érigé le journalisme en ordre n'a pas de prise sur la définition du but devant être poursuivi; mais la transposition de l'obligation sur le plan politique assure la profession d'une impunité quasiment absolue. Il est notable en particulier que, à l'inverse des ordres professionnels, le journalisme n'est point soumis à un code de déontologie. Aucune prescription législative ne crée par ailleurs à son égard une obligation comparable au devoir d'assistance assigné aux avocats ou aux médecins par exemple; alors même que l'abus d'autorité ou le manquement civique sont objectivement les éléments constitutifs d'une faute professionnelle. En l'absence de toute réglementation contraignant la profession, chaque journaliste porte individuellement la charge de concourir à l'édification d'une information objective; il contracte l'obligation quand il sollicite la carte d'identité professionnelle, lorsqu'il s'immisce de ce fait dans le corps d'attribution de la mission informative.

La responsabilité personnelle du journaliste est néanmoins limitée par sa situation de dépendance. La concordance juridique du salariat et de l'activité soumet les journalistes aux pressions de l'entreprise donneuse de l'ouvrage, dont les dirigeants, par définition, ne sont pas journalistes. Or les commanditaires ont naturellement tendance à prôner une conduite fondée sur des considérations d'ordre financier et ne stimulent l'ardeur civique des rédacteurs que dans la mesure où celle-ci n'est pas contre-indiquée par les données commerciales. En admettant même que tous les rédacteurs, en collusion, soient acquis au service public qu'ils doivent assurer, il peut advenir que des consignes contraires désavouent leur action : ils n'ont d'alternative alors que la soumission ou la rupture du contrat de louage de service. Sans aller jusqu'à une hypothèse aussi extrême, il est certain que le journaliste est toujours tributaire de l'esprit de l'entreprise où il est employé; cet assujettissement, pour diffus qu'il soit, n'en est pas moins grave, parce que le salarié, gagné par l'habitude, résilie progressivement ses aptitudes critiques.

La responsabilité du journaliste est en outre restreinte en raison de l'organisation matérielle de la tâche informative et du morcellement des attributions. La cause de la vérité est déjouée par l'abandon à des sources de renseignement extérieures : la responsabilité de l'authenticité repose sur l'honnêteté du premier informateur. Au moins les rédacteurs devraient-ils alors préciser la source de la nouvelle, indiquer le crédit qu'il convient de lui porter s'efforcer de ne pas la dénaturer. La réticence de certains organismes et de la plupart des

(36) Décret du 26-6-1949. L'arrêté du 14-12-1960, qui crée un insigne de presse destiné aux journalistes exerçant leur activité sur la voie publique à l'occasion d'une manifestation, stipule que ces insignes ne seront attribués par les entreprises et agences de presse qu'à leurs collaborateurs « titulaires de la carte d'identité professionnelle » (*J.O.*, 27-12-1960, p. 11716).

politiciens à communiquer ouvertement les renseignements utiles convie naturellement les reporters à devancer le fait ou à lui donner une signification erronée, mais ils ne doivent pas pour autant prétexter les entraves et la rapidité pour se disculper de toutes les erreurs commises.

L'intégralité se heurte à la limitation de la surface rédactionnelle : toute sélection entraîne des omissions, sans qu'il soit aisé d'évaluer les dommages ou les profits réciproques. Mais surtout, l'abondance de la copie quotidiennement reçue engage les rédacteurs dans la voie de la facilité et, s'appuyant sur l'indolence supposée du public, ils ont tendance à fournir un répertoire succinct des événements immédiats et à négliger les articles de fond présentant la question dans son ensemble. Pour une raison identique, ils penchent à combler les colonnes du journal en relatant des événements échus, dont ils ont eux-mêmes été informés sans recherche, et constatent alors qu'il serait vain de proposer des annonces, dont la production nécessite une enquête plus complexe et suscite un travail d'élaboration plus poussé.

Enfin, il apparaît difficile de ne pas introduire dans la relation d'un fait quelque aspect de sa propre pensée. Le parti-pris s'insinue plus ou moins inconsciemment et il n'est pas jugulé, comme c'est partiellement le cas aux Etats-Unis, par la formule de dissociation des rubriques de relation et des rubriques d'opinion. La discrimination serait-elle effective, il n'y aurait aucune objection à ce que, outre l'énoncé du fait, le journal défende ses positions, accueille les tutélaires des courants d'idée, les tenants des grandes familles politiques et spirituelles, les lecteurs eux-mêmes (37). La presse deviendrait ainsi un instrument de transmission des jugements personnels et participerait efficacement à leur distribution dans l'opinion publique. On ne redoute pas dans ces conditions le particularisme politique ou socio-professionnel propre aux organes d'opinion et qui débouche aisément dans un climat d'intolérance et d'incompréhension. Les tendances ne sont pas cristallisées; le débat est simplement ouvert. Le lecteur, d'abord témoin des controverses, penche pour certaines opinions, les fait siennes ou les refute, prend enfin son parti. Mais il doit d'abord, pour ce faire, disposer de la relation brute de l'événement, sans déformation ni utilisation partisane.

Que l'objectivité ne soit point aisée à respecter toujours, cela tient aussi et simplement à ce qu'il n'y a pas d'information sans informateur. De ce fait, en revanche, le progrès n'est jamais épuisé; l'énergie et le zèle des uns compensent la veulerie de certains autres. Il s'agit donc au fond d'un problème de conscience professionnelle. C'est ainsi que l'entend Pierre-René Wolf : « Comme je ne crois pas qu'une information puisse être en tout état de cause absolument objective, j'en

(37) La collaboration des lecteurs est habituelle et encouragée dans plusieurs pays, notamment en U.R.S.S et aux Etats-Unis. Il ressort de certains sondages que les lettres publiées dans des rubriques du type *Courrier des lecteurs, Tribune libre,* etc., sont particulièrement bien accueillies par le public.

déduis que le rôle de la presse ne peut pas être simplement informatif. Guider l'opinion ne veut pas dire déformer l'information. L'honnêteté du journaliste consiste à donner le plus d'objectivité possible à ses informations, se réservant d'en dégager le commentaire » (38). Le journalisme, qui n'a pu généraliser son usage qu'en sacrifiant à l'esprit du siècle, ne saurait se détacher lui-même du contexte ambiant. Or, parmi les conditions d'influence, la localisation apparaît comme un facteur favorable à l'objectivité. De même qu'à la vertu, dans le principe de la politique, on peut utilement adjoindre l'animation instinctive des intérêts, la localisation entraîne par un mouvement naturel à l'objectivité de l'information. D'abord, la spécialisation géographique écarte d'emblée l'embûche d'un engagement emporté : aucune discrimination n'étant effectuée entre les catégories de lecteurs, le journal n'a d'avantage à en ménager ni à en accabler aucune. Ou bien l'avantage se confond avec celui de la majorité de l'audience de destination : la partialité épouse alors l'intérêt général de la région et devient l'expression légitime des revendications populaires (39).

Les événements localisés sont directement observés par les correspondants locaux, dont les témoignages ne peuvent être mis en doute. Le lien permanent et exclusif qui les unit à l'entreprise de presse prémunit contre les écarts à la règle et les contrôles successifs effectués par les rédacteurs détachés, puis les secrétaires d'édition, permettent de déceler les infractions éventuelles. Si les journaux régionaux retranscrivent sans procès les informations illocalisées fournies par les agences de presse, ils peuvent, comme ils sont abonnés à plusieurs organismes, établir des comparaisons entre les copies reçues et ne tenir pour vraisemblables que les événements également relatés par les sources diverses. Au surplus, les agences, adressant leurs rapports à toutes les entreprises de presse, adoptent une attitude généralement neutre.

En tout état de cause, les entraves l'emporteraient-elles sur les penchants, la presse, s'étant attribué le monopole d'exercice de la tâche informative, est soumise à l'obligation politique d'objectivité (40). Les ressources tirées de la nature industrielle et commerciale de l'activité constituent une large contrepartie aux devoirs attachés à la dévolution du service. Et si la perfection ne saurait être atteinte, du moins, l'activité ayant été volontairement prise en charge, elle constitue un objectif indélébile et irrécusable. Il serait donc légitime de mesurer la qualité de l'information politique produite à l'usage des citoyens en se référant à l'objectivité et d'inférer des constatations observées si la mission est ou non accomplie. Mais, la presse n'étant astreinte qu'à une obligation de fait et le droit étant un ordre de

(38) Ac30.

(39) Sur l'étendue d'un Etat démocratique, cf. J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, II, 9.

(40) Cf. Oa7, p. 250 : « Puisque la presse est investie d'une mission d'intérêt général, il n'est pas admissible qu'elle puisse l'exercer contre le bien commun ou même qu'elle ne la remplisse que très incorrectement. »

contrainte, la prescription d'objectivité n'a aucune valeur juridique; sa définition normative éventuelle serait sujette à tant de nuances et à tant d'oppositions qu'elle a peu de chances d'être jamais consacrée. Comme l'ordre politique l'impose néanmoins, l'observation conserve son utilité, sous réserve que les inductions ne devront pas se référer à l'accomplissement de la mission, mais à l'utilité publique de l'institution.

CHAPITRE III

LE PROFIT POLITIQUE

Le profit politique ne s'entend pas de la même façon, selon qu'il s'applique au lecteur ou au journal. L'information est-elle la condition de la participation individuelle au sein de la communauté politique, le profit se confond avec la valeur et l'objectivité de la nouvelle. La souveraineté nationale étant au nombre des principes qui inspirent les régimes politiques de la France depuis 1875, l'information politique doit permettre au lecteur d'exercer consciemment son droit de citoyenneté; le profit du lecteur est requis. Mais la presse est libre de se conformer à cette exigence, ou de la négliger. Forte de sa liberté, elle peut même user de sa position pour infléchir de façon particulière le cours de l'événement, le méconnaître ou en trahir l'esprit. Ces entraves portées à l'objectivité sont minimes, car la localisation interdit aux journaux de porter ouvertement atteinte à la neutralité; elles traduisent en soi une détermination déviationniste, plus ou moins marquée selon les feuilles, qui incite les journalistes à considérer d'abord leur intérêt, non celui de la communauté de destination. La politique étant conçue dans son aspect de généralité, le service informatif doit être uniquement dirigé au profit des lecteurs; l'utilisation particulière ressort de l'intrigue, à moins que le journal, quand il prend parti, contribue effectivement à la formation de la volonté générale. Or, loin de servir la communauté de lecteurs, la presse régionale et locale néglige l'information politique; ou elle s'y attache dans un but intéressé. Les journaux, sans politique, apparaissent comme des groupes de pression d'influence médiocre; ils ne fondent pas le choix, mais ils le conditionnent.

Section I

LE LECTEUR

Le lecteur, périodiquement consulté pour désigner des représentants ou définir quelque aspect de l'action commune, ne peut se prononcer sans connaître le fond des affaires. Son intervention, pour être épisodique, est le point ultime où se manifeste concrètement sa qualité de citoyen; l'exercice de ce droit suppose en contrepartie que son attention est constamment sollicitée et retenue par l'examen des problèmes communs. L'esprit de citoyenneté est plus naturellement tendu vers le règlement des affaires municipales; mais, en raison de la centralisation du pouvoir, il doit également s'élever au niveau de la communauté nationale, où sont définies les options principales et prises les décisions les plus importantes. Or les journaux n'introduisent pas leurs lecteurs dans le circuit politique, ni au plan communal, ni au plan de la nation; pour ne lui être d'aucun profit, la presse est inutile au citoyen.

A. — Lecteur et cité.

L'abondance des informations localisées proposées par les journaux régionaux et locaux ne doit pas dissimuler que la presse prend une faible part dans le destin politique des cités. Le goût des lecteurs est pourtant indifférencié au niveau de la commune; comme celle-ci est un élément journalique nécessaire, les événements d'intérêt civique sont systématiquement exhaussés en nouvelles, au même titre que les autres catégories d'événements. La rencontre naturelle du goût des lecteurs avec l'une des techniques essentielles de la localisation aurait dû provoquer une réelle animation de la vie politique locale. La plupart de nos cités étant très petites, leur gouvernement lui-même peut être démocratique : l'austérité et la vertu des citoyens, requises toujours plus fortement quand la communauté s'accroît et que les besoins se diversifient, s'effacent alors derrière un sentiment d'intérêt directement perceptible et concrètement infléchissable. On a depuis longtemps souligné l'importance de la participation individuelle dans le règlement des affaires communales (1) et il va sans dire que, l'efficience des agissements à propos des questions familières authentifiant le choix politique dans son tout, elle engage le citoyen à s'élever progressivement et consciemment au niveau des affaires nationales.

Bien que le progrès implique une spécialisation croissante du personnel journalistique, les hebdomadaires locaux, violant le cours de l'évolution, restent des entreprises individuelles. Cette survivance présente théoriquement l'avantage que le reporter-rédacteur vit en

(1) Cf. par ex. Oe2 et Oe11. V. aussi Oe19, p. 212.

contact intime avec les lecteurs de son journal, qu'il connaît leurs préoccupations et sait où se portent leurs intérêts. Il peut ainsi ouvrir ses colonnes aux diverses tendances qui se partagent l'opinion, accorder sa place à chaque courant et devenir le récipiendaire de la volonté commune. La formule hebdomadaire présente le double avantage de la régularité et d'une périodicité réduite; le lecteur rural, naturellement porté à la réflexion et au commentaire, dispose d'un temps suffisant pour assimiler le contenu et arrêter son choix. La méfiance atavique dont il est soupçonné a peu d'occasion de se manifester : le journaliste appartient à la communauté de destination, il est connu et familier. Plusieurs directeurs de journaux, exerçant parallèlement à leur activité journalistique une profession commerciale, entretiennent avec leurs lecteurs des relations étrangères au service de presse.

Les correspondants locaux des journaux régionaux sont également intimes avec la communauté qu'ils sont chargés d'investiguer. Sans doute leur situation de dépendance enjoint-elle des limites à leur action, mais il est exceptionnel que telle de leurs copies soit arrêtée au stade de la rédaction. La plupart des correspondants, recrutés parmi les personnels communaux, devraient être naturellement prédisposés à fournir les indications utiles à l'administration de leur cité. En tout cas, placés à la source même de l'événement, ils ne peuvent l'ignorer; qu'ils veuillent exercer leur tâche avec diligence, ils désignent sans peine les points de réforme ou les améliorations éventuelles. Toutes les conditions sont remplies pour que l'information soit complète et authentique.

Or l'information politique localisée, si elle est généralement authentique, apparaît très sommaire; à l'instar de la vie politique elle-même, elle manque de substance. Mais, alors que la presse pourrait devenir un élément d'animation, elle demeure en retrait et s'accommode de la monotonie. Elle relate des événements, mais elle n'en provoque point; elle rapporte des décisions, mais elle n'en juge pas, non plus qu'elle ne les analyse. La relation des événements localisés d'intérêt utilitaire ou distractif se suffit de l'énoncé du fait et de la désignation des personnes concernées; mais le choix politique, concernant directement chacun des membres de la cité, fait appel aux ressources de l'annonce et de la discussion. Lorsque Renaudot désirait rapporter dans sa *Gazette* des événements politiques, la situation de dépendance volontaire dans laquelle il s'était placé l'amenait, de crainte de mécontenter le pouvoir, à n'en donner que l'énoncé; c'étaient les *nouvelles en cinq lignes*. Le journal, libéré de la tutelle étatique, s'est soumis à l'esprit de la localisation, dont les effets pratiques sont absolument identiques. On voudrait montrer, en examinant les publications des journaux régionaux et locaux parus au mois de novembre 1961, comment l'information politique, apparemment objective, s'avère laconique, purement événementielle.

De la localisation, l'information politique tire son caractère extérieurement le plus positif, l'intégralité. A peu d'exceptions près, tous

les événements d'intérêt civique survenus dans l'aire d'investigation du journal sont rapportés. Les délibérations des conseils municipaux font l'objet de comptes rendus étoffés : le journal relate, jusque dans ses moindres détails, le contenu des décisions adoptées; la précision de ces comptes rendus est telle que, dans certains cas, leur publication est partagée entre plusieurs numéros (2). Des articles sont consacrés à l'activité des personnalités politiques locales, qu'il s'agisse de l'intervention des députés dans les débats parlementaires (3), de leurs rapports avec les autorités gouvernementales (4), des menées des édiles (5), etc. D'autres sont consacrés à l'activité des personnalités politiques extérieures, lorsqu'elles participent directement à la vie politique locale; ainsi de M. Pisani, ministre de l'Agriculture, lorsqu'il présida les travaux du congrès de la Confédération nationale laitière qui se tenait à Lisieux, ou de M. Paye, ministre de l'Education nationale, quand il vint à Caen inaugurer le nouveau lycée Malherbe.

Les péripéties du conflit algérien dans ses manifestations localisées étaient particulièrement suivies. Non seulement les journaux régionaux et locaux les relatent (6), mais ils font connaître les réactions qu'ils provoquent dans l'opinion publique; c'est ainsi que, à propos du blocage de l'instruction de l'affaire Djamila Boupacha, les trois quotidiens vendus dans le département avaient inséré une déclaration signée notamment par le parti communiste, le parti socialiste unifié, la C.G.T., le Mouvement de la paix, l'Union des Etudiants communistes et les Etudiants socialistes unifiés, dans laquelle ces groupements insistaient sur l'occasion exceptionnelle offerte par l'événement pour « faire toute la lumière sur une affaire de tortures dans la guerre d'Algérie ». De même, les trois quotidiens publiaient une motion de la section locale de la Fédération de l'Education nationale visant à « la reconnaissance de la souveraineté algérienne », une autre du Syndicat national de l'Enseignement supérieur à propos des attentats O.A.S., etc.

(2) V. par ex. *Paris-Normandie* et *Ouest-France*, édition *Calvados 5e*, 11-11-1961 et 13-11-1961 (compte rendu du conseil municipal de Pont-l'Evêque, 90 cm/colonne) ; *Liberté de Normandie*, 23-11-1961 et 24-11-1961 (compte rendu du conseil municipal de Douvres, 140 cm/colonne).

(3) V., par ex., *Ouest-France*, édition *Caen*, 15-11-1961 (intervention dans le débat budgétaire, comme rapporteur de la commission des finances pour l'énergie atomique, du député de Vire).

(4) V., par ex., *Ouest-France*, toutes éditions, 13-11-1961 (délégation de parlementaires normands reçue par le premier ministre).

(5) V., par ex., *Ouest-France*, édition *Calvados, 5e*, 27-11-1961 (audience accordée au maire de Pont-l'Evêque par le ministre de l'Education nationale) ; *Ouest-France*, édition *Caen*, 3-11-1961 (lettre du ministre de l'Intérieur au député-maire de Lisieux, en réponse à une requête de ce dernier) ; *Paris-Normandie*, 6-11-1961 (visite effectuée en divers points de la ville par les conseillers municipaux de Caen).

(6) Manifestation des détenus F.L.N. à la prison de Caen à l'occasion de l'anniversaire de la rébellion algérienne ; grève de la faim des détenus musulmans ; transfert de Djamila Boupacha à l'infirmerie de Fresnes ; manifestation de l'U.N.E.F. en faveur des détenus algériens ; grève de la faim des étudiants maghrébins, etc.

S'agissant de l'Algérie, comme des autres problèmes qui se posaient alors dans le pays, les prises de position politiques ou para-politiques des formations locales des partis et surtout des syndicats sont largement accueillies. Au cours du seul mois de novembre, *Ouest-France* insérait six communiqués de la C.F.T.C. et consacrait trois articles au congrès départemental de ce syndicat. Il se faisait l'écho de nombreuses invites; ainsi que les deux autres quotidiens et que les hebdomadaires, il publiait les ordres de grève. Les activités de groupements privés ayant des répercussions sur le plan politique sont également rapportées, qu'il s'agisse des décisions prises par le Congrès départemental des bouchers et de la lettre publique qu'il adressa au secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie, de l'action entreprise par le Mouvement de la paix ou par le comité départemental d'action laïque, etc.

Bien que les journaux régionaux et locaux paraissent fournir un compte rendu assez ouvert des principales manifestations de l'activité politique sur le plan local, l'information ainsi produite sert peu la cause de la participation. Les nouvelles politiques peuvent être matériellement distinguées en fonction de la surface rédactionnelle qui leur est consacrée : trois types de nouvelles se dégagent, selon que le journal leur accorde des développements ou qu'il se borne à énoncer le fait. Au cours du mois de novembre 1961, plus de la moitié des événements politiques exhaussés en nouvelles dans l'édition de Caen d'*Ouest-France* sont rapportés à l'état brut, en quelques lignes, sous la forme désignée par les Anglo-Saxons par le terme de *flash*; moins d'un cinquième d'entre eux font l'objet d'un commentaire (7). Cette tendance, légèrement moins marquée dans *Paris-Normandie* et dans *Liberté de Normandie*, prend, dans les hebdomadaires locaux, figure de principe, encore que, dans ces derniers, la majorité des événements rapportés sont les réunions des conseils municipaux (voir annexe I, tableau n° 29, p. 391).

La majorité des événements sont rapportés sans commentaire (1er groupe) (8). Compte tenu de l'emplacement réservé au titre, la nouvelle est présentée de la façon la plus sommaire; dans la plupart des cas, il s'agit de communiqués émanant de groupements politiques privés : la rédaction se contente de faire précéder le texte d'une indi-

(7) Au terme de *flash*, on préférera celui, utilisé dans certaines rédactions, de *brèves*, en lui opposant celui d'*article*. Le critère différentiel est purement matériel, il dépend uniquement du nombre de lignes consacrées à l'événement. On portera en outre, dans une catégorie spéciale, les comptes rendus des conseils municipaux. Les trois groupes s'établissent ainsi de la façon suivante :

— 1er groupe : brèves.
— 2e groupe : comptes rendus des conseils municipaux.
— 3e groupe : articles.

(8) Sur les inconvénients de cette méthode, cf. Oa5, p. 179. On en trouvera une illustration dans l'article de Guy Mollet, paru dans *Libération Champagne*, 26-27 septembre 1953.

cation concernant son origine (9). La plupart des documents publiés sont extrêmement brefs, soit que les rédacteurs n'en insèrent que des extraits, soit que le texte lui-même soit sommaire. *Ouest-France* élague fréquemment les communiqués, alors que *Paris-Normandie* s'efforce de les passer intégralement, ainsi que *Liberté de Normandie,* qui retient uniquement ceux qui ont été élaborés à Caen et concernent la ville-préfecture. Que le texte de l'information ne parvienne pas dans son état définitif au siège de la rédaction, les journalistes se contentent, à quelques exceptions près, de citer l'événement. On en donnera quatre exemples.

Aucun des trois quotidiens n'avait annoncé les élections municipales de Landelles; *Ouest-France* publie quelques jours après la consultation : « Trois sièges étaient à pourvoir au conseil municipal de Landelles. Ont été élus au premier tour: MM. Bernard Leroy, Louis Delaunay et Marcel Renouf. Puis M. Alfred Enguelhard a été élu deuxième adjoint en remplacement de M. Henri Nativel, décédé » (10). Le journal ne donne aucune indication relative au programme des élus ni aux réactions provoquées par les résultats du scrutin. Lorsqu'il fut décidé de mettre un terme à la grève de la faim observée par les détenus politiques algériens et qui avait provoqué l'hospitalisation de dix-sept des trente-quatre prisonniers incarcérés à la maison d'arrêt de Caen, *Ouest-France* se contenta de rapporter : « Les musulmans détenus à la prison de Caen ont cessé la grève de la faim qu'ils observaient depuis plusieurs jours, comme leurs coreligionnaires de toutes les prisons de France » (11) ; *Liberté de Normandie* n'en fait même pas état. Les représentants locaux des principaux syndicats, après s'être entendus sur le principe d'une action commune, furent reçus par le préfet, auquel ils confièrent leur inquiétude devant la dégradation de la situation politique : *Liberté de Normandie* offre à ses lecteurs une photographie de la délégation (12). Plusieurs journaux annoncèrent que le président du conseil avait reçu une délégation de parlementaires normands, mais aucun ne rapporte les résultats de l'entretien; *Le Progrès* se contente de préciser : « Les parlementaires ont déclaré à l'issue de leur entrevue qu'ils s'étaient entretenus avec M. Michel Debré des problèmes économiques intéressant le dévelop-

(9) « On nous communique », « on nous prie d'insérer » ; « une lettre ouverte a été adressée par ... à ... » ; « une motion, adoptée par ..., critique ... », etc. Ainsi des motions adoptées par la section départementale du Calvados de la Fédération de l'Education nationale, se prononçant pour la formation d'un vaste front démocratique et pour la paix en Algérie (47 cm/colonne dans *Liberté de Normandie* ; 72 dans *Paris-Normandie*) ou de la résolution finale adoptée par le congrès de l'Union départementale de la C.F.T.C. (88 cm/colonne dans *Paris-Normandie,* 56 dans *Liberté de Normandie*).

(10) *Ouest-France,* édition *Caen,* 21-11-1961. De la même façon, *Ouest-France* rapporte l'élection du nouveau maire de Saint-Benoît-d'Hébertot, sans commentaire, mais l'événement est illustré par une photographie (*Ouest-France,* édition *Calvados 5e,* 27-11-1961).

(11) *Ouest-France,* édition *Caen,* 21-11-1961.

(12) *Liberté de Normandie,* 8-11-1961.

pement de la région » (13). On pourrait multiplier les exemples sans fin : il découle de l'observation que les seuls éléments habituels de l'information politique sont les communiqués et les photographies. Les rédactions n'y concourent pratiquement pas.

Les journaux régionaux et, surtout, les journaux locaux relatent en outre les décisions prises au cours des séances des conseils municipaux (2e groupe), mais ils ne s'enquièrent pas du train des réalisations et ne formulent aucune suggestion de nature à améliorer l'administration communale. Les comptes rendus de séance sont fréquents; moins nombreux dans *Ouest-France* que dans *Paris-Normandie*, parce que le premier les répartit dans ses diverses éditions, ils sont très abondants dans les hebdomadaires locaux. Il n'est que *Liberté de Normandie*, où seuls sont retenus ceux qui affèrent à Caen et aux communes suburbaines, que leur proportion dans le total de l'information politique est faible. Parfois, plusieurs comptes rendus étant simultanément proposés à l'attention des lecteurs, les autres catégories d'information sont nettement comprimées (14). La fréquence de parution des exposés relatifs à l'administration de la commune, l'abondance en détails des comptes rendus, devraient théoriquement permettre aux lecteurs de connaître les problèmes retenus, les encourager à s'immiscer personnellement dans la réalisation des objectifs municipaux. Or la présentation matérielle des articles décourage toute ardeur éventuelle : ceux-ci, présentés sous la forme compacte d'un amalgame de décisions et de projets, n'en justifient et n'en expliquent aucun. Encore la copie est-elle aérée dans *Paris-Normandie* et dans *Ouest-France*, les principaux chapitres sont titrés, les rédacteurs composent le texte et prennent des précautions de style; mais, dans les deux régionaux, comme dans tous les journaux locaux, l'état périodique de l'administration municipale constitue moins une invite à l'action que le tableau, dressé à la hâte, des activités d'un organisme technocratique et spécialisé. Comme le journal n'apporte aucun élément relatif à l'exécution des décisions entre le moment où elles ont été prises et celui où les responsables rendent compte de leur gestion, le lecteur ne ressent aucun motif pour intervenir, le citoyen est placé devant un fait acquis.

Les seuls articles contenus dans la presse régionale se rapportent à des événements dont le caractère politique est assorti d'éléments extérieurs caractéristiques d'une forte rupture (3e groupe) : ainsi des revendications des conducteurs d'autobus, quand ceux-ci organisent une manifestation publique de protestation; du conflit qui oppose les bouchers au secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie, quand M. Drugbert vient prendre la parole à Caen; du problème scolaire,

(13) *Le Progrès de Trouville*, 18-11-1961.

(14) Cf. par ex., *Paris-Normandie*, 23-11-1961 : le compte rendu des séances des conseils municipaux de Douvres, Villers-sur-Mer, Pont-l'Evêque et Honfleur s'étend sur plus de 250 cm/colonne, soit quatre colonnes et demie environ. Cf. aussi *Pays d'Auge-Tribune*, 17-11-1961, *La Voix du Bocage*, 10-11-1961, etc.

quand le ministre de l'Education nationale doit inaugurer officiellement un nouvel établissement scolaire de la région. Alors, l'événement est moins considéré en soi que dans son contexte immédiat et dans son apparence circonstancielle. Le fond du problème, dont il est une des manifestations, n'est évoqué qu'incidemment, à la hâte: la surface rédactionnelle est tout entière consacrée à l'épisode. Aussi les problèmes politiques sont-ils uniquement abordés par le biais des mouvements revendicatifs et le journal se contente alors de rendre compte du déroulement des manifestations; les causes ne sont point analysées, aucun élément de réflexion n'est proposé à l'attention des lecteurs. L'article apparaît complet dès lors qu'est cité le nom des personnalités impliquées et que leurs interventions sont reproduites.

Un événement de grande importance survint à Caen à la fin du mois de novembre 1961; il s'inscrivait dans la lignée des difficultés soulevées par la crise scolaire, mais il en constituait un épisode particulièrement significatif, puisque c'est à son occasion que, pour la première fois sans doute dans l'histoire de l'école, un ministre de l'Education nationale a été publiquement hué par les élèves auxquels il devait s'adresser. Le 25 novembre, M. Paye devait, au terme d'une visite des différents établissements d'enseignement de la ville de Caen, inaugurer officiellement les nouvelles installations du lycée Malherbe, quand survinrent des désordres dont la responsabilité incombe partiellement à l'inertie, sinon à l'incitation, d'une partie du corps enseignant. Cette affaire, qui n'eut qu'un faible retentissement sur le plan national, mettait en cause la politique scolaire du gouvernement et constituait, sur le plan des principes, une atteinte grave à l'autorité des institutions publiques.

L'origine immédiate de la crise remontait à la réunion publique, tenue à Caen quelques jours avant la visite du ministre, organisée par le comité départemental d'action laïque. Quelque huit cents personnes, appartenant en majeure partie au personnel enseignant, avaient participé à ce meeting, auquel s'étaient associées plusieurs organisations adhérentes ou sympathisantes (15). Après que les orateurs eurent dénoncé « l'incohérence de la politique du gouvernement actuel, qui refuse des crédits à l'Education nationale pour les distribuer sans discernement et quasi sans contrôle à un enseignement confessionnel particulariste et orienté », et affirmé que « la politique actuelle ressemble fort à une tentative d'asphyxie de l'enseignement public, à un véritable sabotage », le président de séance annonça la décision du comité départemental d'action laïque de ne point participer aux cérémonies d'inauguration du nouveau lycée Malherbe. Cette communication spectaculaire fut accueillie avec enthousiasme par les parti-

(15) Il s'agissait de quatre partis (P.C.F., P.S.U., S.F.I.O., Radicaux), de cinq syndicats (C.G.T., C.G.T.-F.O., U.N.E.F., F.E.N, Syndicat national des instituteurs) et de trois mouvements (Ligue des droits de l'homme, Libre pensée et Grand Orient de France).

cipants, qui furent alors conviés à adopter le texte d'une motion révélant les raisons de l'attitude adoptée par l'organisation.

Deux jours plus tard, conformément à la décision prise par le comité départemental d'action laïque, les professeurs syndiqués du lycée Malherbe convinrent de boycotter la visite du ministre de l'Education nationale, en quittant leur poste une demi-heure avant son arrivée et en refusant d'assister au banquet prévu à l'issue de l'inauguration ; ils adressèrent une lettre à M. Paye, dans laquelle ils exprimaient les motifs de leur absence. Le même jour, le bureau de l'association des étudiants invitait ceux-ci à déserter l'université lors de la visite du ministre. Le lendemain, les professeurs de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines affiliés au Syndicat national de l'enseignement supérieur et au Syndicat général de l'Education nationale prenaient également position en faveur de l'abstention, tandis que les sections locales du S.N.E.S. et du S.G.E.N. adressaient au ministre, en leur nom propre, une deuxième lettre ouverte, complétant les revendications exprimées la veille par l'ensemble des syndicats. Enfin, le président de l'A.G.E.C. (section locale de l'U.N.E.F.) devait également adresser un libelle au ministre.

L'examen des documents émanant des organisations réfractaires fait apparaître que la critique portait sur des points précis, tant en ce qui concerne la politique générale du gouvernement, qu'en ce qui concerne ses répercussions pratiques dans le domaine de l'enseignement. « C'est contre toute une politique de l'éducation nationale que nous entendons protester », proclament les sections locales du S.N.E.S. et du S.G.E.N. L'analyse est essentiellement fondée sur l'insuffisance des crédits alloués à l'enseignement public et sur l'affectation d'une part du budget aux établissements privés. Toutes les organisations critiquent, à partir de là, l'insuffisance des traitements, des locaux et des postes d'enseignants, de surveillants et d'agents de service. Elles protestent contre les sanctions infligées à certains professeurs pour délit d'opinion et, à l'inverse, contre l'impunité des attentats dirigés contre tels de leurs collègues. Certains déplorent en outre la politique hostile du gouvernement à l'égard de l'U.N.E.F., l'affectation des jeunes professeurs en Algérie, le ton comminatoire de certaines circulaires, etc. Les professeurs du lycée Malherbe considèrent qu'il est anormal de procéder à l'inauguration officielle, alors que l'établissement n'est point achevé, que le gymnase et les installations sportives ne sont pas aménagés, que les ascenseurs ne fonctionnent pas encore... Alléguant même la mauvaise disposition des locaux, ils concluent que l'établissement constitue « un exemple à ne pas suivre ». Quant aux étudiants, ils se plaignent des difficultés d'existence résultant de l'insuffisance des bourses, du logement et du restaurant universitaire.

Comme l'Etat « trahit sa mission » (16), « nous en appelons au pays, nous exigeons des mesures d'urgence » (17). C'est un conflit

(16) Lettre ouverte des sections locales du S.N.E.S. et du S.G.E.N.
(17) Motion du comité départemental d'action laïque.

de force que les membres de l'enseignement ouvraient ainsi à l'encontre du ministre ; faute que le gouvernement ait adopté une politique conforme à leurs aspirations, ils tiraient parti de la visite officielle pour porter l'affaire devant l'opinion publique. La procédure manque-t-elle d'élégance, les responsables en imputent la charge au gouvernement lui-même (18). Le fait est que, si la première partie de la visite de M. Paye (19) s'effectua normalement, de graves incidents en marquèrent la deuxième phase. Les professeurs syndiqués du lycée Malherbe, ainsi qu'ils l'avaient annoncé, cessèrent leurs cours à onze heures ; les élèves, au nombre de huit cents environ, furent envoyés dans la cour, où ils n'étaient encadrés que par quelques surveillants. Ils se mirent à crier et à scander des slogans ; prévenu, le proviseur se rendit au lycée : il harangua les élèves et rétablit le calme. Les cris reprirent peu après et redoublèrent à l'arrivée du cortège officiel, surtout lorsque le ministre, accompagné des autorités locales, passa devant eux pour aller découvrir la plaque commémorative de l'inauguration.

Les slogans scandés par les élèves n'étaient pas improvisés (20). Ces derniers auraient-ils été, ainsi qu'on l'a prétendu, poussés par certains professeurs à manifester de la sorte ; des pétitions auraient-elles véritablement circulé dans plusieurs classes ; certaines heures de la matinée auraient-elle été effectivement consacrées à la confection des papillons manuscrits qui jonchaient le sol de la cour à l'arrivée du ministre ? Devait-on retenir la responsabilité des enseignants en arguant que leur absence était volontaire et qu'ils avaient ainsi libéré, sinon suscité, les forces vives de l'inconscience et de la jeunesse ? L'opinion publique, saisie en fait pour arbitrer le conflit, disposait-elle des éléments d'information nécessaires pour porter un jugement objectif, tant sur l'incident que sur le problème de l'enseignement ? C'est à propos de telles affaires que, l'intervention populaire n'est-elle pas consacrée par le droit, la conscience publique peut s'affirmer et s'organiser. L'incident, rapidement dissipé dans les mémoires, est l'occasion d'une réflexion. Encore faut-il que les thèses respectives soient connues et que le problème soit posé au fond, dans ses véritables dimensions. La presse est la seule institution capable, actuellement, de pourvoir à ce besoin. Les trois quotidiens diffusés dans le Calvados offrirent certes à leurs lecteurs une abondante copie à propos de l'affaire, mais ils ne les placèrent point au centre du débat.

(18) Cf. la lettre du président de l'A.G.E.C. au ministre de l'Education nationale : « Notre attitude peut vous paraître bien négative. Elle se situe dans les minces limites de possibilité que votre gouvernement nous laisse pour faire connaître notre inquiétude et nos besoins. »

(19) Visite du lycée de jeunes filles, des lycées techniques et de l'université.

(20) Il n'est pas dans la nature de jeunes enfants de revendiquer spontanément : « Des prof., un gymnase » ; encore moins de se passionner pour le sort de leurs surveillants : « Des pions, augmentez-les. »

Liberté de Normandie publia intégralement tous les textes qui lui avaient été communiqués par les organismes réfractaires. Dans la publication du 21 novembre, il donnait un compte rendu du meeting de protestation organisé par le comité départemental d'action laïque, précisait que « les laïques bouderont M. Paye » et reproduisait la motion adoptée par les congressistes. Le lendemain, il se contentait d'annoncer la venue à Caen du ministre de l'Education nationale. Dans son numéro du 24 novembre, il faisait savoir que, « après le comité d'action laïque, les professeurs du lycée Malherbe et les étudiants de l'université seront absents au rendez-vous » ; les communiqués constituaient à eux seuls la substance de l'article. Le lendemain, jour de l'arrivée du ministre à Caen, il publie la lettre des sections locales du S.N.E.S. et du S.G.E.N., ainsi que le communiqué des professeurs de la Faculté des Lettres ; il propose en outre à ses lecteurs une description technique de l'établissement qui doit être inauguré. Dans sa publication du 26 novembre, il relate les péripéties de la première partie de la visite officielle, publie la lettre ouverte du président de l'A.G.E.C. et décrit sommairement les conditions dans lesquelles l'inauguration du lycée Malherbe s'est déroulée. Le lendemain, *Liberté de Normandie* reprenait, en les développant, les éléments d'information relatifs à cet événement : il publie une longue liste des personnalités présentes, donne des extraits d'articles de journaux parisiens consacrés à cette affaire et rapporte certains passages des allocutions prononcées par le ministre de l'Education nationale, le proviseur et le recteur ; quatre photographies illustrent l'événement. La rédaction n'intervient que pour déplorer « qu'aucune mesure préventive n'ait été prise à temps durant la dernière heure de chahut rythmé qui précéda l'arrivée des officiels. Il eût suffi alors, pour ramener la discipline, ou du moins son aspect extérieur, de renvoyer les élèves dans leurs classes, sous la garde des surveillants, ou de leur donner campo en les autorisant à rentrer chez eux ».

Dans la publication du 29 novembre, *Liberté de Normandie* fait entendre que « le chahut de potaches » était devenu « le scandale du lycée Malherbe ». En d'autres termes, il exprime la même idée : « Ce n'était pas encore une affaire d'Etat, tout juste une entorse à la discipline. » Mais la mutation, que l'on s'en tienne à l'information produite, serait tout entière circonscrite dans deux photographies, la reproduction du texte de la plaque commémorative et la publication d'une lettre adressée à M. Paye, dans laquelle « les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles du lycée Malherbe déplorent les fâcheux incidents provoqués par quelques gamins irresponsables ! » Une semaine plus tard, dans son numéro du 6 décembre, *Liberté de Normandie* publie une lettre adressée aux journaux par les secrétaires des principaux syndicats d'enseignants ayant décidé de s'abstenir lors de la visite du ministre : on n'y relève aucun élément se rapportant au problème de l'enseignement lui-même, les professeurs voulant seulement protester contre certaines accusations contribuant à « jeter le discrédit sur l'ensemble du corps enseignant du lycée

Malherbe ». La rédaction du journal précise, dans une note liminaire, qu'elle se refuse à faire écho aux « bruits de couloir ». « Nous nous en tenons, affirme-t-elle, à une stricte objectivité. »

Affaire d'Etat ou entorse à la discipline, le dossier de l'inauguration du lycée Malherbe est alors refermé. Tout au plus y est-il fait allusion dans des publications ultérieures, à propos de faits contingents (21). Le 21 décembre, à l'orée des vacances scolaires, *Liberté de Normandie* indiquait simplement que « M. Fernand Lechanteur, proviseur du lycée Le Verrier à Saint-Lô, est officiellement nommé proviseur du lycée Malherbe à Caen en remplacement de M. Segalen, nommé pour ordre proviseur du lycée d'Etat mixte de l'avenue de Choisy, à Paris, et chargé provisoirement, en cette qualité, des fonctions de censeur au lycée d'Etat mixte d'Enghien ». La crise s'était déroulée sans que le problème véritable en fût affecté, sans même qu'il eût été évoqué.

Paris-Normandie et *Ouest-France* ont, au même titre que *Liberté de Normandie*, accordé d'amples développements à cette affaire. Les deux régionaux n'ont pas rapporté l'événement d'une façon absolument identique, mais la méthode informative est analogue. Pareillement, ils ont publié, sans discrimination, les communiqués qui leur avaient été adressés ; ils ont mêmement décrit les circonstances de fait qui avaient marqué la visite officielle du ministre de l'Education nationale. De la même façon aussi ils ont négligé d'aborder le problème de la crise de l'enseignement, dont les désordres alors survenus n'étaient qu'une manifestation extérieure. L'esprit présidant au service de l'information politique est identique (voir annexe I, tableau n° 30, p. 392).

Tout d'abord, on remarque la place relativement importante accordée aux sources d'informations extérieures : les journaux n'hésitent pas à présenter en ramas les documents qu'on les prie d'insérer, les prises de position des parties en présence, etc. C'est ainsi qu'ils publient, avec une égale neutralité, un compte rendu de la thèse gouvernementale défendue par le ministre de l'Education nationale, les réserves exprimées par les élèves de khâgne à propos des incidents ou les consignes d'abstention adressées aux membres de l'enseignement. Ce catalogue échelonné constitue ce que *Liberté de Normandie* appelle l'*objectivité*. Une objectivité, synonyme d'abstention, qui confine la presse dans un rôle d'observation désintéressée. L'intervention des reporters se limite en effet, exclusivement, à la description des circonstances de l'événement et à l'illustration photographique (22), de telle sorte que la différence entre les brèves et les articles tend à se réduire à une simple considération de rupture. Le com-

(21) Cf. *Liberté de Normandie*, 12-12-1961, à propos de la réunion du centre Lanfranc, association de parents d'élèves catholiques des lycées de Caen.

(22) L'illustration photographique occupe à elle seule, dans les deux quotidiens régionaux, plus de la moitié de la surface rédactionnelle.

mentaire s'applique à l'aspect événementiel de l'information, tandis que sa nature politique est ignorée. Et, précisément, considère-t-on le lecteur en tant que membre de la communauté politique et chargé de l'administrer, voire seulement de la connaître, semblable méthode constitue une fraude; elle fait apparaître en tout cas l'inutilité de la presse dans l'optique de la participation.

Car, si la presse devait être de quelque utilité au citoyen, il conviendrait que les rédacteurs présentent la nouvelle sous son aspect politique et, dans ce but, qu'ils accomplissent un double effort de recherche et d'analyse. Or ni l'un ni l'autre ne se manifestent jamais. En l'occurence, ils auraient dû mettre à jour les thèses respectives des parties engagées. Sans doute ont-ils publié les communiqués des organisations réfractaires ; mais ceux-ci, parus dans des publications successives, nullement commentés, étaient sortis de la mémoire des lecteurs, dont la plupart n'avaient sans doute pas même entrevu le lien qui les unissait à l'événement principal. Exception faite des enseignants et des étudiants, aucune catégorie de citoyens n'avait été consultée, non plus que les autorités municipales, administratives ou gouvernementales. La thèse du ministre elle-même, qui aurait pu faire l'objet de commentaires appropriés, était noyée dans le compte rendu de la cérémonie. Il semble que les journalistes n'aient point eu conscience qu'ils pouvaient alors recourir à l'avis des associations de parents d'élèves et des groupements privés ; qu'ils disposaient des moyens de s'enquérir auprès des organismes impliqués de l'état de la question ; qu'ils étaient chargés de récapituler à l'usage de leurs lecteurs les éléments revendicatifs ; qu'ils auraient pu confronter ceux-ci avec les réalisations déjà effectuées. L'affaire, au contraire, est étouffée ; faute d'élévation, pour n'avoir érigé en nouvelle que l'aspect distractif de l'événement, celui-ci ne devait pénétrer dans l'opinion publique que superficiellement, sous son aspect distractif, « un chahut de potaches ».

Or, il s'agissait bien d'une « affaire d'Etat ». Mais, à ce niveau, les journaux commerciaux se récusent. Comme s'il n'y avait pas de mesure entre l'excès des feuilles d'opinion et leur propre abstention, ils excipent de la neutralité pour ne point user de la liberté. Aucun des trois quotidiens vendus dans le Calvados ne saisit l'occasion qui leur était offerte pour se livrer à une enquête approfondie relative à la situation de l'enseignement ; à ce faire, la neutralité qu'ils affectent aurait trouvé sa justification, au lieu que, si elle s'exprime uniquement par l'insertion de communiqués, elle déguise leur inertie. Le problème scolaire est sans aucun doute chargé en France par un contexte affectif qui engage à la prudence; mais il en est de celui-ci comme de tous les problèmes politiques : c'est moins par prudence que par négligence que la presse les tient en écueil. Si la thèse gouvernementale, dans *Liberté de Normandie*, n'occupe que 2 % de la surface rédactionnelle consacrée à l'affaire, alors que les communiqués des organismes réfractaires en occupent dix fois plus, c'est que

ces dernières avaient fourni à la rédaction une matière immédiatement publiable, alors que les autorités publiques ne s'en étaient pas souciées. Et si la surface consacrée à l'illustration contribue pour près de moitié à la surface totale, le fait en est imputable à ce que les opérations d'illustration sont purement techniques.

En raison de leur périodicité, les hebdomadaires ne sont pas soumis à l'échelonnement dans le temps et pouvaient aisément dresser un tableau d'ensemble de l'affaire, la saisir dans sa continuité. Le seul organe de presse lui ayant consacré un article de fond est précisément *Le Bonhomme libre* qui, sous le titre « Réflexions sur un chahut », veut tirer la leçon de l'événement. Dans sa publication précédente, il avait publié la motion du comité départemental d'action laïque ; puis, dans le numéro du 1er décembre, il proposait, outre l'article de fond, un exposé des circonstances, ainsi que la lettre adressée au ministre de l'Education nationale par les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles. Ainsi que l'indique le titre de la chronique, la leçon tirée par l'hebdomadaire caennais se rapporte au chahut; en termes voilés, il déplore l'extension du climat revendicatif et souligne les dangers de l'esprit de négation appliqué sans circonspection : « Lorsqu'on a accepté d'éduquer la jeunesse, une extrême prudence s'impose dans le choix des moyens à employer, si fondées que puissent apparaître les doléances. » Il suggère que les énergies seraient mieux employées si les responsables, au lieu de s'insurger, contribuaient positivement au progrès ; il cite enfin tel passage de l'allocution prononcée par M. Paye, dans laquelle celui-ci avertissait qu'il y a tant à faire « que l'on peut être tenté de se tourner vers des situations plus modestes dans leurs prétentions ».

La prise de position, inopportune puisque les résultats de l'enquête administrative destinée à élucider l'affaire n'étaient pas connus, présentait l'inconvénient de partialiser le débat, alors qu'il fallait éviter les querelles de personnes et chercher à définir les causes profondes de l'incident. Le journal intervient-il dans le corps des affaires, il tend à considérer l'accessoire au détriment de leurs véritables assises. *Le Bonhomme libre,* pas davantage que les quotidiens, ne songeait à proposer à ses lecteurs une vue d'ensemble du problème scolaire, ni à exposer les raisons de l'altercation. Il serait vain de les vouloir quérir dans quelque autre hebdomadaire car, si tels d'entre eux y firent allusion, ils n'exhaussèrent en nouvelle que leur caractère événementiel et rapportèrent le fait sans l'assortir d'aucun commentaire (23).

En refusant de participer aux manifestations prévues pour l'inauguration du lycée Malherbe, les membres du corps enseignant vou-

(23) *L'Indépendant honfleurais* rapporte l'événement de la façon suivante : « M. Paye, ministre de l'Education nationale, a inauguré le nouveau lycée Malherbe à Caen. Mais les élèves, par des cris hostiles, ont manifesté leur mécontentement, et réclamé : « un gymnase, un stade », ponctuant leurs cris avec des pétards » (n° 48, 2-12-1961).

laient que l'opinion publique soit saisie du différend qui les opposait au gouvernement. De la façon dont la presse agit, il ne devait résulter qu'une consolidation de l'incompréhension entre les parties, tandis que les lecteurs, selon leurs impulsions, devaient se laisser aller, qui à flétrir la messéance professionnelle des uns, qui à dénigrer l'inertie de l'autre. Le débat avait été contourné. Il en est toujours ainsi : qu'un événement soit susceptible de faire progresser la conscience publique, qu'il puisse élever l'esprit commun, le journal, par inertie plutôt que par système, écarte ce qu'il porte en lui de bénéfique et s'étend sans retenue sur son aspect contingent. Dans la plupart des cas, cette critique elle-même est sans portée puisque, ainsi qu'on le notait dès l'abord, le nombre d'articles d'intérêt civique est infime. Ainsi la presse régionale et locale, qui pourvoit presque exclusivement à l'information dans le département du Calvados, ne participe-t-elle en rien à l'éducation du citoyen et elle ne contribue pas à la connaissance réelle des problèmes politiques qui se posent dans le cadre de la cité.

Comme ils n'interviennent pas dans le corps des débats, les journaux ne peuvent être suspectés de parti-pris. S'abstenant de juger, le problème de l'authenticité de l'information produite ne se pose pas. Et, puisqu'ils se déchargent de la recherche, tous les éléments d'information sont imputés en propre aux organisations qui les communiquent. La source des documents insérés étant précisée, la responsabilité morale de la rédaction est elle-même écartée. Mais, si cette situation présente un intérêt en ce qui concerne l'authenticité, elle s'avère néfaste à la cause de la participation.

On a dit que près de la moitié des nouvelles localisées de toutes catégories étaient des annonces (24) ; or, s'agissant des informations politiques localisées, il n'en est que 6 % qui devancent l'événement : presque toutes le relatent. La plupart des annonces se rapportent à la réunion des conseils municipaux ; l'avis indique le jour et l'heure de sa tenue et il énonce les questions portées à l'ordre du jour. Aucune de ces nouvelles ne suscite de commentaires : le répertoire des questions devant être examinées par les conseillers municipaux n'est assorti d'aucune explication susceptible d'éclairer le public. La forme même de l'annonce apparente celle-ci à un communiqué plutôt qu'à une invite (25). L'administration de la commune est bien une activité réservée. Les autorités publiques ne font appel au citoyen qu'une fois dans tout le mois de novembre 1961 ; encore s'agit-il d'un communiqué de la préfecture, où il est rappelé que l'inscription

(24) Cf. *supra*, p. 106.

(25) Certaines municipalités sont pourtant soucieuses de ménager les apparences. Ainsi peut-on lire dans *Pays d'Auge-Tribune*, 3-11-1961, une invite rédigée en ces termes : « Le maire de la ville de Pont-l'Evêque informe ses administrés que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire... pour l'examen des questions ci-après : ... » Le plus souvent, la nouvelle se présente en termes neutres : « Le conseil municipal se réunira le ... ; ordre du jour ... »

sur les listes électorales est obligatoire (26). Le député de Vire fait connaître les jours et heures où ses électeurs peuvent le trouver à sa permanence. A ces quelques avis se limitent les incitations journaliques à une action politique individuelle. Les autres catégories d'annonces se rapportent toutes à la survenance prochaine de quelque événement de rupture ; ces nouvelles ne font jamais l'objet de commentaire.

Lors de la visite à Caen du ministre de l'Education nationale, le maire de Pont-l'Evêque fit part à celui-ci de la gravité du problème scolaire dans sa commune. *Ouest-France* annonça que l'entretien devrait avoir lieu et, contrairement à l'usage, il consacra une page entière à « l'angoissant problème des locaux scolaires de cette ville » (27). L'information se réduit en fait à six photographies du collège d'enseignement général et à la publication d'une lettre que le maire avait adressée au préfet du Calvados. *Ouest-France* intervient alors : « Nous pensons que tout commentaire est superflu et que cette lettre et les photos ci-dessus situent bien le problème scolaire à Pont-l'Evêque » ! Le surlendemain, *Ouest-France* rapporte que le maire a été reçu par M. Paye (28), mais la substance informative est tout entière contenue dans la déclaration de l'édile, intégralement reproduite ci-après : « Je suis optimiste quant au prochain démarrage du futur groupe scolaire. J'ai reçu la confirmation qu'il partirait effectivement en 1962. Je me propose de donner plus de détails sur cette question lors de la prochaine séance du conseil municipal. » Un mois plus tard (29), *Ouest-France* donnait un compte rendu étoffé de la première réunion du conseil municipal suivant l'entrevue du maire avec le ministre de l'éducation nationale. Après avoir déploré que la partie réservée au public dans la salle des délibérations fût trop exiguë pour accueillir toutes les personnes venues assister à cette séance, le journal rapporte point par point les diverses questions évoquées. Abordant le problème de la construction du groupe scolaire de garçons, le premier adjoint rappela l'entrevue qu'avait eue le maire avec M. Paye, mais aucun détail ne fut donné ; il est vrai que le maire était absent.

Cet exemple est caractéristique de l'esprit qui préside, dans la presse régionale et locale, à l'exercice du service politique. Le lecteur est-il averti, il n'est pas impliqué ; un événement survient-il, on ne lui fait connaître que son aspect circonstanciel. Le journal prolonge dans le domaine de l'information politique la conception qui lui vaut son succès dans le domaine de l'information de renseignement ; il s'adresse à l'homme, mais il ignore le citoyen. Ne dispose-t-il que de la presse, l'individu est incapable d'intervenir dans la progression

(26) *Ouest-France*, toutes éditions, 20-11-1961 ; *Liberté de Normandie*, 22-11-1961, etc.
(27) *Ouest-France*, édition *Calvados 5e*, 24-11-1961.
(28) *Ouest-France*, édition *Calvados 5e*, 27-11-1961.
(29) *Ouest-France*, *édition Calvados 5e*, 20 et 22-12-1961.

et le règlement des affaires municipales. A-t-il des dispositions naturelles pour agir, elles sont étouffées ; est-il indifférent, le journal ne l'encourage pas à sortir de sa réserve. La presse lui est inutile. Les journalistes peuvent alors objecter que la centralisation ôte tout attrait à la politique locale, que la localisation interdit les prises de position, que le lecteur ne porte aucun intérêt à la politique. Ces trois arguments, qui doivent être pris en considération, sont aisément réfutables. S'ils ne disculpent point la presse, du moins ont-ils le mérite de situer le problème au niveau de la réalité quotidienne.

Dans un pays où le pouvoir central est arrivé à une puissance telle que rien ne peut être résolu sans qu'il y donne son accord, le maximum de force dont parle Rousseau est dépassé (30), la grandeur est source de sa faiblesse. Que tous les régimes politiques, depuis la monarchie jusqu'à la présente république se soient accordés pour renforcer le centre aux dépens des parties, le citoyen, dépourvu de prérogatives sur le plan de la cité, insensible à la mesure des problèmes nationaux, a peu d'occasions d'agir. Outre que les compétences reconnues aux conseils municipaux sont médiocres, les atténuations apportées au principe de l'autonomie financière des communes sont telles que celles-ci ne peuvent pourvoir qu'aux dépenses indispensables : les choix souvent sont théoriques. Néanmoins, la part de la contrainte du centre étant faite, les assemblées municipales ne sont pas dépourvues de moyens d'action et les comptes rendus de séance publiés par les journaux suffiraient à prouver que maintes décisions sont adoptées, qui engagent le sort de la commune et de ses habitants. A déplorer l'insuffisance des prérogatives reconnues aux édiles sans songer à animer au préalable la vie politique locale, la critique est inefficace et les zélateurs de la centralisation ont beau jeu de prétendre qu'il serait vain de reporter une part des compétences à des organismes décentralisés coupés de la population.

Le problème de la centralisation est donc intimement lié à celui de l'animation de la vie politique locale ; aucune institution, mieux que la presse, ne peut engager dans cette voie. Les notables et les élus locaux appréhendent le pouvoir plutôt qu'ils ne visent à l'offrir en partage ; l'administration se désintéresse de l'opinion des électeurs. Les journaux, qui ne sont directement impliqués ni dans le processus de décision, ni dans les opérations d'exécution, ne subiraient aucun préjudice en facilitant à leurs lecteurs l'accès à l'exercice ou au contrôle du pouvoir. Il suffirait pour cela qu'au lieu de fournir un catalogue périodique des décisions adoptées, ils s'enquièrent au préalable des problèmes, proposent des éléments de solution et fournissent une documentation suffisante pour que le jugement individuel s'effectue en connaissance de cause. Et, au-delà des affaires d'intérêt proprement communal, puisque le pouvoir en France est centralisé, ils pourraient débattre des problèmes généraux à partir de leurs

(30) Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, II, 9.

manifestations locales. La contribution individuelle au processus de décision politique ne serait pas acquise pour autant, du moins les conditions de la participation seraient-elles partiellement remplies.

Les journalistes objectent alors qu'ils ne leur est point loisible de prendre parti ; la spécialisation géographique héritée de la localisation leur enjoint de ne pas contrarier l'opinion de leurs lecteurs. Cette position, adoptée par tous les directeurs d'entreprise de presse, ne souffre aucune exception; tous s'y tiennent, alors même qu'elle peut apparaître, parfois, contraire à leur intérêt. Ainsi de *Paris-Normandie,* dont maints animateurs sont de tendance centre-gauche, qui, plutôt que de contrarier le principe, adopte une attitude uniformément neutre ; n'ayant rien à perdre dans le Calvados, puisque sa vente est infime, il aurait pu songer à attirer une clientèle dont l'attachement serait fondé sur une orientation, une tendance politique particulière. Mais, si forte est la contrainte de la localisation, que tout élément concurrentiel extérieur, quelque propice qu'il puisse apparaître, est écarté d'office.

D'ailleurs le véritable problème ne se situe pas à ce niveau. De même que les journalistes invoquent l'immédiateté quand ils veulent se disculper des erreurs commises, mêmement ils arguent de la neutralité pour dissimuler leur négligence ou leur impéritie. Les conditions de recrutement des rédacteurs détachés et, *a fortiori,* des correspondants locaux extérieurs ne les prédisposent pas au service politique : le nombre d'événements rapportés l'emportant sur la qualité informative, les travaux d'enquête apparaissent superfétatoires. La simple accumulation des énoncés suffisant à emplir la surface rédactionnelle et le nombre d'événements journaliques éventuels dépassant le nombre de ceux qui peuvent matériellement être exhaussés en nouvelles, les rédacteurs ne cherchent pas à étoffer les informations produites. Et, comme l'appétit des lecteurs est assouvi par l'abondance des nouvelles de renseignement, l'insuffisance dénotée dans l'information politique ne se traduit par aucun symptôme d'ordre commercial, d'autant plus que tous les journaux adoptent à son endroit une attitude identique. « Nous nous vantons, écrivait le grand journaliste Arthur Meyer, d'être les directeurs de l'opinion et nous ne sommes souvent que des reflets et des agents de transmission » (31). Les rédacteurs des journaux régionaux et locaux sont des agents de transmission.

Or la neutralité qui préside à la transmission des informations politiques localisées prouve à l'évidence que le journal peut, sans danger, exposer les thèses et les revendications des mouvements les plus divers, y compris celles qui émanent d'organisations politiques et syndicales extrémistes (32). On ne conçoit point dès lors où réside

(31) Od41, p. 364.

(32) Les journaux régionaux et locaux insèrent peu de communiqués émanant des formations locales des partis, mais ils publient fréquemment ceux des syndi-

pour lui le danger de présenter au public un exposé de fond, quand l'occasion le justifie : à supposer même que la neutralité ne soit pas affectée par la publication d'une proposition ou d'un grief unilatéral, elle gagnerait à ce que soit juxtaposée la contre-proposition ou la justification. Mais surtout, le communiqué en lui-même n'apparaît pas de nature à constituer le fond de l'information : il existe une presse spécialisée, dans laquelle les groupements d'intérêt peuvent faire valoir leurs prétentions et définir leurs positions. Les journaux d'information générale relatent l'événement à l'usage indifférencié de tous les lecteurs; son langage, son vocabulaire, son esprit ne doivent pas être partialisés. Les communiqués peuvent bien être cités, ils sont une pièce de dossier, mais non le dossier lui-même. Que la presse veuille accomplir un service, qu'elle entende favoriser la participation individuelle de ses lecteurs, elle doit fournir tous les éléments de l'affaire, les rendre intelligibles. Cette activité ne contredit en rien le principe de la neutralité et ne saurait, si elle est normalement exercée, prêter aux contestations d'aucune catégorie de lecteurs. Il ne s'agit point de juger, mais de proposer des éléments d'appréciation. Il ne lui est pas nécessaire de prendre parti ; elle est seulement chargée, en raison de la division du travail, de contribuer à la formation d'une volonté générale éclairée, de proposer une information intégrale, et non tronquée, une information commentée, une analyse, et non l'énoncé brut d'un fait.

Mais l'information politique élaborée requérant un effort de composition et de recherche, le journal dissimule son inertie sous un prétexte plus avouable, arguant de la médiocre disposition civique de ses lecteurs. Outre que l'assertion est purement hypothétique, il convient d'admettre que, de la façon dont la presse conçoit la politique, les citoyens auraient peine à y découvrir quelque intérêt. Que le lecteur se désintéresse des questions qui influent quotidiennement sur sa conduite ou sur sa situation, le fait, surtout en Normandie où les considérations d'intérêt immédiat sont vivaces, tient moins à la libre option qu'aux conditions d'exercice. Les entraves d'ordre institutionnel portées à la participation et la méconnaissance du train des affaires publiques retardent l'émancipation psychologique des citoyens ; considérer que la situation doit demeurer inchangée correspondrait à transposer un diagnostic sur le plan des données permanentes.

En l'absence de dispositions cliniques officielles, l'éveil de la conscience publique ne peut résulter que d'initiatives privées. La presse, nullement contrainte à y contribuer, peut sans conteste abandonner le soin des affaires publiques aux mandataires constitutionnellement élus. Le problème se réduit en fait à cette alternative que, indifférente, elle laisse les choses dans l'état, désireuse au

cats. Interrogés à ce propos, les rédacteurs précisent que, s'ils publient peu d'informations relatives aux partis, c'est que ceux-ci ne leur adressent pas de documents à insérer !

contraire d'animer la vie politique, elle peut entraîner une épuration des mœurs et l'accession du public au règlement des affaires communes. Elément d'animation, elle servirait la communauté, alors que, dans l'état actuel des choses, elle sert le conservatisme. Rapportant les événements survenus sans les analyser, la connaissance de l'actualité est superficielle; renonçant à provoquer, voire même à annoncer les réformes, les vélléités d'action sont stériles ; consacrant le *statu quo* d'isolement des responsables, le sentiment d'impuissance l'emporte sur la disposition de citoyenneté. De là vient que, l'électeur est-il consulté, comme il n'est pas introduit dans le mécanisme des affaires, son choix est dicté par des considérations d'opportunité ou de sentiment.

B. — Lecteur et nation.

On a déjà constaté que l'information politique illocalisée est plus abondante que l'information politique localisée dans les journaux régionaux et locaux. Il peut apparaître que, eu égard à la médiocrité des compétences dévolues aux autorités communales, l'animation devrait procéder du centre ; le fait est que la surface rédactionnelle consacrée aux événements illocalisés d'intérêt civique est quatre fois supérieure à celle qui est attribuée dans *Ouest-France* aux événements politiques localisés, six fois plus importante dans *Liberté de Normandie* et *Paris-Normandie,* jusqu'à dix fois dans les hebdomadaires locaux. Or, tandis que la localisation ne situe pas le lecteur au niveau de la généralité et que ses implications pratiques réduisent l'activité journalique à l'extérieur de la zone d'investigation directe, le contexte institutionnel et les mœurs politiques entravent la connaissance individuelle de l'actualité et les problèmes afférents à la communauté nationale. La gêne essentielle procède de données extérieures aux rédactions ; mais celles-ci, négligeant de la briser, délaissent le service politique et ne relatent les événements que sous leur aspect circonstanciel extérieur. La méthode informative est sans doute différente au niveau des affaires nationales, mais, comme c'est le cas sur le plan communal, l'esprit est inhibé par l'apparence.

L'intérêt, avivé dans la communauté sociologique immédiate, est détourné par l'éloignement, dépassé par la complexité des affaires. A l'obstacle inhérent à la centralisation du pouvoir, se substituent ceux, singulièrement plus diffus et contraignants, de sa force et de son anonymat. Pourtant il convient, puisque c'est au centre que toutes les options importantes sont ouvertes et que toutes les décisions sont prises, que la presse propose à ses lecteurs des éléments d'information leur permettant, sinon d'agir, du moins de juger. Or, si le journal dispose de moyens d'action importants et si, sur le plan local, la disposition des choses lui est favorable, son rôle est à l'inverse limité au niveau de la nation, tant par le contexte politique que par sa propre organisation et la conception particularisée qu'il imprime à l'information.

L'étude de contenu des quotidiens révèle tout d'abord que, contrairement à l'information localisée, la proportion d'articles relatant des événements d'intérêt national ou international est plus importante que celle des brèves. La quantité n'est plus systématiquement recherchée ; les rédactions, appelées à opérer une sélection parmi les copies d'agence, ne retiennent que les événements de forte rupture ; plutôt que de multiplier les rubriques, elles écartent maints événements. Mais les articles, plus nombreux aux niveaux de l'illocalisation, sont moins longs, en moyenne, qu'ils ne le sont aux niveaux de la localisation. Les événements exhaussés en nouvelle sont composés, mais le traitement informatif est sommaire (voir annexe I, tableau n° 31, p. 392). Alors que la longueur rédactionnelle moyenne des brèves est à peu près identique dans les trois journaux, celle des articles est légèrement supérieure dans *Paris-Normandie* que dans *Liberté de Normandie* et surtout dans *Ouest-France*. *Liberté de Normandie*, dont la surface rédactionnelle totale est médiocre, est particulièrement sévère dans le choix des événements, tandis que *Ouest-France* et *Paris-Normandie*, largement ouverts aux nouvelles illocalisées, offrent une information plus abondante. En tout état de cause, le nombre d'événements retenus importe moins que la façon dont ils sont traités : le choix politique se concentre, en raison de la technicité des affaires, autour de quelques problèmes d'intérêt majeur. L'attention, sollicitée sur un point, se transmet à l'ensemble ; la disposition de citoyenneté est soutenue ou ignorée.

Aucun événement de très forte rupture ne survint au cours du mois de novembre 1961 ; l'évolution du conflit algérien constituait l'essentiel des préoccupations politiques de la communauté nationale, mais elle ne peut, en raison de l'ampleur de l'affaire, être retenue ici. A cette époque, le parlement, dans le cadre d'une discussion budgétaire, fut appelé à se prononcer sur les crédits devant être alloués, en particulier, à l'Algérie, au ministère de la Guerre et au ministère de la Justice. Du 7 au 10 novembre, le général de Gaulle effectua en Corse, dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône, un voyage officiel, marqué à Marseille par quelques incidents ; le 23 novembre, le chef de l'Etat parlait à Strasbourg, devant quatre mille officiers servant en métropole et en Algérie, de la politique militaire de la France. Plusieurs conseils des ministres étaient consacrés, notamment, à la situation internationale, à l'Algérie et à l'agriculture. Pendant ce temps, trois partis se réunissaient en congrès : le Centre républicain au début du mois, le P.S.U. les 11 et 12 novembre, le parti communiste les 25 et 26 novembre; M. Drone créa le 16 novembre un nouveau parti, intitulé Unité et Sauvegarde de la République, et il fut quelques jours plus tard exclu du groupe parlementaire de l'U.N.R. par le bureau politique de ce parti. Le 17 novembre, la C.F.T.C. organisait une journée d'action, tandis que la C.G.T. l'accusait publiquement de ruiner l'unité du syndicalisme français. Enfin, après que plusieurs personnalités participant au meeting du Comité de Vincennes se furent violemment élevées

contre la politique gouvernementale, le conseil des ministres prononça la dissolution de l'association (33). On voudrait montrer comment, à partir de ces manifestations de l'activité parlementaire d'une part, présidentielle et gouvernementale d'autre part, celle des groupements politiques privés enfin, les lecteurs de la presse régionale et locale ont été informés des problèmes politiques qui concernaient alors l'ensemble de la communauté nationale.

Alors que la méthode informative des quotidiens est congénère aux niveaux de la localisation, certaines particularités les différencient aux niveaux de l'illocalisation. L'originalité ressort essentiellement de la présentation et de l'élaboration intellectuelle des nouvelles : la matière rédactionnelle proposée par *Paris-Normandie* contraste, par l'habileté de la mise en page, par la qualité du style et le soin de l'exposé, avec celles, beaucoup plus rudimentaires, d'*Ouest-France* et de *Liberté de Normandie*. Le titre de « *Figaro* des journaux de province », que les dirigeants de *Paris-Normandie* se flattent d'avoir mérité à leur feuille, s'accorde sans conteste à l'esprit qui préside à sa confection. Mais, quels qu'en soient les mérites, la qualité intellectuelle de l'information importe davantage au genre qu'à la finalité politique. Or *Paris-Normandie*, à l'instar des deux autres quotidiens, adopte à l'égard de la politique une attitude de détachement aussi prononcée qu'elle a pu apparaître sur le plan communal. Ce n'est pas que ces journaux rejettent la matière politique (34), mais ils l'effleurent, renonçant à l'exploiter au profit de la communauté de lecteurs.

Les seuls événements politiques qui aient suscité d'amples développements se rapportent à l'activité du chef de l'Etat. Le voyage effectué par celui-ci en Corse et dans le midi de la France avait été annoncé de façon détaillée, puis chacune des publications afférentes à la période du périple contenait de longs articles relatifs à son déroulement. *Paris-Normandie*, qui avait annoncé que « pour ce quinzième périple en province du chef de l'Etat, le pittoresque devrait l'emporter sur la politique », mit néanmoins l'accent sur la portée qu'il fallait accorder aux allocutions du général de Gaulle. Outre les articles, dans lesquels un envoyé spécial du journal rouennais relatait les circonstances du voyage, *Paris-Normandie* proposait à l'attention de ses lecteurs les passages les plus importants des discours prononcés par le général de Gaulle, ainsi qu'une analyse objective émanant de la rédaction parisienne ; le directeur de *Paris-Normandie* définissait enfin, dans une chronique, la position du journal vis-à-vis du problème débattu. L'événement, situé dans son contexte, attaché comme il convenait à l'évolution des rapports entre la France et l'Algérie, commenté dans de justes proportions, pouvait être concrètement perçu dans sa signification et sa portée. *Ouest-France*, bien que sa

(33) Cf. « L'année politique, 1961 », pp. 140 et 703.
(34) Cf. *supra*, p. 174.

propre contribution fût plus modeste, donnait un compte rendu fidèle des circonstances du périple et des allocutions prononcées ; un rédacteur central signait en outre deux courts articles, dans lesquels il résumait, en mesurant leur portée, les prises de position officielles. Il n'est que *Liberté de Normandie* qui n'ait pas accordé au voyage du président de la République d'amples développements ; ses comptes rendus, très succincts, ne sont assortis d'aucun commentaire. Mais le quotidien caennais, paraissant le soir, ne pouvait apporter que peu d'éléments nouveaux à un événement dont la rupture l'avait conduit à être traité dans les journaux du matin d'une façon détaillée. Il disposait du temps nécessaire pour que ses rédacteurs composent des articles de fond plus élaborés, mais il ne tirait point parti de cet avantage. De même, s'agissant du discours prononcé à Strasbourg par le chef de l'Etat, *Liberté de Normandie* se contentait de reproduire quelques extraits, alors que les deux régionaux les assortissaient des commentaires idoines.

La différence de perspective entre *Liberté de Normandie* et les régionaux tient essentiellement au fait que le premier demeurait fidèle à sa méthode informative, alors que les deux autres, en raison de l'intervention personnelle du chef de l'Etat, apportaient un soin extraordinaire à la relation des événements. On en veut pour preuve que nul autre événement de politique intérieure survenu au cours du mois de référence ne justifia la composition d'articles signés. Encore l'analyse était-elle sommaire et, s'appliquant directement ou indirectement au problème algérien, elle ne constituait pas un élément d'action immédiate. Il transparaît surtout à la lecture des articles élaborés par les rédacteurs des régionaux que les allocutions prononcées par le chef de l'Etat, bien que déclaratives et sans effet juridique, sont accueillies comme l'expression même de la volonté de la communauté nationale. La fiction de l'identification du président de la République avec la nation s'impose comme une donnée certaine, la presse ne soumet pas des options éventuelles. Cette méthode, pour être plus efficace et mieux adaptée au contexte politique, débouche sur une inversion des ordres de compétence qui, une fois admise, favorise l'individualisation du pouvoir (35). Dans la seule circonstance où les journaux abandonnent leur réserve, ils contribuent à asseoir l'autorité psychologique du titulaire de la fonction exécutive suprême.

Hormis le cas où le président de la République est personnellement impliqué, les quotidiens s'en tiennent à la méthode informative adoptée aux niveaux de la localisation objective. S'agissant de l'activité des groupements politiques et syndicaux, ils publient la substance des communiqués officiels ; s'agissant de l'activité parlementaire, ils décrivent les circonstances et transcrivent les interventions les plus marquantes ; dans les autres cas, ils démarquent les

(35) « Au maniement des idées a succédé la fabrication des idoles », Oa5, p. 315.

copies qui leur sont adressées par les agences de presse. Les photographies sont peu nombreuses, parce que les rédactions disposent d'un texte composé, dont l'apprêt final est purement matériel. La recomposition des dépêches d'agences a beau être effectuée avec maîtrise par les rédacteurs de *Paris-Normandie*, l'information, réduite à l'extrême, est uniquement descriptive. Des chroniques, plus fréquentes dans *Paris-Normandie* que dans les deux autres quotidiens, débattent parfois un problème d'intérêt civique ; mais, outre qu'elles ne s'attachent pas directement à l'actualité, elles s'appliquent rarement au fond des questions politiques elles-mêmes et elles se rapprochent davantage du genre particulier qu'est le grand reportage. Ainsi l'information politique illocalisée, à l'instar de l'information politique localisée, est-elle moins produite à l'usage des lecteurs que faite pour les avertir de débats étrangers.

Les événements ayant fait l'objet dans les quotidiens des rapports les plus étendus sont les débats de l'assemblée nationale relatifs à l'adoption du budget. Plusieurs publications, notamment celles des 9, 10, 11 et 13 novembre, contiennent des articles étoffés sur l'adoption par les députés des crédits alloués à certains ministères. Mais la relation concerne exclusivement le déroulement des séances, les prises de position de certains parlementaires et la désignation des résultats du scrutin ; elle n'aborde jamais le débat au fond (36). Il convient à cet égard de distinguer deux catégories de comptes rendus : ceux qui affèrent à une solution acquise sans heurt et ceux qui se rapportent à une séance au cours de laquelle les oppositions se sont cristallisées. Dans le premier cas, les journaux se contentent d'indiquer que l'événement est échu : c'est *Paris-Normandie*, qui, sans autre procès, annonce que « après un long débat, l'Assemblée nationale a adopté hier les crédits du ministère des Affaires étrangères » (37). Dans le deuxième cas, le débat est-il, selon le vocabulaire adopté par la presse, « politisé », le journal fait état des allégations émanant des députés hostiles à la politique gouvernementale, il reproduit d'autre part des extraits de la thèse définie par le ministre impliqué ; mais il ne tente pas d'exposer les motifs de l'altercation, non plus qu'il ne dresse un tableau d'ensemble de la question abordée. C'est ainsi que, s'agissant du débat sur l'Algérie, les trois quotidiens citent d'une part les passages marquants des interventions de MM. Pasquini, Bidault, Le Pen, Lauriol, notamment, d'autre part ceux de la réponse donnée par M. Joxe.

(36) Les journalistes font un grief de la même nature aux pouvoirs publics eux-mêmes ; ils n'en restent pas moins en retrait. Cf. par exemple, l'éditorial de P. R. Wolf, i. *Paris-Normandie*, 14-11-1961 : « Certes les coups de gueule n'ont point manqué, les passions se sont déchaînées, la chambre a vibré comme aux beaux jours de l'affrontement des partis. Sur le budget lui-même ? Jamais. A propos de toutes les incidentes politiques qui pouvaient se greffer sur chacun des partis. »

(37) *Paris-Normandie*, 7-11-1961.

Une semblable méthode, appliquée aux crédits militaires, ôte à l'opinion publique toute possibilité de contrôle éventuel ; alors même que le volume des dépenses militaires de l'Etat suscite de violentes polémiques et conditionne l'ensemble de l'activité économique de la nation, les trois quotidiens de localisation se sont bornés à faire état des positions adoptées par le ministre de la Défense nationale et quelques personnalités politiques. Dans son premier article, *Ouest-France* publie : « C'est au budget de la défense nationale que l'assemblée a consacré la plus grande partie de sa journée de jeudi. Dix-sept mille deux cent soixante-douze millions de nouveaux francs seront consacrés en 1962 aux forces armées. Cet effort considérable sera-t-il suffisant ? On en a discuté. Mais tout d'abord, le ministre, M. Messmer, a apporté certaines précisions » (38). S'il est inopportun de présenter le projet gouvernemental comme implicitement adopté, l'annonce a le mérite de laisser entendre qu'à la suite de la thèse ministérielle, le journal rapporterait la discussion relative à l'évaluation des crédits. Or l'article se borne à résumer certains éléments de l'allocution prononcée par M. Messmer. Dans sa publication suivante, *Ouest-France* ne donne aucune précision supplémentaire, sinon que l'amendement Valentin (39) avait été rejeté et que les députés avaient amputé le montant des crédits proposés par le gouvernement. *Paris-Normandie* qui, selon son habitude, propose des articles plus étoffés et mieux documentés, rapporte les thèmes de la discussion dans son ensemble ; outre l'exposé du ministre, il résume l'intervention des rapporteurs et se fait l'écho des prises de position de plusieurs députés (40). Dans le numéro suivant, *Paris-Normandie* indiquait dans quelles conditions l'amendement Valentin avait été soumis aux suffrages de l'assemblée, et comment il fut accueilli. Mais, dans aucune de ces deux publications, le journal de Rouen, pas plus que celui de Rennes, ne donne la mesure du budget militaire, non plus que son importance dans le total des dépenses publiques.

Or la masse des crédits alloués à la défense nationale est telle que le principe de la répartition entre les dépenses civiles et les dépenses militaires méritait d'être exposé. Les revendications de maintes formations politiques sont dirigées en permanence contre le détournement de ressources, qui pourraient être destinées à la satisfaction des besoins privés. Le parlement qui a établi son autorité en évaluant les subsides alloués au monarque, contesta ultérieurement l'examen populaire de l'emploi des ressources publiques. La ventilation des crédits constitue partiellement un problème technique, dont la charge doit être abandonnée à des spécialistes compétents ; mais, à définir l'importance respective des secteurs d'activité de l'autorité publique, l'intérêt des usagers apparaît un critère plus

(38) *Ouest-France*, toutes éditions, 10-11-1961.

(39) Amendement, connu sous le nom d'amendement Salan, tendant à ramener à dix-huit mois la durée du service militaire.

(40) *Paris-Normandie*, 10-11-1961.

légitime que le dessein de quelques dirigeants. Au moins, le corps électoral n'est-il point appelé à prendre part à la décision, il peut être informé sur la portée réelle de l'antagonisme opposant, en apparence, les dépenses militaires et la production privée, connaître la part des effets positifs et celle des éléments improductifs, juger, eu égard à la conjoncture, si l'effort consenti correspond aux nécessités nationales. « Notre civilisation, notait André Siegfried, admet que l'homme est un être pensant, capable d'exercer son jugement et trouvant de ce fait la source véritable de sa dignité humaine. Il faut donc lui faire confiance ; mais, comme il doit en quelque sorte juger sur pièces, ces pièces il convient de les lui soumettre » (41).

Afin de se disculper, les journalistes arguent de la complexité ou de la *technicité* des affaires (42). « Sans entrer dans le détail du débat, très technique, bornons-nous à énumérer les principales dispositions adoptées... » (43). Ce prétexte, partiellement fondé, contribue lui aussi à rendre fictives les possibilités individuelles d'intervention. L'option pourtant, s'agissant de la part consacrée aux crédits militaires dans le total des dépenses budgétaires de l'Etat, ne requiert pas de connaissances particulières, non plus qu'un appareil scientifique éprouvé. Il suffit du sens commun pour décider si, face à certaine conjoncture, il importe de consentir aux impératifs de la défense une certaine part du budget. Mais, sous le couvert de la technique, la discussion budgétaire a été dépolitisée (44) ; la seule occasion offerte à la communauté nationale pour connaître les lignes directrices de l'activité publique est abandonnée à l'indifférence. Le parlement lui-même semble se résigner à un contrôle de pure forme.

Le sénat, pourtant, s'était élevé contre le projet gouvernemental ; il avait amputé certains crédits, repoussé certains autres. Mais son attitude n'eut pas d'écho : alors que les comptes rendus de séance de l'assemblée nationale sont généralement détaillés, ceux du sénat sont très succincts. C'est à peine si *Liberté de Normandie* mentionne les travaux de la deuxième chambre ; il n'est que *Paris-Normandie* qui les rapporte, mais la substance informative est beaucoup plus ténue que celle afférente aux travaux de l'assemblée nationale. En outre, les articles, plus hâtivement apprêtés, dénaturent l'esprit, voire même la

(41) Ad28, p. 4.

(42) Cf. François Goguel : « Pour éviter tout effort sérieux d'information, on a découvert un alibi extraordinaire : la complexité des questions. Lorsque quelqu'un ne veut plus aller au fond des choses, lorsqu'il veut se permettre des jugements à la fois superficiels et bien sonnants, il constate que les données sont très complexes. Et dans cette complexité plus artificielle que réelle, plus paresseuse que justifiée, la démocratie risque de sombrer, car dans l'ignorance généralisée il ne saurait y avoir de contrôle des gouvernants par le peuple » (Ad16).

(43) *Ouest-France*, 4-10-1963. Cf. aussi *Les Nouvelles de Falaise*, 16-11-1961. (« L'examen du budget s'est terminé à l'Assemblée nationale : il a été voté par 345 voix contre 155. Il nous est impossible d'en parler en détail. »)

(44) « Un débat budgétaire ne se prête pas à une étude approfondie » (*La Voix du Bocage*, 17-11-1961).

lettre des débats (45). L'adoption du budget n'apporte donc aux lecteurs de la presse aucun élément de nature à les introduire dans le circuit politique. L'activité gouvernementale, quant à elle, n'est examinée que sous l'aspect des décisions adoptées et des réactions qu'elles suscitent. Les discussions préludant à l'élaboration de telles décisions n'étant pas connues, le lecteur est placé devant un fait acquis, dont il n'est plus nécessaire de débattre la valeur. D'autre part, comme les décisions des conseils ministériels ne sont pas publiques, les journaux se perdent volontiers dans le jeu des conjectures et persuadent l'opinion publique que la volonté gouvernementale s'impose d'elle-même, sans qu'il soit fait recours à aucune autre instance (46). Cette connivence de la presse avec les titulaires de l'autorité est d'autant plus dommageable à la conscience publique que l'accroissement des prérogatives normatives du gouvernement, joint à l'effacement conjoncturel des assemblées politiques, écarte du domaine public l'élaboration même des décisions, dont l'adoption seule, jusqu'en 1958, était attribuée aux instances politiques compétentes.

La presse peut bien, comme elle rapporte l'opinion gouvernementale tout autant que les opinions dissidentes ou hostiles, se targuer d'objectivité. La valeur de la nouvelle est pourtant dépréciée, que l'apparence de l'événement ressorte seule, alors que sa genèse et sa portée sont méconnues. L'esprit informatif est inversé : élément d'action, il s'accorde au repliement. Les nouvelles localisées afférentes aux communautés étrangères ne présentent pas d'intérêt pour les lecteurs ; l'information illocalisée leur est pareillement inutile, dès lors qu'ils n'ont pas le moyen de consentir. Aussi bien, la personnalisation du pouvoir couvre-t-elle l'insatisfaction, mais elle ne peut être clinique. Les journaux ont beau saisir les occasions où le leader s'exprime, celles-ci sont trop limitées et les déclarations sont trop vagues pour que les conditions d'exercice du droit de citoyenneté soient améliorées. L'opinion publique ne dispose pas des éléments informatifs nécessaires pour se prononcer consciemment ; elle en est réduite aux jugements affectifs. La province a accepté de confier le pouvoir à une personne connue, qui présente sur le plan national des garanties de sécurité assez analogues à celles que présente le député dans son arrondissement : l'acceptation tacite dont elle bénéficie est fondée sur l'assurance qu'elle jugulera tout changement brutal ; mais les choses, précisément, demeurent en l'état initial.

L'insuffisance de l'information apparaît d'une façon encore plus contrastée quand on considère la manière dont les journaux rapportent l'activité des groupements politiques privés. Le déclin des partis politiques, si l'on considère leur action et non leur influence réelle,

(45) V. par ex. *Paris-Normandie*, 21-11-1961, l'article titré « Le sénat adopte le budget du Sahara ».

(46) Cf. par ex. *Ouest-France*, 15-11-1961 : « On croit savoir toutefois que la position du gouvernement français n'a pas changé. »

n'est pas aussi prononcé que les journalistes, par indifférence ou par système le laissent accroire. Le retentissement des manifestations revendicatives organisées par les syndicats assure à ceux-ci, au-delà de leur activité strictement professionnelle, une large part dans les péripéties de l'action politique nationale ; et, puisque les partis politiques sont affectés par la critique portée au régime démis, les syndicats tendent à s'introduire plus concrètement dans les affaires. C'est ainsi que, à l'occasion de son septième congrès, le syndicat F.O. devait définir ses positions face aux institutions et aux problèmes de l'actualité (47). *Paris-Normandie* cite des extraits du rapport d'activité présenté par le secrétaire général de la centrale syndicale, puis il relate les interventions de certains délégués, exprimant le mécontentement des milieux ouvriers. Dans sa publication suivante, il insiste sur l'opposition entre les partisans de l'efficacité et ceux de la doctrine. Le jour suivant, il rapporte les principaux problèmes débattus en commission. Enfin, dans une dernière publication, le journal de Rouen résumait le rapport final du secrétaire général.

Ces quatre articles constituent un compte rendu fidèle de l'événement ; mais, si les lecteurs sont informés sur le déroulement du congrès et sur les problèmes qui y furent abordés, le journal ne saisit pas les problèmes eux-mêmes. Au moins l'activité de la centrale est-elle rendue publique ; il n'en va pas de même en ce qui concerne celle des partis politiques. Ainsi les lecteurs de la région ne sont-ils avertis de la réunion du comité central du parti communiste que par une brève, publiée par *Ouest-France,* dans laquelle le journal de Rennes cite un extrait du rapport présenté par M. Waldeck-Rochet. Bien que *Ouest-France* eût annoncé la réunion du congrès du Centre républicain, il ne fit aucune allusion à ses travaux, non plus que les deux autres quotidiens. La constitution du mouvement Unité et sauvegarde de la république était signalée par *Ouest-France* ; *Paris-Normandie* et *Liberté de Normandie* la passent sous silence. Ces derniers négligent également de rapporter l'exclusion de son promoteur, M. Dronne, du groupe U.N.R. ; *Ouest-France* se contente de publier à ce propos, sans commentaire, le communiqué émanant du bureau de ce parti. *Liberté de Normandie* relate que le Conseil national du P.S.U. a porté de « légères critiques contre P.M.F. », alors que la motion adoptée par ce Conseil, sous réserve de quelques restrictions, approuvait au contraire l'action entreprise par le président Mendès-France. *Ouest-France,* quant à lui, ignore le meeting.

Les journaux, selon les circonstances, rapportent l'événement ou le négligent ; qu'il ne soit point exhaussé en nouvelle ne signifie pas, bien souvent, que le journal l'ait écarté. *Ouest-France* signale la réunion du Comité central du parti communiste, quand *Paris-Normandie* n'y fait pas allusion et, inversement, le journal de Rouen

(47) Relations Est-Ouest, décolonisation, Algérie, armements atomiques, situation sociale, fonctionnement des institutions, etc.

parle de la réunion du Conseil national du P.S.U., quand la feuille de Rennes la méconnaît. S'agit-il de l'un ou de l'autre des quotidiens, l'événement, quand il est relaté, ne fait l'objet que d'une brève. C'est dire que les rédactions considèrent la rupture comme minime et, partant, le fait ne peut être retenu que si l'actualité ambiante est peu chargée. L'événement, d'autre part, est considéré globalement, indépendamment de son contenu : c'est ainsi que le problème de l'attitude du parti communiste français à l'égard des décisions de déstalinisation ne libère pas davantage le mécanisme informatif que le problème de l'attitude du P.S.U. à l'égard des prises de position de M. Mendès-France. Alors que l'intervention du chef de l'Etat constitue toujours un élément de rupture de nature à conférer au fait la qualité journalique, l'activité des partis ne jouit pas d'une présomption d'intérêt public, quelque exceptionnelles que puissent être les questions débattues.

Il n'en va pas autrement quand l'événement résulte de l'initiative d'un groupement politique non partisan. Le surlendemain de la réunion publique organisée par le Comité de Vincennes, *Ouest-France* publiait une brève ainsi conçue : « Le Comité de Vincennes a organisé jeudi soir au Palais de la Mutualité à Paris une réunion d'information, au cours de laquelle la politique algérienne du chef de l'Etat a été critiquée en termes parfois extrêmement violents » (48). C'est ainsi que le public avait été mis au courant de ce meeting, auquel avaient participé des personnalités politiques éminentes, dans le dessein de pourvoir « à la défense de l'Algérie française ». *Paris-Normandie* et *Liberté de Normandie*, quant à eux, ne devaient signaler la réunion que deux jours plus tard, lorsque, à l'occasion de l'inculpation de M. Jean Dides pour les propos qu'il avait tenus à la Mutualité, l'événement connut un rebondissement spectaculaire. M. Grousseaud, secrétaire général adjoint de l'association, avait déclaré à l'issue de la manifestation que toute mesure prise contre le mouvement pour un grief autre que celui de la défense de l'Algérie française « démontrerait qu'aucune opposition n'est plus possible ». Or, après que M. Dides eut été arrêté, le conseil des ministres décida la dissolution du Comité. Cet événement, directement lié au problème algérien et au droit d'expression des groupements minoritaires, a été livré au public d'une façon telle qu'il devait passer totalement inaperçu ; *Ouest-France* et *Liberté de Normandie* font l'historique de l'association et désignent ses dirigeants ; *Paris-Normandie* n'exhausse pas la dissolution en nouvelle.

Si l'on compare la matière politique proposée par les quotidiens régionaux à celle qui est produite dans *Le Monde*, on n'observe pas de décalage sensible quant à la surface rédactionnelle réelle consacrée à l'activité des institutions publiques et des groupements politiques

(48) *Ouest-France*, 18-11-1961. Cette relation succincte est suivie par un très court extrait d'une déclaration de M. Georges Bidault.

privés. Inférieure de moitié dans *Ouest-France*, elle correspond aux deux tiers dans *Paris-Normandie*. Ces proportions sont importantes si l'on considère que, en raison de leur formule, les régionaux doivent systématiquement limiter la substance informative illocalisée. Il n'est que *Liberté de Normandie*, où le rapport est inférieur à un cinquième, qui réduise l'information politique à une proportion véritablement sommaire (voir annexe I, tableau n° 32, p. 392). C'est surtout la différenciation des rapports, en considération de l'origine de l'activité rapportée, qui est significative de l'esprit politique des journaux de localisation. Alors que la surface rédactionnelle consacrée par *Ouest-France* et *Paris-Normandie* à l'activité présidentielle est identique ou même légèrement supérieure à celle du *Monde*, l'activité parlementaire et, surtout, celle des groupements politiques privés sont nettement inférieures. Les articles relatifs à la discussion budgétaire occupent une place double dans *Paris-Normandie* par rapport à *Ouest-France*, mais le journal de Rouen lui-même ne lui accorde que les deux tiers de la surface qui lui est attribuée dans *Le Monde*. La proportion tombe à un niveau très faible, quand il s'agit de la place accordée à l'activité des groupements politiques. L'attention des journaux est ainsi dépendante de la personnalisation de l'autorité concernée : l'importance subjectivement consentie à l'événement dépend principalement de l'organe impliqué.

Quant à la substance rédactionnelle proprement dite, elle est fortement restreinte dans les journaux de localisation par la place allouée aux titres et, subsidiairement, aux illustrations (voir annexe I, tableau n° 33, p. 393). Les titres occupent en effet entre un quart, dans *Paris-Normandie*, et 37 %, dans *Liberté de Normandie*, de la surface rédactionnelle ; les photographies tiennent une place inférieure à un dixième de cette surface, sauf dans *Ouest-France*, où elle s'élève à 18 %. La substance rédactionnelle est ainsi diminuée de près de moitié par rapport à la surface consacrée à l'information politique dans *Ouest-France* et *Liberté de Normandie*, d'un tiers environ dans *Paris-Normandie*. On voit que le journal de Rouen propose la substance informative la plus étoffée, tandis que *Liberté de Normandie*, quotidien du soir, apparaît bien comme un journal de complément.

La différence s'estompe pourtant en ce qui concerne la méthode informative utilisée par les trois quotidiens (voir annexe I, tableau n° 34, p. 393). L'article de presse, en tant qu'il constitue une production de l'esprit, se compose de plusieurs éléments, parfois dissociés, souvent juxtaposés : la description, l'analyse et le jugement. L'intelligence de l'événement suppose que celui-ci est situé dans son contexte et, s'agissant d'un événement complexe, dans sa série, qu'il est expliqué et, éventuellement, justifié, qu'au-delà de la circonstance le journaliste mesure sa portée. En outre, comme le journal peut s'ouvrir aux tenants des principaux courants d'opinion, un jugement de valeur, émanant de la rédaction ou de quelque mouvement poli-

tique, peut éclairer le lecteur sur la relation de l'événement avec une recette de gouvernement ou quelque théorie politique. Les quotidiens de localisation, qui affichent une neutralité stricte, n'accordent pratiquement aucune place au jugement ; exception faite des prises de position officielles, qui constituent en elles-mêmes un événement, ils n'ouvrent pas leurs colonnes aux prises de position extérieures. Il n'est que le directeur du journal qui, dans un éditorial quotidien, exprime l'opinion de la feuille, ainsi que, accessoirement, les rédactions parisiennes qui, relatant l'événement, l'assortissent avec prudence de quelques éléments d'appréciation. Cette réserve s'explique aisément quand on considère la spécialisation purement géographique de la presse régionale. En revanche, la très faible part consacrée à l'analyse ne saurait être attribuée à l'influence de la localisation.

On conçoit que les journaux, plutôt que de se faire l'écho des réactions provoquées au sein de nombreux groupes par la survenance d'un événement, se refusent, volontairement ou pour des raisons d'ordre matériel, d'en provoquer aucune. L'analyse, quant à elle, n'est point facultative. Le fait que les régionaux lui accordent une place aussi restreinte prouve qu'ils ne tendent pas vers l'avenir, mais se complaisent dans l'immédiat échu, qu'ils ne préparent point les réformes, mais composent sans réserve avec l'ordre établi. Il témoigne aussi que les régionaux se sont désintéressés du service public d'information, dans son aspect de connaissance concrète de l'actualité politique. Ils s'en déchargent en rapportant sommairement ce que les agences leur ont fait connaître. La différence entre l'information politique selon le niveau de localisation auquel elle s'applique affecte son apparence seule : que l'on substitue au rapport du correspondant local la dépêche d'agence, le traitement informatif est identique. Sans doute *Paris-Normandie* entretient-il à Paris une rédaction où les dépêches sont recomposées avec soin. Mais, à l'exposé neutre et sommaire de la copie d'agence, le régional n'adjoint aucun élément de composition susceptible de rendre l'événement perceptible, de rendre la nouvelle utile. Seuls sont signés les articles se rapportant à certains événements marquant l'actualité internationale, syndicale ou la question algérienne, et il est rare que, dans une même publication, plus de deux articles soient personnalisés; il est fréquent qu'il ne s'en trouve aucun. Il existe certes des reportages et des chroniques spécialisées qui, pour avoir un rapport indirect avec l'actualité, traitent systématiquement d'un problème particulier. Mais, tandis que les reportages s'appliquent presque tous à la connaissance générale de pays étrangers, les chroniques n'abordent pas les problèmes politiques. L'absence d'analyse des événements rapportés n'étant pas compensée par de telles chroniques, le lecteur est insusceptible de trouver dans le journal matière à la réflexion, ouverture au choix. Ne subsiste, entre l'information politique localisée et illocalisée, qu'une différence d'ordre matériel : les événements d'intérêt général sont relatés sous forme d'articles, parce que la copie des agences de presse est abondante et que la sélection entre les événements est

stricte ; les événements d'intérêt particularisé, qui doivent en revanche être exhaussés en nouvelles et à la relation desquels sont employés des correspondants non spécialisés, sont rapportés de préférence sous forme de brèves. Dans les deux cas, la transcription l'emporte sur la composition.

Le fait est que plus des neuf dixièmes de la substance rédactionnelle sont réservés à l'exposé descriptif : l'information est complète dès lors que les circonstances sont rapportées et que les personnes concernées sont désignées. Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, que le personnel rédactionnel employé au traitement de l'information illocalisée soit plus étoffé ; que les régionaux considèrent que, en dépit de leur formule, la généralité mérite d'être respectée à un autre titre et d'une autre façon que la localisation. Au moins la méthode adoptée par les régionaux a-t-elle le mérite, dans l'exposé du fait, d'inclure l'opinion des personnes ou des organismes concernés. La transcription, fréquemment littérale, ne peut trahir l'idée que dans la mesure où les extraits sont choisis parfois de façon arbitraire ou incomplète. Quel que soit l'avantage de la production documentaire, son intérêt est limité en raison de l'isolement de la prise de position. L'opinion publique, pour se former, requiert l'entrechoc des thèses, chacune se présentant comme telle, mais se référant à l'événement, manifestation concrète d'un problème posé à la communauté. Or, le plus souvent, l'information est moins relative à l'événement ou au problème qu'à la prise de position elle-même. L'inversion de l'optique conditionne un état de réceptivité médiocre : isolée de son point d'applique, l'opinion apparaît déclarative et hypothétique. En d'autres termes, il n'y a pas de recette établie, mais une succession de remèdes éventuels : la politique est inorganisée.

Exception faite des débats parlementaires, dont la relation comprend nécessairement la production des diverses opinions exprimées, aucun événement d'intérêt civique impliquant un homme ou un mouvement n'est prolongé par la connaissance des réactions publiques ou privées qu'il suscite. Les lecteurs ne sont jamais consultés, eux en faveur de qui l'intimité s'est pourtant instaurée. A l'époque où la multiplication des sondages d'opinion habitue le public à se voir impliqué directement, il demeure absent. Tandis que, sur le plan local, toutes les situations de rupture dans lesquelles un lecteur est concerné sont exhaussées en nouvelles, sa qualité de citoyen est méconnue, tant sur le plan local, où la matière du choix est restreinte, que sur le plan national, où il ne semble pas devoir accéder. Tout ce que le journal propose d'information critique ou dirigée affert exclusivement aux personnalités ou aux groupes concernés; les réactions des autres groupes ne sont produites qu'à titre incident et d'une manière très restreinte (voir annexe I, tableau n° 35, p. 393).

La juxtaposition de ces divers éléments permet de mesurer l'utilité politique de la presse pour ceux de ses lecteurs qui veulent

exercer leur droit de citoyenneté (49). L'information politique a une finalité positive. A l'inverse des catégories de nouvelles socialement négatives ou neutres, les nouvelles politiques engagent à l'action. Le droit de citoyenneté ne peut être exercé que si les événements d'intérêt civique sont connus, si le journal rapporte l'opinion des personnes ou des groupes concernés et s'il confronte celle-ci avec celle des autres groupes. Le lecteur est encouragé à intervenir personnellement s'il s'avère que son propre jugement peut être exprimé et pris en considération. Mais surtout l'intelligence de l'événement suppose que des journalistes compétents l'ont analysé et commenté impartialement ; qu'éventuellement, l'analyse faite, ils l'aient jugé. Enfin, la nouvelle politique est diversement accueillie selon des procédés de mise en valeur de nature à accroître, neutraliser ou diminuer l'état de réceptivité. La juxtaposition de ces éléments permet d'établir un *indice d'utilité*, évoluant de 1 à 100, mesurant le service rendu par le journal à la cause de la participation individuelle (50).

Les indices d'utilité politique des quotidiens de localisation sont tous inférieurs à 25 ; celui d'*Ouest-France*, supérieur à celui de *Liberté de Normandie*, est sensiblement moins élevé que celui de *Paris-Normandie* (voir annexe I, tableau n° 36, p. 394). Considérant que l'indice d'utilité moyen (50) traduit l'état informatif nécessaire,

(49) Cf. la méthode voisine des « points de civisme » utilisée par Joseph Dutter i. Ad12.

(50) Les composantes de l'*indice d'utilité politique* s'établissent comme suit :

1° Surface rédactionnelle (coefficient 20). Rapport de la surface rédactionnelle consacrée dans le journal étudié aux événements politiques retenus à la surface rédactionnelle qui leur est accordée dans *Le Monde*.

2° Opinion des personnes ou des groupes concernés (coefficient 15). Rapport de la surface consacrée à la transcription des thèses exprimées par les personnes ou les groupes concernés à la substance rédactionnelle totale.

3° Confrontation des opinions (coefficient 15). Rapport de la surface consacrée aux réactions publiques des personnes ou des groupes non directement concernés par l'événement à la substance rédactionnelle totale.

4° Réactions des lecteurs (coefficient 10). Rapport de la surface consacrée aux réactions des personnes ou des groupes autres que les personnes et groupes officiels (publics ou privés) à la substance rédactionnelle totale.

5° Analyse de l'événement (coefficient 30). Rapport de la surface consacrée par les rédacteurs (intérieurs ou extérieurs) à l'analyse et au commentaire propres au journal à la substance rédactionnelle totale.

6° Jugement (coefficient 5). Rapport de la surface consacrée par les rédacteurs (intérieurs ou extérieurs) au jugement propre au journal à la substance rédactionnelle totale.

7° Mise en valeur (coefficient 5). Rapport de la surface consacrée aux illustrations et aux titres à la surface rédactionnelle totale.

N.B. — Les événements retenus pour l'établissement de l'indice sont ceux qui se rapportent, au mois de novembre 1961, à l'activité politique du chef de l'Etat, des assemblées parlementaires et des groupements politiques privés. Tous les éléments, à l'exception du premier et du septième, sont mesurés par rapport à la substance rédactionnelle totale, c'est-à-dire la surface rédactionnelle, moins la surface consacrée aux illustrations et aux titres. La mise en valeur est établie en se référant à la surface rédactionnelle totale.

on voit que les lecteurs se trouvent, ne disposent-ils que de la presse, dans l'incapacité d'opter de façon rationnelle. L'intervention personnelle est requise avec parcimonie ; est-elle sollicitée, le choix est conditionné par les circonstances immédiates précédant la consultation. Le vote n'exprime pas l'âme des foules, car la volonté générale ne peut être fixée. Se référant à d'autres exemples, s'appliquant à d'autres départements ou à d'autres provinces de la France, on pourrait sans doute ériger en principe que, plus la localisation est rigide, plus l'information politique est édulcorée. En d'autres termes, le besoin est-il satisfait, le journal est acquis, il néglige le service. Cette tendance se vérifie parfaitement quand on considère l'information politique proposée par les hebdomadaires locaux. De l'un à l'autre, peu de différences sinon que certains accordent à l'événement une surface légèrement plus importante que d'autres. Presque tous les rapports se présentent sous la forme de brèves ; aucun événement n'est commenté, ni, à plus forte raison, analysé. L'indice d'utilité politique le plus élevé, celui de *Nos Cantons*, n'atteint que le chiffre de 4 ; plusieurs sont inférieurs à 1 (voir annexe I, tableau n° 37, p. 394). Un détachement aussi complet signifie que, face à la complexité des affaires, le journal, plutôt que faire œuvre partielle, préfère ignorer la matière politique (51).

Que la presse régionale et locale soit inutile au citoyen, la centralisation du pouvoir et la nature politique du régime n'en sont pas, pour être importantes, les causes exclusives. Le journal peut, à son gré, contribuer ou non à la perpétuation du *statu quo :* non seulement il l'a entériné, mais il ôte au surplus toute éventualité de cesse. Sans parler des hebdomadaires locaux, qui se sont entièrement démis de leur service, les quotidiens consolident eux-mêmes l'impuissance du citoyen. Il serait difficile de faire la part entre la négligence, l'impéritie et la libre détermination des journalistes ; mais il convient de reconnaître que la localisation ne les disculpe pas, elle explique le manque en partie. Le fait est, en tous cas, ainsi que l'écrit le journaliste américain Kingsley Martin, que « les événements politiques n'ont rien de mystères inattendus et inexplicables ; s'ils apparaissent tels, c'est que la presse ne remplit pas son rôle » (52). Si le besoin éprouvé par le public doit être assouvi, le service ne s'impose pas pour des raisons d'ordre commercial, il n'est pas imposé par le législateur, il ressort de la morale publique. Celle-ci étant mal définie

(51) L'utilité de la plupart des journaux parisiens semble également douteuse. Cf. l'étude de Jacques KAYSER portant sur tous les quotidiens métropolitains du matin des 12 et 13 octobre 1953 (Ad18). L'auteur conclut : « La presse française n'est pas monolithique ; elle est toujours le reflet d'une opinion libre ou relativement libre. Mais la manière dont les faits sont présentés, presque toujours sans indication de sources ni d'origine, agencés en articles non signés, résultats de juxtapositions et de chevauchements d'informations diverses, ne permet pas à mon avis au lecteur de se faire aisément une opinion, ni même toujours de comprendre ce qui se passe dans le monde. »

(52) Od8, p. 81.

par les gouvernants eux-mêmes, nul ne saurait prétendre qu'elle s'impose plus particulièrement à une catégorie quelconque ou à un groupe davantage qu'à un autre.

L'investigation journalique étant dirigée vers le bas, les régionaux ont tendance à délaisser ce qui, situé au niveau de la généralité, leur apparaît ressortir davantage de la spécialisation de la presse parisienne. L'abandon partiel de l'information illocalisée ne serait pas préjudiciable, n'était la centralisation des compétences et des instances de décision politique. Le journal devrait s'adapter à la réalité institutionnelle, mais la dépréciation relative des nouvelles extra-régionales ne peut épargner un secteur d'activité, quand l'ensemble est, par principe, touché. Pour qu'il en fût autrement, les entreprises de presse devraient opérer une série de réformes, dont l'application entraînerait des dépenses de fonctionnement, auxquelles le succès présent de leur feuille donne une apparence superfétatoire. Il faudrait en effet étoffer les rédactions parisiennes, modifier le système de recrutement des journalistes, augmenter le nombre de pages consacrées à l'information illocalisée, toutes innovations qui se solderaient par un accroissement des charges, sans contrepartie financière prévisible. L'esprit même de l'information, inhibé par les implications de la localisation, se prête mal au service public dont la presse a la charge : quand la personnalisation serait jugulée, l'équilibre informatif ne tendrait pas vers la voie du rapport circonstancié et de l'analyse, auxquels, dans aucune partie du journal, le lecteur n'est accoutumé. Les journalistes auraient tôt fait de prétendre que les articles ennuient ; et il convient de leur accorder que le journal, instrument de renseignement, a fondé son succès sur la simplicité et un commerce facile. Voudraient-ils renforcer et améliorer la substance rédactionnelle consacrée à l'information politique, l'harmonie du journal serait rompue ; il n'y aurait plus un genre, mais deux.

En tous domaines, le progrès n'est acquis que par une lente formation. La fréquence avec laquelle les écrivains politiques ont fait appel aux ressources de l'éducation pour élever, dans quelque sens que ce fût, le destin public de la nation, témoigne qu'aucune institution ne peut se purifier sans se faire violence. Les rapports des journaux et des lecteurs sont basés sur des impulsions élémentaires ; les uns veulent plaire, les autres semblent s'accommoder des éléments informatifs les plus futiles. S'il peut être vrai que les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent, les lecteurs ont sans conteste la presse qu'ils désirent (53). Le problème, pour s'appliquer à des aspects dissemblables de la vie publique, affecte la liberté de la même façon. A qui ne saisit pas la direction de son destin, la fortune réserve la suprise des tutelles extérieures. L'appétit du lecteur étant épuisé par

(53) La formule peut être renversée ; cf. le cercle vicieux dénoncé dans l'éditorial du numéro spécial de *La Nef* consacré à la presse : « Un peuple a la presse qu'il mérite. La presse fait le peuple qu'elle mérite » (Abl, p. 5).

la relation des événements survenus dans sa communauté sociologique immédiate, il dispose seulement d'une presse habile à renseigner. L'erreur est partagée, la communauté nationale tout entière est atteinte ; la volonté générale, incapable de se fixer, est nécessairement dépréciée. « S'il s'agit, écrivait Prévost-Paradol, de cette partie de la civilisation qui regarde la politique et dont la liberté est la fleur, il faut reconnaître que le développement de la presse est le signe le plus constant et le plus fidèle des progrès de ce genre de civilisation » (54). Le développement alors, puisque le journal était un instrument politique, pouvait être numérique. Aujourd'hui que l'usage de la presse s'est généralisé, elle devrait, si tant est que la partie de la civilisation qui regarde la politique peut encore connaître quelque progrès, être un élément de la politique.

Section II

LE JOURNAL

La presse n'est pas un élément de la politique, mais elle demeure partiellement un instrument politique. Si le journal ne se soucie point de favoriser la participation individuelle du citoyen, il tire profit de sa position pour infléchir l'information dans le sens que ses intérêts lui prescrivent. Son importance tactique se mesure au fait que, malgré la tendance à l'immutabilité du marché, maintes tentatives d'implantation ont été fondées sur un mobile d'ordre politique. La plupart de ces tentatives ont échoué ; les journaux en place bénéficient durablement de leur situation prééminente et peuvent à loisir poursuivre des fins particulières. Leurs menées politiques doivent toutefois être circonspectes, car le journal, verse-t-il dans l'excès, est délaissé par le public. Quelques brèches sont portées à l'impartialité et à l'intégralité, mais elles n'affectent pas l'authenticité ; les rédacteurs préfèrent ignorer certains événements que les transcrire faussement et c'est par une conduite subreptice et diffuse qu'il font pression sur l'opinion. La localisation, principe du succès de la presse régionale et locale, impose à celle-ci une réserve qu'aucun autre ressort, mieux qu'elle, ne saurait garantir.

A. — La conquête du titre.

Les journaux commerciaux, dont la contribution à l'exercice de la citoyenneté est habituellement médiocre, jouissent pourtant de prérogatives exorbitantes en période électorale et en temps de crise. Les pressions qu'ils peuvent exercer sur le public sont alors d'autant plus influentes qu'ils ne sont pas suspectés de parti pris; l'authen-

(54) Oa22, p. 2.

ticité habituelle de la relation des événements de toutes natures altère la réception critique de l'information. Or la répartition des compétences politiques entre le gouvernement, le parlement et le corps des citoyens ne confère d'influence directe à ce dernier qu'à l'occasion de consultations universelles espacées : c'est alors, précisément, que les journaux agissent. Le journal constitue ainsi un tremplin d'action éventuelle, dont l'importance est telle que de véritables mêlées opposent parfois entre eux les tenants de partis adverses. Sans aller jusque là, il est fréquent que le journal devienne la tribune personnelle d'un homme politique local. La différence entre ces feuilles et les journaux d'opinion demeure pour autant fondamentale, car les prises de position politique n'y sont qu'épisodiques et insidieuses, dirigées aussi par un individu plutôt que par un parti ou un mouvement. L'intervention des politiciens, en ce qui concerne les conflits, est presque toujours méconnue du public ; s'agissant de la pression intérieure, elle est directement soumise à leur intérêt propre. De toute façon, la feuille se conforme au fond aux goûts du public pour les nouvelles de renseignement et elle emprunte à la localisation tous les procédés qui l'assurent de la fidélité de ses lecteurs.

On a déjà évoqué, à propos de l'immutabilité du marché, certains conflits entre journaux régionaux et locaux (55). La raison principale de leur opposition tenait sans doute à la spécialisation géographique et au monopole de fait qui en découle, mais la raison politique n'en était pas toujours étrangère. Le déroulement des conflits est évidemment mal connu, mais il apparaît que maintes oppositions ont eu cours, dont l'enjeu était le contrôle des titres par tel mouvement et, plus précisément, par tel de ses membres. Les rivalités les plus nombreuses se sont manifestées à la Libération, mais d'autres sont également survenues à l'époque où le marché avait recouvré sa physionomie commerciale d'avant-guerre. Du premier groupe on peut citer le cas de *Liberté de Normandie*, qui mettait aux prises des éléments M.R.P. et des éléments radicaux ; du second on prendra comme exemple la publication de *Ouest-Normandie*, qui illustre le front commun de journaux de toutes tendances contre une tribune politique éventuelle.

Il est encore trop tôt pour retracer l'histoire de la presse à l'époque de la Libération : les passions sont encore trop vives, les allégations sont trop contraires (56). Le fait est qu'à Caen le seul quotidien ayant paru pendant l'occupation fut interdit à la Libération

(55) Cf. *supra*, p. 188.

(56) Cf. par ex. la polémique virulente à propos d'*Ouest-France*, qui opposa M. de Kerambrun, premier président honoraire de la cour d'appel de Rennes, à MM. Fréville et Teitgen et le procès qui fut intenté par ces derniers au magistrat après la publication de son opuscule intitulé « Les profiteurs de la Libération ». V. aussi l'ouvrage remarquablement documenté, mais partial, de Claude Hisard, Od29 (sur *Ouest-France*, p. 267 ; sur *Paris-Normandie*, p. 52 ; aucune indication n'est fournie par l'auteur sur *Liberté de Normandie*).

et que la société qui l'exploitait fut ultérieurement dissoute par la cour de justice de Caen. Pendant ce temps, *Liberté de Normandie* avait été créé et son instigateur, de tendance radicale-socialiste, avait accueilli dans la société éditrice des personnalités politiques locales affiliées à diverses formations, mais surtout au parti radical et au M.R.P. Les deux tendances ne tardèrent pas à s'isoler, puis à s'opposer. Les éléments M.R.P. se retirèrent alors et fondèrent un journal concurrent, tandis que de nouvelles personnalités radicales remplaçaient dans *Liberté de Normandie* les membres évincés. Le marché du journal était alors partagé sur le plan local entre deux journaux nettement orientés au point de vue politique. Cependant, aucun d'entre eux ne disposant d'une audience suffisamment étoffée, ils durent, comme il a été dit ailleurs (57), fusionner en 1948. La tendance radicale étant désormais minoritaire, ses représentants se désintéressèrent progressivement de l'affaire, tandis que l'emprise d'*Ouest-France* (lui-même de tendance M.R.P.) ne cessait de croître.

Le marché caennais n'était plus disputé qu'entre deux quotidiens de tendance M.R.P. et un quotidien de tendance socialiste. C'est alors que, quelques années plus tard, *Ouest-Normandie* tentait en outre de s'introduire. Son éditorial de parution proclamait une neutralité politique totale : « Organe d'information, il n'est inféodé à personne, ni à un parti, ni à un homme, quel qu'il soit » (58). Or, à la une du même numéro, on pouvait lire dans un article consacré à M. Laniel, alors chef du gouvernement : « En deux mois, une œuvre qui aurait exigé vingt années de travail législatif a pu être menée à bien. Elle n'a qu'un seul but : améliorer le pouvoir d'achat des Français, élever leur niveau de vie (...). Aussi bien l'assemblée se gardera d'aborder, croyons-nous, la discussion au fond des décrets. » L'orientation politique devait s'affirmer tout aussi nettement dans les publications suivantes. *Ouest-Normandie* n'était peut-être pas inféodé à un homme ni à un parti ; il n'en était pas moins le zélateur de M. Laniel, député du Calvados, tout autant qu'il constituait un organe de soutien pour le parti dont le président du conseil était l'un des leaders.

Le directeur d'*Ouest-Normandie,* colistier de M. Laniel aux élections législatives de 1951, aurait sollicité son appui et sa collaboration dès le moment où il projeta la création de son journal. Le chef du gouvernement était du reste entré dans la société éditrice et, si sa participation s'avérait modeste, son influence personnelle sur le plan national conférait au geste lui-même l'enseigne d'une alliance. Sans doute les animateurs d'*Ouest-Normandie* voulaient-ils donner à la région un organe de presse, dont la nuance politique se serait placée entre celle d'*Ouest-France* et celle de *Paris-Normandie. Ouest-France* pouvait considérer quant à lui qu'il s'agissait là d'une manœu-

(57) V. *supra,* p. 193.
(58) *Ouest-Normandie,* n° 1 (8-10-1953).

vre visant à combattre l'influence primordiale du M.R.P. et de ses élus dans le département. Quoi qu'il en soit, les trois quotidiens concurrents d'*Ouest-Normandie* formèrent contre lui un front commun de résistance (59) ; le directeur d'*Ouest-Normandie* dénonça publiquement « la campagne de sabotage et de dénigrement systématique de la part de certains confrères, qui ne reculent devant aucun moyen de concurrence déloyale » (60). *Ouest-Normandie* prenant à son tour des dispositions offensives, en se référant par exemple à l'origine de la puissance de ses « confrères » (61), l'hostilité n'avait plus d'occasion de relâche.

Le conflit s'étendit du reste du plan régional au plan national. Ses péripéties, qui ne peuvent être exactement connues et font l'objet de versions opposées selon les personnes consultées, semblent avoir pris des proportions insoupçonnables (62). Le fait est que, en dépit de ses protestations d'indépendance maintes fois renouvelées, *Ouest-Normandie* appuyait sans réserve la politique gouvernementale et que ses éditoriaux furent fréquemment cités dans les revues de presse de la radio. La circonstance que M. Laniel ne disposait point alors d'organe d'information sur le plan national peut faire accroire que *Ouest-Normandie* avait été précisémment créé dans le dessein de combler cette lacune. Plusieurs journaux de Paris s'élevèrent alors contre l'importance accordée à « cette feuille de chou » par la radio nationale, « pourtant si éclectique dans le choix de ses extraits de presse » ; ils persuadèrent leurs lecteurs que son privilège devait être attribué à ce qu'il fut « l'organe du président du conseil », « le journal de M. Joseph » (63). Dans une lettre ouverte que le directeur d'*Ouest-Normandie* adressa au directeur de *Combat*, celui-ci rétorqua que les « relations personnelles de longue date » qu'il entretenait avec M. Laniel n'étaient pas de nature à valoir à son journal une protection quelconque (64).

La nature des rapports entre les jouraux commerciaux et les personnalités ou les groupements politiques est généralement ignorée

(59) V. *supra*, p. 199.

(60) *Ouest-Normandie*, 31-10-1953.

(61) « On ne nous a pas attribué d'imprimerie confisquée et nous risquons de gêner quelques positions plus facilement acquises » (*Ouest-Normandie*, 31-10-1953). Il semble que, au-delà des différends politiques et commerciaux, se soient alors manifestées des querelles d'ordre personnel, dont la plus importante aurait opposé l'un des animateurs d'*Ouest-Normandie*, ancien directeur du *Journal de Rouen*, au directeur de *Paris-Normandie* (qui avait pris peu après la Libération et dans des conditions obscures la succession du *Journal de Rouen*, lequel avait fait l'objet de suspension et dont les biens furent ultérieurement confisqués). Sur les circonstances de la « prise de possession » de *Paris-Normandie*, v. par ex., à l'occasion de l'un des procès, Aa2, 25 octobre 1961, p. 14.

(62) D'aucuns prétendent, par exemple, qu'une pression directe aurait été effectuée auprès du président du conseil par certains députés, exigeant que celui-ci rompe avec le quotidien caennais.

(63) Cf. notamment *Combat* (26-10-1953) et *L'Humanité* (31-10-1953).

(64) *Ouest-Normandie*, 31-10-1953.

du public. Qu'un politicien soit l'animateur d'un journal, ou que les animateurs du journal soutiennent son activité sans qu'il y concoure directement, les résultats sont identiques. Mais le journal commercial, à la différence des feuilles d'opinion, entend conserver l'apparence de la plus stricte neutralité. Lorsque l'on fit état de ses rapports avec M. Laniel, *Ouest-Normandie* répondait comme s'il s'était agi d'une imposture : « Nous n'aurions certainement pas à rougir de ce patronage, s'il existait. » Or la lecture du journal suffisait à persuader qu'en fait, sinon en droit, les rapports étaient réels et étroits. Ce n'est d'ailleurs point en ce que *Ouest-Normandie* pouvait être lié au président du conseil que les journaux concurrents s'élevaient contre lui, mais en ce qu'il constituait un nouvel organe de pression sur le plan local. Chaque feuille a ses candidats ; elle défend, sinon une idée, au moins des intérêts. Les menées politiques adverses se situent à un niveau où le public n'a pas directement accès, entre les journaux eux-mêmes. Elles se manifestent par des silences plutôt que par la contestation. Lorsqu'il apparaît opportun de prendre une position, d'insinuer quelque précepte, le champ doit être libre. Et le champ n'est libre que si d'autres journaux, usant de la même tactique, ne la dirigent point au profit d'un intérêt divergent. L'existence de conflits d'ordre politique entre les journaux commerciaux ne contribue nullement à l'amélioration des conditions d'exercice de la citoyenneté ; ils visent simplement au monopole de pression dans un secteur géographique donné.

L'immutabilité du marché du journal restreint les cas de conflits partisans ouverts ; la spécialisation géographique confère à chaque journal une position d'exclusivité, qui s'accorde fréquemment avec l'emprise dominante d'une personnalité locale. Cette emprise est parfois marquée par sa participation au sein de la société d'édition : ainsi de M. Triboulet, ancien député de Bayeux et membre du gouvernement, à *La Renaissance du Bessin ;* de M. Louvel, sénateur-maire de Caen, à *Liberté de Normandie ;* de M. Laniel au *Lexovien libre - Lisieux-Liberté* et au *Pays d'Auge Tribune ;* de M. Leroy-Ladurie, député de Vire, à *Ouest-Normandie,* etc. Toutefois, la part du capital dont ils sont propriétaires est souvent réduite (65) et leur ascendant résulte essentiellement d'un accord de fait entre eux et la rédaction. Aussi bien, certains hommes politiques locaux exercent-ils une forte influence dans des journaux avec lesquels ils n'ont aucune attache juridique ou financière ; tels M. Bisson, député de Lisieux, aux *Nouvelles de Falaise,* ou M. Triboulet à *La Voix du Bocage.* Dans les deux cas, le journal sert les intérêts d'une personnalité dont il approuve la politique. Parfois les rapports sont établis de façon permanente : c'est ainsi que les éditoriaux paraissant dans *Lexovien libre-Lisieux-Liberté* furent, pendant un certain temps, adressés de Paris

(65) Ainsi M. Louvel ne possède-t-il que cinquante des mille actions de *Liberté de Normandie,* M. Triboulet 848 des 4.800 parts de *La Renaissance du Bessin,* M. Laniel 30 des 104 parts de *Lexovien libre - Lisieux-Liberté.*

par le bureau politique de M. Laniel ; généralement l'emprise se manifeste de façon épisodique, surtout dans les périodes électorales ou à l'occasion d'événements servant la cause de leur bénéficiaire.

Que l'entente entre le journal et le politicien vienne à se rompre, ce dernier peut chercher une autre tribune et contrebattre l'influence de son ancienne feuille. C'est ainsi que, après avoir été évincé du journal ornais *Le Réveil normand*, M. Roland Boudet, ancien député non inscrit de l'Orne et connu dans la région pour ses prises de position antigouvernementales, s'introduisit dans l'hebdomadaire édité à Livarot, *Nos Cantons*.

Ce journal, créé le 2 décembre 1949, avait été indépendant pendant de nombreuses années ; un nouveau directeur lui avait assigné, depuis 1961, une tendance anti-gaulliste assez marquée, notamment lors des référendums et des élections législatives. A la suite de pourparlers entre le directeur du journal et M. Boudet, l'exploitation de *Nos Cantons* fut assurée par une société, créée le 1er avril 1963, dont l'ancien parlementaire possède 45 % des actions. La zone d'investigation, qui avait été jusqu'alors réduite à quelques cantons du Calvados, s'est largement étendue depuis lors dans le département de l'Orne ; M. Boudet, directeur politique de la feuille, peut atteindre ainsi le public auquel il s'adressait avant sa rupture avec *Le Réveil normand*.

Quelques années plus tôt, une opération de large envergure, menée sur l'instigation d'un parlementaire local, avait été dirigée en vue de l'implantation dans le Bessin et le Bocage, éventuellement dans l'ensemble du département, d'un hebdomadaire commercial de tendance Indépendants-Paysans. Plusieurs personnalités politiques de cette tendance avaient été intéressées à ce projet, qui consistait à développer l'audience de destination de l'hebdomadaire condéen, *Le Bocage normand*, et à opérer la fusion progressive de celui-ci avec d'autres journaux locaux. L'expérience, dont le point de départ remonte à 1952, dura une dizaine d'années, mais se solda par un complet échec. Si la ténacité des promoteurs de ce projet n'a pas été constamment tendue vers sa réussite, l'affaire suivit son cours, connut des rebondissements, mobilisa des énergies. L'enjeu tactique était de contrebalancer, par une formation d'hebdomadaires favorables aux Indépendants-Paysans, la pression exercée sur l'opinion publique par *Ouest-France* en faveur du M.R.P. (66).

La directrice de l'hebdomadaire édité à Condé-sur-Noireau, *Le Bocage normand*, devant abandonner l'exploitation de son journal, trois personnalités politiques (67) la persuadèrent de céder le titre

(66) Les deux formations politiques les plus influentes dans le Calvados étaient précisément, jusqu'à l'apparition de l'U.N.R., le M.R.P. et les Indépendants-Paysans.

(67) Il s'agissait de deux anciens parlementaires et, surtout, du député de Vire, tous trois maires de leur commune et de tendance Indépendants-Paysans.

à la société de la Presse du Bocage, qui avait cessé toute activité depuis la Libération. Dans ce but, il fut décidé en septembre 1952 de porter le capital de cette société de quarante cinq mille francs à six millions. Outre l'exploitation du *Bocage normand*, la Presse du Bocage prit à son compte celle de deux autres hebdomadaires locaux, *La Suisse normande* et *Les Nouvelles d'Aunay-sur-Odon et de Villers-Bocage*. Les personnalités sur l'instigation desquelles cette fusion fut réalisée confièrent les fonctions de directeur-gérant des trois feuilles à un journaliste parisien ; celui-ci fut notamment chargé de fournir, dans une chronique intitulée « La Semaine politique », un compte rendu commenté des principaux événements survenus dans la semaine.

A la fin de l'année suivante, les animateurs de La Presse du Bocage visèrent à étendre la zone d'investigation dans le Bessin et à augmenter les ventes dans le Bocage. Or quatre journaux concurrents étaient alors édités dans ces régions : *La Voix du Bocage* à Vire, *L'Avenir d'Isigny et de Grandcamp*, *La Renaissance du Bessin* à Bayeux et *Les Nouvelles de Bayeux et Dépêche du Bessin réunis*. Après accord avec le propriétaire de *L'Avenir d'Isigny et de Grandcamp*, l'exploitation de ce journal fut cédée à la Presse du Bocage au mois de janvier 1954 ; le mois suivant fut décidée l'acquisition des *Nouvelles de Bayeux et Dépêche du Bessin réunis*. M.R.P. jusqu'alors, ce journal devenait Indépendant sans transition. La une, commune aux cinq organes édités par La Presse du Bocage, contenait des articles de plus en plus marqués au point de vue politique ; l'influence du député de la région n'était même plus dissimulée, puisque celui-ci produisait sous sa signature un éditorial hebdomadaire. Le groupe, en dépit d'une campagne de publicité, ne parvint point à conserver une audience identique à celle, conjointe, des diverses feuilles qu'il avait réunies ; le directeur attribua la perte de clientèle à l'attitude politique adoptée ; sous le prétexte que la société dût procéder à des économies, on l'exclut. La situation n'ayant pas été modifiée pour autant, les dirigeants de la société songèrent à absorber les deux derniers journaux locaux d'investigation concurrente.

Or *La Renaissance du Bessin* et *La Voix du Bocage* détenaient chacun une audience sensiblement plus importante que celle de l'ensemble des hebdomadaires édités par La Presse du Bocage (68). De plus, la *Renaissance du Bessin*, connu pour la sympathie qu'il portait au R.P.F., était fermement soutenu par des personnalités locales du Bessin. L'éventualité d'une entente avec le directeur de *La Voix du Bocage* était moins improbable, car le journal de Vire n'était pas marqué politiquement ; des pourparlers furent engagés et le capital de la société fut augmenté afin de pourvoir à l'extension de ses activités. Mais l'absorption de *La Voix du Bocage*, qui avait

(68) En décembre 1954, La Presse du Bocage, tous titres réunis, éditait environ sept mille publications, alors que *La Voix du Bocage* tirait à seize mille et *La Renaissance du Bessin* à onze mille exemplaires.

une position de réelle prééminence dans la région de Vire, ne pouvait être acquise que moyennant une compensation financière importante ; les offres faites au directeur de l'hebdomadaire virois ayant été jugées insuffisantes, le projet fut ajourné.

Simultanément, une autre forme d'extension avait été envisagée. Les animateurs de la Presse du Bocage s'étaient entendus avec les personnalités politiques contrôlant *Pays d'Auge Tribune* sur le principe d'un système d'exploitation en association (69). Cette union devait constituer le premier jalon d'un regroupement de toutes les feuilles de tendance indépendante paraissant dans le département. L'accord étant acquis sur le plan politique, des pourparlers furent engagés aux points de vue juridique et financier ; les deux parties se mirent d'accord pour constituer en commun une société d'exploitation, à laquelle seraient confiées l'impression et la publication de *Pays d'Auge Tribune* et des cinq titres de la Presse du Bocage. Les six périodiques, dont la une serait commune et contiendrait des éditoriaux inspirés par les personnalités politiques des deux sociétés fusionnées, ne se différencieraient que par le titre et l'information de localisation absolue. Le directeur de *Pays d'Auge Tribune* assumerait les fonctions de rédacteur-en-chef ; celui de La Presse du Bocage devait assurer l'impression. L'accord allait être conclu, lorsque certains actionnaires de la société d'édition du *Pays d'Auge Tribune* s'émurent de la faiblesse du tirage des hebdomadaires de La Presse du Bocage, et qu'ils eurent vent de leurs difficultés à s'implanter dans les arrondissements de Vire et de Bayeux (70). L'examen approfondi de la situation devait amener les dirigeants de *Pays d'Auge Tribune* à se rétracter. Ces échecs répétés devaient s'ensuivre par une trêve, pendant deux ans, des menées extensives.

En 1957 pourtant le projet connut de nouvelles péripéties. Une sixième feuille, créée le 5 avril, *L'Avenir caumontais*, fut destinée aux cantons de Caumont et Balleroy. Mais surtout l'homogénéité du groupe fut renforcée par l'acquisition de *L'Avenir d'Isigny et de Grandcamp*, dont la société n'assurait jusqu'alors que l'exploitation. L'augmentation de capital effectuée à cette occasion fut en grande partie couverte par des apports en nature et, notamment, par l'acquisition d'un important matériel d'imprimerie : la société comptait porter ses efforts pendant quelque temps sur les travaux d'impression, afin d'en investir les bénéfices dans une tentative d'extension ultérieure. Pourtant, dès le début de l'année suivante, la société créait encore une nouvelle feuille, ou plus exactement une deuxième édi-

(69) L'accord politique fut réalisé, pour la Presse du Bocage, par MM. Leroy-Ladurie, député, Lemarchand, ancien député, et Cautru, ancien sénateur et président du conseil général ; pour *Pays d'Auge-Tribune*, par MM. Laniel, Boivin-Champeaux, président du Conseil général, et Gamare, conseiller général.

(70) Il semble que les journaux édités par la Presse du Bocage n'ont jamais pu s'implanter vraiment dans la région. Le tirage global était tombé de 8.500 à 4.900 exemplaires entre novembre 1952 et novembre 1955.

tion de la *Suisse normande*. Bien que le lancement fût marqué par l'organisation d'un concours doté de nombreux prix, il s'agissait moins, semble-t-il, d'imposer ce titre dans la région de Flers que d'une manœuvre visant à faciliter une fusion éventuelle avec un journal de même tendance édité dans cette ville, *L'Orne combattante* de Flers.

Puis, au mois d'avril 1958, le capital de la société fut de nouveau augmenté, par souscription de 4 660 actions de cinq mille francs. Le conseil d'administration fut remanié : les deux anciens parlementaires qui avaient été à l'origine du regroupement assumaient les fonctions de président et vice-président ; mais surtout l'initiateur du projet entrait effectivement dans l'administration de la société, alors qu'il n'en avait pas, jusqu'à cette époque, fait juridiquement partie. La masse des disponibilités financières immédiates résultant de l'augmentation de capital devait permettre le lancement d'une feuille unique, se substituant aux sept hebdomadaires édités par La Presse du Bocage. Cette étape, qui devait logiquement couronner l'entreprise d'implantation départementale, fut anticipée en raison des difficultés rencontrées jusqu'alors; la réforme électorale justifiait d'autre part une action limitée dans le cadre de l'arrondissement et la proximité des premières élections législatives de la cinquième République conviait à une action rapide. C'est dans le courant du mois d'octobre 1958 que les sept journaux furent remplacés par un hebdomadaire unique, *Ouest-Normandie* (71) ; la désignation des éditions anciennes fut conservée en sous-titre pendant quelques mois, puis elle fut supprimée.

Ouest-Normandie ne parvint pas à s'implanter dans la région mieux que ne l'avaient fait les feuilles auxquelles il se substituait. Il perdit même une part de son audience, au profit de *La Voix du Bocage* et de *La Renaissance du Bessin*. Comme le Bessin est éloigné du centre d'édition et que la périodicité de la feuille de Bayeux est bi-hebdomadaire, le journal Indépendant abandonna progressivement son investigation et sa diffusion dans l'arrondissement de Bayeux. Il se heurtait dans l'arrondissement de Vire à *La Voix du Bocage*, dont il ne parvenait à restreindre la vente que dans le canton d'édition. C'est alors que la société de La Presse du Bocage fut mise en liquidation amiable, tandis que, par acte des 13 et 19 décembre 1961, les éléments incorporels étaient vendus au directeur de l'imprimerie, qui devait continuer l'exploitation du journal à titre personnel. On pourrait être tenté d'attribuer l'échec de cette tentative à l'opinion politique arrêtée ; mais, bien plutôt, celui-ci semble dû à la souplesse de la localisation communale, contrastant avec la rigidité de l'information proposée par les trois feuilles immédiate-

(71) Le titre *Ouest-Normandie*, qui appartenait à la société d'édition du quotidien caennais lancé en 1953, avait été cédé au président du conseil d'administration de la société de La Presse du Bocage.

ment concurrentes, *La Renaissance du Bessin, La Voix du Bocage* et *Les Nouvelles de Falaise* (72).

Les causes de l'échec importent moins en l'occurence que les raisons ayant justifié la persévérance des promoteurs du projet. Que, malgré leurs déboires successifs, elles se soient efforcées d'implanter un organe d'influence partisane, les personnalités politiques locales attribuent à la presse une utilité : la contrôlant, elles disposent l'opinion publique en leur faveur; ignorées d'elle, la pression s'exerce à leur encontre. Le profit tiré de leur position par les hommes de presse ne peut être que limité, parce que les journaux touchent tous les habitants, indépendamment de leurs convictions politiques personnelles ; agissant avec circonspection, ils peuvent néanmoins faire pression sur l'opinion publique, indirectement dans le courant des temps, directement en période électorale.

B. — La pression politique.

La pression politique exercée par les journaux sur l'opinion publique est peu apparente ; les feuilles commerciales se différencient en cela des organes d'opinion, que leurs prises de position sont diffuses et que leurs publications conservent un cachet extérieur de neutralité et de détachement. Michel François souligne dans ce sens que les journaux régionaux, en dépit de quelques prises de position induites des circonstances et d'un intérêt particulier, se gardent de toute politique d'engagement : « Presque chacun d'eux déclare se rattacher à une tendance déterminée : radicale, socialiste, libérale, démocrate-chrétienne, etc. Les options d'antan percent quelquefois à travers les éditoriaux. Sur certaines questions précises et selon les intérêts, vrais ou présumés, de la région, les grands régionaux adoptent quelquefois un ton de polémique cauteleuse à l'égard des décisions gouvernementales. Mais ils ne se jettent pas à corps perdu dans la bataille » (73). La presse, malhabile à servir la communauté politique, tire elle-même, et par la force de la localisation, un médiocre profit de sa position privilégiée.

Les critères déterminatifs de l'option politique des journaux sont au nombre de trois : l'appartenance politique des dirigeants, le contenu des éditoriaux et les prises de position adoptées lors des consultations populaires, les manquements à l'intégralité surtout. Les indications fournies sont souvent contradictoires ; en outre, s'agissant surtout des hebdomadaires locaux, l'attitude politique est soumise aux fluctuations incessantes de l'environnement immédiat et du contexte politique général. La pression est donc mobile et diffuse ; mais sous réserve que les options ne sont pas considérées comme des données permanentes, les manifestations sont révélatrices de l'esprit qui anime les tenants de ce que l'on a pu appeler le quatrième pouvoir.

(72) V. *supra*, p. 87.
(73) Ac18, p. 12.

La composition du conseil d'administration des sociétés éditrices, si elle ne détermine pas l'orientation politique des journaux, fixe certaines limites intérieures à l'usage de la liberté. Les feuilles accordent place à des informations d'origines diverses, mais les insertions sont faites sous forme de communiqués et la rédaction ne prend pas parti. Il est jusqu'à certain parlementaire, lié par des attaches familiales directes avec le directeur d'un régional de grande diffusion, qui se plaigne de ce que le journal méconnaisse la plupart de ses interventions. La prudence des journalistes se prolonge par une ignorance systématique ou, à l'inverse, par un appui discret, de l'action de certaines personnalités ou de certaines organisations. La tactique du silence et du soulignement, pour insidieuse qu'elle soit, peut avoir à longue échéance une incidence plus réelle sur les réflexes individuels que celle du parti pris ; elle s'accorde en tout cas à la neutralité apparente que la localisation impose.

« Le pouvoir de la presse, écrit Bernard Voyenne, réside essentiellement dans l'amplification qu'elle donne aux faits et gestes, ou leur refuse » (74). Ainsi, au mois de novembre 1961, alors que le député et le sénateur-maire de Caen étaient concernés un nombre de fois approximativement identique dans *Le Bonhomme libre*, le second était impliqué trois fois plus que le premier dans *Liberté de Normandie* (75). C'est que le sénateur-maire appartient à la société d'édition du quotidien caennais et, quand bien même aucune détermination positive n'animerait les journalistes à son profit, une relation privilégiée s'instaure naturellement dans les faits. De la même façon, le maire de Caen jouit d'un avantage sensible sur le député dans *Ouest-France*, non pas qu'il soit membre de la société d'édition, mais en raison de ses attaches personnelles avec le directeur régional du journal de Rennes, lequel dirige également *Liberté de Normandie*. La simple collusion des intérêts définit des attitudes inégalitaires dans le choix et le traitement des nouvelles, dont le fondement est uniquement constitué par la détermination des animateurs des journaux, et non par la mise en œuvre du service informatif dont ils ont la charge.

Peu après la Libération, les biens séquestrés ayant appartenu aux entreprises de presse suspendues furent répartis entre diverses familles politiques : le M.R.P. l'emporta à *Ouest-France*, les socialistes dominèrent à *Paris-Normandie*. A la suite de plusieurs opérations, M. Paul Hutin-Desgrées, ancien secrétaire général de *Ouest-Eclair*, fondateur de *Ouest-France* et député du Morbihan, contrôla avec son beau-frère la majorité des actions de la société d'édition. A ses côtés, président à la tendance politique du journal des personnalités qui jouèrent un rôle éminent dans le M.R.P. et qui sont

(74) Oa7, p. 19.

(75) Le sénateur-maire de Caen était concerné neuf fois dans *Le Bonhomme libre*, le député huit fois. Dans *Liberté de Normandie*, le premier était concerné dix-huit fois, tandis que l'autre ne l'était que cinq fois.

entrées dans la société aux premiers jours de la Libération (76). L'appropriation de *Paris-Normandie* fut entourée de péripéties plus tourmentées ; ce n'est qu'à la fin du mois de mars 1945 que l'équipe dirigeante fut durablement installée dans les locaux du *Journal de Rouen :* M. Pierre-René Wolf avait pris la direction de l'affaire, tandis qu'une société nouvelle était constituée, groupant une trentaine de personnes dont la plupart étaient connues pour leur affiliation ou leur sympathie portée au parti socialiste.

Les journaux régionaux n'ont jamais connu l'orientation strictement partisane propre à la plupart des journaux parisiens. Dès les premiers temps de la Libération, cédant aux exigences de la localisation, ils adoptèrent une attitude informative de neutralité. Cette tendance est confirmée par le fait qu'aucun des journalistes qu'ils emploient ne s'est fait connaître par des opinions arrêtées. Aucun rédacteur détaché d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie* ne semble être affilié à un parti politique; deux rédacteurs de *Paris-Normandie* sont de tendance socialiste, deux rédacteurs d'*Ouest-France* sont de tendance M.R.P., mais tous leurs confrères affichent ostensiblement un apolitisme absolu. Bien plus, tel rédacteur de *Liberté de Normandie,* connu pour ses sympathies à l'égard du M.R.P., fut engagé sans encombre à *Paris-Normandie.* Le seul journaliste professionnel du Calvados qui soit affilié à un parti politique est employé par *Liberté de Normandie,* journal de tendance conservatrice : il est inscrit au P.S.U. L'indifférence manifestée par la direction des entreprises de presse à l'égard de la conviction politique des artisans du journal témoigne qu'elle ne requiert pas de leur part une contribution politique positive.

Il n'en va pas naturellement ainsi en ce qui concerne les journaux locaux : la détermination politique de leur directeur ou de leur rédacteur se transmet aussitôt à l'ensemble de l'œuvre. Mais aussi, un changement survient-il dans le personnel rédactionnel ou dans la propriété de l'entreprise, ou bien l'attitude des dirigeants évolue-t-elle en fonction des circonstances, la tendance politique du journal est modifiée de concerve. La plupart des propriétaires d'hebdomadaires locaux sont des commerçants ou des notables. *Le Trait d'Union, Ouest-Normandie* (77) et *Les Echos* appartiennent personnellement à des imprimeurs-libraires, pour qui le journalisme est une occupation accessoire. *La Voix du Bocage* est édité par une S.A.R.L., dont les deux associés sont membres de la même famille et dirigent également une imprimerie. En l'occurrence, le journal est essentiellement considéré par ses propriétaires comme un produit commercial ; l'aspect journalistique de l'activité est subordonné à son aspect industriel et commercial : la préoccupation politique est généralement étrangère

(76) Les actionnaires les plus marquants sont MM. Bidault, André Colin, Maurice Schumann, Teitgen, Gaston Tessier. On trouvera la liste des actionnaires d'origine i. *Ouest-France,* 14-15 octobre 1944.

(77) Depuis le mois de décembre 1961.

à la feuille. Ou elle peut être suscitée par des considérations d'ordre psychologique, lorsqu'une personnalité politique locale tend à intervenir de façon régulière, mais elle est éphémère.

La Société havraise d'impression et d'édition, qui édite le quotidien *Le Havre*, a fait depuis 1960 l'acquisition d'un quotidien et de trois hebdomadaires (78). Cette société devait une partie de son importance au fait que l'Imprimerie de la Presse, qui est une de ses filiales, imprime le quotidien concurrent, *Havre libre*. Le contrat liant *Havre libre* à l'Imprimerie de la Presse devant expirer en 1969, la société havraise s'efforce de se prémunir pour le jour où elle ne disposerait plus des ressources tirées de son impression ; elle acquit les quatre journaux locaux, afin d'en tirer, par un système d'annonces couplées dans les quatre feuilles groupées sous la dénomination commune La Presse du Littoral, d'importantes ressources publicitaires. Cette opération est caractéristique d'un état d'esprit, où l'intérêt commercial domine toute autre préoccupation. Le service politique n'étant pas un facteur d'ordre concurrentiel, il est tenu pour inutile : la rédaction se consacre essentiellement à colliger les nouvelles de renseignement de localisation absolue.

Tous les autres hebdomadaires locaux appartiennent à des sociétés, dont la plupart des membres sont des notables de la région, maints d'entre eux exerçant un rôle actif dans l'administration municipale ou départementale. Les sociétés se sont constituées de façon empirique, leurs fondateurs ayant fait appel aux notabilités locales, non point tant en raison de leur opinion, qu'eu égard à leur personne. Les tendances ainsi sont nombreuses et aucune n'est véritablement arrêtée ; certaines dominent toutefois : l'U.N.R. dans *La Renaissance du Bessin* (anciens sympathisants du R.P.F.), L'Action locale dans *Les Nouvelles de Falaise* et *Lexovien libre - Lisieux-Liberté*, le radicalisme dans *Le Bonhomme libre*, les Indépendants-Paysans dans *Pays d'Auge Tribune*, l'extrême-droite dans *Nos Cantons*. Il faut se garder toutefois de systématisations abusives : nombre de sociétaires n'ont pas de position politique arrêtée et la plupart de ceux qui sont engagés ne portent au journal qu'un intérêt restreint. Presque tous les actionnaires du *Bonhomme libre* sont de tendance radicale, mais ils abandonnent la direction du journal à un directeur de tendance gouvernementale. Si la majorité des actionnaires de *La Renaissance du Bessin* sont favorables à la politique du général de Gaulle, deux d'entre eux se réclament du C.N.I.P., un autre de l'Action locale ; le directeur quant à lui est sans attache politique définie. Deux des plus gros actionnaires des *Nouvelles de Falaise*, l'ancien maire de Falaise et le conseiller général de l'un des deux cantons, étaient membres du parti radical-socialiste ; l'hebdomadaire se trouve néanmoins sous l'emprise prédominante d'un parlementaire U.N.R., qui

(78) Le quotidien : *Le Progrès de Fécamp* ; les hebdomadaires : *L'Indépendant honfleurais*, *Le Pont-Audemer* et *Le Progrès* (deux éditions).

ne fait pas partie de la société mais qui est lié par des attaches personnelles avec le directeur. Il n'est que deux journaux où l'emprise d'un actionnaire se traduise par un engagement politique réel : *Pays d'Auge Tribune*, dont la plupart des sociétaires étaient modérés ou de tendance Indépendants-Paysans et qui, sur l'initiative de l'un d'entre eux, adopta une attitude violemment hostile au gouvernement, notamment à propos du règlement de l'affaire algérienne ; et *Nos Cantons*, dont la forme juridique fut modifiée pour accueillir une personnalité politique fermement engagée.

On voit que les renseignements déduits de l'appartenance politique des propriétaires des entreprises de presse sont d'un intérêt limité. Le profit politique n'est lié à la propriété que dans des cas exceptionnels ; il est davantage le fait des circonstances. Ceci dans deux cas : d'une façon habituelle lorsqu'une personnalité politique, appartenant ou non à la société d'édition, s'accorde avec la direction et joue un rôle actif dans la confection du journal ; de façon épisodique lorsqu'un événement particulier provoque de la part des rédacteurs une réaction passionnelle. La présence des actionnaires peut bien être modératrice, mais elle recouvre alors la modération naturelle tirée de la localisation ; elle est insuffisante pour circonvenir les menées positives. Un seul exemple emprunté à la presse éditée dans le Calvados s'établit en contradiction par rapport à cette règle, celui du *Progrès*, dont le rédacteur dut renoncer à prendre position après que l'hebdomadaire eut été acquis dans un but commercial par le journal *Le Havre*. D'une façon générale, les propriétaires des entreprises de presse se désintéressent de la matière journalique produite, abandonnant le moyen d'expression dans son intégralité au directeur de l'entreprise. Le profit politique doit donc être considéré en se référant aux prises de position relatives à la survenance de certains événements, étant entendu que, selon les circonstances et les personnes, elles peuvent définir successivement des attitudes apparemment contradictoires.

Ces attitudes ne peuvent être définies à partir du contenu global, puisque la méthode informative adoptée écarte les prises de position dans le corps du journal ; elles transparaissent plus ou moins nettement de l'étude des éditoriaux et des chroniques, dont la rédaction est généralement assurée par le directeur de la feuille. Il ne saurait être question d'analyser les éditoriaux proposés par les divers journaux régionaux et locaux ; de nombreuses études du contenu ont mis en lumière le parti pris par la presse de sa situation particulière. La nature des options définies importe moins que la constatation de l'option elle-même, manifestation tangible du profit. Les directeurs d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie* se réservent l'exclusivité du commentaire critique de l'actualité ; plus exactement, s'agissant de *Ouest-France*, l'orientation politique est définie par le directeur général et son état-major familial. La famille, à *Ouest-France*, est une réalité omniprésente : l'entreprise est familiale, mais aussi les emplois sont réservés de préférence aux fils ou aux proches parents des rédac-

teurs, des administrateurs, des employés, même des ouvriers. La cooptation est naturelle, garante de la moralité et de la solidarité des artisans du journal. L'option politique de la direction relève moins des prises de position du M.R.P. que d'une sagesse emprunte à la tradition, au patriotisme et à la paix sociale, à la confiance en l'action gouvernementale aussi ; *Ouest-France* n'est pas l'organe d'un parti, mais il est l'expression de cette portion de la population qui entend conserver et veut se prémunir contre les dangers de l'aventure. Partisans de l'ordre, garants de la morale, de la famille, de l'Eglise et des institutions établies, Paul Hutin-Desgrées et les siens expriment clairement ce que le lecteur moyen comprendrait mal s'il se référait aux textes officiels. Les phrases sont courtes et sonores, explicites ; des artifices d'impression mettent en relief l'idée importante. Les grands principes sont invoqués à l'appui des conceptions développées : on inculque plus qu'on ne suggère.

Pierre-René Wolf, directeur de *Paris-Normandie*, écrit quotidiennement un excellent éditorial, fréquemment cité dans les revues de presse, où transparaissent les grands thèmes de la gauche modérée. Il saisit l'événement saillant et le commente librement ; son talent journalistique lui permet d'aborder avec un égal bonheur tous les aspects de l'actualité. La collection de ses éditoriaux constitue une somme succincte, mais remarquablement lucide de l'histoire des quatrième et cinquième Républiques, présentée par un libéral de gauche, partisan du progrès social, de la cohérence européenne et de l'émancipation coloniale. Ses exégèses sont toutefois empreintes d'une intelligence et d'une austérité, qui ne s'accommodent pas toujours au niveau moyen de l'audience de destination, tandis que, la technique politique des éditorialistes de *Ouest-France* est-elle moins raffinée, elle porte davantage, atteint le grand public et, par accoutumance, suscite des réflexes collectifs plus apparents.

Dans le courant du temps, les éditoriaux des deux régionaux s'appliquent plus généralement aux événements d'illocalisation internationale qu'aux événements de politique nationale. Au mois de novembre 1961, M. Pierre-René Wolf consacrait plus de la moitié de ses éditoriaux aux questions internationales, dont un grand nombre se rapportait à la diplomatie soviétique ; plusieurs chroniques étaient consacrées au problème algérien ; quatre seulement à des problèmes de politique intérieure proprement dite. Les éditorialistes d'*Ouest-France* s'employaient davantage à commenter les péripéties du conflit algérien que toute autre catégorie d'événements. Les journalistes, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre journal, s'adressent moins en leurs chroniques au citoyen, susceptible de trancher, qu'à l'homme, en tant qu'il se sent individuellement touché, mais à l'égard duquel les circonstances ne peuvent s'infléchir. Les implications juridiques de la qualité de citoyenneté sont, là encore, méconnues. Les journalistes, pourtant, prennent des positions nettement arrêtées.

Les événements politiques d'illocalisation nationale retenus par M. Pierre-René Wolf comme supports de ses éditoriaux du mois de novembre 1961 sont les discours prononcés en Corse, puis à Strasbourg par le chef de l'Etat, le vote du budget par l'assemblée nationale et la grève des fonctionnaires déclenchée à la fin du mois. Dans les quatre circonstances, le directeur du journal de Rouen tirait profit des événements pour faire valoir son opinion particulière, en l'espèce l'émancipation coloniale, la construction européenne, l'interventionnisme de l'Etat et le progrès social. S'agissant du discours prononcé à Strasbourg par le général de Gaulle, l'éditorialiste déplore que celui-ci ait porté son choix sur « un nationalisme intransigeant, dont l'objectif est pur de tout mélange, mais dont les moyens ne correspondent ni à la politique économique, ni aux possibilités de défense », plutôt que sur « un nationalisme dérivé..., mais reposant sur une structure économique réelle et capable de sécréter une cuirasse en fonction des assauts éventuels » (79). A propos de l'adoption de la loi de finances par l'assemblée nationale, il regrette qu'il s'agisse d'un « vieux budget époussetè, un budget d'hier et non pas un budget tel qu'on le voudrait pour la France de demain » (80). Ou encore, déplorant la multiplication des grèves et les inconvénients qui en résultent pour les usagers, Pierre-René Wolf concède que « ces manifestations spectaculaires sont les seules qui fassent entendre les sourds » : le gouvernement ne tournerait-il point les règles, respecterait-il ses engagements, les employés de l'Etat, dont les salaires sont hors de comparaison avec la plupart de ceux du secteur privé, n'en viendraient pas à telle extrémité (81). La plupart des éditoriaux du directeur du journal de Rouen traitent ainsi d'une question précise, située dans son contexte, jugée par référence à quelques principes concrets et perdurables.

La méthode des éditorialistes d'*Ouest-France*, celle surtout du directeur du journal, est foncièrement différente : elle n'est pas analytique mais, en quelque sorte, sensualiste. Les événements de support ne sont pas expliqués, ils sont le fondement justificatif de quelques principes d'ordre déduits d'une transcendance et non de la raison. Les éditoriaux s'appliquent à la nature humaine plutôt qu'au règlement des affaires ; c'est aux impulsions du cœur qu'il est fait appel, non aux ressources de l'esprit : s'adressant aux Français, quand l'opposition resserrait ses rangs, le chroniqueur s'exclame: « Dressez-vous contre l'affrontement intérieur que préparent les fanatiques de l'illusion : il serait la mort pour beaucoup et l'arrêt de mort de notre liberté » (82). Pour justifier l'appel, le changement seul était invoqué : « Mal héréditaire, le changement nous a valu depuis plus de quatre-vingts ans plus de cent ministères ; nos fils peuvent voir

(79) *Paris-Normandie*, 24-11-1961, « A la mesure de la dignité ».
(80) *Paris-Normandie*, 14-11-1961, « Plus ça change ».
(81) *Paris-Normandie*, 28-11-1961, « Faire le point ».
(82) *Ouest-France*, 16-11-1961, « Contre les fanatiques de l'illusion ».

l'histoire de la troisième et de la quatrième Républiques se rédouler le long d'une avenue de gibets, auxquels pendent les gouvernants victimes, condamnés tour à tour par les égarements alternés de la droite et de la gauche. » Le seul remède aux égarements consiste dans le patriotisme et la confiance portée par la nation au général de Gaulle (83) ; nulle autre solution ne se présente à l'esprit, ni pour le présent, ni dans l'avenir : « Faisant front aujourd'hui pour critiquer et disloquer ce qui est en place, l'opposition sombrerait demain dans les contradictions et les déchirements » (84). La confiance au reste, seule, suffit ; le chroniqueur poursuit : « Les problèmes sociaux sont d'un autre ordre de gravité ; ils sont d'ailleurs pris au sérieux par le gouvernement, qui les aborde avec le souci des remises au point qui s'imposent. » Il serait vain de chercher dans l'éditorial quelque allusion de nature à rassurer le lecteur sur ce point.

Les hebdomadaires locaux, plus encore que les quotidiens, prennent des positions arrêtées, traduisant l'intérêt particulier de la direction. Les éditoriaux sont souvent fournis par des agences de presse politiquement orientées ; parfois ils sont rédigés par le directeur du journal, parfois par une personnalité locale ; certains même sont la reproduction intégrale de communications partisanes ou d'articles rédigés par des personnalités politiques dans des journaux d'audience nationale (85). L'origine précise importe peu, puisque la feuille fait sienne les opinions exprimées (86). Plusieurs hebdomadaires adoptent une attitude d'opposition assez vive à l'égard du gouvernement. *Pays d'Auge Tribune* retient chaque semaine deux événements, qui constituent les supports de la critique ; celle-ci prend parfois le trait d'une contestation générale : « En dépit des propos rassurants de nos dirigeants, le malaise s'accroît en France de jour en jour. Au fond personne ne le conteste plus. Les inconditionnels eux-mêmes l'admettent, tout en assurant que seul le général de Gaulle est capable de s'en sortir. Nous aimerions pouvoir les comprendre. Hélas (trois fois), nous n'y parvenons pas. D'autant que notre inquiétude n'est pas récente. Alors que l'euphorie était de règle, nous avons émis des réserves qui se sont vérifiées. L'évolution négative des événements ne nous a pas surpris et rien de ce que nous avons redouté à cette époque ne nous est épargné » (87).

Dans un autre hebdomadaire, ce sont les hommes qui sont mis en cause : « L'abolition des privilèges partisans devait, sous la cinquième République, nous donner en revanche des administrateurs

(83) *Ouest-France*, 10-11-1961, « Entre Français ».

(84) *Ouest-France*, 6-11-1961, « Bavardages à Babel ».

(85) Du premier type, on pourrait citer de très nombreux articles du *Progrès* avant son rachat par *Le Havre* ; du deuxième, de nombreux éditoriaux de *Nos Cantons*, empruntés au *Journal du Parlement*.

(86) Les chroniques fournies par les agences de presse sont généralement signées par le titre du journal.

(87) *Pays d'Auge Tribune*, 1-12-1961.

éclairés... Eh bien ! nous avons des gens qui jouent, eux, les princes. Aux politiciens chevronnés et trop roublards, princes déchus, ont succédé — mêlés d'ailleurs de quelques malins du vieux système — des parvenus plus ignares et tout aussi avides. La prolifération des sinécures n'a jamais été aussi active. Et plus ils sont, ces fruits secs, moins ils en font » (88). D'autres s'en prennent à l'action gouvernementale globale : « Après la guerre, le général de Gaulle avait remis la locomotive sur les rails ; le gouvernement actuel prend plutôt figure d'organisation du déraillement... La négligence du facteur humain, l'ignorance des besoins immédiats risquent de tout compromettre, etc. » (89). Il est jusqu'aux *Echos* qui, en dépit de sa propre négligence, déplore l'insuffisance des sources informatives : « L'opinion attacherait du prix à connaître, dans le différend qui mêle le public aux démêlés de l'Etat et de ses personnels, non pas seulement la part du dossier qui concerne la grille des salaires, mais tout le dossier. On ne fait de bonne justice que lorsque toutes les pièces du jugement sont claires et authentiques » (90).

On multiplierait sans fin de telles citations, les journaux prennent position. Ce qui est grave : l'engagement n'est fondé sur aucune démonstration ; souvent même il est détaché de l'actualité : c'est le pouvoir qu'on juge, non l'événement. Et le jugement ressort d'un réflexe passionnel, non de la stricte observation des faits et de leur rapport avec quelque recette de gouvernement. L'absence d'information politique à l'intérieur du journal ne justifierait pas l'argument éventuel tiré de la spécialisation des articles en fonction du traitement journalique. Et lorsque les journaux opinent, comme un cachet d'authenticité est transmis à l'ensemble de l'œuvre par l'authenticité des nouvelles localisées de renseignement, le public le moins averti est naturellement enclin à leur porter crédit. Le réflexe se transmet ainsi de la rédaction aux lecteurs ; l'option n'est-elle pas trop contrastée, elle pénètre l'opinion.

Ceux mêmes d'entre les journaux dont la tendance politique est la plus marquée n'agissent pas sans prudence. Le jugement transparaît à peine dans le corps de la feuille et surtout, à la différence des journaux d'opinion, l'information n'est pas systématiquement soumise à une idée. Plus exactement, la formulation de l'idée ne constitue pas le fondement de la tâche informative ; elle n'en est qu'un aspect accessoire, épisodique et partiel. D'ailleurs une tendance assez nette consiste à ne pas forcer l'engagement des lecteurs sur le plan de l'action positive. C'est ainsi que les jugements ne s'appliquent jamais aux problèmes politiques localisés, et moins fréquemment à la politique nationale qu'à la politique internationale. Les journaux volontairement neutres, tels *Le Bonhomme libre* ou *Lexovien libre-Lisieux-Liberté*, ne traitent dans leurs éditoriaux que des questions

(88) *Nos Cantons*, 16-11-1961.
(89) *Les Echos*, 1-11-1961 et *Le Trait d'Union*, 2-11-1961.
(90) *Les Echos*, 8-11-1961.

d'illocalisation internationale, voire même de localisation étrangère, celles qui ne concernent leurs lecteurs que médiatement. Les autres évitent d'entrer dans le détail des affaires ; ou, s'ils le font, ils se conforment en général à un tempérament conservateur, qui ne s'appuie pas sur les positions politiques établies. Ainsi *La Voix du Bocage*, critiquant, à propos de la grève des fonctionnaires, le principe même du droit de grève : « Cédant à la pire démagogie, l'Etat a laissé inscrire dans la constitution le droit de grève pour les fonctionnaires et agents de l'Etat lui-même ! On se frotte les yeux devant un non-sens aussi massif » (91).

M. Pierre Moisy, qui cumule les fonctions de directeur de *Liberté de Normandie* et de directeur régional d'*Ouest-France* pour la Basse-Normandie, ne participe pas à la tâche rédactionnelle. Son intervention se limite au contrôle de l'information produite et au filtrage des événements exhaussés en nouvelles. Ayant acquis la pleine confiance de la direction générale d'*Ouest-France*, placé par celle-ci à la tête du quotidien caennais du soir, il apparaît en fait, sur le plan départemental, comme la personnalité la plus influente dans le processus de connaissance de l'actualité. Son intervention, qui ne se manifeste pas par des déclarations ou par des prises de position personnelles, se traduit par l'orientation particulière de la présentation de certains événements. En 1959, quatre listes étaient présentées aux suffrages publics lors des élections municipales à Caen : une « liste d'entente et d'action municipale pour le développement économique et le progrès social » conduite par l'ancien ministre M. Louvel; une liste d'action municipale conduite par M. Buot, premier adjoint au maire sortant ; une liste travailliste de réformes municipales et sociales, de tendance socialiste ; une liste d'union républicaine et démocratique de défense des libertés et des intérêts municipaux, de tendance communiste. Au cours de la semaine précédant la consultation populaire, *Liberté de Normandie* avait donné quelques renseignements relatifs à la technique et au déroulement des élections ; il avait, dans une rubrique intitulée « Le journal des élections », précisé le rôle de la municipalité d'une façon générale. En revanche, il n'avait pas ouvert ses colonnes aux candidats. Deux brèves avisèrent que le parti communiste tiendrait des réunions électorales (92) ; aucune autre convocation, aucun autre communiqué ne furent insérés, sinon, la veille des élections, un double placard dénommant les personnalités de la liste Louvel et indiquant quel était leur programme (93).

La publicité ainsi accordée, sur plus d'une demi-page, la veille du scrutin, à l'une des listes en présence aurait été conforme au rôle informatif du journal, à condition que les autres listes, pareillement, soient présentées au public. Le silence volontaire tenu par le journal

(91) *La Voix du Bocage*, 3-11-1961.
(92) *Liberté de Normandie*, 6-3-1959 et 8-3-1959.
(93) *Liberté de Normandie*, 7-3-1959.

est sans doute une tactique plus efficace que l'adhésion explicite à tel homme, ou à tel programme, parmi d'autres. A qui mettrait en doute cette efficacité, le fait que M. Moisy, en dépit de raisons personnelles qui le pousseraient à abandonner sa pleine activité, demeure en fonction jusqu'aux élections municipales de 1965, semble suffire à renverser la présomption. Le directeur de *Liberté de Normandie* n'a aucune prétention politique personnelle, sa position à *Ouest-France* est une position de dépendance ; il jouit néanmoins d'une indépendance d'action totale, bloquant au niveau de la transmission les nouvelles contraires aux intérêts qu'il représente. C'est la pression occulte, insusceptible de mesure et pourtant la plus influente, celle qui s'éloigne de l'idée et qui s'applique aux faits.

La pression occulte ne s'exerce que lorsque les circonstances le justifient et si la conjoncture est favorable. De là vient que, pour la plupart des journaux, on ne peut dresser un état de pression politique continue. *Liberté de Normandie* a pu effectivement soutenir certaines candidatures aux élections municipales de 1959 ; en revanche, il ne s'est pas engagé dans les élections législatives de 1962 : M. Louvel ne se présentait pas et le candidat de sa tendance, l'un des adjoints à la mairie, avait de l'avis unanime de très faibles chances de succès. Dans une telle conjoncture, le journal de Caen se retrancha dans une attitude de stricte neutralité : il se contenta, la veille du scrutin, de dresser un tableau des candidats se présentant dans les diverses circonscriptions du Calvados et de donner quelques indications pratiques sur le déroulement des élections à Caen (94). Les jours précédents, il avait annoncé les réunions électorales des candidats, proposant en outre deux rubriques illocalisées : l'une, intitulée « La campagne sur les ondes », reproduisait les discours prononcés à la radio et à la télévision par les représentants des partis ; l'autre, intitulée « Les grands personnages de la campagne électorale », faisait état des prises de position de personnalités politiques éminentes. Le choix n'excluait aucune des grandes tendances se partageant alors l'opinion, mais il se situait exclusivement au niveau de l'illocalisation nationale : le journal s'était retiré de la compétition sur le plan local. Ne pouvant avoir prise, il ne donnait avantage à personne ; et il se trouve qu'ainsi, non seulement le député sortant ne rendit point compte de son mandat dans le journal de la ville dont il était l'élu, mais aussi que ni lui, ni les autres candidats, n'y énoncèrent leur programme d'action.

Quelques semaines plus tôt, lors du référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel (28 octobre 1962), *Liberté de Normandie* avait été moins circonspect. Aucun éditorial ne fixait une réponse péremptoire, mais il se fait que, sous une rubrique intitulée « Où voter dimanche ? », la rédaction avait inséré quatre brèves donnant les raisons pour lesquelles la C.F.T.C., la

(94) *Liberté de Normandie*, 18-11-1962.

Ligue des droits de l'homme, les sénateurs du Calvados et un groupe d'organisations démocratiques conseillaient de voter *non;* aucune des prises de position favorables au *oui* n'était en revanche consignée (95). Il se serait pu qu'il s'agît alors d'un concours de circonstances; mais une personnalité politique départementale devait nous affirmer que le communiqué, favorable à la thèse gouvernementale, qu'elle avait adressé au siège du journal, n'avait pas été inséré. Le lendemain du reste, bien que *Liberté de Normandie* ait indiqué la position officielle de tous les parlementaires du Calvados, l'accent était de nouveau porté sur les prises de position négatives : l'avis des Combattants de la Résistance et des anciens déportés et internés, les raisons du président Mendès-France, le compte rendu du meeting organisé à Caen par quatre partis et dix organisations de la gauche...

Des journaux s'engagent sans retenue dans les campagnes électorales. Ils sont peu nombreux, parce que, ce faisant, ils déclenchent les mécanismes concurrentiels normalement inhibés par la localisation. Ils ne furent que trois, dans le Calvados, à prendre véritablement parti dans les opérations électives de 1962 : *Pays d'Auge Tribune*, *Ouest-Normandie* et *La Renaissance du Bessin*. Les deux premiers, hostiles à la politique gouvernementale, firent campagne pour le *non*, puis soutinrent aux élections un candidat de l'opposition. Le troisième, organe de soutien du ministre des anciens combattants, M. Triboulet, défendait au contraire la thèse gouvernementale, puis soutint la candidature du ministre. Le journal est alors l'avocat de la cause soutenue ; les autres causes sont ignorées, ou elles sont combattues. S'agissant du référendum, les trois journaux publièrent chacun un article justifiant leur attitude : l'éditorialiste de *Pays d'Auge Tribune* conclut sa chronique en affirmant que « il faudrait être inconscient pour ne pas voter non » ; celui d'*Ouest-Normandie* titre la sienne : « Le devoir de voter non » ; et M. Triboulet : « Oui pour du neuf et du raisonnable » (96). *La Renaissance de Bessin* insère de surcroît le placard officiel de l'U.N.R. en faveur du *oui*. *Pays d'Auge Tribune* produit les dépositions de trois personnalités politiques locales hostiles à la réforme projetée : celle de M. Gamare, président du conseil général du Calvados; celle de Me Liegeard, maire de Beaumont-en-Auge, qui affirme que le *non* est « un devoir national »; celle de M. Descours-Desacres, sénateur du Calvados, intitulée « Je voterai non au référendum ». *Pays d'Auge Tribune* cite en outre d'importants passages de l'allocution prononcée par M. Monnerville, dans laquelle le président du sénat accusait le chef de l'Etat de violer la constitution et d'attenter aux droits des citoyens. Il publie un article de Robert Bruynnel, membre en 1958 du Comité constitutionnel consultatif, dans lequel l'ancien ministre affirme que la disposition soumise au référendum, « quel que soit le verdict populaire, restera entachée

(95) *Liberté de Normandie*, 27-10-1962.
(96) *Pays d'Auge Tribune*, 26-10-1962 ; *Ouest-Normandie*, 25-10-1962 ; *La Renaissance du Bessin*, 26-10-1962.

d'illégalité et d'inconstitutionnalité, et sera toujours contestée ». Il insère enfin un communiqué de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, incitant les électeurs à rejeter la question posée.

Une partialité identique ressort de la lecture des publications consacrées au premier tour des élections législatives de 1958 (97). Chaque feuille a son candidat : *Pays d'Auge Tribune,* Me Liegeard et *Ouest-Normandie,* M. Le Roy Ladurie, se réclamant tous deux du C.N.I.; *La Renaissance du Bessin,* M. Triboulet, U.N.R. Chaque journal publie la profession de foi du candidat soutenu, assortie d'une photographie ; un article fait valoir l'action passée, en faveur de la circonscription et sur le plan national, de MM. Le Roy Ladurie et Triboulet. Des autres programmes, *La Renaissance du Bessin* et *Pays d'Auge Tribune* ne soufflent mot ; *Ouest-Normandie* insère en revanche le programme électoral du candidat U.N.R., M. Halbout. Mais le journal de Condé dénonce aussitôt la servitude volontaire des députés U.N.R. qui, dit-il, « seraient utilement et avantageusement représentés par une quelconque machine électronique » ; il s'élève ensuite, en particulier, contre le programme de M. Halbout, le reprenant point par point, puis le contestant globalement ; il va même, dans une brève, jusqu'à s'en prendre à l'activité professionnelle du candidat U.N.R., alléguant que, l'ancien député de la circonscription voisine étant pharmacien, « les électeurs ont certainement d'autres intérêts à défendre » et ne veulent pas envoyer à l'assemblée nationale « un second pharmacien » ! Deux des adversaires de Me Liegeard sont pris à partie dans *Pays d'Auge Tribune,* l'un pour son appartenance politique, l'autre parce qu'il est parisien : M. Duchesne, député sortant, « a servilement, dans tous les scrutins, mélangé ses bulletins à ceux de l'U.N.R. » ; « demain, s'il était élu, il n'aurait pas le droit de s'exprimer, il devrait obéir ». M. Mégret, candidat du M.R.P., « passe tous les ans deux mois d'agréables vacances à Houlgate et cela lui suffit pour lui donner vocation à la représentation de notre région... Il ne connaît rien des besoins de la circonscription... Les électeurs de chez nous ne lui imposeront pas de déplacements dans notre région » ! Les candidatures socialiste et communiste ne sont pas signalées. Dans *La Renaissance du Bessin,* M. Triboulet signe lui-même un article en réponse à la profession de foi de son concurrent le plus influent, M. Baudard, maire de Courseulles, lequel, à l'occasion des élections, avait lancé le nouveau périodique, *La Tribune des cantons,* où il critiquait en retour l'action politique du ministre des Anciens Combattants.

Pareilles tribunes, tremplins d'action d'une personnalité politique, gênent le choix plutôt qu'ils ne le favorisent. L'animation étant unilatérale, le journal dicte une solution, il ne débat point de son bien

(97) *Pays d'Auge Tribune,* 9-11-1962 et 16-11-1962 ; *Ouest-Normandie,* 8-11-1962 et 15-11-1962 ; *La Renaissance du Bessin,* 9-11-1962, 13-11-1962 et 16-11-1962.

fondé ; le profit est attribué en propre à une tendance où à une personne, sans partage. Cependant, ainsi qu'on le disait plus haut, l'option suscite la concurrence : *La Tribune des cantons* fut créée pour mettre en brèche le monopole de lecture de *La Renaissance du Bessin* dans l'arrondissement de Bayeux, *La Voix du Bocage* ôte des lecteurs à *Ouest-Normandie* sur son propre terrain, les ventes de *Pays d'Auge Tribune* diminuent au profit de plusieurs hebdomadaires voisins du Pays d'Auge. Afin de ne pas s'exposer à heurter le public, la plupart des journaux évitent de prendre des positions aussi péremptoires. Leur neutralité, déduite de la spécialisation géographique, n'est souvent qu'apparente ; ordonnée par un mobile commercial, elle ne s'élève pas au niveau de l'intérêt général et elle s'accommode des développements les plus brefs et les plus évasifs. On citera l'exemple du *Bonhomme libre* qui ne consacre dans sa publication du 16 novembre 1962 qu'un article relatif aux élections législatives du 18 novembre : le chroniqueur passe en revue les personnalités qui se présentent dans les cinq circonscriptions du Calvados. Chaque candidat est cité, on indique son appartenance politique ; mais, dans chaque circonscription, l'un des candidats est retenu, on en fait l'éloge : c'est M. Buot, dont on fait ressortir « la sympathique personnalité », « la fermeté de ses convictions », « le dévouement aux intérêts locaux et régionaux » ; ou encore M. Triboulet, « probe et droit, ferme dans ses principes, attaché à son devoir et à ses mandants ». Par contre, l'hebdomadaire caennais formule explicitement le vœu que le candidat communiste de l'une des circonscriptions ne soit pas le bénéficiaire, au second tour, de la multiplicité des candidatures (98). Aucun des candidats ne s'est exprimé; le journal se retire de la compétition, laissant aux protagonistes le soin, par voie d'affiches ou dans les réunions électorales, d'éclairer le corps électoral.

Plusieurs hebdomadaires locaux négligent de présenter à leurs lecteurs l'ensemble des candidatures, donnant ainsi une situation préférentielle à certains. *Les Nouvelles de Falaise, Nos Cantons* et *Les Echos* ignorent le candidat P.S.U. et le candidat communiste de leur circonscription ; *La Voix du Bocage* et *Le Trait d'Union,* le seul candidat communiste; *Le Progrès* méconnaît le candidat S.F.I.O.; *L'Indépendant honfleurais,* les candidats communiste, S.F.I.O. et M.R.P. ; *Lexovien libre - Lisieux-Liberté,* dont la zone d'investigation couvre deux circonscriptions électorales, ignore dans l'une le candidat communiste, dans l'autre les candidats M.R.P., S.F.I.O. et communiste. Parmi les cinq candidatures retenues dans l'hebdomadaire de Lisieux, deux seulement sont justifiées auprès des lecteurs, celles qui « résument à peu près l'ensemble des problèmes qui opposent les tenants du oui et du non » (99). D'autres journaux accueillent sans discrimination plusieurs professions de foi, mais insèrent au surplus des articles ou des brèves en faveur de l'un des candidats :

(98) *Le Bonhomme libre,* 16-11-1962.
(99) *Lexovien libre - Lisieux-Liberté,* 16-11-1962.

ainsi *La Voix du Bocage* qui, outre les communiqués de MM. Le Roy Ladurie et Halbout, publiait un article dans lequel le candidat du C.N.I. critiquait l'U.N.R. et dénonçait l'opportunisme de M. Chaban-Delmas, ainsi qu'un communiqué de la Défense paysanne en faveur de M. Le Roy Ladurie (100).

Un appui indirect de même nature se dissimule sous l'apparente neutralité de certains hebdomadaires à propos du référendum du 28 octobre. *Nos Cantons,* qui ne prend pas nettement position en faveur du *non,* reproduit, sous le titre « Le précédent », le décret signé le 2 décembre 1851 par Louis-Napoléon Bonaparte ; il dénonce « la propagande éhontée » du gouvernement par la voie des ondes et il intitule une de ses chronique : « Le référendum-plébiscite » (101). *Le Trait d'Union* imprime : « Ce n'est certes pas l'heure de répondre au mépris souverain du général de Gaulle par un autre mépris ; mais il est plus que jamais l'heure de résister à une politique néfaste, dont les résultats ne peuvent être masqués pas des jonchées de fleurs de rhétorique » (102). Certains journaux, mettant l'accent sur l'équivoque de la question posée, concluent par un constat d'incapacité d'option ; tels *Le Progrès* et *L'Indépendant honfleurais* qui, dans un éditorial commun, appliquent à la consultation référendaire une réaction que certaine tradition prête volontiers au tempérament normand : « Si liberté était laissée pour l'énoncé de la réponse, nous sommes persuadés que dans la plupart des bureaux de vote de Normandie, on trouverait une grosse majorité de : P'têt ben qu'oui, p'têt ben qu'non ! Ce serait la digne réponse à un certain scrutin entièrement basé sur des équivoques » (103).

Les deux régionaux adoptent une attitude voisine de celle des hebdomadaires; il convient toutefois de distinguer leurs positions selon le niveau de localisation auquel elles se situent. Sur le plan local, soucieux de ménager l'opinion des élites, ils évitent le plus souvent de se prononcer ; sur le plan national au contraire, se fondant sur l'idée et non plus à la barre des intérêts, ils opinent avec discrétion. *Ouest-France,* dans sa rubrique départementale, annonce les réunions électorales des candidats et il insère quelques communiqués relatifs au déroulement des opérations électives ; en revanche, il passe sous silence les professions de foi. *Paris-Normandie,* à plusieurs reprises, publie une liste complète des candidats, précise leur appartenance politique, illustre l'article par leur photographie. Mais, pas plus que *Ouest-France,* il ne fait état de ses préférences. Les éditorialistes, quant à eux, prennent parti, tout en entourant leur choix de précautions de style. Paul Hutin-Desgrées écrit ainsi : « Nous faisons tout ici pour ne heurter personne, soucieux d'entrouvrir les

(100) *La Voix du Bocage,* 16-11-1962.
(101) *Nos Cantons,* 18-10-1962 et 25-10-1962.
(102) *Le Trait d'Union,* 17-10-1962.
(103) *L'Indépendant honfleurais* et *Le Progrès,* 27-10-1962. Cf. aussi *La Voix du Bocage,* 26-10-1962.

portes à une réconciliation qu'impose la patrie. Et c'est pourquoi, au nom de nos foyers et de nos enfants, de nos libertés et de notre sécurité, nous demandons que chaque Français s'arrache aux colères et fasse demain, en votant, un acte de raison et non un geste de passion. » Il n'en ajoute pas moins, dans le même éditorial : « Le oui qui sera dit ne doit pas être un oui d'abdication, mais un oui de précaution et de prudence » (104). Dans la publication précédente, il faisait valoir que les Français doivent « maintenir au pouvoir un homme, dont le départ ouvrirait la voie à de périlleuses aventures », que la France « doit être présente à ses alliances, dans toute sa cohésion nationale », etc. Ou encore, s'adressant aux hésitants, l'éditorialiste prône que l'affaire de Cuba doit les conduire « à pencher vers le oui » (105).

Le mot néanmoins, le *oui*, le *non*, n'est prononcé qu'avec réticence : on ne veut « heurter personne » ! C'est dans l'agencement intérieur des rubriques, dans le choix des nouvelles, à force de périphrases, que le journal se risque dans la campagne, oriente les jugements. Au moment des élections législatives, *Ouest-France* ne parle pas de l'U.N.R. ; Paul Hutin-Desgrées écrit seulement : « Nous souhaitons que l'on vote pour des sages, pour des hommes honnêtes, capables de se regrouper demain et de favoriser un gouvernement stable ; les électeurs doivent se défier de ceux qui voudraient faire un coup à la République, aussi bien à l'extrême-droite qu'à l'extrême-gauche, mais ils doivent se méfier aussi de ceux qui chercheraient tout simplement à faire un coup à de Gaulle » (106). Pierre-René Wolf prend des positions inverses, mais il agit avec une même réserve. Craignant une trop forte victoire de l'U.N.R. aux élections législatives, il écrit : « Si les Français, conscients de leur devoir civique, élisent à côté des inconditionnels des parlementaires à même, par leur nombre, de contrôler réellement ce qui engage la vie du pays, capables de faire entendre d'autres voix que la voix unique, susceptibles de traduire les préoccupations d'ici et de là qui risqueraient d'échapper à un pouvoir trop haut placé, alors peut-être le régime a-t-il sa chance de retrouver son équilibre, de se projeter au-delà d'un homme, d'associer définitivement l'efficacité et le contrôle » (107). Et, si l'éditorialiste de *Paris-Normandie* ne se prononce pas littéralement pour le *non* au référendum, il n'en écrit pas moins : « Même à de Gaulle, même à ce qu'il représente, je ne puis par un oui sacrifier l'avenir de la France républicaine, ni, sous la menace d'un soi-disant vide, lancer mon pays dans l'aventure » (108).

Ainsi, les régionaux, comme un grand nombre d'hebdomadaires, agencent l'information produite de telle façon que, bien qu'elle ne

(104) *Ouest-France*, 27-10-1962.
(105) *Ouest-France*, 24-10-1962 et 26-10-1962.
(106) *Ouest-France*, 17-11-1962 ; cf. aussi *Ouest-France*, 14-11-1962.
(107) *Paris-Normandie*, 17-11-1962.
(108) *Paris-Normandie*, 27-10-1962.

soit pas explicitée, leur opinion prévale : la différence entre eux et les feuilles qui, telles *Ouest-Normandie, Pays d'Auge Tribune* ou *La Renaissance du Bessin*, font campagne, se réduit à une considération de degré, non de nature. L'opportunisme commercial l'emporte le plus souvent, mais il ne dissimule pas que l'objectivité est passée outre, au profit des penchants particuliers. Les journaux ne proposent pas une information de nature à autoriser le choix ; de plus, ils servent à ceux qui président à leur direction ou à leur confection d'instruments politiques propices à juguler pour partie les tendances adverses, à favoriser au contraire leur propre cause. La presse, inutile au citoyen, est en outre partiale : les journaux commerciaux ne versent pas dans l'excès politique des feuilles d'opinion par prudence, non par disposition de service.

Le profit des journalistes, diffus dans ses manifestations, est également mobile dans son orientation. C'est ainsi que le directeur du *Progrès*, qui a pu faire campagne en 1951 et en 1956 pour les candidats présentés par la fédération radicale et radicale-socialiste, devait en 1962, alors que le journal avait été acquis par la société éditrice du quotidien *Le Havre*, se résigner au silence. En 1956, Emile Lerat écrivait : « Il faut changer les incapables, ceux qui se sont révélés au-dessous de ce que l'on attendait d'eux, et qui ont surtout songé à leurs propres intérêts. Dans le Calvados, le parti radical propose leurs remplaçants ». Le parti radical, qui est « le parti d'équilibre et de sagesse » les radicaux, dont le programme « est la pure émanation des Grands Républicains » (109). Le même éditorialiste, en 1962, dans les mêmes circonstances, ne se laissait plus aller qu'à cette morne constatation : « Le monde moderne justifie sans conteste un renforcement de l'exécutif, mais la démocratie veut que le pouvoir ne s'exerce pas sans contrôle... » (110).

Le journal exerce une pression sur ses lecteurs, d'autant plus efficace qu'elle est diffuse et qu'elle s'exerce dans un contexte informatif où la localisation préside à l'exactitude. En l'absence de critère déterminant et immuable, le tableau politique de la presse lue dans le Calvados doit être établi périodiquement, en fonction de l'environnement politique général. On dira ainsi que, actuellement, trois groupes de pression coexistent : une pression U.N.R.-Gaullistes, une pression Indépendants de tendance gouvernementale et une pression Indépendants anti-gouvernementaux. La première est exercée par *La Renaissance du Bessin, Les Nouvelles de Falaise* et *La Voix du Bocage* (111) ; la seconde, par *Ouest-France, Le Bonhomme libre, Lexovien libre - Lisieux-Liberté, Le Progrès* et *L'Indépendant honfleurais* ; la dernière par *Paris-Normandie, Liberté de Normandie*

(109) *Le Progrès*, 31-12-1955.
(110) *Le Progrès*, 17-11-1962.
(111) *La Voix du Bocage*, d'abord partagé entre le gaullisme et la thèse de l'Algérie française, abandonna progressivement cette dernière et cessa toute opposition gouvernementale.

Le Trait d'Union, Les Echos, Nos Cantons, Ouest-Normandie et *Pays d'Auge Tribune*. L'apparition de l'U.N.R. dans le partage des opinions conduit à placer côte à côte, dans l'opposition gouvernementale, des journaux qui se seraient eux-mêmes, avant 1958, opposés et dont, actuellement encore, de nombreuses prises de position sont divergentes.

Peu après la Libération, alors que les tendances politiques étaient plus nombreuses et plus contrastées, les nuances politiques de la presse locale étaient plus prononcées, le registre était plus ouvert. *Calvados libre* était de tendance communiste, *La Voix normande* et *Lisieux-Liberté* étaient de tendance S.F.I.O. Les radicaux l'emportaient dans *Liberté de Normandie, Le Progrès, Le Bonhomme libre* et *La Voix du Bocage. La Presse du Calvados* était de tendance M.R.P., *Lexovien libre* de tendance P.R.L., *La Renaissance du Bessin* de tendance gaulliste, *Les Echos* de tendance conservatrice indépendante. Quelques années plus tard, vers 1950, le régime étant affermi et stabilisé, on observait un glissement à droite : *Le Bonhomme libre* et *Le Progrès* étaient toujours de tendance radicale ; *L'Indépendant honfleurais* et *La Tribune du Pays d'Auge* aussi, mais la tendance M.R.P. l'avait emporté dans *Liberté de Normandie* sur la tendance radicale initiale. *Lexovien libre* était toujours de tendance P.R.L. et *La Renaissance du Bessin* de tendance R.P.F. *Les Nouvelles de Bayeux* était de tendance M.R.P. Mais la plupart des journaux, *Le Bocage normand, Nos Cantons, Les Echos, Les Nouvelles de Falaise, Le Trait d'Union, Pays d'Auge information* et *La Voix du Bocage*, adoptaient une attitude conservatrice axée sur la défense des intérêts paysans. Bien que changeante, la pression demeure incluse dans l'institution journalique.

La presse est un instrument de conservation (112). Outre la pression qu'elle exerce directement sur les lecteurs par ses omissions ou par ses penchants, elle accoutume à l'état des choses et prémunit contre le changement. C'est sans doute la raison pour laquelle les privilèges actuellement accordés au titre de service public aux entreprises de presse ne sont pas contestés : la plupart d'entre elles étant prospères et négligeant leur mission, il n'y a pourtant aucune raison pour que des dérogations au statut commercial soient observées en leur faveur, qu'il s'agisse des allégements postaux, douaniers et surtout fiscaux. Se fondant sur la localisation, l'information épouse de la vie ses caractères concrets et immédiatement utiles : l'importance accordée aux nouvelles de renseignement est déduite de l'insertion nécessaire du lecteur dans sa communauté économique, professionnelle et culturelle. Les loisirs eux-mêmes s'imposent. Mais pas la politique. L'insertion politique de l'individu demeure conceptuelle ; c'est pourquoi, à l'inverse de toutes les autres catégories informatives,

(112) Cf. Jacques Kayser : « L'information moderne joue contre les réformes de structure » (Oa5, p. 207).

les nouvelles politiques sont plus abondantes aux niveaux de l'illocalisation qu'à ceux de la localisation. Le besoin d'une situation politique active ne s'est pas dégagé et les journaux entretiennent l'état d'impuissance.

Le milieu social étant homogène, parce que la zone d'investigation de chaque journal est généralement ténue, les revendications communes au groupe de destination se substituent, dans l'esprit des lecteurs, à la nécessité d'une action propre. Mais aussi, comme les frontières territoriales sont étroites, les revendications sont d'un groupe à l'autre méconnues. Au niveau le plus général, Paris ignore la province, comme la province se méfie de Paris. Et le journal, qui peut bien être l'exutoire de l'insatisfaction, la consolide mais n'y porte point remède. Facteur d'intimité, il ne déborde pas le cercle des intimes. Dans le cercle où il pénètre, il doit au reste se conformer à l'opinion la plus répandue, se plier aux exigences vécues, sous peine de rompre l'homogénéité du groupe de destination et, partant, justifier les partages. Les journaux qui font prévaloir leurs penchants propres s'exposent ainsi à perdre une partie de leur clientèle, sans être assurés pour autant que leurs menées politiques seront efficaces. La presse peut bien tirer profit de sa position, mais ce profit lui-même doit s'accorder au goût de son public. De même que les journaux d'opinion doivent faire triompher leur idée, les journaux commerciaux doivent tendre vers la conception politique la plus répandue.

La situation monopolistique devrait pourtant, théoriquement, libérer le journal bénéficiaire de toute contrainte extérieure. Ainsi que l'écrit André Georgelin, le quotidien régional, fort de son monopole ou de son quasi-monopole de fait, pourrait « critiquer à bon droit une gestion municipale, départementale, dénoncer des excès, des erreurs, sans pour autant craindre de voir naître, autour de lui, une campagne de dénigrement qui ne profiterait à personne » (113). Il le peut, certes, mais ne le fait pas. Ainsi *Paris-Normandie*, sans concurrent dans l'Eure, ou *Ouest-France*, sans concurrent dans la plus grande partie de la Manche, sembleraient pouvoir prendre des positions conformes à l'orientation politique du groupe qui les édite ; pourtant, ils demeurent sur la réserve. Au vrai, comme l'information illocalisée est commune à l'ensemble des éditions et ne peut être infléchie dans les secteurs de chevauchement investigatif, la pression politique peut uniquement s'exercer sur le plan local. Mais, prenant parti à ce niveau, le journal s'attire aussitôt l'hostilité des notables et des groupements évincés ou combattus : supposant même qu'aucun autre quotidien régional ou local ne puisse s'établir dans la région, l'option adoptée produit un effet de nature à favoriser la concurrence avec d'autres catégories de périodiques, quotidiens parisiens ou hebdomadaires locaux. Le quotidien régional ne peut jouir de sa situation monopolistique qu'avec une modération le confinant en fait dans une véritable réserve.

(113) Ac19, p. 42.

Plusieurs hebdomadaires locaux ont tiré profit de la spécialisation géographique pour infléchir l'information politique dans le sens de leurs propres convictions ou de leurs intérêts. Il ne s'agit pas de prises de position épisodiques, mais de la défense patiente d'un programme ; ces tentatives d'orientation particulière, pour résolues qu'elles soient, s'accompagnent de la production d'une information de localisation absolue rigide. Le besoin a beau être assouvi, l'option politique nuit aux intérêts commerciaux du journal. On donnera l'exemple du *Progrès* et de *Pays d'Auge Tribune*. Le premier de ces hebdomadaires fut, depuis sa création au début du siècle, un organe de tendance radicale qui, ayant cessé de paraître dès l'arrivée des Allemands, put conserver son titre à la Libération. *Le Progrès* appartenait en propre à un membre du bureau de la fédération du Calvados du parti radical-socialiste. Il possédait les éditions de Dives et de Trouville du *Progrès;* en 1956, il lança en outre une édition nouvelle dans le canton de Honfleur. Celle-ci fut dirigée par un militant radical, qui s'était fait connaître dans la région en participant à la campagne électorale de 1956, sous le titre de secrétaire général des équipes de propagande du parti radical-socialiste. Le but avoué de cette entreprise, qui devait rapidement échouer, était d'éclipser la position politique du conseiller général du canton. Quelques années plus tôt, en 1949, le directeur du *Progrès* était devenu membre du conseil d'administration de *La Dépêche du Bessin*, hebdomadaire édité à Bayeux pour contre-balancer l'influence du bi-hebdomadaire R.P.F. *La Renaissance du Bessin*. En 1950, il avait pris la direction d'un nouvel hebdomadaire édité à Pont-l'Evêque, *La Tribune du Pays d'Auge*, destiné à combattre l'influence de *Pays d'Auge Information*. Ces visées extensives, dont il fut l'artisan, répondaient toutes au désir de la fédération départementale du parti radical de doter la plus grande partie du Calvados d'organes d'information dirigée; elles échouèrent rapidement, mais *Le Progrès*, pendant longtemps, ne fut pas inquiété.

Bien qu'il ne fut pas un organe officiel de la fédération radicale, *Le Progrès* publiait fréquemment des articles émanant de personnalités politiques du parti radical, allant jusqu'au chef du gouvernement. Les éditoriaux étaient souvent constitués par des extraits de notes fournies par le centre d'information du parti républicain radical et radical-socialiste. Le journal, au moment des élections, faisait campagne sans détour. Le rédacteur en chef, Emile Lerat, signait des articles d'une violence parfois excessive, visant non seulement les gouvernants, mais aussi différentes catégories professionnelles, religieuses ou politiques, telles que les fonctionnaires, les juifs ou les communistes ; ses attaques lui valurent l'antipathie et même la haine d'une partie de la population, sentiments qui se manifestèrent par tels incidents divers que lettres de menace, coups de téléphone anonymes, insultes et même, au mois d'août 1949, par une manifestation d'hostilité dont il ne put se dégager qu'en faisant appel à la protection de la gendarmerie. Au moins pouvait-il se vanter de ce

que *Le Progrès* fût le seul journal de gauche dans le Calvados, l'un des seuls à « faire de la politique ». L'attitude combative et partisane de la feuille suscita des réactions qui, se développant, eurent des répercussions sensibles sur sa situation financière. Malgré l'abondance relative des ressources publicitaires, l'entreprise était déficitaire et, la situation s'aggravant au début de la cinquième République, le propriétaire dut céder à la Société anonyme havraise d'impression et d'édition les deux éditions de son journal ; l'accord, passé le 21 mai 1960, prenait effet le 1er juin de la même année. Une orientation nouvelle était aussitôt définie : les nouveaux propriétaires confiaient la direction du *Progrès* à l'ancien rédacteur-en-chef, mais à charge pour celui-ci d'abandonner toute action politique directe. L'effort fut porté en contrepartie sur la substance informative de renseignement, l'illustration photographique, la qualité de la présentation, l'importance publicitaire. De la virulence qui caractérisait épisodiquement l'hebdomadaire de Dives et de Trouville, il ne reste plus rien : la désaffection du public avait eu raison de l'initiative partisane.

Une semblable désaffection devait répondre à la position systématiquement anti-gouvernementale adoptée par le journal de Pont-l'Evêque, *Pays d'Auge Tribune*, et en particulier à ses prises de position relatives à la solution donnée au problème algérien. *Pays d'Auge Tribune* avait, depuis de longues années, des sympathies pour la droite modérée, notamment pour le P.R.L. et les Indépendants-Paysans ; mais l'orientation politique avait été diffuse, toujours prudente. Sa réserve cessa peu après l'accession au pouvoir du général de Gaulle : sur l'instigation d'une personnalité politique locale connue pour son opinion arrêtée en faveur de la thèse de l'Algérie française, l'hebdomadaire de Pont-l'Evêque prit violemment parti contre la décolonisation et, au-delà, contre la personne et la politique du chef de l'Etat (114). Il déclenchait ainsi les mécanismes concurrentiels au profit de plusieurs hebdomadaires, *Lexovien libre - Lisieux-Liberté* surtout, dont la zone d'investigation chevauche la sienne. Bien que l'information localisée proposée par *Pays d'Auge Tribune* fût plus rigide que celle de ses concurrents, sa diffusion connut une baisse sensible qui se traduisit, sur le plan financier, par une diminution des bénéfices, puis par un déficit d'exploitation (115).

Que les journaux, en certaines occasions prennent parti, cet usage est limité et ne peut se développer sans se retourner contre le journal lui-même. Le sort des organes d'opinion est présent à la mémoire des journalistes ; il pèse sur l'orientation politique de leur feuille

(114) V. par ex., *Pays d'Auge Tribune*, 25-5-1962, la chronique non signée intitulée « Conséquences de la politique du général de Gaulle ».

(115) Les bénéfices de la société éditrice, qui s'élevaient à plus de deux cent mille anciens francs en 1958, tombèrent l'année suivante à moins de soixante-dix mille anciens francs. En 1960, l'exploitation accusait un déficit de plus de deux cent trente mille anciens francs, porté, l'année suivante, à près de six cent mille anciens francs.

davantage que toute limite extérieure, d'ordre réglementaire ou conventionnel. Si la localisation peut être alléguée quand les hommes de presse veulent se disculper de l'insuffisance du service politique, elle prémunit de façon permanente contre les écarts à la neutralité. Limite naturelle à la pression intéressée qui pourrait être exercée sur l'opinion publique, elle ôte aux journaux la plus grande part de leur efficience concrète éventuelle dans le domaine de l'action politique.

Le journal peut bien ignorer certains événements, il ne lui est pas loisible d'imposer un homme, ni une idée. Le choix du public entre journaux parisiens et régionaux résulte, a-t-on dit, d'une alternative dont les éléments sont successifs. Le lecteur cherche-t-il un organe répondant à son aspiration politique, comme peu de citoyens sont engagés, il doit recourir à un journal d'audience nationale spécialisé dans l'orientation politique conforme. Il s'agit bien d'une spécialisation, puisque les lecteurs doivent être des adeptes. La spécialisation des journaux régionaux et locaux est fondée sur le lieu de résidence : de même que l'organe d'opinion vise à toucher la communauté d'adeptes dans son intégralité, le journal de localisation s'emploie à s'imposer à l'ensemble de l'audience de destination correspondant à sa zone d'investigation. Dans un cas, l'opinion politique est un élément de la concurrence ; elle constitue un obstacle sur l'autre : l'apolitisme est une qualité requise. Plutôt que de heurter une partie de leur clientèle, les journaux régionaux et locaux préfèrent se soumettre à une abstention volontaire.

La neutralité de la presse commerciale ne tient pas à une disposition de modération naturelle aux journalistes : elle s'impose à eux pour des raisons d'orde commercial. La concurrence se règle entre journaux régionaux et locaux sur la rigidité de la localisation communale. La politique n'intervient comme élément concurrentiel que dans la mesure où le journal prend effectivement position : alors, compte tenu de la multiplicité des groupes, le jeu du nombre se porte nécessairement à son désavantage. L'orientation politique appelle la concurrence directe et atténue de ce fait le privilège tiré de la localisation ; elle contrarie l'intérêt commercial, même dans les cas de monopole de fait. La médiocrité du profit tiré par le journal de son action politique ne vaut pas, le plus souvent, qu'il s'engage. La pression ne subsiste de façon permanente que sous son aspect de conservation, laquelle s'accorde tout à la fois à l'opinion modérée de la province et à la situation des journalistes. La presse se trouve dans un état intermédiaire entre l'engagement partisan, qui est un souvenir, et le service politique rationalisé, auquel le progrès pourrait la conduire.

CONCLUSION

La presse, utile à l'homme, est inutile au citoyen. Le besoin assouvi, le service est négligé. Localisation et politique ne se concilient pas. Sont-ils inconciliables ? Pour que le besoin et le service soient conciliés, il faudrait que le goût du public évolue naturellement vers la politique, trouvant en lui-même la justification d'une réforme, ou que les journalistes conduisent l'évolution jusqu'à ce que la réforme soit appréciée. Hors de ces deux éventualités, il n'est point de ressource.

Des hommes politiques, certains théoriciens ont été amenés à solliciter l'arbitrage de l'Etat, si longtemps taxé d'oppresseur. Il s'agit là d'une véritable révolution quant aux principes, révolution subséquente à la crise des libertés publiques après les deux guerres mondiales. L'illusion d'un monde perpétuellement dirigé vers la liberté était auparavant peu contestée : elle laissait place ensuite à un anti-individualisme concerté. La liberté impliquait initialement la reconnaissance de simples facultés : on voulait désormais exiger de l'Etat les moyens matériels de mise en œuvre. La loi de 1881 permettait à chacun d'écrire : le journaliste voulait qu'on mît à sa disposition des locaux et les matériels. Tandis que la constitution de l'U.R.S.S. consacrait officiellement cette conception, Léon Blum suggéra dans *Le Populaire* que l'on confiât à un organisme public les moyens nécessaires à l'industrie de la presse et que celui-ci se chargeât de les répartir entre les différents partis politiques. Cette opinion, répandue dans les milieux politiques, devait atteindre les spécialistes les plus éminents du journalisme : tel Fernand Terrou, écrivant que la liberté serait corrompue tant que l'organisation des moyens d'information ne serait pas aménagée « de façon à donner à chaque courant d'opinion, à chaque élément de connaissance, la place qui lui revient en fonction des idées, des sentiments et des besoins de chaque groupe social et, à travers lui, des individus qui le composent » (1).

(1) Aa3, n° s. 18-19, p. 4. Sur les différentes modalités proposées, on peut nott. consulter Oc8 ; Oc11 ; Od10 ; Oa3, p. 184 ; Oa5, p. 288 ; Od7, p. 345 ; Od6, p. 385 ; Od8, pp. 61 et 140 ; Od44, p. 45 ; Ab1, p. 10.

La presse devait sans aucun doute être impliquée dans le conflit mettant aux prises libéraux et dirigistes. Que le journal, juridiquement libre, ait subi des contraintes économiques pour devenir un bien de consommation, le fait est incontestable. Mais admettre qu'il sert mal la formation du citoyen ne justifie pas pour autant un autoritarisme, de quelque nature qu'il soit. L'échec de la presse politique créée à la Libération suffit à établir que toute réforme imposée dans ce domaine est vouée à des vicissitudes presque insurmontables. Le libéralisme peut bien se retourner contre la liberté objective, mais nul organisme, aucune institution ne peuvent définir cette liberté mieux que le corps des utilisateurs. L'intérêt de la science politique tient essentiellement à ce qu'elle permet d'écarter les controverses utopiques ou inutiles. Il en est de la presse comme des autres activités humaines, que rien ne peut efficacement et durablement se substituer à la volonté individuelle d'usage.

L'impossibilité où l'on se trouve d'imposer aucun remède autoritaire ne peut-elle, du moins, être compensée d'une autre part ? En l'espèce, ne peut-on faire appel à un relais pour pallier l'insuffisance de l'institution défaillante ? L'école peut avoir une influence sur la citoyenneté, mais elle n'assure que les fondements et ne peut pourvoir à l'entretien. Les ouvrages politiques touchent une si faible portion de la population que leur influence doit être considérée comme négligeable. Le théâtre et le cinéma puisent les sujets de leurs productions dans l'histoire ou l'actualité politique d'une façon tellement exceptionnelle qu'ils ne peuvent pas contribuer au progrès politique. Ne restent donc, pour prendre le relais de la presse, que les techniques informatives audio-visuelles.

La presse partage de plus en plus le service d'information avec la radio et la télévision, mais elle semble conserver sur les techniques parlées une supériorité indéniable (2) : le journal reste, des articles peuvent éventuellement être découpés ; la parole du speaker disparaît instantanément. Le journal fait davantage appel à la réflexion, le pluralisme des journaux et leur spécialisation autorisent le choix et affirment l'indépendance des lecteurs (3). Il est remarquable pourtant que le gouvernement actuel, plutôt que de s'assurer le contrôle d'un quotidien de grande diffusion, ait porté tout son effort de propagande sur les techniques audio-visuelles, engageant le public à accorder sa confiance aux postes contrôlés, projetant dans ce but de régionaliser certains programmes de la télévision et multipliant à la radio la

(2) Sur le rôle respectif de la presse et des sources d'information audio-visuelles, v. Oa7, p. 21 ; Od5, p. 56 ; Od8, p. 63 ; Od34 ; Ob8, p. 125 ; Aa6, août 1958 ; Aa10, n° 18 ; Ab7, p. 25 ; Aa9 ; Ab16, pp. 11 et 51.

(3) 70 % des lecteurs des journaux régionaux éprouvent le besoin de lire dans leur quotidien le détail des nouvelles entendues à la radio ; 77 % considèrent que la lecture du journal leur permet de mieux saisir les nouvelles dans leur importance réelle. 5 % seulement estiment que la radio et la télévision rendent le journal inutile (Od27, p. 63).

relation d'événements localisés. Le succès populaire de la radio et de la télévision s'explique, à l'instar du succès de la grande presse commerciale, par des considérations étrangères au service d'information politique : le renseignement et le divertissement. La politique y a été introduite, non pas tant au profit de l'auditeur qu'à celui, escompté, du gouvernement. La méthode informative en vigueur procède en effet de ce que la presse porte en elle de plus superficiel : presque tous les événements sont rapportés sous forme de brèves, nombre d'entre eux sont passés sous silence, aucun n'est justifié. Le monopole d'expression s'accorde aux conditions exceptionnelles de réceptivité pour faire de la radio et de la télévision des instruments de pression efficaces, non les moteurs d'une action politique raisonnée. Aucune institution ne se substitue au journal pour « élever l'esprit de la nation ».

Les perspectives d'élévation doivent donc être recherchées dans le groupe lecteurs-journal. Mais les deux éventualités du progrès semblent fondées sur des prémices n'augurant pas d'un succès certain : l'une suppose une rénovation des mœurs politiques générales, l'autre requiert la vertu active des hommes de presse. Les deux conditions sont interdépendantes, mais la seconde doit être considérée comme motrice. Le public se trouve dans un état d'accueil. L'information politique est accueillie avec intérêt si elle est présentée en conformité avec les modalités actuelles de la participation politique, si, en d'autres termes, elle est concrète et utilitaire. Toutefois, la méthode informative ne peut pas être imposée par les lecteurs ; le choix est essentiellement fondé sur l'assouvissement des besoins informatifs élémentaires. Un succès fondé sur la localisation ne saurait justifier par extension ou analogie des techniques de choix et de présentation dans une catégorie informative particulière.

Puisque les lecteurs ne disposent pas de la possibilité d'imposer la réforme de la presse, c'est aux journalistes que revient la charge de concilier le besoin ressenti par le public et la nécessité de l'information politique. L'obligation politique, à laquelle l'organisation professionnelle a longtemps manqué, n'implique pourtant qu'une faible charge. Sans doute les journalistes peuvent-ils craindre le danger commercial inhérent à une tentative particulière, alors que le contexte demeurerait inchangé; mais la spécialisation géographique déduite de la localisation diminue le risque d'une façon sensible. Ils peuvent hésiter à réviser l'organisation et la méthode informatives : le problème réside précisément dans la moralité de l'ordre professionnel chargé du service public d'information. L'éventualité de la réforme suppose en effet que les entreprises de presse soient animées d'une volonté positive dans ce sens, mais elle ne porte en elle aucun élément irréductible. Il suffit, pour que la presse devienne politique :

1° *que l'information politique soit traitée rationnellement.* Les journaux n'hésitent pas à prendre épisodiquement position : la limite

portée à leur pression tient à la neutralité que la localisation impose. La localisation ne fixe aucune limite à l'information politique proprement dite, vidée de son contenu partisan. L'objectivité du journaliste suppose certaines qualifications, que l'organisation professionnelle devrait pouvoir imposer. Alors l'information politique peut être traitée dans ses rapports avec l'intérêt du public, non dans une perspective d'engagement;

2° *que la hiérarchie d'intérêt déduite de la localisation soit respectée.* La démocratie locale est la modalité première et irremplaçable de la participation politique. L'attrait naturel et indifférencié des nouvelles localisées fixe le goût du public, affermit ses dispositions de citoyenneté. L'intérêt porté à la chose publique peut alors, selon un processus naturel, se développer du plan de la cité au niveau de la région, puis à celui de la nation.

La liberté de la presse est bien une conquête, un avenir plutôt qu'un état révolu. De même que l'intérêt individuel pour les affaires communes traduit un progrès sociologique dont la justification est moins instinctive que raisonnée, un progrès trop récent pour qu'il ait imposé une modification conforme des structures institutionnelles et para-publiques, la presse ne peut elle-même être considérée comme une institution publique achevée. S'il est vain de lui assigner une mission indépendamment des conditions de réceptivité, il faut remarquer qu'elle ne conduit pas encore l'évolution, mais demeure en retrait, qu'elle ne favorise pas encore la participation individuelle, mais s'accorde à la conception oligarchique et centralisée du régime politique établi. Le lecteur est donc placé dans l'alternative d'une conviction sans écho ou d'une observation dénuée de sanction; l'effet, pour être identique, ne porte pas le citoyen à l'action et, puisque le journal n'est pas un instrument de réforme, la situation se consolide dans l'esprit, elle prend trait de fatalité.

Au moins le journal a-t-il effectué une première conquête, celle du public ; il a porté la connaissance des affaires communes au plan de l'idée naturelle, partagée par le corps entier de la nation. Il lui reste désormais à introduire concrètement le lecteur dans le circuit politique. Le principe de la réforme peut bien être défini, il a beau être simple, la mise en œuvre effective implique une reconversion partielle de la tâche informative incluant, en particulier, une sélection appropriée du personnel rédactionnel, tant au point de vue des compétences qu'à celui de la moralité professionnelle. Il est une tradition selon laquelle les titulaires d'un office doivent en assurer l'exercice conformément au bien commun ; mais l'histoire sur ce point, seule à pouvoir trancher, apporte des démentis, ne donne aucune certitude.

Vu,
Le Président de la thèse :
R. de LACHARRIERE.

Vu,
Le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Caen :
H. LEMONNIER.

Vu et permis d'imprimer,
Le Recteur de l'Académie de Caen :
Y. MARTIN.

Annexe I

TABLEAU N° 1

LES ORDRES DE SAISIE DANS LE CALVADOS EN 1961-1962

Journaux saisis	Nombre de saisies en 1961-1962	Journaux saisis	Nombre de saisies en 1961-1962
Quotidiens		**Hebdomadaires**	
L'Humanité	5	Rivarol	6
Libération	5	Aux Ecoutes du Monde	5
L'Echo d'Oran	1	Carrefour	3
Oran républicain	1	L'Express	2
		Fraternité française	2
Mensuels		La Nation française	2
Esprit public	4	Aspects de la France	1
Vérité et Liberté	2	L'Avant-garde	1
Esprit	1	France-Observateur	1
Jeune Nation	1	L'Humanité-Dimanche	1
Les Temps modernes	1	Juvénal	1
		Minute	1
Revues		Témoignage chrétien	1
Témoignages et Documents	3		
Informations africaines	2		
Matouba (*)	2		
Afrique nouvelle	1		
Partisans	1		
Présence africaine	1		

(*) Revue des étudiants antillais de la Martinique et de la Guadeloupe.

TABLEAU N° 2

COMPTES D'EXPLOITATION (principaux postes)

Journaux		La Voix du Bocage	Les Nouvelles de Falaise	Lexovien libre-Lisieux-Liberté	Le Bonhomme libre
RESSOURCES (en NF)	Vente	76 396	65 316	51 144	109 922
	Publicité	114 898	73 917	140 465	359 108
EMPLOI (en NF)	Dépenses	117 967	109 899	127 154	395 775
	Bénéfice net	13 327	29 334	64 455	73 255

TABLEAUX Nos 3 et 4

INDICES DE VENTE PAR CATEGORIES DE COMMUNES

Catégories de communes	Indices de vente
Communes de moins de 200 habitants	0,004
Communes de 200 à 400 habitants	0,006
Communes de 400 à 800 habitants	0,017
Communes de 800 à 1.600 habitants	0,039
Communes de plus de 1.600 habitants	0,073
Caen-ville	0,082

3. — Quotidiens parisiens.

Catégories de communes	Indices de vente
Communes de moins de 200 habitants	0,273
Communes de 200 à 400 habitants	0,152
Communes de 400 à 800 habitants	0,125
Communes de 800 à 1.600 habitants	0,097
Communes de plus de 1.600 habitants	0,087
Caen-ville	0,037

4. — Hebdomadaires locaux.

TABLEAU No 5

STRUCTURE DE LA SUBSTANCE REDACTIONNELLE EN FONCTION DE LA LOCALISATION

	Localisation		Illocalisation	
	absolue	départementale et régionale	nationale	internationale
Lexovien libre - Lisieux-Liberté	88	6	4	2
Pays d'Auge Tribune	69	11	14	6
La Renaissance du Bessin	71	7	19	3
L'Indépendant honfleurais	67	10	18	5
La Voix du Bocage	57	17	21	5
Ouest-Normandie	68	5	21	6
Les Nouvelles de Falaise	61	9	19	11
Le Progrès de Trouville	57	8	28	7
Le Progrès de Dives	50	10	32	8
Nos Cantons	51	8	27	14
Le Bonhomme libre	48	9	33	10
Le Trait d'Union	51	5	34	10
Les Echos	49	5	29	17
Ouest-France	29	25	36	10
Liberté de Normandie	37	9	35	19
Paris-Normandie	31	9	45	15

TABLEAU N° 6

CHEVAUCHEMENTS DES ZONES D'INVESTIGATION DES JOURNAUX LOCAUX

Cantons	entièrement investigués	partiellement investigués	Total
Douvres	1		1
Creully	1	1	2
Tilly-sur-Seulles	1	1	2
Bourgébus	1	2	3
Evrecy	1	2	3
Troarn	1	2	3
Villers-Bocage	1	2	3
Balleroy	2		2
Bayeux	2		2
Caumont-l'Eventé	2		2
Caen	2		2
Isigny	2		2
Ryes	2		2
Saint-Sever	2		2
Trévières	2		2
Aunay-sur-Odon	2	1	3
Le Bény-Bocage	2	1	3
Bretteville-sur-Laize	2	1	3
Falaise	2	1	3
Vire	2	1	3
Honfleur	2	2	4
Lisieux	2	3	5
Pont-l'Evêque	2	3	5
Blangy-le-Château	3		3
Condé-sur-Noireau	3		3
Morteaux-Coulibœuf	3		3
Thury-Harcourt	3		3
Vassy	3		3
Dozulé	3	1	4
Orbec	3	1	4
Trouville	3	2	5
Cambremer	4	1	5
Livarot	4	1	5
Saint-Pierre-sur-Dives	4	1	5
Mézidon	4	2	6

TABLEAU N° 7

CHEVAUCHEMENTS DES EDITIONS D'« OUEST-FRANCE »

	Modules de présence cantonale		Coefficients relatifs	
	Edition Bayeux-Vire	Edition Caen-Falaise	Bayeux-Vire	Caen-Falaise
I. — Arrondissement de BAYEUX				
Balleroy	9,6	3,6	+	0,38
Bayeux	10	6	+	0,6
Caumont-l'Eventé	6,8	1,6	+	0,24
Isigny-sur-Mer	8,8	3,2	+	0,36
Ryes	8,4	4,8	+	0,57
Trévières	6,8	2	+	0,29
II. — Arrondissement de VIRE				
Aunay-sur-Odon	6	1,2	+	0,20
Bény-Bocage	7,2	0,8	+	0,11
Condé-sur-Noireau	8,4	2	+	0,24
Saint-Sever	6	1,2	+	0,20
Vassy	5,2	0,8	+	0,15
Vire	10	4	+	0,4
III. — Arrondissement de CAEN				
Bourguébus	1,2	6	0,20	+
Bretteville-sur-Laize	2,8	6,4	0,44	+
Caen	10	10	1	1
Creully	4	7,2	0,56	+
Douvres	3,6	8,4	0,43	+
Evrecy	2	4,4	0,45	+
Falaise	6,4	10	0,64	+
Morteaux-Coulibœuf	1,2	2	0,6	+
Thury-Harcourt	2,4	4	0,6	+
Tilly-sur-Seulles	3,6	8	0,45	+
Troarn	4	10	0,4	+
Villers-Bocage	2,8	4,8	0,58	+
IV. — Arrondissement de LISIEUX				
Dozulé	2	4,8	0,42	

TABLEAU N° 7
(suite)

	Modules de présence cantonale		Coefficients relatifs	
	Edition Lisieux	Edition Calvados 5e	Lisieux	Calvados 5e
I. — Arrondissement ancien de LISIEUX				
Lisieux	10	7,2	+	0,72
Livarot	8,4	6	+	0,71
Mézidon	7,2	4,4	+	0,61
Orbec	9,6	5,6	+	0,58
St-Pierre-sur-Dives .	7,2	4,8	+	0,67
II. — Arrondissement ancien de PT-L'EVEQUE				
Blangy-le-Château .	3,2	5,6	0,57	+
Cambremer	4	6	0,67	+
Dozulé	4,8	6,8	0,71	+
Honfleur	5,2	9,6	0,54	+
Pont-l'Evêque	8,4	10	0,72	+
Trouville	7,2	10	0,72	+
III. — Arrondissement de CAEN				
Troarn	0,8	1,6	0,5	+

TABLEAU N° 8

PRESENCE CANTONALE DE « PARIS-NORMANDIE »

Canton	Module de présence cantonale	Canton	Module de présence cantonale
I. — Arrondissement de BAYEUX		**III. — Arrondissement de VIRE**	
Balleroy	2	Aunay-sur-Odon	2
Bayeux	8,4	Bény-Bocage	—
Caumont-l'Eventé	1,2	Condé-sur-Noireau	—
Isigny	—	Saint-Sever	0,8
Ryes	3,2	Vassy	—
Trévières	1,2	Vire	6
II. — Arrondissement de CAEN		**IV. — Arrondissement de LISIEUX**	
Bourguébus	6	Blangy-le-Château	7,2
Bretteville-sur-Laize	6	Cambremer	6,4
Caen	10	Dozulé	8,4
Creully	6	Honfleur	9,6
Douvres	7,2	Lisieux	10
Evrecy	2	Livarot	9,2
Falaise	6,8	Mézidon	6
Morteaux-Coulibœuf	0,8	Orbec	10
Thury-Harcourt	2,8	Pont-l'Evêque	10
Tilly-sur-Seulles	3,2	Saint-Pierre-sur-Dives	8,4
Troarn	8	Trouville	10
Villers-Bocage	2		

TABLEAU N° 9

PRESENCE CANTONALE COMPAREE D'« OUEST-FRANCE » ET DE « PARIS-NORMANDIE »

Canton	Coefficient relatif de présence cantonale		Canton	Coefficient relatif de présence cantonale	
	Ouest-France	Paris-Normandie		Ouest-France	Paris-Normandie
I. - Arrondissement de Bayeux			**III. - Arrondissement de Vire**		
Balleroy	+	0,21	Aunay-sur-Odon	+	0,33
Bayeux	+	0,84	Bény-Bocage	+	—
Caumont-l'Eventé	+	0,18	Condé-sur-Noireau	+	—
Isigny-sur-Mer	+	—	Saint-Sever	+	0,13
Ryes	+	0,38	Vassy	+	—
Trévières	+	0,18	Vire	+	0,6
II. - Arrondissement de Caen			**IV. - Arrondissement de Lisieux**		
Bourguébus	+	0,90	Blangy-le-Château	0,78	+
Bretteville-sur-Laize	+	0,94	Cambremer	0,94	+
Caen	1	1	Dozulé	0,81	+
Creully	+	0,83	Honfleur	1	1
Douvres	+	0,86	Lisieux	1	1
Evrecy	+	0,45	Livarot	1	1
Falaise	+	0,68	Mézidon	+	0,80
Morteaux-Coulib.	+	0,4	Orbec	0,96	+
Thury-Harcourt	+	0,7	Pont-l'Evêque	1	1
Tilly-sur-Seulles	+	0,4	St-Pierre-sur-Dives.	0,86	+
Troarn	+	0,8	Trouville	1	1
Villers-Bocage	+	0,42			

TABLEAU N° 10

PRESENCE CANTONALE DE DOZULE ET TROARN DANS LES QUATRE EDITIONS D'« OUEST-FRANCE »

	Dozulé	Troarn
Edition Bayeux-Vire	2	4
Edition Caen-Falaise	4,8	10
Edition Lisieux	4,8	0,8
Edition Calvados 5e	6,8	1,6

TABLEAU N° 11

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE ET ELOIGNEMENT DU CENTRE D'EDITION

Rigidité	Dans le canton du centre d'édition	Dans les cantons limitrophes	Dans les cantons éloignés
Les Echos	0,8	—	—
L'Indépendant honfleurais	0,7	—	—
Lexovien libre - Lisieux-Liberté	0,6	0,3	0,1
Nos Cantons	0,6	0,1	—
Les Nouvelles de Falaise	0,7	0,6	—
Ouest-Normandie	0,5	0,2	
Pays d'Auge Tribune	0,7	0,6	0,1
Le Progrès de Dives	0,3	—	—
Le Progrès de Trouville	0,6	—	—
Le Trait d'Union	0,3	0,1	
La Voix du Bocage	0,7	0,5	0,4
Moyenne générale	0,64	0,43	0,13

TABLEAUX N°s 12 à 17

RIGIDITE DE LA LOCALISATION COMMUNALE

A : Coefficient de présence communale.

B : Coefficient de régularité.

C : Indice de rigidité.

	A	B	C
LES ECHOS D'ORBEC			
Canton d'Orbec	0,9	0,7	0,8
L'INDEPENDANT HONFLEURAIS			
Canton d'Honfleur	0,8	0,6	0,7
LE PROGRES DE TROUVILLE			
Canton de Trouville	0,8	0,4	0,6

12. — Hebdomadaires cantonaux.

	A	B	C
LES NOUVELLES DE FALAISE			
Canton de Falaise	0,7	0,7	0,7
Canton de Bretteville	0,6	0,6	0,6
Canton de Morteaux	0,5	0,6	0,6
Canton de Thury-Harcourt	0,5	0,6	0,6
PAYS D'AUGE TRIBUNE			
Canton de Pont-l'Evêque	0,8	0,6	0,7
Canton de Blangy	0,8	0,5	0,7
Canton de Trouville	0,7	0,6	0,7
Canton de Dozulé	0,6	0,4	0,5
Canton de Cambremer	0,5	0,6	0,5
Canton d'Honfleur	0,4	0,4	0,4
Canton de Lisieux	ext.	ext.	—
LA RENAISSANCE DU BESSIN			
Canton de Bayeux	0,7	0,3	0,5
Canton de Trévières	0,8	0,3	0,5
Canton d'Isigny	0,8	0,3	0,5
Canton de Balleroy	0,8	0,3	0,5
Canton de Caumont-l'Eventé	0,6	0,3	0,5
Canton de Ryes	0,6	0,3	0,5
Canton de Tilly	0,3	0,2	0,3
Cantons de Creully et Villers-Bocage	ext.	ext.	—
LA VOIX DU BOCAGE			
Canton de Vire	0,9	0,4	0,7
Canton de Bény-Bocage	0,8	0,3	0,6
Canton de Vassy	0,7	0,3	0,5
Canton de Saint-Sever	0,7	0,2	0,5
Canton d'Aunay-sur-Odon	0,6	0,3	0,5
Canton de Condé-sur-Noireau	0,5	0,1	0,3

13. — **Hebdomadaires d'arrondissement.**

	A	B	C
LEXOVIEN LIBRE - LISIEUX-LIBERTE			
Cantons de Lisieux	0,8	0,5	0,6
Canton de Blangy	0,5	0,3	0,4
Canton d'Orbec	0,4	0,4	0,4
Canton de Cambremer	0,3	0,2	0,3
Canton de Livarot	0,3	0,1	0,2
Canton de Saint-Pierre-sur-Dives	0,2	0,1	0,2
Canton de Mézidon	0,2	0,1	0,2
NOS CANTONS			
Canton de Livarot	0,6	0,6	0,6
Canton de Mézidon	0,3	0,2	0,2
Canton d'Orbec	ext.	ext.	—
Canton de Saint-Pierre-sur-Dives	ext.	ext.	—
OUEST-NORMANDIE			
Canton de Condé-sur-Noireau	0,5	0,5	0,5
Canton de Villers-Bocage	0,3	0,2	0,3
Canton d'Aunay-sur-Odon	0,3	0,2	0,3
Canton de Thury-Harcourt	0,2	0,2	0,2
Canton de Vassy	0,2	0,2	0,2
Canton de Vire	ext.	ext.	
Canton de Falaise	ext.	ext.	
Canton d'Evrecy	ext.	ext.	
Canton de Bény-Bocage	ext.	ext.	

14. — *Lexovien libre - Lisieux-Liberté, Nos Cantons* et *Ouest-Normandie.*

	A	B	C
LE TRAIT D'UNION			
Canton de Saint-Pierre-sur-Dives	0,3	0,3	0,3
Canton de Morteaux-Coulibœuf	0,4	0,2	0,3
Canton de Mézidon	0,4	0,2	0,3
Canton de Livarot	ext.	ext.	—
Canton de Bourguébus	ext.	ext.	—
Canton de Troarn	ext.	ext.	—
Canton de Cambremer	ext.	ext.	—
LE PROGRES DE DIVES-SUR-MER			
Canton de Dozulé	0,3	0,3	0,3
Canton de Trouville	ext.	ext.	—
Canton de Troarn	ext.	ext.	—
Canton de Cambremer	ext.	ext.	—

15. — *Le Trait d'Union* et *Le Progrès de Dives-sur-Mer.*

TABLEAU N° 16

« OUEST-FRANCE » ET « PARIS-NORMANDIE »

A : Coefficient de présence communale.
B : Coefficient de régularité.
C : Indice de rigidité.

	Ouest-France			Paris-Normandie		
	A	B	C	A	B	C
I. - VIRE						
Aunay-s.-Odon ..	0,6	0,1	0,4	*	*	*
Bény-Bocage ...	0,7	0,1	0,4	*	*	*
Condé-s.-Noireau	0,6	0,2	0,4	*	*	*
Saint-Sever	0,6	0,1	0,4	*	*	*
Vassy	0,6	0,1	0,4	*	*	*
Vire	0,8	0,3	0.6	0,4	0,2	0,3
II. - FALAISE						
Brettevil.-s.-Laize	0,5	0,1	0,3	0,3	0,1	0,2
Falaise	0,5	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2
Morteaux-Coulib.	0,4	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1
Thury-Harcourt .	0,4	0,1	0,3	*	*	*
III. - CAEN						
Bourguébus	0,5	0,1	0,3	0,3	0,1	0,2
Caen	1	0,2	0,6	0,9	0,2	0,5
Creully	0,5	0,2	0,4	0,3	0,1	0,2
Douvres	0,8	0,2	0,5	0,7	0,1	0,4
Evrecy	0,4	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Tilly-sur-Seulles .	0,4	0,1	0,3	0,3	0,1	0,2
Troarn	0,6	0,2	0,4	0,4	0,2	0,3
Villers-Bocage .	0,4	0,1	0,3	0,4	0,1	0,2
IV. - BAYEUX						
Balleroy	0,6	0,2	0,4	*	*	*
Bayeux	0,5	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3
Caumont-l'Eventé	0,5	0,2	0,4	*	*	*
Isigny	0,6	0,2	0,4	*	*	*
Ryes	0,6	0,2	0,4	0,3	0,1	0,2
Trévières	0,5	0,2	0,4	*	*	*
V. - LISIEUX						
Lisieux	0,9	0,1	0,5	0,7	0,1	0,4
Livarot	0,6	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3
Mézidon	0,5	0,1	0,3	0,3	0,2	0,3
Orbec	0,6	0,2	0,4	0,6	0,1	0,3
St-Pierre-s.-Dives.	0,4	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3
VI. - PT-L'EVEQUE						
Blangy-le-Chât. .	0,6	0,1	0,4	0,7	0,1	0,4
Cambremer	0,5	0,1	0,3	0,5	0,1	0,3
Dozulé	0,6	0,1	0,4	0,4	0,2	0,3
Honfleur	0,5	0,2	0,4	0,5	0,3	0,4
Pont-l'Evêque ..	0,7	0,2	0,4	0,7	0,1	0,4
Trouville	0,6	0,2	0,4	0,6	0,3	0,4

TABLEAU N° 17

« LE BONHOMME LIBRE »

A : Coefficient de présence communale.
B : Coefficient de régularité.
C : Indice de rigidité.

	A	B	C
I. — VIRE			
Aunay-sur-Odon ...	*	*	*
Bény-Bocage	*	*	*
Condé-sur-Noireau .	0,4	0,3	0,3
Saint-Sever	*	*	*
Vassy	0,2	0,1	0,2
Vire	0,5	0,2	0,4
III. — CAEN			
Bourguébus	0,4	0,1	0,3
Caen	0,9	0,2	0,5
Creully	0,5	0,2	0,3
Douvres	0,8	0,2	0,5
Evrecy	0,3	0,2	0,3
Tilly-sur-Seulles ...	0,6	0,2	0,4
Troarn	0,5	0,2	0,4
	0,4	0,2	0,3
V. — LISIEUX			
Lisieux	0,5	0,2	0,4
Livarot	0,2	0,2	0,2
Mézidon	0,3	0,1	0,2
Orbec	0,3	0,2	0,2
St-Pierre-sur-Dives .	0,2	0,2	0,2

	A	B	C
II. — FALAISE			
Bretteville-sur-Laize .	0,4	0,2	0,3
Falaise	0,3	0,2	0,3
Morteaux-Coulibœuf .	0,2	0,1	0,2
Thury-Harcourt	0,3	0,1	0,2
IV. — BAYEUX			
Balleroy	0,4	0,2	0,3
Bayeux	0,4	0,2	0,3
Caumont-l'Eventé ..	0,4	0,2	0,3
Isigny	0,4	0,2	0,3
Ryes	0,4	0,2	0,3
Trévières	0,3	0,2	0,3
VI. — PT-L'EVEQUE			
Blangy-le-Château ..	0,3	0,1	0,2
Cambremer	0,3	0,1	0,2
Dozulé	0,7	0,1	0,4
Honfleur	0,6	0,2	0,4
Pont-l'Evêque	0,6	0,2	0,4
Trouville	0,6	0,2	0,4

TABLEAU N° 18

LA CHARGE DU TEMPS DANS LES JOURNAUX REGIONAUX ET DANS LES JOURNAUX PARISIENS

	Journaux de Paris	Journaux régionaux	
		Nouvelles illocalisées	Nouvelles localisées
Nouvelles relations :			
— la veille	43	40	13
— l'avant-veille	17	21	28
— 3 jours plus tôt	8	10	12
— 4 jours plus tôt	2	2	4
— plus de 4 jours plus tôt	7	5	3
Nouvelles annonces :			
— le jour même	7	8	13
— le lendemain	5	4	10
— 2 jours après	2	2	4
— 3 jours après	1	1	2
— plus de trois jours après	8	2	11

TABLEAU N° 19

PROPORTION DES ABONNEMENTS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE PUBLICATIONS DISTRIBUEES

La Croix	97 %
Le Monde	35 %
Paris-Normandie	19 %
Ouest-France	18 %
Le Figaro	15 %
L'Humanité	10 %
Libération	8 %
L'Aurore	6 %
Liberté de Normandie	4 %
Le Parisien libéré	2 %
France-Soir	1 %

TABLEAU N° 20

PART DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE AUX PHOTOGRAPHIES

Ouest-France	21 %	Le Bonhomme libre	11 %
Liberté de Normandie	18 %	La Renaissance du Bessin	10 %
Paris-Normandie	17 %	Le Progrès	8 %
Lexovien libre-Lisieux-Liberté	19 %	Nos Cantons	8 %
L'Indépendant honfleurais	15 %	La Voix du Bocage	8 %
Les Echos	12 %	Ouest-Normandie	4 %
Le Trait d'Union	12 %	Les Nouvelles de Falaise	—
		Pays d'Auge Tribune	—

TABLEAUX Nos 21 et 22

PART DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE AUX INFORMATIONS DE RENSEIGNEMENT

Informations de renseignement	Illocalisées	Localisées	Total
Ouest-France	8 %	23 %	31 %
Liberté de Normandie	4 %	25 %	29 %
Paris-Normandie	7 %	15 %	22 %

21. — Quotidiens.

Informations de renseignement	Illocalisées	Localisées	Total
Lexovien libre - Lisieux-Liberté	2 %	52 %	54 %
La Renaissance du Bessin	3 %	45 %	48 %
L'Indépendant honfleurais	3 %	45 %	48 %
Ouest-Normandie	6 %	41 %	47 %
Les Nouvelles de Falaise	3 %	38 %	41 %
Pays d'Auge Tribune	3 %	38 %	41 %
La Voix du Bocage	5 %	35 %	40 %
Le Progrès	5 %	32 %	37 %
Le Bonhomme libre	7 %	30 %	37 %
Les Echos	5 %	27 %	32 %
Nos Cantons	7 %	25 %	32 %
Le Trait d'Union	9 %	22 %	31 %

22. — Hebdomadaires.

TABLEAU N° 23

PART DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE AUX INFORMATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Informations	d'intérêt civique			d'intérêt professionnel			d'intérêt confessionnel		
	illocalisées	localisées	Total	illocalisées	localisées	Total	illocalisées	localisées	Total
Ouest-France	9 %	2 %	11 %	4 %	10 %	14 %	1 %	1 %	2 %
Paris-Normandie	17 %	3 %	20 %	4 %	6 %	10 %	1/2 %	1 %	1 1/2 %
Liberté de Normandie	13 %	2 %	15 %	5 %	5 %	10 %	1/2 %	1/2 %	1 %
Le Bonhomme libre	13 %	4 %	17 %	3 %	6 %	9 %		2 %	2 %
Les Echos	21 %	4 %	25 %	7 %	7 %	14 %	1 %	1 %	2 %
L'Indépendant honfleurais	6 %	2 %	8 %	2 %	7 %	9 %	1 1/2 %	1/2 %	2 %
Lexovien libre - Lisieux-Liberté	3 %	3 %	6 %	1 %	9 %	10 %		2 %	2 %
Nos Cantons	20 %	5 %	25 %	3 %	10 %	13 %	1 %	1 %	2 %
Les Nouvelles de Falaise	12 %	2 %	14 %	5 %	8 %	13 %	1 %	2 %	3 %
Ouest-Normandie	10 %	1 %	11 %	1 %	7 %	8 %	1/2 %	1 1/2 %	2 %
Le Progrès	17 %	3 %	20 %	3 %	6 %	9 %		1/2 %	1/2 %
Pays d'Auge Tribune	13 %	6 %	19 %	1 %	8 %	9 %	1/2 %	2 %	2 1/2 %
La Renaissance du Bessin	6 %	5 %	11 %	3 %	7 %	10 %	1/2 %	1 %	1 1/2 %
Le Trait d'Union	15 %	2 %	17 %	4 %	9 %	13 %	1/2 %	1 %	1 1/2 %
La Voix du Bocage	11 %	5 %	16 %	2 %	8 %	10 %		1 %	1 %

TABLEAU N° 24

PART DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE AUX FAITS DIVERS ET AUX RUBRIQUES DISTRACTIVES

	Faits-divers			Rubriques distractives
	illocalisés	localisés	Total	
Ouest-France	6 %	13 %	19 %	4 %
Paris-Normandie	10 %	13 %	23 %	4 %
Liberté de Normandie	5 %	10 %	15 %	2 %
Le Bonhomme libre	6 %	15 %	21 %	9 %
Les Echos	1 %	7 %	8 %	14 %
L'Indépendant honfleurais	3 %	10 %	13 %	8 %
Lexovien libre - Lisieux-Liberté	1 %	12 %	13 %	—
Nos Cantons	3 %	10 %	13 %	5 %
Les Nouvelles de Falaise	3 %	13 %	16 %	7 %
Ouest-Normandie	1 %	11 %	12 %	5 %
Le Progrès	5 %	13 %	18 %	—
Pays d'Auge Tribune	3 %	14 %	17 %	—
La Renaissance du Bessin	1 %	9 %	10 %	8 %
Le Trait d'Union	5 %	10 %	15 %	10 %
La Voix du Bocage	2 %	14 %	16 %	6 %

TABLEAU N° 25

EVOLUTION DE LA VENTE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE DE PARIS ENTRE 1947 ET 1960 DANS L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Année	Vente mensuelle (en milliers d'exemplaires)	Indice d'évolution général
1947	119	100
1948	97	82
1949	99	84
1950	108	91
1951	86	73
1952	99	83
1953	99	83
1954	111	93
1955	129	108
1956	150	126
1957	143	121
1958	150	126
1959	148	124
1960	153	128

TABLEAU N° 26

REPARTITION PAR JOURNAL DE LA VENTE DES QUOTIDIENS PARISIENS EN 1960 ET EN 1947

	1960	1947
Quotidiens commerciaux		
France-Soir	49,3 %	14,1 %
Le Parisien libéré	14,6 %	2,8 %
L'Aurore	12,7 %	6,6 %
Paris-Jour	3,1 %	—
Quotidiens mixtes		
Le Figaro	10,9 %	6,4 %
Paris-Presse	0,1 %	14 %
Combat	0,4 %	2,9 %
Le Monde	3,4 %	1,7 %
Quotidiens disparus		
L'Epoque	—	5,9 %
Ce Matin	—	1,7 %
L'Aube	—	1,7 %
Franc-Tireur	—	6 %
Ce Soir	—	17,5 %
Quotidiens d'opinion		
La Croix	0,2 %	0,1 %
Le Populaire	ε	2,2 %
Libération	1,1 %	0,5 %
L'Humanité	3,2 %	15,9 %

TABLEAU N° 27

EVOLUTION DE LA VENTE ET PART DE L'INFORMATION POLITIQUE DANS LES QUOTIDIENS PARISIENS

	A	B	C
Le Parisien libéré	397	16 %	38 %
France-Soir	277	15 %	41 %
L'Aurore	208	16 %	41 %
Le Figaro	184	33 %	79 %
Libération	181	41 %	71 %
Le Monde	159	52 %	93 %
L'Humanité	42	50 %	81 %
Paris-Presse	35	22 %	54 %
Le Populaire	19	89 %	96 %
Paris-Jour	—	17 %	40 %

A : Indice d'évolution moyen.

B : Part de l'information politique par rapport à la surface rédactionnelle totale.

C : Part de l'information politique par rapport à la somme de la surface consacrée aux informations d'intérêt civique et aux faits divers.

TABLEAU N° 28

COMPTE DE GESTION 1959 DE « LA VOIE DE LA PAIX »

Ressources		Emploi	
Solde créditeur	380	Impression du journal ..	658
Abonnements	600	Impression des bandes .	16
Publicité	0,5	Expédition et routage ..	87
Dons	176	Correspondance	16
Librairie	12	Divers	40
			817
		Solde créditeur	352
	1.169		1.169

(en milliers de francs anciens)

TABLEAU N° 29

REPARTITION DE L'INFORMATION POLITIQUE LOCALISEE EN FONCTION DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE A L'EVENEMENT

	Ouest-France (édition Caen)		Paris-Normandie		Liberté de Normandie		Hebdomadaires locaux (moyenne)	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Groupe I Brèves	56	4	49	5	52	6	39	3
Groupe II Comptes rendus des conseils municipaux	27	26	40	41	6	58	57	52
Groupe III Articles	17	83	11	97	42	87	4	51

A : Pourcentage de nouvelles afférentes au groupe par rapport au total de l'information politique.

B : Longueur rédactionnelle moyenne (en cm/colonne) consacrée à chaque événement.

TABLEAU N° 30

SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE A DIFFERENTS ASPECTS DE L'AFFAIRE DE L'INAUGURATION DU LYCEE MALHERBE EN %

	Liberté de Normandie	Ouest-France	Paris-Normandie
Communiqués des organisations réfractaires	21	13	18
Thèse gouvernementale	2	4	3
Description de l'événement	33	26	23
Problème de l'enseignement	—	—	—
Photos	44	57	56

TABLEAU N° 31

REPARTITION DE L'INFORMATION POLITIQUE EN FONCTION DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE A L'EVENEMENT

	Ouest-France		Paris-Normandie		Liberté de Normandie	
	A	B	A	B	A	B
Brèves	48	4	43	4	33	5
Articles	52	45	57	55	67	52

A : Pourcentage de nouvelles afférentes au groupe, par rapport au total de l'information politique.

B : Longueur rédactionnelle moyenne (en cm/colonne) consacrée à chaque événement.

TABLEAU N° 32

SURFACE REDACTIONNELLE COMPAREE CONSACREE A L'ACTIVITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET DES GROUPEMENTS POLITIQUES PRIVES
(« Le Monde » et quotidiens de localisation)

	Ouest-France	Paris-Normandie	Liberté de Normandie
Activité présidentielle	99 %	102 %	27 %
Activité parlementaire	31 %	62 %	17 %
Activité des groupements politiques privés	14 %	30 %	11 %
Total	50 %	67 %	19 %

TABLEAU N° 33

REPARTITION DE LA SURFACE REDACTIONNELLE CONSACREE A L'ACTIVITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET DES GROUPEMENTS POLITIQUES PRIVES

	Ouest-France	Paris-Normandie	Liberté de Normandie
Texte	53 %	66 %	57 %
Titres	29 %	25 %	37 %
Illustrations	18 %	9 %	6 %

TABLEAU N° 34

REPARTITION DE LA SURFACE REDACTIONNELLE EN FONCTION DU TRAITEMENT INFORMATIF

	Ouest-France	Paris-Normandie	Liberté de Normandie
Exposé descriptif	95 %	91 %	93 %
Analyse	4 %	6 %	4 %
Jugement	1 %	3 %	3 %

TABLEAU N° 35

POURCENTAGE DE LA SUBSTANCE REDACTIONNELLE CONSACREE AUX GROUPES CONCERNES

	Ouest-France	Paris-Normandie	Liberté de Normandie
Opinion de la personnalité ou du groupe concernés	32 %	41 %	31 %
Réactions des autres groupes	3 %	5 %	1 %
Réactions des lecteurs	—	—	—

TABLEAUX N^{os} 36 et 37

INDICE D'UTILITE POLITIQUE

	Ouest-France	Paris-Normandie	Liberté de Normandie
Surface $(\frac{X}{20})$	10	13,4	3,8
Opinion des personnes ou des groupes concernés $(\frac{X}{15})$	4,8	6,2	4,7
Confrontation des opinions $(\frac{X}{15})$ ...	0,5	0,8	0,2
Réaction des lecteurs $(\frac{X}{10})$	—	—	—
Analyse $(\frac{X}{30})$	1,2	1,8	1,2
Jugement $(\frac{X}{5})$	0,1	0,2	0,2
Mise en valeur $(\frac{X}{5})$	2,4	1,7	2,2
Indice	19	24,1	12,3

36. — Quotidiens.

L'Indépendant honfleurais .	1	La Renaissance du Bessin .	1
Le Trait d'Union	1	La Voix du Bocage	1,5
Le Bonhomme libre	1	Les Nouvelles de Falaise ..	1,5
Le Progrès	1	Les Echos	2
Lexovien libre-Lisieux-Liberté	1	Pays d'Auge Tribune	3
Ouest-Normandie	1	Nos Cantons	4

37. — Hebdomadaires.

Annexe II

Fiches signalétiques des principaux journaux étudiés (1).

(Ces fiches ont été établies d'après le modèle proposé par Jacques KAYSER i. Oa6, p. 38.)

LEGENDE

1b - Indication accompagnant le nom.
2a - Lieu du siège de l'administration.
2b - Lieu du siège des rédactions extérieures (éventuellement).
3 - Périodicité.
4 - Moment de parution.
5 - Date du premier numéro.
5b - Date du dernier numéro.
6 - Zone principale de diffusion (dans le Calvados).
7 - Diffusion (dans le Calvados).
8 - Prix.
9 - Format.
10a - Nombre de pages (minimum et maximum habituels).
10b - Nombre de colonnes par page.
11 - Nom et adresse de l'imprimeur.
12 - Nombre d'éditions destinées au Calvados.
14 - Lieu de conservation des collections.
15 - Fichiers ou dossiers.

L'AURORE DE BASSE-NORMANDIE (2)

1b - Organe d'informations politiques, régionales et locales pour le Calvados, l'Orne et la Manche.
2a - Caen.
3 - Hebdomadaire.
5 - 21 octobre 1944.
5b - 9 janvier 1954.
6 - Ensemble du département.
7 - 4.500.
8 - 15 F.
9 - 62 × 43,5 cm.
10a - 4 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Caron et Cie, imprimeurs, Caen.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LE BONHOMME LIBRE

1b - Grand hebdomadaire illustré d'informations, faits et échos du Calvados et de Basse-Normandie.
2a - Caen.
3 - Hebdomadaire.
5 - 24 novembre 1944.
6 - Ensemble du département.
7 - 11.800.
8 - 0,25 F.
9 - 62,5 × 43,5 cm.
10a - 10-12 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Caron et Cie, Caen.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

CAEN 7 JOURS (3)

2a - Caen.
3 - Hebdomadaire.
5 - 21 novembre 1963.
6 - Cantons de Caen.
7 - 2.000.
8 - 0,50 F.
9 - 31 × 43 cm.
10a - 16 pages.
10b - 4 colonnes.
11 - Imprimeries Ozanne (composition) et Caron (tirage), Caen.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LES ECHOS

1b - Journal d'Orbec et de la Vallée d'Auge.
2a - Orbec.
3 - Hebdomadaire.
5 - 1er octobre 1944.
6 - Cantons d'Orbec, Livarot et Lisieux.
7 - 1.200.
8 - 0,25 F.
9 - 59,8 × 45 cm.
10a - 4-6 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie Rozé, Orbec.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

L'INDEPENDANT HONFLEURAIS

1b - La Presse normande du Littoral.
2a - Le Havre.
2b - Honfleur.
3 - Hebdomadaire.
5 - 22 novembre 1946.
6 - Cantons de Honfleur, Trouville et Pont-l'Evêque.
7 - 2.000.
8 - 0,25 F.
9 - 60,3 × 45,3 cm.
10a - 4-6 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie du *Progrès*, Dives-sur-Mer.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LEXOVIEN LIBRE-LISIEUX-LIBERTE

1b - Journal Républicain de Lisieux et de l'arrondissement.
2a - Lisieux.
3 - Hebdomadaire.
5 - 28 avril 1945.
7 - 5.000.
8 - 15 F.
9 - 60,3 × 45,3 cm.
10a - 4-8 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie Morière, Lisieux.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LIBERTE DE NORMANDIE

1b - La Presse du Calvados.
2a - Caen.
3 - Quotidien.
4 - Soir.
5 - 13 juillet 1944.
6 - Cantons de Caen
7 - 4.900.
8 - 0,25 F.
9 - 60,3 × 42,7 cm.
10a - 6-8 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Caron et Cie, Caen.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

NOS CANTONS

1b - Journal hebdomadaire d'Information du Pays d'Auge.
2a - Livarot.
3 - Hebdomadaire.
5 - 2 décembre 1949.
6 - Cantons de Livarot, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives, Orbec et Lisieux.
7 - 1.300.
8 - 0,25 F.
9 - 60,5 × 45 cm.
10a - 4 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie Morière, Lisieux.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LES NOUVELLES DE FALAISE

1b - Journal des Echos, Bruits et Nouvelles de Falaise, de l'Arrondissement de Falaise et de toute la région.
2a - Falaise.
3 - Hebdomadaire.
5 - 2 janvier 1947.
6 - Cantons de Falaise, Thury-Harcourt, Morteaux-Coulibœuf, Bretteville-sur-Laize, Evrecy, Bourguébus, Mézidon et Saint-Pierre-sur-Dives.
7 - 4.900.
8 - 0,25 F.
9 - 64,3 × 45,5 cm.
10a - 4-6 pages.
10b - 7 colonnes.
11 - Imprimerie des *Nouvelles de Falaise*, Falaise.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

OUEST-FRANCE

1b - Justice et liberté.
2a - Rennes.
2b - Caen, Lisieux, Pont-l'Evêque, Trouville.
3 - Quotidien.
4 - Matin.
5 - 4 août 1944.
6 - Ensemble du département.
7 - 48.200.
8 - 0,25 F.
9 - 51 × 36,2.
10a - 18-24 pages.
10b - 7 colonnes.
11 - Imprimerie bretonne, Rennes.
12 - 5 éditions.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

OUEST-NORMANDIE (4)

1b - Le quotidien normand du matin.
2a - Caen.
3 - Quotidien.
4 - Matin.
5 - 8 octobre 1953.
5b - 30 novembre 1953.
6 - Ensemble du département.
7 - 6.000.
8 - 15 F.
9 - 57,5 × 43 cm.
10a - 6-8 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie Ozanne et Cie, Caen.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

OUEST-NORMANDIE

1b - Journal régional d'informations.
2a - Condé-sur-Noireau.
3 - Hebdomadaire.
5 - 16 octobre 1958.
6 - Arrondissement de Vire (sauf St-Sever) et cantons de Thury-Harcourt, Evrecy et Villers-Bocage.
7 - 2.200.
8 - 0,25 F.
9 - 65,5 × 38,5 cm.
10a - 6-8 pages.
10b - 7 colonnes.
11 - Imprimerie Corlet, Condé-sur-Noireau.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

PARIS-NORMANDIE

2a - Rouen.
2b - Caen, Lisieux, Trouville.
3 - Quotidien.
4 - Matin.
5 - 1er septembre 1944.
6 - Arrondissements de Caen et Lisieux.
7 - 6.700.
8 - 0,25 F.
9 - 60 × 42,3 cm.
10a - 14-18 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Société normande de presse républicaine, Rouen.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

PAYS D'AUGE - TRIBUNE REUNIS

1b - Deux éditions rayonnant dans quinze cantons du Calvados et de l'Eure.
2a - Pont-l'Evêque.
3 - Hebdomadaire.
5 - 13 juillet 1946.
6 - Arrondissement de Lisieux, sauf les cantons de Saint-Pierre-sur-Dives, Livarot et Orbec.
7 - 2.200.
8 - 0,25 F.
9 - 60,6 × 45,3 cm.
10a - 6-8 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie du *Pays d'Auge Tribune*, Pont-l'Evêque.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LE PROGRES

1b - La Presse normande du Littoral.
2a - Le Havre.
2b - Trouville.
3 - Hebdomadaire.
5 - 29 décembre 1945.
6 - Cantons de Trouville, Dozulé, Honfleur, Pont-l'Evêque, Cambremer et Troarn.
7 - 4.400.
8 - 0,25 F.
9 - 60,3 × 45,8 cm.
10a - 4-6 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie du *Progrès*, Dives-sur-Mer.
12 - 2 éditions.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LA RENAISSANCE DU BESSIN

1b - Le premier journal paru en France libérée. Bi-hebdomadaire de Basse-Normandie.
2a - Bayeux.
3 - Bi-hebdomadaire.
5 - 23 juin 1944.
6 - Arrondissement de Bayeux et cantons de Creuilly, Tilly et Villers-Bocage.
7 - 6.900.
8 - 0,25 F.
9 - 60 × 45,5 cm.
10a - 4 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Imprimerie de *La Renaissance du Bessin*, Bayeux.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LE TRAIT D'UNION

1b - Organe de liaison entre le Pays d'Auge et la Plaine. Journal d'informations des arrondissements de Lisieux, Caen et Falaise.
2a - Saint-Pierre-sur-Dives.
3 - Hebdomadaire.
5 - 25 octobre 1946.
6 - Cantons de St-Pierre-sur-Dives, Livarot, Morteaux-Coulibœuf, Mézidon, Cambremer, Bretteville-sur-Laize, Bourguébus et Troarn.
7 - 1.800.
8 - 0,25 F.
9 - 63,5 × 45,5 cm.
10a - 4 pages.
10b - 7 colonnes.
11 - Imprimerie Marie, St-Pierre-sur-Dives.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LA VOIE DE LA PAIX

1b - Organe de l'Union pacifiste de France.
2a - Auberville-sur-mer.
3 - Mensuel.
5 - Janvier 1951.
6 - Ensemble du département.
7 - 160.
8 - 0,50 F.
9 - 44 × 30 cm.
10a - 8 pages.
10b - 5 colonnes.
11 - Imprimerie du *Progrès*, Dives-sur-Mer.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

LA VOIX DU BOCAGE

1b - Hebdomadaire républicain de Basse-Normandie.
2a - Vire.
3 - Hebdomadaire.
5 - 21 septembre 1944.
6 - Arrondissement de Vire.
7 - 8.500.
8 - 0,25 F.
9 - 57,5 × 44,7 cm.
10a - 8 pages.
10b - 8 colonnes.
11 - Société Lecvire. Vire.
12 - 1 édition.
14 - Bibliothèque nationale et Archives départementales.
15 - Néant.

(1) Sauf exception signalée, la période de référence correspond aux mois de novembre et décembre 1961.
(2) Période de référence : novembre-décembre 1953.
(3) Période de référence : fin novembre-décembre 1963.
(4) Période de référence : novembre 1953.

Bibliographie

Les sources documentaires sont peu nombreuses. Le chercheur ne dispose que des collections de journaux déposés à la Bibliothèque nationale, aux Archives départementales et dans certaines bibliothèques municipales. La carence des sources documentaires d'analyse et d'interprétation confère à l'observation directe un rôle presque exclusif dans l'étude de la presse. Or la plupart des journaux manifestent une extrême réticence quant à la communication des renseignements utiles. Selon la formule de Bernard VOYENNE, eux « dont la tâche principale est d'informer sur tout, renseignent fort peu sur eux-mêmes ».

L'ordonnance du 26 août 1944 (Od50, II-Aa1) oblige les entreprises de presse à assurer une auto-publicité, destinée à renseigner les lecteurs sur leur organisation et leur fonctionnement. Toute publication périodique doit faire connaître au public les nom et qualités des personnes qui en ont la direction de droit ou de fait ; à cet effet, chaque numéro doit porter le nom du directeur de publication et des copropriétaires, des membres du conseil d'administration ou des associés ou mandataires responsables. En cas de société, la liste complète des propriétaires, avec leurs adresse et qualités, doit être indiquée tous les trois mois. A la même périodicité doit être publiée la liste complète des collaborateurs fixes ou occasionnels. Chaque numéro doit contenir la justification de son tirage, lequel peut être vérifié par un délégué du commissaire à l'information. La comptabilité de l'entreprise peut être examinée à tout moment, tandis que le compte d'exploitation doit être présenté chaque semestre au commissaire à l'information, et publié avec le bilan dans les colonnes du journal.

Bien que l'ordonnance ait assorti ces obligations de lourdes sanctions, la plupart de ses dispositions n'ont pas été appliquées. Non seulement les journaux ne satisfont pas à l'obligation de publier périodiquement la justification de leur tirage et les renseignements relatifs à la propriété et à leur situation financière, mais les divers contrôles administratifs prévus ne sont pas effectués, et c'est à peine si les directeurs de journaux répondent, évasivement et avec retard, aux questionnaires relatifs au tirage qui leur sont adressés par le ministère de l'Information. *A fortiori* les journaux écartent-ils les requêtes privées. Le secret étant tenu dans son intégralité, les éléments décelés sont infimes et partiels.

Maintes indications nous ont été fournies, non par les journaux directement investigués, mais par des entreprises concurrentes, des organismes divers ou des personnalités ayant des rapports plus ou moins étroits avec le monde de la presse. Ces renseignements, qui peuvent être utilisés après vérification et recoupements, ne constituent que des présomptions. En conséquence, un projet de la présente étude a été soumis aux directeurs des journaux concernés et il a été tenu compte de leurs remarques dans la rédaction définitive.

De la profusion d'ouvrages relatifs à la presse, peu semblent devoir retenir l'attention des chercheurs désireux d'apprécier son intérêt politique. On se repor-

tera utilement au « *Guide bibliographique de la presse* », où Bernard VOYENNE opère un classement analytique des principaux ouvrages et revues relatifs à la presse (Centre de formation des journalistes, 1958). Nous nous contentons de dresser ci-dessous la liste des principaux ouvrages (O) et articles (A) récents utilisés dans cette étude.

I. — OUVRAGES

Oa — Ouvrages généraux.

Oa1 - BRET Paul-Louis, « *Information et démocratie* ». Paris, Marcel Puget, 1954. In-16, 168 p.

Oa2 - CAIN Julien et autres, « *La revue et le journal* », Encyclopédie française, T. XVIII, 3e partie. Paris, L'Encyclopédie française, 1939.

Oa3 - CHAPUIS Robert, « *L'Information* ». Paris, Editions de l'Epi, 1959. In-16, 208 p.

Oa4 - DENOYER Pierre, « *La presse moderne* ». Paris, Presses Universitaires de France, 1962. In-16, 128 p. « Que sais-je ? » n° 414 (1re éd. 1950, sous le titre « *La presse dans le monde* » ; 2e éd. 1958).

Oa5 - KAYSER Jacques, « *Mort d'une liberté* ». Paris, Plon, 1955. In-16°, VI-339 p.

Oa6 - KAYSER Jacques, « *Le quotidien français* ». Paris, A. Colin, 1963. In-8°, XII-171 p. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 122.

Oa7 - VOYENNE Bernard, « *La presse dans la société contemporaine* ». Paris, A. Colin, 1962. In-8°, 328 p.

Ob — Ouvrages didactiques.

Ob1 - BAYET Albert et autres, « *Problèmes et techniques de presse* ». Paris, Domat-Montchrestien, 1948. In-8°, 350 p. Autographié (conférences faites à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris).

Ob2 - DENOYER Pierre, « *La presse contemporaine* ». Paris, Tournier et Constans, 1948. In-4°, 124 p. Autographié (Cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1947-1948).

Ob3 - DENOYER Pierre, « *La presse et les moyens de communication avec les masses* ». Paris, Les Cours de droit, 1962. 3 fasc. in-8°, III-270 p. Multigraphié (Cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1961-1962).

Ob4 - GIRARD Alain, « *L'opinion publique et la presse* ». Paris, Les Cours de droit, 1959. 2 fasc. in-8°, VII-254 p. Multigraphié (Cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1958-1959).

Ob5 - JOBIM Danton, « *Introduction au journalisme contemporain* ». Paris, Libr. Nizet, 1958. In-8°, 140 p. (conférences prononcées à l'Université de Paris, mars 1957).

Ob6 - MANEVY Raymond, « *L'évolution des formules de présentation de la presse quotidienne* ». Paris, Editions Estienne, 1956. In-8°, 106 p.

Ob7 - SALMON Robert, « *L'organisation actuelle de la presse française* ». Paris, Imprimerie Réaumur, 1955. In-8°, 46 p. (Conférences au Collège libre des Sciences économiques et sociales).

Ob8 - STOETZEL Jean, « *L'opinion publique et la presse* ». Paris, Les Cours de droit, 1947. 2 vol. gr. in-4°. Autographié (Cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1946-1947).

Ob9 - TERROU Fernand, « *L'économie et le droit de la presse* ». Paris, Les Cours de droit, 1947. 4 vol. gr. in-4°. Autographié (Cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1946-1947).

Oc — Travaux universitaires.

Oc1 - Adeline Olivier, « *La presse dans le Calvados sous la Restauration* ». D.E.S. Lettres, Caen, 1961. Dact.

Oc2 - Bourdais Jacques, « *La presse moderne et la publicité* ». Thèse droit, Paris, 1939. In-8°, 300 p.

Oc3 - Brou-Farnier Christiane, « *Les partis politiques à Caen* ». D.E.S. Sc. po., Caen, 1961.

Oc4 - Coulet Joseph, « *La structure et la fonction du marché de la presse en France* ». Thèse, Lyon, 1953. Dact.

Oc5 - Courvoisier Claude, « *Etude d'un quotidien régional : La Bourgogne républicaine* ». D.E.S., Sc. po., Dijon, 1957. Dact.

Oc6 - Gaudin G., « *La Gazette du Midi* ». D.E.S., Lettres, Aix, 1958. Dact.

Oc7 - Jaulin Michel, « *Le contrôle de l'Etat sur l'information* ». Thèse droit, Bordeaux, 1959. Dact.

Oc8 - Koelliker Jean, « *Liberté et statut de la presse moderne. Propositions pour une législation nouvelle* ». Thèse droit, Lausanne, 1955. In-8°, 136 p.

Oc9 - Lavau Georges, « *Le service public de l'information* ». Thèse droit, Paris, 1948. Dact.

Oc10 - Meunier Charles, « *De la liberté de la presse à la liberté de l'information* ». Thèse droit, Montpellier, 1960. Dact.

Oc11 - Paysant André, « *Contribution à l'étude du statut et de l'économie des entreprises de presse* ». Thèse droit, Caen, 1963. Dact.

Oc12 - Sesmat Hubert, « *L'information moderne* ». Paris, Mame, 1941. In-16, 290 p.

Od — Ouvrages divers consacrés à la presse.

Od1 - Bernoville Gaëtan et autres, « *Du journalisme* » (v. nott. le chapitre écrit par L.-A. Pages, ex-rédacteur en chef d'*Ouest-Eclair*, « Le journal régional »). Paris, Spes, 1926. In-8°, 152 p.

Od2 - Billy André et Piot Jean, « *Le monde des journaux. Tableau de la presse de la France contemporaine* ». Paris, Crès. 1924. In-8°, 247 p.

Od3 - Bloch Pierre, « *Liberté et servitude de la presse en France* » (Morceaux choisis). Monte-Carlo, Editions du Livre, 1952. In-16, XX-269 p.

Od4 - Bonald vte. Louis de, « *De l'opposition dans le gouvernement et la liberté de la presse* ». Paris, Le Clère, 1827. In-8°, 163 p.

Od5 - Bourquin Jacques, « *La liberté de la presse* ». Paris, Presses Universitaires de France, 1950. In-8°, 621 p.

Od6 - Boyer Jean-Paul, « *La liberté de la presse* ». Paris, Au fil d'Ariane, 1963. In-16, 120 p.

Od7 - Calvet Henri, « *La presse contemporaine* ». Paris, Fernand Nathan, 1958. In-16, 367 p.

Od8 - Cano Sanin et autres, « *Le rôle intellectuel de la presse* ». Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1933. In-8°, 233 p.

Od9 - Chassin Charles-Louis, « *La presse libre selon les principes de* 1789 ». Paris, « Chez tous les libraires », 1862. In-12, 283 p.

Od10 - Clausse Roger, « *L'information à la recherche d'un statut* ». Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1951. In-8°, 103 p. Cahiers de l'Institut de Sociologie Solvay, 5.

Od11 - Clausse Roger « *L'information de presse* ». Bruxelles, Office de publicité, 1953. In-16, 145 p.

Od12 - Commission on freedom of the press, « *A free and responsible press* ». Chicago, The University of Chicago Press, 1953. In-16, 139 p.

Od13 - CONSTANT Benjamin, « *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux, considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement* ». Paris, H. Nicolle, 1814. In-8°, 48 p.

Od14 - DAUDET Léon, « *Bréviaire du journalisme* ». Paris, Gallimard, 1936. In-8°, 253 p.

Od15 - DEMAISON André, « *Les voix de la France. La presse de province au XX^e siècle* ». Paris, Hachette, 1932. In-8°, 249 p.

Od16 - DESTREM Hugues, « *Les conditions économiques de la presse* ». Paris, A. Rousseau, 1902. In-8°, 156 p.

Od17 - DUBIEF Eugène, « *Le journalisme* ». Paris, Hachette, 1892. In-16, 315 p.

Od18 - DUPONT-WHITE Charles-Brook, « *Le rôle et la liberté de la presse* ». Paris, Douniol, 1866. In-8°, 32 p.

Od19 - ESTIER Claude, « *La gauche hebdomadaire* ». Paris, A. Colin, 1962. In-16, 288 p. Kiosque, 21.

Od20 - FÉRON Bernard, « *Feu la presse libre* ». Paris, Editions *Témoignage chrétien*, 1955. In-16, 127 p.

Od21 - FOLLIET Joseph, « *Tu seras journaliste* ». Lyon, Editions de la Chronique sociale de France, 1961. In-16, 264 p.

Od22 - FREDERIX Pierre, « *Un siècle de chasse aux nouvelles* ». Paris, Flammarion, 1959. In-8°, 445 p.

Od23 - GABRIEL-ROBINET Louis, « *Je suis journaliste* ». Paris, Editions du Conquistador, 1961. In-16, 127 p.

Od24 - GABRIEL-ROBINET Louis, « *Journaux et journalistes* ». Paris, Hachette, 1962. In-16, 256 p.

Od25 - GIRARDIN Emile de, « *Les droits de la pensée. Questions de presse* ». Paris, Serrière, 1864. In-8°, CIV-620 p.

Od26 - GIRARDIN Emile de, « *Moyens législatifs de régénérer la presse périodique, d'étendre la publicité et de régler la polémique sans inquisition intérieure, censure, délation, cautionnement ni timbre* ». Paris, A. Desrez, 1835. In-8°, 48 p.

Od27 - Groupement des grands régionaux, « *Enquête par sondage sur l'audience de dix grands quotidiens régionaux* ». Strasbourg, *Dernières nouvelles de Strasbourg*, 1963. In-8°, 144-XVI p.

Od28 - HATIN Eugène, « *Histoire politique et littéraire de la presse française* ». Paris, Poulet-Malassis, 1859-1861. 8 vol. in-8°.

Od29 - HISARD Claude, « *Histoire de la spoliation de la presse française* ». Paris, La Librairie française, 1955. In-16, 496 p.

Od30 - HOURDIN Georges, « *La presse catholique* ». Paris, A. Fayard, 1957. In-16. 126 p.

Od31 - Institut international de la presse (I.I.P.), « *La circulation des informations* ». Zürich, I.I.P., 1953. In-8°, XII-293 p.

Od32 - Institut international de la presse (I.I.P.), « *Les pressions du pouvoir sur la presse* ». Zürich, I.I.P., 1955. In-8°, 137 p.

Od33 - Institut international de la presse (I.I.P.), « *La presse dans les Etats autoritaires* ». Zürich, I.I.P., 1959. In-8°, 207 p.

Od34 - JEANNE René et FORD Charles, « *Le cinéma et la presse* ». Paris, A. Colin, 1961. In-16, 296 p.

Od35 - KAYSER Jacques, « *Une semaine dans le monde* ». Paris, UNESCO, 1953. In-8°, 131 p.

Od36 - LELOUP Jean-Marie, « *Le journal, les journalistes et le droit d'auteur* ». Paris, Institut français de presse, 1961. In-8°, 247 p.

Od37 - LIPPMAN Walter, « *Public opinion* ». New York, Macmillan, 1947. In-12, X-427 p.

Od38 - MANEVY Raymond, « *Histoire de la presse. 1914 à 1939* ». Paris, Corréa, 1945. In-16, 360 p.

Od39 - MARTIN Kingsley, « *The press the public wants* ». Londres, The Hogarth press, 1947. In-8°, 143 p.

Od40 - MARX Karl, « *La liberté de la presse* ». Œuvres philosophiques, trad. Molitor (T. V). Paris, Alfred Costes, 1937. In-12.

Od41 - MEYER Arthur, « *Ce que mes yeux ont vu* ». Paris, Plon-Nourrit, 1911. In-16, XXIV-433 p.

Od42 - MONDANGE Jean, « *La presse d'aujourd'hui* ». Paris, Editions de l'Hirondelle, 1951. In-16, IX-168 p.

Od43 - MOTTIN Jean, « *Histoire de la presse. 1944-1949* ». Paris, Editions Bilans hebdomadaires, 1949. In-8°, 189 p.

Od44 - PARAF Pierre, « *L'information. Hier, aujourd'hui, demain* ». Paris, Bourrelier, 1946. In-16, 112 p.

Od45 - PINTO Roger, « *La liberté d'opinion et d'information* ». Paris, Domat-Montchrestien, 1955. In-8°, 279 p.

Od46 - PUCHEU René, « *Le journal, les mythes et les hommes* ». Paris, Editions ouvrières, 1962. In-16, 184 p.

Od47 - RAZI G.M., « *Le droit sur les nouvelles* ». Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1952. In-8°, 200 p.

Od48 - ROYER-COLLARD Pierre-Paul « *De la liberté de la presse* ». Paris, Librairie de Médicis, 1949. In-16, 109 p.

Od49 - Semaines sociales de France, « *Les techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine* ». Lyon, Chronique sociale de France, 1955. In-8°, 416 p.

Od50 - Service juridique et technique de la presse (Documentation française), « *Droit de la presse. Code de la presse* ». Paris, Editions de la Documentation française.

Od51 - SOLAL Lucien, « *Dictionnaire du droit de la presse* ». Paris, Syndicat National de la presse quotidienne régionale, 1959. In-8°, 280 p.

Od52 - STANKOVITCH Michel, « *L'Etat journaliste* ». Paris, Librairie sociale et économique, 1939. In-8°, 228 p.

Od53 - STIL André, « *Une qualité fondamentale d'un journal communiste : la liaison avec les masses* ». Paris, Parti communiste français, 1952. In-16, 24 p.

Od54 - SURY d'ASPREMONT Paul de, « *La presse à travers les âges* ». Paris, Desclée de Brouwer, 1929. In-16, 268 p.

Od50 - TERROU Fernand, « *L'information* ». Paris, Presses Universitaires de France, 1962. In-16, 136 p. « Que sais-je ? », 1.000.

Od56 - TERROU Fernand et SOLAL Lucien, « *Le droit de l'information* ». Paris, UNESCO, 1951. In-8°, 440 p.

Od57 - TOULEMON André, GRELARD Marc et PATIN Jacques, « *Nouveau code de la presse* ». Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1964 (2e éd.). In-16, VI-356 p.

Od58 - UNESCO, « *Rapport de la Commission des besoins techniques. Presse, radio, film* ». Paris, UNESCO, 1947-1950. 5 vol. In-8°.

Od59 - UNESCO, « *L'information à travers le monde. Presse, radio, film, télévision* ». Paris, UNESCO, 1956 (1re éd, 1951). In-4°, 235 p.

Od60 - UNESCO, « *La formation des journalistes* ». Paris, UNESCO, 1958. In-8°, 229 p.

Od61 - UNESCO, « *Statistiques sur les journaux et autres périodiques* ». Paris, UNESCO, 1960. In-8°, 71 p.

Od62 - VIRCHAUX Max-P., « *L'information à travers les âges* ». Boudry-Neuchâtel, La Baconnière, 1953 (1re éd., 1945). In-16, 125 p.

Od63 - WEILL Georges, « *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique* ». Paris, La Renaissance du Livre, 1934. In-8°, XIX-451 p.

Od64 - WILLIAMS Francis, « *La transmission des informations* ». Paris, UNESCO, 1953. In-8°, 111 p.

Oe — Ouvrages traitant accessoirement de certains problèmes relatifs à la presse.

Oe1 - ARMAND Louis, « *Plaidoyer pour l'avenir* ». Paris, Calman-Lévy, 1961. In-16, 255 p.

Oe2 - BARROT Odilon, « *De la centralisation et de ses effets* ». Paris, H. Dumineray, 1861. In-18, 247 p.

Oe3 - BERNOT Lucien et BLANCART René, « *Nouville, un village français* ». Paris, Institut d'ethnologie, 1953. Gr. in-8°, VIII-447 p.

Oe4 - BETTELHEIM Charles et FRÈRE Suzanne, « *Une ville française moyenne : Auxerre en* 1950 ». Paris, A. Colin, 1950. In-8°, XIV-270 p. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 17.

Oe5 - BLUM Léon, « *L'exercice du pouvoir* ». Paris, Gallimard, 1937. In-16, 359 p.

Oe6 - BONIFACE Jean, « *Arts de masse et grand public* ». Paris, Les Editions ouvrières, 1961. In-16, 160 p.

Oe7 - BRUNET et autres, « *Le diocèse de Bayeux-Lisieux aux environs de l'année* 1950 ». Bayeux, L'Evêché, 1961. In-fol., 104 p., 21 pl.

Oe8 - BURDEAU Georges, « *Les libertés publiques* ». Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1961 (2e éd.). In-8°, II-388 p.

Oe9 - CLÉMENT Pierre et XYDIAS Nelly, « *Vienne sur le Rhône. La ville et ses habitants* ». Paris, A. Colin, 1955. In-8°, 280 p. Cahiers de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 71.

Oe10 - CONSTANT Benjamin, « *Discours* ». Paris, A. Dupont, 1827-1828. 2 vol. in-8°.

Oe11 - DESCHANEL Paul, « *La décentralisation* ». Paris, Berger-Levrault, 1895. In-16, VI-181 p.

Oe12 - DRIENCOURT Jacques, « *La propagande, nouvelle force politique* ». Paris, A. Colin, 1950. In-8°, VIII-287 p.

Oe13 - DUVERGER Maurice, « *Méthodes de la Science Politique* ». Paris, Presses Universitaires de France, 1959. In-16, VIII-492 p.

Oe14 - GUEHENNO Jean, « *Aventures de l'esprit* ». Paris, Gallimard, 1954. In-16, 247 p.

Oe15 - Jurisclasseur administratif, fasc. 270, s.

Oe16 - LABBE Bernard, « *La mentalité des ruraux du Bocage bas-normand* ». Coutances, Editions Notre-Dame, 1957.

Oe17 - LACHARRIÈRE René de, « *Etudes sur la théorie démocratique* ». Paris, Payot, 1963. In-8°, 218 p.

Oe18 - MARTIN Gérard, « *L'imprimerie* ». Paris, Presses Universitaires de France, 1963. In-16, 128 p. « Que sais-je ? », 1067.

Oe19 - MENDÈS-FRANCE Pierre, « *La République moderne* ». Paris, Gallimard, 1962. In-16, 256 p.

Oe20 - NEIPP Lucien, « *Les machines à imprimer depuis Gutenberg* ». Paris, Club bibliophile de France, 1951. Gr. in-8°, 444 p.

Oe21 - PHILIP André, « *Pour un socialisme humaniste* ». Paris, Plon, 1960. In-16, VI-235 p.

Oe22 - PRÉVOST-PARADOL Lucien-Anatole, « *Essais de politique et de littérature* ». Paris, M. Lévy Frères, 1859. In-8°, XLVII-388 p.

Oe23 - ROVAN Joseph, « *Une idée neuve : la démocratie* ». Paris, Editions du Seuil, 1961. In-16, 207 p.

Oe24 - SAUVY Alfred, « *L'opinion publique* ». Paris, Presses Universitaires de France, 1961 (3e éd.). In-16, 128 p. « Que sais-je ? », 701.

Oe25 - SAUVY Alfred, « *Le pouvoir et l'opinion* ». Paris, Payot, 1949. In-8°, 191 p.

II. — ARTICLES

Aa — Revues et bulletins, professionnels ou scientifiques, consacrés à la presse.

Aa1 - *La presse française* (1945). Organe officiel de la Fédération nationale de la presse française. Mensuel.

Aa2 - *L'Echo de la presse et de la publicité* (1945). Bi-mensuel.

Aa3 - *Etude de presse* (1946). Revue de l'Institut français de presse (parution irrégulière).

Aa4 - *L'officiel de l'O.J.D.* (1948). Bulletin mensuel de l'Office de Justification de la Diffusion. Polytypé.

Aa5 - *La Correspondance de la presse* (1951). Bulletin quotidien d'information et de documentation professionnelles. Polytypé.

Aa6 - *Cahiers de l'I.I.P.* (1952). Bulletin mensuel de l'Institut International de la Presse, Zürich.

Aa7 - *Presse-actualités* (1956). Revue trimestrielle de la Maison de la Bonne Presse (cath.).

Aa8 - *Le Miroir de l'Information* (1957). Hebdomadaire.

Aa9 - *C.F.J. Informations* (1957). Feuillets du Centre de Formation des Journalistes, Polytypé.

Aa10 - *L'Enseignement du journalisme* (1959). Revue trimestrielle du Centre international d'enseignement supérieur du journalisme de l'Université de Strasbourg.

Ab — Numéros spéciaux de revues consacrés à la presse.

Ab1 - *La Nef*, n°s 67-68 (août-septembre 1950). « La presse, IV^e^ pouvoir ».

Ab2 - *Chronique sociale de France* (septembre-octobre 1950). « La presse reine-esclave ».

Ab3 - *Les Temps modernes*, n° 78 (avril 1952). « La presse de la liberté ».

Ab4 - *Regards*, n° 371 (novembre 1953). « Le dessous des cartes. Révélations sur la presse française ».

Ab5 - *L'Echo de la presse et de la publicité*, n° 255 (10 mai 1954). « La presse quotidienne française de province ».

Ab6 - *La Documentation française illustrée*, n° 106, (octobre 1955). « La presse en France ».

Ab7 - *Sondages*, 1955, n° 3. « La presse, le public et l'opinion ».

Ab8 - *Les amis de la liberté*, n°s 59-61 (avril-juin 1956). « Information et liberté ».

Ab9 - *Mouvement de Libération du Peuple*, 1956. « Les maîtres de la presse ».

Ab10 - *Revue militaire d'information*, n° 287 (septembre-octobre 1957). « La presse ».

Ab11 - *Les Cahiers français*, n° 31 (juillet 1958). « La presse française ».

Ab12 - *Tendances*, 1959, n° 3. « La presse française ».

Ab13 - *Affrontement* (juin 1959). « La presse. Mythes et réalités ».

Ab14 - *Cahiers d'action religieuse et sociale*, 15 août 1959. « La presse. »

Ab15 - *Lectures françaises*, janvier 1960 (1^re^ éd. 1951, *Club inter-presse*). « Le *journalisme en* 30 *leçons* », par Gilberte et Henry COSTON.

Ab16 - *Dossier Confluent*, n° 3 (avril 1960). « La civilisation du verbe à l'heure de l'image ».

Ab17 - *Lectures françaises*, décembre 1960. « Partis, journaux et hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui », sous la direction de Henry COSTON.

Ab18 - *Dossier Confluent*, n° 8 (octobre 1961). « L'objectivité dans l'information ».

Ab19 - *Cahiers de l'I.I.P.*, 11e année, n° 1 (mai 1962). « La presse française ».

Ab20 - *Nouvelle Revue politique* (Etudes et Documents), Série A, nos 3-4 (janvier-février 1963). « La presse française ».

Ac — Articles consacrés à la presse en province.

Ac1 - Anonyme, « *La presse de province au microscope* ». *L'Echo de la presse et de la publicité*, n° 392 (5 juin 1960), p. 5.

Ac2 - Anonyme. « *Pénétration des quotidiens et des périodiques nationaux dans les départements de la France métropolitaine* ». *Vendre*, n° 354, (août 1959), p. 67.

Ac3 - Anonyme, « *L'opinion publique vue à travers la presse* ». *L'Echo de la presse et de la publicité*, n° 289 (15 novembre 1955), p. 4.

Ac4 - Anonyme, « *La presse quotidienne de province* ». *Le Miroir de l'information*, n° 334 (4 juin 1964), p. 9.

Ac5 - Anonyme, « *Les hebdomadaires de province* ». *Le Miroir de l'information*, nos 339-340 (9 juillet 1964), p. 8.

Ac6 - Auclair Georges, « *Conditions d'existence d'une presse quotidienne départementale : le cas de La Rochelle* ». *Revue française de sociologie*, 1962 (III-4), p. 415.

Ac7 - Bauchard Philippe, « *La presse de province* ». *Esprit*, 1954 (avril), p. 593.

Ac8 - Bouille Louis, « *Les hebdomadaires de province* ». *L'Echo de la presse et de la publicité*, n° 333 (15 décembre 1957), p. 34.

Ac9 - Bruch Jean, « *La presse de province* ». *Affrontement*, juin 1959.

Ac10 - Calas Raoul, « *Les hebdomadaires communistes fédéraux* ». *Cahiers du Communisme*, 1956 (octobre), p. 1028.

Ac11 - Centre de formation des journalistes, « *Enquête auprès des directeurs de journaux sur les aptitudes et qualités des journalistes* ». *C.F.J. Informations*, supplt. au n° 7 (juillet 1959).

Ac12 - Chade Léon, « *Journalistes de province* ». C.F.J. Informations, n° 10 (juil. 1960).

Ac13 - Chade Léon, « *Le journaliste de province* ». *L'Echo de la presse et de la publicité*, n° 400 (octobre 1960), p. 23.

Ac14 - Chatelain Abel, « *Le journal, facteur géographique du régionalisme* ». *Les Etudes rhodaniennes*, vol. 28, nos 1-2 (1948), p. 55.

Ac15 - Chatelain Abel, « *Région parisienne et géographie sociologique de la presse* ». *Bulletin de la société d'Etudes historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne*, nos 86-87 (janvier-juin 1955), p. 8.

Ac16 - Chatelain Abel, « *Géographie sociologique de la presse et régions françaises* ». *Revue de géographie de Lyon*, vol. 32, n° 2 (1957), p. 127.

Ac17 - David Jean, « *Lettre du provincial* ». *Esprit*, 1955 (mars), p. 431.

Ac18 - François Michel, « *Un service public non nationalisé : les grands régionaux* ». *France-Observateur*, n° 451 (25 décembre 1958), p. 12.

Ac19 - Georgelin André, « *Le problème de l'objectivité dans un journal de province* ». *Dossier Confluent*, n° 8 (octobre 1961), p. 41.

Ac20 - Jacquemart Noël et Jeanne, « *Ouest-France* ». *L'Echo de la presse et de la publicité*, n° 320 (15 avril 1957), p. 18.

Ac21 - Kayser Jacques, « *La presse de province, la déstalinisation et le voyage des dirigeants français à Moscou* ». *Politique étrangère*, n° 4 (juillet-août 1956), p. 495.

Ac22 - Manescau Roland, « *Structure et vie de la presse hebdomadaire de province* ». *Cahiers de la presse*, n° 3 (juillet-septembre 1938), p. 439.

Ac23 - Olagnier Michel, « *Les éditions départementales et l'extension de la diffusion de* L'Humanité-Dimanche ». *Cahiers du Communisme*, 1959 (septembre), p. 762.

Ac24 - Poumerol Henri, « *La place et le rôle des hebdomadaires locaux* ». *Forces nouvelles,* n° 46 (26 septembre 1953), p. 6.

Ac25 - Prunières Bernard, « *La presse* ». *Etudes normandes,* n° 143 (octobre 1961).

Ac26 - Stéphane Roger, « *La situation de la presse de province* ». *L'Observateur,* n° 144 (12 février 1953), p. 12.

Ac27 - Svahstrom Bertil, « *L'essor de la presse régionale française* ». *Cahiers de l'I.I.P.,* 1re année, n° 5 (septembre 1952), p. 10.

Ac28 - Wolf Pierre-René, « *L'expérience de* Paris-Normandie ». *Cahiers de l'I.I.P.,* 7e année, n° 4 (août 1958), p. 4.

Ac29 - Wolf Pierre-René, « *Journalistes de province* ». *C.F.J. Informations,* n° 10 (juillet 1960).

Ac30 - Wolf Pierre-René, « *La presse de province* ». *Réforme,* n° 588 (23 juin 1956).

Ad — Articles divers.

Ad1 - Aguet Jean-Pierre, « *Le tirage des quotidiens de Paris sous la monarchie de juillet* ». *Revue suisse d'histoire,* T. X, fasc. 2 (1960).

Ad2 - Alengry F., « *La vérité et l'équité dans la presse* ». *Cahiers de la presse,* n° 4 (octobre-décembre 1938), p. 609.

Ad3 - Beuve-Méry Hubert, « *Du* Temps *au* Monde, *ou la presse et l'argent* ». Paris, Impr. S.P.I., 1956. In-8°, 19 p.

Ad4 - Bichet Robert, « *L'information est-elle une propagande ?* » *Discours français et internationaux,* 1946-18.

Ad5 - Bloch Pierre, « *De la presse de la Libération à la presse d'aujourd'hui* ». Paris, Impr. Poissonnière, 1957.

Ad6 - Bodin Louis, « *La presse au service de la gauche* ». *Esprit,* n° 224 (mars 1955), p. 456.

Ad7 - Bourgin G., « *Essai sur la presse française* ». *Bulletin du Comité international des Sciences historiques,* mars 1934.

Ad8 - Bourquin Jacques, « *Considérations sur la formation de l'opinion* ». Tirage à part de l'Annuaire *La Suisse,* 1952.

Ad9 - Bret Paul-Louis, « *Information et société* ». *Centre européen universitaire* (Nancy). 1952. fasc., n° 5, p. 1.

Ad10 - Chauchat A.M., « *Le rôle intellectuel de la presse* ». *Cahiers de la presse,* n° 4 (octobre-décembre 1938), p. 580.

Ad11 - Drancourt Michel, « *Psychanalyse du* Monde ». *Réalités,* avril 1958.

Ad12 - Dutter Joseph, « *La presse et le référendum en province* ». *Etudes de presse,* 1959, p. 21.

Ad13 - Fulpius Jacques, « *La liberté de la presse en Suisse* ». *Revue de droit international, de sciences diplomatiques et politiques* (Genève), 1959, n° 1.

Ad14 - Gallup, « *Rapport sur la presse américaine* ». La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0589 (5 décembre 1957).

Ad15 - Gay Francisque, « *La structure des entreprises de presse* ». *Cahiers politiques,* mai 1945.

Ad16 - Goguel François, « *Comment la Démocratie doit-elle être informée ?* ». *Christianisme social,* mars-avril 1955.

Ad17 - Gombault Georges, « *La presse et l'opinion publique* ». *Cahiers laïques,* n° 38 (mars-avril 1957).

Ad18 - Kayser Jacques, « *Le Français moyen devant son journal du matin* ». *Etudes de Presse,* 1954, p. 36.

Ad19 - Kayser Jacques, « *Démocratie, liberté de la presse, liberté de l'information* ». *Les Cahiers de la République,* 1956, n° 1, p. 48

Ad20 - Ketman Georges, « *Ce que lisent les Français* ». *Science et Vie,* n° 493 (octobre 1958), p. 35.

Ad21 - Meunier Jean et Soulié Pierre, « *L'Etat et la presse* ». Paris, Association amicale de la presse démocratique, 1957.

Ad22 - Nelle Lucien, « *La Basse-Normandie et les mouvements démographiques* ». *Conjoncture de Basse-Normandie,* supplt. au n° 4 (1963).

Ad23 - Pezet Ernest, « *Information et gouvernement en régime démocratique* ». *Revue politique et parlementaire,* n° 648 (mai 1955), p. 127.

Ad24 - Roche Emile, « *L'accélération de l'information* ». *Revue politique et parlementaire,* février 1960, p. 113.

Ad25 - Rougemont Denis de, « *Sur la fabrication des nouvelles et des faits* ». *Preuves,* n° 84 (février 1958), p. 56.

Ad26 - Seyl Antoine, « *Réflexions sur la presse et ses lecteurs* ». *La Métropole,* 28 juillet 1949.

Ad27 - Seyl Antoine, « *Libres propos sur la presse* ». Bruxelles. Editions des arts et industries graphiques, 1957.

Ad28 - Siegfried André, « *Le rôle de la presse dans la civilisation moderne* ». *Etudes de Presse,* vol. X (1958), p. 3.

Ad29 - Siegfried André, « *Psychologie du normand* ». *Etudes normandes,* 1955, p. 237.

Ad30 - Soto Jean de, « *Réflexions sur l'information dans un régime démocratique* ». *L'enseignement du journalisme,* n° 7 (automne 1960), p. 45.

Ad31 - Stéphane Roger, « *La situation de la presse française* ». *L'Observateur,* n° 143 (5 février 1953), p. 12.

Ad32 - Stijns Marcel, « *La sélection des nouvelles* ». Bruxelles, Fédération internationale des journalistes, 1958.

Ad33 - Stoetzel Jean, « *Fonctions de la presse : à côté de l'information* ». *Etudes de Presse,* juillet 1951, p. 37.

Ad34 - Surre René, « *La morale professionnelle des journalistes* ». *Cahiers de la Presse,* n° 3 (juillet-septembre 1938), p. 396.

Ad35 - Teitgen Jean, « *Quels sont les maîtres de la grande presse ?* ». *Forces nouvelles,* n° 46 (26 septembre 1953), p. 6.

Ad36 - Zola Emile, « *La presse parisienne* » (trad. française). *Etudes de presse,* 1956, p. 261.

Index des journaux cités

Action (L') française (Q.) : 13, 158.

Aspects de la France (H.) : 19, 38, 373.

Aube (L') (Q.) : 215, 216, 225, 389.

Aurore (L') (Q.) : 28, 35, 37, 46, 58, 125, 155, 215, 219, 223, 225, 226, 293, 385, 389.

Aurore (L') de Basse-Normandie (H.) : 13, 109, 164, 226, 227, 228, 229, 237, 239, 242 à 251, 253 à 260, 262, 264 à 278, 293, 395.

Aurore (L') du Calvados (H.) : 228, 255.

Auto-Journal (L') (Bi-M.) : 191.

Aux Ecoutes du Monde (H.) : 19, 38, 226, 373.

Avant-Garde (L') (H.) : 38, 373.

Avenir (L') Caumontais (H.) : 344.

Avenir (L') d'Isigny et de Grandchamp (H.) : 343, 344.

Bocage (Le) normand (H.) : 258, 342, 343, 363.

Bonhomme (Le) lexovien (H.) : 181.

Bonhomme (Le) libre (H.) : 20, 26, 27, 28, 43, 66, 72, 83, 84, 95, 96, 98, 99, 115, 120, 152, 156, 162, 172, 176, 181, 182, 196, 199, 257, 315, 347, 349, 354, 359, 362, 363, 373, 374, 380, 384, 385, 386, 387, 388, 394, 396.

Bonhomme (Le) normand (H.) : 27.

Caen 7 Jours (H.) : 21, 190, 396.

Calvados libre (H.) : 226, 227, 277, 280, 281, 282, 363.

Canard (Le) enchaîné (H.) : 19, 38, 226, 241.

Carrefour (H.) : 19, 38, 373.

Ce Matin (Q.) : 215, 216, 225, 389.

Centre Presse (Q.) : 201.

Ce Soir (Q.) : 215, 216, 221, 225, 389.

Combat (Q.) : 28, 215, 217, 225, 340, 389.

Croix (La) (Q.) : 19, 28, 42, 58, 157, 215, 221, 223, 225, 252, 385, 389.

Croix (La) du Calvados (H.) : 226, 227, 278, 280, 281.

Croix (La) du Dimanche (H.) : 278.

Croix (La) du Nord et du Pas-de-Calais (Q.) : 58.

Demain (H.) : 19.

Démocratie (H.) : 19, 38.

Dépêche (La) de Paris (Q.) : 215.

Dépêche (La) du Bessin (H.) : 197, 257, 365.

Echo (L') d'Oran (Q.) : 373.

Echos (Les) (H.) : 20, 26, 27, 28, 43, 66, 67, 68, 87, 90, 93, 120, 172, 176, 178, 258, 348, 354, 359, 363, 374, 380, 385, 386, 387, 388, 394, 396.

Echos (Les) du Calvados (H.) : 27.

Echos et luttes du Calvados (H.) : 228, 265, 266.

Epoque (L') (Q.) : 215, 216, 225, 389.

Esprit (M.) : 373.

Esprit (L') public (M.) : 14, 38, 373.

Est (L') républicain (Q.) : 99, 100, 279.

Express (L') (H.) : 19, 38, 110, 226, 373.

Figaro (Le) (Q.) : 2, 16, 28, 36, 37, 46, 57, 102, 115, 137, 138, 155, 184, 187, 215, 218, 223, 224, 225, 226, 293, 385, 389.

Force Ouvrière (H.) : 38.

Foyer (Le) du Bocage (H.) : 258.

France-Observateur (H.) : 19, 38, 185, 373.

France-Soir (Q.) : 2, 20. 22, 28, 46, 110, 125, 145, 152, 159, 162, 185, 186, 215, 219, 222, 223, 225, 292, 293, 385, 389.

Franc-Tireur (Q.) : 215, 217, 223, 225, 389.

Fraternité française (H.) : 373.

Gazette (La) (Q.) : 304.

Havre (Le) (Q.) : 20, 27, 162, 189, 191, 349, 350, 353, 362.

Havre libre (Q.) : 189, 349.

Humanité (L') (Q.) : 19, 28, 42, 215, 216, 221, 223, 224, 225, 228, 257, 340, 373, 385, 389.

Humanité-Dimanche (L') (H.) : 19, 38, 58, 226, 228, 265, 266, 278, 373, 408.

Indépendant (L') honfleurais (H.) : 26, 27, 43, 66, 67, 68, 87, 88, 90, 93, 172 176, 191, 258, 315, 349, 359, 360, 362, 374, 380, 385, 386, 387, 388, 394, 396.

Jeune Nation (M.) : 373.

Journal de Bayeux (H.) : 27.

Journal (Le) de Caen (Q.) : 192.

Journal de Normandie (Q.) : 191, 196.

Journal de Rouen (Q.) : 22, 161, 183, 191, 340, 348.

Journal de Saint-Pierre-sur-Dives (H.) : 27.

Journal du Calvados et Feuilles d'annonces réunis (Q.) : 2, 51, 261.

Journal (Le) du Parlement (Q.) : 353.

Juvénal (H.) : 373.

Lexovien (Le) (H.) : 25.

Lexovien (Le) libre (H.) : 25, 182, 196, 363.

Lexovien libre-Lisieux-Liberté (H.) : 20, 25, 26, 28, 43, 67, 69, 71, 83, 88, 91, 93, 162, 170, 172, 176, 258, 341, 349, 354, 359, 362, 366, 373, 374, 380, 382, 385, 386, 387, 388, 394, 396.

Libération (Q.) : 19, 28, 42, 215, 218, 221, 224, 225, 373, 385, 389.

Liberté de Normandie (Q.) : 20, 21, 22, 28, 30, 31, 34, 56, 59, 67, 72, 83, 120, 127, 134, 135, 143, 148, 159, 169, 172, 176, 186, 192, 193, 194, 197, 199, 227, 257, 289, 305 à 308, 312 à 315, 321, 322, 323, 324, 327, 329, 330, 331, 334, 338, 339, 341, 347, 348, 355, 356, 357, 362, 363, 374, 385, 386, 387, 388, 391, 392, 393, 394, 397.

Libé-Soir (Q.) : 215.

Lisieux-Liberté (H.) : 25, 181, 182, 363.

Maît'Jacques (H.) : 26, 170.

Marin (Le) (H.) : 142.

Matin (Le) (Q.) : 197.

Matouba (T.) : 373.

Minute (H.) : 38, 373.

Monde (Le) (Q.) : 20, 28, 35, 37, 125, 150, 157, 160, 167, 178, 215, 218, 224, 225, 330, 331, 334, 385, 389, 392, 409.

Monde-Uni (M.) : 235.

Moniteur (Le) du Calvados (Q.) : 192.

Nation (La) (Q.) : 19, 42, 189, 222, 252.

Nation (La) française (H.) : 19, 38, 373.

Normandie (Q.) : 183.

Nos Cantons (H.) : 20, 26, 27, 28, 44, 67, 70, 71, 83, 92, 93, 94, 172, 176, 335, 342, 350, 353, 354, 359, 360, 363, 374, 380, 382, 385, 386, 387, 388, 394, 397.

Nouveaux Jours (H.) : 19.

Nouvelle-Gauche (Bi-M.) : 19.

Nouvelles (Les) d'Aunay-sur-Odon et de Villers-Bocage (H.) : 343.

Nouvelles (Les) de Bayeux et du Bessin (H.) : 27, 343, 363.

Nouvelles (Les) de Falaise (H.) : 20, 26, 27, 28, 44, 67, 69, 71, 83, 87, 90, 94, 168, 172, 176, 181, 258, 327, 341, 346, 349, 359, 362, 373, 374, 380, 381, 385, 386, 387, 388, 394, 397.

Oise (L') libérée (Bi-M.) : 58.

Oise-Matin (L') (Q.) : 58, 200, 201.

Oran républicain (Q.) : 373.

Orne (L') combattante (H.) : 345.

Ouest-Eclair (Q.) : 22, 52, 141, 154, 347, 403.

Ouest-France (Q.) : 16, 20, 22, 25, 28, 29, 30, 31, 33, 46, 47, 52, 55, 56, 73 à 82, 84, 96, 97, 99, 105, 106, 109, 115, 121, 122 à 124, 125 à 128, 131, 133, 134, 136, 137 à 139, 141 à 143, 146, 150 à 159, 160, 162, 163, 168, 169, 171, 172, 175, 176, 179, 180, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 248, 257, 265, 289, 292, 305 à 308, 313, 317, 321, 322 à 331,

334, 338, 339, 342, 347, 348, 350 et 351, 352, 353, 355, 356, 360 et 361, 362, 364, 374, 376 et 377, 379, 383, 385, 386, 387, 388, 391, 392, 393, 394, 397, 408.

Ouest-Normandie (H.) : 26, 27, 28, 44, 67, 70, 71, 72, 83, 87, 88, 92, 93 et 94, 115, 172, 177, 181, 183, 341 à 346, 348, 357, 358, 359, 362, 363, 374, 380, 382, 385, 386, 387, 388, 394, 398.

Ouest-Normandie (Q.) : 21, 157, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 338, 339 à 342, 397.

Page (*La*) *du Calvados* (H.) : 58, 228, 265, 266, 293.

Paris-Dakar (Q.) : 196.

Paris (*Le*) *libéré* (Q.) : 2, 22, 28, 36, 37, 46, 58, 185, 197, 215, 220, 222, 223, 225, 226, 385, 389.

Paris-Jour (Q.) : 28, 125, 189, 197, 217, 223, 225, 226, 389.

Paris-Journal (Q.) : 217, 223.

Paris-Match (H.) : 28, 37, 38, 39, 41, 46.

Paris-Normandie (Q.) : 15, 20, 22, 25, 28, 30, 31, 33, 56, 57, 59, 73 à 82, 84, 96, 97, 99, 100, 105, 106, 114, 115, 118, 121 et 122, 125, 126 et 127, 131, 133, 134, 137, 139, 143, 146, 152, 153, 155 à 158, 160, 161, 162, 163, 168, 169, 172, 176, 179, 180, 183, 184, 187, 189, 190, 193, 196, 200, 201, 257, 264, 265, 292, 305, 306, 307, 308, 313, 319, 321, 322, 323, 325 à 334, 338, 339, 340, 347, 348, 350 à 352, 360, 361, 362, 364, 374, 378, 379, 383, 385, 386, 387, 388, 391, 392, 393, 394, 398, 409.

Paris-Presse (Q.) : 28, 110, 125, 215, 217, 225, 389.

Paris-Soir (Q.) : 16, 59.

Partisans (Bi-M.) : 373.

Pays (*Le*) (Q.) : 215.

Pays (*Le*) *d'Auge* (H.) : 25.

Pays (*Le*) *d'Auge-Agricole* (H.) : 26, 170.

Pays d'Auge (*Le*) *Information* (Bi-M.) : 25, 257, 363, 365.

Pays d'Auge-Tribune réunis (H.) : 20, 26, 27, 28, 44, 67, 68, 83, 87 et 88, 91, 115, 120, 127, 172, 177, 308, 316, 341, 344, 349, 350, 353, 357, 358, 359, 362, 363, 365, 366, 374, 380, 381, 385, 386, 387, 388, 394, 398.

Petit (*Le*) *Parisien* (Q.) : 212.

Pont-Audemer (*Le*) (H.) : 349.

Populaire (*Le*) *de Paris* (Q.) : 19, 28, 164, 215, 216, 222, 223, 225, 252, 368, 389.

Populaire-Dimanche (H.) : 227, 278.

Présence africaine (Bimestriel) : 373.

Presse (*La*) *caennaise* (Q.) : 192.

Presse (*La*) *de la Manche* (Q.) : 20.

Presse (*La*) *du Calvados* (Q.) : 192, 193, 196, 197, 363.

Progrès (*Le*) (H.) : 26, 27, 28, 45, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 83, 87, 90, 92, 93, 94, 115, 162, 168, 172, 177, 181, 182, 191, 258, 308, 349, 350, 353, 359, 360, 362, 363, 365 et 366, 374, 380, 382, 385, 386, 387, 388, 394, 398.

Progrès (*Le*) *de Fécamp* (H.) : 349.

Ouat'Cantons (H.) : 27.

Rassemblement (*Le*) (H.) : 227, 278.

Rassemblement (*Le*) *de Normandie* (H.) : 226, 227, 278.

Reconstruire (H.) : 257.

Renaissance (*La*) *du Bessin* (Bi-M.) : 20, 26, 27, 28, 45, 57, 66, 69, 71, 83, 87, 88, 91, 120, 127, 162, 172, 177, 181, 257, 341, 343, 345, 346, 349, 357, 358, 359, 362, 363, 365, 374, 380, 381, 385, 386, 387, 388, 394, 398.

République (*La*) *de Normandie* (H.) : 226, 227, 257, 278, 282.

Réveil (*Le*) *normand* (H.) : 342.

Rivarol (H.) : 19, 38, 373.

Suisse (*La*) *normande* (H.) : 345.

Témoignage chrétien (H.) : 19, 38, 373.

Témoignages et Documents (M.) : 373.

Temps (*Le*) *de Paris* (Q.) : 21.

Temps (*Les*) *modernes* (M.) : 373.

Trait (*Le*) *d'Union* (H.) : 20, 26, 27, 28, 45, 67, 70, 71, 72, 83, 87, 92, 94, 120, 136, 172, 177, 258, 348, 354, 359, 360, 363, 374, 380, 382, 385, 386, 387, 388, 394, 399.

Tribune (*La*) *des Cantons* (Bi-M.) : 20, 95, 190, 358, 359.

Tribune (*La*) *du Pays d'Auge* (H.) : 25, 363, 365.

Vérité et Liberté (M.) : 373.

Vie (*La*) *ouvrière* (H.) : 38.

Voie (La) de la Paix (M.-Bimestriel) : 13, 19, 28, 37, 38, 39, 40, 226, 228, 229 à 242, 251, 252 et 253, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 278, 279, 280, 286, 293, 390, 399.

Voie (La) nouvelle : 229, 230.

Voix (La) du Bocage (H.) : 20, 26, 27, 28, 45, 66, 69, 70, 83, 87, 88, 91, 94, 115, 164, 172, 177, 181, 258, 308, 327, 341, 343, 344, 345, 346, 348, 355, 359, 360, 362, 363, 373, 374, 380, 381, 385, 386, 387, 388, 394, 399,

Table des Planches

Pages

1. Vente comparée des quotidiens dans le Calvados 31
2. Vente comparée des hebdomadaires dans le Calvados 39
3. Structure de la substance rédactionnelle en fonction de la localisation. 60 et 61
4. La charge du temps 108
5. Organigramme de la rédaction du *Figaro* et d'*Ouest-France* 138
6. Structure de la substance rédactionnelle en fonction de la nature de la nouvelle ..... 172 et 173
7. Le particularisme fonctionnel des journaux régionaux et locaux .. 176 et 177
8. Evolution de la vente de la Presse quotidienne de Paris entre 1947 et 1960 dans l'agglomération caennaise 214
9. Evolution de la vente de *Ce Soir, L'Aube, Ce matin, L'Epoque, L'Humanité* et *Le Populaire* 216
10. Evolution de la vente de *Paris-Presse, Combat, Franc-Tireur, Paris-Journal* et *Paris-Jour* 217
11. Evolution de la vente de *Libération, Le Figaro* et *Le Monde* 218
12. Evolution de la vente de *L'Aurore* et de *France-Soir* 219
13. Evolution de la vente du *Parisien libéré* 220
14. Répartition par journal de la vente des quotidiens parisiens en 1947 et en 1960 225
15. Evolution du tirage de *L'Aurore de Basse-Normandie* de novembre 1946 à décembre 1953 254

Table des Cartes

1. Le Calvaos : régions naturelles 4
2. Nombre des quotidiens édités par département 22
3. Nombre des hebdomadaires et des bi-hebdomadaires édités par département 23
4. Les hebdomadaires locaux dans le Calvados 26
5. Lecture d'*Ouest-France* 33
6. Lecture de *Paris-Normandie* 33
7. Lecture de *Liberté de Normandie* 34
8. Lecture des quotidiens parisiens 34
9. Lecture du *Monde* 35
10. Lecture de *L'Aurore* 35
11. Lecture du *Figaro* 36
12. Lecture du *Parisien Libéré* 36
13. Lecture des hebdomadaires locaux 40
14. Lecture de *La Voix de la paix* 40
15. Lecture des hebdomadaires politiques de Paris 41
16. Lecture de *Paris-Match* 41
17. Lecture du *Bonhomme libre* 43
18. Lecture des *Echos* 43
19. Lecture de *L'Indépendant honfleurais* 43
20. Lecture du *Lexovien libre-Lisieux-Liberté* 43
21. Lecture de *Nos Cantons* 44
22. Lecture des *Nouvelles de Falaise* 44
23. Lecture d'*Ouest-Normandie* 44
24. Lecture de *Pays d'Auge-Tribune* 44
25. Lecture du *Progrès* 45
26. Lecture de *La Renaissance du Bessin* 45
27. Lecture du *Trait-d'Union* 45
28. Lecture de *La Voix du Bocage* 45
29. Zone d'investigation de *L'Indépendant honfleurais* 68
30. Zone d'investigation des *Echos* 68

31. Zone d'investigation du *Progrès du Littoral* 68
32. Zone d'investigation de *Pays d'Auge-Tribune* 68
33. Zone d'investigation des *Nouvelles de Falaise* 69
34. Zone d'investigation de *La Renaissance du Bessin* 69
35. Zone d'investigation de *La Voix du Bocage* 69
36. Zone d'investigation du *Lexovien libre-Lisieux-Liberté* 69
37. Zone d'investigation du *Progrès de Dives* 70
38. Zone d'investigation de *Nos Cantons* 70
39. Zone d'investigation du *Trait-d'Union* 70
40. Zone d'investigation d'*Ouest-Normandie* 70
41. Chevauchements des éditions d'*Ouest-France* 74
42. Découpage des zones d'investigation d'*Ouest-France* dans l'édition *Bayeux-Vire* 76
43. Découpage des zones d'investigation d'*Ouest-France* dans l'édition *Caen-Falaise* 77
44. Découpage des zones d'investigation d'*Ouest-France* dans l'édition *Lisieux.* 76
45. Découpe des zones d'investigation d'*Ouest-France* dans l'édition *Calvados 5e* 77
46. Présence cantonale comparée d'*Ouest-France* et de *Paris-Normandie* 81
47. Rigidité de la localisation communale dans *Les Echos* 90
48. Rigidité de la localisation communale dans *L'Indépendant honfleurais* .. 90
49. Rigidité de la localisation communale dans *Le Progrès du littoral* 90
50. Rigidité de la localisation communale dans *Les Nouvelles de Falaise* .. 90
51. Rigidité de la localisation communale dans *Pays d'Auge-Tribune* 91
52. Rigidité de la localisation communale dans *La Renaissance du Bessin* .. 91
53. Rigidité de la localisation communale dans *La Voix du Bocage* 91
54. Rigidité de la localisation communale dans *Le Lexovien libre-Lisieux-Liberté* 91
55. Rigidité de la localisation communale dans *Nos Cantons* 92
56. Rigidité de la localisation communale dans *Ouest-Normandie* 92
57. Rigidité de la localisation communale dans *Le Trait-d'Union* 92
58. Rigidité de la localisation communale dans *Le Progrès de Dives* 92
59. Rigidité de la localisation communale dans l'ensemble des journaux locaux 97
60. Rigidité de la localisation communale dans *Paris-Normandie* 98
61. Rigidité de la localisation communale dans *Ouest-France* 98
62. Présence communale dans *Le Bonhomme Libre* 97
63. Pénétration relative des quotidiens et des hebdomadaires dans le Calvados. 165

Table des Matières

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — *Les données* 9

1. Le régime juridique 9
2. Le droit d'usage 14
3. Le choix du lecteur 27

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION : LE BESOIN. LA LOCALISATION 49

CHAPITRE PREMIER. — *Localisation et conception de l'information* 65

I. La limitation de l'audience de destination 65

1. Journaux locaux 66
2. Editions multiples des journaux régionaux 72

II. La rigidité de la localisation communale 83

1. Journaux locaux et régidité de la localisation communale 87
2. Journaux départementaux et régionaux et rigidité de la localisation communale 96

III. La nouvelle 101

1. Localisation et moment d'échéance de l'événement générateur 102
2. Localisation et rupture 109

CHAPITRE II. — *Localisation et organisation de la tâche informative* 118

I. La localisation de la recherche informative 118

1. Les rédacteurs-reporters des journaux locaux 119
2. Les rédactions extérieures des journaux régionaux 121
3. Les correspondants extérieurs 124

II. L'abandon de la recherche informative illocalisée 131

1. Les rédactions parisiennes des journaux régionaux 131
2. Les envoyés spéciaux 132
3. Les agences de presse 134
4. Le démarquage 135

III. La rédaction 137

IV. La spécialisation informative initiale 144

Chapitre III. — *La concurrence* 150
I. Les critères du choix 151
1. Les conditions de vente 151
2. Le particularisme matériel 159
3. La période de parution 164
4. Le particularisme fonctionnel 164
II. L'immutabilité du marché du journal 179
1. Les fondements de l'immutabilité 180
2. Les exceptions 188
3. L'implantation à Caen d'un quotidien bas-normand 191

Deuxième Partie

Introduction : LE SERVICE. LA POLITIQUE 203
Chapitre premier. — *L'excès politique* 211
I. La pénétration des journaux parisiens 212
II. Les journaux d'opinion dans le Calvados 226
1. Doctrine et mouvement 229
2. Evénements et idée 239
3. L'échec populaire 251
III. L'affrontement 261
1. La démesure 261
2. L'action 269
3. Le particularisme 278
Chapitre II. — *L'information politique* 284
1. Du journalisme professionnel 285
2. Les convenances du public 291
3. L'objectivité 295
Chapitre III. — *Le profit politique* 302
I. Le lecteur 303
1. Lecteur et cité 303
2. Lecteur et nation 321
II. Le journal 337
1. La conquête du titre 337
2. La pression politique 346
Conclusion 368
Annexe I 373
Annexe II 395
Index des journaux cités 411
Table des planches 415
Table des cartes 417

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
PARIS -- 1049
Dépôt légal : 4e Trimestre 1965

Printed in France

IMPRIMERIE R. VANÇON
77, rue du Cardinal-Lemoine
PARIS (5e)
No 156 15-11-65